

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA RÉPONSE STANDARDISÉE DE L'ACTION HUMANITAIRE EN CAS DE CATASTROPHE D'ORIGINE
NATURELLE. L'INITIATIVE SPHÈRE ET LES ENJEUX DE LOCALISATION ET DE DÉCOLONISATION

THÈSE

PRÉSENTÉE

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DU DOCTORAT EN SOCIOLOGIE

PAR

DIANE ALALOUF

JUIN 2023

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Cette thèse est le fruit d'un travail commencé en 2017. Depuis, chaque année, de multiples personnes m'ont aidée à mettre en œuvre ma recherche, au Québec, mais aussi à l'étranger. Que ce soit au niveau universitaire, financier, ou psychologique, je souhaite que toutes ces personnes soient très vivement remerciées. Qu'elles sachent que, si je ne peux toutes les citer clairement par leur nom, je suis consciente que ce travail s'appuie sur leur générosité et qu'elles m'ont permis de traverser l'isolement universitaire accentué par la COVID-19. Je leur dédie toute ma reconnaissance.

Tout d'abord, merci à mes directeurs de recherche, Jean-Marc Fontan et François Audet, qui m'ont appris à devenir plus « académique » et plus autonome. Nonobstant, leurs relectures méticuleuses de chacun des chapitres m'ont permis de préciser mon propos. J'aimerais également leur dire à quel point j'ai apprécié leur grande disponibilité et leur respect sans faille de mes questionnements parfois inattendus et les délais serrés de relecture des documents que je leur ai adressés tout au long de ce processus de recherche. Enfin, j'ai été extrêmement sensible à leurs qualités humaines d'écoute et de partage. Les apprentissages qu'ils m'ont offerts, en parallèle de la thèse, aussi bien au PhiLab qu'à l'OCCAHE sont au moins aussi importants que la thèse dans ma construction personnelle.

Ensuite, merci aux membres du jury, à la fois à l'étape projet et à l'étape soutenance, Yannick Hémond, Olga Navarro Flores, Sylvain A. Lefèvre et Stéphanie Maltais. Vos commentaires et suggestions ont enrichi et ont fait vivre cette thèse.

Ce travail n'aurait pu être mené à bien sans l'aide de différents financeurs qui, au travers de leur soutien matériel, ont reconnu mon travail et m'ont fait confiance : PhiLab, OCCAH, IEIM, CRISES, CRIEST, UQAM. En plus du soutien matériel, ces institutions ont été initiatrices d'opportunités de partage de connaissances et d'apprentissage.

Cette thèse doit évidemment beaucoup aux acteurs et actrices anonymes interrogés dans le cadre de cette recherche doctorale. Leurs témoignages et leur générosité furent d'une grande richesse. Merci.

Merci également aux professeurs-es et aux étudiants-es de l'UQAM et d'ailleurs avec qui j'ai eu la chance d'évoluer. Nos échanges stimulants et nos projets ont été d'une aide précieuse. Ils m'auront permis d'évoluer dans les limbes de l'exercice de thèse, mais aussi en tant que chercheuse en devenir. Je pense notamment à Jean-François Côté, Louis Jacob, Juan-Luis Klein, David-Grant Poitras, Marie-Claude Savard, Solène Fourdain, Stéphanie Cadeddu et Adam Saifer.

L'appui de mes collègues et amis au PhiLab, à l'OCCAH, à la faculté de sciences humaines et au CRISES m'a également permis de mieux passer à travers les difficultés académiques. Ils sont cette bouffée d'oxygène nécessaire à tout-e étudiant-e au doctorat, peut-être encore plus quand on est loin des siens. Un grand merci à toutes ces belles personnes : Caroline Coulombe, Caroline Bergeron, Olivier Arvisais, Benoit Martel, Katherine Mac Donald, Sylvain A. Lefèvre, Peter R. Elson, Hans Asnong, Matthieu Roy, Christine Champagne, Florence Pouvreau-Naud et Denis Buissières.

Merci à ma famille, ma belle-famille et mes amis pour leurs démonstrations bienveillantes d'intérêt pour mon travail. Je profite de cette place de choix pour remercier mes parents, A. et D., qui ont travaillé fort à me transmettre l'énergie nécessaire pour entreprendre un tel projet et qui ont dû accepter, en conséquence, l'éloignement géographique de leur aînée. Un merci tout particulier à ma petite sœur, L., pour ses encouragements bien à elle, discrets et délicats, mais ô combien sincères !

Enfin, je souhaite remercier mes deux personnes. L'une ayant traversé chaque instant de ce processus de thèse, encore plus avec le télétravail ; l'autre ayant décidé d'exister dans cette période d'incertitude et de donner du sens à ce qui n'en avait pas. À toi, V., merci de m'avoir convaincu de sauter le pas vers le doctorat et de m'avoir suivi dans cette incroyable aventure québécoise. Merci pour ton amour, ton soutien sans faille et ton optimisme unique. À toi, N., merci d'être cette lumière, cette joie immense.

DÉDICACE

À mon Rayon de Soleil et mon Clair de Lune.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
DÉDICACE	iv
LISTE DES FIGURES	x
LISTE DES TABLEAUX	xi
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	xiii
RÉSUMÉ.....	xix
ABSTRACT.....	xxi
INTRODUCTION	1
PARTIE I	10
CHAPITRE 1 PROFESSIONNALISATION DE L'AIDE HUMANITAIRE.....	11
1.1 Le champ d'action de l'humanitaire	12
1.1.1 Définition du champ	12
1.1.2 L'apport de la recherche universitaire sur les crises et l'aide humanitaire	17
1.1.3 La recherche universitaire portant sur la performance de l'humanitaire.....	18
1.2 Évolution du secteur : de l'aide humanitaire caritative à l'action humanitaire professionnalisée.....	20
1.2.1 Les origines de l'action humanitaire	21
1.2.2 De 1859 à aujourd'hui : structuration du système international de l'action humanitaire	24
1.3 Passage au 21 ^e siècle et renouvellement de l'approche humanitaire	29
1.4 Vulnérabilité des États et des territoires infranationaux face à une crise humanitaire.....	32
1.5 Résumé du chapitre	36
CHAPITRE 2 L'ACTION HUMANITAIRE SOUS L'ANGLE DES CATASTROPHES NATURELLES	38
2.1 Définition d'une crise humanitaire	38
2.2 La résilience : une dimension à intégrer dans les actions humanitaires.....	45
2.3 La localisation de l'action humanitaire : catalyseur d'une résilience ciblée et plus efficace	47
2.4 Vers un changement élargi de paradigme : de la localisation à la décolonisation des interventions.....	51
2.5 Résumé du chapitre	54
CHAPITRE 3 LA STANDARDISATION DES PRATIQUES ET LE CAS PARTICULIER DE SPHÈRE.....	55
3.1 Professionaliser par les standards, les normes et les guides de bonnes pratiques	55
3.1.1 Le Comité permanent interorganisations (IASC)	59

3.1.2	Le Code de conduite de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.....	60
3.1.3	L'ALNAP.....	61
3.1.4	Le COMPAS Qualité.....	62
3.2	L'initiative SPHÈRE	62
3.2.1	Présentation de l'initiative SPHÈRE.....	62
3.2.2	Structure, gouvernance et fonctionnement de l'association SPHÈRE	65
3.2.3	Aspects financiers de l'association SPHÈRE	66
3.2.4	Partenariat et réseau	68
3.3	Le Manuel SPHÈRE	69
3.3.1	Première section du Manuel : principes et fondements	71
3.3.2	Deuxième section du Manuel : les standards minimums	74
3.3.4	L'initiative SPHÈRE : les enjeux de la résilience et de la localisation	79
3.3.5	Les principales critiques faites au Manuel SPHÈRE.....	83
3.3.6	Les révisions du Manuel SPHÈRE à la suite des critiques.....	89
3.4	Résumé du chapitre	92
PARTIE II		94
CHAPITRE 4 CADRE THÉORIQUE.....		95
4.1	La sociologie de l'action humanitaire	95
4.1.1	Les relations de pouvoir et les rapports de domination	96
4.1.2	Les ressorts émotionnels supports à l'aide humanitaire	96
4.1.3	La professionnalisation du secteur	97
4.1.4	Les enjeux éthiques et politiques	97
4.1.5	L'évaluation gestionnaire de la performance de l'aide humanitaire.....	98
4.2	Sociologie des normes et des standards.....	98
4.2.1	Définition de la normalisation	99
4.2.2	Résistance à la standardisation.....	105
4.2.3	La percolation sociale	107
4.2.4	La posture décoloniale: un facteur à considérer dans la révision des normes et des standards promus par le Manuel SPHÈRE.....	115
4.3	Sociologie des organisations.....	119
4.3.1	La théorie des échanges, des liens faibles et des communs en lien avec l'initiative SPHÈRE ...	122
4.3.2	Approche néo-institutionnelle des organisations.....	129
4.3.3	Posture décoloniale et changements organisationnels.....	132
4.4	La théorie de la complexité de Morin	133
4.4.1	Complexité et maîtrise de l'incertain.....	133
4.4.2	Identifier sans réduire avec SPHÈRE	134
CHAPITRE 5 QUESTIONNEMENT DE RECHERCHE ET HYPOTHÈSES DE TRAVAIL.....		136
5.1	Cadrage de notre questionnement de recherche.....	136
5.2	Hypothèses de travail	139

PARTIE III	141
CHAPITRE 6 MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE	142
6.1 Choix de l’approche méthodologique par articles.....	142
6.2 Posture épistémologique retenue	143
6.3 Collecte des données	146
6.3.1 Recherche documentaire et revue de littérature	149
6.3.2 Entrevues semi-dirigées.....	151
6.3.3 Observations participantes.....	155
6.3.4 Retranscription de prises de parole lors d’événements publics	157
6.4 Analyse des données.....	159
6.5 Critères de scientificité et de validation des données	162
6.6 Limites méthodologiques.....	162
6.7 Enjeux éthiques.....	163
6.8 Articles académiques	164
PARTIE IV	165
CHAPITRE 7 LA PROFESSIONNALISATION DE L’ACTION HUMANITAIRE : UN PROCESSUS RÉACTIF ET CYCLIQUE.....	166
7.1 Introduction	168
7.2 L’évolution historique du système humanitaire	169
7.3 L’innovation sociale comme cadre théorique de la professionnalisation de l’action humanitaire ..	172
7.4 Approche méthodologique	173
7.5 Résultats.....	174
7.5.1 La spécialisation sectorielle centrée sur la protection des personnes fondée sur le droit.....	176
7.5.2 La <i>procéduralisation</i> des approches orientée vers les bailleurs de fonds	177
7.5.3 La standardisation des pratiques.....	179
7.6 Discussion	183
7.7 Conclusion.....	185
Références.....	186
CHAPITRE 8 GESTION DES CATASTROPHES NATURELLES EN SOL QUÉBÉCOIS : RENDRE SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES LES PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES AFFLIGÉS	192
8.1 Introduction	195
8.2 Les limites juridiques de l’État québécois	196
8.3 Développement des territoires et rapport au territoire	206
8.4 En territoire québécois, situation et enjeu des zones inondables	208
8.5 Le difficile passage à un aménagement socialement et écologiquement responsable.....	212

8.6 Conclusion prospectiviste	214
8.7 Références	215
CHAPITRE 9 ENTRE « UNIVERSALISME » ET « LOCALISME », LES DEGRÉS DE PERCOLATION DES STANDARDS SPHÈRE	219
9.1 Introduction	221
9.2 L'initiative SPHÈRE	222
9.2.1 Le Manuel SPHÈRE	224
9.2.2 Les limites de l'approche SPHÈRE	227
9.3 Cadrage théorique	228
9.3.1 Approche sociologique des standards et des résistances.....	228
9.3.2 L'injonction professionnelle au localisme puis à la décolonisation	230
9.3.3 Pour une sociologie de la percolation.....	231
9.4 Méthodologie.....	233
9.5 Analyse des résultats	234
9.5.1 Les degrés de percolation des standards SPHÈRE et les résistances associées	234
9.5.2 Premier niveau : une percolation sociale minimale des standards ouvrant la voie à une forte résistance	236
9.5.3 Deuxième niveau : percolation sociale modérée et résistance discrète	240
9.5.4 Troisième niveau : percolation sociale forte et tensions faibles.....	242
9.6 Discussion: les facteurs clés pour atteindre un seuil adéquat de percolation sociale bilatérale.....	245
9.7 Conclusion.....	249
9.8 Références	251
PARTIE V	255
CHAPITRE 10 DISCUSSION SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE	256
10.1 Validation ou invalidation de nos hypothèses de recherche	256
10.1.1 Première hypothèse de travail : relative à la perte de performativité de l'approche SPHÈRE en territoires dits fragiles.....	256
10.1.2 Deuxième hypothèse : sur les modalités de production	265
10.1.3 Troisième hypothèse : sur l'intégration inclusive des parties prenantes	270
10.2 Réponse aux questions de recherche	278
10.2.1 Les raisons qui ont mené le secteur à créer des standards universels	279
10.2.2 Les résistances qui empêchent l'appropriation des standards SPHÈRE à l'échelle locale	281
10.2.3 La conciliation des deux processus « universalisme » et « localisme »	283
10.2.4 La nécessité de prendre en compte adéquatement des contextes de localisation et d'adopter une posture décoloniale	285
10.2.5 Les minimums SPHÈRE ne réunissent pas les conditions requises, mais fournissent des clés pour y parvenir.....	285
10.3 Discussion : Prolongements théoriques à partir des résultats de notre recherche doctorale.....	286

PARTIE VI.....	294
CHAPITRE 11 RECOMMANDATIONS.....	295
11.1 Recommandations sur l’accessibilité au contenu	296
11.2 Recommandation sur la reconnaissance du pluralisme culturel et socioterritorial.....	298
11.3 Recommandations en matière d’adaptabilité des standards	299
11.4 Recommandations concernant la décentralisation de l’association SPHÈRE	301
11.5 Recommandations pour un plaidoyer sur la décolonisation ou la désoccidentalisation des actions humanitaires	302
11.6 Faire percoler les recommandations	304
CONCLUSION.....	305
ANNEXE A LISTE DE POINTS FOCALUX SPHÈRE PAR PAYS.....	310
ANNEXE B LA CHARTE HUMANITAIRE	311
ANNEXE C THÈMES DE RECHERCHE DE LA COLLECTE DE DONNÉES	317
ANNEXE D GRILLE D’OBSERVATION PARTICIPATIVE	319
ANNEXE E GRILLES D’ENTRETIENS SEMI-DIRIGÉS.....	323
ANNEXE F ARTICLES SUPPLÉMENTAIRES EN LIEN AVEC LA THÈSE	332
ANNEXE G ARTICLE 3 – VERSION TRADUITE EN ANGLAIS	334
BIBLIOGRAPHIE.....	364

LISTE DES FIGURES

Figure 0-1 : Aperçu des notions clés et de l'objet d'étude de la thèse (chapitres 1, 2 et 3)	7
Figure 1-1 Le cycle de l'intervention humanitaire	14
Figure 1-2 Le cycle de la catastrophe selon le CDP	15
Figure 1-3 Le diagramme en hélice de l'événement catastrophe	16
Figure 1-4 La performance et les dimensions de l'action humanitaire	19
Figure 2-1 Risque, catastrophe et crise	43
Figure 2-2 Engagements du Grand Bargain de 2016 en quatre catégories selon le groupe de travail chargé de la localisation	49
Figure 2-3 Succession de paradigmes qui influent la professionnalisation de l'humanitaire moderne	52
Figure 3-1 Écosystème SPHÈRE	64
Figure 3-2 Composition du Manuel SPHÈRE	71
Figure 3-3 Exemples de la campagne d'illustration de la Charte humanitaire par SPHÈRE	72
Figure 3-4 Principes de protection du Manuel	73
Figure 4-1 Aperçu du cadre théorique	95
Figure 4-2 Modèles fondamentaux de percolation en mathématique	109
Figure 4-3 La structure du réseau social des individus selon Block <i>et al.</i>	113
Figure 7-1 Modélisation des fronts de la professionnalisation de l'action humanitaire moderne	175
Figure 9-1 Écosystème SPHÈRE	224
Figure 9-2 Succession de paradigmes qui influencent la professionnalisation de l'humanitaire moderne (Alalouf-Hall 2020)	232
Figure 9-3 Les degrés de percolation et de résistance aux standards SPHÈRE	236
Figure 10-1 Provenance des participants au webinaire du 23 septembre 2020	269
Figure 11-1 : les cinq familles de recommandations pour SPHÈRE	296
Figure 11-2 SPHERE Ecosystem (our contribution)	336
Figure 11-3 Degrees of percolation and resistance to SPHERE standards	347

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2-1 Typologie des catastrophes dites naturelles selon EM-DAT et Munich Re	41
Tableau 2-2 Typologie des catastrophes de Van Wassenhove	42
Tableau 3-1 Principaux standards du SIAH liés aux urgences humanitaires et gestion des catastrophes ..	58
Tableau 3-2 Principes du code de conduite du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	60
Tableau 3-3 Sources institutionnelles de revenus pour SPHÈRE	67
Tableau 3-4 Composition des sections de la partie technique de SPHÈRE	77
Tableau 4-1 Typologie de résistances selon Hollander et Einwohner	107
Tableau 4-2 Conditions requises selon Ostrom pour établir un commun et concordance avec SPHÈRE ..	127
Tableau 6-1 Méthodologie générale de collecte de données par chapitre.	147
Tableau 6-2: Chronogramme de la thèse	148
Tableau 6-3 Sélection des ressources SPHÈRE les plus utilisées dans le cadre de la recherche	150
Tableau 6-4 Liste et qualification des répondants et répondantes	154
Tableau 6-5 Liste des événements observés	156
Tableau 6-6 Retranscription de prises de parole lors d'événements	158
Tableau 6-7 Classification par question de recherche des thèmes	161
Tableau 7-1 Les prémices de la standardisation	180
Tableau 8-1 Capacitation d'un État	202
Tableau 8-2 Capacitation des provinces	203
Tableau 8-3 Capacitation du Québec	203
Tableau 8-4 Capacitation territoriale inégale dans l'espace canadien	206
Tableau 9-1 Composition des sections de la partie technique de SPHÈRE	226
Tableau 9-2 Typologie de résistances selon Hollander and Einwohner (2004), p. 544.	230
Tableau 10-1 Nos trois hypothèses de recherche	256
Tableau 10-2 Résilience territoriale	261

Tableau 10-3 Principaux auteurs des chapitres techniques de l'édition 2018.....273

Tableau 11-1 Composition of the technical sections of SPHERE.338

Tableau 11-2 Typology of resistance according to Hollander and Einwohner (2004), p. 544.....342

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

AAFCC	Accords d'aide financière en cas de catastrophe
ACF	Action contre la Faim
AFD	Agence française de développement
AFNOR	Association française de normalisation
ALNAP	Active Learning Network for Accountability and Performance in Humanitarian Action / Réseau d'apprentissage actif pour la redevabilité et la performance dans l'action humanitaire
AusAID	Agence australienne d'aide au développement
BCAH	Bureau de coordination de l'assistance humanitaire des Nations unies
BDC	Base de données canadienne sur les catastrophes
BIFERD	Bureau d'informations, formations, échanges et recherches pour le développement
CAD	Comité d'aide au développement
CaLP	Cash Learning Partnership
CARE	Cooperative for Assistance and Relief Everywhere
CAST	Conflict Assessment System Tool
CDC	Centers for Disease Control and Prevention
CDI	Commission du droit international
CDP	Center for Disaster Philanthropy
CECI	Centre d'étude et de coopération internationale

CERAH	Centre d'enseignement et de recherche en action humanitaire
CERF	Fonds central d'intervention d'urgence
CERPE FSH	Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains de la Faculté des sciences humaines (UQAM)
CHS	Core Humanitarian Standard / Norme humanitaire fondamentale
CI	Coopérant international
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CRC	Croix-Rouge canadienne
CRED	Centre for Research on the Epidemiology of Disasters
CRIEST	Collectif de recherche sur les innovations économiques, sociales et territoriales
CRISES	Centre de recherche sur les innovations sociales
DDC	Direction du développement et de la coopération (Suisse)
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères (Suisse)
DGCD	Direction générale de la coopération au développement (Belgique)
DIH	Droit international humanitaire
ECHO	European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations / Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes
EM-DAT	Emergency Events Database
ERC	Emergency Relief Coordinator / Coordonnateur des secours d'urgence
FAO	Food and Agriculture Organization / Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

FICR	Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
GHD	Good Humanitarian Donorship
Groupe URD	Groupe urgence, réhabilitation, développement
HAP	Humanitarian Accountability Partnership
HCDH	Haut-Commissariat aux droits de l'homme
HRN	Humanitarian Response Network of Canada
HSP	Humanitarian Standards Partnership / Partenariat pour les normes humanitaires
H2H Network	Humanitarian-to-Humanitarian Network
IASC	Inter-Agency Standing Committee / Comité permanent interorganisations
ICVA	International Council of Voluntary Agencies
IEIM	Institut d'études internationales à Montréal
INEE	Inter-agency Network for Education in Emergencies / Réseau interagences pour l'éducation en situation d'urgence
INERIS	Institut national de l'environnement industriel et des risques
JEEAR	Joint Evaluation of Emergency Assistance to Rwanda / Évaluation conjointe de l'aide d'urgence au Rwanda
LEGS	Livestock Emergency Guidelines and Standards / Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage
MDM	Médecins du Monde
MERS	Minimum Economic Recovery Standards / Normes minimales pour le relèvement économique

MISMA	Minimum Standard for Market Analysis / Critères minimaux d'analyse de marché en situation d'urgence
MSF	Médecins sans frontières
MSPQ	Ministère de la Sécurité publique du Québec
MTE	Méthodologie de la théorisation enracinée
NDMA	National Disaster Management Authority / Autorités nationales de gestion des catastrophes
OCCA	Observatoire canadien sur les crises et l'action humanitaires
OCDE	Organisation de coopération de développement économique
OCHA	United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs / Bureau de la coordination des affaires humanitaires
ODD	Objectifs du développement durable
ODI	Overseas Development Institute
OFDA	Office of Foreign Disaster Assistance
OI	Organisation internationale
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONGI	Organisation non gouvernementale internationale
ONU	Organisation des Nations unies
ONU-Habitat	Programme des Nations unies pour les établissements humains
ISO	Organisation internationale de normalisation

OXFAM	Oxford Committee for Famine Relief
PAM	Programme alimentaire mondial
PhiLab	Réseau canadien de recherche partenariale sur la philanthropie
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
RDC	République démocratique du Congo
RRC	Réduction des risques de catastrophes
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SCHR	Steering Committee for Humanitarian Response / Comité directeur pour l'intervention humanitaire
SEEP Network	The Small Enterprise, Education and Promotion Network
SHM	Sommet humanitaire mondial
SIAH	Système international de l'action humanitaire
SimEx	Exercice de simulation humanitaire
TBM	Taux brut de mortalité
TH	Travailleur humanitaire
TMM5	Taux de mortalité des moins de 5 ans
UQAM	Université du Québec à Montréal
USAID	U.S. Agency for International Development / Agence américaine pour le développement international
UNHCR	The UN Refugee Agency / Agence des Nations Unies pour les réfugiés ou le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance

UNISDR UN International Strategy for Disaster Reduction / Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies

WASH Water, sanitation, and hygiene (eau, assainissement et hygiène)

RÉSUMÉ

Le 20^e siècle a été déterminant dans la reconfiguration des relations entre les peuples et les nations. Dans un environnement postcolonial, l'action humanitaire des pays industrialisés envers les pays en situation d'urgence a crû jusqu'à intervenir dans de nombreux domaines, y compris ceux liés aux catastrophes naturelles. Avec l'augmentation de l'intensité des catastrophes, les besoins humanitaires et les acteurs humanitaires sont plus nombreux et doivent faire face à de nouveaux enjeux de coordination et de complexification des interventions. Dès lors, le secteur humanitaire a dû trouver des solutions. Il l'a fait afin de mieux répondre à la nature des crises, ce qui a conduit à professionnaliser son action en améliorant ses modalités de coordination et en élevant son niveau de responsabilisation. Ceci a été réalisé via la création et la diffusion de standards dits « universels », dont les standards SPHÈRE.

Cette thèse par articles se penche sur le processus de standardisation des savoirs et des pratiques humanitaires occidentales, au moyen d'une étude de l'initiative SPHÈRE. La démarche de recherche a identifié et a analysé, sous l'angle des résistances locales dans l'application de standards universels, la nature des relations qui s'établissent entre les acteurs humanitaires du réseau SPHÈRE. Cette analyse met en relief le fait que les résistances et l'appropriation des standards varient fortement en fonction de la nature des territoires affectés par une catastrophe naturelle. Mettant ainsi en évidence une fracture entre les États forts et les États fragiles et entre les territoires centraux et périphériques des espaces nationaux.

Notre cadre théorique est composé de deux types de théories pour analyser l'action humanitaire en situation de catastrophes naturelles. Premièrement, les théories portant sur l'analyse sociologique des normes et standards, et, en particulier, se penchant sur les enjeux de résistances qui y sont associés. Deuxièmement, les théories des organisations portant sur les dimensions stratégiques des organisations et le recours à des marges de manœuvre de la part des acteurs sociaux. La méthodologie utilisée a reposé sur une analyse documentaire, la conduite d'entrevues et des observations participantes.

Les données recueillies sont présentées dans trois articles. Le premier nous a permis d'étudier les enjeux territoriaux dans la gestion des catastrophes naturelles et de proposer une typologie de territoires en situation d'urgence. Le deuxième a permis de présenter un cycle de professionnalisation de l'action humanitaire dans lequel la standardisation a toute sa place. Enfin, le troisième article s'est penché sur le processus de percolation de la méthodologie SPHÈRE et les tensions quant à son application.

Notre recherche nous amène à conclure que l'application des normes SPHÈRE, ou plus précisément leur degré de percolation, sont influencés tant par les types de dynamique qui s'installent entre les acteurs du réseau des acteurs humanitaires et SPHÈRE que par les spécificités socioterritoriales où se déroulent les interventions. Notre recherche dégage un ensemble de constats qui nous ont permis d'identifier des pistes de bonification à l'application de standards

aits « universels ». Forte du constat que la localisation est la dernière étape d'un processus de professionnalisation en continu, la thèse soulève l'importance de poursuivre le travail de réflexion critique sur les meilleures façons de prendre en considération les particularités locales des territoires affectés par une catastrophe naturelle et de renforcer les processus de localisation et de décolonisation des interventions.

Mots-clés : action humanitaire, catastrophe naturelle, initiative SPHÈRE, sociologie des normes et des standards, localisation, percolation

ABSTRACT

The 20th century was a defining period for the reconfiguration of relationships between people and nations. In a postcolonial environment, industrialized countries' humanitarian action towards countries in emergency situations escalated until it was intervening in countless domains, including those related to natural disasters. With the growing intensity of catastrophes, both humanitarian needs and actors have increased and must face coordination and intervention complexification issues. The humanitarian sector had to find solutions. It did so in order to better respond to the nature of the crises, which led to the professionalization of its action by improving its coordination modalities and by raising its level of accountability. This was accomplished through the creation and dissemination of what are deemed "universal" standards, including the SPHERE standards.

This thesis by article focuses on the standardization process of Western humanitarian knowledge and practices, through a study of the SPHERE initiative. The research approach has identified and analysed, taking the angle of local resistance in the application of universal standards, the nature of relationships established between humanitarian actors and the SPHERE Network. This analysis highlights the fact that resistance and appropriation of the standards vary greatly depending on the nature of the territories affected by a natural disaster. This further brings to light the divide between strong and weak States and between central and peripheral regions of a national space.

Our theoretical framework is composed of two types of theories to analyse humanitarian action for natural catastrophes. The theories on sociological analysis of norms and standards, and, in particular, those on resistance issues associated with them. The organization theories on the strategic dimensions of organizations and the flexibility on the part of social actors.

The methodology rests on a literature review, interviews and participatory observations. The data collected is presented in three articles. The first allowed us to study the territorial issues in the management of natural catastrophes to propose a typology of territories. The second allows for the presentation of a cycle of humanitarian action professionalization in which standardization plays a significant role. The third article focuses on the percolation of the SPHERE methodology and the tensions regarding its application. It proposes degrees of percolation for the standards.

Our research brings us to the conclusion that the application of SPHERE norms, or more specifically their degree of percolation, is influenced by the types of dynamics that are established between the actors of the humanitarian network and SPHERE, but also on the socio-territorial specificities that are independent of SPHERE intentions. A series of findings emerge from our research which have allowed us to identify areas of improvement in the application of "universal" standards. Drawing on the finding that location is the last step of a continuous professionalization process, the thesis brings to light the importance of pursuing a critical reflection process on the best ways to take local particularities of the territories affected by natural disasters into consideration and to reinforce the localization and decolonization processes of interventions.

Keywords: humanitarian action, natural catastrophe, SPHERE initiative, sociology of norms and standards, localization, percolation.

INTRODUCTION

Avec l'augmentation du nombre et de l'intensité des catastrophes naturelles, les besoins humanitaires ne cessent de croître, exerçant des pressions de plus en plus fortes sur le système international de l'action humanitaire (SIAH¹) (OCHA, 2021). Au fil des dernières décennies, si les acteurs du SIAH sont plus nombreux et mieux dotés en ressources, comme en témoigne la réponse de 2010 au tremblement de terre en Haïti, où plus de 400 organisations internationales ont participé aux opérations sur le terrain (FICR, 2011), il n'empêche que ces acteurs sont confrontés à des enjeux importants en matière de coordination, de densification et de complexification des réponses à apporter.

Face à cette complexité croissante, il est encore plus nécessaire, pour le secteur humanitaire, de trouver des solutions innovantes afin de répondre aux catastrophes de façon mieux adaptée, plus efficace et efficiente tout en démontrant une pertinence accrue. Au fil du temps, cette nécessité s'est traduite par la professionnalisation des rôles et des fonctions des organisations du SIAH. Le processus de professionnalisation s'est traduit par une amélioration des modalités de coordination et une montée en responsabilité des acteurs locaux.

À partir des années 1990, une nouvelle étape du processus de professionnalisation a donné lieu à l'initiative SPHÈRE. Cette dernière, à l'aide du Manuel SPHÈRE, inscrit la professionnalisation de l'action humanitaire dans une dynamique de normalisation et de standardisation. Peu de travaux ont porté sur l'étude de l'initiative et du Manuel SPHÈRE. Notre thèse entend répondre à cette lacune. De façon plus précise, nous nous sommes intéressés à la performativité découlant de

¹ Par SIAH, nous entendons l'ensemble des acteurs sociaux qui interviennent directement ou indirectement dans le champ de l'action humanitaire. Concrètement, ce système est composé d'agences de gouvernements nationaux, d'organismes des Nations unies, d'organisations non gouvernementales situées aux échelles locales ou nationales (ONG) ou à l'échelle internationale (ONGI), par le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de nouveaux acteurs plus récemment actifs, telles des organisations de bienfaisance (à l'image des fondations) ou encore des entreprises privées. Il sera utilisé dans cette thèse les termes « agences humanitaires » et « organisations humanitaires » pour désigner les acteurs du SIAH. Par agences humanitaires, nous entendons des organismes publics (des ministères par exemple) internationaux ou supranationaux (les agences de l'ONU) qui interviennent dans les activités humanitaires. Enfin, par organisations humanitaires, nous faisons référence aux ONG.

l'utilisation de standards, de normes et de guides en lien avec leur prétention de présenter une réponse « universalisante » aux interventions à déployer sur le terrain. En proposant un isomorphisme des actions, l'approche SPHÈRE prétend mettre à la disposition des acteurs de l'humanitaire un cadre de référence adéquat et pertinent à toute intervention humanitaire, qu'importe la nature de la catastrophe. Indépendamment des spécificités nationales ou des caractéristiques territoriales régionales ou locales des zones affectées par une catastrophe, le Manuel SPHÈRE offrirait un cadre adéquat aux interventions à effectuer.

Nombre des recherches ont porté sur la performance des actions humanitaires en se penchant sur leur efficacité, efficience et pertinence. Ces recherches s'inscrivaient principalement dans une perspective à la fois critique et constructive, au sens où il était considéré que la performance globale de l'aide humanitaire pourrait et devrait être améliorée (McEntire, 1997; Sharma, 2001; Quéinnec, 2003; Dufour *et al.*, 2004; Smillie et Minear, 2004; Bazin *et al.*, 2010; Audet, 2014 et 2016). C'est aussi la posture que nous adoptons dans cette thèse. Notre recherche doctorale n'entend pas invalider la pertinence de l'initiative SPHÈRE et son Manuel. Cependant, elle questionne son universalisme et met en doute la flexibilité de l'approche, son adaptabilité et, surtout, sa capacité de bonifier de façon adéquate ses méthodes en fonction des apprentissages et des leçons découlant de l'expérimentation sur le terrain des standards du Manuel.

Les catastrophes découlant de situations de conflits armés n'ont pas été considérées dans cette recherche doctorale. Nous nous sommes concentrés sur les catastrophes naturelles où la collaboration, la coopération et l'intérêt commun prévalaient pour redresser une situation jugée collectivement critique pour la ou les populations concernées.

Cette recherche apporte une réponse à un questionnement relativement simple. Comment concilier « universalisme » dans l'action et « singularité ou particularisme » des situations ? Comment faire pour proposer un guide d'action qui soit passe-partout alors qu'à partir de 2016 percole parmi les acteurs du SIAH l'idée que les actions sur le terrain devraient s'ouvrir à la localisation des interventions ? Les acteurs du SIAH entendaient par localisation la nécessité de prendre en considération les besoins et les savoirs locaux. La logique d'action à déployer devrait

alors faire preuve, d'écoute, de flexibilité et d'adaptabilité, tant sur le plan des finalités à atteindre que des moyens pour y arriver.

Pour répondre à notre questionnement, notre démarche de recherche doctorale, initialement pensée comme une thèse classique, a progressivement évolué en thèse par articles. À l'origine, pensée comme une recherche devant revisiter les actions humanitaires qui prirent place à Haïti, à la suite du tremblement de terre de 2010, nous avons revu cet objectif en raison, premièrement, de la situation géopolitique instable qui affecte ce pays depuis au moins les cinq dernières années, et deuxièmement, des contraintes liées à la COVID-19.

En décidant de procéder autrement que par une étude de cas, il nous a fallu repositionner notre questionnement sans perdre notre intuition de départ. Nous avons donc centré notre objet d'étude sur le processus de diffusion ou de percolation des standards SPHÈRE. Ceci nous a demandé de recentrer les éléments théoriques mobilisés dans la problématisation et la contextualisation de notre questionnement de recherche sur Haïti. La méthodologie fut aussi adaptée afin de soutenir non pas une enquête sur le terrain, mais la production de trois articles, lesquels sont au cœur de l'apport de notre thèse.

Originalité du projet de recherche

L'originalité du projet tient à plusieurs éléments. Premièrement, les études existantes sur les actions humanitaires d'urgence, que ce soit de la part de chercheurs universitaires, de consultants ou bien de professionnels d'organisations humanitaires (rapports d'évaluation, publications, travail de recherche, etc.), ont principalement été orientées vers la gestion des interventions d'actions humanitaires déployées lors de conflits armés, de crises alimentaires, de situations appelant à la gestion de camps de réfugiés ou à la suite de grands mouvements de population (IASC, 2010; Rohner, 2018). Peu d'écrits portent sur la gestion des interventions prenant place dans le cadre d'une catastrophe d'origine naturelle. Et encore moins d'écrits traitent des interventions déployées dans des territoires dits « fragiles » : i.e., l'ensemble des sous-régions qui sont confrontées à des catastrophes et qui sont orphelines du développement dans les États dits

« forts » (Alalouf-Hall et Fontan, 2020) et mal ou sous-développées dans les États dits « fragiles » (Dufour, 2015; Martel, 2015).

Deuxièmement, nous retrouvons très peu d'études empiriques qui sont indépendantes des acteurs directement impliqués dans les processus d'aide. La grande majorité des connaissances dans ce domaine sont produites par des praticiens ou par diverses institutions relevant de la société civile mondiale (Beck, 2006)². Ces écrits découlent souvent d'autoévaluations dont les modalités sont institutionnalisées. C'est le cas en Belgique, par exemple, où, depuis 1991, la Direction générale de la coopération au développement (DGCD) oblige les ONG à consacrer à l'autoévaluation 1 % des fonds reçus du ministère des Affaires étrangères (Develtere *et al.*, 2004). Cette situation a eu pour effet de générer une hétérogénéité de données reposant sur des méthodologies plurielles, un manque d'indépendance et de crédibilité, et un accès documentaire assez difficile.

Enfin, si les analyses historiques abondent sur le rôle, les motivations et la place de l'action humanitaire (Ryfman, 2016; Micheletti, 2014), peu d'études tiennent compte des contextes ou de la conjoncture dans leurs analyses. Par conséquent, peu de travaux présentent une lecture des actions menées sur le terrain eu égard aux grands enjeux sociétaux concernant les inégalités sociales ou les défis environnementaux. Sur ce dernier point, faire face aux changements climatiques est devenu le défi du siècle. Ce défi demande que soient réalisées des transformations institutionnelles rapides et durables dans de nombreux domaines et secteurs d'intervention, y compris dans la réponse humanitaire aux crises naturelles.

Objectifs et pertinence du projet

Voulant répondre aux angles morts des études antérieures identifiées précédemment, l'objectif de notre recherche est d'identifier comment les spécificités socioterritoriales et les défis d'une catastrophe dite « naturelle » impactent ou non la définition et la bonification des outils

² Telles : l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), l'Organisation des Nations unies (ONU), la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, Accountability and Performance in Humanitarian Action (ALNAP).

standardisés mis à la disposition des acteurs pour conduire leurs interventions humanitaires. Répondre à cet objectif s'inscrit dans une volonté de proposer des pistes d'amélioration aux modalités de conceptualisation des standards du Manuel SPHÈRE dans un contexte récent où la localisation est officiellement prônée par les instances internationales clés intervenant dans le domaine de l'aide humanitaire. Selon nous, la performativité de l'initiative SPHÈRE, dans le cas particulier des États dits « fragiles », demande une façon de penser et de présenter les standards qui repose sur une interprétation souple, nuancée et adaptée de la part des acteurs impliqués dans les interventions. Cette posture leur permettrait non seulement de disposer de plus de ressources et de responsabilités, elle permettrait aussi de soumettre des propositions plus respectueuses sur les rôles et les responsabilités des acteurs internationaux face aux compétences, aux capacités et aux savoirs des acteurs nationaux, régionaux et locaux.

Par ailleurs, les standards présentés dans le Manuel SPHÈRE représentent certainement une innovation sociale (Lévesque et Fontan, 2018) en matière de professionnalisation des interventions face à une crise humanitaire. La pertinence de notre démarche de recherche tient au fait de suivre le processus de murissement de cette innovation en montrant comment, malgré les apories que nous mettrons en lumière, cette innovation ouverte se traduit par des mises à niveau assez régulières du Manuel. Bien que ces mises à niveau rendent compte d'une bonne capacité d'adaptation, nous montrerons qu'elles pourraient être encore mieux adaptées si elles permettaient une localisation effective et qu'elles se départissaient de résidus de la posture coloniale.

Outre les travaux de Chamisa (2000) ou Patel et Chadhuri (2019), peu d'études en sciences sociales se sont penchées sur la façon dont les normes et les standards sont articulés et opérationnalisés à l'échelle locale. Peu de travaux portent sur la façon dont des processus localisés sont liés à des échelles socio-économiques et sociopolitiques plus larges, liaisons qui peuvent ou non être facilitantes dans leur application. Enfin, il existe encore moins d'études sur l'utilisation de normes et de standards dans le secteur humanitaire.

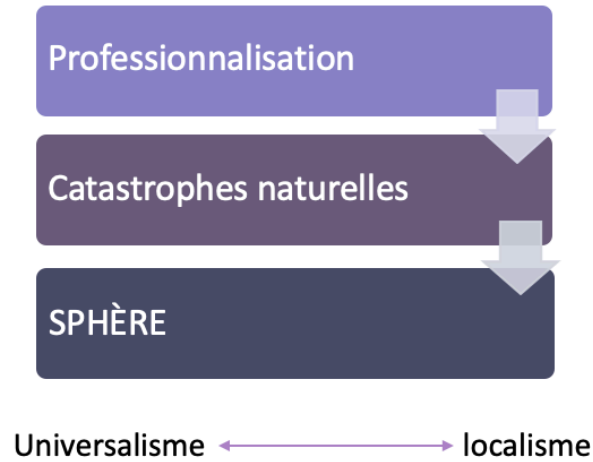
Notre thèse pose un diagnostic critique sur les standards présentés dans le Manuel SPHÈRE et propose des pistes de bonification en intégrant adéquatement les dimensions de la localisation et de la décolonisation dans les révisions à venir du Manuel SPHÈRE. Concrètement, nous proposerons des ajustements concernant les conditions à mettre en place pour assurer une plus grande reconnaissance de l'expertise locale en visant une plus grande mobilisation des connaissances, des expertises et des compétences détenues par les acteurs locaux de l'action humanitaire.

Plan de la thèse

Pour étudier les dynamiques qui nous intéressent, nous avons choisi de suivre l'évolution de l'application des standards humanitaires dits « universels » et en particulier ceux produits par l'initiative SPHÈRE. Ces standards existent depuis le début des années 2000. La thèse est divisée en six parties et comporte dix chapitres.

La première partie est conceptuelle. Elle comprend les chapitres 1, 2 et 3. En explorant différents aspects, nous avons suivi une trajectoire particulière : la professionnalisation du secteur (chapitre 1), puis nous nous sommes penchée sur la manière dont le secteur humanitaire comprend les défis posés par les catastrophes, en mettant particulièrement l'accent sur les catastrophes naturelles (chapitre 2). Ensuite, notre attention s'est portée sur la standardisation humanitaire et le cas particulier de SPHÈRE (chapitre 3). Tout au long de cette démarche, nous avons constamment gardé à l'esprit la tension entre « universalisme » et « localisme » (figure 0-1).

Figure 0-1 : Aperçu des notions clés et de l'objet d'étude de la thèse (chapitres 1, 2 et 3)



Le chapitre 1, intitulé *Professionalisation de l'aide humanitaire*, survole les origines et l'évolution des approches et des pratiques qui se sont succédé en matière d'action humanitaire et de standardisation. Nous y présentons les grands champs d'études de l'action humanitaire. Pour ce faire, nous fondons notre regard sur les écrits en sciences humaines et sociales qui portent sur le champ des études humanitaires selon une approche constructiviste.

Le chapitre 2, intitulé *L'action humanitaire sous l'angle des catastrophes naturelles*, présente ce qu'est une crise humanitaire déclenchée par une catastrophe dite naturelle. Nous y présentons aussi la résilience comme dimension supplémentaire prise en considération par les acteurs humanitaires.

Le chapitre 3, intitulé *La standardisation des pratiques et le cas particulier de SPHÈRE*, présente les grandes étapes de la standardisation en mettant l'accent sur notre objet d'étude SPHÈRE.

La deuxième partie est consacrée au cadre théorique. Elle comprend les chapitres 4 et 5.

Le chapitre 4 présente le cadre théorique utilisé, les principaux concepts mobilisés, notre questionnement de recherche et nos hypothèses de travail. Dans un premier temps est présenté

un survol de la sociologie des normes et des standards. Ce survol fait le point sur les outils utilisés pour étudier les processus de standardisation mis en œuvre par les acteurs humanitaires en général et de l'initiative SPHÈRE en particulier. Dans un deuxième temps, nous nous appuyons sur la théorie des organisations, et plus particulièrement sur la sociologie des organisations, pour étudier les stratégies utilisées par les acteurs humanitaires.

Dans le chapitre 5 nous présentons notre questionnement de recherche et nos hypothèses de travail.

La troisième partie est consacrée au cadre méthodologique de la thèse.

Dans le chapitre 6, nous introduisons les outils méthodologiques qui ont été déployés pour mener à bien les activités de recherche et le travail d'analyse requis pour la production des trois articles. Des trois articles scientifiques, deux ont été publiés. Le troisième a été soumis et accepté sous conditions.

La quatrième partie est composée des trois articles.

Le Chapitre 7 est intitulé *La professionnalisation de l'action humanitaire : un processus réactif et cyclique*. Ce premier article porte sur les cycles de professionnalisation du système humanitaire et propose un modèle d'analyse mettant en scène trois processus en matière de spécialisation, de procéduralisation et de standardisation.

Le chapitre 8 est intitulé *Gestion des catastrophes naturelles en sol québécois : rendre socialement et écologiquement responsables les processus de développement des territoires affligés*. Ce deuxième article porte sur les défis d'adaptation en contexte de catastrophes naturelles au Québec. Le regard présente une réflexion sur l'application de standards humanitaires dans un État dit « fort ».

Le chapitre 9 est intitulé *Entre "universalisme" et "localisme", les degrés de percolation des standards SPHÈRE*. Ce troisième article porte sur la pertinence des standards du Manuel SPHÈRE

et se penche sur les résistances à l'adoption des standards universels SPHÈRE par des organisations humanitaires.

La cinquième partie, constituée du seul chapitre 10, est à visée analytique. Elle nous permet d'interpréter les éléments présentés dans les trois chapitres précédents. L'analyse qui est déployée répond aux grandes questions que nous nous sommes posées et permet de valider ou d'invalider nos hypothèses de travail. Cette analyse se divise en trois points : la validation ou l'invalidation de nos hypothèses de recherche, la réponse aux questions de recherche, et la discussion sur les apports théoriques de la thèse.

La sixième et dernière partie, aussi constituée d'un seul chapitre, ouvre sur des pistes de travail et des recommandations. Le chapitre 11 intègre ainsi les recommandations qui se dégagent de notre analyse.

Enfin, une conclusion présente une synthèse de notre démarche doctorale de recherche. Y sont identifiées les limites du travail réalisé et une ouverture sur de nouvelles pistes de recherche.

PARTIE I

CHAPITRE 1

PROFESSIONNALISATION DE L'AIDE HUMANITAIRE

De l'aide au développement à l'action humanitaire, les acteurs humanitaires sont présents sur tous les fronts en réponse à de nombreux enjeux : de ceux associés aux conflits armés ou sociaux à ceux liés aux crises faisant suite à une catastrophe dite « naturelle ». En 2018 le budget du système humanitaire international bénéficiait d'un montant de 28,9 milliards de dollars US (Development Initiative, 2019), dont la grande majorité provenait de financements institutionnels. Selon le Active Learning Network for Accountability and Performance in Humanitarian Action (ALNAP, 2015), en 2014, le secteur comptait, tous types de structures confondues, environ 4 480 ONG humanitaires, incluant les ONG internationales, nationales et locales.

L'évolution croissante des besoins et des acteurs a mené le système humanitaire à s'engager dans un processus continu de structuration de ses interventions. Ce processus a pris la forme d'une professionnalisation du secteur de l'humanitaire. Cette professionnalisation, réalisée en plusieurs phases, s'est traduite à partir des années 2000 par l'élaboration et l'implantation de cadres, de règles d'intervention, aux niveaux juridique, moral ou éthique, et de démarches de mesure de la qualité et de la redevabilité des interventions³.

Ce premier chapitre présentera les origines et l'évolution des approches et des pratiques qui se sont succédé en matière d'action humanitaire et de standardisation de ses pratiques. Nous débuterons par une présentation du champ de l'action humanitaire (1.1). Nous poursuivrons par l'évolution du secteur dans le temps (1.2) et dans le contenu de ses interventions (1.3). Enfin nous présenterons les principales initiatives visant à la professionnalisation de l'action par la standardisation (1.4). Évidemment, l'emphase sera portée sur l'initiative SPHÈRE (1.5), laquelle

³ « La redevabilité peut être définie comme englobant deux ensembles de principes et de mécanismes : ceux par lesquels les individus, les organisations et les États rendent compte de leurs actions et engagent leur responsabilité, et ceux par lesquels les individus, les organisations et les États peuvent en toute sécurité et légitimité exprimer préoccupations, plaintes et abus - et garantir réparation lorsqu'il y a lieu ». (Perrin, 2008, p. 16)

est au cœur de notre recherche doctorale. Pour réaliser cet état de situation, nous nous sommes basés sur une revue de textes sociologiques, de gestion et d'études humanitaires.

1.1 Le champ d'action de l'humanitaire

Quiconque s'intéresse à l'action humanitaire réalise qu'il n'y a pas de consensus sur sa définition. (Audet, 2016, p. 35)

1.1.1 Définition du champ

L'aide humanitaire, ou action humanitaire, est un terme courant difficile à définir. En effet, selon Ryfman (1999), toute tentative de définition de cette notion est exposée à des critiques. Nous retenons cependant deux des grandes façons de la définir et présentons un cycle pour qualifier son déploiement.

Une première façon de définir l'aide humanitaire, de nature académique, permet de qualifier sa finalité en tant qu'intention morale désintéressée. La définition proposée par Philippe *et al.* (2007, p. 6) s'inscrit dans un courant de pensée que nous qualifions d'éthique et humaniste.

L'aide humanitaire se veut apolitique et neutre. Il s'agit d'une aide inconditionnelle et désintéressée pour les personnes dans le besoin, apportée dans le monde entier sans distinction sociale, politique ou culturelle. Son but est de fournir de l'aide aux personnes en détresse, de leur permettre de reprendre leur destinée en main, de surmonter leur désespoir et de reconstruire une nouvelle vie. Elle se concrétise par l'aide d'urgence, qui permet de satisfaire les besoins élémentaires des populations touchées par une crise, ainsi que l'aide de reconstruction, qui permet aux populations de reconstruire leur économie. (Philippe *et al.*, 2007, p. 6)

Une deuxième façon relève d'une approche pragmatique. L'angle consiste à préciser les contours et les modalités de l'aide humanitaire. Pour qualifier cette approche, nous retenons la définition proposée par l'initiative Good Humanitarian Donorship⁴ (GHD, 2003, en ligne, trad. libre).

⁴ L'initiative Good Humanitarian Donorship (GHD) est « un forum et un réseau informel de donateurs qui facilite l'avancement collectif des principes et des bonnes pratiques du GHD. Elle reconnaît qu'en travaillant ensemble, les donateurs peuvent, de manière plus efficace, encourager et stimuler le comportement des bailleurs de fonds et, par

Les objectifs de l'action humanitaire sont les suivants : sauver des vies, alléger les souffrances et maintenir la dignité humaine pendant ou après les crises d'origine humaine et les catastrophes naturelles, ainsi que prévenir ces situations et mieux s'y préparer. Une action humanitaire devrait être encadrée par les principes humanitaires suivants : l'humanité [...]; l'impartialité [...]; la neutralité [...]; l'indépendance. [...] L'action humanitaire comprend la protection des civils et des personnes qui ne participent plus aux hostilités, ainsi que l'approvisionnement en nourriture et en eau, la fourniture d'un abri et d'articles de première nécessité, et la prestation de services d'hygiène et de santé. Elle est entreprise dans l'intérêt des personnes touchées et en vue de faciliter le retour à la vie et à des moyens de subsistance normaux. (GHD, 2003, p. 1)

De ces deux grandes conceptions de l'action humanitaire internationale, nous retenons qu'elles renvoient à une posture morale et à un domaine d'expertise. Cette posture et ce domaine requièrent une mobilisation importante de ressources matérielles et humaines aux échelles internationale, nationale, régionale et locale afin de subvenir aux besoins des populations en situation de crise. L'action humanitaire se traduit non seulement par l'octroi de financement et l'affectation de ressources en amont des interventions, mais aussi par l'identification de façons de faire pour faciliter le déploiement de conseillers techniques et de volontaires rattachés à des organisations internationales, nationales, régionales, locales.

En fonction de ces deux définitions, Cozzolino *et al.* (2012, p. 9-10) proposent une analyse synthétique présentant des phases de déploiement de la logistique de l'action humanitaire. Ils ont identifié un cycle d'interventions se déroulant en quatre phases (voir figure 1-1).

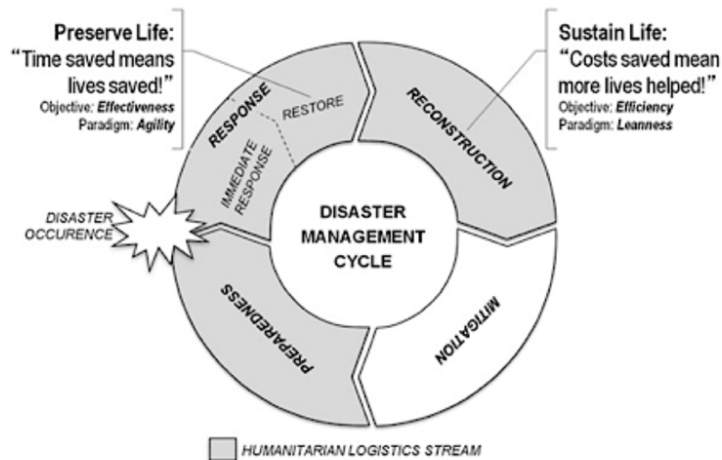
- La première phase, dite de préparation (*preparedness*) fait référence aux différentes opérations qui ont lieu avant qu'une catastrophe ne se produise. Cette phase comprend des stratégies pour prévenir ou gérer les catastrophes.
- La deuxième phase, dite de réponse (*response*), se déroule en deux temps. Le premier (*immediate-response sub-phase*) permet de réagir rapidement en activant le réseau

extension, améliorer l'action humanitaire » (<<http://www.ghdinitiative.org/>>, trad. libre). Réunis à Stockholm le 16 et 17 juin 2003, un groupe de 17 bailleurs de fonds de 13 pays et la Commission européenne se sont entendus sur des principes et de bonnes pratiques en matière d'aide humanitaire. Ces principes ont été élaborés pour améliorer : la cohérence et l'efficacité de l'action des bailleurs de fonds, leurs responsabilités envers les bénéficiaires, les organisations de mise en œuvre et les organismes d'intérêts nationaux, en ce qui concerne le financement, la coordination, le suivi et l'évaluation (informations tirées du site web du GHD initiative mentionné plus haut).

silencieux⁵ (*silent network*). Ceci permet de rétablir au plus vite les services de base pour le plus grand nombre de personnes. Le deuxième temps vise essentiellement la reconstruction (*restore sub-phase*).

- La troisième phase dite de restauration (*reconstruction*), se concentre sur l'amélioration des moyens de subsistance et des conditions de vie des communautés affectées.
- Enfin, la quatrième et dernière phase, dite d'atténuation (*mitigation*), identifie les facteurs de risque et liste les efforts à faire pour prévenir ou atténuer les dommages en cas de nouvelle catastrophe.

Figure 1-1 Le cycle de l'intervention humanitaire



Source : Cozzolino *et al.*, 2012, p. 9

Le Center for Disaster Philanthropy (CDP) présente un schéma similaire des différentes phases de l'action humanitaire (figure 1-2). Le CDP insiste sur les efforts à déployer de manière continue à la suite d'une catastrophe : de la prévention jusqu'au rétablissement à long terme et à la reconstruction améliorée.

⁵ Les auteurs Cozzolino *et al.* (2012) précisent que le réseau silencieux est à comprendre selon la définition de Jahre *et al.* (2009, p. 1012), c'est-à-dire, comme un ensemble de projets temporaires issus de diverses organisations elles-mêmes temporaires qui doivent être liées à une ou plusieurs organisations permanentes bien établies avant la catastrophe.

Figure 1-2 Le cycle de la catastrophe selon le CDP



Source : CDP, cité dans Kumar et Sato,2021⁶

Les quatre phases du cycle CDP se définissent de la façon suivante.

- Phase I : *Preparedness*, elle se situe en amont d'une catastrophe et se concentre sur les efforts à mettre dans la préparation. Par exemple : des formations pour des particuliers et des bénévoles, des trousse de secours.
- Phase II : *Resilience, risk, reduction and mitigation*, elle constitue le travail d'analyse des risques et les stratégies à mettre en place pour que les aléas ne se transforment pas en catastrophes. Par exemple : la souscription à des assurances.
- Phase III : *Response and relief*, elle rassemble les actions à faire concrètement pendant ou immédiatement après une catastrophe.
- Phase IV : *Reconstruction and recovery*, elle se concentre sur les actions de rétablissement et de reconstruction visant à ramener les communautés affectées à leur état d'avant la catastrophe au minimum. La situation optimale est de faire mieux qu'avant (*build back better*) afin de rendre les communautés concernées de moins en moins vulnérables.

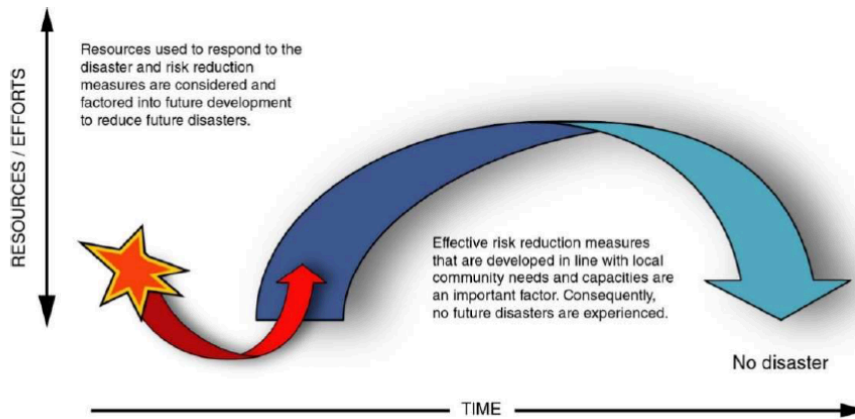
Cette représentation traditionnelle commence à être remise en question en raison de sa vision simpliste et binaire d'encadrer les réflexions et les actions entre une première et une seconde catastrophe (Sawalha, 2020). Ce découpage du temps en quatre phases égales pousse la majorité des donateurs publics, sociaux et privés à financer la troisième phase, la *Response and relief* plus visible du grand public⁷. Cependant, de nouvelles représentations tentent de donner une

⁶ Document issu du site web de CDP : <<https://disasterphilanthropy.org/resources/the-disaster-life-cycle/>>.

⁷ Idem

pondération aux phases. C'est le cas de la représentation de Boshier *et al.* (2021) qui propose un diagramme en hélice (figure 1-3).

Figure 1-3 Le diagramme en hélice de l'événement catastrophe



Source : Boshier *et al.* (2021) cité sur le site web de CDP

Notons que le système international humanitaire gagnerait davantage à ce que les donateurs allouent des fonds pour couvrir les quatre phases du cycle de réponse à une catastrophe. Investir dans la préparation (phase I) assurerait une plus grande capacité d'intervention. De même, accorder des fonds à l'atténuation (phase II et IV) permettrait une meilleure gestion préventive des catastrophes sur le long terme.

Dans cet ordre d'idée, Johnson *et al.* (2011) soulignent l'importance non seulement de lever plus de fonds, mais aussi de mobiliser une plus large variété d'acteurs. À titre indicatif, ils indiquent que la philanthropie stratégique des entreprises, dans le contexte de la responsabilité sociale des entreprises (RSE), pourrait jouer un rôle plus important dans le soutien aux programmes humanitaires. De même, pour Rangan *et al.* (2015), les activités philanthropiques des fondations subventionnaires portent rarement sur des enjeux environnementaux. Leur implication en réponse à des catastrophes dites « naturelles » leur permettrait de combler cette lacune.

1.1.2 L'apport de la recherche universitaire sur les crises et l'aide humanitaire

Les travaux scientifiques sur l'aide humanitaire sont particulièrement récents en Occident. Ils remontent surtout à la décennie 1990 (Saillant *et al.*, 2005). Avant cette date, les principales réflexions et recherches étaient réalisées par des organisations du système international de l'aide humanitaire et portaient sur les débats entourant l'enjeu du sans-frontiérisme bien présents à la fin des années 1970⁸.

Dans une diversité de disciplines scientifiques, les crises humanitaires ont fait l'objet d'études concrètes, appliquées ou de recherches fondamentales. Des groupes de recherche portant sur l'action humanitaire ont été constitués dans nombre d'universités : notamment en Amérique du Nord, en Europe du Nord et en Suisse. Une reconnaissance de l'importance de ce champ disciplinaire est observable dans plusieurs universités francophones. Cela s'est traduit par la création d'unités spécifiques de recherche, dont le Centre d'enseignement et de recherche en action humanitaire (CERAH) situé à Genève ou l'Observatoire canadien sur les crises et l'action humanitaires (OCCAH) localisé à Montréal.

Les domaines étudiés par les chercheurs de nombreuses disciplines des sciences humaines et sociales portent sur une variété de dimensions. Notons entre autres choses les thèmes suivants :

- les causes, la dynamique et les effets des crises humanitaires aussi bien dans des situations de conflits que de catastrophes dites « naturelles » (notamment : Sharma, 2001; Dauvin et Siméant, 2002; Micheletti, 2014 ; Ryfman, 2016; Maltais, 2019);
- les politiques sur l'aide humanitaire et les discours sur les crises humanitaires (notamment : Lefèvre, 2011; Corbet, 2014);
- les dynamiques Nord/Sud, la localisation et les enjeux de décolonisation ou de désoccidentalisation de l'action (notamment : Navarro-Flores, 2006; Paxton et Knack, 2012; Martel, 2015; Savard *et al.*, 2020);
- la dynamique des politiques, des programmes et des organisations de réponse humanitaire (notamment : Woods, 2011 ; Pérouse de Montclos, 2011; Audet, 2016; Verlin, 2020);

⁸ Pour les ONG, le sans-frontiérisme est l'action de se rendre, indépendamment des tracés géopolitiques, là où l'urgence le nécessite (voir Mattei et Troit, 2016).

- les processus de réhabilitation, les liens entre l'urgence et le développement, l'autonomisation et la résilience (notamment : Otto et Weingärtner, 2013; Grünewald, 2020);
- les questions juridiques relatives aux questions humanitaires (notamment : Hilhorst et Jansen, 2012);
- les expériences et les modes de vie des personnes réfugiées ou déplacées à l'intérieur de leur propre pays (notamment : Mendenhall *et al.* 2015, Jozaghi et Dahya, 2020 ; Arvisais et Alalouf-Hall, 2020).

1.1.3 La recherche universitaire portant sur la performance de l'humanitaire

Nombre des recherches à date ont été consacrées à la question de la performance des actions humanitaires sous l'angle de leur efficacité, de leur efficience ou de leur pertinence (McEntire, 1997; Sharma, 2001; Quéinnec, 2003; Dufour *et al.*, 2004; Smillie et Minear, 2004; Navarro-Flores, 2006; Bazin *et al.*, 2010; Audet, 2014 et 2016).

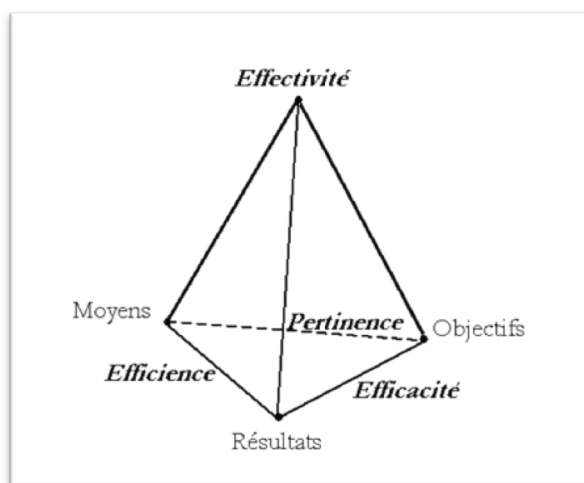
La littérature scientifique ne présente pas de consensus défini sur ce qu'il est entendu par performance de l'action humanitaire, cependant les auteurs s'accordent sur la possibilité de l'améliorer. D'abord, il est indiqué que l'action humanitaire performe lorsque, à la suite d'une catastrophe, il est observé une réduction du nombre de décès et qu'il est possible de prévenir et d'atténuer la douleur humaine (McEntire, 1997).

Il est question d'efficacité humanitaire quand un effort est déployé pour apporter un soutien physique et psychologique aux personnes affectées par une crise humanitaire et quand une aide économique est apportée aux familles dans le besoin (Sharma, 2001). Ces deux registres de caractérisation de la performance ouvrent la porte à d'autres façons de la mesurer en considérant :

- les délais d'installation, l'utilisation de cadres normatifs de référence (Quéinnec, 2003; Dufour *et al.*, 2004; Gemenne *et al.*, 2010); ou encore,
- les enjeux de coordination des actions sur le terrain et dans un écosystème complexe (Woods, 2011; Bazin *et al.*, 2010; Tadanori, 2012; Audet 2014; Martel, 2015).

Une fois la performance mesurée, il faut l'évaluer. Des travaux sur l'évaluation de l'impact, nous retenons ceux de Marcon *et al.* (2003) qui définissent la performance comme la jonction de différentes dimensions : la pertinence, l'efficacité, l'efficacé et l'effectivité. La figure 1-4 associe ces quatre dimensions à la prise en compte des objectifs visés, des moyens utilisés, i.e. des ressources mises en place et des résultats obtenus.

Figure 1-4 La performance et les dimensions de l'action humanitaire



Source : Marcon *et al.*, 2003, p. 57

L'analyse de la performance est présentée comme un outil de pilotage à la disposition des acteurs pour évaluer leurs interventions. Dans cette optique, l'ALNAP, un réseau mondial dédié à l'amélioration de la réponse aux crises humanitaires, évalue tous les trois ans la performance du système humanitaire international. Ce réseau est composé d'acteurs du système humanitaire, dont des organisations non gouvernementales internationales (ONGI), des agences des Nations unies, des membres du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des donateurs, des universitaires et des consultants. D'après l'ALNAP (2018), le système de l'aide humanitaire a été généralement efficace dans sa réponse à l'insécurité alimentaire dans des environnements complexes, et plus largement en sauvant des vies dans des situations hors camp. Cependant, selon cette organisation, des progrès restent à faire pour traiter des objectifs de résilience à long terme. Le Groupe URD (Groupe urgence, réhabilitation, développement) s'est interrogé sur le renforcement des capacités locales et les effets négatifs à éviter dans son guide *Compas*.

Est-ce que l'intervention proposée : soutient les mécanismes et capacités de résilience pour obtenir un impact positif à long terme ? [...] Facilite le développement du leadership et des capacités au niveau local ? [...] Intègre une stratégie de sortie à la fin du projet ? [...] Analyse les potentiels effets négatifs, et prend des mesures préventives et curatives ? (Groupe URD, 2018, p. 47)

Toujours selon l'ALNAP, le système international de l'aide humanitaire est en mesure de fournir des secours relativement performants, mais il demeure limité dans ses capacités d'action. Dans les faits, ce système ne dispose pas d'assez de ressources pour maintenir un personnel hautement qualifié en place et pour fournir les secours à la hauteur requise pour faire face aux catastrophes de grande ampleur. Cette affirmation s'est avérée particulièrement justifiée pendant la pandémie de la COVID-19 de 2019 à 2021 (UNHCR, 2021).

Bref, nous faisons nôtre cette posture qui considère que la performance de l'action humanitaire est perfectible. Nous pensons qu'une amélioration de cette performance peut être atteinte, notamment en retravaillant les cadres normatifs établis par et pour le système humanitaire.

1.2 Évolution du secteur : de l'aide humanitaire caritative à l'action humanitaire professionnalisée.

Les organisations humanitaires ont été amenées à se professionnaliser pour être plus efficaces, efficientes et pertinentes. Elles l'ont aussi fait afin de répondre aux besoins de transparence et aux préoccupations portées par les populations qui les soutiennent eu égard aux meilleures réponses à apporter aux victimes de catastrophes humaines ou naturelles (Walker et Russ, 2010). Ces réponses ne sont pas étrangères aux virulentes critiques internes et externes (Hours, 2002; Peck, 2013; Bouju et Ayimpam, 2015) qui furent émises à l'égard du système d'aide humanitaire, en général à la suite, par exemple, d'un non-professionnalisme découlant d'interventions réalisées dans l'urgence et ayant raté de beaucoup les résultats anticipés. Au fil du temps, et en réponse à ces critiques, le secteur de l'aide humanitaire s'est considérablement amélioré en développant des formations, des procédures et des normes tout en se dotant de mécanismes de

qualification et de certification (Walker et Russ, 2010). Revoyons les moments clés de l'histoire de la professionnalisation du système humanitaire.

1.2.1 Les origines de l'action humanitaire

Il est possible de faire remonter l'action humanitaire à deux grandes traditions : religieuses et philosophiques (Guillermant, 1994 ; Ryfman, 2016). De façon plus précise, on peut avancer que le secteur humanitaire occidental tire son origine des traditions religieuses judéo-chrétiennes, de l'émergence du droit international et de « l'universalisme » des Lumières.

Dans la religion juive, remettre volontairement une partie de ses biens à des personnes plus démunies que soi est une valeur et une pratique religieuse considérées essentielles. Le terme hébreu le plus couramment utilisé pour exprimer cette nécessité du don est celui de *tsedaka* ou *tzedakah* (צדקה), lequel n'a pas d'équivalent en français. On le traduit souvent par défaut par les termes « charité » ou « justice ». Le Talmud le désigne comme « le commandement » qui représenterait un tout, une sorte d'expression condensée des valeurs juives. Maïmonide, rabbin séfarade du 12^e siècle, indiquait :

Il faut être attentif à l'obligation de la *tsedaka* plus qu'à toute autre obligation. En effet la *tsedaka* est la marque distinctive du juste appartenant à la descendance d'Abraham [...] Jamais un homme ne s'appauvrit par suite de la *tsedaka*, aucun mal, aucun dommage ne peut en résulter. (Michne Torah, dans Hansel, 2006, p. 158)

Il était généralement considéré que la somme minimale à consacrer à la *tzedakah* devait équivaloir à environ à 10 % de ses revenus nets (le *maasser* ou la dîme). Ce pourcentage était modulable en fonction des moyens à la disposition de chaque personne. En plus d'une dimension monétaire, il est mentionné, dans les écrits de Maïmonide, l'existence d'une hiérarchie entre les différentes manières de faire la *tzedakah*. Le don idéal est celui qui permet au bénéficiaire de devenir autonome. Offrir un travail est l'exemple le plus représentatif de cette intention.

Ce dont le pauvre manque, tu dois le lui donner, habits, ustensiles... Tu as l'obligation de lui fournir ce qui lui manque, mais tu n'as pas l'obligation de l'enrichir. (Michne Torah, section VII dans Hansel, 2006, p. 157)

En plus de la *tsedaka*, on retrouve, dans la religion juive, le concept *tikkoun olam* (תיקון עולם) ou la responsabilité de « réparer le monde » qui est à l'origine du déploiement de nombreuses ONG de confession juive (Galchinsky, 2011).

La chrétienté a également développé une intense activité d'assistance auprès des personnes démunies (Fountain, 2013), avec la valeur de la *caritas*, dont la traduction littérale est « charité », au sens d'amour spirituel. C'est la situation d'une misère jugée inacceptable qui mène à offrir aux pauvres quelques denrées pouvant soulager leurs peines. Sous la chrétienté, l'acte charitable était qualifié de trois manières (Charbonneau, 2012). Il était dit « universel » : tout le monde était dit « concerné ». Il se voulait radical, au sens où on ne pouvait ne pas aider, il faisait partie des règles de vie. Enfin, il se vivait de façon intériorisée : si la charité était vertueuse, l'était aussi la modestie. Ses représentations les plus emblématiques sous la chrétienté étaient la distribution alimentaire et l'aumône. Cette forme de charité matérialisait l'amour que l'on devait porter au prochain. Elle se voulait et s'établissait à la « vue de Dieu », c'est-à-dire à l'égard d'une reconnaissance divine qui serait effective après sa mort.

La Réforme [protestante au 15^e siècle] s'accompagne d'une nouvelle éthique du travail dont l'impact sera considérable sur l'évolution économique des sociétés européennes. [...] Ainsi le travail est-il valorisé, non comme moyen de Salut, mais comme réponse à la grâce de Dieu. La profession (*Beruf* en allemand) est aussi une vocation (*Berufung*), une action de grâces. De là à identifier le pauvre à l'oisif qui profite du travail des autres, en bref à un parasite, il n'y a qu'un pas, souvent franchi. Dans les cités passées à la Réforme (Nuremberg en 1522, Strasbourg en 1523...), des ordonnances sur les pauvres sont édictées, qui interdisent la mendicité, contraignent les pauvres qui peuvent travailler à le faire, organisent la prise en charge rationnelle et municipale (c'est-à-dire laïque et non plus ecclésiastique) des nécessiteux infirmes de la ville, et expulsent les pauvres étrangers à la cité. [...] On distingue donc les « vrais pauvres » à aider, des « faux pauvres » à enfermer pour les faire travailler, ou à rejeter hors de la ville. (Rognon, 2008, p. 21)

Au Moyen-Âge les guerres saintes étaient, entre autres, une opportunité pour l'Église de faire rayonner la foi chrétienne avec les actes entrepris dans la défense de ce que l'Église considérait

comme étant des causes « justes ». Les ordres de chevalerie sont créés. La charité prend alors une autre forme.

Donner sa vie en combattant pour défendre les chrétiens outragés, et en sacrifiant au besoin celle des ennemis, est considéré comme un acte de charité authentique, et comme l'expression suprême de la foi. Saint Bernard de Clairvaux, qui prêcha la 2^e croisade, écrivait ainsi en 1128, s'adressant aux Templiers : « En vérité, les soldats du Christ livrent sans inquiétude le combat pour leur Seigneur, ne craignant nullement ni le péché de massacrer des ennemis ni le danger de périr de mort violente. En effet la mort que l'on doit donner ou recevoir pour le Christ n'a rien d'un crime et mérite la plus grande gloire : l'une vous donne au Christ, l'autre vous donne le Christ ». (Guillermand, 1994, p. 47)

Hormis le facteur religieux, deux autres facteurs ont grandement contribué au développement des actions humanitaires. Le premier est l'émergence, dès le 17^e siècle, d'un droit international, dont l'objet était de permettre une réglementation pacifique des conflits interétatiques (Brauman, 2000, p. 26). Grotius, juriste néerlandais, est à l'origine du traité *De jure belli ac Pacis* (Le droit de la guerre et de la paix, datant de 1625). Il s'agit là du premier substrat juridique occidental en faveur d'une régulation des interventions humanitaires.

Le premier événement qui combine cet héritage culturel, les paradoxes qui y sont associés et le déplacement progressif vers des actions rationnelles fondées sur la science est très certainement le tremblement de terre qui ravagea Lisbonne en 1755. Ce tremblement de terre, de magnitude 8.5, a détruit en quasi-totalité Lisbonne. Il fut suivi d'un tsunami et d'un incendie. Le nombre des victimes a été identifié à cinquante mille. La catastrophe a suscité de nombreux débats chez les penseurs des Lumières de l'époque pour en comprendre moins sa nature que la façon ou non de se protéger et de réagir (Poirier, 2006).

Ces débats sont au cœur du second facteur, représenté par le déplacement de la pensée religieuse vers la pensée scientifique. Ce déplacement est promu par les penseurs des Lumières. Ces derniers fondent leurs travaux sur l'existence d'une entité universelle, « l'humanité », laquelle supposerait l'existence d'une commune identité entre tous les êtres humains. Cette identité définirait ce qu'humain veut dire et serait constituée d'attributs naturels, tel celui de faire

preuve d'humanité à l'égard de son prochain, de disposer d'une « vertu d'humanité » (Ryfman, 2016, p. 9).

En résumé, si l'on transpose les valeurs et principes présentés plus haut à ceux qui les ont portés, nous trouvons, à la base du système de solidarité internationale qu'est devenue l'aide humanitaire, des actes de charité mis en pratique par de simples gens, par des autorités locales puis par des agences royales. Ces actes ont été encadrés par des principes religieux ou philosophiques avant d'être soumis à la rationalité scientifique. Cette rationalité a ouvert un nouveau chapitre de l'histoire de l'humanitaire, celui de l'humanitarisme promu par la modernité.

1.2.2 De 1859 à aujourd'hui : structuration du système international de l'action humanitaire

Dans cette section, nous prendrons en compte et compléterons l'historiographie proposée par Ryfman (2016). Selon lui, la bataille de Solferino survenue en Italie en 1859 marque un point tournant pour l'histoire du système international de l'aide humanitaire qui, dans les suites de cet événement, peut être divisée en deux grandes périodes. Ladite bataille a marqué le début de l'institutionnalisation de l'aide apportée aux blessés de guerre avec la création de la Croix-Rouge en 1864. La chronologie de Ryfman est la plus récente et la plus largement adoptée dans le milieu de l'action humanitaire.

La première période s'étend sur un siècle (1859-1967). Elle est caractérisée par l'émergence et le lent développement du système international de l'action humanitaire. Cette période rend compte d'un système de valeurs humanistes où les organismes internationaux de l'aide humanitaire, récemment créés, visent à combler des besoins auxquels les États et les institutions internationales ne peuvent pas encore répondre. Cette période est marquée par l'action d'une organisation hégémonique : la Croix-Rouge.

Cette période s'étend de la bataille de Solferino (1859) – en Europe – au début de la guerre du Biafra (1967) – en Afrique. Cette période sera le témoin de l'installation progressive de l'humanitaire sur la scène internationale, de sa forte affirmation dans de nombreux pays à partir du continent européen, avant une extension sur la surface du globe, à travers la « Croix-Rouge » qui l'incarnera principalement. (Ryfman, 2016, p. 18).

Dans son ouvrage *Un souvenir de Solférino*, Henry Dunant décrit la bataille et la victoire de Napoléon III et fait découvrir l'agonie et la solitude des soldats blessés. Dunant développe l'idée que des organisations humanitaires professionnelles, fondées sur la neutralité et le volontariat, devraient être autorisées à soigner les blessés en cas de guerre, quel que soit le camp auquel ils appartiennent.

N'y aurait-il pas moyen, pendant une époque de paix et de tranquillité, de constituer des sociétés de secours dont le but serait de faire donner des soins aux blessés, en temps de guerre, par des volontaires zélés, dévoués et bien qualifiés pour une pareille œuvre ? (Dunant, 1862, p. 102)

Cet ouvrage est au fondement de la création du Comité international de la Croix-Rouge en 1863⁹. À la suite de la création de cette organisation, des branches nationales voient le jour, appuyées, dans chaque pays, par des regroupements de grands mécènes (Sellen, 2021). Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est aujourd'hui le plus vaste mouvement humanitaire au monde. Il fut au cœur du déploiement du système international de l'aide humanitaire.

Les premiers acteurs du système humanitaire, encore faiblement unifiés et peu coordonnés, ont déployé leurs actions en spécialisant leurs interventions en fonction des populations, des secteurs d'activité ou de causes qu'ils étaient prêts à traiter d'un point de vue médical et sanitaire. À titre indicatif, mentionnons des spécialisations en lien avec l'assistance immédiate ou médicale, la protection des enfants, l'approvisionnement en eau, l'assainissement ou l'hygiène (Glasman, 2020). Si la création de la Croix-Rouge, en 1864, illustre une spécialisation initiale de l'humanitaire moderne dans le secours apporté aux blessés de guerre, la création de Save the Children Fund, en 1919, illustre une autre tendance, celle liée à la spécialisation en fonction d'actions ciblées sur des populations ou des secteurs d'intervention en particulier. Notons que l'intéressement élargi à la question humanitaire a pris son essor un peu avant, mais surtout pendant et après la Seconde Guerre mondiale.

⁹ Curieusement, le Comité international apparaît en 1863, un an avant la création de la Croix-Rouge.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale prennent place les premiers signes d'une volonté de collaboration interétatique en matière de développement international —la fameuse aide au développement (Davis, 2007). Action humanitaire et aide au développement se complètent pour constituer le grand champ d'intervention de « l'aide internationale ». Rappelons qu'à partir de 1950, les processus de décolonisation et d'étatisation des sociétés du Sud se sont accélérés et ont généré des besoins auxquels a voulu répondre un nombre de plus en plus grand d'organisations internationales.

Cette première période de l'humanitaire moderne prend fin avec la guerre du Biafra (1967-1970), laquelle a entraîné, selon les estimations, la mort d'un à deux millions de personnes (Aggar, 2016). Pour la première fois dans l'histoire de l'humanitaire, une intervention fondée sur le secours international est très médiatisée. Le grand public est sensibilisé par les images terribles de populations mourant de faim. La fin de cette période rend compte d'une interpellation de l'opinion publique, sont lancés des appels à la générosité internationale, s'implique alors une diversité d'organisations humanitaires aux côtés de la Croix-Rouge. Cet événement donne aussi lieu au développement de critiques et, en réponse à ces dernières, à l'apparition de nouvelles organisations. C'est ainsi que voit le jour Médecins sans frontières (MSF) (Desgrandchamp, 2018).

Se fait alors sentir un vent de renouveau, caractérisé par une contestation de la posture de neutralité qui animait la Croix-Rouge. Ce vent de contestation présage l'apparition du concept « d'ingérence humanitaire », notion qui fut théorisée à la fin des années 1980 par Kouchner et Bettati (Bettati, 2007) afin d'invoquer le droit d'intervenir des États sur un autre État dans les cas où ce dernier serait incapable de gérer une situation de crise majeure. L'idée est alors de justifier, au nom de l'aide humanitaire, un droit d'ingérence interétatique.

La deuxième grande période, dite « de l'humanitaire contemporain », correspond, selon Ryfman (2016), à une recomposition du paysage de l'humanitaire. Une recomposition qui est toujours en cours de réalisation.

La chronologie temporelle de l'humanitaire est en phase avec une réelle coupure épistémologique : son second siècle, débutant autour de 1968, inaugure un changement radical qui s'incarnera dans la montée en puissance de plusieurs des ONG nées au cours des quatre décennies précédentes, le surgissement de nouvelles et la transformation des pratiques, le repositionnement de la Croix-Rouge ainsi que l'affirmation des OI [organisations internationales]. (Ryfman, 2016, p. 43)

Cette recomposition s'est faite en réponse aux enjeux et aux défis qui se sont présentés à partir de la fin des années 1960. Comme l'indique Troubé (2009, p. 2) : « les fausses promesses du droit d'ingérence, les ambiguïtés des actions militaro-humanitaires, les relations avec les États, l'injonction continue à la professionnalisation et la transnationalisation en réseau des ONG » ont questionné la façon dont le secteur de l'aide humanitaire était organisé.

Dans la deuxième moitié des années 1970, l'expansionnisme soviétique crée de nouveaux foyers de violence : Angola, Cambodge, Afghanistan... Ce sont le plus souvent des « guerres internes » où les institutions humanitaires classiques, comme la Croix-Rouge, ne pouvaient pas intervenir. Des associations humanitaires se développent « là où les autres [au sens des organisations classiques ou bien établies] ne peuvent aller » (Verna, 2007).

Progressivement, le succès de l'humanitaire dit « d'urgence », fondé sur le court terme, via des actions ponctuelles, peu soucieuses des causes au fondement de la crise, et plus spectaculaires, se fait aux dépens de l'humanitaire dit « de développement », visant des actions agissant sur les causes des crises et s'établissant dans la durée. Les actions de développement disposent moins d'images spectaculaires à proposer à l'opinion publique et moins de résultats quantitatifs à court terme à présenter. Cette deuxième période est marquée par l'accroissement de cas d'urgence complexes qui sont souvent le fait d'une combinaison de facteurs naturels et humains, par exemple l'insécurité alimentaire, les conflits armés et les déplacements de populations (site web de l'organisme Coalition humanitaire).

En 1994, la réponse au génocide au Rwanda a forcé le système humanitaire à repenser à la fois ses modes opératoires, sa façon de gérer les urgences et à se questionner sur l'efficacité des réponses à apporter. Pour rappel, les acteurs humanitaires, en particulier les ONGI, ont été accusés de prolonger les guerres, de détruire les marchés en créant une dépendance et d'agir de manière irresponsable et non réglementée (Buchanan-Smith, 2002). En mai 1994, Jean-Hervé Bradol, médecin de MSF, présent au Rwanda au moment du génocide, remet en question le travail des ONG et accusa publiquement la France de complicité avec les tueurs lors d'une entrevue télévisée à TF1.

Les responsabilités de la France sont particulièrement écrasantes. Les gens qui massacrent aujourd'hui, qui mettent en œuvre cette politique planifiée systématique d'extermination sont financés, entraînés et armés par la France [...]. On n'a pas entendu pour l'instant aucun responsable français condamner clairement les auteurs de ces massacres, et pourtant ces gens sont bien connus de l'État français puisqu'ils sont équipés par lui¹⁰.

Cette critique a été largement documentée pour le Rwanda¹¹, mais aussi pour d'autres situations de conflits armés¹². Deux dimensions étaient mises en cause : la présumée neutralité et l'approche technicienne des enjeux humanitaires qui allait souvent de pair avec un oubli des enjeux politiques et éthiques dans la réponse humanitaire d'urgence (Blackburn, 2018). Face à une opinion publique désabusée et à des gestes de violence à l'égard des professionnels du système humanitaire (Bradol et Le Pape, 2017), les acteurs de ce dernier ont été amenés à revoir la coordination de leurs actions et à développer des programmes de « réduction des risques de catastrophes » (RRC) afin de gagner sur le plan de la crédibilité organisationnelle et professionnelle (Osa et Hanatani, 2018). Au-delà du droit international humanitaire et des droits de l'homme, un nombre croissant de mécanismes de professionnalisation et de

¹⁰ Voir l'interview de Jean-Hervé Bradol : <<https://www.youtube.com/watch?v=4DCrkBiQiGc>>.

¹¹ Notamment dans l'ouvrage de Dallaire *et al.* (2004) intitulé *J'ai serré la main du diable. La faillite de l'humanité au Rwanda*.

¹² Notamment dans le livre de Terry (2002) intitulé *Condemned to repeat? The paradox of humanitarian action*.

responsabilisation sont alors apparus, comme en rend compte Buchanan-Smith (2003) à partir du cas rwandais.

In conclusion, this case study shows that the policy impact of Study 3 of the Rwanda evaluation, on finding ways of improving NGO performance, was more or less immediate in terms of the impetus it gave to the embryonic Sphere project. However, the impact was also partial ; the more challenging and radical recommendations around accreditation and regulation of NGOs were ducked. (Buchanan-Smith, 2003, p. vii)

En 2005, les Nations unies entreprennent une réforme administrative des modalités de coordination des acteurs humanitaires et centralisent le financement avec la création du Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) et établissent un système de *clusters* (Martel, 2014)¹³.

Le 12 janvier 2010, un tremblement de terre dévastateur a ravagé Haïti. Cet événement s'est traduit par l'une des plus grandes interventions du système humanitaire international. Entre janvier et mai 2010, plus de 1 000 ONG sont intervenues en Haïti (Grünwald *et al.*, 2010). Selon le système de suivi financier de l'OCHA, 3,6 milliards de dollars US ont été déboursés en 2010 pour répondre aux besoins humanitaires en Haïti (Grünwald, 2012). Malgré ce fort engagement du système humanitaire international et du travail des ONG sur place, les effets des actions ont rapidement soulevé des questions. Sans pouvoir relever le défi de la reconstruction post-séisme, Haïti a été progressivement plongé dans une grave crise sociopolitique qui paralyse toujours le pays. La crise post-séisme s'est transformée en une crise complexe et continue (Alalouf-Hall et Audet, 2020).

1.3 Passage au 21^e siècle et renouvellement de l'approche humanitaire

Ces grands événements ont suscité un renouvellement de l'approche de l'aide humanitaire. Après 2010 a débuté une nouvelle période de l'histoire de l'action humanitaire forte d'un processus de standardisation et de l'apparition du concept de réappropriation locale. En janvier 2015, le

¹³ Les *clusters* sont des groupes de coordination et de partage d'information spécialisés dans un secteur précis de l'action humanitaire : sécurité alimentaire, gestion des camps, éducation, abris d'urgence, télécommunication d'urgence, santé, logistique, nutrition, protection, eau, hygiène et assainissement.

secrétaire général des Nations unies a annoncé la création du groupe de travail en vue de la tenue du Sommet humanitaire mondial en mai 2016.

Lors du Sommet, deux rapports ont orienté les discussions : celui du Panel de haut niveau sur le financement humanitaire (Sommet humanitaire mondial, 2016a) et celui de M. Ban Ki-moon sur les responsabilités de tous les pays face aux crises humanitaires (Secretary-General for the World Humanitarian Summit, 2016). Pour le premier, les conclusions étaient claires « personne ne devrait être laissé de côté ».

Nous avons le devoir d'attirer l'attention du monde sur le nombre croissant de personnes dans le besoin : ce n'est que si elles sont vues et entendues que nous honorerons la promesse de ne laisser personne derrière nous et de réaliser les ODD [*objectifs du développement durable*]. C'est l'une des raisons pour lesquelles le premier Sommet humanitaire mondial (SHM) se tiendra à Istanbul en mai 2016. (Sommet humanitaire mondial, 2016a, p. 1)

Pour le second, Ban Ki-moon plaçait aussi les responsabilités des pays et des populations au centre du propos.

Sur la base des récents examens et processus de réforme internationaux et des consultations du Sommet humanitaire mondial, j'estime que les responsabilités fondamentales suivantes sont essentielles pour améliorer la situation de l'humanité : (a) leadership politique pour prévenir et mettre fin aux conflits ; (b) maintenir les normes qui protègent l'humanité ; (c) ne laisser personne derrière ; (d) changer la vie des gens, en passant de l'aide à la fin des besoins ; et (e) investir dans l'humanité. (Secretary-General for the World Humanitarian Summit, 2016, p. 6/76)

Ces deux rapports ont servi de base aux travaux du Sommet humanitaire mondial. Ils ont invité les États à s'unir et à coopérer afin de prévenir et mettre fin aux crises et réduire la vulnérabilité des peuples. Ainsi, les quelque 9 000 participants au Sommet ont pris un important engagement envers les populations touchées par des crises partout dans le monde dans un accord appelé le *Grand Bargain* et visant entre autres à :

améliorer les secours portés aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits ; leur donner les moyens de prendre en mains leur propre relèvement ; et faire preuve d'une plus

grande volonté politique pour prévenir les guerres, qui engendrent tant de souffrances, et y mettre fin. (Ban Ki-moon, le 24 avril 2016¹⁴)

Dernièrement, le contexte pandémique de la COVID-19 a révélé la présence de tensions supplémentaires entre la professionnalisation technique fortement influencée par les pratiques terrains et les enjeux de collaboration et de solidarité à l'égard des personnes vivant des injustices sociales. Ce contexte pandémique, marqué par le rapatriement des ressources humanitaires et la fermeture des frontières, a soulevé de nouvelles questions et de nouveaux enjeux (Alalouf-Hall *et al.*, 2020). Ce contexte témoignait d'une réflexivité critique et a permis l'énoncé de propositions bonifiant les compromis établis à la suite des crises antérieures.

Comme l'indique Eberwein (2005), la professionnalisation va de pair avec la préoccupation croissante d'améliorer la performance. À cette fin, l'humanitaire moderne a intégré des dimensions « techniques » afin d'assurer une meilleure qualité nutritionnelle aux populations desservies, de donner de meilleurs soins de santé, de veiller à une meilleure gestion de l'eau et des déchets, etc. Pour y parvenir, plusieurs actions ont été entreprises, dont :

- la mise en place par les ONG de modules de formation pour leurs employés et parfois même pour les bénévoles;
- l'essor des écoles préparant aux métiers de l'humanitaire et la création de programmes universitaires de cycles supérieurs visant la certification des compétences;
- l'imposition progressive des standards SPHÈRE comme outils de référence auprès des professionnels.

Cette idée d'amélioration des actions a été au cœur du processus de standardisation et de normalisation des actions humanitaires. Ces avenues de travail ont mené à la production de standards minimums et universels, tels ceux proposés dans le Manuel SPHÈRE. Ces standards sont techniques et incluent un cadre déontologique. L'idée sous-jacente est d'éviter l'improvisation dans les interventions. Il s'agit alors pour l'aide générée par le milieu humanitaire d'être de moins en moins généraliste et de plus en ouverte à une variété de spécialisations mobilisant plusieurs

¹⁴ <news.un.org/fr/story/2016/06/337362>.

champs d'expertise : spécialistes de l'eau, de l'urgence, de la coordination, de la santé, du respect des genres, etc.

Le vent de renouveau se fait aussi sentir en matière de déconcentration et de décentralisation des ressources. Cela s'est traduit par l'émergence des nouveaux acteurs locaux qui ont contesté les modèles « traditionnels ». Ils l'ont fait par l'engagement progressif et plus important de nombreux gouvernements et par leur volonté d'assumer la coordination des acteurs humanitaires intervenant sur leur territoire (Saavedra et Knox-Clarke, 2015). S'est alors profilée l'idée d'une action humanitaire se faisant dans une perspective critique décolonisante (ou désoccidentalisée) délaissant progressivement la notion judéo-chrétienne d'aide. C'est pourquoi il est devenu plus adéquat de parler d'action humanitaire plutôt que d'utiliser l'expression « aide humanitaire ». Nous emploierons désormais le terme action humanitaire pour le reste du document.

1.4 Vulnérabilité des États et des territoires infranationaux face à une crise humanitaire

Un rapport du Secrétaire général de l'ONU (2018) souligne qu'en 2017 les besoins humanitaires n'ont jamais été aussi grands en raison des crises humanitaires engendrées par l'augmentation de nombre de conflits et de catastrophes naturelles. À la fin de cette année, plus de 135 millions de personnes ont requis une intervention humanitaire. Les besoins de financement s'élevaient alors à plus de 23 milliards de dollars US.

Depuis 2008, ce sont chaque année plus de 100 millions de personnes qui sont touchées par des catastrophes liées à des risques naturels, et 25,3 millions en moyenne qui sont déplacées. [...] Le système humanitaire mondial n'a jamais été aussi efficace, sauvant des vies et protégeant les populations dans des proportions jamais atteintes. L'action humanitaire fondée sur des principes et la coordination de l'aide humanitaire au niveau international, comme le prévoit la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, restent essentielles. Toutefois, le système humanitaire est au bord de la rupture. (ONU, 2018, p. 2-3)

Les professionnels de l'aide humanitaire et les chercheurs sur le sujet partagent cette inquiétude et anticipent une aggravation de la situation (Audet, 2014; Stern, 2015). Cette réalité est encore plus inquiétante pour les États du Sud, notamment ceux les plus pauvres. En 2009, un tiers des

interventions humanitaires fourni aux pays en développement a été consacré aux États les plus pauvres ¹⁵ (OCDE, 2011a). Effectivement, selon un rapport d'étude des interventions post-catastrophes de l'Agence française de développement publié en janvier 2011 (AFD, 2011), les catastrophes naturelles viennent amplifier les difficultés développementales des pays les plus vulnérables.

Cela est dû à la vulnérabilité croissante de ces pays - en particulier du fait d'une urbanisation croissante -, mais aussi à une augmentation des catastrophes climatiques. Certaines ont un impact durable sur les infrastructures et l'économie, créant un véritable reflux du développement, altérant la gouvernance et les politiques de développement des pays concernés. (Brusset, 2011, p. 9)

Qu'entendons-nous par « pays les plus vulnérables ». Il s'agit d'États-nations qui sont dits « fragiles ». Les conceptions de la fragilité, de la faiblesse ou de l'échec d'un État convergent autour de deux idées principales. Premièrement, la fragilité fait référence à l'incapacité et/ou au refus de certains États de fournir des biens publics essentiels à l'ensemble ou à une partie de la population. Comme le précise Rotberg (2002), ces « États-nations échouent, car ils ne sont plus en mesure d'offrir des biens politiques positifs à leurs peuples. Leurs gouvernements perdent leur légitimité et l'État-nation devient lui-même illégitime aux yeux d'une majorité croissante de citoyens » (p. 85). Selon l'OCDE (2011b, p. 25-26) un État fragile :

n'a qu'une faible capacité à effectuer les fonctions essentielles qui consistent à gouverner une population et son territoire et n'a pas la capacité de développer des relations constructives et mutuellement avantageuses avec la société. Par conséquent, la confiance et les obligations mutuelles entre l'État et ses citoyens en sortent affaiblies. [...] Plutôt que de résoudre le conflit au sein d'un large ensemble de groupes sociaux, le conflit ou la différence sont souvent utilisés pour protéger l'existence d'institutions fortes et répressives. Les États fragiles sont aussi plus vulnérables face aux chocs (internes et externes) et aux effets du changement climatique, des catastrophes naturelles et des crises économiques régionales ou internationales. (p. 25-26)

¹⁵ Ce qui représente une quinzaine de pays sur près de cinquante. Cette donnée est en croissante augmentation. Ils étaient six en 2009.

À l'inverse, un État « efficace » ou considéré « fort » fait référence à la capacité d'un État d'être efficace et efficient dans la couverture des biens publics mis à la disposition de sa population.

La fragilité étatique est établie à l'aide d'un index de classification : le Fragile State Index. L'évaluation du niveau de fragilité d'un État est produite à l'aide de trois sources d'information utilisant, comme base de travail, la méthodologie du Conflict Assessment System Tool (CAST)¹⁶. Ces trois apports sont : la collecte de données existantes, une analyse de contenu réalisée à l'aide des indicateurs CAST et l'apport analytique d'une équipe d'experts en sciences sociales. L'index a été développé par le Fund for Peace (2019). Sur cette échelle, le Canada est considéré comme un État *very sustainable*, c'est-à-dire un « État efficace » ou un « État fort » (172^e rang sur 179). Le Mexique est situé au 84^e rang et le Yémen au premier rang des États fragiles en 2022¹⁷.

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE invite les bailleurs de fonds à prendre en considération le niveau de fragilité des États dans leurs interventions. Le Comité fait référence à l'expression « partenariats difficiles » pour indiquer des attentions particulières à avoir lors du développement de partenariats avec ces pays. Des principes ont d'ailleurs été proposés pour réguler les interventions internationales auprès des États dits « fragiles », rassemblés dans un document intitulé *Principles for good international engagement in fragile states and situations*¹⁸ (OCDE, 2007). Nous pouvons nous interroger sur l'application réelle de tels cadres de régulation pour les partenariats relevant de l'action humanitaire. Les acteurs humanitaires ont-ils réellement la capacité et le pouvoir de travailler de façon appropriée avec les gouvernements d'États fragiles ? La réponse n'est pas évidente puisque la nature même d'une catastrophe représente un appel à l'aide auquel ils sont tenus de répondre. Les acteurs humanitaires sont donc tenus d'agir tout en

¹⁶ Sur la méthodologie, voir : <<https://fragilestatesindex.org/methodology/>>.

¹⁷ « Indice des États fragiles 2022 ». Fonds pour la paix. 13 juillet 2022.

¹⁸ Ce document propose dix principes : « prendre le contexte comme point de départ de chaque intervention; ne pas nuire; mettre l'accent sur le renforcement de l'État comme objectif central; privilégier la prévention; reconnaître les liens entre les objectifs politiques, sécuritaires et de développement; promouvoir la non-discrimination comme fondement de sociétés inclusives et stables; s'aligner sur les priorités locales de différentes manières dans différents contextes; convenir de mécanismes pratiques de coordination entre les acteurs internationaux; agir vite tout en restant engagé assez longtemps pour donner une chance au succès; lutter contre les poches d'exclusion (secteurs et groupes négligés au sein des sociétés) » (trad. libre)

devant prendre en considération l'état de fragilité dans le type d'interventions à réaliser et les supports et ressources à mobiliser pour bien y arriver.

Tenir compte du fait que des États ou des territoires infranationaux sont « fragiles » a donc des incidences au niveau de l'action humanitaire et de l'aide au développement. Le CAD de l'OCDE encourage fortement la prise en compte des difficultés particulières au moment de développer des partenariats liés à des interventions sur des territoires ou des États fragiles. Le terme « partenariat difficile » invite les acteurs du système de l'aide internationale qui interviennent auprès d'États « fragiles » à moduler et à adapter leurs interventions. Chaque inondation, cyclone, ou séisme fait des milliers de victimes et des dégâts matériels et environnementaux importants, ce qui réduit encore un peu plus les moyens de subsistance de la population et accentue les tensions et les pressions sur des institutions publiques nationales déjà fragilisées. Dans un contexte où l'État a peu de moyens, l'action humanitaire internationale joue inévitablement un rôle de premier plan sans avoir toute l'autorité et les ressources requises. Narcisse-Merveille (2010) observe des logiques d'intervention mises de l'avant par des acteurs humanitaires qui tentent de réconcilier l'écart entre la notion d'intervention et son contexte opérationnel afin de créer des actions humanitaires plus efficaces et pertinentes.

Il est important de mentionner que des États qualifiés de fragiles contestent cette appellation (Maltais, 2019). Un des exemples les plus significatifs est la création depuis 2010 d'un regroupement d'États nommé le G7+.

We [the member countries of the g7+] believe fragile states are characterized and classified through the lens of the developed rather than through the eyes of the developing. (g7+ Statement, 10 April 2010¹⁹)

S'il n'existe pas de consensus sur le sens à donner à la fragilité des systèmes institutionnels nationaux ou territoriaux, nous reconnaissons le caractère normatif et occidentalocentré de la notion d'État fragile. Ceci étant dit, certains effets des catastrophes sont immédiats et peuvent

¹⁹ <<https://www.g7plus.org/statement-of-g7-april-2010-english-2/>>

être aggravés par la façon dont les populations et les institutions concernées réagissent à la situation et tentent de sortir de l'urgence. Tous les États sont vulnérables aux catastrophes, comme en témoigne la crise sanitaire internationale liée à la pandémie de COVID-19. Toutefois, un constat de base persiste, quelle que soit la situation : ce sont les populations, les organisations et les institutions les plus vulnérables des États « forts » ou « fragiles » qui sont les plus durement touchées. De plus, en lien avec la dernière pandémie internationale, l'OCDE indiquait, dans la présentation du rapport States of Fragility 2020, que « la pandémie de COVID-19 ne fait qu'ajouter aux vulnérabilités économiques, sanitaires et sociétales et aggraver les tensions existantes alimentant la fragilité, les conflits et la violence²⁰ ».

La situation des États et des territoires infranationaux dits fragiles a attiré l'attention sur la façon dont les actions et les interventions des organisations humanitaires sont menées. En ce sens, les modalités de coordination des actions avec des organisations locales ne pourront pas être du même type en fonction du contexte de précarité rencontré sur le terrain. En arriver à parler un langage commun, à se doter d'une vision partagée des objectifs à atteindre et des modalités à déployer sur le terrain représente un enjeu majeur pour une action humanitaire qui se doit d'être efficace, efficiente et pertinente, qu'importe la situation de fragilité des territoires concernés.

1.5 Résumé du chapitre

Au fil des années, l'aide humanitaire a connu des transformations significatives, passant d'une approche relativement artisanale et caritative à une approche professionnelle et réglementée. Cette évolution a été motivée par une crise de légitimité et de neutralité, ainsi que par un déplacement des motivations religieuses vers des approches fondées sur la science et le droit. La montée en importance accordée à la performance et à l'efficacité a également joué un rôle clé dans la professionnalisation de l'action humanitaire, en créant une demande croissante pour des résultats concrets et mesurables. Les acteurs humanitaires sont de plus en plus confrontés à des attentes élevées en termes de rendement. Dans ce contexte, il est logique de voir émerger une approche structurée axée sur la pratique afin de maximiser

²⁰ OCDE, « Face à la crise du COVID-19, les efforts de développement au niveau mondial devraient davantage se concentrer sur les États fragiles », <<https://www.oecd.org/fr/presse/face-a-la-crise-du-covid-19-les-efforts-de-developpement-au-niveau-mondial-devraient-davantage-se-concentrer-surles-etats-fragiles.htm>>.

l'impact de l'aide humanitaire. Cela revêt une importance particulière étant donné le budget important du système humanitaire international, qui s'élevait à 28,9 milliards de dollars américains en 2018.

CHAPITRE 2

L'ACTION HUMANITAIRE SOUS L'ANGLE DES CATASTROPHES NATURELLES

Depuis le début du 21^e siècle, les situations d'urgence humanitaire sont de plus en plus nombreuses. Les catastrophes majeures se sont multipliées à la surface du globe, et leurs conséquences sont de plus en plus importantes. Selon le *Rapport sur les catastrophes dans le monde 2020* (FICR, 2020), ces dix dernières années, 83 % des catastrophes déclenchées par des aléas naturels ont été provoquées par des phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes, tels que des inondations, des tempêtes et des vagues de chaleur.

Dans cette section, nous définirons ce que nous entendons par crise humanitaire et présenterons la résilience comme une dimension prise en considération par les acteurs humanitaires.

2.1 Définition d'une crise humanitaire

L'ambiguïté linguistique concernant les termes « risque », « catastrophe » et « crise » induit une confusion terminologique.

Le risque est défini comme une menace pouvant affecter une personne (Davis et Reilly, 2017). Selon Dauphiné et Provitolo (2013), le risque est événement négatif identifié, mais non réalisé. Avec de telles définitions, on peut alors relever une multitude de risques classés dans de nombreuses typologies (individuels ou collectifs, militaires ou civils, économiques ou financiers, sociaux, politiques, professionnels ou de la sphère privée, technologiques, naturels, etc.). L'Organisation internationale de normalisation (2018) pondère et ajoute des notions de probabilité et d'impact sur une population afin de différencier des risques mineurs et des risques majeurs. Le risque est mineur lorsque l'événement produit peu ou pas de victimes et peu de dommages. A contrario, lorsque la probabilité de survenir de l'événement est faible, mais sa gravité est importante, on parle de risque majeur. Ce dernier est directement lié à l'environnement au sens large : les populations humaines, les infrastructures (biens matériels), la

faune et la flore (biens naturels) (INERIS²¹) . Les risques majeurs sont alors de deux ordres, naturels ou technologiques (Veyret et Laganier, 2017) :

- Les risques dits « naturels » se rapportent à des aléas qui reposent sur des processus naturels de nature atmosphérique, hydrologique, géologique ou géomorphologique. Ils sont considérés comme naturels même s'ils ont une composante anthropique. La réalisation d'un tel risque donne lieu à une « catastrophe naturelle »;
- Les risques dits « technologiques ou industriels » se rapportent à des aléas liés à des activités humaines. La réalisation d'un tel type de risque est qualifiée de « catastrophe technologique ou industrielle ».

Cette classification des risques (mineurs / majeurs) est dépendante de la « perception du risque ». Autrement dit, les risques dépendent du point de vue que l'on peut se faire sur l'occurrence d'un événement malheureux. Une telle perception reflète les besoins, les enjeux, les connaissances, les croyances et les valeurs de l'instance qui produit l'avis de risque (Leitch, 2010).

Lorsque l'événement ne relève plus d'hypothèses, mais bien de l'effectif, on parle de catastrophe (Dauphiné et Provitolo, 2013). Une catastrophe peut être datée et positionnée sur une échelle spatio-temporelle. Il est également possible de mesurer son intensité. Ci-après des exemples de catastrophes liés aux risques majeurs environnementaux²² mentionnés plus haut.

- Les « caprices » de la nature : le tsunami dans l'océan Indien en 2004, ouragan Katrina aux États-Unis en 2005, séisme en Haïti en 2010 ;
- Les ratés anthropiques de nature technologique ou industrielle: Bhopal en 1984, Tchernobyl en 1986.

La définition ci-dessous permet de rendre compte des notions d'effectif et d'intensité.

A serious disruption of the functioning of a community or a society causing widespread human, material, economic or environmental losses which exceed the

²¹ INERIS <www.ineris.fr/fr/risques/est-risque/typologie-risques>

²² Les guerres et les conflits armés, bien que dramatiques pour les populations, ne relèvent pas des risques majeurs environnementaux. Ils ne sont donc pas développés dans notre étude. Cependant, il faut nuancer. Une action militaire déployée dans le cadre d'une guerre ou d'un conflit armé peut conduire à des catastrophes naturelles ou technologiques. C'est le cas notamment des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki, les 6 et 9 août 1945 par les États-Unis, qui pendant la Seconde Guerre mondiale, ont tué des dizaines de milliers de civils, détruit des biens matériels et pollué les milieux naturels.

ability of the affected community or society to cope using its own resources. (United National International Strategy for Disaster Reduction, 2004, p. 17)

Tel que mentionné dans les définitions ci-dessous, un risque peut ne pas se matérialiser en catastrophe. Il est dépendant de l'impact sur les populations humaines et de leurs capacités d'y faire face.

Disasters result when a natural or man-made hazard affects a human settlement which is not appropriately resourced or organized to withstand the impact, and whose population is vulnerable because of poverty, exclusion or socially disadvantaged in some way.²³ (Mizutori, 2020, blogue en ligne)

Une catastrophe naturelle n'est une catastrophe que si elle se produit dans un milieu habité. [...] C'est à proprement parler un événement social et politique tout autant que naturel. (Brauman, 2010, p. 71)

Dans le même esprit, à la fin des années 1980, la US Centers for Disease Control (Gregg, 1989) distinguait trois grandes catégories de catastrophes : géographiques, climatiques et celles engendrées par l'être humain. Cette typologie a été complétée et améliorée avec le temps par d'autres organisations. En effet, l'EM-DAT²⁴ et l'assureur Munich Re distinguent plusieurs autres catégories pour caractériser spécifiquement les catastrophes naturelles. Notons que pour ces deux organisations, les catastrophes d'origine anthropique possèdent une classification distincte de celle que nous présentons ci-dessous au tableau 2-1.

²³Mami Mizutori (16 juillet 2020 pour le blogue de l'UNDRR), Special Representative of the Secretary-General for Disaster Risk Reduction, United Nations Office for Disaster Risk Reduction. <www.preventionweb.net/blog/time-say-goodbye-natural-disasters>.

²⁴ En 1988, l'Office of Foreign Disaster Assistance de l'Agence américaine pour le développement international (USAID / OFDA), le CRED (Centre for Research on the Epidemiology of Disasters) ont lancé l'EM-DAT, une base mondiale de données sur les catastrophes.

Tableau 2-1 Typologie des catastrophes dites naturelles selon EM-DAT et Munich Re

EM-DAT		Munich Re	
Sous-groupe	Sous-type	Sous-groupe	Sous-type
Biologique	Épidémies	Événement géologique	Tremblements de terre, tsunamis, activité volcanique
	Invasions d'insectes		
Climatique	Températures extrêmes	Événement météorologique	Tempêtes tropicales, extratropicales, convectives et locales
	Feux de végétation		
	Sécheresses		
Géologique	Séismes	Événement hydrologique	Inondations, mouvements de terrain
	Glissements de terrains secs		
	Éruptions volcaniques		
Hydrologique	Glissements de terrains humides	Événements climatologiques	Températures extrêmes, sécheresses, incendies de forêt
	Inondations		
Météorologique	Tempêtes et autres vents forts		
Extra-terrestre	Impacts (météores)		

Source : À partir de EM-DAT (<www.emdat.be>) et de Munich Re (<www.munichre.com>).

Pour l'International Disaster Database (EM-DAT)²⁵, au moins un des quatre critères suivants doit être présent pour qu'un événement soit qualifié de catastrophique :

- 10 personnes ou plus ont été tuées;
- 100 personnes ou plus ont été touchées;
- déclaration d'état d'urgence par les autorités publiques;
- appel à la solidarité internationale.

Une typologie plus récente de Van Wassenhove (2006) complète cette liste en ajoutant le caractère soudain de l'événement. L'auteur différencie les catastrophes « à déclenchement lent » (*slow-onset*), telles que la famine et la sécheresse, et les « déclenchements soudains » (*sudden-onset*), tels que les tsunamis ou les tremblements de terre (tableau 2-2).

²⁵ Mise en avant sur leur site web : <<https://www.emdat.be/frequently-asked-questions>>. La base de données canadienne sur les catastrophes (BDC) utilise les mêmes références.

Tableau 2-2 Typologie des catastrophes de Van Wassenhove

	Natural	Man-made
Sudden-onset	Earthquake Hurricane Tornadoes	Terrorist Attack Coup d'Etat Chemical leak
Slow-onset	Famine Drought Poverty	Political Crisis Refugee Crisis

Source : Van Wassenhove, 2006, p. 476

Théoriquement, un nombre important de catastrophes peuvent être évitées. Lorsqu'elles ne peuvent l'être, elles engendrent une crise²⁶ humanitaire, troisième terme identifié en début de section pouvant mener à des confusions terminologiques. Pour UNICEF Canada (2010) :

les crises humanitaires, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles, comme des inondations et des tremblements de terre, ou de situations complexes causées par l'homme, telles que des conflits armés et des accidents industriels, illustrent le spectre complet qui existe entre la souffrance et la résilience humaines. (p. 3)

Selon, Oxfam Grande-Bretagne une crise humanitaire est : « any situation in which there is an exceptional and widespread threat to life, health or basic subsistence, that is beyond the coping capacity of individuals and the community » (cité dans Darcy et Hofmann, 2003, p. 14).

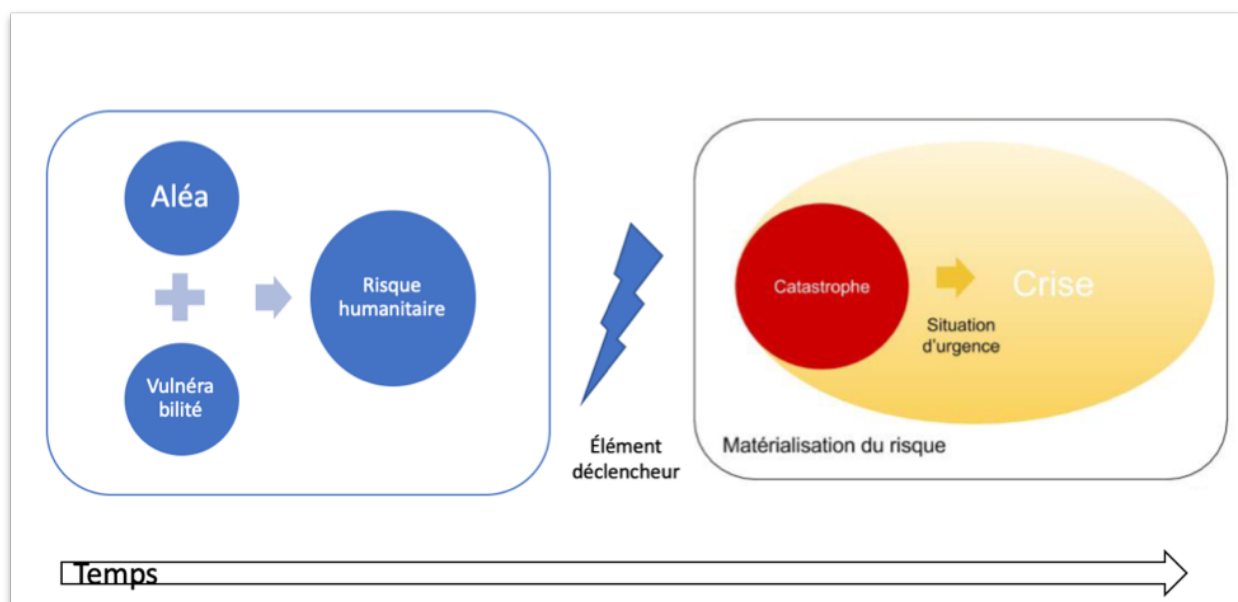
De ces définitions, nous retenons qu'une crise humanitaire correspond à un phénomène grave généré par un événement déclencheur naturel ou culturel lent ou soudain, lequel plonge le

²⁶ En anglais, deux mots sont utilisés pour crise : « crisis » et « disaster », les deux sont généralement traduits en français par « crise ». La différence de sens pour les anglophones est, selon Mukhopadhyay (2005), liée au caractère anthropique de l'événement. Généralement, une crise est considérée comme due à l'homme alors qu'un désastre est considéré comme un phénomène naturel. Quel que soit le type de crise, le mot désastre est moins employé que le terme catastrophe. Certains auteurs les utilisent de manière interchangeable (Robitaille, 2009). Des auteurs considèrent que la crise peut être le résultat d'une catastrophe (Dauphiné et Provitolo, 2013), c'est donc dire que ces deux termes ne sont pas synonymes.

territoire concerné dans une situation instable, urgente et incertaine, et ce, quel que soit le niveau socio-économique de développement atteint par le territoire concerné.

Nous proposons le schéma suivant (figure 2-1) pour qualifier le passage du risque humanitaire à une crise humanitaire.

Figure 2-1 Risque, catastrophe et crise



Source : l'auteure

Il est possible de catégoriser les crises humanitaires selon la cause ou la nature de l'événement qui les ont engendrées ou encore selon l'intensité et la durée de la crise. En ce qui a trait aux causes, trois sont identifiées par la Coalition humanitaire (2020)²⁷. Elles peuvent être générées par des facteurs dits « naturels ». Elles peuvent être de nature anthropique. Enfin, elles peuvent découler d'une situation d'urgence complexe, laquelle combine généralement des facteurs naturels et anthropiques.

Selon Arvisais (2020, p. 34-35), les crises d'urgence complexe sont caractérisées par :

²⁷ Voir le site web de l'organisme Coalition humanitaire <www.coalitionhumanitaire.ca/quest-ce-quune-urgence-humanitaire>.

1. des violences généralisées et des pertes de vies humaines;
2. le déplacement de populations;
3. des dommages importants aux sociétés et aux économies;
4. la nécessité d'une action humanitaire à grande échelle et à multiples facettes;
5. l'entrave à l'action humanitaire en raison de contraintes politiques ou militaires;
6. des risques importants pour la sécurité du personnel humanitaire [...].

Il est important d'indiquer que la prise en compte de ces caractéristiques par l'humanitaire implique des modalités spécifiques d'appui (Robitaille, 2009). En cas d'intervention en situation complexe, de nombreux gouvernements²⁸, mais aussi le Bureau de coordination de l'assistance humanitaire des Nations unies (BCAH), tiennent compte de ces facteurs pour mobiliser les ressources requises.

En ce qui a trait à son intensité, une crise est rapportée à une échelle élaborée à partir de deux temporalités (Mac Ginty et Peterson, 2015; Arvisais, 2020). Le premier temps est associé à une crise aiguë, en référence à une situation où les événements à l'origine d'une perturbation se sont produits récemment ou ont très récemment augmenté en intensité. Ce moment peut correspondre à la phase initiale d'un conflit ou de son aggravation. Dans le cas de catastrophes dites « naturelles », la dévastation dans les heures et les jours qui suivent un tremblement de terre ou une inondation représente une crise aiguë lorsque les populations touchées ont besoin d'être secourues dans l'immédiat et de recevoir des fournitures essentielles : eau, nourriture, abri, fournitures médicales...

Le deuxième temps fait référence à une « crise prolongée ». Dans ce cas de figure, il s'agit d'une situation critique qui perdure. Selon Arvisais (2020), ce type de crise se définit comme « une situation pour laquelle les conditions de crise existent depuis cinq ans ou plus et pour laquelle une grande partie de la population a été affectée » (p. 34).

²⁸ Dont le gouvernement canadien à l'aide d'une équipe spécialisée pour les catastrophes (Robitaille, 2009).

Cet aperçu terminologique nous permet de définir l'action humanitaire comme une action qui répond à des situations d'urgence, d'instabilité et d'incertitude générées par une crise²⁹, passagère ou durable, consécutive à des catastrophes naturelles (séismes, inondations, ouragans), d'origine humaine (conflits, accidents) ou associée à une combinaison des deux facteurs : naturel ou anthropique.

2.2 La résilience : une dimension à intégrer dans les actions humanitaires

À la suite de la tenue de la conférence de Kobe organisée en janvier 2005 par l'agence des Nations unies en charge de la réduction des catastrophes et des risques (UNISDR), le concept de résilience a fait son apparition dans le vocabulaire humanitaire. La déclaration de Hyōgo 2005-2015, intitulée *Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes*, suggère aux organisations et aux nations de devenir plus résilientes dans leurs actions d'ici 2015. Selon l'UNISDR (2008), la résilience se définit comme :

la capacité d'un système, [d']une communauté ou [d']une société exposée aux risques de résister, d'absorber, d'accueillir et de corriger les effets d'un danger, en temps opportun et de manière efficace, notamment par la préservation et la restauration de ses structures essentielles et de ses fonctions de base. Elle désigne la capacité à « revenir » ou à « rebondir » après un choc. La résilience de la collectivité est déterminée dans la mesure où la collectivité a les ressources nécessaires et est capable de s'organiser elle-même avant et pendant les périodes de besoin. (p. 3)

Selon cette définition, les ONG de l'humanitaire devraient veiller à améliorer l'impact de leurs activités sur les populations les plus vulnérables. À l'échelle locale, cette définition se traduirait par le développement de politiques de sécurité civile. C'est ce qui fut fait au Québec, avec l'adoption de la Politique de sécurité civile 2014-2024 dont l'objectif était de rendre la société québécoise plus résiliente (MSPQ, 2014a).

²⁹ Toutes les crises humanitaires ne sont pas médiatisées. En 2019, l'association humanitaire Care International a publié une enquête intitulée *Souffrir en silence. Les dix crises humanitaires les moins médiatisées en 2018* (Care, 2019). L'étude a analysé des articles publiés en ligne en 2018 portant sur des crises humanitaires passées sous silence. Mentionnons, à titre indicatif, la crise alimentaire en Haïti de 2018, et celle toujours présente en Éthiopie où la famine menace encore des millions de personnes.

Selon Hémond (2013), dans une perspective de résilience, la préparation aux catastrophes ne doit plus être considérée uniquement comme la capacité de répondre à un événement, mais comme l'anticipation des différentes manières possibles de faire face à un événement. Dans cette perspective, les actions à intégrer s'étendent au-delà de ce que constitue traditionnellement le champ de l'action humanitaire et reposent sur l'intégration d'une variété d'acteurs portant une vision globale des impacts des événements, principalement leurs incidences sur la population.

La résilience est devenue un référentiel d'action incontournable dans le champ de la réduction des risques et des catastrophes (Weichselgartner et Kelman, 2015). Pour certains auteurs, ce référentiel constitue une nouvelle forme de gestion du risque (Dauphiné et Provitolo, 2007). La réduction du risque et des catastrophes implique des enjeux en matière de professionnalisation et de maîtrise des capacités d'intervention. Elle consiste à réduire au maximum les impacts d'un événement hypothétique, contrairement à la prévention qui consiste à mettre en place des mesures face à des événements dont la fréquence d'apparition est élevée. Pour l'ONU (2018), tous les programmes de gestion de crises humanitaires doivent progressivement glisser vers une gestion des risques. « Il est crucial de passer de la gestion des crises à la gestion des risques. Des mesures ont été prises au cours de l'année en vue d'améliorer de manière générale la préparation aux catastrophes ». (ONU, 2018, p. 15)

Le principe de gestion de crise rappelle l'importance de scinder les interventions en différentes phases. Certains auteurs parlent de phases d'avant crise et d'après crise, comme Ahmad (2004), qui précise que la période avant une crise est clé en matière de prévention et de préparation. La phase correspondant à la crise vise à mettre en place une réponse immédiate en déployant le support matériel et psychologique requis. La période après crise consiste à mettre en place les éléments requis pour la reconstruction.

2.3 La localisation de l'action humanitaire : catalyseur d'une résilience ciblée et plus efficace

La recette utilisée depuis la fin du 21^e siècle n'est plus adaptée dans un monde en "retournement". (Mattéi et Troit, 2016, p. 211)

Depuis l'adoption en 2015 des 17 objectifs de développement durable (ODD) (ONU, 2015), les acteurs du SIAH ont été appelés à s'arrimer au cadre visant l'amélioration des conditions de vie des populations, et ce, dans une perspective de maintien de la capacité des écosystèmes à soutenir l'ensemble des formes de vie. Les moyens pour y parvenir relèvent notamment du développement de partenariats équitables et d'une juste répartition des ressources.

La révolution nécessaire des données relève d'une responsabilité partagée des gouvernements, des organisations internationales et régionales, du secteur privé et de la société civile. Construire un nouveau partenariat sera essentiel afin de s'assurer que les données soient disponibles pour contribuer à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et appuyer la prise de décisions au cours des 15 prochaines années. (ONU, 2015, p. 13)

Les ODD donnent voix au chapitre aux millions de personnes dans le monde et illustrent leurs aspirations pour l'avenir. J'ai vu de mes propres yeux l'engagement, le dynamisme et les contributions concrètes et sans précédent des parties prenantes de tous les secteurs de la société au processus intergouvernemental ayant abouti à l'adoption du Programme 2030. Ce Programme du peuple, par le peuple et pour le peuple devra être mis en œuvre avec la participation de tous les pays, de toutes les parties prenantes et de tous les peuples. (Amina Mohammed, Vice-secrétaire générale de l'ONU en 2018, cité dans UNDESA et UNITAR, 2020, p. 24)

Ces moyens ont d'ailleurs été renouvelés spécifiquement lors du Sommet humanitaire mondial de 2016 via la promotion officielle de la « localisation de l'aide » (Savard *et al.*, 2020).

Les participants se sont largement engagés à renforcer les stratégies d'adaptation des populations touchées. Ils ont également admis la nécessité de faire place et d'accorder la priorité au développement des capacités nationales et locales de gestion et de résolution des crises. En outre, ils se sont engagés à confier plus de fonds directement aux acteurs locaux, lorsque cela est possible. (Sommet humanitaire mondial, 2016b, p. 7)

Bien que les participants du Sommet soutiennent un déploiement accru des ressources vers les acteurs locaux, notons qu'il n'existe pas dans la littérature de définition standard de la notion de

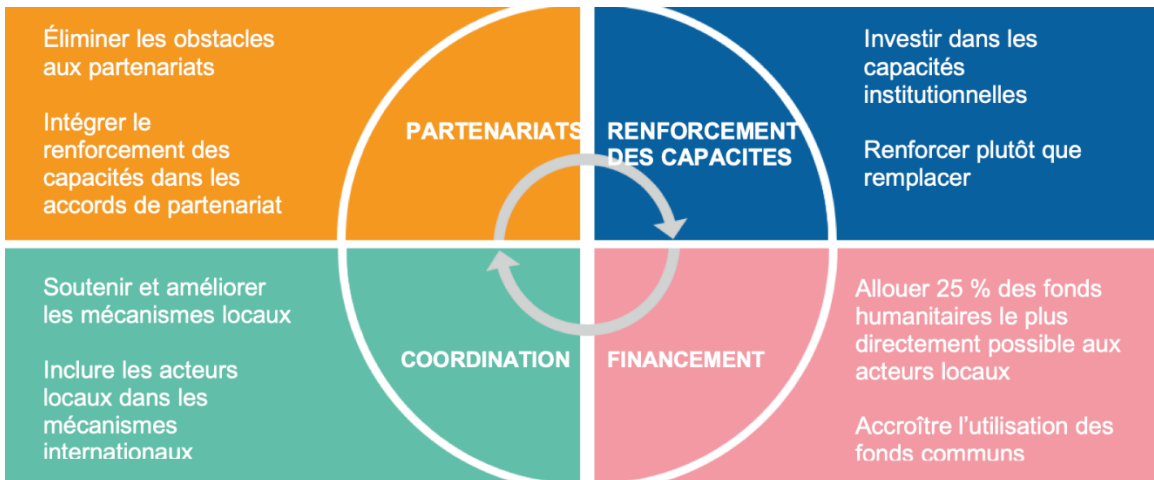
localisation permettant de bien circonscrire le domaine d'action en question et que la notion est encore très contestée (Howe *et al.*, 2019). Soulignons toutefois que le terme fait généralement référence à la dimension locale. Qui est local ? Selon Barbelet *et al.* (2021), ce sont des « organisations [...] qui ont leur siège et opèrent dans leur propre pays bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas affiliées à une ONG internationale » (p. 28). Ce qui laisserait suggérer que la « localisation de l'aide » renverrait à une action locale qui serait entreprise par des acteurs locaux.

La localisation de l'aide est un processus collectif impliquant différentes parties prenantes (bailleurs, agences des Nations unies, ONG) qui vise à mettre les acteurs locaux, qu'il s'agisse d'organisations de la société civile ou d'institutions publiques, au centre du système humanitaire avec un plus grand rôle concernant les réponses humanitaires. Cela peut prendre un nombre de formes : des partenariats plus équitables entre acteurs internationaux et locaux, des fonds augmentés et « aussi directs que possible » pour les organisations locales et un rôle plus central dans la coordination de l'aide. (de Geoffroy *et al.*, 2017, p. 1)

En contexte de crise liée à une catastrophe humanitaire, la situation fait en sorte qu'une aide internationale doit intervenir sur un territoire où existent déjà des ressources locales. L'enjeu de l'intervention repose sur la combinaison d'efforts extérieurs au territoire à des ressources qui lui seraient internes. La réponse à cet enjeu peut être déployée de façon plus ou moins organisée. Selon les travaux du Sommet humanitaire mondial de 2016, il importe de développer une stratégie d'action de l'humanitaire qui facilite tant la mobilisation que l'intervention de ressources locales.

Lors de ce Sommet, des clés de fonctionnement ont été identifiées et regroupées sous quatre grands thèmes, à savoir : celui des partenariats à établir, celui du renforcement des capacités à favoriser, celui du financement à octroyer, et celui de la coordination à réaliser (figure 2-2). Ces thèmes sont évidemment reliés entre eux. À titre indicatif, pour certains auteurs, le manque de renforcement des capacités locales est le résultat d'une mauvaise répartition d'un financement, souvent réservé à la consolidation (Howe et Stites, 2019 ; UNICEF, 2019).

Figure 2-2 Engagements du Grand Bargain de 2016 en quatre catégories selon le groupe de travail chargé de la localisation



Source : Groupe de travail chargé de la localisation, 2021, p. 5

Un cas référant à l'importance pour les acteurs humanitaires internationaux de se doter d'une stratégie claire de localisation est celui de la situation de marasme développemental découlant des actions humanitaires conduites à la suite du séisme de 2010 en Haïti. Malgré la présence de plus de 10 000 ONG sur le terrain, le Système international de l'aide humanitaire a principalement mobilisé des ressources extérieures, représentant des milliards de dollars. Il a peu mobilisé les ONG locales. Cette intervention est présentée comme un échec de l'aide humanitaire (Holly, 2011). En effet, sans parvenir à relever le défi de la reconstruction post-séisme du pays, Haïti est toujours plongé dans une crise sociopolitique grave qui paralyse son fonctionnement (Alalouf-Hall et Audet, 2020). Pour Gustin (2016), l'action humanitaire non localisée se trouve à perpétuer les asymétries entre les pays donateurs occidentaux et les pays du Sud. À la suite de ces critiques, nous assistons aujourd'hui à un changement de discours. Est maintenant promue par le SIAH une approche stratégique fondée sur une mobilisation locale des ressources nommée « localisation de l'intervention ».

La performance d'une stratégie de localisation des ressources repose fondamentalement sur la volonté de transférer du financement et de donner plus de contrôle aux intervenants locaux dans le déploiement des interventions de secours et leur gestion. La participation des populations locales et la prise en charge des projets humanitaires internationaux par des partenaires locaux

sont aujourd'hui considérées comme des approches incontournables dans les interventions internationales (Audet, 2014).

Certains donateurs fournissent aux acteurs nationaux et locaux des fonds pour le renforcement de leurs capacités ou le financement d'activités de base, certaines organisations non gouvernementales internationales partagent les coûts de base avec leurs partenaires et les partenariats prennent un tour plus collaboratif. Il serait bon que ces modèles de financement et de partenariat soient appliqués et élargis de manière plus systématique. (ONU, 2018, p. 16)

Une des approches proposées pour déconcentrer et localiser les interventions repose sur le renforcement des capacités locales et la mise en place de mesures concrètes pour transférer des compétences, des ressources et des pouvoirs vers des institutions locales (Audet, 2014). Anderson et Woodrow (1989) ont été parmi les premiers à évoquer la nécessité de préparer et de renforcer les capacités locales pour faire face aux catastrophes tout en contribuant au développement du territoire affecté. De façon réaliste, nous inclinons à penser que les avancées dans cette direction ne sont pas encore entièrement convaincantes même si des progrès et une prise de conscience générale sont à souligner. Différentes tentatives de localisation ont révélé un manque réel de volonté des acteurs internationaux d'entreprendre le vent de réformes nécessaires à la localisation des interventions. Il est vrai qu'une des difficultés rencontrées serait liée aux rationalités contradictoires, voire paradoxales, qui visent simultanément à préserver la viabilité à long terme des ONG internationales et à renforcer les capacités locales (Audet, 2014). Selon Singh et Thomson (2021), d'autres raisons à la faillibilité de l'objectif de localisation tiendraient à des principes profondément ancrés dans les mentalités : le colonialisme, le racisme systémique et l'oppression. Ainsi, plusieurs analyses indiquent que la communauté humanitaire est réticente à transférer le contrôle des interventions aux acteurs locaux (Juma et Suhrke, 2002).

Les tentatives de mise en œuvre des principes de localisation ont cependant révélé un manque de capacité et surtout de volonté de la part des acteurs internationaux. De là à imaginer que la communauté humanitaire hésite à transférer le contrôle des interventions aux acteurs locaux, il n'y a qu'un pas que certains franchissent. La pandémie de la COVID-19 qui sévit actuellement permettrait-elle de surmonter cette

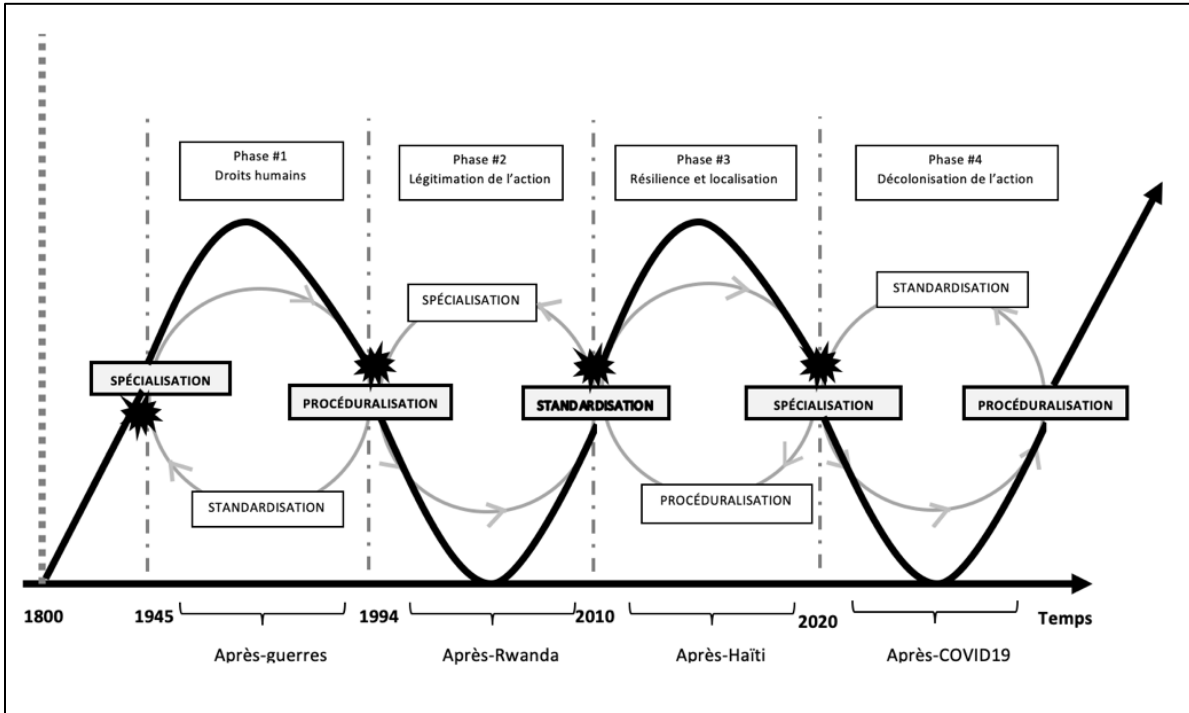
réticence et d'ajuster le modèle de prestation d'aide afin de véritablement soutenir le programme de localisation ? (Savard *et al.*, 2020, p. 2)

À titre indicatif, un objectif cible de 20 % de financement direct a été établi lors du Sommet humanitaire mondial de 2016. Toutefois, les ONG locales et nationales de pays du Sud n'ont bénéficié en 2017 que de 0,4 % de l'ensemble des fonds destinés aux urgences humanitaires (ALNAP, 2018). Malgré des résultats mitigés en matière de réallocation des ressources et des pouvoirs, il faut aussi souligner que certains acteurs importants, comme le Mouvement Croix-Rouge, sont engagés dans le volet déconcentration du grand objectif que représente la localisation. En effet, le mouvement est constitué d'un réseau humanitaire composé de 190 Sociétés nationales, dont l'action est coordonnée par le Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CICR) et la Fédération internationale (FICR) qui incarnent cet esprit de complémentarité entre les niveaux local, national et international (Labbé, 2018).

2.4 Vers un changement élargi de paradigme : de la localisation à la décolonisation des interventions

Le paradigme de la localisation est depuis peu complété par celui de la décolonisation (ou désoccidentalisation) des interventions. Ce sont deux paradigmes différents qui se rejoignent et qui devraient finir par se compléter (figure 2-3).

Figure 2-3 Succession de paradigmes qui influent la professionnalisation de l'humanitaire moderne



Source : l'auteure³⁰

Le paradigme de la localisation, post-séisme de Haïti, n'étant pas assez présent dans la configuration de l'aide alors déployée, il a ouvert la voie à une posture décoloniale. Pour certains (Barbelet *et al.*, 2021), la raison de l'échec de la localisation dans certaines situations est fondamentalement liée aux valeurs qui sous-tendent les bons comportements à adopter, les bonnes choses à faire. Le fait de devoir prendre des décisions à partir de principes éthiques engendrant des résultats non conformes au cadre culturel dominant intercède sur le fait de faire confiance aux ressources locales et d'opérer en fonction de critères autres. De façon non voulue, un néo-colonialisme s'insurge et vient paralyser une action humanitaire, qui, dans sa bienveillance, pense bien faire. Mettre à jour cette dynamique néocoloniale, et parler de décolonisation des actions humanitaires, oblige les acteurs du SIAH à réfléchir sur les changements à apporter, sur les mentalités à déconstruire afin de moduler les pratiques de

³⁰ Cette figure apparaît souvent dans la thèse en raison de sa structure de thèse par articles.

l'action humanitaire en conséquence.

À ce premier cadre de référence promouvant une décolonisation des interventions et des mentalités s'en greffe un deuxième. Plusieurs auteurs indiquent que la percolation du paradigme de la décolonisation des interventions s'est trouvée accélérée par les critiques portant sur les inégalités relevées dans les SIAH en lien avec :

- les dénonciations d'exploitation et d'abus sexuels qui ont eu lieu pendant des interventions humanitaires de certains acteurs (Baillargeon, 2018);
- les débats féministes associés aux mouvements #MeToo et Black Lives Matter (Barbelet *et al.*, 2021);
- les révélations entourant des injustices liées à la crise sanitaire mondiale causée par la COVID-19 (Curion, 2020; Trottier, 2021).

Dès lors :

décortiquer l'enjeu de la décolonisation et démanteler la suprématie blanche sur laquelle se sont bâties nos cultures et structures organisationnelles ainsi que nos méthodes de travail est une tâche ardue. Notre expérience concrète met, par ailleurs, en relief les difficultés récurrentes qui minent notre capacité à respecter nos obligations en matière de localisation et qui sont étroitement liées à ces réalités et à ces enjeux sous-jacents. [...] Ce changement ne sera pas facile et viendra avec son lot d'erreurs et de faux pas, mais il est indispensable si nous voulons bâtir le monde dont nous rêvons toutes et tous. Révolue est l'époque où les organismes pouvaient empiéter sur le travail des acteurs locaux de la société civile, voire les mettre sur la touche, ou exclure les communautés des décisions qui les concernent directement. (Singh et Thomson 2021, 7^e et 12^e paragraphes)

L'utilisation des termes décolonisation ou désoccidentalisation varie d'une recherche à l'autre. Ils sont souvent utilisés pour décrire le même phénomène. Au Canada, Singh et Thomson (2021) parlent de « décolonisation ». En France, le terme plus courant est celui de « désoccidentalisation » (Micheletti, 2010). Nous utiliserons dans cette thèse le terme décolonisation. Notre étude de l'initiative SPHÈRE et de ses standards est en phase avec le changement de paradigme en cours, lequel accorde une place importante aux processus de localisation et de décolonisation des mentalités et des pratiques.

2.5 Résumé du chapitre

Le secteur humanitaire a du faire face à des défis importants en raison de l'augmentation des catastrophes dites naturelles et de leur impact sur les populations. Ces urgences ont exercé une pression croissante, nécessitant des réponses humanitaire adaptées qui ont tenu compte du cycle de vie des catastrophes. De plus, l'alignement des actions humanitaires aux Objectifs de développement durable (ODD) de 2015 et le Grand Bargain de 2016 soulignent l'importance de la localisation, avec pour objectif à long terme de renforcer la résilience des communautés.

CHAPITRE 3

LA STANDARDISATION DES PRATIQUES ET LE CAS PARTICULIER DE SPHÈRE

3.1 Professionaliser par les standards, les normes et les guides de bonnes pratiques

Une des réponses de la communauté humanitaire aux multiples défis et enjeux mentionnés précédemment est de rendre disponibles aux acteurs du SIAH des normes « universalisantes » en élaborant des guides de bonnes pratiques dites simples et « répliquables ».

Ces normes et standards sont répartis dans les grandes catégories suivantes : les méthodes d'évaluation; les référentiels techniques; les référentiels de bonnes pratiques, de conduite et d'éthique; et, enfin, les cadres internationaux en matière de droit international humanitaire (DIH) ou encore d'objectifs du développement durable (ODD).

L'éventail de référentiels en matière d'éthique et de bonnes pratiques est large³¹. Parmi ces référentiels, une initiative à souligner est celle du Code de conduite pour les opérations en cas de catastrophe qui sert de fondation à la mise en œuvre et au respect des principes humanitaires. Il a été à l'origine de la normalisation des grands principes humanitaires.

Au tournant des années 2000, l'heure était à la standardisation des aspects techniques et des méthodes d'évaluation. Ceci fut notamment formalisé avec le projet SPHÈRE (2000), le HAP (Humanitarian Accountability Partnership, 2001) et le COMPAS Qualité (2004). L'initiative SPHÈRE est l'élément déclencheur de ce nouveau mouvement.

Si l'on trouve une quantité importante de commentaires et d'analyse sur ces référentiels, il est intéressant d'en identifier les grandes tendances. D'abord, ils dénotent une volonté d'uniformiser

³¹ À titre indicatif : le Code de conduite de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (1994), les Règles de base (Sud-Soudan, 1995), les Principes et protocoles de l'opération humanitaire (Libéria, 1995), le Code de conduite pour les organismes humanitaires en Sierra Leone (1998), les Principes d'engagement pour l'assistance humanitaire en RDC (1999), le Code de conduite des organisations portant la responsabilité d'enfants dans des pays tiers (2000), etc.

l'action humanitaire, mais ils entendent également tirer des leçons des expériences passées en les diffusant à grande échelle. De façon générale, ils visent à accroître la responsabilité de chacun des acteurs impliqués ou à mobiliser. Ensuite, ces codes sont considérés comme des références, mais en aucun cas ils ne sont imposés aux acteurs humanitaires, en ce sens aucune sanction ne leur est greffée. Enfin, outre les nombreuses normes et conventions relatives au droit international et aux droits de l'homme³², lesquelles sont les bases mêmes du travail des acteurs humanitaires en général, les normes, standards et guides de bonnes pratiques donnent le ton en ce qui a trait à l'évaluation et à la redevabilité des interventions humanitaires.

Le tableau 3-1 ci-après présente l'essentiel de la documentation normative utilisée par le secteur humanitaire aujourd'hui. La classification est présentée par sujets : compétence, formation, gestion de projets, etc. Les acteurs qui ont produit ces normes sont divers et variés, allant des institutions internationales aux ONG.

D'un document ou d'un organisme à l'autre, une bonne part des normes et standards sont similaires et se rejoignent sur des fondamentaux : l'éthique et les droits humains. Ils insistent notamment sur l'importance de consulter et d'impliquer les parties prenantes, de travailler de concert avec l'ensemble des acteurs humanitaires, et enfin, ils rappellent l'importance de l'évaluation et ses enjeux.

Du côté de l'ONU, du COMPAS Qualité et de l'ALNAP, les documents normatifs sont nombreux et visent plus souvent le domaine de l'évaluation en tant que tel. L'évaluation y est en fait un enjeu clairement affiché. Pour le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge le Code de conduite :

[...] a pour objet de préserver nos principes de comportement. Il n'aborde pas les questions opérationnelles de détail, telles que la façon de calculer les rations

³² Principalement, la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948); le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966); le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966); la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1969); les quatre Conventions de Genève (1949) et leurs deux Protocoles additionnels (1977); la Convention relative au statut des réfugiés (1951) et le Protocole relatif au statut des réfugiés (1967); la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979); la Convention relative aux droits de l'enfant (1989); etc.

alimentaires ou d'installer un camp de réfugiés. Il vise en revanche à sauvegarder les critères élevés d'indépendance et d'efficacité auxquels aspirent les ONG fournissant des secours en cas de catastrophe et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Il s'agit d'un code volontaire, dont l'application repose sur la détermination de chacune des organisations qui y adhère de respecter les normes qu'il définit. (Code de conduite de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 1994, p. 1)

Le Code de conduite de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que les autres documents mentionnés plus haut, abordent très marginalement les fonctions évaluatives au sens strict du terme dans leurs publications. Cependant, ils ont établi les fondements des mécanismes d'évaluation. La Charte humanitaire, qui a fait son apparition en 1997, et le Code de conduite sont des références d'évaluation dans le contexte où l'évaluateur est aussi le travailleur humanitaire. Plus tard, en 1998 sort la première version des Standards minimums. Ils rassemblent des connaissances universelles pour atteindre la dignité humaine. Leurs indicateurs servent à évaluer les interventions humanitaires.

Tableau 3-1 Principaux standards du SIAH liés aux urgences humanitaires et gestion des catastrophes

.Nom	Sujet	Statut	Précisions sur le type d'organisation	Normes, standards, guides
Nations unies (ONU)	Évaluation	Institution politique supranationale	The Inter-Agency Standing Committee (IASC) / le Comité permanent interorganisations	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des principales initiatives d'évaluation et d'analyse des urgences et des besoins • Outil d'autoévaluation de l'équipe dans le pays de l'IASC pour la préparation aux interventions en cas de catastrophe naturelle • Lignes directrices pour l'utilisation de l'outil d'autoévaluation (IASC TF on Natural Disaster), etc.
	Évaluation		ONU HABITAT	<ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices pour l'évaluation des programmes postcatastrophe (2001)
OECD	Évaluation	Institution politique supranationale	Comité d'aide au développement (CAD)	<ul style="list-style-type: none"> • Principes pour l'évaluation de l'aide au développement (1991)
SPHÈRE	Compétences techniques et sectorielles	Association à but non lucratif	Rassemblement d'ONG suivantes : Alliance pour l'action volontaire de l'Alliance ACT, Care international, Caritas Internationalis, le Comité international de la Croix-Rouge, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Fédération luthérienne mondiale, Oxfam International, Save the Children et WorldVision International	<ul style="list-style-type: none"> • Le Manuel SPHÈRE comprenant (2000, 2004, 2011, 2018): <ul style="list-style-type: none"> ○ La Charte humanitaire ○ Les standards minimums de l'intervention humanitaire ○ La Norme humanitaire fondamentale
Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	Éthique	Organisation intergouvernementale	La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Comité international de la Croix-Rouge	<ul style="list-style-type: none"> • Le Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les ONG lors des opérations de secours en cas de catastrophes (1994)
ALNAP	Évaluations et formations	Association	ALNAP est un réseau mondial d'ONG, d'agences des Nations unies, de membres du Mouvement de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge, de donateurs, d'universitaires, de réseaux et de consultants. Son Secrétariat est basé au Overseas Development Institute (ODI)	<ul style="list-style-type: none"> • Manuel du praticien (2003) • Guide d'évaluation de l'action humanitaire (2016)
Groupe URD	Gestion et évaluation des projets	Structure de recherche	Urgence Réhabilitation Développement est une structure de recherche et d'évaluation sur les pratiques humanitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Le Quality COMPASS / COMPAS Qualité (première version en 1999, puis 2009 et 2018) propose des recommandations, des processus et des outils d'aide à la mise en œuvre de la Norme humanitaire fondamentale (CHS) sur le terrain.

Source : l'auteur

Dans les sections qui suivent, à titre illustratif de la variété d'actions posées en vue de développer des normes et des standards, nous présenterons brièvement quatre des initiatives les plus en lien avec notre objet d'étude soit : le IASC, le code de conduite de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'ALNAP et le COMPAS Qualité.

3.1.1 Le Comité permanent interorganisations (IASC)

Créé par l'Assemblée générale des Nations unies (résolution 46/182 de 1991), le Comité permanent interorganisations (IASC) est le forum de coordination humanitaire le plus ancien des Nations unies (IASC, 2018). Sous la direction du Coordonnateur des secours d'urgence (Emergency Relief Coordinator [ERC]), le Comité permanent interorganisations élabore des politiques humanitaires, s'accorde sur une répartition claire des responsabilités pour les différents aspects de l'aide humanitaire, identifie et traite les lacunes et besoins de l'action, et plaide pour l'application effective des principes humanitaires. Pour y parvenir, il réunit les chefs de secrétariat de 18 organisations, appartenant ou non aux Nations unies³³. L'IASC est le principal mécanisme de coordination pour une réponse internationale cohérente et rapide aux urgences humanitaires.

Les produits de l'IASC sont des lignes directrices, des politiques, des outils et des documents et utilisés pour éclairer les activités de préparation et de réponse humanitaires aux niveaux mondial et local dans le but de renforcer l'efficacité de l'action humanitaire. L'IASC produit des guides et normes de bonnes pratiques dans des domaines tels que l'approche sectorielle, la protection des droits de l'homme et la protection en cas de catastrophes naturelles, les déplacements de populations, les violences basées sur le genre, la gestion de l'information, la santé mentale et le soutien psychosocial, la coordination humanitaire, etc.

³³ Dont : le PNUD, l'UNICEF, le HCR, le PAM, la FAO, l'OMS, ONU-HABITAT, l'OCHA. De plus, certaines organisations ou personnalités bénéficient d'une invitation permanente : l'OIM, le CICR, la FICR, le HCDH, le FNUAP, le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées et la Banque mondiale. L'ONG consortiums ICVA, InterAction sont également invités sur une base permanente à y assister.

3.1.2 Le Code de conduite de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Une collaboration entre la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), le Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CICR) et le Comité directeur pour l'intervention humanitaire (SCHR) a permis la création en 1994 du *Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les organisations non gouvernementales (ONG) lors des opérations de secours en cas de catastrophe* composé de dix principes (tableau 3-2). Il a été bien accueilli par les États à la 26^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Hilhorst, 2005). Ce cadre éthique propose dix principes et présente des recommandations tant aux gouvernements des États frappés par des catastrophes qu'aux ONG chargées de concrétiser la réponse humanitaire.

Tableau 3-2 Principes du code de conduite du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Principes
1. L'impératif humanitaire, priorité absolue
2. L'aide est apportée sans aucune considération de race, de croyance ou de nationalité du bénéficiaire, et sans discrimination d'aucune sorte. Les priorités en matière d'assistance sont déterminées en fonction des seuls besoins
3. L'aide ne saurait être utilisée au service de convictions politiques ou religieuses, quelles qu'elles soient
4. Nous nous efforcerons de ne pas servir d'instrument à la politique étrangère des gouvernements
5. Nous respecterons les cultures et les coutumes
6. Nous chercherons à fonder nos interventions sur les capacités locales
7. Nous nous emploierons à trouver des moyens d'associer les bénéficiaires des programmes à la gestion des secours
8. Les secours doivent autant viser à limiter les vulnérabilités futures qu'à satisfaire les besoins essentiels
9. Nous nous considérons comme responsables, tant à l'égard des bénéficiaires potentiels de nos activités que vis-à-vis de nos donateurs
10. Dans nos activités d'information, de promotion et de publicité, nous présenterons les victimes de catastrophes comme des êtres humains dignes de respect, et non comme des objets de commisération

Source : Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (site internet)

Ces principes directeurs sont présentés à titre d'orientation. Ils ne sont pas juridiquement contraignants.

3.1.3 L'ALNAP

Le Réseau d'apprentissage actif pour la redevabilité et la performance dans l'action humanitaire (ALNAP) a été fondé en 1997. C'est un réseau humanitaire international d'ONG, d'organisations des Nations unies, de membres du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de donateurs, d'universitaires et de consultants qui ont l'objectif commun d'améliorer l'action humanitaire en renforçant l'apprentissage (Sundberg, 2019). L'ALNAP s'emploie également à contrôler la qualité des évaluations elles-mêmes et travaille directement avec les agences humanitaires pour rehausser leurs compétences en matière d'évaluation. L'ALNAP propose d'autres produits encore, tels que des données annuelles sur l'état du système humanitaire, des guides d'orientation spécialisés et des modules de formation, portant sur des sujets qui reflètent les priorités des membres qui sont en 2019 plus d'une centaine.

Au début des années 2000, l'ALNAP a réalisé des revues de la littérature sur la consultation et la participation des populations affectées à l'action humanitaire. L'organisation a aussi publié un Manuel du praticien en 2003 (ALNAP et URD, 2003) qui a la particularité d'aborder et de définir clairement la notion de « participation » :

La participation à l'action humanitaire s'entend au sens de l'implication des populations affectées dans une ou plusieurs phases du cycle du projet : diagnostic, conception, mise en œuvre, suivi et évaluation. Cette implication peut prendre diverses formes... Bien plus qu'un jeu d'outils, la participation est avant tout un état d'esprit, en vertu duquel les membres de la population affectée sont au cœur de l'action humanitaire en tant qu'acteurs sociaux, forts de leurs connaissances sur la situation et forts de compétences, d'une énergie et d'idées qui sont les leurs. (ALNAP et URD, 2003, p. 20)

Depuis lors, de nombreuses autres études et lignes directrices ont été rédigées par le Réseau et par les organisations membres, dont le Guide d'évaluation de l'action humanitaire (2016) qui appuie l'évaluation des programmes humanitaires sur l'entièreté de leur mise en œuvre (Brière *et al.*, 2016).

3.1.4 Le COMPAS Qualité

En 2018, le Groupe URD publie une dernière version actualisée de son COMPAS Qualité dont la première version date de 2004 (URD, 2009). Il a été conçu pour aider à mettre en œuvre les engagements de qualité et de redevabilité de la Norme humanitaire fondamentale (CHS) dans tous les secteurs, contextes et zones d'intervention. Son but est d'obtenir les données nécessaires pour justifier auprès des donateurs les actions menées et aussi pour permettre un retour d'expérience afin d'améliorer les futures interventions. Le COMPAS ne permet pas la création d'indicateurs de performance pour une évaluation *a priori*.

3.2 L'initiative SPHÈRE

Dans cette section seront présentés l'initiative SPHÈRE et le Manuel des standards minimums, lesquels font l'objet de la présente étude. Nous avons fait le choix d'étudier SPHÈRE plutôt qu'une autre initiative en raison de son caractère unique et précurseur. Nous ferons état des principales critiques faites à cette initiative et les réactions des acteurs humanitaires pour y répondre.

3.2.1 Présentation de l'initiative SPHÈRE

L'initiative SPHÈRE est probablement la plus emblématique des démarches du processus global de normalisation de l'action humanitaire. Cette initiative a pour origine une action conjointe menée en 1996 par Peter Walker, de la Fédération internationale de la Croix-Rouge (FICR), et Nick Stockton, d'Oxfam international. Elle est alors présentée au Steering Committee for Humanitarian Response (SCHR). La proposition visait à répondre à deux principes fondamentaux : « First, that all possible steps should be taken to alleviate human suffering arising out of calamity and conflict, and second, that those affected by disaster have a right to life with dignity and therefore a right to assistance » (SPHÈRE, 2018a, p. 4).

Fort de ces deux principes, l'initiative SPHÈRE s'est dotée d'une charte humanitaire et a identifié un ensemble de standards à appliquer dans quatre champs d'intervention : l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la promotion de l'hygiène; la sécurité alimentaire et la nutrition; les abris, l'habitat et les articles non alimentaires; et, enfin, l'action sanitaire. Cette démarche avait

initialement pour nom Quality and Accountability Standards in Humanitarian Relief. Elle a été renommée Projet SPHÈRE en 1997 (Buchanan-Smith, 2003).

Le Projet Sphère a été lancé en 1997 par un groupe d'organisations non gouvernementales (ONG) humanitaires et par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dans le but d'élaborer un ensemble de standards minimums universels dans des domaines de base des interventions humanitaires : le manuel Sphère. Le manuel vise à améliorer la qualité des interventions humanitaires dans les situations de catastrophe et de conflit, ainsi qu'à renforcer la redevabilité des actions humanitaires vis-à-vis des personnes touchées par une crise. La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire sont le fruit de l'expérience collective de nombreuses personnes et agences. Aussi, ils ne doivent pas être considérés comme la position d'une agence à titre individuel. (SPHÈRE, 2018a, p. ii)

L'initiative SPHÈRE voulait faire mouvement. Un mouvement auquel pourraient adhérer les organisations du système humanitaire international. Avec cet objectif en tête, les fondateurs de SPHÈRE ont produit une charte humanitaire et un ensemble de standards humanitaires à appliquer lors des interventions sur le terrain. L'initiative représente une réponse à la crise de l'action humanitaire au lendemain de la catastrophe humanitaire qui frappa le Rwanda en 1994 (Buchanan-Smith, 2003).

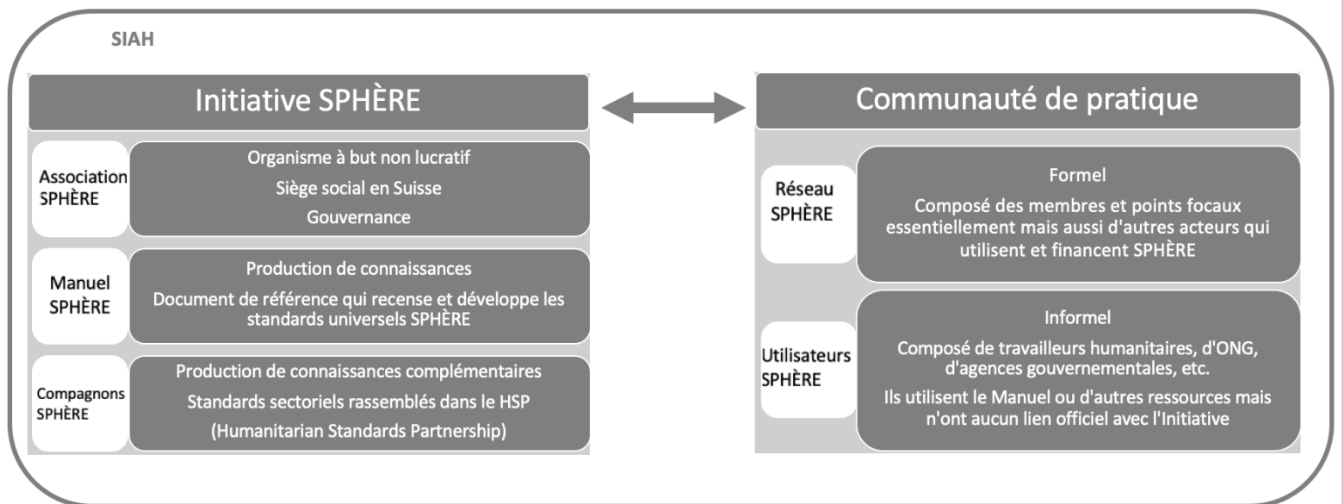
Le principal document de référence issu de l'initiative, connu sous le nom de Manuel SPHÈRE, a été développé au début des années 2000. Il regroupe les informations relatives à la Charte humanitaire et aux Standards minimums pour une intervention humanitaire (voir la section 2.6.5 de la présente thèse pour le détail du contenu du Manuel). L'utilisation du Manuel vise une diversité d'acteurs. Les organisations et agences humanitaires, tant locales, nationales qu'internationales, utilisent les Standards minimums SPHÈRE afin d'avoir des références pour intervenir de manière qualitative sur le terrain. Le Manuel SPHÈRE est régulièrement mis à jour. La Charte et les Standards sont fondés sur les droits humains et font état d'un consensus élargi de la part des acteurs du système humanitaire international sur les meilleures pratiques en matière d'intervention humanitaire (SPHÈRE, 2011). Plus de 228 organisations humanitaires de 60 pays s'inscrivent dans le mouvement et ont contribué à l'établissement des bonnes pratiques

présentées dans l'édition 2011 du Manuel. Pour l'édition 2018, on compte 450 organisations situées dans au moins 65 pays (SPHÈRE, 2018a).

L'initiative SPHÈRE est une association à but non lucratif constituée en vertu du code civil suisse. Sa mission est de « rassembler et soutenir les personnes, communautés, organisations et institutions qui œuvrent à l'application, la promotion et l'encouragement de l'adhésion volontaire aux standards et principes humanitaires » (Association SPHÈRE, 2016). L'association compte une quarantaine de membres et de nombreux partenaires à travers le monde. Elle se veut politiquement neutre et non confessionnelle.

Pour faciliter la lecture de l'écosystème d'action de l'initiative SPHÈRE, nous proposons un graphique synthèse des composantes SPHÈRE (figure 3-1).

Figure 3-1 Écosystème SPHÈRE



Source : l'auteure

L'initiative SPHÈRE s'intègre dans le système international d'action humanitaire (SIAH) comme acteur à part entière. Occidentales à l'origine, les organisations ou agences du SIAH (voir la note de bas page 1) ont pour mission première de fournir un soutien humanitaire. Elles sont souvent en interaction les unes avec les autres, au niveau tant opérationnel que financier. De nos jours, elles demeurent majoritairement occidentales à l'échelle internationale et non occidentale aux

échelles nationale et locale. Depuis son émergence, le système de l'action humanitaire international n'a pas cessé d'évoluer. Il s'est lentement décentralisé tout en demeurant fortement hiérarchique. Il compte sur l'intégration constante de nouveaux acteurs. Son évolution contemporaine a tenu compte des critiques qui lui étaient adressées et a été influencée par le développement de modèles alternatifs d'intervention. Enfin, ce système a aussi su intégrer des dispositifs managériaux de pointe, notamment des outils de normalisation.

La particularité du Manuel SPHÈRE, par rapport aux différents codes de conduite et outils de normalisation jusqu'alors créés, est qu'il possède une résonance internationale qui est reprise en écho par les bailleurs de fonds, ces derniers s'attendant à ce que les ONG utilisent les standards SPHÈRE. Notons toutefois que des ONG et des structures de recherche françaises ont, dès les premiers moments de l'initiative SPHÈRE, mis en doute le projet d'uniformisation de l'action humanitaire et de transformation des ONG en des prestataires de services de grandes organisations de l'humanitaire (Dufour *et al.*, 2004). Néanmoins, ce positionnement critique n'a pas empêché —et s'est même traduit par— une réelle implication d'acteurs humanitaires sur des projets de standardisation visant à améliorer la qualité des interventions, y compris des organismes français.

3.2.2 Structure, gouvernance et fonctionnement de l'association SPHÈRE

La structure de l'association SPHÈRE repose sur quatre instances permanentes ou temporaires dont les membres et actions diffèrent : l'Assemblée générale, le Comité exécutif, le Secrétariat et l'Organe de révision (Association SPHÈRE, 2016).

- L'Assemblée générale est l'autorité de prise de décision. Elle se réunit une fois par an et est composée de l'ensemble des membres. L'Assemblée encourage une participation en présentiel de ses membres.
- Le Comité exécutif gère et suit les actions au service des objectifs de l'association. Il est composé de douze membres. Le Comité supervise les affaires quotidiennes de SPHÈRE et se réunit au moins deux fois par année.
- Le Secrétariat est composé du directeur général et de tout membre du personnel nécessaire pour réaliser les objectifs de l'association. Aujourd'hui, sept personnes travaillent au Secrétariat dans les domaines suivants : l'apprentissage et les événements

(anciennement « formation et apprentissage »), la communication et les services d'apprentissage, le partenariat, les membres et le réseau, la politique et la finance.

- L'Organe de révision fonctionne à partir d'un mandat défini sur une base annuelle. Conformément à la loi suisse en vigueur, il vérifie l'ensemble des comptes et examine les registres de l'association.

À l'intérieur même de ces instances de gouvernance, les membres individuels (plus de 50 en 2019) ou organisationnels (44 en 2021) ont des droits différents en fonction de trois catégories de statuts :

- les membres fondateurs ont un statut permanent;
- les membres à part entière regroupent des ONG, des fédérations ou des réseaux d'ONG, des organisations membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge; enfin,
- les membres associés regroupent des organisations tels les agences des Nations unies, les organismes donateurs, les agences nationales de gestion des catastrophes, les organisations de développement de standards, les institutions académiques et des fondations ou des entités du secteur privé ou des personnes physiques fortement engagées pour faire progresser la vision de SPHÈRE.

Ces membres veillent essentiellement à la bonne santé financière de SPHÈRE. Ces trois catégories de statuts ne donnent pas accès aux mêmes droits et responsabilités. Par exemple, les partenaires associés et individuels ne peuvent pas voter aux assemblées générales.

3.2.3 Aspects financiers de l'association SPHÈRE

Les revenus de l'association SPHÈRE proviennent de trois sources : les cotisations de membres, les revenus institutionnels et les autres revenus.

La contribution des membres représentait près de 300 000 USD de revenus sur les 1,339 million de dollars US de l'exercice budgétaire de 2018 (SPHÈRE, 2019³⁴) ce qui représente 22 % des revenus. Ces cotisations sont calculées selon deux modalités : sur la base des revenus annuels des organisations adhérentes (en francs suisses) ou à partir d'un montant fixe de 80 francs suisses pour les adhérents individuels (SPHÈRE, 2018c). En plus des cotisations des membres

³⁴ Lors de la rédaction de cette thèse en 2021, le rapport annuel 2020 n'était pas encore disponible.

traditionnelles, certains membres participent un peu plus financièrement afin, notamment, de soutenir la révision du Manuel³⁵.

Les donateurs institutionnels représentent quasiment l'intégralité du reste des revenus, soit 76 % des revenus totaux (à partir du rapport annuel SPHÈRE de 2019). Pour l'exercice 2019, ces revenus provenaient en partie des ministères des Affaires étrangères de quelques pays occidentaux comme indiqué dans le tableau 3-3.

Tableau 3-3 Sources institutionnelles de revenus pour SPHÈRE

Source de revenus	Montant
Ministère des affaires étrangères danois	72 525 USD
Ministère des affaires étrangères suisse	150 000 USD
Ministère des affaires étrangères allemand	143 288 USD
Bureau de la population, des réfugiés et des migrations états-uniens	277 171 USD
Le bureau d'aide aux catastrophes extérieures de l'USAID	319 391 USD
La fédération internationale de la Croix-Rouge (FICR)	40 000 USD
Des sources variées	13 259 USD
Total en 2019	1 018 634 USD (76 % des revenus)

Source : données colligées par l'auteure à partir de SPHÈRE, 2019

Enfin, il reste les « autres revenus » qui représentent seulement 2 % du revenu total et qui proviennent majoritairement de la vente du Manuel Sphère (format papier uniquement, car le format numérique est gratuit) à hauteur de 19 667 USD.

Bien que SPHÈRE soit une association du secteur de la bienfaisance, on ne retrouve pas sur le site web d'informations sur la possibilité de faire des dons, ni d'indications sur la tenue d'activités de collecte de fonds.

³⁵ À titre indicatif, l'Agence australienne d'aide au développement (AusAID), la Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO), le ministère allemand des Affaires étrangères, le ministère espagnol des Affaires étrangères, la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), le Département fédéral suisse des affaires étrangères (DFAE) ou encore le ministère danois des Affaires étrangères ont contribué au financement de l'Association SPHÈRE en 2018.

3.2.4 Partenariat et réseau

Le partenariat est une notion essentielle pour l'initiative SPHÈRE. Les partenariats sont mobilisés pour faciliter la diffusion des connaissances du Manuel au sein d'un vaste réseau de points focaux et afin de développer des standards universels dans des secteurs spécifiques, secteurs qui vont au-delà des thématiques d'action visées par le Manuel SPHÈRE.

La constitution de points focaux de l'initiative SPHÈRE assure un réseautage territorialisé. La constitution de réseaux est la principale priorité du plan stratégique 2015-2020 :

La mise en place d'un réseau solide et inclusif de praticiens de SPHÈRE permettra aux acteurs humanitaires et aux premiers intervenants de développer une plus grande capacité à mettre en pratique les principes et standards humanitaires. (SPHÈRE, 2015, p. 3)

À l'image de la fonction d'ambassadeurs, les organisations ou les personnes physiques membres d'un point focal promeuvent et défendent activement la mise en œuvre des standards SPHÈRE sur le plan national. En janvier 2021, l'initiative SPHÈRE comptait 54 points focaux (voir annexe A) dans 49 pays.

Le développement des standards dans des secteurs spécifiques repose pour sa part sur le partenariat de six organisations qui se sont jointes à l'initiative SPHÈRE pour créer le Partenariat pour les standards humanitaires (Humanitarian Standards Partnership [HSP]). Ils sont fréquemment appelés les « compagnons » de SPHÈRE³⁶. Le HSP entend améliorer la qualité et la redevabilité des actions humanitaires dans les secteurs de la protection des enfants, de l'élevage, du relèvement économique, de l'éducation, de l'analyse des marchés, des aînés et personnes en situation de handicap. L'objet de ce partenariat est d'augmenter la cohérence entre les normes

³⁶ Ce partenariat comprend le Manuel SPHÈRE et les six compagnons suivants : les Standards minimums pour la protection des enfants (Alliance for Child Protection in Humanitarian Action) ; les normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS) ; les normes minimales de relèvement économique (SEEP Network) ; les normes minimales pour l'éducation (Réseau interagences pour l'éducation en situation d'urgence / INEE) ; la norme minimale pour l'analyse du marché (Cash Learning Partnership / CaLP) et les normes minimales pour l'inclusion de l'âge et du handicap dans l'action humanitaire (Programme de renforcement des capacités en matière d'âge et de handicap). Ces guides sont disponibles dans les références bibliographiques.

et leurs praticités. Le HSP organise des formations conjointes, soutient des initiatives de recherches et organise des activités de diffusion. Le HSP réalise des activités de plaidoyer afin d'assurer une plus grande mise en œuvre des standards humanitaires. Comme pour le Manuel SPHÈRE, les documents du HSP sont disponibles gratuitement sur internet et sont accessibles sur des applications mobiles.

L'association SPHÈRE cherche continuellement à augmenter sa visibilité et sa portée au sein de sa communauté via la diffusion d'information sur des plateformes numériques et l'organisation d'événements en présentiel et en ligne. En 2019, selon le rapport annuel SPHÈRE, leurs sites comptaient 16 000 abonnés sur Facebook, 8 000 sur Twitter, et 1 000 sur LinkedIn. Le site web a été visité en 2019 par 148 000 internautes.

3.3 Le Manuel SPHÈRE

L'objectif central de l'initiative SPHÈRE est « d'améliorer la qualité de l'aide humanitaire apportée dans les situations de catastrophe et de conflit armé, et de renforcer la redevabilité de l'ensemble des acteurs humanitaires envers les populations affectées » (SPHÈRE, 2011, préambule). Les équipes qui travaillaient à l'époque sur l'élaboration du Manuel avaient décidé que le document serait divisé en deux parties : une section sur l'éthique humanitaire et une section sur les questions techniques nécessaires pour répondre adéquatement à ces prérogatives éthiques. Ces deux parties ont été baptisées *Charte humanitaire* et *Standards minimums pour les interventions en cas de catastrophe*.

Le Manuel SPHÈRE a été conçu pour être utilisé lors d'une intervention afin de guider différents aspects des actions humanitaires sur le terrain. Le guide identifie les interventions à poser en trois temps : avant (prévision des besoins, demandes de fonds auprès des bailleurs), pendant (intervention directe sur le terrain) et après l'intervention (rapports d'évaluation souvent transmis aux bailleurs de fonds). Il fournit des informations clés eu égard au plaidoyer humanitaire pour financer les interventions immédiates ou futures. Il sert aussi de document de

référence pour l'évaluation des actions à réaliser afin d'en communiquer les résultats pour rendre compte de l'efficacité, de l'efficience et de la pertinence desdites interventions.

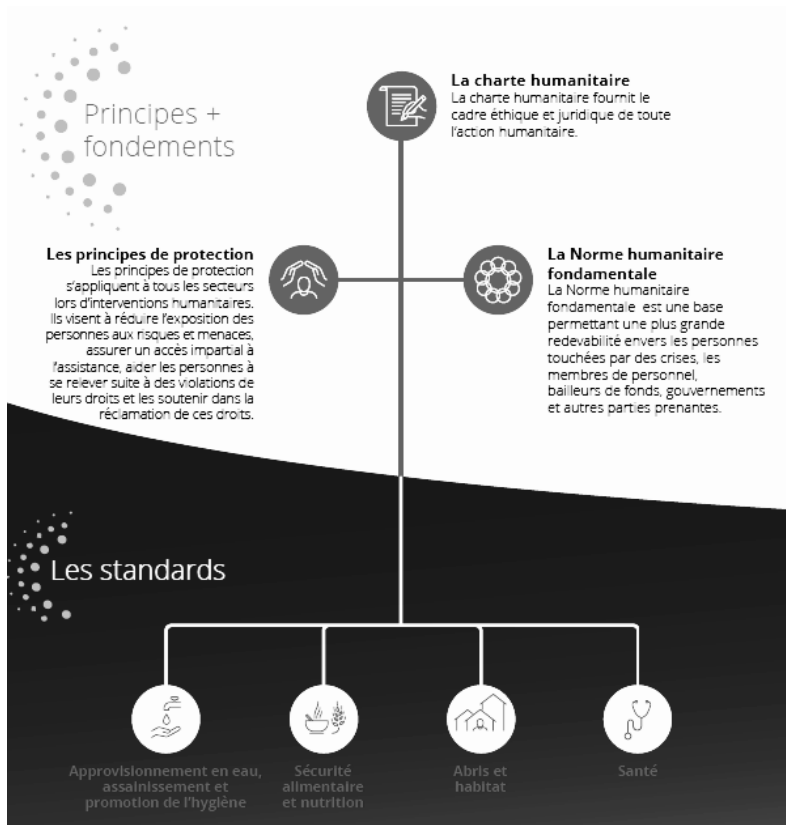
Le Manuel a été révisé à plusieurs reprises : en 2000, 2004, 2011 et 2018. La dernière version du Manuel, publiée en 2018, est le fruit d'un important processus de consultation qui a permis de récolter plus de 4 500 commentaires en ligne. Environ 190 organisations et 1 400 personnes ont participé à sa rédaction. Une soixantaine de consultations ont été organisées par des partenaires membres de points focaux dans 40 pays³⁷. Cette révision, coordonnée par le secrétariat SPHÈRE, reposait sur une division du travail par chapitres en mobilisant des experts et des spécialistes du secteur humanitaire³⁸. Pour faciliter cette démarche, des groupes de rédaction et des groupes de référence ont été mis en place.

La version 2018 du Manuel inclut deux grandes sections. La première section présente les principes et fondements de l'initiative et comprend trois éléments : la Charte humanitaire, les Principes de protection et la Norme humanitaire fondamentale. La deuxième section présente les standards dits « universels », lesquels sont regroupés en quatre sous-sections : approvisionnement en eau; assainissement et promotion de l'hygiène; sécurité alimentaire et nutrition; abris et habitat; santé (figure 3-2).

³⁷ La version de 2011 avait rassemblé 650 experts et plus de 300 organismes représentant 20 pays.

³⁸ Par exemple, le chapitre *Eau, assainissement et promotion de l'hygiène* a été confié à Kit Dyer (Norwegian Church Aid) et Jenny Lamb (Oxfam Royaume-Uni) (SPHÈRE, 2018b, p. viii).

Figure 3-2 Composition du Manuel SPHÈRE



Source : tiré du document (SPHÈRE, 2018b, p. 2)

3.3.1 Première section du Manuel : principes et fondements

La Charte humanitaire est l'élément central sur lequel repose toute l'initiative SPHÈRE³⁹. Écrite en 2000, elle rappelle l'impératif humanitaire et présente les principes du Code de Conduite de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (1994). Elle défend le droit de vivre dans la dignité. La Charte établit une distinction claire entre les personnes civiles et les combattants. Elle statue sur le non-refoulement et elle interdit les déplacements contraints ou forcés. La Charte humanitaire s'adresse à l'ensemble des organisations et des praticiens travaillant dans l'action humanitaire ou la coopération internationale. Elle s'adresse également aux gouvernements affectés par des catastrophes, aux donateurs et aux acteurs privés et non étatiques. La Charte n'est pas un document juridiquement contraignant. Elle repose la responsabilisation des acteurs et un engagement volontaire. Les principes de cette Charte sont aujourd'hui largement reconnus, tant

³⁹ La Charte est disponible dans son intégralité dans l'annexe B.

par le milieu de la pratique que par les États signataires des Conventions de Genève. En 2014, SPHÈRE a publié toute une série d'illustrations⁴⁰ en collaboration avec des dessinateurs de Cartoon Movement⁴¹ représentant les principes de la Charte humanitaire (figure 3-3).

Figure 3-3 Exemples de la campagne d'illustration de la Charte humanitaire par SPHÈRE



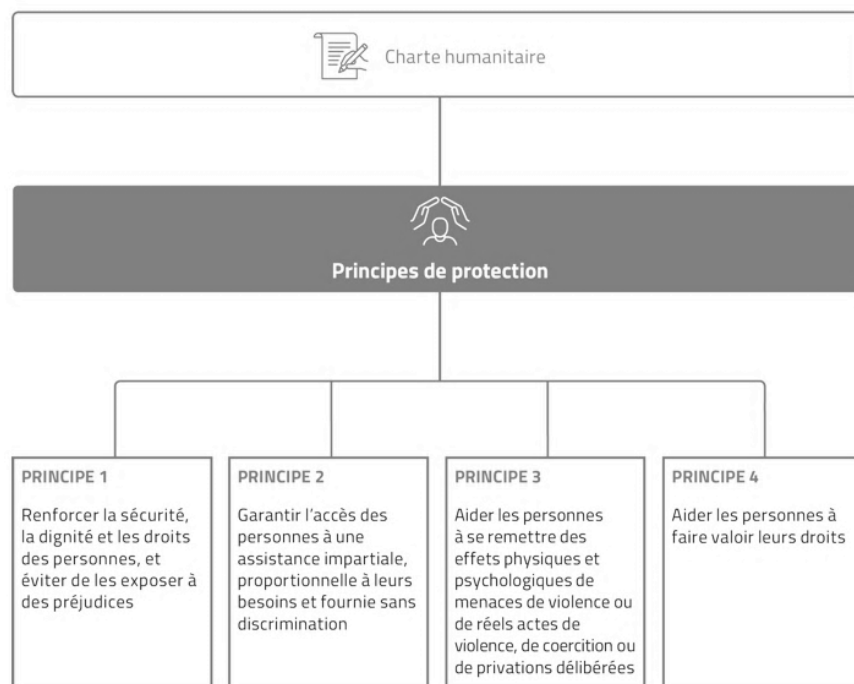
Source : <<https://spherestandards.org/fr/standards-humanitaires/campagne-dillustrations/>>

Les Principes de protection sont la traduction pratique des principes juridiques et des droits énoncés dans la Charte humanitaire. Ces principes représentent un nouveau chapitre du Manuel. Ils encouragent les humanitaires à suivre le principe du *Do No Harm* (ne pas nuire). Dans la pratique courante, le *Do no Harm* est utilisé pour signifier le fait d'éviter ou de réduire tous les effets négatifs d'une intervention sur la population affectée. Un exemple couramment souligné tient aux conséquences d'installer des latrines trop près d'un puits (Bonino et Christoplos, 2016).

⁴⁰ Sur son site internet, SPHÈRE présente les illustrations comme « des explications » à des questions complexes « par le biais d'une image visuelle, ce qui facilite la mémorisation des informations ».

⁴¹ Cartoon Movement est une plateforme en ligne réunissant des dessinateurs de presse professionnels du monde entier. Sa mission est de « promouvoir la caricature éditoriale professionnelle et de défendre la liberté d'expression ». La plateforme est domiciliée à Amsterdam. <<https://www.cartoonmovement.com>>.

Figure 3-4 Principes de protection du Manuel



Source : SPHÈRE, 2018a, p. 40

Enfin, le troisième document de la première section du Manuel est la Norme humanitaire fondamentale (CHS). Il s'agit de la dernière composante de la famille des principes et fondements du Manuel. Elle a été produite en collaboration avec d'autres initiatives visant l'amélioration de la qualité et le respect de la redevabilité. La CHS harmonise les standards préexistants, y compris les standards essentiels SPHÈRE, et décrit les responsabilités des organisations afin d'atteindre une qualité dans la mise en œuvre des standards minimums. Les standards essentiels servent de passerelle entre les principes qui sont énumérés dans la Charte humanitaire et les Principes de protection et pratiques décrits dans les standards minimums relativement aux domaines techniques.

3.3.2 Deuxième section du Manuel : les standards minimums

La deuxième section du Manuel est technique. Elle énumère les standards à viser ou à respecter. Elle est divisée en quatre sous-sections⁴². Chaque sous-section s'appuie sur le droit de vivre dignement et le droit à la protection et à la sécurité, ainsi que le droit de bénéficier d'une action humanitaire en fonction de ses besoins.

L'approvisionnement en eau, l'assainissement et la promotion de l'hygiène (WASH)

Selon SPHÈRE, les personnes touchées par des crises sont plus prédisposées aux maladies et au risque de mourir de maladie, notamment de maladies infectieuses et diarrhéiques. Elles sont en grande partie liées à une mauvaise gestion de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, ainsi qu'à de mauvaises pratiques d'hygiène (SPHÈRE, 2018a, p.106). Les standards WASH souhaitent participer à la réduction des risques de santé publique tout en insistant sur le partage des responsabilités et la participation des communautés. SPHÈRE rappelle dans ce chapitre que le droit international protège expressément le droit à un approvisionnement en eau et à l'assainissement et que les zones urbaines nécessitent une attention très particulière.

Ce droit implique l'accès à une eau en quantité suffisante, salubre et financièrement abordable pour l'usage personnel et domestique, ainsi que des installations d'assainissement privées, propres et sûres. Les États sont tenus de garantir ce droit en cas de crise. (SPHÈRE 2018a, p. 109)

La sécurité alimentaire et la nutrition

Les standards minimums SPHÈRE, en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, représentent une expression concrète du droit à une alimentation suffisante dans les situations où une intervention humanitaire est nécessaire. SPHÈRE insiste dans le Manuel sur le fait que la sous-alimentation impacte les communautés sur le long terme.

⁴² À ces débuts, le Manuel incluait cinq domaines ou champs d'action : normes communes à tous les secteurs ; assainissement de l'eau et promotion de l'hygiène ; sécurité alimentaire, nutrition et aide alimentaire ; abris, établissements et articles non alimentaires et services de santé (voir l'édition de 2004).

La sous-alimentation réduit la capacité des personnes à se remettre d'une crise. Elle affecte les fonctions cognitives, affaiblit la résistance aux maladies, accroît la probabilité de souffrir de maladies chroniques, nuit aux possibilités d'acquérir des moyens d'existence, et limite la capacité à s'investir au sein de la communauté. (SPHÈRE, 2018a, p. 184)

Ainsi, selon SPHÈRE, une insécurité alimentaire et une nutrition faible compromettent la résilience et augmentent la dépendance à l'égard du soutien externe fourni.

L'aménagement des abris et des habitats

Les standards minimums SPHÈRE, en matière d'abris et d'habitat, se présentent comme une expression pratique du droit à un logement décent dans les contextes humanitaires. SPHÈRE distingue les « abris » des « habitats ». Le premier est constitué d'un espace de vie avec les éléments nécessaires pour accomplir les activités quotidiennes. Le second est un emplacement, dans un sens plus général, où les gens et les communautés vivent. Dans cette sous-section, SPHÈRE insiste sur l'augmentation de la durée moyenne pendant laquelle les populations concernées par des catastrophes se trouvent en situation de déplacement. Dans ce sens, le choix du lieu, la planification concernant l'installation des abris et des habitats est un enjeu majeur pour faciliter la récupération des personnes affectées par une crise. Par ailleurs, SPHÈRE propose de soutenir en utilisant l'existant afin de répondre aux enjeux de la localisation liés à la participation des communautés.

L'aide en matière d'abris et d'habitat doit soutenir les points forts existants des foyers, des communautés, de la société civile et des gouvernements affectés, et s'y appuyer. Cette façon de faire accroît les chances de développer des stratégies localisées qui encouragent l'auto-suffisance et l'auto-gestion de la part des personnes affectées. Un sentiment de sécurité, de communauté et de cohésion sociale se révèle essentiel pour entamer le processus de récupération. (SPHÈRE, 2018a, p. 276)

Comme pour les autres sections, SPHÈRE fait le parallèle avec les aspects de droit international pour appuyer son argumentaire et le contenu de ses standards.

Le droit d'accéder à un logement digne est protégé par le droit international. Il s'agit du droit de vivre quelque part en sécurité, en paix et dans la dignité. Ce droit

comporte des libertés, telles que le droit de choisir sa propre résidence, ainsi que des habilitations, comme la sécurité de l'occupation. (SPHÈRE, 2018a, p. 280)

Les services de santé

Les standards minimums SPHÈRE, en matière de soins de santé, constituent une expression pratique du droit aux soins dans les contextes humanitaires. SPHÈRE précise dans son Manuel que les soins de santé en situation de crise sont essentiels pour réduire la morbidité et la mortalité excessive. SPHÈRE partage des indicateurs de contrôle :

Les indicateurs les plus utiles pour contrôler et évaluer la gravité d'une crise sont le taux brut de mortalité (TBM) et le taux de mortalité des moins de 5 ans (TMM5). En l'absence de référence officielle connue, le Manuel propose les seuils d'urgence suivants : TMB > 1/10 000 (par jour) et TMM5 > 2/10 000 (par jour). (SPHÈRE, 2018a, p. 335).

Par ailleurs, SPHÈRE encourage à analyser les systèmes de santé existants afin de s'y greffer et participer à leurs rétablissements. En plus de légitimer ses standards à l'appui du droit international en matière de santé, le Manuel propose de prioriser certaines activités :

Le droit international protège expressément le droit aux soins. Les soins de santé doivent être fournis sans discrimination et être accessibles, c'est-à-dire disponibles, acceptables, abordables et de bonne qualité. Les États sont tenus de garantir ce droit en situation de crise (SPHÈRE, 2018a, p. 336).

Lors de la première phase d'une crise, mettre en priorité les évaluations rapides multi-sectorielles et de santé ciblées. Le manque d'informations et l'inaccessibilité de certaines zones ne doivent pas empêcher la prise de décisions rapide en matière de santé publique. Procéder à des évaluations plus complètes dès que possible (SPHÈRE, 2018a, p. 335).

Chaque sous-section de la section technique repose sur une structure identique de présentation où s'enchaînent les éléments suivant : les standards minimums, les actions clés, les indicateurs clés et les notes d'orientation (tableau 3-4).

- Les standards minimums universels: de nature générale et qualitative, ils indiquent le minimum à atteindre lors de n'importe quelle crise. D'où l'approche « à taille unique ». Dans le Manuel, SPHÈRE insiste sur le fait que ces standards minimums ne doivent pas

être appliqués de façon isolée. C'est-à-dire que les acteurs humanitaires doivent se coordonner avec les autorités locales et d'autres agences intervenantes pour répondre aux besoins, éviter le chevauchement des efforts et améliorer la qualité des interventions en matière de santé, d'abris et d'habitat, de WASH et nutrition et de sécurité alimentaire.

- Les actions clés : elles sont des suggestions qui indiquent les étapes concrètes à suivre pour réaliser un standard minimum. SPHÈRE insiste sur la nécessité du praticien ou de la praticienne humanitaire à faire des choix selon les actions clés proposées et la situation rencontrée.
- Les indicateurs clés : ils communiquent des informations quantitatives et servent d'échelle de mesure pour vérifier si un standard est atteint.
- Les notes d'orientation : ils sont des informations supplémentaires jugées pertinentes par rapport au standard

Tableau 3-4 Composition des sections de la partie technique de SPHÈRE

Catégorie	Description	Exemple tiré du standard 2. 1 de WASH
Standards universels	De nature générale et qualitative, ils indiquent le minimum à atteindre lors de n'importe quelle crise. D'où l'approche « à taille unique »	« Les personnes ont un accès équitable et abordable à de l'eau salubre et en quantité suffisante pour couvrir les besoins d'hydratation et les besoins domestiques. » (SPHÈRE, 2018a, p. 122)
Actions clés	Suggestions qui indiquent les étapes concrètes à suivre pour réaliser un standard minimum	« Repérer les sources d'eau souterraine ou de surface les plus appropriées, en tenant compte de l'incidence éventuelle sur l'environnement. » (SPHÈRE, 2018a, p. 122)
Indicateurs clés	Ils présentent des informations quantitatives et servent d'échelle de mesure pour vérifier si un standard est atteint	« Distance entre n'importe quel foyer et le point d'eau le plus proche < 500 mètres » (SPHÈRE, 2018a, p. 123)
Notes d'orientation	Informations supplémentaires jugées pertinentes par rapport au standard	« Besoins : Les quantités d'eau nécessaires pour la boisson, l'hygiène et l'usage domestique dépendent du contexte et de la phase de l'intervention. Ces quantités varient selon différents facteurs, tels que les habitudes et usages avant la crise, le type de confinement des excréments et les habitudes culturelles ⊕ cf. Standard 1.1 sur l'hygiène et Standard 3.2 sur la gestion des excréments. » (SPHÈRE, 2018a, p. 124)

Source : l'auteure à partir de SPHÈRE, 2018

3.3.3 La notion d'universalité des Standards pour SPHÈRE

Qu'est-il entendu par « universel » et « universalité » ? Comme l'indique Obadia (2009), on peut comprendre simplement l'universel (ou le général) comme ce qui s'oppose au singulier (ou au particulier). Au-delà de cette « définition » élémentaire, SPHÈRE définit l'universel comme étant ce qui est lié aux principes promus par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Dès lors, l'universel renvoie au « principe d'humanité [qui] s'applique au monde entier. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel » (Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge⁴³).

Ainsi, pour SPHÈRE, la notion d'universalité se comprend au sens kantien du terme (Kant, 1980[1785]) et est attachée à la notion de dignité humaine. Une dignité humaine non pas conçue comme un moyen d'épanouissement (ce qui relève du particulier), mais comme une finalité (ce qui relève de l'universalité). Autrement dit, ce qui est universel a trait à l'ensemble des actions qui permettent de répondre au besoin commun de dignité humaine, tel que recevoir l'assistance nécessaire relativement aux besoins humains minimums. Les acteurs humanitaires sont ainsi tenus, dans la mesure du possible, de travailler à l'allègement de la souffrance humaine issue de catastrophes naturelles ou de conflits.

Les standards universels mobilisent deux sources de données ou d'informations. La première source tient aux exigences physiologiques humaines de base pour survivre, lesquelles ont été établies à partir de recherches empiriques. Ces recherches ont été utilisées pour développer les « indicateurs clés » à partir desquels sont mesurés les résultats d'une action par rapport aux standards du Manuel (Knox Clarke et Darcy, 2014). Les données issues de recherche représentent une référence clé pour les ONG. Ces organisations utilisent les standards afin d'évaluer l'effet de leurs actions. Les professionnels des organisations peuvent ainsi comparer les résultats obtenus

⁴³ Les principes fondamentaux sont détaillés sur le site internet de la Croix-Rouge suisse <www.redcross.ch/fr/notre-engagement/comment-nous-travaillons/les-sept-principes-fondamentaux-de-la-croix-rouge>.

par leurs interventions sur le terrain aux minimums présentés par les standards SPHÈRE pour vivre dans la dignité.

La deuxième source de données repose sur l'expertise professionnelle et organisationnelle. Les données qui sont présentées sont relatives à ce qui fonctionne en temps réel sur le terrain en identifiant des actions clés. L'idée est de mobiliser les connaissances des personnes ayant une expertise en ce sens. L'enjeu ici repose sur la capacité de mobiliser les personnes ou les organisations ou institutions pouvant être appelées en renfort.

3.3.4 L'initiative SPHÈRE : les enjeux de la résilience et de la localisation

Dans le Manuel SPHÈRE, il n'est pas explicitement fait mention ni de l'importance d'évaluer la vulnérabilité systémique du territoire d'intervention ni de l'enjeu de la réduction des risques post-catastrophes dans les principes et les standards présentés, deux enjeux qu'on peut mettre en lien avec la notion de résilience. Le Manuel apporte des réponses à toutes les phases liées à l'urgence d'une action humanitaire, en mettant l'accent sur la réponse immédiate à la catastrophe. Les chapitres techniques de SPHÈRE fournissent des orientations pour les mesures de réduction des risques de catastrophes (RRC), par exemple, sur l'équipement des installations WASH pour l'assainissement et l'hygiène ou encore sur la construction d'habitats et d'infrastructures résistants aux catastrophes, afin de réduire l'impact des événements ultérieurs et renforcer la résilience des populations affectées.

En outre, le Manuel insiste sur le principe du « ne pas nuire » (*do no harm*), sans pour autant le nommer explicitement. Par exemple, les engagements n° 3 et n° 9 de la Norme humanitaire du Manuel SPHÈRE vont en ce sens :

Les communautés et les personnes affectées par la crise ne sont pas touchées de manière négative par l'action humanitaire et sont grâce à elle mieux préparées, plus résilientes et moins vulnérables. (SPHÈRE, 2018a, p. 68).

Nous sommes conscients que les activités menées pour apporter une aide humanitaire peuvent parfois avoir des effets indésirables imprévus. En collaboration avec les communautés concernées et les autorités, nous cherchons à limiter au

minimum les effets négatifs de l'action humanitaire sur les communautés locales ou sur l'environnement. Pour ce qui est des conflits armés, nous reconnaissons que la manière dont l'aide humanitaire est fournie est susceptible de rendre les civils plus vulnérables aux attaques, ou parfois d'avantager sans qu'on le veuille une ou plusieurs parties au conflit. Nous nous engageons à réduire le plus possible ces effets indésirables, dans le respect des principes énumérés ci-dessus. (SPHÈRE, 2018a, p. 36).

Les aspects identifiés dans ces engagements doivent être considérés afin d'éviter d'éventuels risques causés par les interventions humanitaires. Selon la démarche SPHÈRE, limiter les risques passe également par la formation et la sensibilisation, à même les programmes d'intervention.

Cependant, l'intention du *do no harm* s'avère parfois difficile à respecter. En effet, dans un contexte d'accroissement de la vulnérabilité des populations de certaines régions du monde, on observe un affaiblissement de la résilience et une augmentation des risques de situation d'extrême urgence. Selon un rapport du Feinstein International Center (2010), la complexification du contexte d'intervention est telle que les acteurs humanitaires sont amenés à transformer leur approche pour s'adapter à des situations inédites. Les transformations en cours font apparaître de nouveaux besoins et nécessitent une recombinaison des modalités de résilience. Comme les zones urbaines, périurbaines et fragiles n'ont pas été invitées à la table des discussions ayant donné lieu aux modèles utilisés (Mattéi et Troit, 2016), les mesures de résilience mises à l'œuvre et culturellement fondées sur des modèles applicables au Nord sont apparues progressivement comme décalées.

Sur l'enjeu de la localisation, l'initiative SPHÈRE se questionne sur son applicabilité dans les interventions des territoires fragiles. L'association SPHÈRE reconnaît qu'utiliser des normes et des standards là où le niveau de pauvreté est très élevé représente un défi. La documentation de SPHÈRE parle moins de localisation que de contextualisation des interventions.

Pour l'initiative SPHÈRE, la contextualisation est le processus par lequel on interprète les références et les indicateurs en fonction du contexte d'intervention (SPHÈRE, 2021). Edward Sembidde Mwebaze, responsable du programme humanitaire d'Oxfam en Ouganda (SPHÈRE,

2019b), estime que les ressources de l'action humanitaire n'augmentent pas au même rythme que la population réfugiée dans le besoin. Il insiste sur le fait que les agences humanitaires ont tendance à réussir à fournir une assistance de haute qualité au départ, mais que trop souvent, cette assistance s'épuise après quelques mois.

Les contextes d'intervention mettant en scène des territoires aux ressources limitées entraînent des questions sur la nature des normes et des standards SPHÈRE à appliquer. De plus, on observe des difficultés dans le suivi que devront faire les agences gouvernementales, dans l'éventualité de l'application de normes complexes, car ces agences ont aussi accès à des ressources limitées.

En AG, les membres évoquent les changements importants à apporter au secteur humanitaire et sur la manière dont le réseau SPHÈRE devrait s'y engager. Les problèmes qui sont régulièrement débattus portent notamment sur l'intégration des nouveaux acteurs du secteur humanitaire, les enjeux concernant la coordination avec les acteurs du développement lors de crises prolongées, et aussi la localisation et le recalibrage des structures de pouvoir. En réponse à ces enjeux, des actions ont été mises de l'avant pour favoriser la capacité du réseau SPHÈRE à travailler avec les autorités locales et nationales pour faire percoler les normes et standards SPHÈRE dans leurs politiques de gestion des catastrophes. Le travail est déjà bien avancé notamment avec le gouvernement équatorien (SPHÈRE, 2022). Cette ambition s'est traduite en un document de référence intitulé *Les standards SPHÈRE dans l'intervention humanitaire à l'échelle nationale. La collaboration avec les autorités nationales de gestion des catastrophes* (SPHÈRE, 2016b). Il s'agit d'une synthèse réalisée à partir d'un travail effectué avec des points focaux SPHÈRE et des formateurs et formatrices SPHÈRE, des représentants et représentantes de différentes autorités nationales de gestion des catastrophes (NDMA), ainsi que des experts et expertes sur l'application des standards SPHÈRE dans diverses situations de catastrophe ou de conflit. Dans le document, on trouve notamment que :

[la] contextualisation de standards internationaux consiste à s'accorder sur une série d'indicateurs pertinents, à partir des standards SPHÈRE. Ce processus commence par une analyse de base qui permet d'identifier les domaines dans lesquels les indicateurs devront être adaptés, de comprendre les conséquences potentiellement négatives,

en termes de menace pour la santé publique ou la protection, des besoins qui ne seraient pas satisfaits, et de procéder à la mise en place de mécanismes et d'ajustements des interventions afin de répondre à ces besoins et ces menaces. (SPHÈRE, 2016b, p. 11)

Cette synthèse est complétée par des guides supplémentaires de la collection « *À la découverte de SPHÈRE* » notamment : SPHÈRE pour les évaluations, SPHÈRE pour le suivi et l'évaluation, et l'Utilisation de SPHÈRE en milieu urbain. Détaillés plus loin dans la présente thèse, ils proposent des orientations détaillées relatives à la contextualisation des standards SPHÈRE. Dans ce cadre, en 2016, l'association SPHÈRE a partagé une étude qui examinait comment les normes du Manuel SPHÈRE sur les abris et les établissements ont été adaptées dans les suites des interventions développées dans le contexte de trois catastrophes : le typhon Haiyan de 2013 aux Philippines; le cyclone Pam de 2015 à Vanuatu; et les inondations de 2015 survenues au Malawi. L'étude n'incluait pas les crises liées aux conflits (SPHÈRE, 2016c). Ses conclusions sont que les groupes communautaires, les structures de gouvernance locale et les dirigeants politiques devraient connaître et comprendre le Manuel SPHÈRE, car, cela leur permettrait de participer activement aux programmes liés à leur rétablissement et de tenir les organisations humanitaires responsables de la fourniture d'une assistance appropriée (Giles *et al.*, 2019).

Dans le plan stratégique SPHÈRE 2021-2025 (SPHÈRE, 2021), les efforts portés sur la localisation et la contextualisation remontent dans les priorités de travail alors que le développement du réseau SPHÈRE, priorité du plan stratégique 2015-2020 (SPHÈRE, 2015), perd de sa centralité. Ce nouveau plan stratégique définit la localisation et la contextualisation comme le fait de « soutenir l'adaptation menée au niveau national et local aux circonstances locales, aux contextes changeants et aux crises majeures, y compris l'élaboration de conseils techniques adaptés ». (SPHÈRE, 2021, p. 2). Notons cependant que, comme le note Audet (2016), les tentatives de réforme intégrant l'enjeu de la localisation ont révélé un manque de capacité et de volonté de la part des acteurs internationaux. Ainsi, même si le dernier plan stratégique de SPHÈRE prévoit un travail de vérification à mi-parcours, en 2023, nous émettons un doute sur les réels progrès

pouvant être espérés dans cette voie, indépendamment de la volonté affichée de l'association SPHÈRE.

3.3.5 Les principales critiques faites au Manuel SPHÈRE

Après sa mise en place, le Manuel SPHÈRE a fait l'objet de nombreuses critiques. Elles furent communiquées aux acteurs de l'initiative SPHÈRE au début des années 2000 sous deux thèmes principaux : l'opposition entre le concept d'universalisme et la complexité du monde; l'absence de réflexions critiques de l'initiative SPHÈRE sur le modèle d'intervention proposé. Selon Buchanan-Smith (2003), c'est sous l'impulsion de Médecins sans frontières que les remises en question ont commencé à se faire entendre.

Although most agencies were eventually in favour of the proposed performance standards, a group of mainly Francophone NGOs, including MSF, were not. Their concerns have been the focus of much debate since. They argued that Sphere was in danger of isolating technical standards from humanitarian principles and deflecting attention from the ruling authorities and international community who remain responsible for protecting humanitarian space. (Buchanan-Smith, 2003, p. vi)

Sur le premier thème (l'universalisme et la complexité du monde), lequel est au cœur de notre recherche doctorale, les critiques portaient notamment sur les différents éléments que nous allons passer en revue ci-après.

3.3.5.1 *Le caractère réducteur de l'approche SPHÈRE* (Mamou, 2002 ; Patel et Chaduri, 2019)

Dans une lettre datant du 25 mars 2003, le secrétaire international de MSF, Rafa Vila Sanjuan, mentionnait que « l'action humanitaire [était] trop complexe pour être réduite à une performance technique⁴⁴ » (Vila Sanjuan, 2003; Brauman et Neuman, 2014). Jacqui Tong, coordonnatrice principale des programmes MSF-UK, faisait remarquer également que le monde

⁴⁴ Note 13 du document du CRASH <<https://msf-crash.org/fr/publications/acteurs-et-pratiques-humanitaires/msf-et-le-systeme-de-laide-le-choix-du-non-choix>>

en perpétuel changement rendait inadapté l'universalisme prôné par l'initiative SPHÈRE. Plusieurs auteurs ont repris ces critiques :

La complexité et la confusion, qui engendrent de nouveaux défis, sont les domaines dans lesquels MSF doit concentrer ses énergies pour répondre plus efficacement aux urgences humanitaires. (Tong, 2004, p. 188)

[It] would entail addressing several complex legal and political issues, which are insufficiently addressed by the Sphere Project. (Dufour *et al.*, 2004, p. 130)

L'ambition proclamée de SPHÈRE est de faire de ces normes minimales une référence universelle. [...] Si l'on songe à des situations comme l'Afghanistan dans les années 1980, à la fuite des Rwandais dans l'est du Zaïre en 1996, et plus récemment aux camps des Tchétchènes en Ingouchie, ces normes minimales sont recommandables, mais assez peu réalistes. (Mamou, 2002, p. 426)

Not only are the data a sample of the SPHERE standards, but the three slums themselves are also only a sample of the communities in Nairobi and not necessarily representative of Nairobi slums or generalizable beyond Nairobi. While these limitations of representativeness and generalizability remain true, they underscore the point that rapidly growing cities represent collections of microenvironments and the variation among them challenges the idea of "universal" standards. As a sample of communities, they call for more granular data of urban environments and living standards that can inform the discussion on humanitarian standards and operations. (Patel et Chaduri, 2019, p. 8)⁴⁵

Le recours aux standards humanitaires peut parfois se révéler problématique dans notre travail, notamment en raison de l'inadéquation entre les ressources et les besoins des populations réfugiées. De plus, si les agences humanitaires parviennent généralement à fournir une aide de qualité au début de leurs interventions, celle-ci se dégrade trop souvent au fil des mois. Le camp de Kyaka, dans l'Ouest, en est un bon exemple. (Edward Sembidde Mwebaze⁴⁶ à la discussion d'expert-e-s coorganisée par SPHÈRE et l'Agence des Nations unies pour les réfugiés, le 3 juillet 2019, SPHÈRE, 2019)

⁴⁵ Les auteurs ont étudié l'application des normes SPHÈRE dans plusieurs contextes d'un même pays. Leurs conclusions sont claires : SPHÈRE ne s'adapte pas de la même manière dans les trois cas étudiés.

⁴⁶ Edward Sembidde Mwebaze est responsable du programme humanitaire d'Oxfam en Ouganda.

En voulant tout contrôler et fournir un guide le plus succinct possible, il est reproché à l'initiative SPHÈRE, par des chercheurs, mais aussi par des acteurs de l'humanitaire, d'écarter des sujets essentiels. L'initiative ne permettrait pas de répondre à certains contextes où des normes plus fines seraient nécessaires.

3.3.5.2 *Le risque de négligence (Dufour et al., 2004)*

Pour certains auteurs (Dufour et al., 2004), la recherche de simplicité absolue peut s'avérer dangereuse et entraîner des négligences. Pour se confronter aux écrits du Manuel, certains organismes ont été amenés à réduire des programmes. Dufour et al. (2004, p. 134) donnent l'exemple de la réduction délibérée du nombre de bénéficiaires d'un programme nutritionnel au Soudan du Sud pour atteindre les standards minimums de SPHÈRE. On parle alors de la possibilité de mal interpréter le Manuel et ses standards.

3.3.5.3 *L'imposition d'une pensée dominante en provenance et au profit des organisations du Nord (Grünewald et De Geoffroy, 2000 ; Van Brabant, 2012 ; Tošovská, 2016)*

Cette critique est souvent portée par des chercheurs ou organismes non occidentaux (mais pas seulement). Bien que SPHÈRE encourage une consultation étroite avec les populations affectées par les catastrophes, cette critique dénonce l'imposition des normes très détaillées qui peuvent différer des souhaits ou des réalités des populations locales.

Moreover, it implicitly sets a whole development agenda: the living conditions of half of the population of Calcutta, for example, would not meet the minimum standards, even in "normal" times. (Van Brabant, 2012, p. 22)

Il y a là comme ailleurs, le risque de voir « une pensée unique » être promue. Celle-ci donnera le pouvoir final de décision aux bailleurs et le projet SPHÈRE se retournera contre ses auteurs. (Grünewald et al., 2000, p.5)

The Sphere Project was launched and developed by Northern NGOs. Naturally, Northern culture influenced the Handbook so it reflects the Northern financial situation and Northern way of life, rather than having a global character. It can weaken the Southern or Eastern humanitarian agencies in their work. (Tošovská, 2016, p. 28)

3.3.5.4 *L'étiollement de l'esprit humanitaire ou encore les absences concernant les questions clés autour de l'éducation, la protection ou les questions psychosociales* (Griekspoor et Collins, 2001 ; Vila Sanjuan, 2003 ; Pinera et Boshier, 2011 ; Macdogal et Beard, 2011 ; Klopp et Petretta, 2017)

Pour ce groupe de critiques, l'initiative SPHÈRE nuit à l'esprit même du travail humanitaire en déplaçant le centre d'intérêt initialement porté aux communautés touchées par les catastrophes au profit des bailleurs de fonds (Griekspoor et Collins 2001; Vila Sanjuan, 2003).

I have seen NGOs come to Afghanistan, do an assessment, conclude that the conditions were not met for them to apply the SPHERE minimum standards, and leave. [...] These factors (insecurity, lack of access, lack of sufficient resources) are precisely those that characterise a large number of humanitarian situations. Should not a tool designed for relief workers precisely be resilient to these constraints? One cannot help notice a certain irony in a tool aiming to be "universal" whereas it is inapplicable in many contexts in which its target audience works. (Dufour *et al.*, 2004, p. 135)

De leur côté, Pinera et Boshier (2011) ont travaillé sur le cas de l'approvisionnement en eau dans les zones de conflits à l'est du Tchad. Leurs conclusions apparaissent sans appel.

If the rights promulgated by SPHERE cannot last beyond the withdrawal of agencies providing assistance, then some of the SPHERE standards may, in the long run be counterproductive. Moreover, agencies accepting this situation may see their accountability towards the affected population questioned. (Pinera et Boshier, 2011, p. 18)

The cases of Adé and Kerfi, which are certainly not unique, show that achieving the quality levels in water supply recommended by SPHERE may jeopardise the very existence of water supply in the long term because of technological choices that may be imposed. (Ibid.)

McDougal et Beard (2011) notent pour leur part, sur un tout autre sujet, un décalage dans l'application des standards SPHÈRE à des populations en situation de déplacements prolongés.

The majority of people living in protracted displacement, however, are living in post-emergency phase camps, generally characterised by less violence and more long-term residents who have established themselves to the extent permitted by host-country laws. Such characteristics impact on morbidity and mortality, and their effects in post-emergency phase camps have not been adequately measured. Standards designed to

improve the health determinants of people living in acute phase emergencies are not always relevant to service delivery for those living in protracted displacement. (McDougal et Beard, 2011, p. 90)

Dans le cas de déplacements prolongés (majoritairement à la suite de conflits), il est reproché à l'association SPHÈRE de ne pas réellement s'engager dans les sujets suivants : la santé mentale, la santé reproductive, le développement durable ou encore l'autonomisation. Dans le dernier cas, MacDougal et Beard (2011) considèrent que SPHÈRE n'aborde pas le rôle des ONG dans la facilitation du dialogue entre l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) et les réfugiés ou personnes déplacées pour déterminer une éventuelle stratégie de sortie de la vie dans les camps. Une des solutions abordées par ce groupe est la création de nouveaux standards.

Sur le deuxième ensemble de critiques (l'absence de réflexions critiques de SPHÈRE sur le modèle d'intervention proposé), ce sont les aspects déontologiques qui ont été à l'avant-scène.

3.3.5.5 *Remise en question de la validité juridique* (Grünewald et de Geoffroy, 2000; Van Brabant, 2012)

La première critique déontologique remet en question la Charte humanitaire présentée dans le Manuel. La Charte reconnaît que les personnes affectées ont un « droit à l'assistance » et décrit la responsabilité légale des États de garantir ce droit. Cependant, alors que le « droit à la dignité » et le « droit à l'assistance » sont clairement établis dans le droit international, la base juridique d'un « droit à l'assistance » n'est pas tout à fait claire. De plus, selon Van Brabant (2012), le droit à vivre dans la dignité décrit dans la Charte est intimement lié à des droits sociaux, économiques et politiques qui ne sont pas suffisamment abordés dans la Charte.

Rien ne semble évident dans le projet Sphère sur le plan juridique. Le projet SPHÈRE part certes de l'intention d'assurer le respect effectif de droits essentiels, mais ne fait, au final, qu'inventer un nouvel outil — dont la pertinence reste à discuter — qui ne se rattache aucunement aux « fondations » juridiques du droit international. (Grünewald et de Geoffroy, 2000, p.6-7)

C'est un fait, l'initiative Sphère n'est pas contraignante au plan juridique. Elle n'est effectivement pas non plus formellement adoptée par tous les États ou par les organisations

intergouvernementales, telles les Nations unies. Cependant, elle possède une valeur normative et réglementaire importante. Elle réaffirme certains droits et responsabilités reconnus dans les instruments internationaux existants et décrit les mécanismes de leur mise en œuvre. Elle énonce et promeut des concepts progressistes dans la fourniture de l'aide humanitaire, tels que l'approche fondée sur les droits de l'homme, qui sera ensuite examinée plus en détail. Par ailleurs, la Commission du droit international (CDI) souligne qu'il y a eu, au cours des dernières années, des préoccupations sur la nécessité « d'un cadre juridique cohérent » pour réglementer le travail des ONG (Cubie, 2011, p. 180). Il est possible de classer l'initiative SPHÈRE et son Manuel dans les *soft laws*, expression utilisée en référence à divers instruments non juridiquement contraignants qui réglementent les activités des États et des organisations internationales (Boyle, 2012).

3.3.5.6 *Participation à la surnormalisation du secteur* (Brauman et Neuman, 2014)

On note la présence d'un courant critique provenant des ONG françaises à l'endroit de SPHÈRE. La critique la plus représentative de ce courant est celle portée par Médecins sans frontières (MSF), organisation qui avait pourtant participé aux premières phases de consultation du projet SPHÈRE, mais qui s'est finalement retirée du projet en 2003 en lui reprochant notamment d'être un outil de normalisation de plus (Brauman et Neuman, 2014). « Médecins sans Frontières est restée méfiante vis-à-vis des tentatives de coordination et de normalisation tous azimuts qui ont continué de voir le jour ces dernières années sous l'impulsion des Nations unies et d'ONG. » (Brauman et Neuman, 2014, 28^e paragraphe)

Même si ces critiques se veulent constructives, elles sont partiellement justifiées, car les standards minimums sont plutôt à lire comme des indicateurs, comme l'a expliqué justement Buchanan-Smith (2003) dans son article intitulé *How the SPHERE Project Came into Being: A Case Study of Policy-Making in the Humanitarian Aid Sector and the Relative Influence of Research*. Par ailleurs, concernant l'imposition d'une pensée unique, SPHÈRE se défend en rappelant dans son Manuel 2018 «[qu']il est essentiel d'adapter les approches à partir d'une analyse du contexte ainsi que de l'expérience, des stratégies d'adaptation et des normes des personnes affectées. » (SPHÈRE, 2018a, p. 111)

Malgré l'effort, SPHÈRE se trouve coincée dans un paradoxe où le Manuel prône des standards universels, mais reconnaît l'importance du contexte local en affirmant que chacun doit agir conformément aux enjeux locaux... Qui plus est, cette dernière recommandation formant elle-même un principe universalisant.

3.3.6 Les révisions du Manuel SPHÈRE à la suite des critiques

Les critiques présentées aux sous-sections précédentes ont régulièrement été entendues par SPHÈRE, en témoignent les différentes révisions et bonifications du Manuel. En 2018, ce dernier a fait l'objet d'une refonte majeure afin de traiter plus spécifiquement des crises urbaines, lesquelles ont mis à rude épreuve le système humanitaire (Sitko, 2017). Cette nouvelle édition du Manuel SPHÈRE reconnaît le besoin de contextualiser certaines métriques (SPHÈRE, 2018a). Cependant, malgré l'effort fourni, il y a encore un manque de données concernant, par exemple, les bidonvilles urbains. De telles données apparaissent importantes pour guider l'association SPHÈRE dans ses efforts de contextualisation concernant des situations catastrophiques spécifiques (Klopp et Petretta, 2017).

3.3.6.1 Les guides « à la découverte de SPHÈRE »

En parallèle, des guides dits « à la découverte de SPHÈRE » ont été édités afin d'expliquer comment utiliser les standards minimums de SPHÈRE dans des situations particulières. Il en existe trois.

SPHÈRE au service des évaluations (SPHÈRE, 2014)

SPHÈRE au service des évaluations constitue le premier d'une série de guides portant sur la manière d'intégrer les éléments clés de l'approche de SPHÈRE. Ce document est un guide succinct, décrit comme étant une aide pour le personnel humanitaire impliqué dans les évaluations des besoins pour identifier et mettre en œuvre les sections du Manuel SPHÈRE les plus pertinentes pour cette tâche. Il est actuellement disponible en français, en anglais, en espagnol et en arabe.

SPHÈRE pour le suivi et l'évaluation (SPHÈRE, 2015b)

SPHÈRE pour le suivi et l'évaluation est une suite du premier document ci-dessus. Il s'adresse à tous les praticiens humanitaires depuis l'estimation initiale jusqu'à la phase d'évaluation ; aux personnes chargées d'activités de suivi et d'effectuer des évaluations, qu'elles soient internes ou externes à l'organisation. Il est actuellement disponible en français, en anglais, en espagnol et en arabe.

Utiliser les standards SPHÈRE en milieu urbain (SPHÈRE, 2016a)

Ce document décrit spécifiquement comment contextualiser l'approche SPHÈRE pour des interventions en milieu urbain. Il a été mis au point à la suite de différentes critiques portant sur le caractère réducteur de l'approche. Le réseau SPHÈRE a réalisé que les interventions humanitaires menées dans les situations urbaines sont très différentes de celles menées en milieu rural et que le nombre et la complexité des interventions humanitaires urbaines continueront d'augmenter au fur et à mesure que les populations du monde se déplacent vers les villes.

3.3.6.2 Nouveaux outils et documents

D'autres outils gratuits ont été mis à disposition de tous les acteurs du SIAH, à l'image des cours en ligne et des *packs* de formation présentés en 30 modules. Ces outils peuvent aussi être utilisés pour exercer des pressions sur les autorités gouvernementales locales, les bailleurs de fonds et autres fournisseurs humanitaires afin qu'ils ou elles apportent une assistance de meilleure qualité. Les communautés locales peuvent utiliser le Manuel SPHÈRE comme outil de référence pour demander des explications aux équipes internationales œuvrant sur le terrain.

Par ailleurs, la COVID-19 a impacté les discussions entre les membres de l'association SPHÈRE. De ces discussions, deux documents d'orientation basés sur les standards humanitaires ont été produits pour les acteurs du terrain :

- un document de quatre pages portant sur l'application des standards SPHÈRE dans les interventions contre le coronavirus (disponible en 14 langues);

- une version mise à jour qui comprend également des recommandations basées sur les standards humanitaires minimums (en anglais uniquement)⁴⁷.

Au cours de l'année 2020, l'association SPHÈRE s'est également chargée de partager des documents additionnels, principalement ceux en provenance de membres et de partenaires, tels que :

- le communiqué sur la réponse localisée à la pandémie mondiale COVID-19 produit par l'A4EP ;
- une affiche sur les soins à domicile autour de l'auto-isolement produite par le Collaborating Centre for Oxford University ;
- ou encore le Rapport d'enquête Connaissances, attitudes et Pratiques sur le COVID-19 dans la ville de Goma, produit par l'ONG Bureau d'informations, formations, échanges et recherches pour le développement (BIFERD)⁴⁸.

Concernant la compréhension des standards et les enjeux de contextualisation, depuis le milieu des années 2010, l'association SPHÈRE œuvre pour faire comprendre que ce sont les indicateurs et notes d'observation qui suivent les standards qui sont à contextualiser, et non pas les standards eux-mêmes. Au fil du temps, la proposition de SPHÈRE s'est affinée à ce propos et nous avons observé une nuance entre 2014 (guide *SPHÈRE au service des évaluations*) et 2016 (guide *Utiliser les standards SPHÈRE en milieu urbain*) dans la façon de présenter les standards par SPHÈRE.

Standards essentiels et standards minimums : ils sont de nature qualitative et précisent les niveaux minimums à atteindre dans le cadre d'une intervention humanitaire dans quatre domaines techniques. Ils doivent toujours être appréhendés selon le contexte d'urgence. (SPHÈRE, 2014, p. 4)

Les standards minimums présentés dans le manuel SPHÈRE sont qualitatifs et universellement applicables : les standards eux-mêmes ne sont jamais adaptés. Les standards minimums sont assortis d'actions clés et de notes d'orientation, dont certaines sont quantitatives. (SPHÈRE, 2016a, p. 5)

⁴⁷ Ces documents sont disponibles sur le site internet de SPHÈRE <<https://spherestandards.org/fr/coronavirus/#Resources>> . Depuis la rédaction de cette section, d'autres ressources se sont ajoutées.

⁴⁸ Idem

Depuis, les informations concernant le caractère universel des standards suivent l'orientation du guide en milieu urbain de 2016. Ce document propose une section appelée « Contextualiser les indicateurs, pas les standards » (SPHÈRE, 2016a, p. 12).

Pour terminer cette section, le Manuel SPHÈRE est fait pour être utilisé en cas d'intervention pour guider tous les aspects des programmes humanitaires déployés sur le terrain (en amont et pendant l'intervention). Il est aussi utilisé pour le plaidoyer humanitaire utilisé pour assurer le financement d'interventions. Enfin, il sert de document d'évaluation pour communiquer des résultats.

Les standards minimums SPHÈRE proposés se veulent applicables dans différents contextes humanitaires (catastrophes « naturelles », conflits armés, situations d'urgence soudaines ou latentes) et dans différents contextes socio-économiques (zones urbaines/rurales, États forts/fragiles). C'est sur ces finalités d'application que le caractère universel (pas forcément des standards, mais des indicateurs ou de l'approche) est encore remis en question. D'abord, comment faire si les recommandations en raison des caractéristiques territoriales des zones en situation d'urgence sont inatteignables ou irréalistes ? Le pas à faire pour atteindre les minimums proposés par l'initiative SPHÈRE est parfois jugé comme étant beaucoup trop grand. Ensuite, n'est-ce pas une contradiction de développer des directives universelles pour des applications devant être adaptées au contexte, des situations où les aspects informels demandent à être reconnus et pris en compte pour une intervention humanitaire réussie.

3.4 Résumé du chapitre

Dans notre exploration de la professionnalisation de l'aide humanitaire, nous examinons la période marquée par la standardisation des « bonnes pratiques » dans les années 1990 et 2000. Au cours de cette période, plusieurs initiatives ont vu le jour, visant à établir des normes et des lignes directrices pour améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide humanitaire.

Parmi ces initiatives, le Code de conduite de la Croix-Rouge a joué un rôle central en établissant des normes éthiques et en promouvant des principes humanitaires fondamentaux. Parallèlement, le projet SPHÈRE (Sphere Project) s'est distingué en proposant des lignes directrices pratiques basées sur l'expérience terrain et les données scientifiques disponibles. Ces lignes directrices couvraient divers domaines d'intervention humanitaire, tels que la santé, l'eau et l'assainissement, la nutrition, et les habitats.

L'objectif de ces initiatives était d'améliorer la qualité des actions humanitaires en fournissant des normes et des références claires pour guider les acteurs humanitaires dans leurs interventions. Elles visaient à renforcer l'efficacité, la pertinence et l'impact positif des actions entreprises en situation d'urgence. Cependant, il est important de souligner les risques potentiels associés à la pensée dominante qui établit ces normes. Certaines préoccupations ont été exprimées quant à la bureaucratie croissante au sein du secteur humanitaire et à l'impact négatif que cela peut avoir sur les populations. Il est essentiel de trouver un équilibre entre la mise en place de normes de qualité et la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux réalités locales et aux besoins spécifiques des populations touchées par les crises.

Dans l'ensemble, la standardisation des bonnes pratiques a contribué à professionnaliser le secteur humanitaire et à améliorer sa capacité à répondre de manière efficace et efficiente aux besoins des populations affectées par les catastrophes. Cependant, il reste important pour SPHÈRE de rester attentif aux critiques et d'adapter en permanence les approches afin de garantir que l'aide humanitaire reste centrée sur les besoins des communautés et évite les écueils coloniaux.

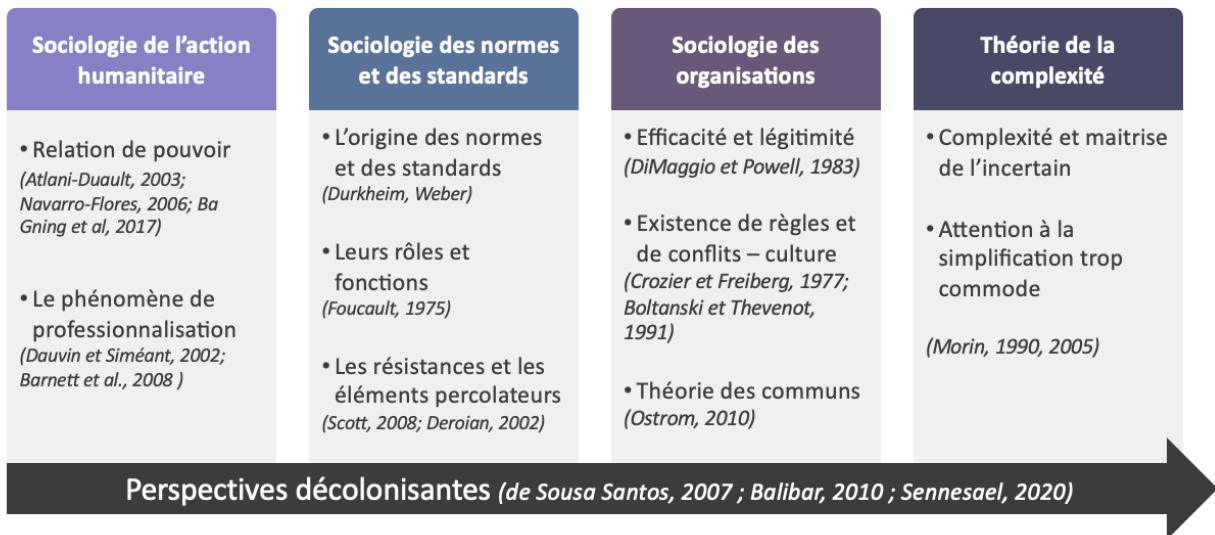
PARTIE II

CHAPITRE 4

CADRE THÉORIQUE

Dans ce chapitre, nous nous concentrerons sur les principaux champs théoriques utilisés dans notre recherche doctorale, à savoir : la sociologie de l'action humanitaire et la sociologie des normes et standards; les notions de relations et de transformations dans la sociologie des organisations; enfin, la notion de pensée complexe de Morin. Ces quatre champs ont été traversés par des perspectives décolonisantes (figure 4-1).

Figure 4-1 Aperçu du cadre théorique



4.1 La sociologie de l'action humanitaire

À ses tout débuts, la sociologie de l'action humanitaire a été le fait de chercheurs francophones. Aujourd'hui, cette sociologie est présente partout dans le monde. Une des particularités de la sociologie de l'action humanitaire tient à l'angle méthodologique qui y est adopté. Cet angle aborde simultanément les niveaux micro et macro (Siméant-Germanos, 2012).

Cette sociologie étudie l'aide humanitaire à la fois à partir des organisations composant le système humanitaire (les ONG, par exemple) et du système humanitaire international. Dit

autrement et à l'aide d'un exemple, elle se penche, d'une part, sur la division du travail ou sur les relations de pouvoir entre des organisations, et, d'autre part, elle considère cette même division au sein du système dans lequel cesdites organisations sont insérées. Enfin, cette sociologie, qui se veut critique et constructiviste, analyse différentes dimensions de l'aide humanitaire. Dans les sous-sections suivantes, nous présenterons ces principales dimensions.

4.1.1 Les relations de pouvoir et les rapports de domination

Cette catégorie d'études sociologiques des actions humanitaires (Atlani-Duault, 2003; Cohen, 2005; Bricmont et Houtart, 2005 ; Bricmont, 2006; Ba Gning *et al.*, 2017) est souvent associée à l'altermondialisme et à la notion de justice mondiale. Elle aborde la question des inégalités présentes dans ou suscitées par les relations Nord-Sud. Pour certains auteurs (Hours, 2002; Bricmont, 2006), les interventions humanitaires, en l'état actuel des choses, véhiculent des modèles culturels et économiques des pays du Nord. Ce faisant, cette forme d'aide perpétue une dépendance des territoires assistés tout en matérialisant, dans l'action, une inégalité des rapports de pouvoir.

Pour d'autres auteurs (Atlani-Duault, 2003 et 2005; Cohen, 2005; Ba Gning *et al.*, 2017), l'aide humanitaire, nonobstant la présence d'inégalités entre les pays du Nord et du Sud, se donne pour principal mandat de prendre en charge l'encadrement de sortie de crise à laquelle font face des populations locales. Cette littérature s'inscrit autour de la réalisation d'une finalité consistant à assurer une redistribution adéquate des fonds humanitaires en proposant une architecture appropriée des modalités de gouvernance. Elle en appelle aussi à une plus grande participation et implication de groupes et de mouvements sociaux provenant de la société civile mondiale, incluant des groupes d'individus plus vulnérables et souvent laissés-pour-compte.

4.1.2 Les ressorts émotionnels supports à l'aide humanitaire

La sociologie de l'humanitaire s'est forgé sur un ensemble de justificatifs reposant sur des considérants psychologiques. Ces considérants sont liés au sentiment de sympathie à l'égard d'autrui, lequel remonte à la *Théorie des sentiments moraux* de Smith (2014[1759]), ou encore au sentiment de pitié découlant de la cruauté observée envers les autres, tel qu'il est présenté dans

le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* de Rousseau (2012 [1755]).

Toujours dans la voie d'un justificatif de nature psychologique, le mouvement humanitaire occidental est, selon une analyse de Boltanski (1993), dévoué à soulager la « souffrance à distance ». Un soulagement qui se fait sans prendre réellement en considération les frontières territoriales ou socioculturelles, ni les caractéristiques particulières des personnes aux prises avec une catastrophe humanitaire.

Pour Dessinges (2008), l'action humanitaire trouve aussi des éléments de résonance dans les travaux de Mauss sur la théorie du don. Elle prolonge la pensée de cet auteur en indiquant la place de l'émotion, comme dimension constitutive du don, nécessaire à la réalisation d'interventions humanitaires rendues possibles grâce au financement provenant du grand public. En d'autres mots, effectuer un don envers une organisation humanitaire, c'est permettre aux émotions personnelles de s'exprimer.

4.1.3 La professionnalisation du secteur

La définition de la professionnalisation du secteur de l'humanitaire est polysémique et circonscrit des objets différents. Elle peut désigner le métier, l'activité professionnelle, le statut, le groupe, l'emploi, le corps, la corporation, et plus encore. Les travaux de la sociologie de l'aide humanitaire (Dauvin et Siméant, 2002; Lefèvre, 2011; Pérouse de Montclos, 2011) sur la professionnalisation se penchent sur des thèmes et sujets très variés, regroupant à la fois les travailleurs de l'humanitaire et les organisations professionnelles.

Certains chercheurs insistent notamment sur la sécurité entraînée par la salarisation ou encore sur la qualité des programmes d'aide en fonction des caractéristiques professionnelles des personnes recrutées (Dauvin et Siméant, 2002).

4.1.4 Les enjeux éthiques et politiques

Avec le 20^e siècle en mémoire vive, les écrits d'une branche de cette sociologie (de Sousa Santos, 2011; Fusaschi, 2010 ; Todd, 2016) s'interrogèrent sur les effets des atrocités des guerres sur les

populations affectées par de tels événements. Ce questionnement a généré une littérature critique et des appels à une prise de conscience éthique sur les causes des catastrophes auxquelles répond l'aide humanitaire.

Ces écrits indiquent que, quels que soient les us et coutumes des pays, malgré la diversité des croyances philosophiques ou religieuses des uns et des autres, l'aide humanitaire doit toujours trouver des attaches fortes dans l'autonomie des peuples et des individus. Elle doit agir dans la bienfaisance et promouvoir la non-malfaisance (*do no harm*) tout en favorisant la justice sociale (Mattei et Troit, 2016). Par ailleurs, cette littérature dénonce une situation aberrante dans les discours humanitaires y compris académiques. Cette aberration repose sur le constat que les points de vue promus par l'aide humanitaire représentent majoritairement le point de vue des acteurs du Nord au détriment des acteurs du Sud.

4.1.5 L'évaluation gestionnaire de la performance de l'aide humanitaire

Ce volet de la sociologie de l'aide humanitaire (Dauvin et Siméant, 2002; Saillant, 2008) porte un regard évaluatif sur les pratiques et les discours de gestion qui ont envahi le système d'action de l'aide humanitaire. En effet, ces auteurs observent une transposition de dispositifs et d'indicateurs de gestion dans les outils managériaux de l'aide humanitaire. Cette insertion s'inscrit dans la volonté de maîtriser l'incertain, de rationaliser les enjeux, de réduire la complexité et d'améliorer les performances. Les auteurs se questionnent sur la performativité de ces outils et sur la pertinence de tels discours.

4.2 Sociologie des normes et des standards

L'étude sociologique du rôle des normes et des standards est fondamentale pour comprendre et suivre les processus de socialisation et de fonctionnement organisationnel. Cette sociologie fournit des éléments théoriques et des analyses d'intérêt pour examiner le processus contemporain de professionnalisation de l'aide humanitaire.

La sociologie des normes et des standards pose des questions de fond importantes. Qui sont les « normalisateurs » et pourquoi normalisent-ils ? Comment est définie leur imputabilité ? Quels

sont les avantages et les inconvénients de la normalisation et de la standardisation ? Face à la multiplication des normes et de standards, comment les articuler ? Ces questions sont tout à fait pertinentes pour le secteur humanitaire et particulièrement pour la démarche de normalisation et de standardisation que représente l'initiative SPHÈRE.

4.2.1 Définition de la normalisation

Les binômes « norme/normalisation » et « standard/standardisation » sont souvent utilisés l'un à la place de l'autre alors qu'ils présentent des différences notables. Étymologiquement parlant, les deux binômes se rapportent à des instruments de mesure : standard signifie « étalon » et norme signifie « équerre » (Ruwet, 2017, p. 54). Notons qu'en langue anglaise, il n'existe qu'un seul mot qui inclut les deux sens distingués en langue française. Le terme « *standard* » y désigne à la fois la norme et le standard (André, 2002, p. 23). Les définitions des normes et standards sont le fait d'institutions ou sont produites par des chercheurs universitaires.

Les normes et les standards du point de vue institutionnel

La littérature institutionnelle utilise principalement des définitions de la normalisation provenant d'instituts de normalisation. Ainsi, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) indique que les normes sont regroupées dans :

un document établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit, pour les usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné. (Directive ISO/CEI, 2004, p. 3)

Selon cette définition, une norme est un ensemble de règles approuvées par un organisme officiel de normalisation. De tels organismes réfléchissent aux règles de référence pour définir un cadre de régulation visant à assurer une constance et une durabilité des actions.

L'Association française de normalisation (AFNOR), organisme français d'utilité publique, définit la normalisation comme « une activité d'intérêt général, ayant pour objet d'établir des

documents de référence de façon consensuelle par les parties intéressées, visant à favoriser le développement durable et l'innovation⁴⁹ ».

Les directives de normalisation prennent différentes formes : règlements, labels, certifications, codes de conduite, chartes, etc. Quelle que soit la forme choisie, les normes ont pour fonction de guider (environnement participatif ou collaboratif) ou dicter (environnement hiérarchique) leurs actions (Loukil, 2005, p. 103). Les normes elles-mêmes ont avantage à émaner de processus participatifs ou collaboratifs : « La procédure de normalisation [qui] repose sur la participation et la concertation de toutes les parties concernées par l'accord [...] aboutit à l'accroissement des informations codifiées et transférables » (Loukil, 2005, p. 104).

Giard (2003) souligne l'aspect pratique des normes, particulièrement en ce qui concerne la gestion des conflits. Selon l'auteur, elles sont adoptées par le secteur marchand pour gérer certains aspects des relations contractuelles avec les clients en facilitant les transactions (en gestion des risques par exemple).

Le consensus est en fait total sur le caractère facultatif de l'application d'une norme, son élaboration collective et concertée et sur le fait que son application doit permettre une évaluation de conformité exempte d'ambiguïté (Giard, 2003, p. 51).

Les standards, quant à eux, ont tendance à être définis de façon légèrement différente. Ils sont souvent regroupés dans un « document de référence qui fournit des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau optimal d'intervention dans un contexte donné » (Carrier, 2019, p. 10).

Le terme « standard » est utilisé lorsque, contrairement à une « norme », son contenu n'a pas été publié ou approuvé par un organisme officiel national ou international de normalisation. Les standards sont définis par des groupes qui n'ont pas de mandat officiel des gouvernements ou d'organismes supranationaux. Par ailleurs, les standards relèvent du caractère rationnel et

⁴⁹ Définition sur le site internet de l'AFNOR ici : <https://www.francenormalisation.fr>. Consultée en novembre 2021.

universel d'une production de biens ou de services (Giard, 2003). Ainsi, on peut considérer « la rationalisation de la conception d'une gamme de produits homogènes partiellement interchangeables, destinée à couvrir un ensemble de besoins, [...] comme la définition moderne de la standardisation » (Giard, 2003, p. 50).

Enfin, l'accès aux normes est souvent payant, réduisant ainsi leur accessibilité. Tandis que les standards sont plus facilement accessibles et couramment utilisés (André, 2002, p. 24). Le Manuel SPHÈRE répond à l'idée de standardisation au sens où la version numérique n'est pas le fait d'une organisation gouvernementale qu'elle est accessible en ligne et dans différentes langues. Les standards présentés peuvent facilement être utilisés par les organisations de l'aide humanitaire.

Point de vue sociologique

Singer (1996) propose une sociologie spécifique pour étudier le domaine des normes et des standards. Cette « sociologie des normes » se pencherait sur le sens à donner aux processus normatifs dans le fonctionnement du vivre ensemble, aux rôles et fonctions des normes, aux processus et dynamiques propres à leur apparition et leur obsolescence. Selon Singer, le champ d'études des normes couvre un large éventail de domaines, dont : la médecine, le droit, l'éducation, la science et la culture populaire. Pour ce sociologue, une sociologie des normes contribuerait à établir une identité aux institutions et aux professions représentatives de la société. En outre, la sociologie des normes permettrait d'effectuer un travail de comparaison entre les institutions et les professions afin d'analyser des écarts entre les valeurs fondamentales et théoriques des institutions et les critères opérationnels réellement mis en place.

Si Singer (1996) propose une sociologie des normes, ce n'est pas en raison de l'absence de prise en considération des normes par la discipline sociologique. Au contraire, les normes, dès la fin du 19^e siècle, occupent une place importante dans les propositions théoriques avancées par des auteurs classiques tels Durkheim et Weber pour comprendre le fonctionnement des sociétés (Piras, 2004). Toutefois, les sociologues classiques n'ont pas fait des normes un concept central comme le sont devenues l'institution pour Durkheim ou l'action sociale pour Weber. Les normes ont plutôt été conceptualisées sous la forme d'une donnée systémique propre aux systèmes

sociaux que ces penseurs ont théoriquement expliqués. À l'exception de Singer, la sociologie contemporaine continuera sur cette lancée, ce qui aura pour conséquence de maintenir les normes au cœur des processus sociaux (règlement des conflits) et des dynamiques sociales (processus de socialisation) sans pour autant générer une sous-discipline spécifique pour les étudier.

Cet encastrement des normes dans la compréhension des phénomènes sociaux leur confère, selon Demeulenaere, trois rôles ou fonctions.

D'abord, les normes portant sur ce qu'il convient de tenir pour vrai (par exemple les critères de scientificité). Un deuxième groupe de normes porte sur la répartition des actions légitimes dans une société donnée ; cela va des considérations très générales déterminant le statut des individus (Déclaration des droits de l'homme) jusqu'au détail des réglementations particulières régissant telle ou telle situation (par exemple une profession), et prescrivant un comportement aux acteurs. Enfin, on peut délimiter un troisième domaine, qui est celui des normes régissant les styles de vie à l'intérieur d'une société donnée : comme l'avait montré Émile Durkheim, il existe des normes à l'intérieur d'un groupe donné, qui indiquent aux membres de celui-ci la manière dont ils doivent s'habiller, se saluer, se parler, construire leurs habitations, etc. Cela ne relève généralement pas d'un choix individuel purement libre, mais dépend de normes qui prescrivent des usages, de manière plus ou moins marquée. (Demeulenaer, Encyclopædia Universalis⁵⁰).

Véracité, légitimité et « bonne manière » sont au cœur de la dimension de régulation des normes. Véracité, légitimité et consensus, comme l'indique Glasman (2020, p. 185), se retrouvent dans la conception même du Manuel SPHÈRE.

[...] la science se trouve au cœur du récit proposé par l'ONG Projet Sphère. Ce récit officiel présente deux étapes distinctes : d'abord, l'ONG a rassemblé les connaissances techniques les plus pointues possible sur les besoins humains. Ensuite, elle a obtenu qu'un grand nombre d'ONG s'accordent sur ces connaissances, puisque considérées comme objectives et indiscutables. Dans ce récit officiel de Sphère, le savoir technique permet de mettre tout le monde d'accord. La science rend possible le consensus humanitaire. Elle permet de mettre fin au chaos et à l'arbitraire. Les

⁵⁰ Récupéré à <www.universalis-edu.com/encyclopedie/norme-sociale/> en2022.

promoteurs de Sphère mettent en avant cette idée d'une aide humanitaire moderne, objective et rationnelle. (Glasman, 2020, p. 185)

S'il n'existe pas de sociologie formelle classique ou contemporaine des normes, ces dernières sont fortement mobilisées dans la sociologie institutionnelle ou néo-institutionnelle. Ainsi, dans l'approche néo-institutionnalisme de DiMaggio et Powell (1983), la sociologie des organisations cherche à comprendre ce qui engendre les processus de convergence organisationnelle et ce qui induit de l'isomorphie institutionnelle.

Ces auteurs voulaient comprendre les logiques sous-jacentes au fait que les organisations ont tendance à devenir similaires. Selon eux, trois processus jouent dans cette montée en convergence : l'isomorphisme coercitif, l'isomorphisme normatif et l'isomorphisme mimétique. Dans les trois cas, les normes et les standards sont au cœur des processus concourant à l'adoption de comportements organisationnels similaires. Notons que des trois types d'isomorphisme, l'isomorphisme le plus « volontariste » et « autonome » est celui fondé sur la production conjointe – entre organisations – de cadres normatifs. Cet isomorphisme normatif est au cœur des processus de professionnalisation.

La professionnalisation est ici appréhendée comme l'ensemble des efforts collectifs des membres d'une profession pour définir leurs conditions et méthodes de travail et établir une base légitime à leurs activités, leur garantissant un degré d'autonomie suffisant. Deux aspects de la professionnalisation sont considérés comme des sources importantes d'isomorphisme : l'un concerne les dispositifs d'éducation formelle, l'autre est relatif à la croissance des réseaux professionnels par lesquels les modèles organisationnels se diffusent. (Huault, 2017, p. 175)

Dans le cadre de l'action humanitaire, le processus de professionnalisation qui s'installe, avec la naissance de la Croix-Rouge, mobilise les trois types d'isomorphisme. La standardisation de l'action humanitaire, avec le développement de normes et de standards, renforce la proposition d'une action humanitaire à établir dans la conformité d'un universalisme bienveillant.

Maintenant, une autre logique prévaut à faire des normes et des standards un élément clé de structuration de l'action sociale : celle liée au besoin des acteurs sociaux à quantifier et à qualifier

les actions pour assurer de la régularité dans leurs actions (Desrosières, 2008). La quantification et qualification des actions assurent un contrôle normatif en lien avec la production ou la reproduction des faits sociaux (Thévenot, 1995; Espeland et Steven, 2008; Desrosières, 2008) dans différents domaines : le politique (Martin, 2016), l'administratif (Johnston, 1999) ou l'éducationnel (Stevens 2008; Koretz 2008). Il s'est donc développé un ensemble de pratiques visant à quantifier et qualifier les actions, lesquelles, sous la forme ou non d'évaluations, ont donné lieu à des documents-cadres établissant des standards ou des normes fondés sur la quantité ou la qualité.

Dans les tendances à la professionnalisation ou à la quantification/qualification des actions, le document normatif vise avant tout à partager des informations à l'aide d'un langage commun, lequel guide les actions face à l'incertain. Adopter des normes et des standards est socialement perçu comme le moyen le plus approprié et le plus probant afin de rendre légitimes les actions des acteurs sociaux (Thévenot, 1995).

La prescription de comportements par le normatif et à la standardisation relève de la fonction conseil, mais se traduit aussi par l'émission d'injonctions. Il y a dans le normatif un espace pour exprimer du pouvoir, pour obliger, et, d'une certaine façon, pour soumettre à une autorité. Ce glissement a été au cœur des travaux de Foucault (1975). Ses travaux visaient à comprendre la manière dont un savoir s'installe pour devenir une vérité générale dans la société. Dans *Surveiller et punir* (1975), Foucault soutient qu'unifier tout en distinguant se fait par et dans l'élaboration de règles comportementales auxquelles sont greffées des récompenses et des punitions.

La disciplinarisation découle de l'utilisation du normatif dans le but d'installer les routines quotidiennes d'une normalité imposée par des détenteurs ou détentrices de pouvoir (Foucault, 1975). La discipline définit ce qui est approprié, ce qui relève du normal et ce à quoi les personnes doivent se conformer. Fait intéressant à noter, dans le raisonnement de Foucault, « là où il y a pouvoir, il y a résistance » (Foucault, 1976, p. 125), ou, du moins, un horizon possible de résistances. C'est dans cette double perspective d'identification des disciplines à suivre et des résistances à s'y conformer que nous analyserons les processus de standardisation de l'aide

humanitaire.

4.2.2 Résistance à la standardisation

La création de standards et de normes est fondamentalement un acte social (Descombes, 1996). Pour que les standards et les normes percolent, une forme d'adhésion est requise ou au moins une reconnaissance de la part des individus ou des organisations concernés (Boltanski et Ciapello, 2011[1999]). Boltanski et Thevenot (1991, p. 86) identifient les normes à des « principes supérieurs communs afin de soutenir des justifications » aux actions à poser ou des contestations à mettre en scène.

Le fait de normaliser et de standardiser inscrit une obligation ou un devoir qu'il revient ou non de suivre ou de respecter. Cette latitude désamorce la possibilité de domination absolue, laquelle peut être contournée par des subterfuges volontaristes – adhérer de son plein gré, mais sans y croire, à une norme en vue d'obtenir une gratification ou afin de se rendre invisible à des sanctions – ou, lorsqu'elle est contournée, peut forcer l'utilisation de sanctions, donc l'utilisation d'une forme de violence, qui rend transparent le rapport de domination tout en conférant, par défaut, une montée en visibilité de la possibilité de faire ou de se comporter autrement.

La norme ou le standard, en fonction des modalités qui accompagnent leur définition et leur gestion, sont induits d'une « violence structurelle ». Théorisé en tout premier lieu par Galtung (1969), ce concept exprime une domination qui serait indissociable de la hiérarchie inhérente aux rapports sociaux (Flynn *et al.*, 2014). Les rapports sociaux rendent compte de pouvoirs inégaux sur le contrôle des ressources. Ces dernières sont distribuées de façon inégale en fonction de positions sociales dominantes et dominées occupées par les acteurs sociaux de plus ou moins toutes les structures sociales. Cette violence peut être considérée comme involontaire de la part du groupe dominant, mais elle comporte, somme toute, une dimension répressive.

Le secteur de l'action humanitaire, fort de la mise en place d'un système de normes et de standards mis en scène par des acteurs liés entre eux par des rapports sociaux, n'échappe pas à cette réalité. En générant des normes et des standards, les acteurs dominants du système de

l'action humanitaire imposent une façon de concevoir et de réaliser l'action humanitaire. Les travaux de Bouju et Ayimpam (2015) rendent compte de cette situation de domination dans l'étude qu'ils ont réalisée sur les partenariats humanitaires au Burkina Faso.

Dans le cas où la justification ou la pertinence de normes et de standards n'est pas reconnue ou avalisée, un acteur social peut ne pas vouloir appliquer lesdites normes ou standards. Pour Meudec (2017, p. 1) « résister, c'est [...] mettre en pratique une forme d'opposition au pouvoir en place, au pouvoir dominant ou hégémonique ». Qu'elle soit déclarée, involontaire ou discrète, la résistance désigne une « réponse [...] à une situation jugée comme constituant une oppression par ceux qui s'en considèrent victimes » ou encore « le fait d'opposer une force à une autre » (Desmond, 2011, p. 1132).

La résistance aux normes peut prendre différentes formes. Elle peut être plus ou moins discrète, plus ou moins organisée, en provenance de l'interne ou de l'externe, passive ou active (Correale, 2016). Hollander et Einwohner (2004) proposent une typologie qui nous intéresse particulièrement dans le cadre de cette recherche. Elle se compose de sept formes de résistance et a été pensée en tenant compte des intentions des acteurs, du niveau de reconnaissance de la résistance par les organisations ou les institutions ayant énoncé les normes ou les standards, ou encore par l'identification de la résistance par des observateurs tiers (tableau 4-1).

Tableau 4-1 Typologie de résistances selon Hollander et Einwohner

	Is act intended as resistance by actor?	Is act recognized as resistance by	
		target?	observer?
Overt resistance	Yes	Yes	Yes
Covert resistance	Yes	No	Yes
Unwitting resistance	No	Yes	Yes
Target-defined resistance	No	Yes	No
Externally-defined resistance	No	No	Yes
Missed resistance	Yes	Yes	No
Attempted resistance	Yes	No	No
Not resistance	No	No	No

Source : Hollander et Einwohner, 2004, p. 544

Pour la première catégorie « *overt resistance* » (ou résistance manifeste), Hollander et Einwohner mettent en avant le caractère visible et facilement reconnaissable de l'opposition. En outre, il y a une intentionnalité de rendre son refus manifeste. On retrouve dans cette catégorie les mouvements de grèves et les révolutions ainsi que les actes individuels de refus. À l'opposé, dans la catégorie « *attempted resistance* » (résistance tentée), les actes sont intentionnels, mais échappent à l'attention des cibles ou des observateurs. Enfin, lorsque les actes de résistance sont reconnus par leur cible, mais non reconnus par des observateurs tiers, ils appartiennent à la catégorie « *missed resistance* » (résistance manquée).

La typologie de Hollander et Einwohner évoque une certaine plasticité du concept de résistance tout comme le font d'autres analyses. Mentionnons les travaux de Fanon (1952) sur les résistances intellectuelles, ceux de Bouju et Ayimpam (2015) sur la domination et la violence dans les rapports sociaux, les études de Todd (2016) sur la décolonisation des savoirs, ou encore la proposition épistémique de Sousa Santos (2011) sur la « sociologie des absences » dans une posture politique et morale de valorisation des épistémès du Sud.

4.2.3 La percolation sociale

La notion de percolation est issue des sciences de la nature. Lorsque, par accident, une personne renverse un verre d'eau sur une table, le liquide aura tendance à se répandre uniformément sur la surface de cette dernière. Si des objets sont répartis sur cette dernière, le mouvement de l'eau

les contournera. Le terme percolation rend compte de la propagation d'un élément dans un environnement donné. En physique, Pajot indique qu'un processus de percolation caractérise le mouvement d'une particule qui se déplace à partir du point A :

en évoluant par « pas » de taille unitaire. Indépendamment de son histoire et quel que soit le nombre n de pas effectués, la particule a une probabilité identique ($p = 1/2$) d'aller à droite ou à gauche lors de son prochain mouvement. Lorsque n tend vers l'infini, la particule a ainsi une probabilité 1 de visiter chaque point de ce milieu de longueur infinie. (Pajot, 2001)

Dans la situation décrite, la propagation du liquide ne rencontre aucune interférence complexe. Lorsque des éléments de complexité se présentent, par exemple avec la présence d'un papier absorbant sur la table, la propagation du liquide est ralentie, et ce, jusqu'à ce que le papier absorbant atteigne un seuil de saturation. Pour expliquer et mesurer la situation d'un processus de propagation en contexte complexe, des chercheurs ont utilisé le terme « percolation ».

La percolation peut s'envisager comme un problème de transmission posé dans un milieu étendu où sont distribués régulièrement un grand nombre de « sites » susceptibles de relayer localement une information (Roussenoq, 1992, p. 838)

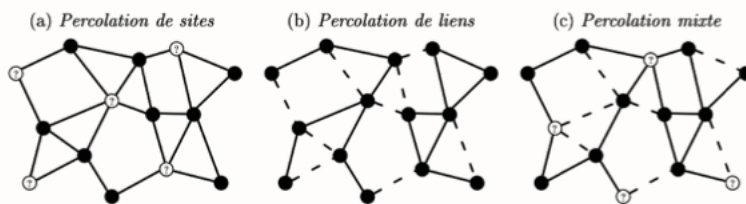
Le terme d'information est pris au sens large et il s'adapte selon le contexte où il est utilisé (propriété physique ou biologique, fluide, etc.). La communication entre les sites s'effectue par des liens d'efficacité aléatoire. (Belgrana, 2014, p.28)

Appliquée au domaine des sciences sociales, la notion de percolation a trouvé son utilité en anthropologie culturelle pour expliquer les phénomènes de diffusion de traits culturels, d'innovations, d'idées ou de comportements entre individus de sociétés différentes. Revenons au développement du concept de percolation utilisé par la physique. Dans l'analyse de la diffusion d'un gaz nocif à travers un masque à gaz, il est attendu que le filtre utilisé bloque le passage du gaz. Toutefois, l'efficacité du filtre dépendra de ses caractéristiques. Selon la qualité du filtre – donc des éléments inclus pour bloquer le gaz – des seuils minima ou maxima de percolation sont identifiables. La performativité d'un masque à gaz permet d'identifier des seuils de percolation en lien avec la nature et les modalités de disposition des matériaux utilisés. Cette performativité indique la présence de conditions minimales et maximales à respecter pour qu'un filtre soit

pleinement efficace. Fort de cette observation, il est possible d'utiliser la théorie de la percolation pour étudier des systèmes complexes de nature désordonnée : à l'image du réseau aléatoire de particules interconnectées constitutives des masques à gaz. Cela fut réalisé pour étudier des réseaux sociaux (Ahmed et Abdusalam, 2000), l'application de standards (David et Foray, 1994), le développement d'innovations sociales (Crossman, 2019), des modalités de coordination entre des agents économiques (Pajot, 2003), ou encore pour se pencher sur l'écologie des paysages (Giraudoux et Raoul, 2010).

Revenons à l'utilisation qui en est faite dans les sciences de la nature. La théorie de la percolation, en lien avec les travaux de Solomon *et al.* (2000), s'est penché sur les modèles de connectivité observables dans un réseau. Les mathématiciens (Kesten, 1982), pour rendre compte d'un phénomène de percolation dans un réseau, imaginent un ensemble de nœuds (des points) reliés par des « arêtes » (des traits). Chaque nœud représente un objet, une personne ou une organisation, et les arêtes représentent une relation donnée entre les deux. Ces relations permettent des types de percolation qui peuvent être illustrés à l'aide de graphes (Houston-Edwards, 2021). Autrement dit, la percolation fait référence à la circulation régulière d'objets situés dans un environnement aléatoire (Zhukov *et al.*, 2018).

Figure 4-2 Modèles fondamentaux de percolation en mathématique



Source : Pajot, 2001, chapitre 1.2 (résumé de thèse en ligne)

Les géologues se réfèrent à la théorie de la percolation pour étudier l'extraction du pétrole par fracturation hydraulique, ou pour prévoir les séismes (Houston-Edwards, 2021). En gestion de risque, cette notion est très utile pour établir la probabilité qu'un incendie de forêt déborde ou non sur des zones habitées (Beffara et Duminil-Copin, 2016). Cette notion est aussi utilisée en

épidémiologie pour évaluer les schèmes de propagation d'une épidémie (Ghys, 2020). La percolation est enfin mobilisée en économie comme le témoignent les travaux de David et Foray (1994), sur les enjeux de coordination, ceux de Krieger (1991), sur les mouvements des valeurs immobilières, ou encore ceux de De Masi *et al.* (2006), qui suivent les flux financiers entre des banques.

En informatique et en technologies de l'information, Zhurkov *et al.* (2018) ont travaillé sur l'impact des technologies numériques et des médias sociaux sur la société à l'aide de modélisations informatiques. Ils ont identifié des seuils de percolation liés aux avis négatifs et aux commentaires indésirables qui circulent librement dans un réseau ou une communauté numérique et les ont modélisés informatiquement. La théorie de la percolation leur a permis de prédire certains comportements individuels et la création de groupes qui se constituent en fonction des informations qui sont passées ou bloquées dans les réseaux étudiés. Il était important pour ces chercheurs de pouvoir identifier ce qui avait agi positivement ou négativement sur la circulation de l'information.

Ces travaux, qui semblent très hétérogènes en raison de la diversité des disciplines impliquées, ont comme point commun d'étudier le passage d'une situation limitée spatialement à une situation élargie (à l'image de la propagation d'un liquide). Ils sont tous porteurs d'une finalité : comprendre ce qui bloque ou facilite une propagation dans le but implicite de pouvoir mieux contrôler les effets positifs ou négatifs de la propagation ou de la non-propagation. Dès lors, la notion de propagation implique directement ou indirectement une dimension rétroactive. Cette rétroaction peut être qualifiée de passive dans le cas d'objets naturels ou active dans le cas d'objets étudiés par les sciences de la culture.

Si un liquide est bloqué dans sa propagation par un obstacle, ce dernier ne s'informe pas lui-même sur la présence de l'obstacle afin de l'enlever pour maximiser sa progression. Par contre, pour des réseaux sociaux, par exemple, la prise de conscience de facteurs positifs ou négatifs à la percolation d'idées peut amener les membres du réseau à agir sur lesdits facteurs. Contrairement à la situation représentée par des objets matériels en lien avec des phénomènes physiques, les

situations percolatives liées à des phénomènes sociaux peuvent engendrer une réflexivité en vue de modifier les paramètres d'une situation. De cette observation, nous pouvons induire deux retombées pour nos travaux. Premièrement, l'observation d'un processus de percolation est utile pour comprendre une situation de propagation sous un angle évaluatif et informatif. Ceci permet de générer des connaissances sur un processus. Deuxièmement, l'observation, lorsqu'elle est travaillée de façon critique, fournit des clés pour agir sur le processus. Ceci permet de passer de la compréhension à la transformation d'une situation.

Comprendre un phénomène de percolation sociale, nous dit Pajot (2001), renvoie généralement à deux postures d'analyse des déterminants en présence. La première envisage la percolation d'un point de vue micro. Elle peut être représentée par le paradigme de l'individualisme méthodologique. Cette approche pense la complexité à partir d'une unité minimale : l'individu. De cette unité se généralisent ou s'institutionnalisent des pratiques, des idées, des comportements... La deuxième posture envisage l'effet de percolation à partir d'un point de vue macro, celui du système. L'approche holiste conçoit le système comme un tout contrôlant ses composantes. Les pratiques, les idées et les comportements sont dictés ou déterminés par le système social ou culturel qui les encastre.

S'il est vrai que les déterminants de la percolation sociale peuvent être induits par l'une ou l'autre de ces dynamiques, il est possible d'envisager une troisième posture, laquelle s'inspire de la théorie de la complexité. Elle repose sur l'idée que l'effet percolatif, ce qui est déterminant, est à considérer de façon bidirectionnelle, où tant le micro que le macro exercent l'un envers l'autre des effets percolatifs. Cette approche propose un juste milieu respectueux des influences micro et macro. L'effet percolatif bidirectionnel nous intéresse particulièrement dans le cadre de notre

thèse puisque nous étudions le passage de comportements, de pratiques ou d'idées du local à l'universel et de l'universel au local.

Percolation et réseau social

Le recours en sciences sociales à la théorie de la percolation sociale fournit un apport intéressant pour l'étude des réseaux sociaux. Un réseau social est qualifié par Zhukov *et al.* (2018, p. 297) comme : « a unity of individuals with various motivations, abilities, goals, etc. connected by a set of more or less random mutually-influential connections such as personal acquaintances, business partners and colleagues, family circles, mass media, etc. ». Ainsi, à la différence de situations rencontrées en physique, en sciences sociales, les réseaux de personnes ont généralement une structure aléatoire (elle n'est pas homogène comme le précise Solomon *et al.*, 2000).

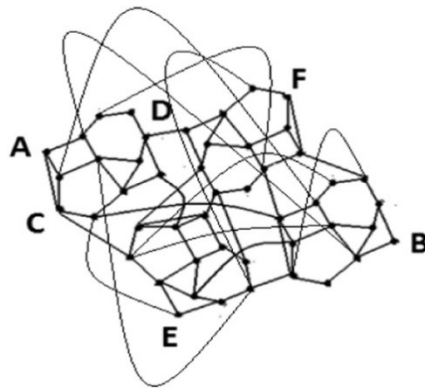
Lorsqu'il y a suffisamment de liens entre des individus ou des objets, des phénomènes de percolation peuvent advenir. Le réseau social est porteur de connectivité en autant que les points de contact soient bien liés les uns aux autres. Lorsque rien ne vient perturber les échanges, on se trouve dans une situation où la circulation d'informations est fluide entre les membres d'un réseau. Par contre, lorsque des éléments font obstacle, alors la propagation perd de sa consistance et peut tout simplement disparaître.

Différents facteurs agissent à titre de blocage. D'une part, des liens peuvent être obstrués par des facteurs externes. Sur ce cas de figure, Block *et al.* (2015) ont étudié le nombre de blocages devant être présents dans un système pour rendre un réseau de communication inopérant ou inactif. D'autre part, des facteurs internes peuvent agir pour rendre illégitime la circulation d'information entre les points de liaison d'un système d'information. C'est particulièrement ce cas de figure qui nous intéresse pour étudier les effets percolatifs de l'approche SPHÈRE.

Rappelons que, dans un réseau, les interactions et les relations sont influencées non seulement par leur environnement, mais aussi par le contexte dans lequel elles se déroulent (Block *et al.*,

2015). Dans la figure 4-3, les individus représentent des nœuds et les canaux de communication sont illustrés par des lignes les reliant. Le nombre de voies de communication peut rapidement monter en importance si rien n'empêche les mises en relation entre les individus. Les passages ou les blocages sont fonction de la volonté et de la capacité des acteurs de participer aux échanges, donc d'interagir avec les autres. Autrement dit, si l'individu est en accord avec une interaction, il agira de façon positive et sera actif dans le transfert d'informations. Si, au contraire, il n'est pas d'accord avec les idées et les flux entrants d'information, le chemin s'arrêtera avec lui et la progression de l'interaction sera bloquée à son niveau.

Figure 4-3 La structure du réseau social des individus selon Block *et al.*



Source : Block *et al.* (2015)

Nous appliquerons la notion de percolation aux situations d'urgence humanitaire mobilisant un ensemble d'acteurs hétérogènes ayant besoin d'informations pour répondre rapidement à une crise. Lors d'une telle crise, les capacités d'agir des acteurs locaux peuvent être réduites si les conditions de percolation, relatives aux bons comportements à adopter et aux bonnes ressources à mobiliser, n'ont pas été préalablement mises en place. Le seul fait de rendre disponible sur internet de l'information (le Manuel SPHÈRE par exemple) ne représente pas une condition suffisante pour que le transfert de connaissances et de ressources se fasse et que ces dernières soient utilisées de façon adéquate.

Faire en sorte que les acteurs de l'urgence humanitaire puissent facilement adopter les principes et les comportements requis et qu'ils se greffent rapidement et de leur plein gré aux modalités

de coordination d'ensemble des opérations d'urgence exige que l'acteur conçoive comme légitimes tant les directives prescrites par le Manuel SPHÈRE que les mécanismes de coordination mis en place. Générer un environnement propice à la réception des « prescriptions d'actions » et obtenir la confiance en la justesse des modalités de coordination mises en place peut difficilement advenir dans l'extrême urgence si la méthode SPHÈRE n'a pas fait toutes ses preuves, ou dispose d'une pleine reconnaissance quant à sa pertinence, eu égard aux particularités de la situation dans laquelle se trouvent les organisations locales, régionales ou nationales devant s'y référer.

Pour assurer une pleine percolation de la méthode SPHÈRE, il importe d'avoir implanté un environnement positif de collaboration entre acteurs mobilisés en réponse à une catastrophe. Compter sur une confiance mutuelle, faciliter la montée en capacité des organisations terrains et générer une distribution décentralisée et déconcentrée des ressources requises sont des éléments clés pour assurer une bonne utilisation du Manuel SPHÈRE.

Dans notre étude, la théorie de la percolation nous fournit des clés pour analyser la dynamique de transmission de standards universels à des acteurs locaux disposant, ne l'oublions pas, de leurs propres standards. Les travaux d'Abrahamson et Rosenkopf (1997), ou encore ceux de Deroian (2002) indiquent que la percolation sociale d'un comportement (en l'occurrence un standard ou une norme) est effective à partir du moment où un individu ou un acteur social adoptent sans résistance et avec facilité le savoir proposé par une tierce institution ou organisation.

Nous pouvons élargir cette compréhension du processus percolatif en indiquant que l'effet de ce dernier peut et demande à être observé dans deux directions. Celle de l'émetteur vers le récepteur, donc de SPHÈRE vers des acteurs locaux, régionaux ou nationaux. Et celle des acteurs locaux, régionaux et nationaux vers l'initiative SPHÈRE. Dans le cas des standards SPHÈRE, la percolation sociale nous invite donc à prendre en considération sa dimension bidirectionnelle. D'une part, elle correspond au degré d'appropriation ou de non-appropriation des standards dans une population aléatoire constituée d'organisations impliquées ou devant s'impliquer en réponse à une crise humanitaire. D'autre part, elle correspond également à l'appropriation ou non-appropriation par SPHÈRE de bonnes pratiques ou de reconnaissance de la légitimité de principes,

de normes et de standards traditionnels ou non conventionnels mis en scène par des acteurs du terrain.

4.2.4 La posture décoloniale: un facteur à considérer dans la révision des normes et des standards promus par le Manuel SPHÈRE

Les acteurs économiques sont encadrés par différents processus de normalisation de leurs activités (Busson-Villa et Gallopel-Morvan, 2012). Le monde des entreprises privées est encadré par une quantité importante de normes et de standards qui, concurrence oblige, sont largement adoptés, ce qui engendre du mimétisme organisationnel. L'hégémonie qu'exerce le secteur marchand en matière de performativité de ses actions fait en sorte que les secteurs publics et sociaux sont fortement soumis à des pressions en vue d'économiser sur leurs capacités d'action en standardisant et donc de cadrer leur efficacité sur des critères et des principes développés par la sphère marchande. Les organisations du secteur humanitaire n'échappent pas à cet isomorphisme mimétique.

Un petit retour historique nous indique que le secteur humanitaire a eu à faire face à des crises de légitimité et de confiance, notamment entre 1960 et 2000. Ces crises ont exercé des pressions en vue de mettre à niveau le processus de professionnalisation de l'agir humanitaire. À cette fin, différentes actions ont été entreprises, dont celle, au début des années 2000, de normaliser et de standardiser l'action humanitaire à partir de référents dits universels. Pour ce faire, les principaux acteurs du secteur se sont inspirés des pratiques exemplaires présentes dans le secteur privé pour se doter d'outils de normalisation. Rappelons qu'en 1947 fut créée l'Organisation internationale de normalisation (ISO). En 1951 ont été énoncées les premières recommandations ISO⁵¹ pour le secteur technique.

Principalement associées aux activités économiques et aux processus techniques, la volonté de normaliser et de standardiser a gagné d'autres secteurs organisationnels et institutionnels, dont

⁵¹ Sur la norme ISO voir :

<[https://www.iso.org/fr/news/2017/02/Ref2163.html#:~:text=L'histoire%20de%20l'Organisation,l'ISO%20fut%20officiellement%20cr%C3%A9%C3%A9e](https://www.iso.org/fr/news/2017/02/Ref2163.html#:~:text=L%27histoire%20de%20l%27Organisation,l%27ISO%20fut%20officiellement%20cr%C3%A9%C3%A9e)>.

les organisations de la société civile. Si des avancées importantes ont été réalisées dans ce secteur, pour Busson-Villa et Gallopel-Morvan (2012), les initiatives de normes et standards développées par des organisations de la société civile, dont celles du secteur de l'humanitaire, ne sont pas encore abouties : « des efforts sont encore à fournir de la part du secteur associatif pour mettre en place des outils de normalisation efficace pour rassurer les parties prenantes, en particulier les donateurs » (Busson-Villa et Gallopel-Morvan, 2012, p. 190).

Deux problèmes se posent relativement à l'isomorphisme découlant de pratiques gestionnaires issues du secteur privé. Le premier problème tient aux différences inhérentes entre la logique d'action du marché et la logique d'action de la société civile. Les pratiques gestionnaires issues de la sphère marchande répondent avant tout à des impératifs d'efficacité et d'efficience économiques et moins —ou souvent pas du tout— à l'impératif de pertinence sociale. C'est tout le contraire pour les organisations de la société civile, où la pertinence sociale est première. Elle l'est au point d'orienter la façon de penser l'efficacité et l'efficience des actions réalisées. Mettre en place des outils efficaces de standardisation mimés sur la logique marchande ne signifie pas nécessairement que la pertinence sociale des interventions soit au rendez-vous. Placer la pertinence sociale à l'avant-scène assure que les actions soient efficaces et efficaces en fonction d'une logique sociale plus large que celle propre à la rationalité économique.

Le deuxième problème prend racine sur le premier. Le modèle occidental de « bonne société » promeut des modalités institutionnelles partagées entre les sphères institutionnelles marchande (marché), publique (État) et sociale (société civile). Ce modèle est fortement teinté d'une logique occidentale de fonctionnement. Il s'est déployé à l'échelle mondiale sous la forme d'un rouleau compresseur qui a dicté, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, la façon de conduire des activités économiques, de gérer l'espace public et de structurer le secteur social. Cette logique a été contestée au fil des années 1980. Elle a été qualifiée de vision colonialiste du modèle moderne et libéral de développement des sociétés. Cette posture épistémique est contestée par un courant de pensée proposant une décolonisation du modèle universaliste de la modernité (Kapoor, 2002; Mbembe *et al.*, 2006; Racine, 2020) et une configuration postcoloniale de la façon de penser et de développer les sociétés.

Le mode de penser et d'agir postcolonial repose sur une critique du modèle occidental de structuration des sociétés du Sud. Il conteste le pouvoir de domination associé aux modèles économiques et politiques imposés par l'Occident (Saïd, 1980). Ce courant soutient que, même lorsque les régimes coloniaux ne sont plus en place, leur influence et leur impact demeurent bien réels (de Sousa Santos, 2007; Smith, 2012), tant sur les institutions nationales que sur les relations entre les nations ou encore sur les façons générales de penser (Berenstain *et al.*, 2022). Pour ces auteurs, le modèle colonial est imperméable aux connaissances non occidentales. Par conséquent, la soi-disant neutralité et l'objectivité empirique du sujet colonial génèrent une domination épistémique favorable au développement de relations inégales de pouvoir (de Sousa Santos, 2007; Grosfoguel, 2010).

Modern Western thinking is an abyssal thinking. It consists of a system of visible and invisible distinctions, the invisible ones being the foundation of the visible ones. The invisible distinctions are established through radical lines that divide social reality into two realms, the realm of "this side of the line" and the realm of "the other side of the line". The division is such that "the other side of the line" vanishes as reality, becomes nonexistent, and is indeed produced as nonexistent. (de Sousa Santos, 2007, p. 1)

Le courant théorique de la décolonisation entend redonner une voix aux communautés du Sud aussi bien au niveau de la prise de décision qu'au niveau de la mise en œuvre pratique du concept même de décolonisation. Plusieurs avenues en ce sens ont été proposées. Une « décolonisation sincère et complète » des savoirs signifierait la perte du privilège et du pouvoir que les dominants ont sur les dominés dans le but de redonner à ces derniers les moyens de s'émanciper (Racine, 2020, p. 42). Pour Fanon (1952), le seul moyen de sortir du pouvoir dominant passe par la décolonisation cognitive afin d'en finir avec tout complexe « d'infériorité intellectuelle » (Fanon, 1952, p. 8). Fanon et les théoriciens qui s'en rapportent ont mis en avant l'importance de la méthodologie et des conditions épistémiques de diffusion des savoirs dits « universels ». L'universel dont il est question repose sur l'affirmation d'une universalité qui dénonce les rapports de force.

Ce dernier point de vue est nuancé par Balibar (2010), lequel a proposé une piste de réflexion où l'universalité est le fruit d'une concaténation de contributions plurielles et diversifiées.

Concaténation au sens d'ajouter « un supplément d'universalité », à comprendre comme « l'incorporation des différences et des singularités dans la construction même de l'universel » (Balibar, 2010, p. 163).

Les standards de l'action humanitaire, à l'image de ceux promus par le Manuel SPHÈRE, n'échappent pas à la réalité coloniale en raison du processus même de leur origine et de leurs modalités d'opérationnalisation. Intrinsèquement, les normes et standards du Manuel sont teintés d'un universalisme non pas construit par concaténation, comme le suggère Balibar, mais par imposition de ce qui fait sens du point de vue moderne. Le Manuel impose une vision isomorphe du bien-vivre moderne. La proposition de Racine (2020) n'est absolument pas appliquée. Les actions proposées par le Manuel révèlent ce qui fait sens du point de vue occidental. En ouvrant la voie à la décolonisation du point de vue de la normalité et en intégrant ce qui fait sens du point de vue des épistémès du Sud, les normes et les standards du Manuel SPHÈRE gagneraient en consistance et en légitimité. « Décoloniser » deviendrait ainsi une des conditions pour rendre effectif le double processus de percolation dont nous avons parlé dans la section précédente.

L'objectif de décoloniser les standards humanitaires n'est pas de minimiser leurs rôles, ni de rejeter les savoirs d'origine occidentale qui les composent (Saïd, 1997), mais plutôt de permettre un dialogue où la position des populations du Sud serait réellement prise en considération.

All knowledge that is about human society, and not about the natural world, is historical knowledge, and therefore rests upon judgment and interpretation. This is not to say that facts or data are non-existent, but that facts get their importance from what is made of them in interpretation [...] for interpretations depend very much on who the interpreter is, who he or she is addressing, what his or her purpose is, at what historical moment the interpretation takes place. (Saïd, 1997, p. 154)

La décolonisation du contenu du Manuel SPHÈRE peut être amorcée par une analyse critique de la démarche qui a permis la première facture dudit Manuel. Dit autrement, il s'agirait de mettre en lumière le rapport aux savoirs mobilisés par les personnes à la direction de SPHÈRE pendant les conversations entourant l'énoncé des normes, des standards et des principes directeurs SPHÈRE. Faire un tel retour permettrait d'identifier les filaments coloniaux des savoirs mobilisés

(Grosfoguel, 2010). Par cette action, il ne s'agirait pas de remplacer le savoir des acteurs dominants par ceux des acteurs dominés, mais plutôt de s'assurer que les parties prenantes, au sens du public de Dewey (2003), participent à la construction des normes, des standards et des principes directeurs SPHÈRE, et ce, en ouvrant les imaginaires aux influences des épistémologies du Sud et à d'autres représentations de ce que bien vivre ensemble signifie (de Sousa Santos, 2007 et 2009; Sium *et al.*, 2012).

Selon nous, une étude sociologique des normes et des standards qui intègre une posture critique, féministe ou décoloniale (Vergès, 2019) doit reposer sur l'observation et la cartographie des interactions et des non-interventions entre les différentes parties impliquées ou non dans la création, la diffusion et la mise en application de ces normes et standards. Ce faisant, une telle sociologie serait en mesure de participer à la remise en question de la définition universelle et abstraite d'une modernité occidentalocentrée, laquelle est à la base des rationalités historiques qui sont la source d'oppressions devenues systémiques.

Ce travail de décolonisation n'ayant pas été réalisé à l'échelle de l'initiative SPHÈRE, adopter une posture sociologique critique d'étude du Manuel SPHÈRE revient à identifier les absences, à noter ce qui dérange dans leurs applications, à prendre note des modalités de réception de ces dernières, à prendre en considération les résistances et d'être à l'écoute des actions non conventionnelles initiées par les organisations locales qui répondent à une crise humanitaire. Une telle posture critique demande donc d'être attentive aux formes de résistance en place et à leur contenu. Selon notre lecture des commentaires recueillis au cours de notre recherche doctorale, ces résistances visent moins à mettre fin à l'idée de normaliser et de standardiser que de bien agir sur le sens à leur donner, et donc, sur les effets attendus des normes et des standards.

4.3 Sociologie des organisations

La complexité du système humanitaire et la diversité des acteurs qui le compose nécessitent que nous nous référions aux théories des organisations et à certains de leurs concepts et outils analytiques. Notre démarche nous demande plus spécifiquement de réfléchir à la notion d'efficacité, laquelle est fortement liée à la légitimité des organisations, c'est-à-dire à ce qui paraît

acceptable et inacceptable, à ce qui relève du conforme et du non conforme (DiMaggio et Powell, 1983).

Les théories des organisations représentent un vaste corpus de travaux aux perspectives disciplinaires diversifiées. Selon Ballé (2009), derrière ce champ théorique de recherche se profile une heuristique générale, celle d'une sociologie des organisations. Toujours selon Ballé, elle met en avant-scène l'existence de règles visant à favoriser : la coordination entre différentes ressources (humaines, financières, matérielles, techniques, etc.); la division du travail et ses impacts; la concentration et la diffusion de l'information; et la question des tensions et des conflits.

Cette sociologie s'est historiquement penchée sur les entreprises industrielles, les établissements publics de services sociaux et médicaux, les écoles et les universités, les partis politiques et les syndicats (Foudriat, 2011).

Bien que les études d'organisation privilégient l'analyse des entreprises et des échanges économiques, nombre d'entre elles participent à l'examen des autres secteurs de la société : santé, justice, éducation, famille, culture, ville... Les recherches empiriques ou de « terrain » enrichissent la connaissance du social dans sa globalité. La sociologie de l'organisation apporte un éclairage spécifique sur l'organisation de la « société » (Ballé, 2021, p. 115)

Les prolégomènes de la sociologie des organisations prennent forme avec le développement de travaux historiques menés par les penseurs classiques de la sociologie (Bagla-Gökalp, 2003). Ces travaux portaient sur l'intensification de la division du travail, la spécialisation du travail, les organisations bureaucratiques (travaux de Durkheim et de Weber). Ils mettaient en scène la notion de rationalité en opposition à l'utilisation de normes arbitraires (travaux de Weber). Enfin, ils ont pris en compte les transformations des rapports sociaux économiques avec l'entrée en scène d'une société capitaliste, étatiste et libérale (travaux de Marx).

Ainsi, les premiers théoriciens de la sociologie des organisations ne considéraient pas les individus ou les groupes d'individus comme des acteurs dotés de marges de manœuvre et capables de

décider et d'agir de façon relativement différenciée dans une organisation. Cette conception de l'acteur social émerge avec force au fil des années 1960. Fort de cette approche, la sociologie des organisations en vient à s'intéresser au rôle des individus comme acteurs de changement. Des individus capables d'agir sur les structures organisationnelles.

Cette sociologie de l'acteur démontre l'importance du lien social et identitaire (Sveningsson et Alvesson, 2003). Elle prend en considération le rôle joué par les facteurs culturels (Schein, 1985) tout en accordant de l'importance aux enjeux de domination et de pouvoir prenant place entre les acteurs. Elle considère les enjeux stratégiques en place et les étudie à partir des situations conflictuelles qui en découlent (Crozier et Friedberg, 1977; Boltanski et Thévenot, 1991). De fait, selon Crozier et Friedberg (1977), les individus décident de façon séquentielle et choisissent pour chaque problème qu'ils rencontrent la solution qui correspond pour eux à l'atteinte d'un seuil minimal de satisfaction.

Dans cette sociologie, plusieurs approches théoriques sont pertinentes pour étudier notre objet de recherche, à savoir : la théorie des échanges, les approches néo-institutionnelles, et, plus récemment, les postures décoloniales. À partir de ces trois approches théoriques, les organisations peuvent être étudiées comme des unités sociales délibérément construites et reconstruites en fonction de l'évolution de leur environnement et des besoins sociétaux. Elles sont contraintes au remodelage pour atteindre plus d'efficacité et élever leur niveau de performance. L'étude des organisations, ou celle du fonctionnement des groupes de travail dans les organisations, permet de souligner l'importance des procédures de régulation et les mécanismes de création de règles, de normes et de standards appelés à être reconnus comme conditions requises pour rendre l'organisation efficace (Crozier et Friedberg, 1977).

Dans les sections suivantes, notre travail se penchera sur certaines des théories des organisations les plus adéquates pour porter un éclairage novateur sur les transformations du système humanitaire et sur l'émergence de l'agenda de la localisation dans le Manuel SPHÈRE.

4.3.1 La théorie des échanges, des liens faibles et des communs en lien avec l'initiative SPHÈRE

Trois groupes de théories de sociologie des organisations s'avèrent intéressants pour l'étude que nous réalisons sur l'initiative SPHÈRE et son Manuel. Le premier groupe relève de la théorie des échanges prenant place entre des organisations. Le deuxième paradigme relevé a trait à l'importance des liens faibles interorganisationnels. Enfin, le troisième groupe de théories est rattaché au paradigme du commun ou des ressources communes.

Théorie des échanges

Le concept de relations et d'échanges interorganisationnels a été abordé à partir de plusieurs perspectives. Une de ces perspectives nous intéresse particulièrement, à savoir : la théorie des échanges sociaux. Cette théorie porte un regard sur les mécanismes de pouvoir à l'œuvre dans les échanges interorganisationnels. Ces échanges consistent pour Cook (1977) en « des relations interactives entre deux parties basées sur un renforcement réciproque » (p. 3, trad. libre)

Appliqués à notre objet d'étude, les échanges ne sont pas regardés à partir d'un filtre économique, en termes d'échanges marchands par exemple, et ne visent pas à maximiser les profits. Dans notre contexte d'étude sur l'environnement normatif des organisations humanitaires, la finalité des échanges est fondamentalement d'ordre humanitaire ou social et consiste à réduire la souffrance sociale. Comment ? En préservant les biens et en améliorant les bases sociales et économiques des communautés (Van Wassenhove, 2006). Les relations au sein des organisations humanitaires sont alors élaborées. À l'image des échanges entre organisations marchandes, sur la base de négociations, et donc, sur l'échange de droits d'intervention entre les parties prenantes. Selon Crozier et Friedberg (1977), si l'échange était égal, aucune des parties ne pourrait exercer un pouvoir sur l'autre. « C'est un rapport de force, dont l'un peut retirer davantage que l'autre, mais où, également, l'un n'est jamais totalement démuné face à l'autre [...] Le pouvoir réside donc dans la marge de liberté dont dispose chacun des partenaires engagés dans une relation de pouvoir » (Crozier et Friedberg, 1977, p. 69). Cette marge de manœuvre est importante non

seulement à mettre en lumière, mais aussi à étudier sous l'angle des apports qu'elle peut représenter pour transformer le cadre des relations entre parties prenantes.

De façon appliquée à l'initiative SPHÈRE, cette théorie des échanges est éclairante. Contrairement à une relation commerciale où les échanges se font de façon bilatérale – un bien (table) contre un bien (somme d'argent) – sans négociation (acceptation consensuelle du prix du marché), ou avec négociation (sous la forme d'un marchandage jusqu'à l'obtention d'un accord entre les parties), la relation tissée par SPHÈRE avec les organisations de l'aide humanitaire se fait de façon indirecte. Le succès de l'opération relationnelle entre SPHÈRE et les organisations de l'aide humanitaire relève de la qualité et de la pertinence des outils mis à leur disposition. Les outils sont le fruit d'un partage d'expertises relayées par une variété de professionnels issus du système international de l'action humanitaire. Là réside l'opération de mise en relation et d'échange, dans la reconnaissance ou non-reconnaissance d'expertises afin de nourrir ou non le Manuel SPHÈRE. Le travail de montée en généralités d'expertise est fondamentalement relationnel, sujet à négociations, à tractations avant de pouvoir être généralisé dans et par les mises à jour du Manuel. Être attentif au processus relationnel ouvre à des perspectives portées par des rationalités non économiques. Cet enjeu devient central dans la capacité de rendre la relation visant à bonifier le Manuel vers plus d'inclusivité et de respect des différences.

Théorie des liens faibles

Sur un autre plan, celui des échanges prenant place dans des réseaux de nature non économique, les travaux de Granovetter (1973) mettent en exergue la valeur « des liens faibles ». La théorisation des liens faibles a permis de déconstruire une représentation des bonnes relations associées uniquement aux liens forts (White, 1963). En mots simples, la théorisation des liens forts laissait entendre qu'un acteur trouvait tout le support qui lui était nécessaire à partir d'un cercle de personnes avec lesquelles il était fortement lié : via des liens de parenté ou un réseau d'amis tissés dès l'enfance par exemple. Granovetter a démontré que dans de nombreuses situations observées par une étude sur la recherche d'emploi, les liens faibles pouvaient, bien qu'advenant à partir de très courts échanges —une rencontre fortuite dans la rue d'une ancienne connaissance scolaire, ou l'ami d'un ami commun—, s'avérer capitaux dans la circulation

d'informations nécessaires à l'obtention d'un emploi. Ces informations n'auraient pas été nécessairement disponibles dans son réseau de liens forts (on n'en savait rien) ou tout simplement accessibles : des membres de son réseau en disposaient, mais retenaient l'information pour des raisons stratégiques.

Les analyses de Granovetter (1973) ne minimisent pas l'importance des liens forts, mais elles réhabilitent l'importance des liens faibles. Lesquels, indiquent-ils, sont importants à prendre en considération par les acteurs lorsqu'ils sont en situation de mobilisation de ressources ou d'informations. Ces deux types de relations sont donc essentiels à considérer pour comprendre la circulation d'informations dans une organisation, un groupe, un mouvement social ou un réseau.

Most intuitive notions of the "strength" of an interpersonal tie should be satisfied by the following definition: the strength of a tie is a (probably linear) combination of the amount of time, the emotional intensity, the intimacy (mutual confiding), and the reciprocal services which characterize the tie. Each of these is somewhat independent of the other, though the set is obviously highly intracorrelated. Discussion of operational measures of and weights attaching to each of the four elements is postponed to future empirical studies. It is sufficient for the present purpose if most of us can agree, on a rough intuitive basis, whether a given tie is strong, weak, or absent. (Granovetter, 1973, p. 1361)

Pour Granovetter, il existe des interdépendances entre les variables identifiées pour déterminer la nature des liens (liens forts, faibles ou absents). Hiérarchiser négativement l'absence de liens ou leur faiblesse peut desservir des individus ou des organisations. En d'autres mots, ne valoriser que les liens forts peut à long terme ne pas apporter tous les avantages souhaités. Il importe donc de valoriser les liens faibles et de porter attention aux « relations absentes », lesquelles pourraient être avantageuses à moyen et long terme.

Dépendre uniquement de relations reposant sur des liens forts peut aussi s'avérer contre-productif, car il existe, au sein de ces réseaux, des dynamiques de pouvoir entre les acteurs en présence. Ainsi, une personne ou une organisation peut avoir des relations denses avec d'autres personnes ou organisations, considérées comme des entités proches du fait de leur appartenance

commune à un groupe identitaire ou à un sous-secteur économique. Cette personne ou organisation peut avoir des relations quasi inexistantes avec d'autres personnes ou organisations d'autres sous-secteurs, lesquels sont considérés comme moins intéressants du point de vue identitaire et de la solidarité de groupe (se traduisant par l'absence de liens ou la présence de liens faibles non valorisés). L'attention accordée aux liens forts, au nom d'une soi-disant solidarité organique ou chaude, rend difficile sinon impensable l'apport des liens faibles (solidarité considérée plus technique ou froide). Il s'ensuit une perte de possibilité interactive ou relationnelle pour un acteur prisonnier de relations fondées uniquement sur des liens forts.

Une fois encore cette théorie résonne avec notre objet d'étude puisque l'association SPHÈRE est composée d'un vaste réseau hétérogène d'organisations membres et affiliées. Ce réseau agit comme une structure de gouvernance mettant en relation des organisations autour de liens forts. Le réseau assure l'allocation de droits entre les membres participants en lien avec la création et la diffusion de ressources SPHÈRE. Chaque membre du réseau possède ses propres ressources et surtout ses relations avec le siège de SPHÈRE et les autres membres du réseau. Certains étant plus présents dans les processus d'innovation, et d'autres plus isolés. Dans le réseau SPHÈRE, il existe également un ensemble d'organisations qui sont liées de façon indirecte à SPHÈRE par l'intermédiaire du Manuel, d'autres documents mis à disposition en plusieurs langues par l'initiative SPHÈRE. Le déploiement d'un site web a rendu accessibles ces documents sur internet. Ces organisations distantes sont donc en situation de liens très faibles et indirects avec les membres du noyau central de SPHÈRE.

Théorie des ressources communes

Les organisations modernes se définissent principalement comme des organisations publiques, privées ou sociales. Très peu d'entre elles se définissent comme des organisations communales, c'est-à-dire ayant la responsabilité de gérer un bien ou une ressource commune. La différence entre une organisation sociale et une organisation communale tient à l'identité et à la finalité de la forme organisationnelle. Une organisation sociale défend les intérêts de ses membres, alors qu'une organisation communale défend la pérennité du bien ou de la ressource commune. La

forme organisationnelle communale est très ancienne (Sère, 2010). Elle est entrée en désuétude avec la modernité. Les travaux d'Elinor Ostrom (1972, 2005 et 2010) ont permis de la requalifier.

Rappelons les grandes lignes de la démarche réflexive d'Elinor Ostrom. Elle et son équipe de travail ont réfléchi aux moyens les plus adéquats pour gérer de façon la moins néfaste possible des ressources naturelles (l'eau ou un stock de poissons par exemple). La question centrale posée par Ostrom était la suivante : quelles sont les modalités de gestion les plus efficaces : des modalités privées, publiques ou autres? Les théories économiques, jusqu'à tout récemment, privilégiaient les modalités institutionnelles publiques (Pigou, 1946) ou privées (Coase, 1960). Elles considéraient comme non adéquates ou non pertinentes et même contre-indiquées les modalités collectives de gestion de ressources naturelles (Hardin, 1968). Les travaux d'Ostrom ont permis de déconstruire ce point de vue en relativisant la centralité des modalités privées et publiques de gestion de ressources. À partir de l'étude de modalités communales de gestion de ressources naturelles, lesdits travaux ont permis non seulement de valider la pertinence du mode communal de gestion, mais aussi d'identifier les conditions requises pour obtenir une bonne gestion collective de telles ressources (Ostrom, 2010, p. 114-115 et WikiBooks⁵²). Ci-dessous se trouvent les huit caractéristiques identifiées par l'équipe d'Ostrom pour la mise en place d'un cadre institutionnel dit « robuste » ainsi qu'une mise en concordance avec l'initiative SPHÈRE (tableau 4-2).

⁵² Dans le tableau 4-2, les éléments de la citation qui ne sont pas entre guillemets sont le propre des personnes responsables de la rédaction du contenu présenté sur la page WikiBooks consacrée à la citation d'Elinor Ostrom : <https://fr.wikibooks.org/wiki/Construire_des_communs/Elinor_Ostrom>. Les éléments entre guillemets sont les écrits rapportés d'Ostrom et cités par ces personnes.

Tableau 4-2 Conditions requises selon Ostrom pour établir un commun et concordance avec SPHÈRE

Conditions requises selon Ostrom	Concordance avec SPHÈRE (exemples)
1. Des limites clairement définies : « les individus ou ménages possédant des droits de prélever des unités de ressources d'une ressource commune doivent être clairement définis, ainsi que les limites de la ressource en tant que telle ».	Les standards et les savoirs portés par SPHÈRE sont disponibles pour tous les acteurs du SIAH. L'objectif sous-jacent est de permettre aux acteurs humanitaires et aux premiers intervenants de développer une plus grande capacité à mettre en pratique les principes et standards humanitaires.
2. Une concordance entre les règles d'appropriation et de fourniture et les conditions locales : « les règles qui restreignent, en termes de temps, d'espace, de technologie et/ou de quantité l'appropriation des unités de ressources sont liées aux conditions locales et aux obligations en termes de main-d'œuvre de matériel et/ou d'argent ».	Les standards et les autres outils parallèles sont disponibles dans une quarantaine de langues. Les versions numériques sont disponibles gratuitement. Des formations en ligne sont souvent offertes (via des modules). Malgré tout, des angles morts (contenu, méthodes, accessibilité, etc.) sont à l'origine de facteurs d'exclusions involontaires des acteurs du SIAH.
3. Des dispositifs de choix collectif : « la plupart des individus concernés par les règles opérationnelles peuvent participer à la modification des règles opérationnelles ».	Pour l'édition 2018 du Manuel SPHÈRE, 450 organisations situées dans au moins 65 pays (SPHÈRE, 2018a) ont participé à l'élaboration du nouveau contenu et des différentes traductions. Une plateforme d'écriture en ligne était à disposition et des ateliers étaient également développés.
4. Un mécanisme de surveillance interne : « les surveillants qui examinent les conditions de la ressource commune et le comportement des appropriateurs rendent compte aux appropriateurs ou sont des appropriateurs eux-mêmes ».	L'Organe de révision fonctionne à partir d'un mandat défini sur une base annuelle. Conformément à la loi suisse en vigueur, il vérifie l'ensemble des comptes et examine les registres de l'association.
5. Des sanctions graduelles : « les appropriateurs qui transgressent les règles s'exposent à des sanctions graduelles (en fonction de la gravité et du contexte de l'infraction) par les autres appropriateurs et/ou agents travaillant pour le compte des appropriateurs ».	Il n'existe pas réellement de sanctions dans l'écosystème puisque la base de tout est la confiance et le volontariat. En cas d'impair, un formateur pourrait ne plus être référencé sur le site internet de l'association dans le carnet des ressources par région.
6. Des mécanismes pour résoudre les conflits : « les appropriateurs et leurs représentants disposent d'un accès rapide à des arènes locales bon marché pour résoudre les conflits entre appropriateurs ou	Les points focaux assurent un réseautage territorialisé. Ils promeuvent et défendent activement la mise en œuvre des standards SPHÈRE sur le plan national. Cette structure prend le statut de courroie de transmission et

entre les appropriateurs et leurs représentants et agents ».	peut remonter des conflits ou des pistes de résolution de conflits au siège.
7. Une légitimité reconnue par l'État : « les droits des appropriateurs d'élaborer leurs propres institutions ne sont pas remis en cause par des autorités gouvernementales externes ».	Les points focaux du réseau SPHÈRE sont des organisations reconnues par les gouvernements locaux. Par ailleurs, les standards sont basés sur des facteurs scientifiques et sur le respect de la dignité humaine. Cette procédure vient légitimer son contenu.
8. Un système étendu doit se composer d'une imbrication de structures chargées de gérer les ressources communes : « les activités d'appropriation, de fourniture et de surveillance, d'application des règles, de résolution de conflits et de gouvernance sont organisées par de multiples niveaux d'entreprises imbriquées » (publiques et privées).	La structure de gouvernance de SPHÈRE repose sur quatre instances permanentes ou temporaires dont les membres et actions sont responsables de la prise de décision, des activités de partage des savoirs, de révision et d'évaluation, de formation et de gouvernance. Elles sont l'Assemblée générale, le Comité exécutif, le Secrétariat et l'Organe de révision.

Source : l'auteure, à partir d'Ostrom (2010) et SPHÈRE (2018a,b).

Au cœur des modalités de gestion collective de ressources naturelles se trouve la notion de commun, et plus particulièrement, celle de ressource commune. Pour Elinor Ostrom (1999):

A common-pool resource, such as a lake or ocean, an irrigation system, a fishing ground, a forest, or the atmosphere, is a natural or man-made resource from which it is difficult to exclude or limit users once the resource is provided, and one person's consumption of resource units makes those units unavailable to others... Thus, the trees or fish harvested by one user are not available for others. The difficulty of excluding beneficiaries is a characteristic that is shared with public goods, and the subtractability of the resource units is shared with private goods. (p. 497-498)

Dans le cas de l'initiative SPHÈRE, nous pouvons la considérer, dans sa totalité, comme une ressource culturelle à la disposition des populations aux prises avec des catastrophes naturelles. Plus spécifiquement, cette ressource se veut dédiée à l'ensemble des organisations et institutions pouvant ou ayant la capacité d'intervenir pour répondre à une catastrophe naturelle. Cette ressource est commune du fait qu'elle demande à être partagée et qu'elle ne peut être accaparée par une organisation ou une institution au détriment d'autres. Le fait de considérer l'initiative SPHÈRE sous l'angle d'une ressource commune, comme un commun, impliquerait qu'elle soit gérée de façon communale.

4.3.2 Approche néo-institutionnelle des organisations

L'approche néo-institutionnelle met en lumière le besoin pour les organisations de générer toujours plus d'efficacité. DiMaggio et Powell (1983) parlent en termes de légitimité organisationnelle. La recherche de l'efficacité dans l'action dicte, d'une certaine façon, les normes à suivre et les règles à respecter pour assurer le bon développement d'une organisation et l'atteinte de sa mission, de sa pleine légitimité.

Concrètement, l'efficacité est définie en fonction de ce qui assure un bon fonctionnement. Dit autrement, le bon fonctionnement repose sur un *modus operandi* qui rend possible l'atteinte de résultats en fonction de ce qui est considéré adéquat ou conforme (DiMaggio et Powell, 1983). Le fait d'être efficace trace une voie à suivre et départage les organisations qui le font de celles qui ne le font pas. L'environnement de concurrence (du marché) ou les critères de redevabilité ou de responsabilité (pour les secteurs public ou social) exercent des pressions sur les organisations moins « performantes ». Elles se voient généralement tenues d'imiter les modalités organisationnelles ou institutionnelles mises de l'avant par les organisations performantes. Ceci génère une dépendance de sentier (David, 1985). Cette dépendance fait en sorte que les organisations à l'avant-garde tracent une voie à suivre que les organisations à l'arrière-garde auront tendance à imiter. C'est le principe du mimétisme institutionnel étudié par DiMaggio et Powell (1983).

Ces auteurs, comme nous l'avons indiqué dans une section précédente, identifient trois formes d'isomorphisme : coercitif, normatif et mimétique. Il y a isomorphisme en réponse au besoin de survivre dans des environnements hautement désorganisés ou compétitifs. Il s'agit (1) d'imposer une voie à suivre par la coercition, (2) de professionnaliser les comportements à adopter, par la normalisation, ou (3) de mimer les solutions existantes.

Le champ d'action de l'humanitaire est né en s'imposant, générant ainsi un sentier de dépendance en matière d'aide. Il s'est rendu incontournable dès la fin du 19^e siècle, obligeant les protagonistes du secteur à respecter des règles minimales au plan humanitaire lors de conflits armés. Il s'est développé en s'adaptant à une réalité devenant de plus en plus complexe et

exigeante sur le plan de la mobilisation de ressources matérielles et humaines. Il s'en est suivi un processus continu de professionnalisation des interventions. Enfin, dans une logique développementale, il a su s'inspirer de postures et de pratiques issues d'autres secteurs organisationnels et institutionnels.

En optant pour des comportements mimétiques, toute organisation, dont celles de l'agir humanitaire, peut choisir d'adopter des routines, des conventions, des façons de faire qui lui sont dictées de l'extérieur (Oliver, 1991). Lorsqu'elles le font, ces organisations font le choix de se conformer, de jouer le jeu de la passivité et d'appliquer des normes et des standards passe-partout même si, dans les faits, elles ne savent pas s'il s'agit de la meilleure option à suivre.

Vu de l'intérieur d'un secteur, Scott (2008) indique que les organisations mimétiques ont plus de chance de survivre lorsqu'elles suivent des structures et des pratiques culturellement acceptées et soutenues par des autorités normatives et des institutions juridiques.

Values are conceptions of the preferred or the desirable, together with the construction of standards to which existing structures or behaviors can be compared and assessed. Norms specify how things should be done; they define legitimate means to pursue valued ends. Normative systems define goals or objectives, but also designate appropriate ways to pursue them. (Scott, 2008, p. 54-55)

Dans le cas de l'action humanitaire, la professionnalisation et la standardisation, via l'énoncé de normes et de standards comme éléments de réponse aux critiques qui lui étaient adressées, sont devenues incontournables pour assurer la légitimité de ce secteur d'intervention. Si cette voie était nécessaire, Mattei et Troit (2016) constatent toutefois l'importance pour l'humanitaire de devoir sortir des sentiers battus. Il ne peut se contenter d'être en situation de veille par rapport aux innovations générées par des organisations des secteurs marchands ou publics. Il lui faut aussi innover sur différents plans afin de s'adapter adéquatement, en fonction de son identité

sectorielle, aux réalités d'un monde en profonde mutation. Les mutations en cours exigent des transformations telles que les auteurs parlent d'une nécessaire transition humanitaire.

La notion de transition humanitaire, relativement récente, suscite de nombreuses réflexions. Elle apparaît comme un passage obligé entre un paradigme humanitaire qui s'essouffle et un nouveau système d'aide plus en lien avec les concepts de développement humain, de développement durable et de changement social. La compréhension de cette transition dans toute sa complexité doit mobiliser les savoirs des différentes régions du monde et se saisir des réalités de terrain où de nouveaux types d'intervention sont déjà à l'œuvre. Enfin, il s'agit de bien comprendre les opportunités offertes par cette période de transition et comment s'y investir. (Mattei et Troit, 2016, p. 214-215)

Dans l'optique d'une transition humanitaire, la dimension créative est à valoriser pour réussir les adaptations requises et induire des transformations organisationnelles (Bareil, 2004). Pour y arriver, la clé du succès est connue. Elle repose sur la mobilisation des bonnes ressources professionnelles pour enrichir et donner du sens au processus de transition à enclencher. Crozier et Friedberg (1977) rappellent toute l'importance des marges de manœuvre à la disposition des professionnels, et ce, quelles que soient les contraintes exercées par leur organisation.

Le système humanitaire est un champ organisationnel dont les composantes sont soumises à des pressions coercitives, normatives et mimétiques et dont l'autopréservation peut l'amener à développer des stratégies menant à sa transformation radicale. Plus spécifiquement, l'initiative SPHÈRE est elle-même confrontée au besoin de faire évoluer son intentionnalité de départ, sa grande mission, en fonction des apprentissages découlant de la mise à l'épreuve de son modèle d'action. Pour le secteur de l'humanitaire, il est possible de travailler sur les grands changements à initier dans sa posture d'action : champs et modes opératoires, formes d'expertise, élargissement des collaborations et des partenariats... Pour l'initiative SPHÈRE, il sera intéressant de voir comment l'appel à la transition évoqué par Mattei et Troit (2016) pourra bénéficier des apprentissages découlant de l'opérationnalisation de l'approche SPHÈRE depuis sa création.

4.3.3 Posture décoloniale et changements organisationnels

Les changements organisationnels des acteurs humanitaires sont un sujet peu développé dans la littérature (Coule, 2015; Audet, 2016; Kuruppu et Lodia, 2019). Pourtant, ils jouent un rôle de premier plan dans les processus qui les légitiment aux yeux des parties prenantes externes. Plusieurs concepts développés dans ces écrits sont pertinents dans le cadre de notre recherche sur l'initiative SPHÈRE.

D'abord, le concept de « solidarité de proximité » énoncé par Favreau (2009) permet de définir les « initiatives de solidarité Nord-Sud menées par la société civile, avec ou sans les collectivités territoriales » (note de bas de page 6, p. 19). Cette expression trouve son pendant en France sous le terme de « coopération décentralisée ». Dans les deux cas, ces concepts renvoient au paradigme de la décolonisation des pratiques humanitaires. L'un et l'autre concepts invitent à travailler au plus près des populations avec ou auprès « des acteurs de calibre ou de nature similaire (ONG, associations citoyennes, pouvoirs locaux, collèges, paroisses...) » (Favreau, 2009, note de bas de page 6, p. 19).

Les travaux de De Leener, Trotté *et al.* (2011) et De Leener (2013) et Sennesael (2020) apportent un complément à la solidarité de proximité de Favreau. Ils dénoncent une situation paradoxale dans l'intervention où l'acteur international est partagé entre les enjeux de réflexivité, visant à se redéfinir au contact d'autrui, et le refus de laisser autrui être lui-même (Sennesael, 2020) : « Vous êtes merveilleux, mais devenez comme nous » (De Leener, 2013, p. 85). Cette écoute, à première vue tronquée, a des conséquences lorsqu'elle est appliquée au moment d'identifier des priorités d'action pour les acteurs humanitaires de l'international. Une voie proposée par De Leener est d'envisager des collaborations ou des partenariats qui soient empreints de réciprocité et d'ouverture, afin de sortir des relations de dépendance encore trop fréquentes.

De plus, les changements sociopolitiques mondiaux, auxquels les acteurs humanitaires sont confrontés, exigent des relations mondiales plus équilibrées entre le Nord et le Sud. Dans les faits, bon nombre des problèmes auxquels les acteurs de l'international tentent de répondre sont de nature transfrontalière : à l'image de l'enjeu des changements climatiques, lesquels ont un impact

direct sur les catastrophes naturelles. Les décisions sur ces questions demandent une mobilisation élargie des parties prenantes et surtout une déconcentration/décentralisation des pouvoirs. Pour Dieleman *et al.* (2019), il importe d'agir de trois façons afin de contrer les relations inégales présentes dans les réseaux organisationnels internationaux :

Shaping network structure and processes in such a way that they reflect and foster mutuality; shaping a culture among colleagues within the network to collaborate in a genuine equal and mutual fashion; and, exploring how to assign value to different types of assets that partners contribute to the network, not just funding. (Dieleman *et al.*, p. 17)

Ces trois groupes de théories des organisations constituent un pilier majeur pour notre thèse dans le sens où elles permettent d'analyser SPHÈRE comme une organisation en mutation nécessitant des changements structurels importants. Par ailleurs, pour ces théories, les organisations deviennent encore plus efficaces et efficaces lorsqu'elles sont capables de générer des règles de fonctionnement adéquates à l'égard des spécificités sociales et du contexte général dans lequel elles interviennent et évoluent.

4.4 La théorie de la complexité de Morin

Les enjeux complexes dans lesquels évolue SPHÈRE appellent à l'utilisation de la pensée complexe comme dernière dimension à prendre en considération du point de vue de la sociologie des organisations. La pensée complexe propose une approche pertinente pour prendre à corps la complexité inhérente au processus de standardisation des pratiques humanitaires proposée par SPHÈRE. Ce cadre théorique permet de saisir non seulement les interrelations entre les acteurs humanitaires, SPHÈRE et leurs cadres de référence respectifs, mais il invite aussi à reconnaître leur interdépendance.

4.4.1 Complexité et maîtrise de l'incertain

Edgar Morin (2005) définit la complexité comme étant :

un tissu (*complexus* : ce qui est tissé ensemble) de constituants hétérogènes inséparablement associés : elle pose le paradoxe de l'un et du multiple. Au second abord, la complexité est effectivement le tissu d'événements, actions, interactions,

rétroactions, déterminations, aléas, qui constituent notre monde phénoménal. Mais alors la complexité se présente avec les traits inquiétants du fouillis, de l'inextricable, du désordre, de l'ambiguïté, de l'incertitude[...] D'où la nécessité, pour la connaissance, de mettre de l'ordre dans les phénomènes en refoulant le désordre, d'écarter l'incertain, c'est-à-dire de sélectionner les éléments d'ordre et de certitude, de désambiguïser, clarifier, distinguer, hiérarchiser[...] Mais de telles opérations, nécessaires à l'intelligibilité, risquent de rendre aveugle si elles éliminent les autres caractères du complexe ; et effectivement, comme je l'ai indiqué, elles nous ont rendus aveugles. (p. 21)

Le système complexe se caractérise par le fait qu'il est composé de multiples acteurs interagissant les uns avec (ou sur) les autres (Morin, 1990). Dans le cadre des opérations humanitaires, les actions de chaque acteur ont des impacts directs et indirects sur les autres acteurs de l'écosystème ainsi que sur les ressources disponibles. Dans cette complexité réelle, Morin dénonce les formes d'acquisition de connaissances qui nuisent à rendre la compréhension aussi facile que possible de la réalité. Le fait que l'information soit souvent simplifiée a pour conséquence d'éviter de contextualiser et de dépouiller une partie de la réalité d'informations qui sont jugées non pertinentes. Non seulement s'agit-il de prendre un pas de recul pour éviter la simplification, mais il s'agit aussi de questionner la pertinence de nos connaissances, de nos certitudes et de nos a priori.

Morin (1990) introduit également les notions d'« ordre » et de « désordre ». L'aléa ou le hasard agit comme élément déclencheur permettant de passer de l'un à l'autre :

La complexité appelle la stratégie. Il n'y a que la stratégie pour s'avancer dans l'incertain et l'aléatoire [...] [Elle] est l'art d'utiliser les informations qui surviennent dans l'action, de les intégrer, de formuler soudain des schémas d'action et d'être apte à rassembler le maximum de certitudes pour affronter l'incertain. (Morin, 1990, p. 178)

4.4.2 Identifier sans réduire avec SPHÈRE

Dans le cas de la standardisation proposée par SPHÈRE, qui entend offrir plus de stabilité ou de maîtrise de l'incertain, la pensée complexe de Morin a toute sa place et met en garde sur les risques de la simplification à outrance : « distinguer sans disjoindre et associer sans identifier ou réduire » (Morin, 1990, p. 23). Cette approche nous prépare au changement et à la remise en

question. Elle permet la prise de conscience du double jeu d'une part de la décision qui simplifie et réduit, et d'autre part qui ouvre des avenues possibles et de nouvelles complexités. Ainsi, intégrer la théorie de Morin dans l'écriture ou la révision de standards internationaux permet :

- d'opérer une rupture épistémologique concernant leurs positionnements occidentaux, en ce sens que les standards SPHÈRE trouvent leurs origines au sein d'une conception occidentale de ce qui est le « minimum » à appliquer dans quatre domaines techniques de l'intervention humanitaire (approvisionnement en eau, l'assainissement et la promotion de l'hygiène; la sécurité alimentaire et la nutrition; les abris et l'habitat; la santé);
- d'ouvrir une voie épistémologique en s'interrogeant sur le pluralisme des acteurs et des méthodes prôné par les paradigmes de localisation et de décolonisation des interventions humanitaires.

Pour que les standards SPHÈRE n'apparaissent pas comme le représentant des puissances occidentales et l'instrument d'un discours normatif, il semble nécessaire de procéder à une ouverture dans le sens où le contenu même du savoir porté par les standards et les indicateurs clés est ouvert à la diversité épistémique, sans pour autant tomber dans le relativisme.

Dans l'esprit de la complexité, nous considérons, à l'image des travaux de Morin, que les stratégies de coexistence et de construction conjointe des savoirs sont indissociables l'une de l'autre. Ainsi, la mise en application des savoirs prônés par SPHÈRE s'adresse à et sera reprise par ceux pour qui elle fait sens.

CHAPITRE 5

QUESTIONNEMENT DE RECHERCHE ET HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

Cette section présente le cadrage de notre questionnement de recherche, et se termine par la présentation des hypothèses clés de travail ainsi que la présentation de l'objet principal de cette recherche : l'initiative SPHÈRE.

5.1 Cadrage de notre questionnement de recherche

L'importance du rôle du système humanitaire international s'explique par la croissance du nombre de catastrophes naturelles. Cette augmentation requiert une augmentation des investissements sociaux, privés et publics pour réparer l'effet des catastrophes naturelles. Ces investissements sont passés de 10 milliards USD en 2000 à plus de 17 milliards USD en 2012, puis à 24,5 milliards USD en 2014 (Audet, 2016). L'utilisation de ces ressources pose inévitablement la question de la performativité de l'action humanitaire. Les enjeux liés aux changements climatiques, aux migrations de population et à l'urbanisation rapide se démultiplient et sont autant de défis qui concernent les contrées du Sud, comme celles du Nord dans des proportions différentes. La combinaison des situations met à mal les pratiques et les modèles conventionnels de l'action humanitaire qui sont toujours coûteux. Étant donnée, l'augmentation des catastrophes, les aides "unitaires" finissent par avoir tout de même moins de ressources. Ainsi, une réflexion sérieuse s'impose sur comment faire plus et mieux avec moins ? Cette question est d'autant plus pertinente lorsque l'intervention humanitaire fait suite à une catastrophe naturelle dans un État failli ou pour le moins fragile.

Malgré un historique expérientiel chargé en matière d'interventions post-catastrophes, malgré les apprentissages réalisés, nous nous demandons pourquoi les interventions humanitaires ne semblent pas toujours être en mesure de permettre une entrée réussie dans la phase post-catastrophe? Certaines interventions apparaissent comme réussies (Japon en 2011) et d'autres indiquent des ratés (Katrina aux États-Unis en 2005) ou se présentent carrément comme des échecs (Haïti en 2010). Se pose donc la question sur ce qui fait qu'une intervention est réussie ou

non ? Quels facteurs ou déterminants font en sorte qu'une action humanitaire atteint ou non l'objectif d'une sortie de crise réussie ?

L'appel à la localisation des actions, lancé lors du Sommet humanitaire mondial de 2016 (*Grand Bargain*), a créé une onde de choc à l'intérieur du système humanitaire international. L'appel a ouvertement questionné la façon d'intervenir, jugée inadéquate, et invitait les acteurs du système humanitaire international à procéder à des changements organisationnels majeurs. Ce besoin d'innover s'est traduit, entre autres choses, par une professionnalisation et standardisation de l'action humanitaire et par la mise en place de mesures pouvant faciliter la coordination et la responsabilisation des actions à mener sur le terrain, dans l'urgence puis dans la prévention. Cette montée en professionnalisation, standardisation, coordination et responsabilité a pris différentes formes dont celle de la création et de la diffusion de standards dits « universels », en particulier les standards SPHÈRE, sujets de notre recherche doctorale.

L'appel à la localisation s'inscrit, selon notre analyse, comme un élément clé du processus contemporain de professionnalisation et de standardisation du champ de l'action humanitaire. L'appel a suscité des réactions vives et a ouvert la voie à une diversité d'actions en vue de tenir compte, d'une part, des spécificités culturelles et institutionnelles, et, d'autre part, afin d'accorder plus de place aux acteurs locaux.

Cet appel demandait, entre autres choses, aux grandes organisations du système humanitaire international d'être plus préventives, équitables, adaptées et respectueuses à l'égard des spécificités locales. Bien qu'elle eût pu aller de soi, la prise en compte du local n'était pas plus évidente au moment de l'appel qu'elle ne l'est aujourd'hui. Elle continue de poser des défis stratégiques et opérationnels importants aux grandes organisations humanitaires (Audet, 2014). Du chemin reste à faire pour atteindre les objectifs du *Grand Bargain* proposé en 2016 (Development Initiatives, 2019).

Notre recherche doctorale comporte une question centrale et des questions spécifiques. La question centrale se présente ainsi :

Question centrale : Dans quelle mesure les standards minimums SPHÈRE réunissent-ils ou non les conditions requises pour répondre à l'appel lancé en matière de localisation des interventions ?

Dit autrement, à travers le processus de professionnalisation, de standardisation et de normalisation, le système de l'action humanitaire est-il capable de s'adapter et d'évoluer pour répondre aux changements requis en réponse à l'augmentation et à la complexification des crises humanitaires liées aux catastrophes naturelles ?

À cette question centrale se greffent des questions spécifiques :

Question spécifique 1 : Pourquoi des acteurs clés du système humanitaire en sont-ils arrivés à définir des standards universels d'intervention en matière d'urgence humanitaire ? (chapitre 7, article 1)

Question spécifique 2 : Pourquoi est-il devenu si important que les standards universels, tels ceux de l'initiative SPHÈRE, tiennent adéquatement compte des contextes de localisation, d'une pleine et entière participation des acteurs locaux, et adoptent une posture décoloniale ? (chapitre 8 et 9, article 2 et 3)

Question spécifique 3 : Quelles résistances empêchent une pleine et entière appropriation des standards SPHÈRE à l'échelle locale ? (chapitre 9, article 3)

Question spécifique 4 : Comment concilier deux processus qui semblent à première vue paradoxaux ? (chapitre 9, article 3)

- D'une part, une volonté des bailleurs de fonds d'atteindre une efficacité et une efficience professionnelles par une « standardisation » qui repose sur une modélisation par le haut de l'action à taille unique.
- D'autre part, l'appel de 2016 à l'effet d'accroître le pouvoir d'agir et la responsabilisation des organisations, institutions et populations locales afin d'intégrer des éléments clés pour une modélisation, par le bas, du processus de normalisation et de standardisation de l'action humanitaire.

5.2 Hypothèses de travail

Notre recherche ne vise pas à remettre en cause le travail des acteurs de l'action humanitaire. Notre posture de recherche se situe dans la critique constructive visant à améliorer ce qui est déjà existant. Il apparaît normal que les standards ou « bonnes pratiques » s'appliquent mal ou plus difficilement dans une situation anormale et/ou anormée, comme en rendent compte les territoires fragiles. À la lumière des critiques relevées, la volonté d'imposer une voie unique, un passage obligé par des standards universels peu enclins à la relativité, est devenue la normalité. De façon intuitive, nous pensons que les technologies sociales déployées de bonne foi et en raison de leur succès, par des organisations comme la Croix-Rouge, ont perdu de leur performativité lorsqu'elles doivent intervenir dans les territoires fragiles des États forts, ou dans les territoires hyper fragiles d'États eux-mêmes « fragiles ». Cette intuition nous permet de formuler les hypothèses suivantes.

Hypothèse 1 : **Il y a une perte notable de performativité de l'approche SPHÈRE en territoires faibles.**

Nous pensons que les normes ou les standards proposés par le Manuel SPHÈRE perdent de leur capacité préventive ou de résilience lorsqu'ils sont activés dans des territoires dits « fragiles » ou « hyper fragiles ». Autrement dit, l'approche SPHÈRE perdrait de son efficacité dans un territoire déjà en situation de fragilité avant une catastrophe.

Cette hypothèse sera travaillée à partir de l'article 2 (chapitre 8) intitulé *Gestion des catastrophes naturelles en sol québécois : rendre socialement et écologiquement responsables les processus de développement des territoires affligés*.

Hypothèse 2 : **La performativité du contenu du Manuel peut être améliorée en repensant les modalités de production des normes et des standards.**

Les difficultés découlant de la mise à l'épreuve des standards sur le terrain rendent compte de la nécessité de produire une version améliorée de ces derniers. Un nouveau cadre de référence doit

être envisagé, lequel s'appuierait sur les acquis de cadres existants et sur les apprentissages de situations concrètes réalisées sur des territoires fragiles ou hyper fragiles.

Les articles 1 et 3 (chapitre 7 et 9) – intitulés respectivement *La professionnalisation de l'action humanitaire : un processus réactif et cyclique*, et *Entre "universalisme" et "localisme", les degrés de percolation des standards SPHÈRE* – abordent le travail continu de questionnement critique du système humanitaire en considérant l'importance de revoir les modalités de production des normes et des standards. Ils abordent aussi l'enjeu de penser les normes humanitaires en fonction des spécificités internes, propres au pays et aux localités affectées.

Hypothèse 3 : Sphère intègre mal ses parties prenantes.

Il est possible que SPHÈRE ne réussisse pas à intégrer efficacement toutes les parties prenantes pertinentes dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des standards. Les parties prenantes peuvent inclure les communautés affectées, les organisations humanitaires locales, les autorités gouvernementales, les experts techniques, les chercheurs et d'autres acteurs impliqués dans la réponse humanitaire. Une intégration insuffisante des parties prenantes peut résulter en une application inadéquate des standards et un manque d'appropriation locale, ce qui peut limiter leur efficacité.

Nous travaillerons cette hypothèse particulièrement dans l'article 3 (chapitre 9) intitulé *Entre "universalisme" et "localisme", les degrés de percolation des standards SPHÈRE*.

PARTIE III

CHAPITRE 6

MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Dans ce chapitre, nous présenterons la méthodologie que nous avons utilisée en décrivant les approches de la recherche mobilisées, les personnes interrogées, les outils méthodologiques de recherche et les modalités d'analyse des données employés. Les choix des méthodes sont le fruit d'un croisement entre les outils de recherche existants en sciences sociales et les besoins de collecte de données pour les fins de la thèse. Les travaux de Navarro-Flores (2006), Maltais (2019), Normandin (2019) et Arvisais (2020) ont eu un impact majeur sur les choix méthodologiques qui ont été faits.

D'abord, nous expliquerons la logique de présentation des résultats de la recherche doctorale qui s'est fait par articles ainsi que les objectifs de chacun de ceux-ci. Ensuite, nous présenterons la méthodologie générale et nous préciserons les méthodes utilisées pour chacun des articles. Sur le plan analytique, la stratégie utilisée sera double. Une partie de l'analyse sera incorporée dans chacun des articles. Aussi, une analyse générale sera présentée à la suite des trois articles.

6.1 Choix de l'approche méthodologique par articles

Nous avons fait le choix d'une thèse par articles, pour des raisons à la fois pédagogiques et pratiques. Premièrement, le format de thèse par articles gagne lentement du terrain à l'échelle internationale, parce qu'il facilite la publication immédiate des résultats. Dans cette perspective, nos codirecteurs nous ont encouragée à développer nos compétences en matière de rédaction scientifique. Ceci nous a permis de maîtriser la façon de présenter des idées dans un format d'article et de maîtriser deux temps d'écriture : un temps court et un temps long. En effet, chaque article devait être pensé comme une pièce finie, de plus, il devait s'emboîter d'une manière cohérente dans le fil rouge de la thèse. Cette logique pédagogique nous semblait plus proche des besoins dans l'optique de poursuivre ensuite par un postdoctorat et une implication dans des centres universitaires de recherche.

Deuxièmement, cette méthodologie trouvait écho avec les méthodes de la communauté de pratique étudiée. Il était plus pertinent d'utiliser cette méthode pour faciliter le dialogue avec des instances de l'objet étudié SPHÈRE et auprès d'acteurs du système international de l'action humanitaire.

Troisièmement, cette méthode offrait la possibilité de travailler simultanément sur plusieurs projets tout en développant l'idée globale en arrière-plan. À cette fin, nous avons côtoyé une variété d'acteurs de l'humanitaire œuvrant dans des ONGI ou des ONG locales (dont des consultants, formateurs, chercheurs, employés SPHÈRE). Cette approche, par observation participante dans l'écosystème du milieu étudié, nous a permis d'aborder avec eux des thèmes étroitement liés à la thèse, et ce, sur une période assez longue, de 2017 à 2021.

Enfin, le sujet même de la thèse a progressivement évolué pour plusieurs raisons. D'une part, l'idée d'une thèse classique impliquant des déplacements sur Haïti a été rapidement compromise en raison des enjeux sécuritaires et politiques qui affectent ce pays (c'était notre terrain d'observation d'origine). D'autre part, il y avait une possibilité, avalisée par les deux codirecteurs, de centrer l'objet de recherche sur le processus de percolation de l'approche SPHÈRE, les résistances et les apprentissages qu'elle suscite.

6.2 Posture épistémologique retenue

Les articles qui sont au cœur de cette thèse proposent une modélisation des résiliences territoriales, mais aussi des processus de percolation et de résistance aux standards SPHÈRE. Pour y parvenir, nous avons retenu une méthodologie qualitative inductive : la théorisation ancrée (Paillé, 1994; Glaser, 1978) et plus précisément la méthodologie de la théorisation enracinée (MTE) (Guillemette et Luckerhoff, 2009).

D'abord, nous avons fait ce choix épistémologique pour disposer d'une plus grande liberté dans le travail d'interprétation. Ensuite, cette posture a également été choisie en raison de notre objet de recherche, lequel repose sur l'étude d'une initiative située dans un écosystème complexe continuellement en mouvement. Pour répondre à ce besoin de liberté, nous avons retenu les

travaux de Paillé (1994) en raison de leur ouverture à une pluralité de formes qualitatives d'analyse.

[Théoriser] c'est dégager le sens d'un événement, c'est lier dans un schéma explicatif divers éléments d'une situation, c'est renouveler la compréhension d'un phénomène en le mettant différemment en lumière [...] L'analyse par théorisation ancrée est une méthode extrêmement stimulante pour quiconque désire pousser l'étude de son objet de recherche au-delà d'une première analyse descriptive, même s'il n'a pas l'intention d'aller jusqu'à une théorisation avancée. (Paillé, 1994, p. 149)

Toujours selon Paillé (1996), la méthodologie par théorisation ancrée permet de « générer inductivement une théorisation au sujet d'un phénomène culturel, social ou psychologique, en procédant à la conceptualisation et à la mise en relation progressives et valides de données empiriques qualitatives » (p. 184). Nous avons également retenu les travaux de Glaser (1978), lequel suggère d'identifier des liens conceptuels à l'aide des « six C » : cause, conséquence, condition intermédiaire, contingence, covariance et contexte.

Par modèle inductif, nous entendons, comme l'expliquent Guillemette et Luckerhoff (2009), une approche méthodologique « d'exploration visant le développement de théories pertinentes pour l'avancement des connaissances sur des phénomènes sociaux à l'étude » (p. 6). Leur approche est divisée en six principes que nous avons suivis pour mener à bien cette recherche.

1. L'exploration et l'inspection qui consistent à tester les analyses provenant de l'exploration pour confirmer ou infirmer leur cohérence avec les faits.

[Avoir recours à] un examen minutieux et d'un retour constant à la concrétude des phénomènes tels qu'ils sont vécus par les humains. [...] L'inspection consiste à « tester » les analyses provenant de l'exploration pour confirmer ou infirmer leur cohérence avec les faits. (Guillemette et Luckerhoff, 2009, p. 7)

2. La sensibilité théorique (*emergent-fit*) qui consiste à orienter l'analyse en faisant un travail d'analyse avec les mots ou les concepts qui proviennent des personnes interrogées afin de les lier à des codes ou des catégories.

Les chercheurs confrontent constamment les concepts et les énoncés avec les données empiriques; ceci leur permet de juger de l'adéquation entre leurs ébauches théoriques et les données empiriques. (Guillemette et Luckerhoff, 2009, p. 7)

3. L'échantillonnage théorique qui consiste à collecter des données qui permettent de mieux comprendre un phénomène.

L'échantillonnage théorique signifie que les personnes, les lieux et les situations où ils vont collecter des données empiriques sont choisis en fonction de leur capacité à favoriser l'émergence et la construction de la théorie. (Guillemette et Luckerhoff, 2009, p. 8)

4. Le recours à la littérature scientifique qui consiste à collecter et analyser les données tout en développant une compréhension théorique du phénomène.

[Les chercheurs] ont recours aux théories existantes et utilisent la recension des écrits, mais uniquement après avoir collecté et analysé des données. Ils parlent alors d'une « suspension » de cette référence, et d'une suspension « temporaire ». (Guillemette et Luckerhoff, 2009, p. 10)

5. La sensibilité théorique qui consiste à chercher un équilibre entre l'enracinement dans les données et la nécessaire distanciation théorisante.

Dans cette expression, le mot sensibilité est employé dans deux sens quelque peu différents, bien que complémentaires : sensibilité dans le sens d'une « attention » aux données empiriques et sensibilité dans le sens d'une « perspective théorique » avec laquelle les données sont perçues et interprétées. (Guillemette et Luckerhoff, 2009, p. 13)

6. Le caractère circulaire de la démarche qui consiste à alterner régulièrement entre des périodes de collecte de données (entrevues semi-dirigées) et des périodes d'analyse des données.

La collecte et l'analyse des données sont tellement liées qu'ils ne peuvent pas les séparer dans une séquence où l'une vient avant l'autre. (Guillemette et Luckerhoff, 2009, p. 14)

Chaque nouvelle période de collecte de données et la grille d'entrevue ont été orientées par les résultats provisoires provenant des analyses précédentes. En adoptant cette approche, cela nous a permis de commencer l'analyse très tôt, dès le début de la collecte des données (voir tableau 6-2). Par ailleurs, les principes de la MTE ont nécessité d'être impartiale et de prendre un certain recul sur certaines idées préconçues qui étaient présentes au début de notre travail de recherche. Cette approche nous a permis de dégager les thèmes principaux de cette recherche (annexe C), lesquels ont permis de coder les verbatims des entrevues et les retranscriptions des événements publics auxquels nous avons assisté.

Bien que la méthodologie ancrée d'analyse soit considérée essentiellement comme une approche inductive (Guillemette, 2006), nous avons malgré tout fait appel à des modèles déductifs, pour une petite portion de l'analyse et dans une perspective d'analyse générale (environ 10 %). Glaser et Strauss (1967) indiquent que l'usage de méthodes mixtes ne s'oppose pas à la théorie enracinée. Les thèmes que nous avons dégagés ont orienté la rédaction des articles. Ils nous ont permis de répondre aux questions spécifiques de recherche tout en demeurant suffisamment larges pour approfondir chacun des concepts utilisés en fonction des résultats de nos analyses. Ils ont également été utilisés lors des entrevues semi-dirigées.

6.3 Collecte des données

Différentes sources de données ont été utilisées et ont fait l'objet d'une analyse triangulée. Les données collectées sont issues :

- de documents provenant de communications institutionnelles et commerciales publiées par les principaux acteurs humanitaires observés et par l'association SPHÈRE;
- de travaux académiques produits par des chercheurs en sciences humaines et sociales en lien avec notre objet d'étude;
- des entrevues semi-dirigées auprès d'acteurs clés du système international de l'action humanitaire;
- d'observations participantes à un ensemble d'événements liés à l'application des normes et standards SPHÈRE.

Pour porter un jugement de pertinence sur les normes et les standards utilisés dans le document de standardisation SPHÈRE, trois méthodes ont été utilisées :

- l'étude des normes mobilisées dans le Manuel SPHÈRE;
- l'étude de leur application sur le terrain;
- la combinaison de ces deux approches, considérant que l'étude de l'application des standards sur le terrain repose essentiellement sur le point de vue empirique et analytique des acteurs rencontrés et de leur expérience avec l'approche SPHÈRE.

Nous avons mis en parallèle les normes d'un document de standardisation en lien avec ses applications sur le terrain. Nous avons retenu de faire cet arrimage à travers les témoignages de professionnels. Nous l'avons fait en adoptant le regard subjectif posé par ceux et celles qui

mettent en œuvre les normes et qui leur donnent vie en fonction d'un cadrage normatif de référence. Nous n'avons pas retenu l'idée de procéder à une évaluation concrète et objective de l'impact de l'application des normes sur le terrain. Le tableau 6-1 présente un récapitulatif des modalités de collecte des données pour chacun des chapitres de la thèse et le tableau 6-2 présente le calendrier d'ensemble de la thèse sous forme de chronogramme.

Tableau 6-1 Méthodologie générale de collecte de données par chapitre.

Chapitre	Titre	Méthodologie de collecte de données utilisée*
1	Professionnalisation de l'aide humanitaire	- Recherche documentaire - Observation participante
2	L'action humanitaire sous l'angle des catastrophes naturelles	- Recherche documentaire
3	La standardisation des pratiques et le cas particulier de SPHÈRE	- Recherche documentaire - Observation participante
4	Cadre théorique	- Recherche documentaire
5	Questionnement de recherche et hypothèses de travail	- Recherche documentaire
6	Méthodologie de recherche	- Recherche documentaire
7	La professionnalisation de l'action humanitaire : un processus réactif et cyclique	- Recherche documentaire - Entretien semi-directif
8	Gestion des catastrophes naturelles en sol québécois : rendre socialement et écologiquement responsables les processus de développement des territoires affligés	- Recherche documentaire - Entretien semi-directif - Observation participante
9	Entre « universalisme » et « localisme », les degrés de percolation des standards SPHÈRE	- Recherche documentaire - Entretien semi-directif - Observation participante - Retranscription de prises de parole lors d'événements
10	Discussion synthèse des résultats de recherche	
11	Recommandations	

Source : l'auteure

* : Étant donnée la nature de la thèse par article, un système d'aller-retour entre la collecte de données et la revue de la littérature a été mis en place pour répondre aux exigences des normes éditoriales mais aussi pour donner un caractère cohérent et continu à la thèse.

6.3.1 Recherche documentaire et revue de littérature

Nous avons réalisé une recension documentaire de la littérature académique sur le thème de la standardisation de l'action humanitaire. En plus, nous avons colligé de l'information provenant de documents produits par l'association SPHÈRE. Ceci nous a permis de présenter sa vision des actions à mener et des modalités d'utilisation du Manuel. Ces données ont l'avantage d'être facilement accessibles sur internet. Nous avons utilisé les mêmes canaux de recherche d'information que pour n'importe quel acteur humanitaire qui souhaite s'informer sur l'approche SPHÈRE et ses ressources.

Au moment de l'étude, la documentation SPHÈRE disponible gratuitement comprenait plus de 72 documents divers et variés. Nous avons regroupé dans le tableau 6-3 les ressources les plus utilisées dans le cadre de cette recherche.

Tableau 6-3 Sélection des ressources SPHÈRE les plus utilisées dans le cadre de la recherche

Type de document	Titre du document	Année	Détail
Brochure SPHÈRE	Le Partenariat pour les standards humanitaires	2020	Brochure qui présente le Partenariat pour les standards humanitaires (Humanitarian Standards Partnership).
Document informatif	Fiche thématique : Réduire l'impact des interventions humanitaires sur l'environnement	2019	Fiches thématiques qui fournissent une orientation plus détaillée et une réflexion plus poussée sur des thèmes en lien avec le Manuel SPHÈRE.
	SPHÈRE plan stratégique 2015-2020	2015	Résumé du plan stratégique de SPHÈRE de 2015 à 2020.
	SPHÈRE plan stratégique 2021-2025	2021	Résumé du plan stratégique de SPHÈRE de 2021 à 2025.
	Utiliser les standards SPHÈRE en milieu urbain	2016	Guide qui proposait des lignes directrices pratiques pour intégrer les besoins des contextes urbains dans l'édition 2018 du Manuel SPHÈRE.
	SPHÈRE en contexte et pour l'estimation, le suivi, l'évaluation et l'apprentissage	2021	En anglais uniquement
	Les standards SPHÈRE et la réponse au Coronavirus	2020	Une illustration d'une réponse à la COVID-19. L'apport du Manuel SPHÈRE dans ces interventions particulières ? Document disponible gratuitement en plus de 10 langues.
Manuel	SPHÈRE – Manuel 2004	2004	Édition 2011.
	SPHÈRE – Manuel 2011	2011	Édition 2004.
	SPHÈRE – Manuel 2018	2018	Édition 2018. Manuel de référence étudié dans le cadre de cette thèse.
Infographie	Manuel SPHÈRE : Infographie d'utilisation	2016	Résultat d'un sondage quantitatif lancé par SPHÈRE auprès de son réseau.
Module de formation	Module de formation sur la Norme humanitaire fondamentale (CHS)	2016	Module de formation sur la Norme humanitaire fondamentale (CHS) et son utilisation conjointement avec le Manuel SPHÈRE.
Note d'orientation	La norme humanitaire fondamentale dans le Manuel SPHÈRE 2018	2020	La Norme humanitaire fondamentale (CHS) est désormais gérée par SPHÈRE, l'Alliance CHS et le Groupe URD et est intégrée dans l'édition 2018 du Manuel SPHÈRE.
Rapport annuel	Rapport annuel 2019	2019	En français
	Annual Report 2018	2018	En anglais uniquement
	Annual Report 2017	2017	En anglais uniquement
	Annual Report 2020	2021	En anglais uniquement
Vidéo promotionnelle	Qu'est-ce qu'un standard humanitaire ?	2019	Vidéo qui présente et définit un standard humanitaire.
	Qu'y a-t-il de nouveau dans le Manuel Sphère 2018 ?	2018	Vidéo qui présente les différences majeures entre les éditions 2011 et 2018 du Manuel.

Source : l'auteure

Cette recherche documentaire a été amorcée au début de l'année 2017. Elle a continuellement été mise à jour, car la documentation produite par SPHÈRE est régulièrement révisée, pratique qui a été accélérée avec la pandémie de la COVID-19.

6.3.2 Entrevues semi-dirigées

Nous avons effectué des entretiens semi-dirigés auprès de vingt-sept acteurs. Ces personnes provenaient de dix-huit organisations impliquées dans le processus de standardisation de l'action humanitaire et/ou dans l'initiative SPHÈRE. Nous avons aussi interviewé des personnes impliquées dans la phase relèvement post-catastrophe dans des zones dites « fragiles ».

L'entretien semi-dirigé est :

Une interaction verbale entre des personnes qui s'engagent volontairement dans pareille relation afin de partager un savoir d'expertise, et ce, pour mieux dégager conjointement une compréhension d'un phénomène d'intérêt pour les personnes en présence. (Savoie-Zajc, 2021, p. 275)

L'entretien semi-dirigé donne une plus grande souplesse au cadre d'entrevue (Royer *et al.*, 2021) et laisse place aux questions spontanées. Ces dernières complètent le guide d'entretien (présenté en annexe E). Selon Boutin (2018), ce type d'entretien est reconnu comme étant particulièrement utile afin d'explorer un nouveau champ d'études. La base de l'échantillon, une quinzaine de personnes au départ, a été élargie à 27 par deux effets :

- l'échantillonnage théorique propre à la TME nous a permis, à la suite des premières entrevues, de dégager de grandes lignes permettant ensuite de faire un échantillonnage plus ciblé à partir de choix raisonnés;
- ce choix a été complété par l'effet « boule de neige » qui repose sur une méthode très répandue en sciences sociales qui consiste à demander aux personnes déjà rencontrées de nous conseiller d'autres personnes (Fortin, 2010).

Cet échantillonnage, non probabiliste, nous a permis d'intéresser d'autres répondants (Poupart, 1997). L'intéressement à notre démarche de recherche s'est fait de manière graduelle; la taille finale de l'échantillon n'était pas déterminée d'avance. Cette technique d'échantillonnage est très utile pour accéder à des populations auxquelles les chercheurs ne sont pas spécialement

familiers. Il est important de rappeler que le caractère cyclique de la méthodologie TME (collecte simultanée à l'analyse des données, appuyée par l'échantillonnage théorique) favorise l'émergence d'une théorie fondée sur l'expérience des participants.

Les critères d'inclusion des participants à notre recherche étaient les suivants :

- avoir plus de 18 ans ;
- avoir ou avoir eu un poste de travailleur humanitaire ou de coopérant international et avoir une solide expérience dans plusieurs pays suite à des catastrophes naturelles ;
- avoir une bonne connaissance des standards SPHÈRE (avoir eu et/ou donné une formation aux standards SPHÈRE) ;
- ou être employés de SPHÈRE.

Les 27 entretiens ont été réalisés à l'aide d'un guide d'entretien. Ainsi, les personnes ont été invitées à parler de leurs perceptions autour des thèmes suivants d'enquête : le contexte de leurs actions; leur rôle et fonction; la standardisation et les outils qui en découlent; la standardisation et la résilience; la standardisation et la localisation; les méthodes de formation et de transfert. Ces thèmes ont permis de relever un ensemble de faits et d'opinions autour de la professionnalisation humanitaire et de ses enjeux.

En amont de la rencontre avec les participants à l'étude, nous avons envoyé par courriel un formulaire de consentement. Le consentement fut confirmé lors de l'entretien par ZOOM ou en personne (plus rarement étant donné que la majorité des entretiens se sont déroulés à distance). Chaque entretien commençait par la présentation individuelle de la personne rencontrée afin de la mettre à l'aise, mais aussi afin de mieux la connaître et vérifier par la même occasion qu'elle était bel et bien pertinente pour la recherche. Au total, 49 heures d'entretiens ont été enregistrées puis retranscrites en verbatim. Le détail de l'échantillon est présenté dans le tableau 6-4 ci-après.

Environ 70 % des personnes interviewées travaillent ou ont travaillé au sein d'organisations locales et nationales dans des zones considérées comme fragiles. Un pourcentage faible, mais significatif de répondants sont actuellement ou ont été formateurs SPHÈRE (en plus de leurs activités de travailleurs-es humanitaires) (environ 15 %). La totalité des personnes interrogées

démontrait une connaissance fine des procédés de standardisation de l'initiative SPHÈRE. La majorité des travailleurs humanitaires ou coopérants internationaux ont pris connaissance par eux-mêmes des standards SPHÈRE ou ont été formés à cette approche dans leur organisme.

La majorité (80 %) des entrevues ont eu lieu en ligne via des outils de visioconférence (Zoom, Teams). Il s'agissait d'entrevues individuelles. Au début de chaque entretien, nous avons expliqué l'objet de notre thèse ainsi que les règles éthiques encadrant la collecte de données, la réalisation de la thèse ainsi que la diffusion des résultats. Pour chaque entrevue, le canevas des questions était similaire et était envoyé en amont de la rencontre pour permettre à la personne interrogée d'anticiper la rencontre. Toutes les entrevues ont été enregistrées et retranscrites.

La théorie ancrée nous a guidée pour déterminer la fin du processus de collecte des données. En effet, plutôt que d'opter pour l'approche par saturation des données, elle privilégie la saturation théorique de chaque catégories ou thème de discussion (Corbin et Strauss, 2008). Chaque catégorie a donc été pleinement étudiée. Nous nous sommes arrêtée quand les discussions n'apportaient plus de données nouvelles.

Tableau 6-4 Liste et qualification des répondants et répondantes

ID	#R1	#R2	#R3	#R4	#R5	#R6	#R7	#R8	#R9	#R10
Sexe	H*	H	F	H*	H	F	H	H	H	H
Partie prenante	ONG	ONG	ONG	ONG	SPHÈRE	SPHÈRE	ONG	ONG	ONG	ONG
Statut	Coopérant international (CI)	Travailleur humanitaire (TH) et consultant	TH et consultante Spécialisée Afrique	TH	Employé	Employée	TH	TH	TH retraité	TH médical
Informations complémentaires	Haïtien – basé en Haïti	Croix-Rouge canadienne (CRC)	Plan international	Éthiopie			MSF	CRC	CRC	Infirmières et infirmiers sans frontières

ID*	#R11	#R12	#R13	#R14	#R15	#R16	#R17	#R18	#R19	#R20
Sexe	H*	F	F	H	H*	F	F	H	F*	H
Partie prenante	ONG	SPHÈRE	ONG	ONG	ONG	Institution internationale	OBNL	ONG	ONG	ONG
Statut	Directeur de programme	Employée	TH	TH	TH et formateur SPHÈRE	Coordonnatrice	Coordonnatrice	TH et formateur SPHÈRE	TH, consultante, formatrice SPHÈRE	TH
Informations complémentaires	Haïtien – basé en Haïti		Oxfam	Islamic Relief	ONG locale dans un pays d’Afrique de l’Ouest Nutrition	OMS	CHS Alliance	Expérience variée	Spécialité qualité et responsabilité	CRC et Care

ID*	#R21	#R22	#R23	#R24	#R25	#R26	#R27
Sexe	H*	H	H	H	H	F	H*
Partie prenante	ONG	ONG	Institution internationale	ONG	ONG	ONG	ONG
Statut	CI	TH	Médecin humanitaire	TH et formateur SPHÈRE	TH	Coordonnatrice	TH
Informations complémentaires	Spécialisé Afrique	CRC	ECHO et variés	MSF	MSF	The Humanitarian Response Network of Canada (HRN)	Caritas - RDC

Source : l’auteure

Note: par respect pour l’anonymat des répondants et répondantes, leurs identités ne seront pas dévoilées

* : personne en provenance d’États du Sud (organismes locaux) ou personne ayant quitté son pays d’origine (État du Nord) depuis plus de 20 ans.

6.3.3 Observations participantes

L'objet de la thèse porte sur le cadre normatif et son application du point de vue des acteurs. Il n'implique pas un travail terrain standard, comme celui d'aller sur le terrain d'une catastrophe pour y observer l'application des pratiques. Cependant, il peut impliquer un travail autour des événements qui permettent de voir comment le cadrage de l'initiative SPHÈRE est discuté, diffusé et présenté lors de formations.

Il est important de définir la méthode « observation participante ». Nous le ferons à l'aide des travaux d'Adler et Adler (1987). Selon eux, les chercheurs peuvent être des membres périphériques, moyennement actifs ou participant à part entière aux actions des organisations étudiées. Dans notre cas, nous étions « membre active » lors de formation ou d'événements, autrement dit, nous avons une part active au fonctionnement du groupe par l'interaction et la participation à l'atteinte des objectifs de ce dernier. Notre appartenance au groupe observé était temporaire. Ce choix d'observation nous a permis de recueillir des informations sur les comportements et les façons de faire sans nécessairement passer par la verbalisation encadrée (Salès-Wuillemin, 2006).

Pour compléter la collecte de données, nous avons participé à trois activités organisées par des acteurs en lien avec notre objet d'étude. Notre participation à ces activités visait à mieux identifier les acteurs et à bien comprendre le contexte. Une grille d'observation a été développée (annexe D) en fonction du cadre conceptuel de la thèse, mais aussi des thèmes liés aux entrevues (annexe C). Elle contient des éléments précis à relever du discours des personnes présentes, mais aussi des observations non verbales.

Une observation directe participante a été réalisée lors d'une formation à la coopération internationale au Québec. De plus, nous avons participé à une formation aux standards SPHÈRE en Ontario et effectué une observation participante lors d'une conférence au nord du Japon portant sur les réponses d'urgence à grande échelle et les processus de reconstruction post-catastrophe (voir tableau 6-5). Ces observations ont demandé presque dix jours de présence.

Concernant les rencontres informelles durant l'observation, nous avons également procédé par notes de synthèse, car nous ne pouvions pas produire de verbatim étant donné la quantité de conversations informelles que nous avons réalisées.

Tableau 6-5 Liste des événements observés

N°	Date	Nom de l'événement	Détails	Informations complémentaires
1	8-12 mai 2019	Exercice de simulation humanitaire (SimEx)	<ul style="list-style-type: none"> - Cette formation s'adressait aux étudiants-es ainsi qu'aux praticiens-nes qui travaillaient ou souhaitaient travailler dans les organismes de coopération internationale pour leur permettre de mieux expérimenter une réponse d'urgence à une crise humanitaire. L'événement était présenté comme étant l'occasion d'apprendre à mieux connaître et développer les compétences d'un travailleur humanitaire dans le cadre d'une simulation à grande échelle. 	<p>Organisé par l'Université Laval au Québec. Cette simulation est organisée et mise en scène par plus de 50 formateurs dont la majorité sont des humanitaires expérimentés.</p> <p>Une trentaine de participants (étudiants et humanitaires en fonction).</p>
2	17-21 juillet 2019	Landscape-Scale Disasters, Emergency Response and Regional Recovery	<p>Cette conférence était tournée sur les capacités de réponses de la préfecture d'Iwate au nord du Japon suite au tsunami de 2011. Éléments forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aperçu de la reconstruction dirigée par les résidents et du développement communautaire en tenant compte du paysage (Nebama Beach, Kamaishi City); - rencontre des élèves/étudiants ayant survécu au tremblement de terre du Grand Est du Japon (région d'Unosumai, ville de Kamaishi); <p>rencontre des élus et des équipes en gestion des catastrophes et politiques de reconstruction de la ville de Kamaishi (Kamaishi City Hall).</p>	<p>Organisé par le Research Center for Regional Disaster Management, de l'Université d'Iwate.</p> <p>Une cinquantaine de participants, majoritairement de la région (chercheurs, élus, journalistes, étudiants, gestionnaires).</p>
3	9-11 mars 2020	SPHERE Training of Trainers	<p>Cet événement est une formation pour développer ses connaissances sur SPHÈRE et permettre d'augmenter le bassin de formateurs SPHÈRE au Canada. Elle cible les professionnels de l'humanitaire et les praticiens des organisations canadiennes de développement et d'aide humanitaire et/ou les étudiants en développement et/ou affaires humanitaires. Les sujets abordés dans la formation ont été : introduction au projet SPHÈRE ; SPHÈRE au Canada ; historique et principes fondamentaux ; charte humanitaire ; code de conduite ; détails des quatre chapitres des standards ; devenir formateur SPHÈRE.</p>	<p>Organisé par Humanitarian Response Network of Canada et dispensé à Ottawa en Ontario.</p> <p>Deux formateurs : un ancien humanitaire et consultant et un spécialiste de la pédagogie. Une vingtaine de participants-es, tous humanitaires canadiens d'organismes variés.</p> <p>À la fin du cours, les participants sont en mesure d'enseigner et de former leurs pairs aux standards minimums SPHÈRE.</p>

Source : l'auteure

6.3.4 Retranscription de prises de parole lors d'événements publics

Pour compléter les données, nous avons assisté à des événements publics notamment une série de webinaires organisés par SPHÈRE en 2020. Ces données s'inscrivent dans un contexte de prise libre de parole des participants-es et nous ont permis de prendre connaissance d'informations possiblement complémentaires à celles recueillies lors des entrevues. Elles ont la particularité d'être produites librement par les intervenants, où contrairement à l'entrevue, le choix des propos, du déroulement de la prise de parole, ainsi que des sujets abordés ou ignorés échappaient à notre contrôle (voir tableau 6-6).

Comme pour les observations participantes, nous avons utilisé une grille d'observation (annexe D) en fonction du cadre conceptuel de la thèse et des thèmes liés aux conférences. La grille contenait des éléments précis à relever du discours des personnes présentes et des observations non verbales. Ces événements ont nécessité presque vingt heures de présence, dont dix en ligne (en direct ou en différé) et deux en présentiel. Une quarantaine d'heures ont été requises pour la retranscription.

Tableau 6-6 Retranscription de prises de parole lors d'événements

N°	Date	Titre et détails	Organisateurs et/ou participants	Présence
1	22/01/20	<i>Trajectoire d'humanitaire. Entretien avec Christotphe Gravend*</i> , délégué du CICR	OCCAH, Institut d'études internationales de Montréal (IEIM) ; Christophe Gravend	En direct
2	31/01/20	<i>Trajectoire d'humanitaire. Entretien avec Marc-André Franche*</i> , chef du Fonds de consolidation de la paix du Secrétaire général de l'ONU	OCCAH ; IEIM ; Marc-André Franche (ONU)	En direct
3	25/06/20	<i>Fighting Covid-19 in Indonesia</i>	SPHÈRE	En différé
4	27/08/20	<i>Leaving no one behind: Inclusion in Covid-19 responses in South Asia</i> , les réponses inclusives du réseau SPHÈRE en Asie du Sud contre la COVID-19	SPHÈRE	En direct
5	23/09/20	<i>Listening, learning, applying. From Ebola to Covid-19: Lessons from DRC</i> , partage de bonnes pratiques durant Ebola par les acteurs humanitaires locaux en République démocratique du Congo	SPHÈRE, Malteser International, Bureau d'information, formations, échanges et recherches pour le développement (BIFERD)	En direct
6	2/10/20	<i>Human mobility and Covid-19. Lessons from South America</i> , événement axé sur l'impact de la pandémie COVID-19 sur les personnes en déplacement dans la région sud-américaine	SPHÈRE, Adventist Development and Relief Agency Argentina, CHS Alliance, HelpAge, FICR, H2H Network, UK Foreign, Commonwealth and Development Office	En différé
7	28/10/20	<i>Palliative care and Covid-19. Challenges for the humanitarian sector</i> , les soins palliatifs dans le cadre d'une réponse COVID-19 — Manuel SPHÈRE	SPHÈRE, CHS Alliance, H2H Network, UK Foreign, Commonwealth and Development Office	En différé
8	29/10/20	<i>La professionnalisation de l'aide – écarts entre siège et terrain</i>	OCCAH, CECI (bureau Afrique) ; Croix-Rouge canadienne, UQAM	En direct
9	3/11/20	<i>Humanitarian standards matter. COVID-19: Local and global perspectives</i> , partage de la manière dont les communautés locales ont exploité les normes humanitaires pour renforcer leur résilience à la COVID-19	SPHÈRE, H2H Network, UK Foreign, Commonwealth and Development Office, CHS Alliance, Concern Worldwide, Global Health Cluster, HelpAge, Lutheran World Federation, War Child	En direct
10	18/11/20	<i>L'impact de la COVID-19 sur les corridors humanitaires</i>	OCCAH ; Groupe URD ; conseillère indépendante spécialisée dans l'égalité de genre et la protection	En direct
11	8/12/20	<i>La localisation de l'aide et l'approche NEXUS : écarts entre discours et pratique</i>	OCCAH ; OXFAM-Québec ; Action contre la faim France, Université du Québec à Chicoutimi	En direct
12	15/12/20	<i>Defying the myth: Why SPHERE standards are also applicable in urban settings</i>	SPHÈRE	En direct

Source : l'auteure

* Le nom du conférencier est dévoilé car il s'agit du titre de la conférence. Cette dernière était grand public.

6.4 Analyse des données

Afin d'exploiter au mieux les données colligées, nous avons effectué une analyse à plusieurs niveaux. Cette méthode d'analyse est inspirée du travail de Normandin (2019) et Arvisais (2020). Nous avons procédé de manière chronologique.

D'abord, nous avons effectué une première lecture rapide de la documentation de façon chronologique et par catégories en portant notre attention sur les rapports annuels et notes d'informations produites par SPHÈRE. L'objectif était de réaliser un premier travail exploratoire sur le contexte de l'objet d'étude SPHÈRE. Cette étape était essentielle pour préparer les grilles d'entrevues. Elle a été réalisée sans avoir recours à des logiciels de codage.

Ensuite, nous avons retranscrit les entretiens et les prises de parole : chaque rencontre a été enregistrée (audio et/ou vidéo, quand cela était possible) et le contenu a été retranscrit par écrit pour conserver certains mots ou expressions originales tels que prononcés par les différentes personnes interviewées. Nous avons également colligé les notes de synthèse prises lors des observations participatives.

Dans un troisième temps, nous avons procédé à la lecture d'ensemble des verbatims et des informations colligées (observation et retranscriptions d'événements publics). Cela nous a permis de travailler les données collectées en fonction de mots ou d'expressions clés et de dégager de premiers thèmes. Nous avons sélectionné des mots et expressions ou phrases afin d'en extraire le vocabulaire et les idées fortes de la personne interrogée. Certains extraits ont été utilisés dans la présentation des résultats. L'utilisation du logiciel XMind a permis de visualiser quelques mots-clés et de produire des cartes mentales. Ce travail préliminaire a permis de tester des catégories qui ont évolué jusqu'à la dernière lecture des verbatims. Il s'agissait d'un premier pas vers l'encodage.

Quatrièmement, nous avons poursuivi avec l'encodage sans logiciel. Nous avons classé à la main les informations en fonction des thèmes majeurs qui ressortaient lors des entretiens. L'objectif poursuivi par cette étape était de se concentrer sur le langage et les choix effectués par les

personnes interrogées (Strauss et Corbin, 1997). Ce type de codage s'effectue lentement, mot par mot sans établir de hiérarchie entre eux (Arvisais, 2020). Ce travail sans logiciel de codage nous a pris beaucoup de temps, mais nous a fait bien connaître le contenu de nos entrevues. Cela nous a permis de faire des ponts entre les informations présentées par les personnes interviewées. Si nous n'avons pas utilisé d'outils informatiques spécialisés dans l'encodage pour procéder à ce travail, nous avons rédigé nos synthèses sous la forme de cartes mentales (ou cartes heuristiques), comme mentionné plus haut. Cela nous a permis de relever six thèmes principaux (le détail avec les sous-thèmes est présenté dans l'annexe C) :

- la mise en contexte;
- le rôle et la légitimité des acteurs;
- la standardisation et les outils;
- la standardisation et la résilience;
- la standardisation et la localisation;
- les méthodes de formation et de transfert.

Lors de cette quatrième étape, nous avons pris en notes les questionnements soulevés et les pistes de réflexion au fur et à mesure de la démarche, de manière inductive. Ce travail a permis de mieux structurer la réflexion pour l'interprétation des résultats en conservant la trace d'idées en cours d'émergence.

En toute logique, ceci nous a conduit à l'analyse de contenu, cinquième étape de notre démarche. Cette analyse de contenu a consisté en une première interprétation des ponts (similitudes, incohérences ou contradictions), pour en extraire les idées principales (tableau 6-7). Celles-ci ont été reliées à nos questions de recherche centrale (QC) et spécifiques (QS). Pour cette partie déductive, nous avons identifié des pistes d'interprétation, comme la nécessité de revoir la distinction entre les résistances aux standards SPHÈRE (différents degrés, de discret à frontal).

Tableau 6-7 Classification par question de recherche des thèmes

Questions	Thèmes	Articles
<p>QC : Dans quelle mesure les standards minimums SPHÈRE réunissent-ils ou non les conditions requises pour répondre à l'appel lancé en matière de localisation des interventions ?</p>	<p>La standardisation et les outils. La standardisation et la résilience. La standardisation et la localisation. Les méthodes de formation et de transfert.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La professionnalisation de l'action humanitaire : un processus réactif et cyclique • Entre « universalisme » et « localisme », les degrés de percolation des standards SPHÈRE • Gestion des catastrophes naturelles en sol québécois : rendre socialement et écologiquement responsables les processus de développement des territoires affligés
<p>QS1 : Pourquoi des acteurs clés du système humanitaire en sont-ils arrivés à définir des standards universels d'intervention en matière d'urgence humanitaire ?</p>	<p>La mise en contexte. Le rôle et la légitimité des acteurs. La standardisation et les outils.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La professionnalisation de l'action humanitaire : un processus réactif et cyclique
<p>QS2 : Pourquoi est-il devenu si important que les standards universels, tels ceux de l'initiative SPHÈRE, tiennent adéquatement compte des contextes de localisation, d'une pleine et entière participation des acteurs locaux, et adoptent une posture décoloniale ?</p>	<p>La mise en contexte. Le rôle et la légitimité des acteurs. La standardisation et les outils. La standardisation et la résilience. La standardisation et la localisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des catastrophes naturelles en sol québécois : rendre socialement et écologiquement responsables les processus de développement des territoires affligés • Entre « universalisme » et « localisme », les degrés de percolation des standards SPHÈRE
<p>QS3 : Quelles résistances empêchent une pleine et entière appropriation des standards SPHÈRE à l'échelle locale ?</p>	<p>La mise en contexte. Le rôle et la légitimité des acteurs. La standardisation et les outils. La standardisation et la localisation. Les méthodes de formation et de transfert.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entre « universalisme » et « localisme », les degrés de percolation des standards SPHÈRE
<p>QS4 : Comment concilier deux processus qui semblent à première vue paradoxaux ?</p>	<p>La standardisation et les outils. La standardisation et la résilience. La standardisation et la localisation. Les méthodes de formation et de transfert.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entre « universalisme » et « localisme », les degrés de percolation des standards SPHÈRE

Source : l'auteure

Dans un sixième temps, nous avons complété cette démarche de travail par une lecture guidée par la volonté de générer une analyse des données à la lumière des thèmes de la codification. Ceci a permis de porter regard critique sur la collecte de données et l'analyse en cours. Enfin, un dernier exercice d'interprétation des données a été réalisé lors de la rédaction de la thèse.

6.5 Critères de scientificité et de validation des données

Selon la méthodologie de Merriam (1988), mise en pratique plus récemment par Arvisais (2020), nous avons utilisé les critères de validité suivants :

- le croisement des sources de données;
- la révision des données par les acteurs de l'objet de recherche (mais aussi les directeurs de thèse);
- l'implication des participants et des participantes de l'étude à la recherche;
- l'observation répétée d'une même situation;
- la déclaration de la subjectivité du chercheur.

La stratégie privilégiée afin d'assurer la validité des données était de soumettre une partie des analyses à nos directeurs de recherche et ensuite à un petit échantillon des personnes ayant participé à l'étude avec qui les liens se sont solidifiés au cours de la recherche. Cette démarche s'est révélée efficace. Elle a permis de confirmer ou d'affiner des interprétations qui auraient pu nous conduire sur des pistes erronées.

6.6 Limites méthodologiques

Parmi les limites à la méthodologie utilisée se pose l'enjeu de la subjectivité de la documentation produite par l'association SPHÈRE. Il s'agit de l'expression d'une seule voix et d'un seul point de vue. Afin de contrer cette limite, nous avons varié les sources documentaires et avons choisi des personnes à interroger afin d'obtenir une diversité de points de vue relativement aux discours de l'initiative SPHÈRE.

De plus, des limites tiennent à la taille de l'échantillon pour les entretiens. Il est probable que notre échantillon ne reflète pas toute la diversité des ONG utilisatrices de SPHÈRE vu leur nombre important, sans compter celles qui émergent régulièrement à la suite d'une catastrophe majeure.

Cette recherche a permis une collecte approfondie de données auprès de répondants diversifiés en provenance de l'ensemble des dispositifs de l'initiative SPHÈRE (comités, assemblée générale, points focaux...).

Enfin, le fait de ne pas avoir suivi l'utilisation —étape par étape à la suite d'une catastrophe naturelle— des standards SPHÈRE par des organismes, nous a empêché de dégager un « jugement appliqué et situé » vis-à-vis l'utilisation de l'approche, de la pédagogie et des normes et standards SPHÈRE.

6.7 Enjeux éthiques

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE FSH) a examiné le projet de recherche en 2018 et l'a jugé en 2019 conforme « aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains (janvier 2016) »⁵³ de l'UQAM. Le CERPE FSH développe et contrôle le respect des normes à suivre pour la conduite de recherches universitaires. Ce comité évalue « globalement les demandes de recherche émanant des étudiantes, étudiants inscrits à l'UQAM dans un des programmes d'études de cycles supérieurs, qui ne s'insèrent pas directement dans un projet de recherche en cours d'une professeure, d'un professeur approuvé par le CIEREH, ou qui sont réalisées sous les auspices d'un autre établissement universitaire canadien » (UQAM-CERPE, 2021⁵⁴).

Une emphase a été mise sur les prescriptions relatives à la confidentialité. Cette dernière a été respectée tout au long du processus de cette recherche : de la collecte de données à l'analyse des résultats en passant par la restitution de connaissances via les articles. Par exemple, pour garantir la confidentialité des personnes interrogées dans le cadre des entrevues, un code alphanumérique a été créé et leur a été donné. Leur identité ne sera pas transmise, ni dans le cadre de cette thèse ni dans les publications et présentations qui en découleront. Par ailleurs, il

⁵³ Certificat d'approbation éthique n°3207 de l'UQAM pour cette présente recherche doctorale.

⁵⁴ Extrait issu du site internet du CERPE <<https://cerpe.uqam.ca>>, consulté en juin 2022.

est important de préciser qu'aucun incident n'est à déplorer dans le cadre de cette recherche doctorale.

6.8 Articles académiques

Pour les fins de cette recherche doctorale, trois articles ont été publiés ou déposés pour publication. Ils présentaient l'évolution des réflexions et des travaux qui ont été exécutés. Ces trois articles ont été complétés par d'autres articles dont les références sont disponibles à l'annexe F.

Les trois articles au cœur de cette thèse permettent de mieux comprendre le paradoxe qui prend place entre la question des solutions à taille unique et les enjeux de localisation requis par les réponses localisées à toute urgence provoquée par une catastrophe naturelle. Les articles rendent compte de la diversité et de la complexité des situations territoriales observables au sein d'un même État.

- **Article 1** - Alalouf-Hall, D. (2021). La professionnalisation de l'action humanitaire : un processus réactif et cyclique. *Canadian Journal of Development Studies*. (Déposé)
- **Article 2** - Alalouf-Hall, D. et Fontan, J.-M. (2020). Gestion des catastrophes naturelles en sol québécois : rendre socialement et écologiquement responsables les processus de développement des territoires affligés. *Revue Organisations & Territoires*, 29(2), 127-139. <https://doi.org/10.1522/revueot.v29n2.1156> (Publié)
- **Article 3** - Alalouf-Hall, D. (2022). Entre « universalisme » et « localisme », les degrés de percolation des standards SPHERE. *Canadian Journal of Development Studies*, 40(4), 487-508. <https://doi.org/10.1080/02255189.2022.2080190> (Publié)
- **Article 4** – Alalouf-Hall, D. et Audet, F. (En cours de rédaction, 2023). The SPHERE approach: can we claim standardization of practices in humanitarian intervention? (dans le cadre de la conférence de l'International Studies Association)

Les deux codirecteurs de cette thèse, Jean-Marc Fontan et François Audet, ont participé à la rédaction de ces quatre articles, même s'ils n'apparaissent pas à chaque fois comme coauteurs.

PARTIE IV

CHAPITRE 7

LA PROFESSIONNALISATION DE L'ACTION HUMANITAIRE : UN PROCESSUS RÉACTIF ET CYCLIQUE

Ce chapitre, sous la forme d'un premier article, présente les résultats en lien avec les objectifs portant sur le vieillissement des procédés de professionnalisation. À cette fin, nous avons étudié la professionnalisation humanitaire sous l'angle d'une innovation sociale.

La collecte de données ayant abouti à la rédaction de cet article est composée d'une recherche documentaire qui a porté sur l'évolution du secteur humanitaire. Il s'agissait ici de revoir son histoire et les faits marquants l'ayant touché. La recherche documentaire a été complétée par des entretiens semi-dirigés de praticiens de l'humanitaire ayant une carrière suffisamment longue pour avoir du recul sur plusieurs catastrophes humanitaires et sur l'évolution de leurs actions. Une première partie de la grille d'entretien portait sur le contexte et le rôle et la légitimité des acteurs (voir annexe E). Les données ont majoritairement été extraites de cette section de la grille et mises en relation avec la frise historique extraite de la recherche documentaire.

L'article intitulé *La professionnalisation de l'action humanitaire : un processus réactif et cyclique* fait valoir que les acteurs composant le système humanitaire sont devenus de plus en plus professionnels en mettant en œuvre leurs interventions à la suite d'une catastrophe naturelle. Cette recherche porte sur le processus de professionnalisation, dont l'expression la plus récente est l'utilisation de standards ou outils à taille unique. L'article invite à comprendre comment cette professionnalisation de l'humanitaire moderne s'est développée et propose un modèle d'interprétation en trois grands fronts : la spécialisation, la procéduralisation et la standardisation. Ce modèle interprétatif, à la fois réactif et cyclique, démontre que la standardisation est devenue une étape inévitable de la professionnalisation humanitaire. Cette dernière étant ouverte à des changements en fonction des expériences vécues.

Cet article apporte une réponse à notre question centrale de recherche : dans quelle mesure les standards minimums SPHÈRE réunissent-ils ou non les conditions requises pour répondre à

l'appel lancé en matière de localisation des interventions ? Nous le faisons à partir de la première sous-question guidant notre travail, à savoir : pourquoi des acteurs clés du système humanitaire en sont-ils arrivés à définir des standards universels d'intervention en matière d'urgence humanitaire ? L'article permet de valider une partie de la deuxième hypothèse, laquelle portait sur le besoin de mettre à jour les standards et de repenser les cadres de référence. En effet, le cadre de référence n'est pas à exclure d'un processus de professionnalisation qui évolue très rapidement en raison des crises qu'il traverse.

L'article a été soumis à l'hiver 2021 à la revue *Canadian Journal of Development Studies /Revue canadienne d'études du développement*. L'article a été à nouveau soumis depuis en répondant à la condition suivante : restructurer le contenu. Il nous a été conseillé de présenter le contenu en partant du modèle cyclique (le graphique) et non des jalons temporels, sans pour autant intervenir sur le contenu. Nous vous présentons ci-dessous la nouvelle version.

La professionnalisation de l'action humanitaire : un processus réactif et cyclique

Diane Alalouf-Hall, département de sociologie, Université du Québec à Montréal.

Déposé au *Canadian Journal of development studies (CJDS)*

Résumé : Cet article fait valoir que les acteurs composant le système humanitaire deviennent de plus en plus professionnels lorsqu'ils mettent en œuvre leurs interventions de réponse à une situation urgente post-catastrophe. Cette recherche propose une réflexion sur le processus de professionnalisation, dont une expression la plus récente est l'utilisation de standards ou outils « à taille unique ». L'article invite à comprendre comment cette professionnalisation de l'humanitaire moderne se développe et propose un modèle en trois grands fronts : la spécialisation, la procéduralisation et la standardisation. Ce modèle est à la fois réactif et cyclique.

Abstract : This article argues that the actors of the humanitarian system are becoming more and more professional as they implement their interventions in response to an urgent situation post-catastrophe. This research proposes a reflection on the professionalization process, one expression of which is the recent usage of "one-size-fits-all" standards and tools. The article aims to understand how the professionalization of the modern humanitarian is developed and proposes a three-front model: specialization, proceduralization and standardization. The model is both reactive and cyclical.

7.1 Introduction⁵⁵

La montée en croissance des besoins humanitaires a exigé une adaptation, de la flexibilité et une diligence de la part des composantes du système humanitaire international (Woods, 2011; Fortin *et al.*, 2017). En réponse à cette demande, une réflexion s'est imposée afin de revoir les modalités d'action des composantes du système humanitaire.

Pour les parties prenantes du système humanitaire, il est apparu urgent de trouver des réponses au questionnement « comment faire mieux », autrement dit, « comment élever la capacitation du système humanitaire? ». Amartya Sen (2004) nous informe qu'il existe deux grandes voies de travail. Une première avenue relevant des différences culturelles. Dans le système humanitaire,

⁵⁵ Je tiens à remercier mes directeurs de thèse, Jean-Marc Fontan et François Audet pour leurs commentaires constructifs, Yvan Conoir pour les discussions sur SPHÈRE lors de TOT SPHÈRE à Ottawa et toutes les personnes interviewées pour ma recherche.

cela s'illustre par le fossé culturel et opérationnel qui sépare l'action humanitaire du développement international (Lie, 2017). La seconde avenue relève du partage des responsabilités et du professionnalisme des acteurs. Dans notre cas, les acteurs du système humanitaire international se doivent de parfaire le processus de professionnalisation afin de générer des actions plus efficaces et efficientes. Dans le présent article, nous nous pencherons sur la deuxième voie de travail.

Cet article présente une étude sur la professionnalisation de l'action humanitaire afin d'en identifier les forces et les faiblesses et surtout pour comprendre comment il a été en mesure de s'adapter afin de mieux répondre aux particularités des crises humanitaires contemporaines. La question qui a guidé cette étude et la collecte de données est la suivante : pourquoi la professionnalisation humanitaire et est-il possible de la modéliser?

La première partie de cet article explore l'évolution historique du système humanitaire. Ensuite, nous définissons le grand thème de l'étude, soit la professionnalisation humanitaire, afin de présenter le cadre théorique dans lequel s'ancre l'article. La section sur la méthodologie donne des informations sur les modalités de collecte et d'analyse de données ainsi que leurs limites. Puis, la partie sur les résultats présente une synthèse sur le modèle réactif et cyclique de la professionnalisation humanitaire. Enfin, la discussion questionne les impacts de la COVID-19 sur les procédés de professionnalisation.

7.2 L'évolution historique du système humanitaire

Il est possible de faire remonter l'action humanitaire à deux grandes traditions : religieuses et philosophiques (Guillermant, 1994). De façon appliquée, les prémisses de l'aide humanitaire accompagnent les guerres du Moyen-Âge et ont été déployées à la suite du grand tremblement de terre de Lisbonne en 1755 (Lahlou, 2007; Fountain, 2013). L'humanitaire moderne prendrait racine à partir de 1859 et la bataille de Solferino qui a mené à la création de la Croix-Rouge (Ryfman, 2016). Pendant près d'un siècle, l'humanitaire s'organise et installe ses fondations sur un socle laïc. D'autres associations humanitaires naissent dans la continuité de la Croix-Rouge, principalement dans les pays anglo-saxons. : Save The Children (1919) ou encore International

Rescue Committee (1933). À la fin de la Seconde Guerre mondiale, on assiste à une recomposition du paysage de l'humanitaire dans un monde traumatisé des guerres porté par une volonté de collaboration interétatique de développement international (Davis, 2007). Rappelons que les processus de décolonisation et d'étatisation des sociétés du Sud ont généré des besoins auxquels a voulu répondre un nombre de plus en plus grand d'organisations créées après 1945.

Les années 1939-1945 et celles immédiatement postérieures vont susciter – outre l'essor impressionnant des activités Croix-Rouge – une floraison assistancielle privée comme publique (à partir notamment des puissances anglo-saxonnes ou de pays neutres, comme la Suisse) pour tenter de répondre à des besoins immenses. Sa double marque sera l'ampleur, sans précédent, des moyens mis en œuvre et l'émergence de nouvelles structures spécifiquement dédiées. À commencer par des organismes sans but lucratif qui adopteront rapidement l'appellation organisation non gouvernementale[...] Ce dynamisme en situation de crise extrême de la composante privée dans la construction humanitaire se vérifiera ainsi à nouveau. Celle-ci sera la résultante d'une multiplicité d'engagements tant individuels que collectifs. Certains se concentrent sur des catégories spécifiques, les femmes et les enfants particulièrement. (Ryfman, 2016, p. 30)

Tous les organismes humanitaires ont pour objectif de venir en aide aux plus démunis, aux plus vulnérables et aux victimes de crises dans le respect de la neutralité. Cependant, les choses changent avec la crise du Biafra en 1969 (Aggar, 2016). Des humanitaires français (majoritairement des médecins) qui sont encore marqués par les horreurs nazies choisissent de prendre position et de rompre avec la neutralité. Revêtu d'une mission salvatrice et dénonciatrice, le système humanitaire construit et installe durablement son succès pendant deux décennies lors d'action de guerres internes et de famines sous fond de guerre froide (Ruffin, 1994). Les organisations humanitaires reçoivent beaucoup de financement et le soutien médiatique de personnalités publiques (Velasco-Pufleau, 2013).

En 1994, la réponse au génocide rwandais vient porter atteinte pour la première fois au réel bien-fondé d'un système humanitaire international. Face à une opinion publique désabusée à son égard et à des gestes de violence à l'égard des professionnels du système humanitaire (Bradol et Le Pape, 2017), ce dernier a revu la coordination de ses actions et a développé des programmes de réduction des risques de catastrophes (RRC) afin de gagner sur le plan de la crédibilité

organisationnelle et professionnelle (Osa et Hanatani, 2018). Le 12 janvier 2010, un tremblement de terre dévastateur a ravagé Haïti. Cet événement a donné lieu à l'une des plus grandes interventions du système humanitaire international. Entre janvier et mai 2010, plus de 1 000 ONG sont intervenues en Haïti (Grünewald et al., 2010). Selon le système de suivi financier de l'OCHA, 3,6 milliards de dollars US ont été déboursés en 2010 pour répondre aux besoins humanitaires en Haïti (Grünewald, 2012). Malgré ce fort engagement du système humanitaire international et du travail des ONG sur place, leurs effets ont une nouvelle fois été remis en question. Sans pouvoir relever le défi de la reconstruction post-séisme, Haïti est progressivement plongé dans une grave crise sociopolitique qui paralyse toujours le pays. La crise post-séisme s'est transformée en une crise complexe prolongée (Alalouf-Hall et Audet, 2020).

Dans le cadre de cet article, la notion de « système humanitaire » est utilisée pour décrire l'ensemble des acteurs qui le composent. En 2014, le système humanitaire international comptait environ 4 500 organisations procurant une action opérationnelle sur le terrain. Ce système cumulait des dépenses d'environ 25 milliards de dollars US. Enfin, près de 450 000 personnes y travaillaient (ALNAP, 2015). Les organisations du système de l'aide humanitaire incluent des gouvernements nationaux, des organismes des Nations unies, des organisations non gouvernementales locales et nationales (ONG) ou internationales (ONGI), dont le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ALNAP, 2015). Majoritairement occidentaux, ces acteurs ont pour mission première de fournir un soutien humanitaire et sont reliés entre eux au niveau opérationnel ou financier. D'autres acteurs, non occidentaux, font également partie intégrante de ce système. Malgré des ressources importantes, indique ALNAP (2015), « le problème est[...] que cette aide est apportée à une échelle insuffisante et qu'elle n'a ni les capacités ni la flexibilité de répondre aux multiples demandes que lui imposent les nombreuses crises, tout en étant souvent paralysées par des forces politiques externes » (p. 10). Il ne fait aucun doute que ces évolutions historiques de l'humanitaire moderne ont également impacté les actions et la professionnalisation des acteurs qui forment le système humanitaire internationale.

7.3 L'innovation sociale comme cadre théorique de la professionnalisation de l'action humanitaire

La définition de la professionnalisation du secteur de l'humanitaire est polysémique. Elle peut désigner aussi bien le métier, l'activité professionnelle, le statut, le groupe, l'emploi, le corps, la corporation, et plus encore. Les travaux de la sociologie de l'aide humanitaire (Dauvin et Siméant, 2002; Pérouse de Montclos, 2011) sur la professionnalisation se penchent sur des thèmes et sujets très variés regroupant à la fois les travailleurs de l'humanitaire et les organisations professionnelles. Dauvin et Siméant (2002) insistent notamment sur la sécurité entraînée par la salarisation ou encore sur la qualité des programmes d'aide en fonction des caractéristiques professionnelles des personnes recrutées. Les sociologues rencontrent alors des volontaires, des bénévoles et des salariés aux sièges des organisations internationales ou nationales, mais aussi sur le terrain. Korff (2012) fait référence au travail d'aide vu sous l'angle d'une profession permettant des parcours standardisés de carrières encadrées par une association professionnelle. Selon Evetts (2003), le professionnalisme est un idéal qui transcende les frontières sectorielles et culturelles. Il est l'expansion d'un savoir-faire et d'un savoir-être dans un monde qui soutient et encourage la généralisation de métiers. La professionnalisation est centrée sur l'idée ou le besoin de performance individuelle ou collective et repose sur un ensemble de compétences techniques liées à des indicateurs de réussite (Ebrahim, 2010). À la notion de professionnalisation est liée l'idée de responsabilité individuelle ou collective quant à l'atteinte de résultats anticipés par la réalisation de tâches simples ou complexes. Dès lors, en employant des professionnels, les organisations deviennent responsables des résultats visés par l'action de ces personnes. En d'autres termes, les organisations emploient des professionnels pour assurer l'atteinte de résultats en accord avec la mission et les objectifs qu'elles se sont fixés.

La professionnalisation du secteur humanitaire peut être considérée comme une forme d'innovation sociale, conformément aux travaux d'auteurs tels qu'Anheier *et al.* (2014) et Lévesque et Fontan (2018). Elle implique le développement et la mise en œuvre de nouvelles idées et approches pour répondre aux besoins sociaux, créer de nouvelles relations sociales et collaborations, et améliorer le bien-être humain ainsi que la capacité d'agir des individus (Anheier *et al.* 2014). Dans le cas de la professionnalisation de l'humanitaire, cela implique l'émergence de

nouvelles pratiques, normes et méthodes pour mieux répondre aux besoins des populations touchées par des crises humanitaires. Une innovation sociale suit un cycle de vie comprenant un début, un milieu et une fin. Au début, il peut y avoir une prise de conscience des limites ou des problèmes. Le milieu du cycle de vie de l'innovation sociale est marqué par le développement et la mise en œuvre de nouvelles idées et approches encadrante. Enfin, cela peut se terminer par une mise à l'échelle et la création d'outils concrets.

Les organisations du système humanitaire ont été amenées à se professionnaliser pour être plus efficaces, efficientes et pertinentes. Elles l'ont aussi fait afin de répondre aux besoins de transparence et aux préoccupations portées par les populations qui les soutiennent eu égard aux meilleures réponses à apporter aux victimes de catastrophes humaines ou naturelles (Walker et Russ, 2010). Ces réponses ne sont pas étrangères à l'expression de virulentes critiques, tant externes qu'internes qui furent adressées au système d'aide humanitaire suite, par exemple, au non-professionnalisme découlant d'interventions réalisées dans l'urgence loin d'atteindre les résultats anticipés. Au fil du temps, le secteur a considérablement évolué en développant des formations, des procédures et des normes tout en se dotant de mécanismes de qualification et de certification (Walker et Russ, 2010).

7.4 Approche méthodologique

Pour réaliser cette étude, nous avons effectué une recension de la littérature sur les questions de la standardisation et de la normalisation du travail humanitaire et conduit des entrevues auprès de représentants du système de l'aide humanitaire.

Afin d'apporter des éléments originaux de réponse à notre questionnement sur la professionnalisation humanitaire, nous avons retenu une vingtaine de documents académiques récents traitant d'actions humanitaires et présentant des résultats empiriques sur la normalisation, la responsabilité ou la professionnalisation. Ce corpus récent était limité dans sa portée empirique. C'est pourquoi nous avons complété la recension des écrits académiques par une trentaine d'articles issus d'une littérature grise produite par des organisations non gouvernementales (ONG) et des institutions de normalisation humanitaire dont SPHÈRE, ALNAP

et CHS Alliance. Pour réaliser cette recension d'écrits, nous avons suivi la méthode d'examen systématique proposée par Khan *et al.* (2003).

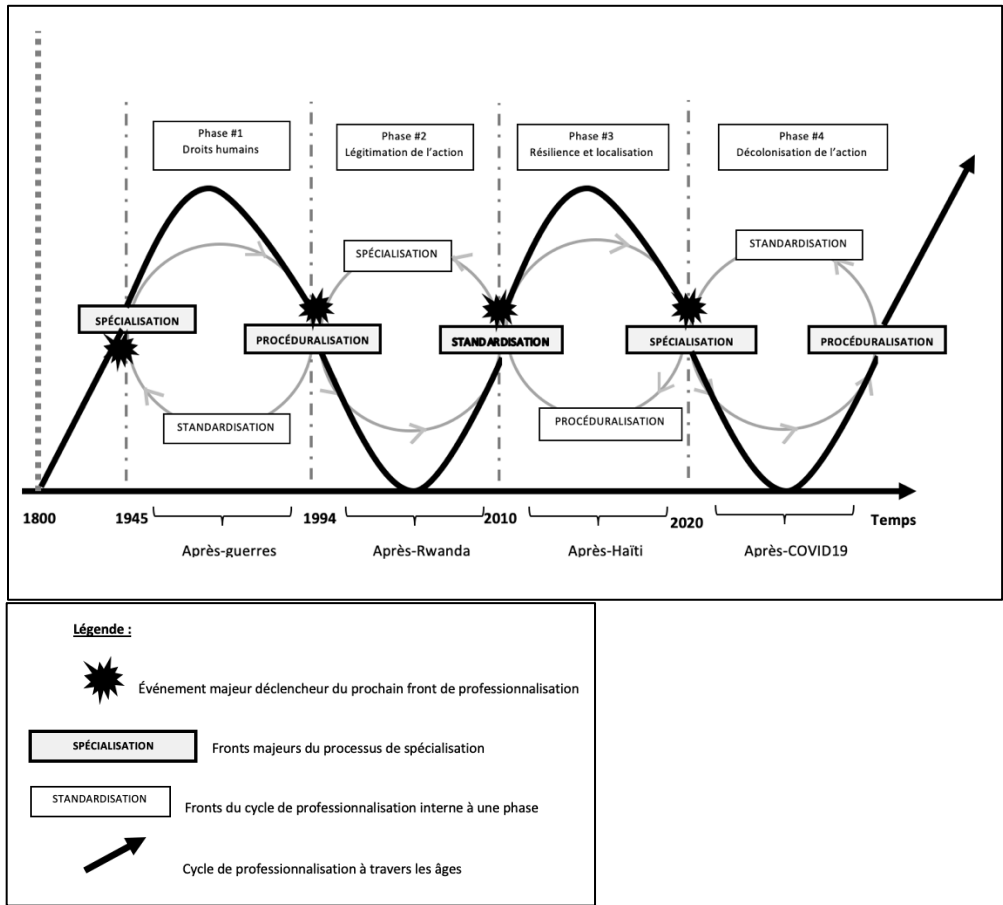
La recherche documentaire fut complétée par la réalisation de 27 entrevues individuelles semi-dirigées auprès de professionnels humanitaires ayant une longue expérience sur le terrain pour avoir du recul sur plusieurs catastrophes humanitaires et sur l'évolution de leurs actions. Une première partie de la grille d'entretien portait sur le contexte, le rôle et la légitimité des acteurs. Les données ont majoritairement été extraites de cette section et mises en relation avec la frise historique tirée de la recherche documentaire. Environ 70 % des répondants rencontrés travaillent ou ont travaillé au sein d'ONG locales et nationales dans des zones considérées comme fragiles, les autres pour des organismes de normalisation.

7.5 Résultats

Nous observerons l'apparition de trois grands fronts de la professionnalisation humanitaire dans cette période moderne, et ce à la suite d'événements majeurs : une spécialisation sectorielle centrée sur la protection des personnes; une procéduralisation des approches orientée vers les bailleurs de fonds et enfin une standardisation des pratiques humanitaires.

Ces fronts prennent place à la suite d'événements humanitaires significatifs : ceux qui sont à la base de l'approche humanitaire dans le deuxième tiers du 19^e siècle ; les situations de crise générées par les deux premières guerres mondiales ; la crise rwandaise de 1994 ; et, enfin, le tremblement de terre de 2010 en Haïti. Ces événements ont conduit le système humanitaire à questionner ses pratiques et à réagir. La figure 7-1 rend compte de l'intrication entre des événements, une réflexivité critique et des avancées pragmatiques dans le processus de professionnalisation de l'action humanitaire moderne.

Figure 7-1 Modélisation des fronts de la professionnalisation de l'action humanitaire moderne



Source : l'auteure

Il est important de différencier les trois fronts. La spécialisation relève de la concentration du système ou de ses acteurs dans des branches d'activités ou des causes particulières. Elle donne lieu à une division du travail. La spécialisation n'est pas irréversible et peut être revue en fonction des besoins. La procéduralisation renvoie aux procédures et aux mécanismes délibératifs à la base de leur énoncé. Elle permet de suivre l'évolution des cadres de régulation sur lesquels s'appuient les interventions (tels que le droit international humanitaire). La procéduralisation est plus large et plus multiforme que la standardisation, tout en étant moins tangible et moins limitée dans le temps. Elle met l'accent sur une ligne de conduite, un cadre, plutôt que sur un produit final concret. Enfin, la standardisation relève du développement d'outils pratiques, de dispositifs ou de techniques pouvant être dupliqués et qui sont utilisés pour parvenir à la responsabilisation des acteurs, tels que le Manuel SPHÈRE. Elle est souvent appliquée sur une période de temps

limitée. Elle peut être documentée de manière tangible et peut être distribuée et répétée. Elle représente le bout de la chaîne de la professionnalisation. En ce sens, elle est indispensable puisqu'elle rend concrètes les grandes décisions prises lors de la spécialisation et de la procéduralisation.

7.5.1 La spécialisation sectorielle centrée sur la protection des personnes fondée sur le droit

Entre 1900 et 1970, le système humanitaire s'est lentement spécialisé en se déployant. Il a principalement centré ses actions sur la protection des personnes civiles suite à des conflits armés et à des catastrophes naturelles. Les acteurs du système humanitaire ont déployé leurs actions en spécialisant leurs interventions autour de populations, de secteurs particuliers ou de causes qu'ils seraient prêts à traiter. À titre indicatif, mentionnons des spécialisations en lien avec l'assistance immédiate ou médicale, la protection des enfants, l'approvisionnement en eau, l'assainissement ou l'hygiène (Glasman, 2020). Si la création de la Croix-Rouge en 1864 illustre une spécialisation initiale de l'humanitaire moderne dans le secours apporté aux blessés de la guerre, la création de Save the Children en 1919 marquait une mise en mouvement de cette tendance à la spécialisation.

Avec le développement de l'action humanitaire se sont multipliées bon nombre d'organisations spécialisées et le besoin, à un moment donné, est venu d'organiser cette spécialisation autour de grands domaines d'intervention. Il s'est ensuivi une division du travail entre l'humanitaire et le développemental. L'illustration emblématique du processus de rationalisation de la spécialisation des organisations et des grands réseaux d'aide a été l'Accord de Séville de 1977, lequel prit place au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Cet accord a introduit un profond changement d'attitude entre les composantes de ce Mouvement en séparant les activités terrain en deux grands domaines d'intervention. D'une part, des interventions seraient à présent orientées vers les réponses à apporter aux catastrophes naturelles, avec la Fédération internationale de la Croix-Rouge (FICR), et, d'autre part, les

catastrophes d'origine humaine devraient relever du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Si cette structuration de la spécialisation, cette division des interventions, visait à accroître l'efficacité des acteurs, elle a également engendré des effets négatifs, notamment par le clivage culturel qui s'est construit entre les travailleurs humanitaires et les travailleurs portés sur le développement international. Ces clivages sont toujours présents et posent toujours un problème (Bennett, 2015).

7.5.2 La *procéduralisation* des approches orientée vers les bailleurs de fonds

À la spécialisation et à la division en grands champs d'expertise s'est greffé, et ce dès la création de la Croix-Rouge au 19^e siècle, un processus *procéduralisation* afin d'encadrer les interventions.

La *procéduralisation* repose sur l'idée que, en l'absence de toute certitude fondamentale dans laquelle on se trouve (ou l'on pense se trouver) concernant les valeurs, les règles de la vie des hommes en commun ne tirent leur légitimité que des procédures qui ont conduit à leur élaboration, et de l'accord dont elles font l'objet. Selon cette idée, ce devrait être le débat, la discussion, la délibération qui se trouvent à l'origine de la règle de droit, et ce processus, en ce qu'il est le fruit d'une histoire, s'oppose à l'instantanéité d'un choix électoral ou d'une décision individuelle. Les normes sont d'autant plus légitimes qu'elles sont issues d'un processus de discussion ou de négociation. (Terré, 2007, p. 345)

Plus précisément, par la *procéduralisation*, nous entendons le fruit de ce long travail de délibération qui a pris place au sein d'organisations : comme celle de la Société des Nations ou des Nations unies et qui a permis la définition de cadres légaux directeurs qui ont pris la forme, par exemple, d'un ensemble de lois internationales sur les droits attachés à des bénéficiaires d'actions humanitaires internationales. À titre d'exemple, la Commission du droit international (CDI), à partir de 1947, s'est investie dans le développement et la codification du droit international. Ou encore, mentionnons l'énoncé du droit international humanitaire (DIH), dont une grande partie est incluse dans les quatre conventions de Genève de 1949 ; du droit des réfugiés, inclus dans la Convention de Genève de 1951 ; et l'adoption du protocole de 1967, relatif au statut des réfugiés.

En 1994, la réponse au génocide rwandais a forcé le système humanitaire à repenser encore une fois ses modes opératoires, sa façon de gérer les urgences et à se questionner sur l'efficacité des réponses à apporter. Pour rappel, les acteurs humanitaires, en particulier les ONGI, ont été accusés de prolonger les guerres, de détruire les marchés en créant une dépendance et d'agir de manière irresponsable et non réglementée (Buchanan-Smith, 2002). Du côté des ONG, le code produit par People in Aid en 1997 et révisé en 2003 présentait un cadre éthique pour aider les acteurs humanitaires à améliorer la qualité de la gestion de leurs ressources humaines. Une collaboration entre la FICR, le CICR et le Comité directeur pour l'intervention humanitaire (SCHR) a permis la création du *Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les organisations non gouvernementales (ONG) lors des opérations de secours en cas de catastrophe*. Ce cadre éthique proposait dix principes et présentait des recommandations aux gouvernements des États frappés par des catastrophes, mais aussi aux ONG chargées de concrétiser la réponse humanitaire. En parallèle, un rapport final de l'évaluation des actions humanitaires au Rwanda (JEEAR), publié en 1996 (Borton, 1996), a déposé un ensemble de recommandations visant spécifiquement à développer des normes et des standards. Ceci constituera les éléments embryonnaires pour le projet des standards minimums SPHÈRE qui représentent l'initiative la plus emblématique. De leur côté, les agences des Nations unies ont également défini la notion de « rôle humanitaire ». Ceci a permis d'établir de nouveaux cadres internationaux portant sur le relèvement précoce et a abouti à intégrer le concept de résilience à l'humanitaire (réforme onusienne humanitaire de 2005 initiée par le Comité permanent interorganisation, IASC). Cette réforme a également introduit un certain nombre de nouveaux éléments, « l'approche de responsabilité sectorielle » (*cluster*), pour améliorer la responsabilité et le partenariat. Ces secteurs regroupaient des organisations humanitaires, faisant ou non partie du système des Nations unies, par grandes thématiques d'intervention, telles que l'eau, la santé et la logistique (Scott, 2012). Indiquons que ces secteurs sont désignés par le Comité permanent interorganisations (IASC), témoignant ainsi d'une certaine forme de hiérarchisation des modalités de gouvernance de l'aide humanitaire. Il existe onze *clusters*, chacun est sous la responsabilité

généralement d'une organisation référente⁵⁶, qui répond de toutes les phases de la réponse aux catastrophes, de la prévention à la reconstruction. Ces thèmes rappellent ceux de SPHÈRE. (Scott, 2012). Les acteurs du système humanitaire standardisent leurs approches à la lumière des deux premiers fronts : spécialisation et procéduralisation. En effet, le travail de spécialiser les actions et les compétences en silo se retrouve également dans la création d'outils standardisés. Toutefois, l'approche *cluster* de l'IASC propose pour la première fois de manière officielle une tentative de coordonner les réponses aux catastrophes et aux urgences par domaine d'activité essentiel.

Pour résumer, l'action humanitaire a commencé son processus de professionnalisation par l'entremise de deux fronts. La spécialisation sectorielle et la procéduralisation sont apparues au travers d'actions et de cadres légaux directeurs axés sur la protection des personnes grâce à une approche fondée sur les droits humains. L'après-Rwanda a vu une accentuation du processus de spécialisation, un passage à une procéduralisation centrée sur les bailleurs de fonds.

7.5.3 La standardisation des pratiques

Toutes ces procédures et cadres internationaux ont été traduits en outils à utiliser sur le terrain pour réduire l'incertitude pesant sur les interventions (Davis, 2007). Les deux décennies qui ont suivi le génocide au Rwanda ont vu l'émergence de normes et standards dans les ONG destinées à envoyer des signaux de bonne gestion, de professionnalisme et de prise en considération des cadres de référence portés par les instances internationales (OCHA, IASC). Ces initiatives partagent un objectif commun : renforcer la responsabilité, la qualité et la performance de

⁵⁶ **Coordination et gestion des camps** : Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR); **relèvement précoce** : Programme des Nations unies pour le développement (PNUD); **éducation** : Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et Save the Children; **télécommunications d'urgence** : Programme alimentaire mondial (PAM); **sécurité alimentaire** : Programme alimentaire mondial (PAM) et Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); **santé** : Organisation mondiale de la santé (OMS); **logistique** : Programme alimentaire mondial (PAM); **nutrition** : Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF); **protection** : Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR); **abris** : Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) et Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR); **eau, assainissement et hygiène (WASH)** : Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF).

l'action humanitaire et harmoniser les pratiques et le vocabulaire dans la conformité d'un universalisme bienveillant.

Ainsi, quatre initiatives majeures de standardisation ont vu le jour au sein du système humanitaire : l'Active Learning Network for Accountability and Performance (ALNAP), le projet SPHÈRE, le Quality Compass et le Humanitarian Accountability Project (HAP International). Toutes font la promotion de la professionnalisation, mais le font par l'intermédiaire de leur institution (tableau 7-1).

Tableau 7-1 Les prémices de la standardisation

Sujet	Nom de l'initiative et production	Année	Provenance
Évaluation et formation	The Active Learning Network for Accountability and Performance in Humanitarian Action (ALNAP) - Guidance Booklet for Humanitarian Protection (2005) - Participation handbook for humanitarian field workers (2009)	1997	Angleterre
Interventions techniques et sectorielles	Le projet SPHÈRE - Manuel SPHÈRE, édition 2000 - Manuel SPHÈRE, édition 2004	1997	Suisse
Gestion et évaluation des projets	Quality COMPASS	2004	France
Responsabilité envers les survivants de catastrophes	Humanitarian Accountability Partnership (HAP) - HAP 2007 Standard in Humanitarian Accountability and Quality Management (2007)	2003	Suisse

Source : l'auteure

Le nombre de guides, manuels ou outils de normes et standards a augmenté rapidement, et ce, sans coordination et collaboration entre les organisations productrices de ces guides. Il s'est ensuivi une grande confusion sur le terrain à propos de la manière et du contenu à utiliser. Certains acteurs humanitaires ont considéré que l'expansion de ces outils a eu un impact négatif sur leur objectif premier de « répondre immédiatement aux situations d'urgence » au profit d'une plus grande bureaucratie (Brown et Donini, 2014). En effet, avec le nombre croissant d'acteurs présents dans le système humanitaire la concurrence s'est accrue pour obtenir des fonds. Les ONG ont commencé à adopter ces standards en tant que cahier des charges pour obtenir les

bonnes grâces des bailleurs de fonds (Audet, 2014; Daun, 2020). Cette nouvelle approche a rendu le système humanitaire moins enclin à prendre des risques, l'amenant à travailler des domaines plus sûrs (Bennett, 2015) pour s'assurer que les attentes des bailleurs de fonds soient satisfaites.

Cette standardisation encouragée par les bailleurs de fonds a essuyé un certain nombre de critiques.

- L'imposition des pratiques humanitaires internationales sans réel consentement ou participation des populations locales (Heemskerk et Lloyd, 2010). Dans le cas d'Haïti, la population locale n'avait pas été incluse dans la conception et la mise en œuvre de la réponse ni dans l'après-crise.
- La non prise en compte de la perception des populations locales (ingérence sociale). Suite au tremblement de terre, la population haïtienne a ressenti une forme d'irrespect de la part des ONGI (Howitt *et al.*, 2011). Des abus ont d'ailleurs été révélés récemment dans le scandale sexuel d'OXFAM (Le Monde, 13 juin 2018⁵⁷).
- L'inadéquation entre la « temporalité » de l'urgence et les outils de réponses déployés par les acteurs humanitaires (Martel, 2013).
- L'inadéquation de la réponse face aux défis posés par le contexte multicrises et urbain (OCHA, 2010).

Ainsi, les initiatives de standardisation ont commencé à montrer des signes de faiblesse et leurs incohérences. Pour tenter d'y remédier, des organisations porteuses de ces standards humanitaires se sont lancées dans des tentatives de collaboration ou de fusion. On en trouve trois principales.

⁵⁷ Le Monde, « Scandale sexuel : les autorités d'Haïti retirent à Oxfam GB son agrément », 13 juin 2018, <https://www.lemonde.fr/international/article/2018/06/13/scandale-sexuel-les-autorites-d-haiti-retirent-a-oxfam-gb-son-agrement_5314503_3210.html>.

- La fusion de HAP International et People In Aid pour former un nouvel organisme appelé CHS Alliance.
- La création de la Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité est le résultat de plusieurs tentatives visant à rassembler des normes et standards existants (HAP, People in Aid et SPHÈRE). La majorité des personnes interrogées dans le cadre de cette recherche ont révélé qu'il restait des difficultés à ce que la norme CHS soit réellement et systématiquement concrétisée.
- La création du Partenariat pour les normes humanitaires (HSP) de 2016 qui se compose actuellement de sept documents de normes et standards, dont le Manuel SPHÈRE ⁵⁸. Il vise aussi à améliorer la qualité et la responsabilité des actions humanitaires dans tous les secteurs, mais sa grande particularité est dans l'effort de contextualisation des standards en fonction des secteurs d'activité (élevage, relèvement économique) ou des personnes (enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap).

Ce troisième front évolue dans un nouveau paradigme : recentrer des actions humanitaires sur les personnes et sur le concept de réappropriation locale. Comment ? En mettant en place des outils de standardisation à taille unique axés paradoxalement sur la contextualisation⁵⁹. D'abord, certains grands acteurs du système humanitaire, tels que les Nations unies, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les ONGI, ont commencé à revoir leurs outils et méthodes. Comme la perception des populations touchées par les crises a changé, le langage des normes et standards humanitaires se devait d'évoluer. Les termes « bénéficiaires » ou « victimes » ont été

⁵⁸ Ce partenariat comprend : le Manuel SPHÈRE ; les Standards minimums pour la protection des enfants (Alliance for Child Protection in Humanitarian Action) ; les normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS) ; les normes minimales de relèvement économique (Réseau SEEP) ; les normes minimales pour l'éducation (Réseau interagences pour l'éducation en situation d'urgence / INEE) ; la norme minimale pour l'analyse du marché (Cash Learning Partnership / CaLP) et les normes minimales pour l'inclusion de l'âge et du handicap dans l'action humanitaire (Programme de renforcement des capacités en matière d'âge et de handicap). Ces guides sont disponibles dans les références bibliographiques.

⁵⁹ En 2011, l'« Agenda de transformation » par l'IASC (2011) a proposé des actions concrètes visant à changer la manière dont la communauté humanitaire devait répondre aux urgences en améliorant sa planification stratégique, la rapidité et l'efficacité de la réponse collective, et, finalement, en insistant sur la responsabilité à assumer envers les personnes affectées par une catastrophe (IASC, 2011).

progressivement remplacés dans les manuels par « survivants », « premiers intervenants », « partenaires », « populations locales » ou même « clients ». Par exemple, la FICR a déclaré dans son rapport annuel sur les catastrophes mondiales de 2013 que les personnes touchées par une catastrophe « ne sont pas des victimes, mais une force importante de premiers intervenants » (FICR, 2013, p. 17). En 2017, SPHÈRE, qui faisait alors l'objet d'un processus approfondi de révision, oriente alors la nouvelle mouture de son Manuel dans le même sens afin de recentrer son approche sur les personnes et la localisation afin de répondre à l'agenda de résilience. Ainsi, l'édition 2018 du Manuel abordait également les nouvelles réalités avec un cadre pour une responsabilité significative envers les populations affectées (SPHÈRE, 2018a). « Bénéficiaires » ne fait plus partie du vocabulaire et un nouveau chapitre est entièrement consacré à la compréhension des vulnérabilités et des capacités des personnes. L'édition 2018 du Manuel soulignait également l'importance de la contextualisation des normes. Elle incluait de nouvelles orientations pour travailler en milieu urbain, pour répondre aux normes minimales dans les crises prolongées et pour fournir une assistance par le biais des marchés afin de respecter les normes⁶⁰.

7.6 Discussion

Tout au long des entretiens avec les informateurs clés pour réaliser cette étude, nous avons constaté que le défi résidait dans la diffusion technique de ces standards. Il reste de nombreuses barrières à l'entrée concernant l'implication dans la production des standards, mais aussi dans leurs mises en pratique (ressources financières et humaines variables de la part des acteurs humanitaires tout comme l'accès aux technologies numériques). De plus, il est urgent que les principaux acteurs qui produisent ces normes et standards prennent conscience de la vision encore très occidentalocentrée des normes et standards. Les initiatives à l'origine de la standardisation humanitaire proviennent de France, de Suisse ou encore d'Angleterre. De plus, traditionnellement, les principaux ateliers sur la standardisation humanitaire sont donnés par ces acteurs (ALNAP, SPHÈRE, HSP, CHS alliance). Même s'ils réunissent parfois des participants de différents continents, ils ont encore tendance à se tenir majoritairement à Londres, New York et

⁶⁰ Création de documents d'accompagnement du Manuel SPHÈRE : *Utilisation des normes de SPHÈRE dans les milieux urbains, 2016* ; *Normes de SPHÈRE dans les interventions humanitaires nationales, 2016* ; *SPHÈRE pour le suivi et l'évaluation, 2015* ; *SPHÈRE pour les évaluations, 2014*.

Genève et à être réalisés par des panélistes issus de ces régions du monde. Les choses évoluent peu à peu, mais les acteurs de la standardisation humanitaire doivent agir de manière responsable et s'assurer que la professionnalisation est effectivement perçue comme étant universelle.

Chacun des fronts de la professionnalisation humanitaire s'est enclenché après un événement majeur mettant à mal le modèle et les méthodes déployés par ses acteurs. Aujourd'hui, la crise sanitaire mondiale de la COVID-19 remet à nouveau en cause l'efficacité de l'action humanitaire, car le système est également frappé. En effet, les professionnels humanitaires ne peuvent plus voyager, sont progressivement rapatriés par leurs employeurs dans leur pays et il y a obligation à revoir les modalités de travail (télétravail, prise en charge d'interventions à domicile). Un autre exemple particulièrement éloquent est le licenciement en 2020 de 1 450 personnes chez Oxfam International en raison de pertes financières (Tchandem Kamgang, 2020). La pandémie mondiale de la COVID-19 vient donc rebattre les cartes. Elle soulève de nouvelles questions et de nouveaux enjeux. Elle fait donc appel à une réflexivité critique et à d'éventuelles propositions qui permettront de bonifier les compromis établis à la suite des crises antérieures.

À long terme, l'action humanitaire peut difficilement ne pas avoir à envisager sa réinvention, d'où la nécessité d'innover, tant aux échelles incrémentales que radicales. Et ce, non seulement en matière de technologies, mais aussi dans les façons de faire, de travailler, d'être et de penser l'humanitaire. Cela pourrait amener un changement dans la façon dont le secteur humanitaire se finance et se déploie sur le terrain.

Sur ce dernier point, bien que la notion de localisation de l'action humanitaire occupe une place de plus en plus importante dans les débats, les derniers chiffres disponibles montrent des difficultés quant à son application sur le terrain. La pandémie mondiale actuelle changera-t-elle

quelque chose ? Va-t-elle être un nouveau jalon du processus de professionnalisation de l'action humanitaire ?

Nous posons l'hypothèse que ce sera le cas et que la pandémie va permettre un nouveau cycle de professionnalisation, et ce dès le début du processus (voir figure 7-1 : on repart du front de spécialisation). Les grands enjeux portés par la localisation sont en train d'émerger. Ce cycle est nourri par différents courants de pensée, dont l'injonction d'adopter une posture humanitaire décolonisante. Revoir la modélisation ci-dessus, avec une posture décolonisante, ne se fera pas sans impact sur une révision profonde de tous les fronts de la professionnalisation. Par ailleurs, cette approche décolonisante de l'action humanitaire pourrait également être une opportunité pour initier une gouvernance scalaire déconcentrée et décentralisée de type gouvernance collective des communs, comme proposés par Ostrom (2005). Cette approche, liée à l'économie sociale et solidaire, plaide pour une nécessaire prise en compte de la diversité institutionnelle, et donc pour la reconnaissance d'une pluralité des formes d'organisation et de coopérations volontaires qui rendent possible l'action collective. La discussion ne fait que commencer, et l'expérimentation se conduit sur le terrain dans la vie réelle tant au Nord qu'au Sud.

7.7 Conclusion

La professionnalisation humanitaire est une innovation sociale menée sur trois grands fronts. La spécialisation sectorielle se concentre sur la protection des personnes civiles et répond à l'identification des problèmes et à la formulation des idées. La procéduralisation introduit des mécanismes encadrant les interventions humanitaires. Elle participe à la mise en œuvre de solutions, d'évaluation. Enfin le troisième et dernier front, la standardisation crée des normes pour améliorer la gestion de l'action humanitaire. Elle participe à la diffusion et surtout à la réplication et donc à sa mise à l'échelle. Ce troisième front évolue à partir d'un nouveau paradigme visant à recentrer les actions humanitaires sur les personnes et sur le concept de réappropriation locale, en mettant en place des outils de standardisation à taille unique axés paradoxalement sur la contextualisation.

Ainsi, il est important de noter que ce processus cyclique est itératif, c'est-à-dire qu'il doit

s'ajuster, s'améliorer et passer le fil d'évolutions continues pour s'adapter aux changements sociaux, économiques et environnementaux. Récemment, la crise de la COVID-19 a agi comme un événement majeur supplémentaire remettant en question l'efficacité de l'action humanitaire, et nécessitant une réflexion critique et des propositions innovantes. En effet, le vieillissement et l'inadéquation des arrangements découlant d'une phase de l'action humanitaire, donc de sa capacité professionnelle d'atteindre les objectifs, représentent des appels réguliers à une réorganisation du système humanitaire. D'une certaine façon, ce système est régulièrement sommé de se réinventer.

L'analyse historique de la période moderne du système humanitaire nous montre que le procès de réinvention a été lent à démarrer, mais, qu'à partir des années 1960, le cycle des phases de réorganisations majeures s'est enclenché sur des périodes s'étendant facilement entre une dizaine et une quinzaine d'années. L'analyse montre aussi que pour des outils spécifiques, tel le Manuel SPHÈRE relativement au front de la standardisation, le cycle de mise à jour est beaucoup plus rapide lorsqu'il s'agit d'intégrer des améliorations incrémentales. Plusieurs objectifs doivent alors être pris en considération dans le processus de la professionnalisation, notamment : travailler plus étroitement et en partenariat avec les organisations locales et régionales; mieux intégrer la compréhension des contextes locaux; mieux utiliser les nouvelles technologies afin d'intégrer plus d'acteurs dans les discussions.

Références

- Active Learning Network for Accountability and Performance in Humanitarian Action (ALNAP) (2015). *The state of the humanitarian system* [Rapport].
<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/alnap-sohs-2015-web.pdf>
- Aggar, S. (2016). *La responsabilité de protéger : un nouveau concept ?* [Thèse de doctorat]. Université de Bordeaux. Repéré à <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01587742>
- Alalouf-Hall, D. et Audet, F. (2020). Haïti : mieux comprendre le bilan mitigé de l'action humanitaire internationale. *Alternatives Humanitaires*, (13), 6-13. Repéré à https://www.alternatives-humanitaires.org/wp-content/uploads/2020/03/AH_N13_2_Perspectives_1_Alalouf_Audet_VFR.pdf

- Anheier, H., Krlev, G. et Mildemberger, G. (2018). *Social Innovation: Comparative Perspectives* (1st ed.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315158020>
- Audet, F. (2014). *Développer les capacités locales ou faire survivre le régime ? L'approche bureaucratique pour comprendre les organisations humanitaires* [Thèse de doctorat]. École Nationale d'Administration publique. Archives ENAP. Repéré à <http://archives.enap.ca/bibliotheques/2014/08/030663815.pdf>
- Bennett, C. (2015). *The Development Agency of the Future: Fit for Protracted Crises?* [Working Paper]. Overseas Development Institute (ODI). Repéré à <https://cdn.odi.org/media/documents/9612.pdf>
- Borton, J. (1996). *Joint evaluation for emergency assistance to Rwanda: Study III main findings and recommendations*. [Rapport]. HPN. Repéré à <https://odihpn.org/publication/joint-evaluation-of-emergency-assistance-to-rwanda-study-iii-main-findings-and-recommendations/>
- Bradol, J.-H. et Le Pape, M. (2017). *Génocide et crimes de masse. L'expérience rwandaise de MSF (1982-1997)*. Paris : CNRS Éditions.
- Brown, D. et Donini, A. (2014). *Rhetoric or reality? Putting affected people centre humanitarian action* [Rapport]. ALNAP. Repéré à <https://www.alnap.org/help-library/rhetoric-or-reality-putting-affected-people-at-the-centre-of-humanitarian-action-0>
- Buchanan-Smith, M. (2002). *Interrelationships Between Humanitarian Organizations* [Rapport]. <https://www.icrc.org/data/files/publications/ar/interrelationships.pdf>
- Cash Learning Partnership (2018). *Minimum Standards for Market Analysis* [Manuel]. Repéré à <https://www.calpnetwork.org/wp-content/uploads/2020/03/calp-misma-en-web-1.pdf>
- Daun, J. (2020). *Humanitarian accountability: a conceptual analysis* [Working paper]. Refugee Law Initiative. Repéré à https://sas-space.sas.ac.uk/9316/1/RLI_Working_Paper_No.41.pdf
- Dauvin, P. et Siméant., J. (2002). Travailler sur l'humanitaire par entretiens. Retour sur une méthode. *Mots*, (65), 117-133. <https://doi.org/10.3406/mots.2001.2490>
- Davis, A. (2007). *Concerning Accountability of Humanitarian Action* [Rapport]. Humanitarian Practice Network. Repéré à <http://cdn-odi-production.s3-website-eu-west-1.amazonaws.com/media/documents/8735.pdf>
- Derzsi-Horvath, A., Steets, J., et Ruppert, L. (2017). *Independent Grand Bargain Report* [Rapport]. Global Public Policy Institute. Repéré à https://interagencystandingcommittee.org/system/files/nn_-_grand_bargain_report_final.pdf

- Ebrahim, A. (2010). *The Many Faces of Nonprofit Accountability* [Rapport]. Harvard Business School. Repéré à <https://www.hbs.edu/faculty/Publication%20Files/10-069.pdf>.
- Evetts J. (2003). The sociological analysis of professionalism: occupational change in the modern world. *International Sociology*, 18(2), 395-416.
<https://doi.org/10.1177/0268580903018002005>
- Fortin, A., Bi, J. V. B. et Soulimane, A. (2017). Les enseignements de l'épidémie d'Ebola pour une meilleure préparation aux urgences. *Santé Publique*, 29(4), 465-475. *Santé Publique*, 29(4), 465-475. <https://doi.org/10.3917/spub.174.0465>
- Fountain, P. (2013). Le mythe des ONG religieuses : le retour de la religion dans les études du développement. *Revue internationale de politique de développement* (4), 15-40.
<https://doi.org/10.4000/poldev.1302>
- Glasman, J. (2020). *Humanitarianism and the Quantification of Human Needs. Minimal Humanity*. New York : Routledge.
- Grünewald, F, Binder, A. et Georges, Y. (2010). *Évaluation en temps réel en Haïti : 3 mois après le tremblement de terre* [Rapport]. Groupe URD. Repéré à http://www.urd.org/wp-content/uploads/2018/09/Haiti_ETR_Rapport_Francais_Final.pdf
- Grünewald, F. (2012). L'aide humanitaire : quel bilan deux ans après le séisme ? Dans Rainhorn, J.-D. (dir.), *Haïti, réinventer l'avenir* (p. 171-184). Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Guillermard, J. (1994). *Les fondements historiques de la démarche humanitaire – 2e partie*. CICR. Repéré à <https://international-review.icrc.org/sites/default/files/S0035336100042556a.pdf>
- Heemskerk, C. et Lloyd, A. (2010). *Deployment of an Initial Quality and Accountability (Q&A) Support Team in Response to the Haiti Earthquake* [Rapport]. Repéré à <https://reliefweb.int/report/haiti/summary-report-deployment-initial-quality-and-accountability-qa-support-team-response>
- Howitt, A., Leonard, H., VanRooyen, M. et Ronan, L. (2011). *Earthquake Relief in Haiti: Inter-organizational Perspectives and Lessons for the Future*. Cambridge, MA: Harvard University.
- Inter-agency Network for Education in Emergencies (INEE) (2010). *Minimum Standards for Education: Preparedness, Response, Recovery*. Repéré à https://inee.org/sites/default/files/resources/INEE_Minimum_Standards_Handbook_2010%28HSP%29_EN.pdf
- Inter-Agency Standing Committee (IASC) (2011). *Transformative Agenda 2012* [Rapport]. Repéré à

https://interagencystandingcommittee.org/system/files/iasc_transformative_agenda_chapeau_and_compendium.pdf

- Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) (2013). *World Disaster Report 2013. Focus on technology and the future of humanitarian action* [Rapport]. Repéré à <https://www.ifrc.org/sites/default/files/WDR-2013.pdf>
- Lévesque, B. et Fontan, J.M. (2018). « L'institutionnalisation de l'innovation sociale et de l'économie sociale ». P. 393-415 dans *L'Université du Québec 1968-2018. 50 ans de contribution éducative et scientifique au développement du Québec*, édité par Pierre Doray, Edmond-Louis Dussault, Yvan Rousseau et Lyne Sauvageau. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Khan, K. S., Kunz, R., Kleijnen, J., et Antes, G. (2003). Five steps to conducting a systematic review. *Journal of the Royal Society of Medicine*, 96(3), 118–121. <https://doi.org/10.1177/014107680309600304>
- Korff, V. P. (2012). *Between Cause and Control: Management in a Humanitarian Organization*. Groningen: ICS Dissertation Series. Repéré à https://pure.rug.nl/ws/portalfiles/portal/143959079/2_Content.pdf
- Lahlou, R. (2007). L'humanitaire en Islam ou les principes du droit des pauvres, *Humanitaire* (17).
- Lie, J. H. S. (2017). From humanitarian action to development aid in northern Uganda and the formation of a humanitarian-development nexus. *Development in Practice*, 27(2), 196-207. <https://doi.org/10.1080/09614524.2017.1275528>
- Livestock Emergency Guidelines and Standards (LEGS) (2014). *Livestock Emergency Guidelines and Standards* (2^e éd.). Rugby, UK: Practical Action Publishing. Repéré à <http://www.livestock-emergency.net/wp-content/uploads/2012/01/LEGS-2nd-edition-reprint-October-2015-reduced-locked.pdf>
- Martel, A. (2013, 11 janvier). Le gouvernement canadien gèle l'aide en Haïti : bévue ou calcul politique ? *Le blogue géopolitique de la revue L'Actualité*. Repéré à <https://lactualite.com/politique/le-gouvernement-canadien-gele-laide-en-haiti-bevue-ou-calcul-politique/>
- Organisation de coopération de développement économique (OCDE) (2012). *Vers de meilleures pratiques pour l'aide humanitaire : Douze leçons tirées des examens par les pairs réalisés par le CAD*. [Rapport]. Repéré à <https://www.oecd.org/fr/cad/examens-pairs/50045344.pdf>
- Organisation des Nations unies (ONU) (2016). *One Humanity : Shared Responsibility, Assemblée générale* [Rapport]. Repéré à <https://reliefweb.int/report/world/one-humanity-shared-responsibility-report-secretary-general-world-humanitarian-summit>

- Ostrom, E. (2005). *Understanding Institutional Diversity*. Princeton : Princeton University Press.
- Osa, Y. et Hanatani, A. (2018) Addressing the Humanitarian-Development Nexus since the Cold War. Dans Hanatani, A., Gómez, A.-O., et Kawaguchi, C. (dir.), *Crisis Management Beyond the Humanitarian-Development Nexus* (p. 3-14). Londres : Routledge.
- People in Aid (2003). *People In Aid Code of Good Practice* [Rapport]. Repéré à <https://cms.emergency.unhcr.org/documents/11982/45255/People+in+Aid%2C+Code+of+good+practice+in+management+and+support+of+aid+personnel%2C+2003/7bfae9ed-1f75-4bbf-92a3-9aebf0f02375>
- Pérouse de Montclos, M.-A. (2011). L'aide humanitaire dans les pays en développement : qui évalue qui ? *Mondes en Développement*, (153), 111-120. <https://doi.org/10.3917/med.153.0111>
- Ruffin, R. J. (1994). Endogenous Growth and International Trade. *Review of International Economics*, 2(1), 27-39. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9396.1994.tb00025.x>
- Ryfman, P. (2016). *Une histoire de l'humanitaire*. Paris : Éditions La Découverte.
- Scott, N. (2012). *OCHA d'une seule voix : l'approche cluster* [Rapport]. OCHA. Repéré à <https://reliefweb.int/report/world/ocha-d-une-seule-voix-l-approche-cluster>
- SEEP (2017). *Minimum Economic Recovery Standards* (3^e éd.). Washington, DC/Rugby, UK : the SEEP Network/Practical Action Publishing. <http://dx.doi.org/10.3362/9781780446707>.
- Sen, A. (2004). *L'économie est une science morale*. Paris : Éditions la Découverte.
- SPHÈRE (2011). *Charte humanitaire les standards minimums de l'intervention humanitaire* [Manuel]. Repéré à https://spherestandards.org/wp-content/uploads/2018/06/Manuel_Sphere_2011_Francais.pdf
- SPHÈRE (2018a). *Charte humanitaire et les Standards minimums de l'intervention humanitaire* [Manuel]. Repéré à <https://spherestandards.org/fr/manuel-2018/>
- Tchandem Kamgang, A.-C. (2020, 21 mai). OXFAM va se retirer de 18 pays et 1450 personnes seront au chômage. *RCI*. Repéré à <https://www.rcinet.ca/fr/2020/05/21/oxfam-retirer-18-pays-1450-personnes-seront-chomage/>
- Terré, D. (2007). *Les questions morales du droit*. Paris : Presses universitaires de France.
- VanRooyen, M. (2019). Effective Aid: Ensuring Accountability in Humanitarian Assistance. *Harvard International Review*, 13. Repéré à <https://hir.harvard.edu/effective-aid/>

- Velasco-Pufleau, L. (2013). Chansons humanitaires, dépolitisation des conflits et moralisation des relations internationales à la fin de la Guerre froide. *Relations internationales*, (156), 109-123. <https://doi.org/10.3917/ri.156.0109>
- Walker, P. et Russ, R. (2010). *Professionalising the Humanitarian Sector: A Scoping Study*. [Rapport]. ELRHA (Enhanced Learning & Research for Humanitarian Assistance). Repéré à https://www.elrha.org/wp-content/uploads/2015/01/Professionalising_the_humanitarian_sector.pdf
- Woods, N. (2011). *Rethinking Aid Coordination* [Working Paper]. Global Economic Governance Programme. Repéré à https://www.geg.ox.ac.uk/sites/default/files/Woods_GEG%20WP%202011_66_0.pdf

CHAPITRE 8

GESTION DES CATASTROPHES NATURELLES EN SOL QUÉBÉCOIS : RENDRE SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES LES PROCESSUS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES AFFLIGÉS

Ce chapitre présente des résultats de recherche en lien avec l'objectif principal de la thèse : identifier comment les spécificités et les défis d'une catastrophe dite « naturelle » peuvent impacter les réponses d'urgence qui s'inscrivent dans une volonté de proposer des pistes d'amélioration aux modalités de conceptualisation des standards SPHÈRE.

L'article intitulé *Gestion des catastrophes naturelles en sol québécois : rendre socialement et écologiquement responsables les processus de développement des territoires affligés* porte sur les défis d'adaptation en contexte de catastrophes naturelles au Québec, sous l'angle d'une standardisation bénéficiant largement de spécificités locales favorables à la résorption d'une crise humanitaire. Ce travail nous permet de présenter les enjeux des spécificités locales en fonction d'une situation réelle. Le Québec s'est avéré être un terrain pertinent à notre recherche et approprié compte tenu de la difficulté des déplacements internationaux entre mars 2020 et mars 2022. Plus précisément, cette collecte est composée d'une recherche documentaire, d'entrevues semi-dirigées et d'observations participantes.

Dans cet article, nous nous intéressons aux modalités de gestion d'une catastrophe dite « naturelle » en mettant en lumière les limites juridiques de l'État québécois, montrant ainsi que même dans un État considéré « fort », il existe des contraintes objectives aux capacités d'action d'acteurs infranationaux. De plus, la littérature portant sur le développement territorial nous a permis de relever la faible importance accordée à la question de la prévention en matière de catastrophe naturelle. Enfin, les spécificités territoriales sur les zones inondables au Québec nous ont permis d'observer des enjeux de résistance en matière de mesures d'atténuation. De façon naturelle, le réflexe des États forts est de se tourner vers des innovations technologiques structurantes pour assurer un aménagement territorial qui soit socialement et écologiquement responsable face aux catastrophes naturelles. Ce point témoigne de l'importance accordée à

l'approche technocratique en réponse à des problèmes dont la source relève plus souvent de questions juridiques, économiques et culturelles que techniques. Nous avons également constaté qu'en plus des classements qui évaluent les États selon leur fragilité ou leur force, il existe des disparités internes en termes de capacité à faire face à une intervention. Par conséquent, il est proposé de reconnaître une mosaïque territoriale, composée de différentes zones. Des territoires centraux, fortement peuplés et bien développés qui bénéficient d'une attention et d'une protection maximales. Des territoires périphériques, moins peuplés et moins développés, qui reçoivent une attention mitigée et minimale. Enfin des territoires extrapériphériques qui ne bénéficient d'aucune attention ni couverture en cas d'urgence. Cependant, l'approche de SPHÈRE ne tient pas compte de cette distinction granulaire, chaque État est considéré comme homogène, par souci de commodité dans le sens de Morin (2005).

Ainsi cet article apporte une réponse à la question centrale de recherche : dans quelle mesure les standards minimums SPHÈRE réunissent-ils ou non les conditions requises pour répondre à l'appel lancé en matière de localisation des interventions ? L'article répond à la sous-question ayant trait à la localisation des interventions et à une pleine participation des acteurs locaux. À partir de cette étude de cas, nous serons en mesure de valider une partie de la première hypothèse qui portait l'hétérogénéité des territoires et la performativité des mesures de réponses à une catastrophe.

Gestion des catastrophes naturelles en sol québécois : rendre socialement et écologiquement responsables les processus de développement des territoires affligés

Diane Alalouf-Hall (doctorante en sociologie, UQAM) et Jean-Marc Fontan (sociologie, UQAM)

Revue Organisations & Territoires, 29(2), 127-139. DOI: <https://doi.org/10.1522/revueot.v29n2.1156>

Résumé

Dans le contexte où les changements environnementaux induisent une augmentation des aléas météorologiques, les défis d'adaptation et de sécurité civile se multiplient. Cet article a été rédigé dans le cadre d'une thèse portant sur la réponse standardisée des acteurs lors de catastrophes d'origine naturelle. Nous nous intéressons à la gestion québécoise des catastrophes dites « naturelles ». D'abord, nous aborderons la question des limites juridiques de l'État québécois. Puis, nous nous pencherons sur la littérature portant sur le développement territorial. Cela nous permettra d'identifier la place occupée par la question de la prévention en matière de catastrophes naturelles. Enfin, nous présenterons un état de situation sur la question des zones inondables au Québec, ce qui nous permettra d'indiquer en quoi des mesures d'atténuation de la présence humaine habitée ont été pensées, mais peu prises en compte. Nous concluons en indiquant que le Québec ne peut se contenter d'innovations technologiques structurantes pour assurer un aménagement territorial qui soit socialement et écologiquement responsable face aux catastrophes naturelles.

Abstract

Where environmental changes increase weather hazards, the challenges of adaptation and emergency services increase. This article was written as part of a thesis on the standardized response of actors for natural disasters. We focus on Quebec's management of so-called natural disasters. First, we will address the specificity of the Quebec state, then, we will look at the literature on territorial development. This will allow us to identify the importance of prevention for natural disasters. Finally, we will present the situation on flood zones in Quebec, which will allow us to indicate how measures to mitigate inhabited human presence have been developed, but little were taken into account. We conclude by indicating that Quebec cannot be satisfied with structuring technological innovations to ensure territorial planning that is socially and ecologically responsible regarding natural disasters.

8.1 Introduction

Le réchauffement du système climatique est sans équivoque et le Québec n'est évidemment pas épargné. À l'horizon 2050, le collectif Ouranos (2015) prévoit une augmentation généralisée des températures moyennes sur tout le territoire québécois. Par ailleurs, les prévisions concernant les précipitations seront également en hausse au centre et au nord du Québec, avec un pic plus important durant les mois d'avril à octobre sur tout le territoire. Enfin, à l'horizon 2041-2070 et sur le plan de l'hydrologie, il faut s'attendre à une augmentation des débits hivernaux des rivières pour l'ensemble du Québec ainsi qu'à des crues printanières et des étiages estivaux et automnaux plus sévères (CEHQ, 2015).

Les signes du réchauffement climatique sont bien présents, et ce, depuis plusieurs décennies. La Base de données canadienne sur les catastrophes (BDC)⁶¹ recense plus de 1 000 événements survenus depuis 1900. Par catastrophe naturelle, il est entendu un événement ayant tué des personnes (10 ou plus), touché ou affecté plus de 100 personnes, conduit la région affectée à demander de l'aide de la part du gouvernement canadien ou à l'international ou ayant entraîné des dommages ou des perturbations des activités à l'échelle d'une ou de plusieurs communautés.

Dans cet article, nous nous intéresserons à l'enjeu de la gestion québécoise des catastrophes dites « naturelles ». Pour le Québec, les catastrophes naturelles les plus importantes sont principalement associées à des inondations, à des glissements de terrain, à des intempéries climatiques ou à des vagues de chaleur. De ces événements, ceux qui retiennent particulièrement notre attention sont liés aux inondations.

Pourquoi cet intérêt pour les inondations ? Pour au moins trois raisons. Premièrement, le phénomène est en hausse depuis les dernières décennies. Il s'agit donc de comprendre les raisons qui expliquent cette montée en importance. Deuxièmement, les catastrophes naturelles peuvent être classées en fonction de leur niveau de risque sur les humains. Si le territoire inondé n'avait

⁶¹ Pour la BDC, voir : <www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/cndn-dsstr-dtbs/index-fr.aspx>. Pour une base de données publiée par le gouvernement du Québec, voir : <www.donneesquebec.ca/fr/2016/11/21/evenements-catastrophes-naturelles-a-lerc-donnees-ouvertes>.

pas été occupé, l'événement se serait produit sans qu'il soit identifié comme ayant eu un impact sur des humains. Ce deuxième aspect pose donc une question simple qui demande réponse : Pourquoi les autorités gouvernementales permettent-elles l'occupation résidentielle ou commerciale de territoires à risque d'être inondés ? Troisièmement, les cas de catastrophes naturelles difficilement prévisibles, mais possibles – par exemple, un tsunami ou un immense feu de forêt – amènent des communautés locales à agir de façon préventive. C'est le cas au Japon, où des mesures ont été envisagées par la population locale afin non pas de prévenir un tremblement de terre ou un tsunami, mais d'être mieux préparée au cas où un tel événement advienne (Alalouf-Hall, 2019). Qu'en est-il pour le Québec ? En quoi la littérature sur le développement territorial tient-elle compte de mesures préventives à adopter en réponse à l'enjeu des catastrophes naturelles ?

Pour répondre à ces questions, nous nous pencherons, dans un premier temps, sur les limites juridiques de l'État provincial québécois. Deuxièmement, nous aborderons brièvement la littérature portant sur le développement territorial. Cela nous permettra d'identifier la place occupée ou non par la question de la prévention en matière de catastrophes naturelles. Troisièmement, nous présenterons un court état de situation sur la question des zones inondables au Québec, ce qui nous permettra d'indiquer en quoi des mesures d'atténuation de la présence humaine habitée ont été pensées, mais peu prises en compte, sous une forme cartographique, au moins depuis les années 1960.

8.2 Les limites juridiques de l'État québécois

La Constitution du Canada représente un cadre légal et politique : la loi des lois. Elle a été adoptée en 1867 par le Parlement de Londres. Cette constitution, régulée par l'ancienne métropole, a été rapatriée en 1982. Elle « définit les principales institutions politiques et juridiques d'un État. Pour le Canada, ce sont la Chambre des communes, le Sénat, la Cour suprême et les parlements des provinces, comme l'Assemblée nationale du Québec » (Par ici la démocratie, 2020, n.p.).

La Constitution canadienne a rendu possible l'existence de l'État canadien en tant que fédération d'un ensemble de territoires nommés « provinces ». Ces territoires disposent d'importants

champs de juridiction et, donc, de pouvoirs et de responsabilités spécifiques. Néanmoins, ces pouvoirs et responsabilités demeurent assujettis à une entité politique supérieure : celle du gouvernement du Canada. Mentionnons que la fédération canadienne met en scène trois paliers de gouvernement, lesquels sont imbriqués de façon verticale. Concrètement, le palier municipal relève de l'autorité des provinces, tandis que ces dernières sont assujetties à l'autorité fédérale en fonction d'un partage des pouvoirs et des responsabilités.

L'État canadien, par le biais du gouvernement du Canada, tout en se voulant un système politique décentralisé et déconcentré à l'échelle des provinces, n'en demeure pas moins régulé autour d'un noyau de compétences et de responsabilités qui concrétisent sa souveraineté. Quelles sont ces compétences et responsabilités ? Elles relèvent d'éléments visant le bon fonctionnement de la fédération, dont : l'expansion de la fédération, la gestion des frontières (douanes), les relations commerciales à l'international, la monnaie et ses mécanismes de régulation, les voies maritimes, l'armée et tout ce qui touche aux questions relatives à la sécurité intérieure et extérieure ainsi qu'aux relations politiques avec d'autres pays ou grandes instances internationales.

Les autres champs de compétences et niveaux de responsabilités sont réservés aux provinces et aux territoires, lesquels gèrent ces espaces et leurs populations de concert avec les autorités municipales. Ces dernières ont des champs de compétences définis par l'autorité provinciale ou territoriale qui les enchâsse.

Pour le Québec, la *Loi sur les compétences municipales* est la principale loi établissant les compétences et les pouvoirs des municipalités (Couture Ménard et Rioux Collin, 2019). En vertu de celle-ci, les municipalités locales peuvent agir dans cinq domaines : la culture ; les loisirs ; les activités communautaires et les parcs ; le développement économique local ; l'environnement et la sécurité.

Comme l'indiquent Couture Ménard et Rioux Collin (2019), afin d'assurer un cadre de vie adéquat et de qualité aux populations qui habitent leur territoire, les champs de compétences et les responsabilités des municipalités sont variés et importants. Cependant, les municipalités

disposent de peu de moyens financiers ou de pouvoirs réglementaires pour bien assumer ces fonctions. De plus, elles doivent intervenir dans des champs de compétences qui ne cessent de se complexifier en fonction des pressions normatives visant leur développement, de la croissance des inégalités sociales, des mouvements migratoires, d'une évolution sociodémographique marquée par l'exode rural et par le vieillissement des populations, de la montée en importance des phénomènes identitaires, de l'augmentation du nombre de catastrophes naturelles et de la nécessaire adaptation à l'enjeu des changements climatiques.

Les réponses à apporter en matière d'urgence ou de prévention à la suite d'un événement catastrophique relèvent du champ des compétences dévolues à la « sécurité publique intérieure » (Couture Ménard et Rioux Collin, 2019). Ce domaine de compétences, les municipalités le partagent avec les paliers gouvernementaux provincial et fédéral. Elles occupent cependant une position unique puisqu'elles représentent le premier niveau d'autorité publique en devoir de réponse aux besoins des populations affectées par une catastrophe naturelle.

Ainsi, le fait d'habiter un lieu sous juridiction d'une autorité municipale établit une relation directe de proximité entre les « habitants » d'une municipalité et cette unité publique. La relation avec les autres niveaux d'autorité est indirecte et transite par l'autorité municipale, laquelle, en cas d'urgence, doit faire appel aux autres paliers gouvernementaux pour mobiliser les ressources et les compétences requises afin de faire face à l'épreuve catastrophique ou d'en prévenir d'éventuelles.

Toute municipalité⁶², en raison de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, se doit d'identifier les zones habitables ou développables à risque. Elle doit aussi définir les conditions et contraintes à respecter au moment d'une demande pour la délivrance d'un permis de construire. De façon complémentaire, toute municipalité est tenue d'entreprendre les travaux de prévention requis pour prévenir, quand faire se peut, une catastrophe naturelle. Concrètement, pour le Québec, il s'agit d'appliquer des normes de construction en fonction du risque que peut représenter un

⁶² Pour plus de précisions, voir ministère de la Sécurité publique du Québec (2014b).

tremblement de terre ou encore d'empêcher toute localisation résidentielle, commerciale ou industrielle dans les zones sujettes à des glissements de terrain ou présentant des risques élevés en matière d'inondation.

Pour les municipalités, agir de façon préventive requiert des moyens financiers et des ressources. Ces moyens et ressources sont essentiels pour l'implantation de mesures propices à la résilience aux événements catastrophiques (Davis et Alexander, 2016; Perras, 2019; Alalouf-Hall, 2019). Les actions à générer sont de quatre ordres :

1. actions de préservation des milieux naturels et mesures non technologiques (interdiction de vivre dans la zone protégée, forêts) ;
2. mesures structurelles ou technologiques du type système de drainage des eaux pluviales, barrages, digues, bassins de rétention, rehaussement des sols, etc. ;
3. actions informationnelles (cartographie, pédagogie en matière de sensibilisation et formation) ; et, enfin,
4. train des mesures temporaires en réponse à l'urgence d'une situation catastrophique.

À la différence des moyennes et grandes municipalités, les petites ne disposent pas des ressources requises. De plus, un désincitatif développemental a pour effet de ne pas empêcher toute localisation résidentielle, commerciale ou industrielle sur son territoire. « Dire non » signifierait priver une municipalité de revenus de taxation et ne faciliterait pas sa croissance territoriale⁶³.

En regard de l'enjeu que représentent les catastrophes naturelles, depuis 1970, des accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC) ont été négociés entre le gouvernement fédéral et les provinces afin de légiférer en ce domaine. Les accords offrent « des secours aux sinistrés

⁶³ Sur la non-prise en compte des cartographies des zones inondables par les municipalités, voir Verville (2018).

par l'entremise des gouvernements provinciaux et territoriaux » (Ministère de la Sécurité publique du Canada, 2007, p. 5). Ils ont essentiellement pour but :

d'aider les provinces à couvrir les frais entraînés par une catastrophe si ceux-ci imposent à l'économie d'une province un fardeau trop important pour qu'on puisse raisonnablement s'attendre à ce qu'elle l'assume toute seule [...] [et] visent à permettre de faire face aux catastrophes naturelles qui causent des dommages importants à la propriété ou l'interruption de la fourniture de biens et de services essentiels. (p. 5).

Les AAFCC concernent indirectement les municipalités. Spécifiquement, à la suite d'une catastrophe naturelle, il est indiqué qu'elles doivent transiger avec leur gouvernement provincial pour faire état de leurs besoins financiers. Il est clair que les accords sont imparfaits. Pour preuve, même si aucune mention n'est faite à cet effet, les municipalités, en cas de force majeure, peuvent en appeler directement au gouvernement fédéral afin de solliciter l'intervention des Forces armées canadiennes en cas d'urgence pour la sécurité publique de leur population.

Parler des modalités relationnelles prenant place entre des paliers de gouvernement nous situe dans le champ analytique de l'institutionnalisme étatique. Rappelons donc ce qu'est un État. Pour Jessop (1990), un État regroupe un « ensemble d'institutions et d'organisations [agissant collectivement], au nom d'une finalité socialement acceptée par les membres d'une société, qui consiste à définir et à appliquer, au nom de l'intérêt commun et d'une volonté générale, des décisions juridiquement contraignantes » (p. 341, trad. libre).

Dans la réalité du polymorphisme des formes de l'État, l'État canadien correspond à une forme spécifique de développement des États modernes, où s'est juxtaposée une capacité autonome réelle de construction étatique à partir d'une entité coloniale (p. ex., le Bas-Canada et le Haut-Canada ou encore la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve) à une volonté plus ou moins franche de laisser s'opérer le processus de montée en souveraineté nationale desdites colonies par la métropole concernée (dans ce cas-ci, l'Angleterre). De la métropole, le Canada a hérité de solides institutions coloniales, sur lesquelles il a pu s'appuyer ou se distancer pour générer un processus et une dynamique de décolonisation qui furent réalisés relativement lentement et de façon

pacifique et bienveillante. Par son histoire, par ses populations, par son mélange de cultures et par ses caractéristiques institutionnelles et organisationnelles, le Canada est une institution étatique spécifique, unique d'une certaine façon. Cet État-nation incarne une capacité spécifique et distincte de celle d'autres États de jouer son rôle et de remplir les fonctions qui lui sont dévolues.

En relation avec les événements de plus en plus récurrents que représentent les catastrophes naturelles, comment évaluer la capacité générale d'intervention de l'État canadien ?

Un premier élément de réponse nous est fourni par l'indice de classification des États. Selon l'Index des États fragiles, développé par Fund for Peace (2019), le Canada est considéré comme un État « *very sustainable* », donc comme un « État efficace » ou un « État fort ». La notion d'État efficace fait référence à une évaluation de la capacité d'un acteur public efficace et efficient. Les concepts d'État failli, d'État en crise, d'État effondré, d'État défaillant, d'État faible ou d'État fragile rendent compte de situations où est décelée :

une incapacité [de l'État] à remplir les fonctions essentielles qui lui incombent, alors que la "capacité" englobe (a) la capacité organisationnelle, institutionnelle et financière de l'État à s'acquitter des fonctions essentielles associées au gouvernement d'une population et d'un territoire, et (b) l'aptitude d'un État à développer des relations constructives avec la société qui se renforcent mutuellement. (OCDE, 2010, p. 15)

Cet index permet de relativiser la notion d'État et d'aller au-delà de la classification proposée par Esping-Andersen (1990), laquelle distingue les États fondés sur un régime libéral, conservateur ou social-démocrate. Dans les faits, les modalités historiques, contextuelles et conjoncturelles rendent les formes de l'État beaucoup plus diversifiées, complexes et fortement évolutives. Dès lors, être classé comme un État libéral ou social-démocrate permet certes de situer sur une échelle politique et idéologique une formation sociale par rapport à une autre, mais cela ne permet pas de comprendre la capacité réelle d'agir d'une formation sociale. L'index rappelle

également que tous les États voient leur capacité ou incapacité évoluer, eu égard aux rôles et fonctions qui leur sont dévolus.

De la notion de « capacitation de l'État » en lien avec le territoire québécois et la « situation » engendrée par une catastrophe naturelle, nous proposons un modèle d'évaluation de cette capacitation qui tient compte des particularités de l'espace national canadien en matière de vulnérabilité et de résilience territoriales. En fonction de l'indice de capacité forte ou faible développée par Fund for Peace, le Canada est au nombre des pays les mieux classés, eu égard au respect des rôles et fonctions dévolus à un État.

Tableau 8-1 Capacitation d'un État

Capacité effective d'intervention	Centre	Périphérie
Forte	Canada	Singapore
Faible	Russie	Haïti

Source : Les auteurs

Il apparaît clairement que l'impact négatif d'une catastrophe naturelle sur un territoire sera d'autant plus grand que sera faible la capacité de résilience dudit territoire aux effets de la catastrophe. Dès lors, deux conclusions émergent de ce constat. D'une part, des territoires faiblement pourvus en capital socioterritorial seront fortement désavantagés par rapport à leur remise à niveau à la suite d'une catastrophe (en atteste l'État de la Louisiane à la suite de l'ouragan Katrina en 2005). Il s'ensuit alors une situation de défavorisation territoriale face aux catastrophes, ajoutant aux facteurs de défavorisation déjà existants.

Ainsi, pour l'espace canadien, la croissance des inégalités sociales engendre des inégalités territoriales (Klein *et al.*, 2010) qu'il faut prendre en considération, lesquelles sont observables à l'échelle des provinces, dans un premier temps, et des municipalités, dans un second temps. Certaines provinces sont mieux dotées en matière de développement territorial que d'autres.

Tableau 8-2 Capacitation des provinces

Capacité effective d'intervention	Centre	Périphérie
Forte	Québec	X
Faible	X	Terre-Neuve

Source : Les auteurs

Cette réalité est aussi effective à l'échelle municipale. Les municipalités ont accès à des ressources et disposent de compétences inégales entre elles, ce qui joue dans leur capacité à bien répondre aux besoins d'une situation d'urgence générée par une catastrophe naturelle. Alors interviennent d'autres considérations – d'ordre constitutionnel et politique – dans la capacité effective de mobiliser adéquatement et rapidement les ressources à la disposition des paliers provinciaux ou fédéraux de gouvernance.

Tableau 8-3 Capacitation du Québec

Capacité effective d'intervention	Centre	Périphérie
Forte	Montréal	Chicoutimi
Faible	Laval	Percé

Source : Les auteurs

En prenant en considération l'importance de l'occupation humaine à l'échelle territoriale afin de générer du développement économique, certaines régions du Canada et du Québec sont avantagées par rapport à d'autres. Ainsi, une inondation, un feu de forêt, un glissement de terrain ou l'érosion d'une côte seront des événements catastrophiques pour autant qu'ils mettent en danger des vies humaines. Des centaines de milliers d'hectares de forêt peuvent brûler sans que ce type d'événement soit identifié comme catastrophique. Il en est ainsi avec l'érosion des côtes, où les seules situations suscitant une réaction préventive sont celles ayant directement un impact sur des populations humaines. Seront alors déployées des mesures d'enrochement ou de construction de murets afin de réduire l'effet érosif sur les zones à protéger.

Encore là, si des mesures sont appelées à être déployées, elles le seront si les territoires affectés sont jugés essentiels au « développement ». Une analyse coût-avantage se trouve au cœur de la

logique adaptative préconisée lorsqu'il s'agit de protéger un territoire, de l'adapter aux risques latents ou carrément de demander à la population concernée de le quitter.

Afin de faciliter les décisions et d'amorcer des actions de protection, d'adaptation, d'évacuation ou de relocalisation, le rôle des gouvernements provincial ou fédéral consiste à fournir le plus possible d'informations probantes et de qualité à la population et aux organisations concernées afin de les sensibiliser aux effets, par exemple, des changements climatiques sur leur milieu de vie. Ni le gouvernement fédéral ni ses vis-à-vis provinciaux ne peuvent intervenir directement sur l'enjeu de l'utilisation des sols. Il s'agit, constitutionnellement parlant, d'une compétence municipale. Ces ordres gouvernementaux produisent tout au plus des études, des rapports et des lois générales ou spécifiques afin d'aider les citoyens et les municipalités concernés à prendre des décisions éclairées.

Cette approche à responsabilité décentralisée, mais non imputable fait en sorte que, malgré la vulnérabilité attestée scientifiquement d'une localisation, le niveau de dangerosité d'une localisation n'est pas nécessairement pris en compte par les premiers concernés. Autant les dangers apparents d'inondation liés à la proximité d'un cours d'eau que l'histoire passée des inondations sont des facteurs qui devraient être pris en considération par les citoyens au moment d'une demande de permis de construire résidentiel, commercial ou industriel. Cette réalité est connue des autorités municipales, qui doivent en tenir compte dans l'étude de la demande de délivrance d'un permis. Dans les faits, ni le pressentiment de vulnérabilité ni l'évidence topographique ne sont réellement pris au sérieux.

Si la responsabilité de la décision de localisation en zone inondable incombe aux citoyens et aux municipalités, il n'en va pas de même de l'imputabilité de leurs actes. En cas de catastrophe naturelle, ces acteurs se référeront aux gouvernements supérieurs pour répondre favorablement à leur situation d'urgence. À moins de l'adoption et de l'implantation de règlements et de

mesures particulières de la part des autorités supérieures⁶⁴, une résilience s'installera à l'échelle locale, laquelle misera sur le fait de voir venir et de réparer, plutôt que de prévenir.

Si le Canada a les traits ou les attributs d'un État fort et, donc, s'il est capable de bien répondre à des urgences majeures à la suite d'une catastrophe naturelle, c'est principalement en comparaison aux États faibles, qui, eux, n'ont pas cette capacité et doivent largement compter sur l'aide internationale pour les soutenir lors de tels événements. Dans les faits, nous sommes en présence de trois Canadas. Un Canada où :

- des zones centrales, fortement habitées et bien développées, bénéficient d'une attention et d'une protection maximales ;
- des zones périphériques, peu habitées et moins développées, bénéficient d'une attention mitigée et minimaliste ;
- des zones extrapériphériques, ne bénéficiant d'aucune attention ni couverture en cas d'urgence.

Les feux de forêt qui ont dernièrement affecté l'Arctique témoignent de la réalité d'un territoire canadien existant en bonne et due forme, mais non protégé. Sans impact direct sur des populations, ces feux laissent l'État fédéral indifférent. Pourtant, ces derniers contribuent à une augmentation des gaz à effet de serre et ont une incidence sur les dérèglements climatiques. Il en est ainsi de l'érosion côtière et des inondations affectant des zones très décentrées et présentant peu d'intérêt pour le développement économique.

⁶⁴ À l'image de certaines actions et de certains programmes ponctuels mis en place pour aider des régions et municipalités aux prises avec des problèmes d'érosion des berges. Sur cette question, voir Robillard (2019).

Tableau 8-4 Capacitation territoriale inégale dans l'espace canadien

Capacité effective d'intervention	Centre		Périphérie
Forte	Canada		Brésil
	Zones habitées	Zones extra-périphériques	
Faible à nulle	Centrale	Périphérique	
Faible	Russie		Haïti

Source : Les auteurs

Il existe donc, au sein même de la fédération canadienne, des territoires protégés et des territoires orphelins de toute préoccupation préventive ou curative, eu égard aux catastrophes naturelles.

8.3 Développement des territoires et rapport au territoire

Au Québec, le constat est clair : devant la montée en importance des événements catastrophiques, il apparaît nécessaire, pour les régions et les municipalités, de penser leur développement en des termes nouveaux. Nouveauté au sens où adaptation et résilience doivent impérativement nuancer le type de croissance socio-économique souhaité ou attendu.

Mais voilà, les logiques du développement sont principalement pensées de façon descendante (du haut vers le bas), c'est-à-dire qu'elles sont fortement dépendantes de dynamiques et de processus qui échappent aux niveaux de pouvoir présents aux échelles locale et régionale. Nous l'avons vu en ce qui a trait aux catastrophes naturelles : les régions et les municipalités ont la responsabilité de répondre aux urgences, mais ne sont pas dotées des ressources requises pour agir et, qui plus est, elles ne sont pas réellement imputables aux actions à poser.

Pour assurer l'enrichissement des régions et des municipalités, le « développement des territoires » est le moyen privilégié par lequel l'humain moderne se dit en capacité de déployer toute sa grandeur. En fonction d'une telle configuration mentale, la nature devient une donnée passive. Son rôle et sa fonction sont d'être au service de l'humain afin de lui permettre de déployer pleinement sa grandeur. Nulle place, dans un tel esprit, pour une analyse écosystémique où l'humain serait amené à prendre en considération l'impact de son action sur l'environnement

et, donc, à moduler cette dernière pour en réduire les effets négatifs. Pas étonnant, dans un tel contexte, que les théories du développement soient analphabètes sur l'enjeu écologique et myopes à l'égard des changements climatiques.

Les théories du développement font la promotion du progrès humain. Elles affichent un optimisme débordant, où le progrès n'a pas de date de péremption. Il est voué à un avenir éternel. Si cette façon de penser pouvait prévaloir par le passé, ce n'est plus le cas aujourd'hui. La date de péremption se rapproche de nous chaque jour et le développement à penser maintenant et pour le futur immédiat doit et devra être planifié en tenant compte de cette évidence éthique : notre soif de progrès demande à être étanchée et remplacée par une soif de « modestie » envers les progrès à faire advenir.

Notre « rapport au territoire » nous demande de moduler notre représentation de la notion de territoire. Elle ne peut plus se limiter à la seule définition du territoire comme entité anthropomorphique, uniquement au service de l'humain. Notre rapport au territoire demande à être élargi pour englober la « naturalité de l'espace », dans une perspective de « vivre avec », et non de « vivre contre le territoire ». Vivre avec le territoire sous-entend une posture écologique qui rende compte des droits, des obligations et des responsabilités éthiques et esthétiques qui nous lient profondément à la nature.

Est-ce possible ? Ce possible, l'avons-nous déjà pris en compte ?

Oui, tel est le sens profond du nomadisme et de la transhumance des sociétés premières de chasseurs-cueilleurs. Bouger et se déplacer afin de ne pas rendre les ponctions essentielles à la subsistance négatives aux écosystèmes occupés ou visités fait référence à un modèle de développement intégrant une éthique et une esthétique promouvant l'étendue et la durabilité des systèmes écologiques.

Aurait-il été possible de voir les sociétés humaines sortir du nomadisme en complexifiant leurs technologies sociales, tout en s'assurant de la préservation d'une relation saine et viable avec

leur environnement écologique ? Nous croyons que cela aurait été possible, et ce, à condition de bien réguler la montée en complexité sociétale par et dans du développement lent et juste sur les plans social et écologique. À condition aussi de réduire grandement nos désirs, besoins et aspirations conscients et inconscients à vouloir toujours être plus grands et plus puissants que nature. Il s'agissait donc d'opter pour une croissance non prédatrice, où le progrès se mesurerait par et dans des processus assurant l'étendue de la nature, et non une insatiable montée en grandeur d'élites humaines.

Concrètement, cette possibilité de développement lent est applicable aux zones dites « inondables ». Ces zones remettent en question le sacro-saint principe de sédentarité associé à la propriété privée et au capital encastré et valorisé par et dans ce type de propriété. Qu'est-ce à dire ? Les zones à risque le sont parce que du capital économique est en danger de dévalorisation. Elles ne sont pas considérées comme à risque eu égard à la flore et à la faune. La définition du risque appliquée à ces zones est anthropocentrée. Le risque affecte du capital économique mis territorialement en valeur : des immeubles, des avoirs tangibles, des ressources, des infrastructures sociétales, etc. Si un immeuble mis en danger était mobile ou surélevé, il ne serait pas en danger de dévalorisation. Le phénomène d'inondation n'apparaîtrait plus comme un problème. La zone ne serait plus dite « à risque pour l'humain », mais elle le demeurerait toutefois pour la faune et la flore. Mais ça... !

8.4 En territoire québécois, situation et enjeu des zones inondables

Trop peu d'études ou d'ouvrages récents se sont penchés sur l'histoire des sinistres au Québec. Plusieurs études récentes ont constaté un écart entre la forte préoccupation des Québécois à l'égard des dérèglements climatiques et l'adoption réelle de comportements pour les prévenir et s'y adapter (Whitmore et Pineau, 2017; Bélanger et Gosselin, 2007). En 2018, le collectif Ouranos a conçu une base de données sur les sinistres survenus au Québec depuis le 17^e siècle (Mayer-

Jouanjean et Bleau, 2018). La base est meublée de données provenant de sources écrites et iconographiques contenues dans les archives de la province.

Depuis le début des années 2000, l'ampleur des dégâts et les coûts engendrés par les facteurs de risque font en sorte que les préoccupations face à ces enjeux ont suscité diverses initiatives locales, tant sur le territoire québécois que sur l'île de Montréal (Therrien *et al.*, 2015). D'un point de vue scientifique, des centres universitaires ont spécialisé leurs études sur les dérèglements climatiques au regard de thèmes tels que la prévention ou la résilience. C'est le cas de Cité-ID LivingLab, de COPARI, du collectif Ouranos ou encore du Consortium ÉGIDE, lesquels fournissent des rapports précis et récents sur différents types de sinistres au Québec.

À l'échelle de la province, l'abondance des plans d'eau et des rivières rend le territoire québécois particulièrement exposé aux inondations. Régulièrement, de nombreuses collectivités font face à de tels événements : le déluge du Saguenay en 1996⁶⁵, les grandes marées en décembre 2011, les inondations causées par le débordement de la rivière Richelieu et la tempête Irène en 2011, les débordements du ruisseau Pratt à Coaticook en 2014 et 2015, puis, tout dernièrement, les inondations printanières de grande ampleur de 2017 et de 2019 aux abords du fleuve Saint-Laurent et de ses affluents. Les crues printanières de 2017 ont touché 291 municipalités québécoises dans 15 régions administratives. Quelque 5 300 résidences ont été affectées. Ces événements ont entraîné l'évacuation d'environ 4 000 personnes. Près de 400 routes ont été endommagées, alors que 22 municipalités et une agglomération ont déclaré l'état d'urgence (Ministère de la Sécurité publique du Québec, 2018a). À titre de comparaison, les crues de 2011 avaient atteint environ 40 municipalités. Concernant les coûts, ils sont également en hausse. Selon Larrivée, Sinclair-Desgagné, Da Silva, Desjarlais et Revéret (2015), les coûts moyens rattachés aux inondations ont été de l'ordre de 70 MUSD/an (en dollars de 2012) pour la période

⁶⁵ Cet événement a causé la mort de 10 personnes. C'est également la première catastrophe d'origine naturelle qui a généré plus de 1 milliard d'USD de dommages au Canada (Ouranos, 2018).

1991-2013, mais les événements extrêmes, tels que le Saguenay en 1996 et le Richelieu en 2011, ont élevé la facture à plus de 189 MUSD (en dollars de 2012).

Lorsqu'elles surviennent, les inondations rouvrent le débat sur la présence et la construction de bâtiments ou d'immeubles en zones inondables. Elles soulèvent de nouveau la question de la non-prise en compte des risques d'inondation dans les modalités d'aménagement du territoire. Elles remettent en évidence la vulnérabilité de plusieurs communautés et la nécessité de prendre des décisions pour réduire les risques.

Dans les territoires où elles surviennent, les inondations génèrent des pertes majeures et perturbent considérablement le fonctionnement normal des communautés affectées, induisant de plus en plus souvent des situations d'urgence. Conscient de sa responsabilité dans les domaines de la gestion des risques et de la protection des populations, le ministère de la Sécurité publique du Québec, en collaboration avec les acteurs locaux et régionaux, assure une surveillance continue de certains cours d'eau jugés à risque et travaille, avec des organismes d'urgence (p. ex., la Croix-Rouge), pour assurer la sécurité de la population affectée au moment d'une crise. Pour guider l'action des intervenants, de nombreux guides sont disponibles (Ministère de la Sécurité publique du Québec, 2018b ; Croix-Rouge canadienne, 2018 ; Sous-comité de l'Organisation de la sécurité civile du Québec, 2015).

En matière de prévention, malgré les exemples nombreux démontrant l'inefficacité de telles mesures par rapport aux coûts engendrés, les réflexes de protection sont de construire des murs ou des digues. Ces mesures sont souvent privilégiées et encouragées par les municipalités. En 2014, la Ville de Gatineau a investi 2MUSD pour améliorer de telles infrastructures dans un quartier le long de la rivière Gatineau (Beaudoin, 2018). Ces infrastructures incluent un système de barrages et de redressement de la bande riveraine. Basé sur les données des cinq plus importantes inondations, cet investissement était censé limiter les risques futurs d'inondation (St-Pierre, 2014). Au vu de l'inondation du printemps 2017 et de ses effets, ce ne fut pas le cas.

À plus petite échelle, en avril 2019, la digue située près de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a cédé, forçant l'évacuation de plus de 5 000 personnes (Radio-Canada, 2019). Depuis, les discussions ont repris concernant la reconstruction d'une digue plus efficace, répondant, selon les propos de Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, aux « standards d'aujourd'hui » et « en prévention des crues du printemps 2020 » (Lorange, 2019).

Par ailleurs, les lois actuelles exigent qu'aucune structure ne soit construite dans la zone de crue de récurrence de 20 ans et qu'aucune ouverture (fenêtres ou portes) ne soit présente dans la zone de crue de 100 ans (MAMOT, 2017). Malgré cette prescription, toute construction bâtie avant l'entrée en vigueur des lois possède de facto des droits acquis qui permettent de contourner la loi. Dernièrement, le gouvernement du Québec a incité les résidents situés en zones inondables à se relocaliser. Un programme a été mis sur pied afin d'offrir une aide financière à la relocalisation. Les montants prévus sont souvent en dessous de la valeur foncière de certaines habitations en bord de rivière⁶⁶. Les habitants se trouvent alors dans la situation délicate de devoir accepter une compensation financière trop basse par rapport à leur bien. Ils ont aussi le choix de refuser l'offre gouvernementale. En cas de refus, le Québec considérera que les résidents acceptent le risque et qu'ils recevront simplement un montant pour compenser les dommages de l'inondation printanière de 2019. Aucune assistance financière future ne sera octroyée en cas de sinistre après cette date.

Il est évident que le territoire québécois demande à être aménagé de façon à tenir compte des risques d'inondation. Plusieurs lois, politiques et règlements existent à cet effet. Toutefois, l'application du cadre légal en matière d'aménagement des plaines inondables n'est possible que si la cartographie est fiable, régulièrement mise à jour et formulée dans un langage clair et compréhensible pour faciliter les comparaisons et pour éviter toute confusion. Ces initiatives font écho à « l'impossible risque zéro » évoqué par Pigeon (2005), qui permet au moins de soulever

⁶⁶ En 2015, le prix d'une propriété au bord du fleuve dans la région de la Capitale-Nationale était de 400 000 à 500 000 USD (jusqu'à 1 MUSD et plus pour des propriétés de luxe) (Rougerie, 2015).

des réflexions et de faire des remises en question sur le risque et sa gestion en intégrant la notion de coexistence selon le principe du vivre avec.

8.5 Le difficile passage à un aménagement socialement et écologiquement responsable

L'histoire récente montre que les municipalités québécoises ont facilement obtenu des dérogations afin d'autoriser la localisation d'immeubles ou d'infrastructures dans des zones à risque ou sensibles. Chaque année, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques autorise des dizaines de projets dans des plaines inondables et dans des milieux humides, et ce, malgré le fait bien connu du Ministère que ces plaines inondables agissent comme des zones tampons en période de crue. Agir contre la nature, la considérer comme un adversaire et non comme un « acteur » agissant et déterminant, n'est-ce pas semer les germes qui alimenteront la crise de demain ? Sur ce point, il est clair que le Québec est appelé à connaître des inondations de plus en plus fréquentes et importantes dans leur ampleur.

Il est ainsi paradoxal de favoriser une amplification de la mise à risque de populations, tout en disant être en capacité d'éviter des crises à l'aide de demi-mesures (Therrien *et al.*, 2015). Or, il n'y a pas place à des demi-mesures. La gestion de ce type de crise nécessite non seulement une grande collaboration entre organisations publiques, privées et les acteurs de la société civile, mais aussi une compréhension élargie des actions post-crisis à mettre en place afin de transformer les demi-mesures en mesures réellement préventives. Dans cette perspective, chaque épisode d'inondation représente une occasion d'apprendre à vivre avec la nature, et non contre elle. Agir ainsi permettra de réduire considérablement la portée et l'impact des risques tant sur nous que sur les écosystèmes naturels.

Dans cette veine, à la suite des inondations de 2017, la nécessité de doter la métropole montréalaise d'une vision claire face à l'enjeu des inondations a été perçue comme un élément fondamental pour assurer une bonne gestion des risques. La Communauté métropolitaine de

Montréal (CMM)⁶⁷ a ainsi déployé une stratégie d'action. Elle a produit le Plan Archipel⁶⁸, lequel est un cadre normatif inspiré des modèles français et anglais⁶⁹. Il a pour fonction d'améliorer les connaissances relatives aux risques et aux vulnérabilités du Grand Montréal. La CMM a aussi conclu une entente avec le gouvernement du Québec dans le cadre du Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations. Cette entente délègue à la CMM des mandats de cartographie, de communication et de vulgarisation du risque⁷⁰ en vue d'élaborer une nouvelle réglementation.

Bref, l'aménagement sécuritaire des territoires demande à être pensé à différentes échelles, à la fois temporelles et spatiales, afin d'éviter la maladaptation aux risques. En ce sens, la cartographie des risques représente un processus de veille incontournable permettant de recenser les risques, de les différencier et de suivre l'évolution des niveaux de risque. En tant que mesure de veille, cette montée en connaissance est indispensable au travail d'analyse requis pour bien gérer l'aménagement et le développement des territoires.

Toutefois, cédant à la pensée magique selon laquelle la nature est domesticable et contrôlable par l'humain, et que ce dernier a la capacité de mobiliser les savoirs et les technologies requis pour assurer la sécurité de populations, certaines municipalités, aidées par le gouvernement fédéral, investissent beaucoup plus dans la prévention centrée sur des technologies dures, à l'image des digues ou de l'enrochement de berges, que sur des mesures souples et compréhensives des situations. Ces mesures miseraient plus sur l'évitement, le contournement, le respect ou la mise en place de zones d'atténuation ou de zones tampons.

Les technologies dures, proposées par les firmes d'ingénierie, sont séduisantes pour les personnes élues. Elles laissent entendre qu'il est possible d'assurer un aménagement sécuritaire

⁶⁷ La CMM est un organisme de planification, de coordination et de financement à caractère métropolitain. Elle représente 82 municipalités du grand Montréal. Voir : <<https://cmm.qc.ca>>.

⁶⁸ Voir : <<https://cmm.qc.ca/planification/plan-archipel>>.

⁶⁹ Paris et Londres sont fortement exposées aux risques d'inondation.

⁷⁰ Dont la production d'une trousse d'information pour les municipalités et la population.

pour le territoire, indépendamment de l'ampleur des risques. Cette fausse certitude laisse entendre que le génie technologique représente LA solution adéquate aux débordements de la nature, et ce, peu importe l'ampleur de ces derniers. S'il est vrai qu'il y a une efficacité certaine à ces technologies, elle n'est pas absolue et demande à être complétée par des mesures souples de prévention en amont. De telles mesures dynamiques sont implantées en amont et se déploient pendant la catastrophe et en suivi à celle-ci.

À titre indicatif, ériger une digue sans développer un cadre social de prévention alimente un sentiment erroné de sécurité. L'exemple de Kamaishi au Japon est révélateur en ce sens. Malgré la présence d'un mur brise-lames qui a coûté des milliards de dollars, les écoliers et écolières ont suivi des cours de prévention aux catastrophes (en amont de tout événement), les rendant beaucoup mieux avisés sur les choses à faire que leurs aînés au moment où le tsunami a frappé la ville (Alalouf-Hall, 2019). Le Québec, comme c'est le cas au Japon, ne peut se contenter d'innovations technologiques structurantes pour assurer un aménagement territorial qui soit socialement et écologiquement responsable face aux catastrophes naturelles.

8.6 Conclusion prospectiviste

En guise de conclusion, nous avançons trois pistes d'action pour le Québec.

Premièrement, une révision du cadre normatif de la gestion des risques et des inondations s'impose. Le cadre normatif à implanter devrait s'appuyer sur des mécanismes renouvelés de gouvernance qui permettraient une application uniforme et cohérente de la part des différentes instances locales, régionales et gouvernementales. Sur ce point, une révision des pouvoirs constitutionnels est requise afin de transférer plus de capacités d'agir et de reconnaître plus d'imputabilité aux municipalités.

Deuxièmement, la gestion des risques, dans le cas précis des inondations, ne peut plus uniquement reposer sur une vision mécanique des risques d'inondation, mais aussi sur une compréhension des vulnérabilités territoriales. Il s'agit donc de prendre pleinement en considération les dimensions sociales et écologiques au moment de développer et

d'aménagement des territoires. Une composante sociale en accord avec les inégalités en capacités qui différencient les différents territoires du Québec. Une composante écologique en fonction d'une prise en compte des particularités des écosystèmes en présence. De plus, il importe de renouer avec les savoirs locaux – présents et passés –, lesquels sont très importants pour faire face aux pressions au développement venant de l'extérieur et pour les moduler.

Agir selon ces deux principes en appelle un troisième : changer l'esprit du temps. La résilience face aux risques d'inondation implique de laisser la place à l'eau et à la nature, comme l'indique l'expérience du Plan Archipel, et non de considérer l'eau comme un ennemi à contrôler par le déploiement de technologies de plus en plus sophistiquées. Il s'agit donc de travailler avec la nature, plutôt que de vouloir à tout prix la contrôler et la soumettre aux impératifs du développement.

8.7 Références

- Alalouf-Hall, D. (2019). « Le miracle de Kamaishi » : les enseignements du tsunami de 2011 au Japon. *Alternatives humanitaires*, (10), 148-161. Repéré à <http://alternatives-humanitaires.org/fr/2019/03/25/le-miracle-de-kamaishi-les-enseignements-du-tsunami-de-2011-au-japon>
- Beaudoin, M. (2018). *Analyse des solutions possibles aux inondations dans le centre urbain d'Ottawa et de Gatineau* (Mémoire de maîtrise). Université de Sherbrooke. Repéré à https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/11893/Beaudoin_Michelle_MENv_2018.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- Bélanger, D. et Gosselin, P. (2007). *Changements climatiques au Québec méridional : perceptions de la population générale et suggestions d'adaptations futures*. Montréal, QC : Institut national de santé publique du Québec. Repéré à www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/618-changclimatmeridionalpercep.pdf
- Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ). (2015). *Atlas hydroclimatique du Québec méridional : impact des changements climatiques sur les régimes de crue, d'étiage et d'hydraulicité à l'horizon 2050*. Montréal, QC : CEHQ. Repéré à www.cehq.gouv.qc.ca/hydrometrie/atlas/atlas_hydroclimatique.pdf
- Couture Ménard, M.-E et Rioux Collin, J. (2019). *Les compétences et les pouvoirs des municipalités pour créer des environnements favorables à la saine alimentation et au mode de vie physiquement actif*. Québec, QC : Institut national de santé publique du Québec. Repéré à

https://www.inspq.gc.ca/sites/default/files/publications/2528_pouvoirs_municipalites_environnements_saine_alimentation_mode_vie_actif.pdf

Croix-Rouge canadienne (2018). *Guide sur le rétablissement à la suite d'une inondation* [Guide]. Repéré à www.croixrouge.ca/crc/documentsfr/Guideretablissement-a-la-suit-inondation.pdf

Davis, I. et Alexander, D. (2016). *Recovery from disaster*. New York, NY : Routledge.

Esping-Andersen, G. (1990). *The three worlds of welfare capitalism*. Princeton, NJ : Princeton University Press.

Fund for Peace (2019). *Fragile States Index 2019*. Washington, DC : Fund for Peace. Repéré à <https://fundforpeace.org/2019/04/10/fragile-states-index-2019>

Jessop, B. (1990). *State theory : Putting the capitalist state in place*. Cambridge, R.-U. : Polity Press.

Klein, J.-L., Fontan, J.-M., Saucier, C., Tremblay, D.-G., Tremblay, P.-A. et Simard, M. (2010). *Les conditions de réussite des initiatives locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion qui mobilisent des ressources de l'économie sociale* [Rapport]. Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES). Récupéré à <https://crises.uqam.ca/wp-content/uploads/2018/10/ET1002.pdf>

Larrivée, C., Sinclair-Desgagné, N., Da Silva, L., Desjarlais, C. et Revéret, J.-P. (2015). *Évaluation des impacts des changements climatiques et de leurs coûts pour le Québec et l'État québécois* [Rapport]. Montréal, QC : Ouranos. Repéré à www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/evatuation-impacts-cc-couts-qc-etat.pdf

Lorange, S.-O. (2019, 10 mai). Une nouvelle digue pour Sainte-Marthe-sur-le-Lac. *La Presse*. Repéré à www.lapresse.ca/actualites/politique/201905/10/01-5225515-une-nouvelle-digue-pour-sainte-marthe-sur-le-lac.php

Mayer-Jouanjan, I. et Bleau, N. (2018). *Historique des sinistres d'inondations et d'étiages et des conditions météorologiques associées* [Rapport]. Montréal, QC : Ouranos. Repéré à <https://www.ouranos.ca/sites/default/files/2022-07/proj-201419-ebati-mayer-rapportfinal.pdf>

Ministère de la Sécurité publique du Canada (2007). *Lignes directrices sur les Accords d'aide financière en cas de catastrophe*. Ottawa, ON : Gouvernement du Canada. Repéré à <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/mrgnc-mngmnt/rcvr-dsstrs/gdlns-dsstr-ssstnc/gdlns-dsstr-ssstnc-fra.pdf>

Ministère de la Sécurité publique du Québec (2014b). *Rôle et responsabilités des principaux intervenants en matière de prévention*. Québec, QC : Gouvernement du Québec. Repéré

à www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/surveillance-du-territoire/responsabilites-securite-civile.html#c22193

Ministère de la Sécurité publique du Québec (2018a). *Préparer la réponse aux sinistres : guide à l'intention du milieu municipal pour l'établissement d'une préparation générale aux sinistres*. Québec, QC : Gouvernement du Québec. Repéré à www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite_civile/soutien_partenaires/guide_reponse_sinistres_2018-07-19.pdf

Ministère de la Sécurité publique du Québec (2018b). *Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations*. Québec, QC : Gouvernement du Québec. Repéré à www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite_civile/inondation/Plan_action_inondations.pdf

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMOT) (2017). *Inondations printanières 2017 : aménagement du territoire*. Québec, QC : Gouvernement du Québec.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2010). *La légitimité de l'État dans les situations de fragilité : analyser la complexité*. Paris, France : OCDE. Repéré à <https://www.oecd.org/fr/cad/lalegitimiteletatdanslessituationsdefragilite.htm>

Ouranos (2015). *Vers l'adaptation : synthèse des connaissances sur les changements climatiques au Québec*. Montréal, QC : Ouranos. Repéré à <https://ouranos.ca/wp-content/uploads/SynthesePartie2.pdf>

Ouranos (2018). *Historique des sinistres d'inondations et d'étiages et des conditions météorologiques associées*. Montréal, QC : Ouranos. Repéré à <https://www.ouranos.ca/sites/default/files/2022-07/proj-201419-ebati-mayer-rapportfinal.pdf>

Par ici la démocratie (2020). *Qu'est-ce qu'une constitution ?* Repéré à www.paricilademocratie.com/approfondir/territoire-et-constitutions/44-qu-est-ce-qu-une-constitution-

Perras, C. (2019). *La reconstruction et le réaménagement dans la plaine inondable après les inondations du printemps 2017 à Deux-Montagnes : quelles leçons pour l'aménagement résilient du territoire ?* Université de Montréal.

Pigeon, P. (2005). *Géographie critique des risques*. Paris, France : Economica-Anthropos.

Radio-Canada (avec les informations de Jacaudrey Charbonneau) (2019, 5 mai). La digue de Sainte-Marthe-sur-le-Lac bientôt réparée. *ICI Grand Montréal*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1167995/sainte-marthe-lac-colmatage-digue-naturelle>

- Robillard, J.-P. (2019, 16 janvier). Québec indemnifiera des victimes des changements climatiques au Bas-Saint-Laurent. *ICI Bas-Saint-Laurent*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1147287/indemnisation-victime-changement-climatique-bas-saint-laurent-sainte-flavie-berge-maree-erosion>
- Rougerie, M. (2015, 6 juin). Quelques secrets au bord du Saint-Laurent. *La Presse+*. Repéré à http://plus.lapresse.ca/screens/c2a191f2-389d-4f7d-b12e-1080bc1a9cb8_7C_0.html
- Sous-comité de l'Organisation de la sécurité civile du Québec (2015). *L'intervention d'urgence hors du réseau routier : cadre de référence*. Québec, QC : Gouvernement du Québec. Repéré à www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/publications-et-statistiques/lintervention-durgence-hors-du-reseau-routier-cadre-de-reference/en-ligne.html
- St-Pierre, G. (2014, 3 avril). Gatineau entame des travaux afin de réduire les inondations. *Le Droit*. Repéré à <https://www.ledroit.com/actualites/gatineau/gatineau-entame-des-travaux-pour-reduire-les-inondations-75a7610f8fb2dd21ebb5cb50de0b2011>.
- Therrien, M.-C., Tanguay G. A. et Beuregard-Guérin, I. (2015). Fundamental determinants of urban resilience : A search for indicators applied to public health crisis. *Resilience*, 3(1), 18-39. <https://doi.org/10.1080/21693293.2014.988915>
- Verville, A. (2018, 16 août). Cartographie des zones inondables : 35 ans plus tard. *Le Soleil*. Repéré à www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/cartographie-des-zones-inondables-35-ans-plus-tard-5956730a6163202c55bd791eed5412e3
- Whitmore, J. et Pineau, P.-O. (2017). *État de l'énergie au Québec 2018*. Montréal, QC : Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal. Repéré à https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2017/12/EEQ2018_WEB-FINAL.pdf

CHAPITRE 9

ENTRE « UNIVERSALISME » ET « LOCALISME », LES DEGRÉS DE PERCOLATION DES STANDARDS SPHÈRE

Ce chapitre présente nos résultats de recherche en lien avec les objectifs portant sur les spécificités socioterritoriales qui impactent ou non la définition et la bonification des outils standardisés. Ce chapitre mobilise les réflexions développées dans les deux premiers articles (chapitres 6 et 7).

L'article intitulé *Entre "universalisme" et "localisme", les degrés de percolation des standards SPHÈRE* présente une réflexion sur les mises en application des standards SPHÈRE et sur leur réception par les acteurs humanitaires. Alors que la localisation et la décolonisation sont deux paradigmes actuels de l'humanitaire, nous nous interrogeons sur la pertinence des standards universels SPHÈRE. L'objectif de cet article est de proposer une réflexion sur les mises en application de ces standards, sur leur réception par les acteurs humanitaires et sur les tensions associées. Nous avons été en mesure d'identifier trois niveaux de percolation et résistance aux standards SPHÈRE. Ces résultats indiquent des contradictions inhérentes entre standards universels et localisation, dans le paradigme de la décolonisation de contenu et des intentionnalités sous-jacentes accéléré récemment par la crise de la COVID-19.

Cet article apporte une réponse à notre question centrale de recherche en travaillant les questions spécifiques 3 et 4 :

Question spécifique 3 : Quelles résistances empêchent une pleine et entière appropriation des standards SPHÈRE à l'échelle locale ?

Question spécifique 4 : Comment concilier deux processus qui semblent à première vue paradoxaux ?

- D'une part, une volonté des bailleurs de fonds d'atteindre une efficacité et une efficience professionnelles par une « standardisation » qui repose sur une modélisation par le haut de l'action à taille unique.

- D'autre part, l'appel de 2016 à l'effet d'accroître le pouvoir d'agir et la responsabilisation des organisations, institutions et populations locales afin d'intégrer des éléments clés pour une modélisation, par le bas, du processus de normalisation et de standardisation de l'action humanitaire.

L'article valide notre troisième hypothèse sur les lacunes en matière d'insertion au réseau SPHÈRE et relativement aux modalités de percolation des normes et des standards proposés par le Manuel. L'article introduit une synthèse réflexive sur les niveaux de percolation et ouvre la voie à des stratégies potentielles à adopter pour SPHÈRE. L'article a été publié par la revue *Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement* en été 2022.

Entre « universalisme » et « localisme », les degrés de percolation des standards SPHÈRE

Diane Alalouf-Hall, département de sociologie, Université du Québec à Montréal.

Publié au *Canadian Journal of development studies (CJDS)*

Résumé : Alors que la localisation et la décolonisation sont deux paradigmes actuels de l'humanitaire, nous nous interrogeons sur la pertinence des standards universels SPHÈRE. L'objectif de cet article est de proposer une réflexion sur les mises en application de ces standards, sur leur réception par les acteurs humanitaires et sur les tensions associées. Nous avons été en mesure d'identifier trois niveaux de percolation et résistance aux standards SPHÈRE. Ces résultats indiquent des contradictions inhérentes entre standards universels et la localisation, dans le paradigme de la décolonisation de contenu et des intentionnalités sous-jacentes accélérées récemment par la crise de la COVID-19.

Abstract : While localization and decolonization are two current paradigms of humanitarian work, we question the relevance of SPHERE universal standards. The objective of this article is to propose a reflection on the implementation of these standards, on the reception by humanitarian actors and on the associated tensions. We were able to identify three levels of percolation and resistance to SPHERE standards. These results indicate inherent contradictions between universal standards and location, in the paradigm of decolonization of content and the underlying intentionalities accelerated recently by the COVID-19 crisis.

9.1 Introduction

Sous l'impulsion d'un vent de critiques apparues au début des années 1960, le système humanitaire international s'est mobilisé pour y réagir. La réponse aux critiques exprimées s'est traduite par une accélération du processus de professionnalisation des interventions et par une montée en coordination systémique des capacités d'agir des organisations humanitaires (Dubois, 2018). Ce faisant, le système humanitaire a pu élever son niveau d'imputabilité (Hopgood, 2011). Plus spécifiquement, parmi les ajustements réalisés, un en particulier a retenu notre attention. Il a trait à la conception et à l'utilisation de standards dits « universels » en matière d'action humanitaire. Parmi ces standards qui ont vu le jour, nous retrouvons ceux liés à l'initiative « SPHÈRE », sujet du présent article.

Sur un front complémentaire à l'apparition de standards universels, l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations unies en 2016 a mis au premier plan l'enjeu de la localisation. Selon le

Secrétaire, pour être plus efficace et pertinente dans ses interventions, l'action humanitaire devrait être « aussi locale que possible, aussi internationale que nécessaire » (Singh 2016). Cet appel représente, selon nous, un élément clé du renouveau du processus de professionnalisation du champ de l'action humanitaire, lequel processus a suscité des réactions vives tout en ouvrant la voie à une diversité de mesures afin d'accorder plus de place aux acteurs locaux. Cet objectif international est aujourd'hui complété par un appel à la décolonisation ou à la désoccidentalisation du système humanitaire (Care 2021).

Dans cet article, nous répondrons à la question de recherche suivante. Comment concilier deux processus qui semblent à première vue paradoxaux: « exiger plus d'universalisme tout en demandant plus de localisme »? Nous répondrons à l'aide de l'hypothèse de travail suivante: pour atteindre l'objectif de la localisation, et, éventuellement celui de la décolonisation de l'approche par standards, l'initiative SPHÈRE doit procéder à des changements organisationnels et culturels majeurs.

Après avoir présenté les éléments clés de l'initiative Sphère, sujet de la présente recherche, nous déploierons notre analyse en cinq points. Le premier présentera le cadre théorique support à notre analyse, lequel revisitera l'approche sociologique des standards et des résistances tout en introduisant les concepts de localisation et de percolation sociale. Le deuxième décrira très rapidement notre méthode de travail. Le troisième point portera sur l'analyse des données recueillies sur le processus de percolation des standards Sphère. Le quatrième point nous permettra de développer notre analyse sur les facteurs clés de succès identifier pour atteindre un seuil adéquat de percolation sociale bilatérale. Le dernier point présentera des éléments conclusifs incluant des recommandations.

9.2 L'initiative SPHÈRE

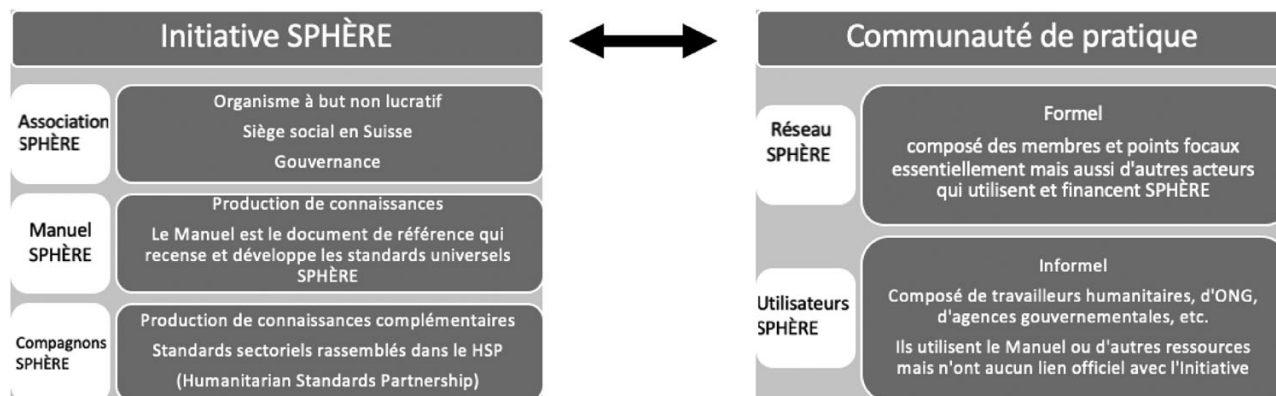
L'initiative SPHÈRE (figure 9-1) est probablement la plus emblématique des démarches de normalisation de l'action humanitaire. Cette initiative interorganisations est née en 1997 d'un regroupement d'organisations non gouvernementales en association avec le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Son but visait à définir des standards minimums

d'assistance dans le cadre de crises humanitaires afin d'améliorer la qualité du travail humanitaire en situations post-catastrophe (SPHÈRE 2018). Avec cet objectif en tête, les fondateurs ont produit une charte humanitaire et un ensemble de standards humanitaires rassemblés dans un document de référence intitulé « La Charte humanitaire et les Standards minimums de l'intervention humanitaire », également connue sous le nom « Manuel SPHÈRE ». Régulièrement mis à jour, le Manuel est fondé sur les droits humains et présente un consensus sectoriel sur les meilleures pratiques en matière d'intervention humanitaire (SPHÈRE 2011).

Aujourd'hui SPHÈRE est une association à but non lucratif constituée en vertu du Code civil suisse. Sa mission est de « rassembler et soutenir les personnes, communautés, organisations et institutions qui œuvrent à l'application, la promotion et l'encouragement de l'adhésion volontaire aux standards et principes humanitaires » (Association SPHÈRE 2016). Elle se veut politiquement neutre et non confessionnelle.

L'association compte une quarantaine de membres et de nombreux partenaires à travers le monde. Ils contribuent via des cotisations qui représentent près de 300 000 USD de revenus sur les 1 300 000 USD de l'exercice 2019 (SPHÈRE 2018). « SPHÈRE ne serait pas financièrement viable sans les cotisations annuelles des partenaires » (Communication personnelle, R6, février 2019). Le gros de ses revenus provient de dons et de subventions, notamment du ministère danois des Affaires étrangères, du Département fédéral suisse des affaires étrangères ou encore du ministère allemand des Affaires étrangères.

Figure 9-1 Écosystème SPHÈRE



(notre contribution)

9.2.1 Le Manuel SPHÈRE

Le manuel SPHÈRE a été conçu pour être utilisé en temps d'intervention afin de guider tous les aspects des actions humanitaires visant une intervention directe sur le terrain. Il informe sur des interventions à mener en trois temps: avant une catastrophe, en termes de prévision des besoins et de sollicitation de ressources auprès de bailleurs de fonds; pendant, en matière d'intervention directe sur le terrain; et, après l'intervention, sous la forme de rapports d'évaluation souvent transmis aux bailleurs de fonds. Le Manuel fournit des informations clés pour le plaidoyer humanitaire servant à financer des interventions immédiates ou futures. En ce sens, il sert de document de référence en matière d'évaluation pour communiquer des résultats visant à rendre compte de l'efficacité et de l'efficience des interventions.

La production de la quatrième édition du Manuel SPHÈRE (2018) est le fruit d'un important processus de consultation qui a permis de récolter plus de 4 500 commentaires en ligne. Quelque 190 organisations et 1 400 personnes ont participé à sa rédaction. Une soixantaine de consultations ont été organisées par des partenaires dans 40 pays. Cette révision reposait sur une division du travail par chapitres auprès d'experts et de spécialistes du secteur humanitaire.

Cette dernière version est divisée en deux grandes sections. Une première inclut « les principes et fondements », la Charte humanitaire, les Principes de protection et la Norme humanitaire fondamentale. La deuxième présente les Standards, lesquels sont regroupés quatre sous-

sections: approvisionnement en eau; assainissement et promotion de l'hygiène (WASH); sécurité alimentaire et nutrition; et abris et habitat et Santé.

Afin de mieux cerner la différence entre les données, nous vous proposons deux exemples des chapitres « WASH » et « abris et habitats » (SPHÈRE 2018) dans le tableau 9-1. L'enjeu repose sur la capacité de mobiliser les personnes ou les organisations ou institutions pouvant être appelées en renfort.

Tableau 9-1 Composition des sections de la partie technique de SPHÈRE

Catégorie	Description	Exemple tiré du standard 2. 1 de WASH	Exemple tiré du standard 4 d'Abris et habitat
Standards universels	De nature générale et qualitative, ils indiquent le minimum à atteindre lors de n'importe quelle crise. D'où l'approche « à taille unique »	« Les personnes ont un accès équitable et abordable à de l'eau salubre et en quantité suffisante pour couvrir les besoins d'hydratation et les besoins domestiques. » (SPHÈRE, 2018a, p. 122)	« Les articles ménagers : L'aide en matière d'articles ménagers contribue à la restauration et au maintien de la santé et de la dignité, de la sécurité, ainsi qu'à la réalisation des activités domestiques quotidiennes, au sein du domicile et autour de ce dernier. » (SPHÈRE, 2018a, p. 298)
Actions clés	Suggestions qui indiquent les étapes concrètes à suivre pour réaliser un standard minimum	« Repérer les sources d'eau souterraine ou de surface les plus appropriées, en tenant compte de l'incidence éventuelle sur l'environnement. » (SPHÈRE, 2018a, p. 122)	« Évaluer et assurer l'accès aux articles qui permettent aux familles de restaurer et de maintenir leurs activités domestiques essentielles. » (SPHÈRE, 2018a, p. 298)
Indicateurs clés	Ils présentent des informations quantitatives et servent d'échelle de mesure pour vérifier si un standard est atteint	« Distance entre n'importe quel foyer et le point d'eau le plus proche < 500 mètres » (SPHÈRE, 2018a, p. 123)	« Les personnes disposent de vêtements de qualité et appropriés en quantité suffisante : • au moins deux ensembles de vêtements par personne, de la bonne taille et appropriés par rapport à la culture, à la saison et au climat, et adaptés aux besoins particuliers éventuels. » (SPHÈRE, 2018a, p. 299)
Notes d'orientation	Informations supplémentaires jugées pertinentes par rapport au standard	« Besoins : Les quantités d'eau nécessaires pour la boisson, l'hygiène et l'usage domestique dépendent du contexte et de la phase de l'intervention. Ces quantités varient selon différents facteurs, tels que les habitudes et usages avant la crise, le type de confinement des excréments et les habitudes culturelles ⊕ cf. Standard 1.1 sur l'hygiène et Standard 3.2 sur la gestion des excréments. » (SPHÈRE, 2018a, p. 124)	« Les articles ménagers essentiels doivent être disponibles en quantité et en qualité suffisante pour : • dormir, assurer le confort thermique et s'habiller ; • stocker l'eau, préparer et stocker les aliments, manger et boire ; • s'éclairer ; • cuisiner, faire bouillir de l'eau et se chauffer, y compris le carburant ou l'électricité cf. Sécurité alimentaire et nutrition Standard 5 : sécurité alimentaire générale ; • ainsi que les articles d'hygiène, y compris les articles pour l'hygiène menstruelle ou l'incontinence cf. Standards WASH 1.2 et 1.3 • les articles de protection des vecteurs pathogènes, comme, par exemple, les moustiquaires cf. WASH Standard sur la lutte antivectorielle 4.2 ; et • les articles pour la sécurité anti-incendie et antifumée. » (SPHÈRE, 2018a, p. 299)

Source : l'auteure à partir de SHPÈRE, 2018.

9.2.2 Les limites de l'approche SPHÈRE

Le Manuel SPHÈRE a reçu de nombreuses critiques dans les années 2000. Elles portaient notamment sur le caractère réducteur de l'approche, sur l'imposition d'une pensée dominante des organisations du Nord, ou encore, sur l'étiollement de l'esprit humanitaire (Dufour *et al.*, 2004 ; Buchanan-Smith, 2003 ; Clarke et Ramalingam, 2008).

L'utilisation du Manuel SPHÈRE vise une diversité d'acteurs. Les organisations et agences humanitaires, tant locales, nationales qu'internationales, utilisent les standards minimums SPHÈRE afin d'avoir des références pour intervenir de manière qualitative et quantitative sur le terrain. Ces données servent à exercer des pressions sur les autorités gouvernementales locales, les bailleurs de fonds et autres organisations d'aide afin qu'ils ou elles apportent une assistance de meilleure qualité dans les temps requis. Les communautés locales utilisent aussi le Manuel SPHÈRE pour demander des explications aux équipes internationales œuvrant sur le terrain. Cette voie d'action, informative ou revendicative, est relativement récente et encore peu appliquée. Dans le milieu humanitaire, elle a connu un certain essor à la suite du mouvement #MeToo⁷¹.

Comme nous l'avons indiqué, les standards du Manuel SPHÈRE sont dits « applicables » dans différents contextes humanitaires et dans différents contextes socio-économiques. Comment faire si les standards, en raison des caractéristiques territoriales des zones en situation d'urgence, sont inatteignables ou irréalistes ? Le Manuel offre sur ce point peu de réponses convaincantes (Brauman et Neuman, 2014).

Des modifications ou des ajustements ont été apportés, tant en ce qui a trait à la stratégie de communication qu'aux partenariats à développer. Tout en reconnaissant que des avancées ont été réalisées avec la quatrième édition de son Manuel, SPHÈRE doit toujours répondre à nombre de questions portant sur son adaptabilité aux contextes singuliers (Patel et Chadhuri, 2019).

⁷¹ L'organisation Oxfam doit faire face à un ensemble de plaintes visant certains de ses personnels, dont un de ses cadres de terrain en Haïti suite au séisme de 2010 (Duroch et Noyer, 2021).

Rappelons que la fonction essentielle des standards de qualité SPHÈRE est de réduire les problèmes d'asymétrie d'information et d'incertitude concernant la qualité d'une intervention. En ce sens, la qualité d'une intervention n'est pas à confondre avec son apparent succès.

9.3 Cadrage théorique

Nous présenterons, dans un premier temps, des éléments clés de la sociologie des standards. Dans un deuxième temps, nous contextualiserons les principaux concepts utilisés pour cette étude, à savoir ceux de localisation et de percolation.

9.3.1 Approche sociologique des standards et des résistances

Ces dernières années, des chercheurs des sciences sociales ont renoué avec la sociologie de la normalisation et de la standardisation, laquelle se penche sur tous les aspects de la vie en société (Ramognino 2007; Niang 2014). Cet intérêt découle d'un double besoin. D'une part, une volonté de réguler par des registres politiques, religieux ou communautaires. Dans cette veine, la normalisation prend la forme de directives comportementales faisant appel à des sanctions si elles ne sont pas respectées. D'autre part, le désir de contrôle qui se systématise par l'énoncé de règles ou de règlements visant une normalisation des pratiques ou des comportements. Ce deuxième mécanisme de normalisation se manifeste, par exemple, dans l'élaboration de standards faisant appel à une adhésion volontaire qui n'impliquent pas des mesures fermes de punition. Cependant, ils laissent entendre des effets positifs ou négatifs pour l'organisation ou la personne qui les respectent (Brunsson et Jacobsson 2002).

Observer la présence de règles, de normes ou de standards pose la question de leur émergence. Livet (2012) nous informe sur deux modalités distinctes d'apparition d'une norme. Elle peut apparaître de façon immanente, à l'image d'une pratique s'opposant à une pratique antérieure. Elle représente alors une innovation qui permet d'établir une rupture dialectique avec d'anciennes pratiques. La norme peut aussi apparaître de façon délibérée, sans qu'elle ne se définisse en rupture par rapport à des pratiques déjà existantes. À partir du moment où la norme délibérée devient établie et dominante, elle ouvre la voie à des contestations ou à des innovations de rupture.

Après 1945, à l'échelle internationale, les processus de production d'actions normales se sont accélérés en lien avec la création des Nations unies et son cortège d'organisations affiliées. Ce déploiement institutionnel international s'est fait au moment où on observait une accélération du rythme de création d'États-nations: principalement issus des sociétés non occidentales. De plus, l'essor de cette normalisation mondialisante a correspondu avec le besoin de mieux coordonner des actions et d'en optimiser leur efficacité, généralement pensées par le haut, conduites à distance et faisant fi des réalités régionales ou locales (Higgins et Larner 2010).

Dans le secteur humanitaire, l'étude sociologique des normes et des standards a consisté à observer et à cartographier les interactions prenant place entre les différentes organisations et institutions impliquées suite à l'avènement d'une catastrophe. Plus précisément, il s'est agi d'observer comment les injonctions ou les mots d'ordre de la standardisation ont suscité de l'adhésion, des formes de résistance ou même des mouvements de contestation (Ramognino 2007). Somme toute, sur ces enjeux, la sociologie des normes et des standards soulève des questions importantes pour analyser le processus de normalisation réalisée par l'initiative SPHÈRE.

Le fait de standardiser évoque la présence d'une forme de domination qui peut être perçue comme une violence structurelle. Théorisée en tout premier lieu par Galtung (1969), cette violence structurelle exprime un rapport de domination intrinsèquement lié à la hiérarchie des rapports sociaux. Le secteur de l'action humanitaire, fort de la mise en place d'un système de normes et de standards, n'échappe pas à cette réalité. Les acteurs dominants du système de l'action humanitaire en sont venus à imposer une façon de concevoir et de réaliser l'action humanitaire (Bouju et Ayimpam 2015).

Si les processus de standardisation se déploient dans le secteur de l'action humanitaire, ils mettent consciemment ou inconsciemment en forme des relations de domination, qui ne se font pas sans soulever des réactions de résistance. Qu'elle soit déclarée, involontaire ou discrète, la résistance désigne une « réponse [...] à une situation jugée comme constituant une oppression par ceux qui s'en considèrent victimes » ou encore « le fait d'opposer une force à une autre » (Desmond 2011, 1132).

Tableau 9-2 Typologie de résistances selon Hollander and Einwohner (2004), p. 544.

	Is act intended as resistance by actor?	Is act recognized as resistance by	
		target?	observer?
Overt resistance	Yes	Yes	Yes
Covert resistance	Yes	No	Yes
Unwitting resistance	No	Yes	Yes
Target-defined resistance	No	Yes	No
Externally-defined resistance	No	No	Yes
Missed resistance	Yes	Yes	No
Attempted resistance	Yes	No	No
Not resistance	No	No	No

Cette résistance peut prendre différentes formes. Elle peut être plus ou moins discrète, plus ou moins organisée. Sur ce point, Hollander et Einwohner (2004) proposent une typologie de sept formes de résistance en fonction des intentions des acteurs et du niveau de reconnaissance de la résistance par les organisations ou les institutions ayant énoncé les normes ou les standards et/ou les observateurs tiers (tableau 9-2).

Par exemple, dans la première catégorie « overt resistance » (ou résistance manifeste), les auteurs mettent en avant le caractère visible et facilement reconnaissable de la résistance. On trouve dans cette catégorie les grèves et les révolutions ainsi que les actes individuels de refus. À l’opposé, dans la catégorie « attempted resistance » (résistance tentée), les actes sont intentionnels, mais échappent à l’attention des cibles ou des observateurs. Nous avons utilisé cette typologie pour étudier le cas de SPHÈRE.

9.3.2 L’injonction professionnelle au localisme puis à la décolonisation

À la suite de critiques et des insuccès connus sur le terrain, le secteur humanitaire a fait l’objet d’un nouveau changement de discours à partir des années 2000. Est alors promue une approche stratégique fondée sur la « localisation des interventions ». L’idée centrale reposait sur une volonté de transférer du financement et de donner plus de contrôle aux intervenants locaux dans l’établissement des stratégies de secours et leur gestion (Juma et Suhrke 2002). Il s’agissait alors de penser à la mise en place de modalités de gouvernance et de coordination qui fussent en mesure de respecter les conditions requises pour supporter le développement des capacités.

Quatre phases sont observables en matière de mise à niveau du processus de professionnalisation. La première phase portait sur les droits humains et la deuxième visait à renforcer les modalités de légitimation de l'action humanitaire. Une troisième phase, dite « de résilience et de localisation », a conduit à un renforcement des mécanismes de professionnalisation sans épuiser le besoin de bonification. Le paradigme de la localisation est depuis peu complété par celui de la « décolonisation des interventions » (figure 9-2). Les acteurs du système international se trouvent dans l'obligation d'apporter des changements internes qui ont été accélérés par la crise sanitaire mondiale causée par la Covid-19 (Curion 2020).

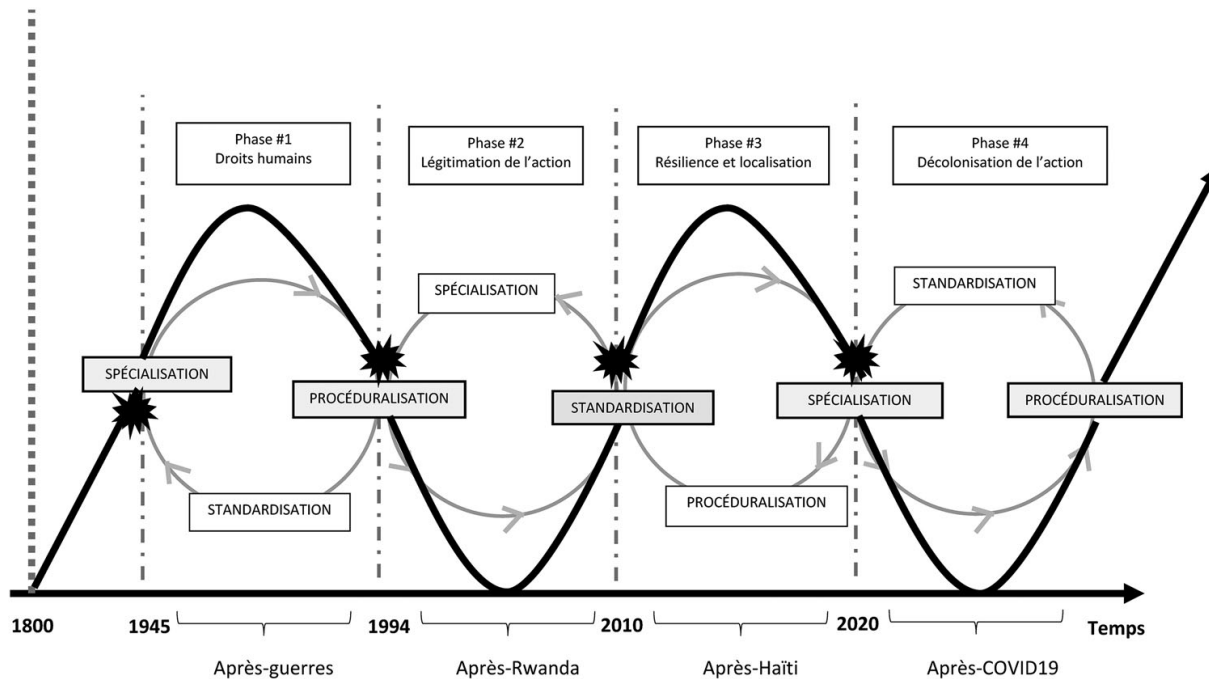
9.3.3 Pour une sociologie de la percolation

La théorie de la percolation est un paradigme pertinent pour étudier les systèmes complexes de nature désordonnée. Elle a été introduite en 1957 par Broadbent et Hammersley qui étudiaient le passage d'un fluide dans un filtre partiellement obstrué. Si nous transposons cette théorie de la percolation en sciences sociales, cela fournit un apport intéressant pour l'étude de situations rencontrées dans des systèmes sociaux complexes, tels ceux mis en lumière par Morin (2005).

La composante de ces systèmes, comme celui de l'initiative SPHÈRE, ne représente pas des entités totalement soumises à la structure d'ensemble, mais bien des entités faisant preuve de liberté et de marge de manœuvre par rapport au système les intégrant. Elles le font en insufflant du sens dans un contexte de possible résistance aux effets de domination. Prendre en considération la possibilité de résister permet de comprendre comment les seuils de fonctionnement dans un système sont atteints. Ou à l'inverse, comment les dysfonctionnements, s'ils ne sont pas surmontés, deviennent contre-productifs. La compréhension de ce qui percole bien ou non devient centrale afin de voir comment des systèmes sociaux sont en mesure d'atteindre ou non une plus grande efficacité, efficacité et pertinence. Les travaux d'Abrahamson et Rosenkopf (1997) indiquent que la percolation sociale d'un comportement correspondrait au moment où un individu ou un acteur social adopterait sans résistance et avec facilité le savoir proposé par une institution donnée. Ainsi, le seuil social de percolation

serait défini en fonction du fait qu'une certaine proportion d'individus ou d'acteurs l'auraient adopté. L'enjeu revient donc à identifier les conditions requises pour atteindre un tel seuil.

Figure 9-2 Succession de paradigmes qui influencent la professionnalisation de l'humanitaire moderne (Alalouf-Hall 2020)



Appliquée aux standards SPHÈRE, la percolation sociale correspondrait au degré d'appropriation ou de non-appropriation des standards dans une population aléatoire: i.e. à un ensemble hétérogène d'organisations privées, publiques et sociales appelées à intervenir au lendemain d'une catastrophe. Ces acteurs interviennent généralement de façon circonstancielle et ils sont amenés à le faire dans l'urgence ou de façon préventive.

C'est autour d'une double réalité que nous utiliserons le concept de la percolation sociale dans l'étude de SPHÈRE. Nous le ferons afin d'identifier les conditions requises aux deux phénomènes de percolation qui entrent en scène: le push (la volonté et le besoin de présenter et de transmettre une méthode/approche professionnalisante d'intervention) et le pull (la volonté et le besoin d'utiliser une méthode efficace, efficiente et pertinente de valorisation des normes et standards du Manuel). Cette dualité percolative représente:

- des intérêts et des tensions qui s'expriment sous la forme d'une volonté descendante d'offrir une méthodologie d'intervention professionnalisante pour atteindre les objectifs universels d'aide humanitaire que s'est fixée l'initiative SPHÈRE; et,
- un besoin ascendant, porté par des organismes nationaux, régionaux ou locaux, de faire reconnaître leur expertise/rationalité d'action en matière d'agir en contexte de crise humanitaire concrète.

9.4 Méthodologie

Cet article découle d'une thèse doctorale sur la technologie sociale que représente le Projet SPHÈRE. Pour répondre à notre objet de recherche, nous avons mobilisé différentes sources de données qui ont été travaillées à partir de deux grandes méthodes de travail: une revue exhaustive de la littérature et une collecte de nouvelles informations à l'aide d'outils qualitatifs reposant sur des entretiens semi-dirigés et une démarche d'observation participante.

La recension des écrits portait essentiellement sur des textes académiques et des documents de littérature grise produite par des organisations non gouvernementales (ONG) et de l'initiative SPHÈRE. Pour réaliser cette recension d'écrits, nous avons suivi la méthode d'examen systématique proposée par Khan et al. (2003), laquelle s'effectue en cinq étapes: formulation des questions de recherche, identification des publications pertinentes, évaluation et tri des publications, synthèse des données sous forme de tableaux et interprétation des résultats.

Pour la collecte de nouvelles données, nous avons mis en parallèle les normes du manuel SPHÈRE (2018) avec l'application des standards sur le terrain. Nous avons retenu de faire cet arrimage à partir de témoignages de professionnels de l'action humanitaire. Donc, à partir du regard posé par ceux et celles qui mettent en œuvre les normes et qui leur donnent vie en fonction du cadrage SPHÈRE de référence. Nous avons conduit vingt-sept entretiens entre 2018 et 2020 auprès d'acteurs provenant de dix-huit organisations impliquées dans le processus de standardisation de l'action humanitaire et/ou dans le programme SPHÈRE. Sur les 27 personnes interviewées, sept proviennent d'États du Sud (organismes locaux) ou ayant quitté leur pays

d'origine (État du Nord) depuis plus de 20 ans. Environ 70% des personnes interrogées travaillent ou ont travaillé au sein d'organisations locales et nationales dans des zones considérées comme fragiles. Un pourcentage faible (environ 15%), mais significatif de répondants ou répondantes sont actuellement ou ont été formateurs ou formatrices SPHÈRE (en plus de leurs activités de travailleurs-es humanitaires). Toutes les entrevues ont abordé l'enjeu de l'appropriation des standards SPHÈRE et la question des résistances associées au processus d'appropriation. Enfin, afin de compléter la collecte qualitative de données, nous avons réalisé des activités d'observation participante en participant à une formation SPHÈRE et une formation « travailleurs humanitaires ». Cette démarche impliquait un exercice de simulation sur trois jours à l'aide de grilles d'observation.

9.5 Analyse des résultats

Sont présentés dans cette section les résultats de notre démarche de recherche. Ils sont développés en deux parties : la mise en relief de degrés de percolation et les facteurs clés nécessaires pour atteindre un seuil optimal de percolation.

9.5.1 Les degrés de percolation des standards SPHÈRE et les résistances associées

Nous avons indiqué que pour atteindre un seuil maximal ou optimal d'efficacité, d'efficacités et de pertinence dans le déploiement d'actions humanitaires en situation de catastrophe, il fallait que la demande et l'offre de cadres d'intervention puissent bien dialoguer ensemble.

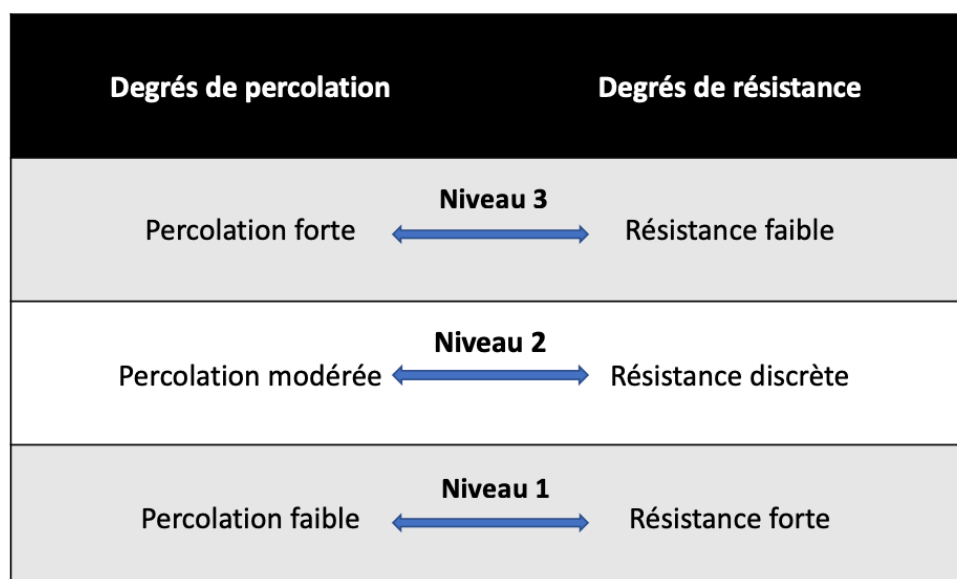
Les données d'enquête que nous avons recueillies nous indiquent que des obstacles importants restent à surmonter. Dans les faits, nous avons observé une situation où les processus d'appropriation génèrent des résistances. Cette situation paradoxale est à la fois positive et négative. Négative lorsque la nature des résistances relève de facteurs qui ne reconnaissent pas le bien-fondé de normes ou de standards. Positive lorsqu'il y a volonté d'utiliser les standards, mais que ces derniers sont mal adaptés. Les deux formes de résistance sont source d'information pour bonifier le Manuel. En ce sens, résistance à l'appropriation ou résistance à des éléments de

contenu du Manuel peuvent constituer des sources clés d'information pour la bonification de l'approche SPHÈRE et de son Manuel.

Selon les propos des acteurs interviewés dans notre démarche de recherche doctorale, nous avons été en mesure de dégager un continuum de trois niveaux de percolation. À un extrême du continuum, nous observons une percolation minimale correspondant à un niveau élevé de tensions ou de résistances quant à la pertinence d'utiliser les standards du Manuel SPHÈRE. Ainsi, une grande résistance aux standards SPHÈRE équivaut à un degré minimum de percolation desdits standards. À l'autre extrémité du continuum, une faible résistance aux standards se traduit par un niveau élevé d'appropriation de ces derniers. La différence entre ces deux situations tient, selon nos observations, à la qualité du niveau de proximité présent entre les acteurs de l'écosystème SPHÈRE. Plus des acteurs de l'humanitaire sont bien insérés et intégrés dans l'approche SPHÈRE, plus ils sont en mesure de bien s'approprier la démarche et offrir moins de résistance au processus de percolation. Moins ils le sont, plus les résistances en font des utilisateurs passagers, moins bien informés et surtout moins bien appuyés ou soutenus dans leurs actions humanitaires d'urgence.

Nous avons été en mesure d'identifier trois niveaux de percolation/résistance aux standards SPHÈRE. Ces derniers sont identifiés dans la figure 9-3. Le premier niveau de percolation/résistance rend compte de situations où la résistance est forte ou très forte. Le deuxième niveau traduit des situations de résistance modérée où les standards percolent bien et sont moteurs dans la définition ou même la redéfinition des actions à faire sur le terrain. L'utilisation du Manuel est souvent complétée par le recours à d'autres données ou à des standards produits localement. Enfin, le troisième niveau rend compte de situations de faible ou très faible résistance. Les acteurs sont alors partie prenante de l'initiative SPHÈRE et deviennent mobilisateurs de connaissances et de ressources. Ce niveau permet la création de groupes de travail dynamiques. Ces derniers participent alors au bon fonctionnement des standards SPHÈRE et contribuent aux prises de décisions.

Figure 9-3 Les degrés de percolation et de résistance aux standards SPHÈRE



Source : l'auteure

Selon les données des informateurs rencontrés, la stratégie de percolation sociale de SPHÈRE concentre son énergie sur les niveaux 2 et 3 d'intervention. Elle accorde moins d'attention et consacre peu de ressources au niveau 1.

9.5.2 Premier niveau : une percolation sociale minimale des standards ouvrant la voie à une forte résistance

Dans les faits, ce premier niveau concerne de petites organisations de l'humanitaire, moins bien dotées en ressources et souvent situées dans des zones fragiles où les catastrophes sont régulières. Ces organismes sont très rarement membres de SPHÈRE ou du moins ne sont pas en relation avec un point focal relais. Leurs visions, leurs réalités et leurs sensibilités sont très différentes des autres acteurs interrogés. Leurs témoignages se distinguent des autres et mettent en évidence le fait que ce premier niveau témoigne d'une absence de relation directe et d'écoute entre SPHÈRE et les acteurs sur le terrain.

Dans ce premier cas de figure, les acteurs se sentent isolés des discours, mais aussi des réflexions à l'origine de la création des standards. Ils rendent compte d'une asymétrie totale dans les

relations. Les organisations locales d'intervention sont entièrement autonomes dans leur approche vis-à-vis l'écosystème SPHÈRE ou encore le système international de l'aide humanitaire. Il revient à chaque individu/organisation de se documenter et d'utiliser les outils qui sont mis à leur disposition. La stratégie de percolation et la pédagogie développées par SPHÈRE sont perçues comme peu ou pas appropriées à leur réalité et à leur capacité.

Plus précisément, il apparaît clairement que cette grande autonomie (par défaut) ne permet pas de répondre à certains a priori datant de la grande phase de standardisation des années 2000.

À l'époque, il y avait tellement de normes et standards qu'il était très difficile, en tant que travailleur humanitaire de s'y retrouver ! Le défaut majeur est que progressivement, la priorité et l'essence même de ces documents se sont perdues. On choisissait les guides de redevabilité les plus utiles pour faire des demandes de subventions ou pour avoir une certaine reconnaissance auprès des grands bailleurs de fonds. Donc redevable oui, mais envers qui ? [...] La standardisation humanitaire souffre encore de ce phénomène pourtant passé. Ce qui a des impacts sur le terrain en particulier avec les ONG locales. (Communication personnelle, R4⁷², mars 2019)

Dans ce cas de figure, les acteurs humanitaires sont très souvent informés de l'existence des documents SPHÈRE. Ils les utilisent parfois, mais ils ne se sentent pas investis dans l'initiative ou dans le débat international. Les professionnels locaux et internationaux sont assez réticents à les suivre totalement et optent plus pour une utilisation à la pièce. De plus, les acteurs humanitaires ont tendance à douter de l'utilité de tels standards eu égard à leur manque de souplesse.

Les documents tels que SPHÈRE sont-ils réellement des outils facilitateurs sur le terrain ? Leur passé orienté vers les bailleurs internationaux peut nous faire douter encore aujourd'hui. Toutefois, c'est une mission importante pour la professionnalisation humanitaire : proposer des outils facilitateurs et non pas contraignants. Une contrainte supplémentaire n'est pas envisageable sur le terrain. [...] C'est pourquoi

⁷² Personne en provenance d'États du Sud (organismes locaux) ou personne ayant quitté son pays d'origine (État du Nord) depuis plus de 20 ans.

certains sont anti-SPHÈRE. Il faut les comprendre, qui voudrait avoir plus de difficultés en intervention ? (Communication personnelle, R21⁷³, novembre 2020)

Certes, des outils de formation et des documents complémentaires sont disponibles en accès libre sur le site internet de l'initiative SPHÈRE : en anglais, français, espagnol et arabe. On trouve plus de 74 documents variés et l'ensemble des éditions du Manuel SPHÈRE (en 39 langues). Il est également possible de s'abonner à l'infolettre SPHÈRE.

Cependant, les petites ONG locales indiquent se sentir exclues de la production et de l'usage du Manuel SPHÈRE et des divers documents qui en découlent. Elles soulignent de nombreuses barrières à l'entrée telles que : l'aspect trop académique, le caractère payant, la nécessité d'avoir des ressources technologiques suffisantes et des ressources humaines et financières pour accéder aux formations. Les standards SPHÈRE sont ainsi décrits comme une imposition d'un certain pouvoir idéologique du Nord ou au minimum occidental.

On doit lutter contre nos acquis culturels. Par exemple, la médecine occidentale enseignée dans nos universités n'est pas la seule et unique même si des données médicales sont universelles pour tous les humains. Il faut suffisamment d'eau à un être humain pour vivre. C'est non discutable sur le fond. Cependant, sur la forme, il y a des différences culturelles. Des tensions entre nos apprentissages et les pratiques des équipes médicales locales peuvent se créer. Pour certains avec qui j'ai travaillé, SPHÈRE ne permet pas de réduire ces tensions. Alors les standards sont ignorés voir affrontés. (Communication personnelle, R10, février 2020)

L'accès aux documents numériques, bien que gratuit, n'est pas toujours évident partout. Imprimer 300 pages n'est pas toujours facile et je n'ai pas les ressources pour le faire. Le manuel papier est payant pour des raisons évidentes d'édition. C'est malgré tout un frein. Surtout quand tu en as besoin en quantité pour les formations sur le terrain. Si je veux en faire venir [des manuels papier], je dois passer par des moyens détournés. Je demande à des coopérants/consultants internationaux de passage de

⁷³ Personne en provenance d'États du Sud (organismes locaux) ou personne ayant quitté son pays d'origine (État du Nord) depuis plus de 20 ans.

*venir avec une valise remplie de manuels achetés depuis une contrée du Nord.
(Communication personnelle, R19, janvier 2020)*

SPHÈRE met également à disposition des activités virtuelles ou en présentiel. Cependant, elles sont souvent offertes depuis l'extérieur. L'approche apparaît une nouvelle fois comme une action du Nord vers le Sud.

Il y a des endroits où nous devons travailler sans internet, ou Wi-Fi. Et c'est plus souvent qu'on pourrait le penser. Il vaut mieux télécharger son Manuel ou ses outils avant ! Des collègues de la Croix-Rouge, CICR, travaillent de plus en plus avec des outils différents. C'est avec le réseau téléphonique. Je peux dire l'application ? WhatsApp, par exemple. Est-ce que SPHÈRE propose des ressources adaptées ou nous contacte via cette application ? Pas encore. Il me semble. Est-ce que SPHÈRE est informé de ces nouvelles pratiques ? Probablement. (Communication personnelle, R4⁷⁴, mars 2019)

Quand il y a des événements en Éthiopie autour des standards SPHÈRE, par exemple. Pourquoi fait-on venir un formateur londonien en Éthiopie pour diffuser les standards ? Depuis le temps des formateurs ont été formés en Éthiopie. Ils sont compétents et ils attendent d'être appelés pour mettre à profit leur savoir. Il semble y avoir un manque de suivi ou une faille quelque part. Ça ne peut pas marcher là-bas dans ces conditions ! (Communication personnelle, R19, janvier 2020)

Ces contraintes ne font qu'accentuer les résistances à l'utilisation des standards SPHÈRE en raison de son approche non contextualisée ou très occidentalocentrée. Cette résistance frontale contre SPHÈRE est observée tant à l'échelle d'ONG locales qu'au sein d'une partie des acteurs humanitaires de la communauté internationale.

Les acteurs sur le terrain indiquent devoir travailler seuls. Ils n'ont pas à être liés à SPHÈRE, sinon en fonction d'un point de vue technique ou informatif. Cette autonomie par défaut n'empêche pas la création de savoirs et d'une expertise locale, lesquels pourraient être partagés à plus grande échelle. Cependant, SPHÈRE n'est pas en mesure de bénéficier de ces apports par manque de relations de proximité avec lesdits acteurs humanitaires. Ici, on parle de localisation non

⁷⁴ Personne en provenance d'États du Sud (organismes locaux) ou personne ayant quitté son pays d'origine (État du Nord) depuis plus de 20 ans.

choisie dans laquelle SPHÈRE instaure malgré elle des verrous qui ne permettent pas aux acteurs de passer aux niveaux suivants de percolation.

9.5.3 Deuxième niveau : percolation sociale modérée et résistance discrète

Plusieurs actions pour faire rayonner les standards induisent un deuxième niveau d'appropriation que nous appelons « percolation sociale modérée ». Ce niveau reprend les caractéristiques du niveau précédent (minimum) auxquelles s'ajoute une plus grande participation des organismes locaux aux maillons clés de la chaîne de commande ou de transmission des principes SPHÈRE : de l'application en passant par la formation et à la diffusion des outils SPHÈRE par l'entremise d'un ou plusieurs membres et de quelques partenaires.

La population d'organisations appartenant à ce niveau de percolation regroupe un ensemble varié d'organismes et d'individus. Ils réalisent des activités en matière de qualité et de redevabilité dans le domaine humanitaire tout en promouvant les standards SPHÈRE sur le plan régional. Ainsi, dans leurs activités habituelles, les promoteurs SPHÈRE de ce niveau cherchent à tisser et à entretenir des liens avec les organismes régionaux, ainsi qu'avec des organisations nationales et locales, tout en gardant l'approche de plaidoyer de SPHÈRE au niveau régional. Les organismes locaux jouent un rôle intermédiaire, ce qui les distingue très nettement du niveau précédent. Ils sont en mesure d'aller chercher l'information et de suivre les formations SPHÈRE adaptées à leur contexte. Il en découle une situation où les travailleurs humanitaires locaux sont mieux informés et plus formés. Parfois, leurs organisations sont membres d'organisme parapluie partenaire du réseau ou de la communauté SPHÈRE.

Dès ce niveau, nous avons observé que la notion de partenariat entre en jeu. Être partenaire SPHÈRE devient important, mais n'est pas toujours compris de façon uniforme. La nature précise des partenariats établis est difficile à définir en fonction de la mission de l'ONG, mais aussi en raison de l'inégalité des pouvoirs (Lewis, 1998).

Qu'entendons-nous par partenariats ? J'ai travaillé pour plusieurs organismes. Les définitions varient d'un organisme à l'autre. C'est encore plus compliqué si on passe

de l'urgence au développement. Le sens associé aux partenariats est encore plus varié.
(Communication personnelle, R3, mars 2019)

Même si, dans les faits, les standards SPHÈRE sont pris en charge localement, d'autres barrières sont à l'origine de tensions : sur le *membership* (souvent payant) à l'intérieur d'un réseau local géré par un organisme partenaire, lequel permet d'assister aux formations en présentiel ; ou encore, des aspects politiques liés à l'organisme partenaire, lesquels peuvent freiner ou rompre le dialogue ; enfin, la nature du partenariat, lequel joue favorablement dans l'abaissement de tensions.

Pour faciliter l'accès à nos formations, ils nous arrivent d'offrir des tarifs préférentiels à des étudiants-es qui ne sont pas membres d'un organisme partenaire.
(Communication personnelle, R26, février 2020)

Un réseau local, pris en charge par un intermédiaire autonome du réseau SPHÈRE, peut entraîner des relations particulières d'inégalité structurelle dont le risque est d'aboutir à un rapport de patronage très éloigné de l'idéal de relations équilibrées recherché par l'initiative SPHÈRE. Bouju et Ayimpam (2015) définissent ce déséquilibre sous la forme d'une violence structurelle, illustrée par le proverbe « la main qui donne est toujours au-dessus de celle qui reçoit » (p. 3).

On est petit et on ne fait pas partie du bon réseau pour avoir de l'accès aux informations. Mon organisme n'est pas membre du HRN pour de nombreuses raisons, majoritairement financières, disons. Donc oui, SPHÈRE, je connais. Je le trouve intéressant, mais je ne m'y associe pas plus que cela. Par ailleurs, j'ai ma propre formation médicale qui intervient. Il m'arrive parfois de feuilleter SPHÈRE (santé) pour me remettre à jour. C'est très bien fait, ça résume ce que je sais déjà, mais que je peux oublier. Nous aurions tout intérêt à nous former dans notre autre réseau aux standards SPHÈRE. C'est une démarche à entreprendre, un jour peut-être.
(Communication personnelle, R10, février 2020)

Les standards sont utiles en tant qu'outil de discussion et de réflexion. À condition de participer aux discussions, évidemment. C'est dans le processus continu d'adaptation des principes théoriques aux pratiques terrains que réside l'avantage de cet outil. Mais une fois que les standards sont inscrits, comme gravés dans le marbre, ils ne sont plus un outil de réflexion, mais deviennent des fins en soi à respecter. Une vision imposée

parfois portée par un intermédiaire qui a lui aussi ses propres valeurs. (Communication personnelle R25, septembre 2019)

Ces tensions, nous avons observé qu'elles ne donnent pas lieu à des résistances frontales, mais plutôt discrètes. Ces résistances se traduisent par une plus grande autonomie dans l'adaptation des formations suivies et des connaissances mobilisées au contexte local ou aux intérêts de l'organisme : par exemple, il peut s'agir de faire des ajustements en fonction du contexte local tout en favorisant le respect du vocabulaire SPHÈRE.

9.5.4 Troisième niveau : percolation sociale forte et tensions faibles

Plusieurs actions peuvent être classées dans ce troisième cas de figure, que nous appelons percolation sociale forte. Ce niveau reprend les caractéristiques de la percolation sociale modérée à laquelle s'ajoute une plus grande participation des organismes humanitaires locaux et autres acteurs dans les maillons clés de la chaîne décisionnelle ou d'action. Cela se traduit dans et par la participation à l'élaboration, l'application et la diffusion d'outils et des formations et la conduite d'évaluations. Les grandes spécificités de ce niveau de percolation tiennent à une forte proximité relationnelle, laquelle génère une forte appropriation par un nombre varié d'acteurs. Ces acteurs sont regroupés autour de points focaux. Ils intègrent aussi des professionnels de l'humanitaire, des élus locaux ou des membres du gouvernement. Cette diversité est adaptée aux contextes locaux.

Au cours des dernières années, l'initiative SPHÈRE a mis en place un réseau de 56 « points focaux » nationaux, lesquels sont répartis dans plus de 50 pays dans le monde (données SPHÈRE de mai 2020). Nous avons identifié des points focaux particulièrement actifs, composés d'organisations humanitaires, d'agences gouvernementales, de centres de formation et d'orientation professionnelle, de regroupements de bénévoles.

Beaucoup d'organisations internationales et nationales en RDC utilisent les standards SPHÈRE. Le gouvernement aussi les utilise. Un exemple relativement récent, c'était

pour gérer la situation des réfugiés en partenariat avec le HCR en 2012-2013.
(Communication personnelle, R27⁷⁵, juin 2019)

Il existe aussi des plus petits points focaux composés de personnes physiques expérimentées, c'est le cas au Niger par exemple. Ces derniers promeuvent et défendent activement la mise en œuvre des standards SPHÈRE sur le plan national. Toutefois, ils ne s'engagent pas financièrement auprès de l'association SPHÈRE.

Ceci s'explique en partie par les ressources disponibles dans le pays et la manière dont les premiers répondants se mettent en place après une catastrophe. Ainsi, pendant les inondations de 2016 – 2017 au Sri Lanka, l'intervention humanitaire la plus rapide est venue de particuliers et du secteur privé, même si la coordination entre ces acteurs était quasi inexistante. C'est dans cette optique que le point focal sri-lankais, via le Manuel SPHÈRE, a travaillé de façon préventive au fil des ans, de façon à faciliter les collaborations entre particuliers et acteurs privés.

Ainsi, les activités peuvent varier d'un point focal à l'autre, et ce, en fonction des caractéristiques et des orientations prises, mais aussi en lien avec les besoins relevés par les personnes y travaillant. Bien qu'ancrées dans des principes et des valeurs communes, les pratiques et ressources divergent au sein du réseau des points focaux.

Par l'élaboration de ces points focaux, l'initiative SPHÈRE entend se démarquer du reste des organismes travaillant sur l'élaboration d'outils en réponse aux urgences. Elle le fait en développant des collaborations bilatérales tout en préservant sa spécificité originelle d'acteur opérationnel.

En 2017, SPHÈRE a organisé la toute première réunion internationale des points focaux. Nous essayons de créer le lien et de rester en contact le plus possible. Cette expérience sera donc renouvelée régulièrement. (Communication personnelle, R5, mai 2019).

⁷⁵ Personne en provenance d'États du Sud (organismes locaux) ou personne ayant quitté son pays d'origine (État du Nord) depuis plus de 20 ans.

Une deuxième édition de cette réunion par vidéoconférence a eu lieu pendant la COVID-19 en mai 2020. Vingt-trois points focaux se sont joints à la réunion ainsi que des formateurs et formatrices SPHÈRE.

Les points focaux sont le mode privilégié d'application du Manuel SPHÈRE. Ces derniers ont eu les informations concernant l'application du Manuel en temps de pandémie. Ils ne répondent pas à un modèle unique et s'adaptent aux besoins et aux ressources du pays d'attache. SPHÈRE considère que « *le bon fonctionnement du réseau de points focaux est possible grâce à des fondations solides basées sur la confiance* » (Communication personnelle, R5, mai 2019). Chaque point focal facilite grandement le dialogue entre les acteurs de l'humanitaire et permet une mobilisation élargie, ainsi, on a vu revenir dans le cœur des discussions autour de points focaux des organismes hostiles, à l'image du Groupe URD en France.

Cependant, malgré cet encadrement de luxe, des tensions restent présentes et invitent à une bonification. Un des points de tension porte sur la hiérarchisation des informations.

Comment sélectionner les priorités dans des situations complexes ? J'imagine que cette question revient à chaque individu et à son expérience. (Communication personnelle, R14, mars 2020)

Un autre point, inquiétant, a trait au manque d'amélioration des conditions des personnes formées ou dispensant les formations SPHÈRE. En effet, une des critiques qui revient souvent est qu'il n'y a pas de diplôme certifiant dispensé par SPHÈRE. « *Notre modèle peut fonctionner si tout le monde y met du sien. C'est donc une difficulté majeure. Mais c'est aussi une grande réussite si cela fonctionne* » (Communication personnelle, R6, février 2019). Dans certains lieux où la percolation sociale est forte, mais les ressources faibles, les personnes formées pensent pouvoir avoir accès à un meilleur avenir du fait qu'elles ont acquis les compétences clés du métier.

Les gens sont formés, ils passent beaucoup de temps à échanger avec SPHÈRE dans l'espoir d'une embauche. Ils ont l'impression parfois que c'est synonyme d'un diplôme d'université permettant alors de trouver du travail. La communication à ce sujet n'est

pas très claire. Il y a un déséquilibre dans les attentes. (Communication personnelle, R19, janvier 2020).

Les points focaux sont d'autant plus hétérogènes qu'ils sont créés sur une base volontaire et ne sont pas financés par l'association SPHÈRE. Cependant, le simple fait d'être un relais dynamique des standards SPHÈRE permet une meilleure identification aux standards et une appropriation locale plus réussie. On observe aussi que les résistances à la standardisation sont moins présentes.

9.6 Discussion: les facteurs clés pour atteindre un seuil adéquat de percolation sociale bilatérale

Comme en rendent compte les entretiens que nous avons réalisés, si la question des standards est aujourd'hui au cœur de la réflexion humanitaire, ces derniers ne sont pas appliqués de façon uniforme sur le terrain. Ils sont appropriés et percolent en fonction de facteurs variés, tels que :

- la qualité de proximité relationnelle mise en scène par la gouvernance SPHÈRE;
- le niveau d'identification de l'acteur au projet SPHÈRE;
- la volonté ou non de s'approprier les standards;
- la capacité des ressources locales de les mettre en œuvre;
- la pertinence de l'utilisation des standards SPHÈRE dans différents contextes.

De plus, et à un autre niveau, les relations de pouvoir Nord-Sud demandent aussi à être prises en considération. Dans les faits, ces relations révèlent la présence de rapports de pouvoir entre des agents en situation de domination et des agents dominés. Ces rapports génèrent *de facto* des tensions plus ou moins fortes qui influencent le processus d'appropriation/non-appropriation des standards SPHÈRE, lesquels rappelons-le sont produits essentiellement à partir d'un cadrage épistémique occidentalocentré.

Sur l'enjeu de la localisation, l'association SPHÈRE se questionne sur son applicabilité dans les interventions des territoires fragiles. Elle reconnaît qu'utiliser des normes et des standards là où le niveau de pauvreté est très élevé représente un défi. La documentation SPHÈRE parle peu de localisation que de contextualisation des interventions. Dans le plan stratégique SPHÈRE 2021-

2025, les efforts portés sur la localisation et la contextualisation sont remontés dans les priorités de travail. Le développement du réseau SPHÈRE, priorité du plan stratégique 2015-2020, a ainsi perdu un peu de sa centralité au profit de la localisation et de la contextualisation des standards SPHÈRE.

Localisation et contextualisation : soutenir l'adaptation menée au niveau national et local aux circonstances locales, aux contextes changeants et aux crises majeures, y compris l'élaboration de conseils techniques adaptés. (SPHÈRE, 2021, p. 2, trad. libre)

Ainsi, des données issues de la recherche réalisée, nous dégageons les observations suivantes.

Premièrement, l'élaboration de lignes directrices universelles SPHÈRE et la volonté qu'elles se traduisent par des applications spécifiques pour tenir compte du contexte local et institutionnel où advient une catastrophe est théoriquement jouable, mais difficile à appliquer textuellement sur le terrain. Nous notons la présence d'une contradiction de fond du fait que la prescription de valeurs quantitatives minimales universelles à atteindre pour respecter les directives prescrites impose l'atteinte d'objectifs ou la concrétisation d'indicateurs qui n'étaient souvent pas au rendez-vous avant la catastrophe. Dans les faits, les États dits « forts » vivent par définition au-dessus des minimums SPHÈRE. Par contre, dans les États dits « fragiles », les conditions actuelles de vie sont en dessous des standards promus par SPHÈRE. La marche à monter est alors plus haute et peut paraître inatteignable, inadaptée et frustrante.

La plupart des personnes interrogées ont convenu que les standards étaient effectivement universels (au même titre que le droit de vivre dans la dignité ou d'avoir accès à de l'eau potable), mais que ce sont les indicateurs clés qui posent problème, sous-entendant la présence d'une rigidité affirmée (injonction à atteindre) qui est décontextualisée des réalités locales où ces indicateurs doivent être appliqués. C'est l'exemple des 500 m de distance entre un point d'eau et

un foyer qui est souvent cité lors des entrevues pour montrer l'inadaptabilité de l'indicateur au contexte.

Deuxièmement, même si les standards SPHÈRE ont fait face à de nombreuses critiques, ils cumulent néanmoins un grand nombre de points positifs et garantissent une forme de succès qui font que ces standards sont néanmoins pertinents. Les groupes d'experts contactés suggèrent que les standards SPHÈRE pourraient, à condition d'y mettre les efforts nécessaires, fournir des outils et des moyens aux populations affectées et aux ONG locales pour leur permettre de se saisir elles-mêmes des cibles à atteindre dans les opérations de secours à la suite d'une catastrophe d'ordre humanitaire. Certes, ce faisant, le risque est d'ouvrir la voie à une balkanisation et à une relativisation conduisant à la production d'une grande variété/diversité d'indicateurs. À notre sens, ce n'est pas tant le fait qu'il existe des standards visant le respect de la dignité humaine qui fait défaut que leur opérationnalité en fonction d'une nécessaire appropriation localisée.

Troisièmement, la percolation sociale des standards SPHÈRE, si tant est qu'elle soit possible, exige une compréhension plus granulaire des ressources et des capacités locales ainsi qu'une relation organique forte entre les acteurs terrains et le réseau SPHÈRE. Elles demandent aussi que les avantages pour et contre le processus de standardisation soient rendus transparents. Élever le niveau de compréhension de part et d'autre est essentiel pour comprendre comment les populations vivaient et quelles actions doivent être prises pour revenir minimalement au niveau de la qualité de vie vécue avant la catastrophe. Ayant atteint ce stade, d'autres interventions, postcatastrophe et de nature développementale, pourront prendre le relais pour élever les niveaux atteints, à condition que les populations y consentent et soient participantes dans les modalités de développement à mettre en place.

Quatrièmement, malgré tous les efforts déployés en date pour contrer ce phénomène, la logique occidentalocentrée est encore très présente dans la professionnalisation humanitaire. Dans le cas de l'approche SPHÈRE, il reste encore de nombreuses barrières à l'entrée. Mentionnons l'accès inégal à internet pour participer aux débats entourant la création et la diffusion des standards ou encore le manque d'appropriation locale en fonction du niveau de percolation.

Cinquièmement, le fait de mobiliser principalement des données établies de façon universelle demanderait de jumeler ces dernières aux standards locaux précatastrophe existants de façon à fournir aux ONG mobilisées une base de travail plus proche des conditions matérielles objectives à respecter. Ceci ne signifie pas qu'il ne faille pas améliorer la situation de base précatastrophe, mais qu'il s'agit de le faire dans un deuxième temps, une fois que la situation se sera stabilisée et qu'une mise en mouvement plus exigeante sera possible.

Enfin, sixièmement, une partie des tensions et des résistances à l'approche SPHÈRE tient à la persistance de préjugés à l'égard des savoirs locaux, des traditions locales, des savoir-faire et expertises locales. Dans ces éléments culturels locaux se logent de bonnes pratiques, en reconnaître la pertinence demande d'initier un processus de décolonisation progressive du savoir et des cadres normatifs issus de la façon occidentale de penser et définir la normalité.

Quand les médecins internationaux débarquent et parlent de « croyances » pour mentionner les connaissances locales, cela peut être considéré comme inapproprié. Cela ne facilite pas le dialogue. [...] Il faut pouvoir accepter du nouveau contenu de connaissance. (Communication personnelle, R10, février 2020)

Cette posture décoloniale apparaît essentielle pour prendre en compte certaines spécificités culturelles portées par les acteurs locaux et leurs organismes communautaires. C'est en agissant dans ce sens que les standards humanitaires ne seront plus considérés comme des héritiers de la colonisation. Une telle approche critique et anti-oppressive permettrait de déconstruire des valeurs, des politiques et des pratiques coloniales qui tendent à se répéter pendant les interventions dans les situations de catastrophe.

Cette prise en compte est d'autant plus importante que les travaux réalisés récemment sur l'impact de la COVID-19 font état d'une situation inquiétante pour le secteur humanitaire (Audet *et al.*, 2020 ; Arvisais et Alalouf-Hall, 2020). D'une part, l'efficacité de l'action humanitaire internationale est menottée. En effet, les professionnels humanitaires ne pouvant plus voyager, ils ont été pour la plupart rapatriés par leur employeur dans leur pays, entraînant une révision des modalités de travail : télétravail et prise en charge locale d'interventions. D'autre part, la crise

sanitaire a eu un impact sur les capacités de levée de fonds et donc sur les finances des grandes organisations. À titre indicatif, on a vu Oxfam international licencier 1 450 personnes en 2020 en raison de pertes financières (Tchandem Kamgang, 2020).

9.7 Conclusion

Cet article dresse un portrait nuancé sur la réception des standards SPHÈRE et les tensions associées à l'heure de la localisation. Concernant la question portant sur la conciliation des deux phénomènes, « universalisme » versus « localisme », notre étude indique que la réponse à apporter repose principalement sur une révision des approches, des méthodes et de la posture générale de l'initiative SPHÈRE en considérant et en s'adaptant aux trois niveaux de percolation sociale des standards SPHÈRE.

Autrement dit, les standards SPHÈRE percolent différemment en fonction du cas humanitaire concerné (lieu, acteurs engagés, nature de la catastrophe, etc.). Ce qui génère des degrés de résistance plus ou moins forts qui agissent comme un frein à l'atteinte des objectifs de localisation et de décolonisation. Les résistances pourraient également être reçues comme des critiques constructives utiles si les rapports de pouvoir étaient transformés en rapport de collaboration fondés sur l'écoute active. Le seuil optimal de conciliation entre universalisme et localisme ne pourra être atteint qu'au moment où les standards seront produits dans un mouvement allant du haut vers le bas et du bas vers le haut (respect des cinq facteurs clés de succès), que l'approche sera parfaitement appropriée et que les normes et les standards auront été soumis à l'épreuve de situations catastrophiques très diversifiées.

Pour terminer, nous présentons un ensemble de recommandations et pistes d'action visant l'atteinte d'un seuil optimal de conciliation entre « universalisme et localisme ».

D'abord, nous avons vu que le niveau le plus faible de percolation était lié au niveau le plus élevé de résistance à l'utilisation des standards du Manuel Sphère. Nous avons aussi indiqué que ce faible niveau de percolation était le fait d'organisations faiblement en contact avec le réseau SPHÈRE. Deux pistes d'action se dégagent de cette première observation.

Premièrement, il importera, pour SPHÈRE, de mieux comprendre ce qui dérange dans l'application des standards SPHÈRE. Pour ce faire, le niveau de compréhension du message entre les utilisateurs du Manuel et le réseau SPHÈRE demandera à être élevé. Cela demandera de revoir la pédagogie du Manuel SPHÈRE. De la faire passer de passive à active, de fermée à ouverte, de façon à respecter la distance organisationnelle naturelle propre à ce niveau d'interactions (les organisations ne font pas partie du réseau SPHÈRE). En d'autres mots, il s'agira de préparer le Manuel, ou le matériel de formation de façon à présenter un cadre d'application des standards qui tiendra compte des réalités locales. Il n'y aurait alors plus des standards définis de façon universelle, mais plutôt des actions à poser dans l'urgence en fonction d'une idée-standard à moduler de façon variable en fonction du contexte de la catastrophe et du territoire concerné (État fort ou faible). Pour SPHÈRE, cela impliquera de travailler l'universalisme par et dans du spécifique, où le singulier permettra une adaptation de l'idée-standard.

Deuxièmement, il importera, dans la préparation de cette nouvelle approche pédagogique, de réaliser un travail de fond en matière de décolonisation et de localisation de l'approche SPHÈRE et de son Manuel. Ce travail de déconstruction de préjugés et de considérations culturellement non appropriées demandera à être fait de concert avec les grands cadres culturels dans lesquels les standards seront appliqués. Pour y arriver, un rapprochement sera inévitable avec des organisations clés ayant eu à appliquer les standards et ayant la volonté et la capacité de collaborer avec SPHÈRE.

Ensuite, SPHÈRE est une organisation sous-financée. Elle fait un travail extrêmement important dont l'importance ne va allant qu'en grandissant. Pensons, à titre indicatif, au simple phénomène des catastrophes naturelles à venir liées uniquement à la montée du niveau des océans. Le sous-financement devrait devenir un objectif clé de la réorganisation de SPHÈRE. De un, plus d'argent devrait provenir des différents niveaux de gouvernement, du national à l'international. De deux, des fondations subventionnaires pourraient être plus sollicitées à la cause des catastrophes naturelles. De trois, les secteurs privés pourraient aussi être mis à contribution. Il y a donc place à une stratégie plurielle de financement.

Enfin, notre travail doctoral a resoulevé la centralité des connaissances pour une organisation du type de SPHÈRE. Qu'il s'agisse de connaissances liées aux territoires où adviennent les catastrophes, aux institutions et organisations propres à ces territoires ou encore au déroulement des actions d'urgence, recueillir des données s'avère vital pour améliorer et bonifier tant l'approche SPHÈRE que ses outils (Manuel, formations...). Il importera aussi de développer une réflexivité interne sur le fonctionnement de SPHÈRE. Nous l'avons vu, il est central de bien connaître les niveaux de percolation et de résistance afin de rendre les interventions d'urgence plus efficaces, efficientes et pertinentes. Sur ces différentes observations, il est clair qu'un point focal académique serait à envisager.

9.8 Références

- Abrahamson, E. et Rosenkopf, L. (1997). Social network effects on the extent of innovation diffusion: a computer simulation. *Organization Science*, 8(3), 289-309.
<https://doi.org/10.1287/orsc.8.3.289>
- Alalouf-Hall, D. (2020). *Professionalizing Humanitarian Assistance in disaster response: a complex and reactive process* [Working paper].
- Arvisais, O. et Alalouf-Hall, D. (2020). COVID-19 dans les camps de réfugiés : vers la catastrophe humanitaire. *The Conversation*. <https://theconversation.com/covid-19-dans-les-camps-de-refugies-vers-la-catastrophe-humanitaire-135483>
- Association SPHÈRE (2016). *Statuts au 28 septembre 2016* [Statuts]. Repéré à <https://spherestandards.org/wp-content/uploads/Sphere-statutes-bylaws-2018.pdf>
- Audet, F., Coulombe, C., Leroux, M.-P., Alalouf-Hall, D., Arvisais, O. et Savard, M.-C. (2020). *COVID-19 : Pratiques collaboratives améliorées des interventions en situation complexe, urgente, humanitaire et internationale ancrées dans une approche de duty of care* [Cahier de recherche]. OCCAH. Repéré à <https://occah.uqam.ca/publications/covid-19-pratiques-collaboratives-ameliorees-des-interventions-en-situation-complexe-urgente-humanitaire-et-internationale-ancrees-dans-une-approche-de-duty-of-care/>
- Bouju, J. et Ayimpam, S. (2015). Ethnocentrisme et partenariat : la violence symbolique de l'aide humanitaire. *Les Papiers du Fonds* (1). Repéré à <https://www.fondation-croix-rouge.fr/wp-content/uploads/2018/02/ethnocentrisme-et-partenariat-la-violence-symbolique-de-laide-humanitaire.pdf>

- Brauman, R. et Neuman, M. (2014). MSF et le système de l'aide: Le choix du non-choix. *CRASH*. Repéré à <https://www.msf-crash.org/fr/publications/acteurs-et-pratiques-humanitaires/msf-et-le-systeme-de-laide-le-choix-du-non-choix>
- Broadbent, S., et Hammersley, J. (1957). Percolation processes: I. Crystals and mazes. *Mathematical Proceedings of the Cambridge Philosophical Society*, 53(3), 629-641. <https://doi.org/10.1017/S0305004100032680>
- Brunsson, N., et Jacobsson, B. (2002). *A world of standards*. Oxford: Oxford University Press.
- Buchanan-Smith, M. (2003) *How the SPHERE Project Came into Being: A Case Study of Policy Making in the Humanitarian Aid Sector and the Relative Influence of Research*. [Working Paper]. Londres: ODI. Repéré à <https://cdn.odi.org/media/documents/176.pdf>
- Chamisa, E. E. (2000). The Relevance and Observance of the IASC Standards in Developing Countries and the Particular Case of Zimbabwe. *The International Journal of Accounting*, 35(2), 267–286. [https://doi.org/10.1016/S0020-7063\(00\)00049-2](https://doi.org/10.1016/S0020-7063(00)00049-2)
- Clarke, P. and Ramalingam, B. (2008). Organisational change in the humanitarian sector. Dans ALNAP (dir.), *ALNAP 7th Review of Humanitarian Action* (p. 21-82). Londres: ODI. Repéré à https://www.alnap.org/system/files/content/resource/files/main/7rha-ch2_0.pdf
- Curion, P. (2020, 13 juillet). Decolonising aid, again. *The New Humanitarian*. Repéré à <https://www.thenewhumanitarian.org/opinion/2020/07/13/decolonisation-aid-humanitarian-development-racism-black-lives-matter>
- Deroian, F. (2002). Formation of social networks and diffusion of innovations. *Research policy*, 31(5), 835-846. [https://doi.org/10.1016/S0048-7333\(01\)00147-0](https://doi.org/10.1016/S0048-7333(01)00147-0)
- Desmond, E. (2011). Résistance. Dans Marzano, M. (dir.), *Dictionnaire de la violence*. p. 1132. Paris : Presses universitaires de France.
- Dubois, M. (2018) *The New Humanitarian Basics* [Working Paper]. HPG. Repéré à <https://cdn.odi.org/media/documents/12201.pdf>
- Dufour, C., de Geoffroy, V., Maury, H. et Grünwald, F. (2004). Rights, Standards and Quality in a Complex Humanitarian Space: Is SPHERE the Right Tool ? *Disaster*, 28(2), 124-141. <https://doi.org/10.1111/j.0361-3666.2004.00248.x>
- Duroch, F. et Noyer, E. (2021). Abus sexuels commis par des acteurs humanitaires : du relativisme moral à la concurrence des victimes. *Alternatives Humanitaires*, (16), 58-70. Repéré à <https://www.alternatives-humanitaires.org/fr/2021/03/24/abus-sexuels-commis-par-des-acteurs-humanitaires-du-relativisme-moral-a-la-concurrence-des-victimes/>

- Galtung, J. (1969). Violence, peace and peace research. *Journal of Peace Research*, 6(3), 167-191. Repéré à <https://www.jstor.org/stable/422690>
- Higgins, V. et Larner, W. (2010). From Standardization to Standardizing Work. Dans Higgins V., Larner W. (dir.), *Calculating the Social* (p. 205-208). Londres : Palgrave Macmillan.
- Hollander, J. A., et R. L., Einwohner. (2004). Conceptualizing Resistance. *Sociological Forum*, 19(4), 533-554. <https://doi.org/10.1007/s11206-004-0694-5>
- Hopgood, S. (2011). Saying “No” to Wal-Mart? Money and Morality in Professional Humanitarianism. Dans Barnett, M. et Weiss, T. (dir.), *Humanitarianism in Question: Politics, Power, Ethics* (p. 98-123). Ithaca, Cornell University Press. <https://doi.org/10.7591/9780801461538-006>
- Juma, M. K. et Suhrke, A. (2002). *Eroding local capacity: international humanitarian action in Africa*. Uppsala : Nordic Africa Institute.
- Khan, K.- S., Kunz, R., Kleijnen, J. et Antes, G. (2003). Five steps to conducting a systematic review. *Journal of the Royal Society of Medicine*, 96(3), 118-121. <https://doi.org/10.1177/014107680309600304>
- Lewis, D. (1998). Inter-agency partnerships in aid-recipient countries: lessons from an aquaculture project in Bangladesh. *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, 27(3). <https://doi.org/10.1177/0899764098273004>
- Livet, P. (2012). Normes sociales, normes morales, et modes de reconnaissance. *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 45(1-2), 51-66. <https://doi.org/10.3917/lse.451.0051>
- Morin, E. (2005). *Introduction à la pensée complexe*. Paris : Seuil.
- Niang, N. (2014). Normes ISO, droit international et émancipation des pays en développement : éclairages (et impasses) de perspectives d'économie politique internationale. *Revue québécoise de droit international*, (hors-série), 117–145. <https://doi.org/10.7202/1068075ar>
- Patel, R. B., et Chadhuri, J. (2019). Revisiting the sphere standards: comparing the revised sphere standards to living standards in three urban informal settlements in Nairobi, Kenya. *Journal of International Humanitarian Action*, 4(1), 1-10. <https://doi.org/10.1186/s41018-019-0054-y>
- Ramognino, N. (2007). Normes sociales, normativités individuelle et collective, normativité de l'action. *Langage et Société*, (119), 13-41. <https://doi.org/10.3917/lse.119.0013>
- Singh, S. et Thomson, J. (2021, 10 février). Localisation et décolonisation : l'avenir de l'aide humanitaire. *Care Canada*. Repéré à <https://care.ca/fr/2021/02/localisation-et-decolonisation-lavenir-de-laide-humanitaire/>

- Singh, S. (2016). *As local as possible, as international as necessary: humanitarian aid international's position on localization*. Charter For Change. Repéré à <https://charter4change.org/2016/12/16/as-local-as-possible-as-international-as-necessary-humanitarian-aid-internationals-position-on-localisation/>
- SPHÈRE (2011). *La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire* [Manuel] Repéré à https://spherestandards.org/wp-content/uploads/2018/06/Manuel_Sphere_2011_Francais.pdf
- SPHÈRE (2018a). *La Charte humanitaire et les Standards minimums de l'intervention humanitaire*. [Manuel]. Repéré à <https://spherestandards.org/fr/manuel-2018/>
- SPHÈRE (2019a). *Annual Review 2019* [Rapport]. Repéré à <https://spherestandards.org/wp-content/uploads/Sphere-annual-review-2019.pdf>
- SPHÈRE (2021). SPHÈRE (2021). *Stratégie 2021-2025. Normes humanitaires mondiales pour l'action locale et la préparation* [Rapport]. Repéré à <https://spherestandards.org/wp-content/uploads/Sphere-strategy-2025-FULL-fr.pdf>
- Tchandem Kamgang, A.-C. (2020, 21 mai). OXFAM va se retirer de 18 pays et 1450 personnes seront au chômage. *RCI*. Repéré à <https://www.rcinet.ca/fr/2020/05/21/oxfam-retirer-18-pays-1450-personnes-seront-chomage/>
- Trottier, L. (2021, 28 février). Impact de la COVID-19 sur l'aide internationale : premières esquisses. *Société québécoise de droit international*. Repéré à <https://blogue.sqdi.org/2021/02/28/impact-de-la-covid-19-sur-laide-internationale-premieres-esquisses/>

PARTIE V

CHAPITRE 10

DISCUSSION SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

Dans ce chapitre, nous présentons une analyse des données qui ont été recueillies pour répondre à nos questions de recherche et hypothèses de travail. Dans un premier temps, nous rappelons nos hypothèses de travail et statuons sur leur validité. Dans un deuxième temps, nous répondons aux questions de recherche que nous nous sommes posée.

10.1 Validation ou invalidation de nos hypothèses de recherche

Dans la présente section, nous reviendrons plus en détail sur chacune de nos trois hypothèses de recherche que nous rappelons brièvement dans le tableau 10-1.

Tableau 10-1 Nos trois hypothèses de recherche

Hypothèse 1	Il y a une perte notable de performativité de l'approche SPHÈRE en territoires faibles
Hypothèse 2	La performativité du contenu du Manuel peut être améliorée en repensant les modalités de production des normes et des standards
Hypothèse 3	Sphère intègre mal ses parties prenantes

10.1.1 Première hypothèse de travail : relative à la perte de performativité de l'approche SPHÈRE en territoires dits fragiles

Notre première hypothèse de travail indique que la mise en application des composantes du Manuel SPHÈRE perd de sa performativité lorsque les interventions sont déployées dans un territoire dit fragile.

Nous avons été en mesure de valider cette première hypothèse de travail et d'observer que la notion de territoire transcende celle d'État, même parmi les États dits forts. Pour les acteurs de l'action humanitaire, en réponse à une catastrophe naturelle, il importe non seulement de connaître le niveau de fragilité de l'État où la catastrophe a lieu, mais aussi de porter attention aux caractéristiques desdits territoires affectés.

Non seulement le niveau de fragilité de l'État-nation est important à considérer, mais aussi la fragilité des territoires infranationaux touchés par une catastrophe. Ce constat relève d'une certaine évidence pour les États-nations classés faibles, mais cette évidence demande à se traduire par des attentions encore plus adaptées de la part du système d'action humanitaire appelé à intervenir lorsque les territoires catastrophés sont eux-mêmes les plus fragiles de ces pays. En font foi les difficultés supplémentaires auxquelles ont dû faire face les organisations de l'action humanitaire en réponse au tremblement de terre survenu près de Saint-Louis-du-Sud en Haïti en 2021.

Dans un État fort, à l'image de la situation prévalant au Canada et aux États-Unis, nous aurions tendance à penser que les standards universels SPHÈRE s'appliquent facilement et les interventions de remise à niveau sont toutes faciles à enclencher afin de rétablir rapidement la situation. Les données recueillies dans notre étude nous indiquent qu'il n'en est rien pour les États-Unis, comme en atteste l'opération qui a fait suite à la catastrophe naturelle causée par l'ouragan Katrina en août 2005 aux États-Unis.

Selon la Maison-Blanche, cet ouragan, de catégorie 5 sur l'échelle de Saffir-Simpson, a entraîné le décès de plus de 1 300 personnes et a causé une centaine de milliards de dollars US en dégâts matériels (Townsend, 2006). Sur l'ensemble des États-Unis, ce sont les États du Mississippi, de la Louisiane et de l'Alabama qui ont été les plus touchés. La Nouvelle-Orléans, 35^e ville des États-Unis en terme de population, avec plus de 470 000 habitants, a été partiellement détruite à la suite de l'effondrement du système protecteur de digues. Cette catastrophe, unique dans l'histoire des États-Unis, a entraîné une opération humanitaire de grande ampleur, laquelle n'a pas été sans difficulté.

Les Américains [des États-Unis] ont été surpris [de la situation engendrée par Katrina]. Comme est-il possible d'être à terre à ce point ? La grande puissance a montré des signes de faiblesse. Ces signes que l'on retrouve habituellement lors des interventions humanitaires dans les pays du Sud. (Communication personnelle, R2, mai 2019)

Ce constat d'impuissance d'États dits « forts » a aussi été observé au cours de l'actuelle crise sanitaire causée par la COVID-19. À plusieurs reprises, le gouvernement du Canada a dû déployer des unités des forces armées pour apporter un soutien logistique au personnel de santé des réseaux de la santé publique et de la Croix-Rouge canadienne. La COVID-19 a posé d'énormes défis en matière de santé publique mondiale, de gestion des urgences humanitaires, de transparence et de vélocité des réponses à déployer par une multitude d'acteurs aux échelles locales et internationales. Par exemple au Canada, depuis le début de la crise⁷⁶, l'état d'urgence sanitaire a entraîné l'arrêt temporaire des activités économiques dites « non essentielles », a ralenti les activités sociales et a révélé la présence d'inégalités structurelles parmi la population (Alalouf-Hall et *al.*, 2020).

Sur le plan humanitaire, cette crise a été marquée par un repli stratégique des actions de l'État canadien, comme ce fut également le cas pour d'autres États, vers son espace national. Cela eut pour conséquence une moins grande attention portée aux enjeux internationaux. Concrètement, le gouvernement canadien a lancé l'opération LASER, laquelle a permis de déployer des effectifs militaires dans les établissements de soins de longue durée les plus durement touchés par le virus. Par ailleurs, forte de son expérience dans la lutte contre les épidémies (choléra, Ebola...), la Croix-Rouge canadienne est rapidement intervenue sur le territoire national en offrant un appui aux services consulaires débordés par le rapatriement de ressortissants canadiens. Elle a également été mobilisée pour l'installation d'un hôpital de campagne sur la base militaire de Trenton en Ontario.

Lors d'une intervention faisant suite à une catastrophe naturelle, les concepts d'États forts ou d'États faibles ne sont pas les seuls facteurs à prendre en considération pour préparer une intervention. Il importe aussi de considérer les situations de fragilité infranationales. Pour ce faire, dans le chapitre 7 nous avons développé un index complémentaire à l'index Fund for Peace. Ce

⁷⁶ Ce paragraphe fait référence à une situation de 2020 qui a évolué depuis.

nouvel index vise à ajuster les interventions en fonction du niveau de fragilité des territoires infranationaux affectés.

Ainsi, cet index distingue au moins trois types de territoires infranationaux à prendre en considération dans la structuration des interventions. Les trois types de territoires sont :

- **les zones centrales ou connectées au centre** : lesquelles sont généralement fortement habitées et/ou très souvent mieux dotées en ressources institutionnelles et/ou économiques. Ces zones d'influence à l'échelle de l'État bénéficient d'une plus grande attention et d'une meilleure protection de l'État central (ou fédéral) que les autres régions ;
- **les zones périphériques** : lesquelles sont généralement moins peuplées et moins développées. Moins influentes économiquement et/ou institutionnellement parlant, elles bénéficient généralement d'une attention mitigée de la part des pouvoirs publics qui ne s'investissent dans la zone qu'après plusieurs catastrophes consécutives ;
- **les zones extrapériphériques** : il est important de signaler que l'on trouve dans ces zones des « territoires formels », mais aussi des « territoires informels » qui se forment quand il n'y a pas de logements adéquats et des infrastructures publiques et des services qui ne se sont pas développés pour les besoins de la population. Dans le premier cas, ils présentent une densité de population souvent plus faible. Dans le second cas, la densité est souvent trop forte pour le territoire. Dans les deux cas, ces zones peu ou pas influentes économiquement et institutionnellement bénéficient de beaucoup moins d'attention et de couverture étatique en cas d'urgence⁷⁷. Dans ce dernier cas, les organisations humanitaires prennent une plus grande place, les rapports de force et les pouvoirs y sont plus grands. Les ONG sont quasiment les « seuls maîtres à bord » avec les enjeux de coordination, de sortie de crises que cela implique.

⁷⁷ On l'a observé avec la catastrophe Katrina en 2005 à la Nouvelle-Orléans aux États-Unis.

La prise en compte des spécificités régionales ou locales impacte positivement autant sur la compréhension des réponses à faire aux catastrophes que sur les actions à poser pour une sortie de la phase d'urgence. Dans le cas des catastrophes naturelles, cette prise en compte informe sur les types de résilience en présence. Il importe donc, pour les humanitaires, de penser la nature et l'intensité des interventions à poser en fonction :

- de territoires avantagés, « résilients par les ressources », fortement connectés aux modalités développementales modernes, où les interventions sont rapides et soutenues. Les parties prenantes y sont nombreuses et les ONG doivent se faire petites ;
- de territoires « résilients par obligation » et « débrouillardise », mal connectés au développement et demandant une attention développementale spéciale. Leurs accès sont parfois plus compliqués. Les résidents et les organisations locales y sont identifiés comme des acteurs privilégiés par les ONG internationales. Ces acteurs ont développé une certaine expertise qu'ils mettent en application ;
- ou encore, de territoires « non résilients », car orphelins, complètement déconnectés du développement modernisant et exigeant des attentions très particulières pour les connecter ou les reconnecter aux zones périphériques (tableau 10-2). Les ONG internationales prennent alors une place centrale.

Tableau 10-2 Résilience territoriale

Secteurs \ États	États dits forts	États dits fragiles ou en développement
Secteurs centraux ou fortement connectés au centre	Territoires avantagés – résilients par les ressources	
	<i>É.-U. – Californie, Bel Air, (2017 - 2019)</i>	<i>Chili – Viña del Mar (2010)</i>
Secteurs mal connectés périphériques	Territoires désavantagés - résilients par obligation	
	<i>Japon – Kamaishi (2011) Québec – Deux-Montagnes (2017-2019)</i>	<i>Vanuatu – Mele (2015)</i>
Secteurs extra-périphériques déconnectés ou non connectés à la périphérie ou au centre.	Territoires orphelins - non résilients	
	<i>É.-U. – Nouvelle Orléans (2005)</i>	<i>Haïti – Canaan (2010)</i>

Source : l’auteure

À l’aide de cet index, nous mettons à la disposition des acteurs de l’humanitaire un moyen de centrer leur analyse sur les réalités du terrain et d’utiliser le Manuel SPHÈRE à titre de repère, laissant place à de la flexibilité et de l’adaptation. Il s’agit donc de faciliter le travail évaluatif situé en amont afin de mieux préparer les réponses à déployer dans l’urgence. Dit autrement, la croissance des inégalités sociales engendre des inégalités territoriales (Klein *et al.* 2010) qu’il faut prendre en compte avant toute intervention. Toutes les zones d’un même État n’ont pas accès aux mêmes accumulations de capital, de service, de réseaux, d’attentions politiques, de considérations marchandes et financières, etc. (Stiglitz, 2002). Cette différenciation prend tout son sens dans le cas des interventions humanitaires où les intervenants doivent avoir une évaluation adéquate des difficultés spécifiques à la zone concernée afin de déployer, en fonction d’analyses critiques, les réponses appropriées.

Concrètement, un territoire résilient est capable d’anticiper des perturbations, brutales ou lentes, grâce à des opérations de veille et d’analyse prospective. Il est alors généralement en mesure de bien en atténuer les effets. Dans le cas d’une faille dans les anticipations, le territoire est aussi

capable de se relever et de rétablir les équilibres socio-économiques. Dans tous les cas, il apprend rapidement. Il est en mesure de s'adapter. Et, surtout, il dispose des ressources pour innover. C'est le cas de la ville de Kamaishi au Japon à la suite de la catastrophe de 2011 (territoire désavantagé), de Mele au Vanuatu suite au cyclone de 2015, et à la suite de la pandémie COVID-19 (territoire désavantagé), de Bel Air en Californie à la suite des incendies de 2019 (territoire avantagé) et de Viña del Mar au Chili suite au séisme de 2010. La différence majeure caractérisant les territoires résilients des autres tient à la qualité de la réponse, c.-à-d. aux ressources mobilisées, à la diversité des acteurs en capacité de joindre leurs efforts pour générer des actions complémentaires et à la place occupée par le législateur, les entreprises privées, les organismes humanitaires et une variété d'organisations de la société civile.

Dans les cas de territoire à faible résilience, il est plus difficile de faire cohabiter les solutions proposées par les guides internationaux avec les pratiques locales, régionales et même nationales. Un territoire non résilient est incapable d'anticiper des perturbations, qu'elles soient brutales ou lentes. Et, surtout, il est très difficile d'en atténuer les effets. La période de crise momentanée liée à l'événement catastrophe prend alors la forme d'une crise de longue durée. Le territoire affecté se trouve encore plus fragilisé s'il est situé dans une région qui a un lourd historique de catastrophes naturelles (à l'image d'Haïti).

Les territoires périphériques possèdent une résilience variable, car ce sont soit des espaces légèrement dévitalisés dans des États dits « forts », soit des enclaves privilégiées dans des États dits « fragiles ». Contrairement au cas des territoires orphelins, les interventions d'urgence y sont facilitées par la présence d'une plus grande quantité de ressources internes ou externes. La réponse et la période de reconstruction sont plus courtes. Dans les deux cas de figure, la résilience se situe sur une échelle relativement haute par rapport au reste de l'État touché, car elle trouve des solutions créatives et innovantes auprès des ONG locales, de la société civile afin de compenser l'absence d'intérêt de l'État.

Les territoires extrapériphériques se retrouvent aussi bien dans des États forts que des États fragiles. Dans le premier cas, selon Fontan *et al.* (2003), ces territoires en panne d'emplois et

d'investissements ne permettent pas d'assurer une qualité de vie acceptable à leurs résidents. Le capital socioterritorial y est faible. En cas de catastrophes naturelles, ces territoires sont plus fortement touchés et leur période de reconstruction est plus longue que pour d'autres territoires du même État. Dans le second cas, ces territoires sont très souvent orphelins, sans aucune reconnaissance de la part de l'État. Dans les deux cas, la résilience y est faible, voire inexistante. Les acteurs humanitaires doivent compenser pour le désintérêt de l'État, représentant alors un déficit institutionnel important, pour une société civile anémique (se traduisant par une difficile mobilisation des ressources locales, régionales ou nationales) et un manque flagrant de ressources privées.

Un des enjeux pour les organisations de l'action humanitaire est d'articuler les interventions en fonction de la résilience territoriale concernée. La prise en compte des spécificités territoriales est un enjeu essentiel pour toute intervention appelée à utiliser le Manuel SPHÈRE. Enjeu essentiel au sens où il importe de mobiliser les connaissances et les expertises locales couplées à celles détenues par des acteurs externes.

Maintenant, pour les territoires fragiles, nous nous demandons si les interventions reposant sur l'utilisation du Manuel SPHÈRE tiennent bien compte des spécificités locales ? À quel point la pédagogie du Manuel SPHÈRE permet de bien mobiliser les éléments contextuels, c'est-à-dire les forces, les vulnérabilités, les risques, mais aussi les stratégies d'intervention déjà existantes ?

Au cours des entrevues que nous avons conduites, les réponses des professionnels interviewés ont mis en évidence la présence de deux situations d'intervention humanitaire. Une première situation où les interventions humanitaires se passent généralement bien et où les indicateurs SPHÈRE sont bien appliqués afin d'assurer la qualité des interventions.

Dans la majorité des cas, SPHÈRE s'applique bien. C'est un bon outil de travail. Tu as un guide de référence avec SPHÈRE. Tu peux piger dedans. Mais on ne regarde pas comment l'appliquer « ici » au moment d'une réunion de coordination. Il est intégré et utilisé au moment des discussions « c'est la meilleure des mauvaises solutions ». Pour faire vite, il s'applique vraiment bien dans des situations relativement peu chaotiques. Et il y en a. (Communication personnelle, R8, octobre 2019).

Une deuxième situation se présente où rien n'est simple. Où il est difficile de s'inscrire dans le cadre logique des standards. Le modèle SPHÈRE est alors peu utilisé : par manque de temps, de ressources face à la quantité d'enjeux rencontrés sur le terrain et parfois en raison d'une certaine forme de déconnexion culturelle.

J'ai fait des interventions assez classiques. Il y a des difficultés évidemment, mais le travail avance bien. Et puis, il y a Haïti. On n'est pas préparé [en tant que travailleur humanitaire] à autant de complexité. Surtout quand on débute. (Communication personnelle, R8, octobre 2019).

Comment voulez-vous que je travaille avec un document de 300 pages sur le terrain ? Parfois c'est impossible et inadapté au lieu où on intervient. Je m'appuie donc sur mon expérience. De mes souvenirs de ma formation sur Sphère dans mon organisation [nom de l'organisation supprimé pour la confidentialité], il y avait des informations très intéressantes [dans le Manuel], mais complètement décalées de certaines réalités. Je comprends l'idée, mais je l'aborde plus avec un œil théorique ou académique, même si je fais partie de ces humanitaires de l'ancienne génération. Je ne sors pas de l'université. Oui, voilà, c'est pertinent, mais déconnecté parfois. On n'intervient pas souvent au Québec où il suffit d'ouvrir un robinet pour avoir de l'eau ! (Communication personnelle avec un travailleur humanitaire qui jouait le rôle d'un encadrant lors de la simulation humanitaire de mai 2019 à Québec).

Malgré la volonté d'agir de façon universelle, les normes minimales SPHÈRE ne s'appliquent pas dans tous les contextes. De nombreux quartiers informels vulnérables vivent en deçà des normes actuelles SPHÈRE. Deux exemples notables sont les litres d'eau consommés par personne (exemple tiré du standard 2.1 de WASH) et les indicateurs concernant les articles ménagers (exemple tiré du standard 4 d'Abris et habitat). De plus, un certain nombre d'indicateurs SPHÈRE sont inadéquats lorsqu'ils sont appliqués aux zones informelles dans les villes.

Canaan est un cas très particulier. [...] C'est une zone au nord de la capitale haïtienne qui a vu sa population augmenter après le séisme. C'est devenu un camp informel sans réglementation et sans réelle reconnaissance ni de l'État ni des ONG d'ailleurs. Pourtant, il existe bien. Il fait vivre du monde. Est-ce que ce cas est mentionné dans les standards universels ? Non. Comment SPHÈRE peut-il envisager l'informel ? Je n'ai pas la réponse. (Communication personnelle, R1, septembre 2019)

Ces territoires informels sont évoqués dans le guide 2016 de SPHÈRE pour qualifier les milieux urbains. On y souligne les tensions autour des enjeux fonciers et les dangers potentiels en raison d'activités criminelles et/ou violentes (SPHÈRE, 2016c). L'application des normes SPHÈRE aux territoires informels présente une perspective de réflexion dans laquelle il conviendrait d'analyser le concept de standard minimum universel.

10.1.2 Deuxième hypothèse : sur les modalités de production

Notre deuxième hypothèse stipule que les différents cas où l'action humanitaire a éprouvé des difficultés avec les standards sur le terrain rendent compte de la nécessité de produire une version améliorée des standards internationaux d'intervention en situation de catastrophe naturelle. Cette nouvelle version tiendrait compte du croisement à faire entre les normativités internes, propres au pays et aux localités affectés, et les normalités externes portées par les acteurs exogènes de l'action humanitaire.

Nous avons été en mesure de valider cette hypothèse de travail et d'observer que :

- la communauté de pratique de l'action humanitaire fait face à des difficultés pour intégrer le Manuel et les documents annexes existants en raison d'une distanciation liée au contenu et au format;
- l'initiative SPHÈRE manque de ressources pour analyser l'information et produire de la documentation contextualisée.

D'abord, nous soulignons la présence d'une contradiction de fond du fait que la prescription de valeurs quantitatives minimales universelles à atteindre pour respecter les directives prescrites impose l'atteinte d'objectifs ou la concrétisation d'indicateurs qui n'étaient souvent pas au rendez-vous avant la catastrophe. Dans les faits, les États dits « forts » vivent par définition au-dessus des minimums Sphère (la marche à monter pour eux est donc déjà atteinte, il s'agit de procéder à un simple rééquilibrage d'une situation qui était somme toute jugée confortable).

J'ai apprécié relire les standards et actions clés du Manuel concernant la partie médicale. J'ai fait mes études ici au Québec. Ce sont des indicateurs que l'on apprend [pour devenir infirmier] durant nos études. Je n'ai rien appris de nouveau. Le Manuel m'a rafraîchi la mémoire et m'a rappelé les cours que j'ai suivis. (Communication personnelle, R10, février 2020)

Par contre, dans les États dits « fragiles », les conditions actuelles de vie sont en dessous des standards SPHÈRE. La marche à monter est alors plus haute et peut paraître inatteignable, inadaptée et frustrante.

Comment parler d'une quantité d'eau par jour quand la question de l'eau est déjà un problème avant la catastrophe ? Il ne suffit pas d'ouvrir un robinet pour que l'eau soit là. Il a des objectifs qui sont inatteignables. Le Manuel ne nous concerne pas dans ce cas-là. Il nous rappelle que nous ne sommes pas dans le même monde. (Communication personnelle, R1, juillet 2019).

Ensuite, la lourdeur du contenu théorique que peut entraîner un certain hermétisme pour l'ensemble ou des parties du Manuel est à mettre en avant. En effet, nous avons observé que l'ouverture des personnes interrogées et des participants aux webinaires face aux savoirs théoriques du Manuel était assez variable. Pour certaines personnes, le Manuel (et ses outils annexes) n'est pas assez centré sur les apports théoriques, alors que d'autres émettent des réserves à propos d'une trop grande « *théorisation à la sauce académie* » (R10, février 2020). Autrement dit, il y a une certaine résistance aux traditions académiques qui relèvent de la preuve et qui sont largement mises en avant dans la méthodologie SPHÈRE pour légitimer les standards.

Pour ce deuxième groupe, cette approche théorique est un frein important aux transferts des savoirs, surtout auprès d'acteurs « *qui n'ont pas côtoyé les bancs de l'université* » (Communication personnelle, R19, janvier 2020). Cette résistance idéologique provient du fait que dans le milieu humanitaire, on perçoit un conflit générationnel entre ceux qui ont appris sur le terrain et ceux de la génération X, la première à avoir été « formée » à l'humanitaire dans des filières universitaires (Martin et Zaccaria, 2020).

Cette observation entraîne une question primordiale directement liée à la gestion du temps, laquelle gestion constitue une priorité et un préalable qui ressort beaucoup des entretiens que

nous avons eus auprès de professionnels de l'action humanitaire. La prise en main du Manuel SPHÈRE demande énormément d'investissement en temps. Cette situation n'est pas compatible avec le fait que les personnes qui l'utilisent ont le sentiment continu de manquer de temps dans leur travail.

Le Manuel est riche de contenu même si c'est une bonne synthèse de connaissances de base dans de nombreux métiers spécialisés, médecine, urbanisme, etc. Malgré l'effort de synthèse, il y a encore beaucoup trop de contenu. D'autant plus que tout le contenu n'est pas dans le Manuel ! Comment voulez-vous que je trouve le temps d'aller chercher toutes les références indiquées en plus ? (Communication personnelle, R14, mars 2020)

La majorité des personnes interrogées ont mentionné le manque quotidien de temps pour accomplir les différentes tâches qui leur incombent, et ce, quel que soit le lieu d'affectation ou l'organisation pour laquelle elles travaillent. La gestion du temps disponible revêt une importance capitale, car elle représente une contrainte qui appelle à une obligation de savoir l'optimiser. Ainsi, l'association SPHÈRE doit être informée de l'importance pour la communauté de pratique de proposer des outils en accord avec cette indispensable gestion du temps. Le Manuel est souvent questionné sur la hiérarchie des tâches et la manière d'établir des priorités.

Comment sélectionner les priorités dans des situations complexes ? J'imagine que cette question revient à chaque individu et à son expérience. (Communication personnelle, R14, mars 2020)

Dans le même ordre d'idée, si toutes les personnes interrogées et rencontrées connaissent l'initiative SPHÈRE et son Manuel, une majorité n'a pas lu le Manuel dans son intégralité (se contentant des extraits utiles à leur profession ou des résumés faits en formation), car il est souvent considéré comme un outil chronophage.

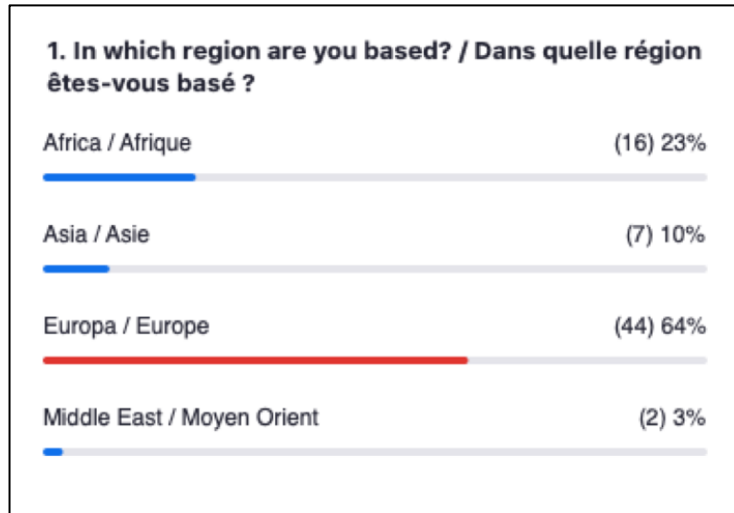
Concernant le format, les outils de formation SPHÈRE et les documents complémentaires au Manuel sont disponibles en accès libre sur le site internet SPHÈRE. Le site web, accessible en quatre langues (anglais, français, espagnol et arabe), donne accès à l'ensemble des éditions du Manuel Sphère (en 39 langues) et à plus de 74 documents: incluant des packs de formation, des

rapports annuels et des documents stratégiques. Il est également possible de s'abonner à une infolettre pour recevoir régulièrement des alertes. Malgré le libre accès, il a été souligné, lors des entrevues, des difficultés liées au format. Pour certains, le simple fait de se procurer le Manuel relevait du défi (cf. chapitre 8).

Bien que les critiques du Manuel portent sur l'épaisseur du document, faut-il pour autant céder à la tentation d'une « simplification », qui apparaît déjà simple ou simpliste pour certains ? D'autres personnes ajoutent que le médium internet pose problème. Concernant les webinaires de formation, la difficulté réside dans le fait qu'ils sont donnés de façon préventive, alors que les personnes ne sont pas en situation directe. Pourquoi alors les suivre si on ne sait pas si on devra ou non utiliser le Manuel ? Et, lorsqu'on les suit, il est difficile de s'approprier le contenu important. Tout semble l'être, car la formation demeure abstraite. Enfin, même si ces ressources sont gratuites, il revient à chaque individu/organisation de se documenter et d'utiliser les outils qui sont mis à leur disposition. D'où l'importance d'appartenir à une organisation partenaire du réseau SPHÈRE afin d'être bien informé et guidé ou accompagné dans l'utilisation des ressources ou lors d'une participation aux webinaires.

Au moment du webinaire organisé le 23 septembre 2020 par SPHÈRE et qui portait sur la COVID-19 en RDC, les participants provenaient majoritairement d'Europe (figure 10-1). Cet exemple montre qu'une composante importante de l'auditoire de l'initiative SPHÈRE est constituée de personnes en provenance de pays dits « forts », ayant peu de difficultés à appliquer les standards dans leur propre pays et à suivre des présentations abstraites.

Figure 10-1 Provenance des participants au webinaire du 23 septembre 2020



Source : Webinaire SPHÈRE, 2020

Les entrevues réalisées nous ont révélé qu’une majorité des participants aux webinaires (à l’exception des formateurs du personnel SPHÈRE) n’avait pas de réelle connaissance des activités gratuites menées par l’association SPHÈRE : par manque de temps, manque d’intérêt et surtout par manque d’accès lorsque les personnes travaillent à l’étranger.

Enfin, en ce qui a trait au manque de ressources, l’association SPHÈRE mobilise une diversité d’acteurs. Les personnes concernées par son Manuel ne sont pas que des professionnels internationaux de l’humanitaire. Au contraire, ce sont des représentants d’organismes de la société civile et des fonctionnaires d’État qui s’y réfèrent pour mener leurs propres activités. Il importe donc d’adapter le contenu et le format du Manuel. Ce travail, qui peut être réalisé avec l’appui des points focaux, demande cependant l’engagement d’un niveau important de ressources qui n’est pas nécessairement disponible chez SPHÈRE. De plus, collecter des données pour adapter le contenu et fournir de nouvelles versions du Manuel coûte cher.

Nous sommes une petite équipe face à un grand réseau. Je suis tout seul à m’occuper de certains dossiers. Par exemple, l’outil de révision du Manuel. Cela prend du temps. (Communication personnelle, R5, mai 2019).

SPHÈRE ne peut pas soutenir l’ensemble de son réseau. Il n’en a pas les ressources. Cela crée des incompréhensions notamment en ce qui relève du recrutement des

formateurs, nous en avons déjà parlé. Mais il y a aussi certains avantages, les points focaux sont aussi plus autonomes. (Communication personnelle, R19, janvier 2020)

Nous l'avons vu dans la présentation de l'initiative SPHÈRE au premier chapitre, l'association SPHÈRE ne dispose pas d'assez de ressources financières par rapport à l'ampleur de ses ambitions.

10.1.3 Troisième hypothèse : sur l'intégration inclusive des parties prenantes

Notre troisième hypothèse de travail stipule que les standards SPHÈRE percolent différemment en fonction du cas humanitaire concerné (lieu, acteurs engagés, nature de la catastrophe, etc.). Cette réalité a généré des critiques qui ont le potentiel de devenir constructives et utiles à condition que les relations entre l'association SPHÈRE et la grande communauté SPHÈRE reposent sur un rapport de collaboration fondé sur l'écoute active et une plus grande équité dans la distribution des ressources et des responsabilités.

Nous avons été en mesure de valider cette troisième hypothèse de travail. Il nous a été possible d'observer l'importance des activités du réseau SPHÈRE et de dégager trois niveaux de percolation sociale du contenu du Manuel.

Les « points focaux » sont des partenaires majeurs du réseau SPHÈRE et de ses activités. Jouant le rôle d'ambassadeurs, les points focaux sont des organisations ou des personnes physiques expérimentées ⁷⁸ qui promeuvent et défendent activement la mise en œuvre des standards SPHÈRE sur le plan national. En janvier 2021, soit treize ans après le début de la mise en place de points focaux régionaux, SPHÈRE totalise 54 points focaux, dont certains cumulent aussi le statut de membre SPHÈRE. C'est le cas pour SPHÈRE India, InterAction aux États-Unis ou encore le Bureau d'information, formations, échanges et recherche pour le développement situé en République démocratique du Congo.

⁷⁸ Pour le Niger notamment, le focal point est porté par une personne physique et non par une organisation ou une institution.

Il est indiqué que « *le bon fonctionnement du réseau de points focaux [SPHÈRE] est possible grâce à des fondations solides basées sur la confiance* » (Communication personnelle, R6, mai 2019). Chaque point focal facilite grandement le dialogue entre les acteurs de l'humanitaire et permet une mobilisation élargie. Cela implique un réseau proactif, capable d'agir, d'appliquer, d'émettre des doutes et des suggestions. « *Notre modèle peut fonctionner si tout le monde y met du sien. C'est donc une difficulté majeure. Mais c'est aussi une grande réussite si cela fonctionne* » (Communication personnelle, R6, février 2019). Les points focaux sont très hétérogènes, car ils sont créés sur une base volontaire et ne sont pas financés par l'association SPHÈRE. Il existe donc des différences majeures entre les points focaux : certains sont plus investis et participent davantage au dialogue que d'autres. On observe aussi une inégalité de prise de parole dans les échanges au sein de la communauté SPHÈRE.

Il existe des points focaux gouvernementaux (situation en Équateur), ou encore des organisations parapluies qui intègrent dans leurs rangs des sociétés privées et des ONG (situation au Sri Lanka). Cette diversité s'explique en partie par les ressources disponibles dans le pays concerné par la mise en place d'un point focal et la manière dont les premiers répondants se mobilisent après une catastrophe. Il existe aussi des points focaux composés de personnes physiques expérimentées (au Niger par exemple).

La différence de taille et de ressources impacte les relations avec l'association SPHÈRE. Nous avons identifié des points focaux particulièrement actifs qui promeuvent et défendent activement la mise en œuvre des standards SPHÈRE sur le plan national. Ils sont en mesure de partager à l'association SPHÈRE des informations sur leur territoire et sur leurs communautés. Ce faisant, il est plus facile pour l'association SPHÈRE de comprendre les spécificités locales et les connaissances locales.

En mettant sur pied des points focaux, l'association SPHÈRE se démarque des organismes travaillant à l'élaboration d'outils sur la réponse aux urgences. Cela lui permet de développer des collaborations bilatérales tout en préservant sa spécificité originelle d'acteur opérationnel.

En 2017, SPHÈRE a organisé la toute première réunion internationale des points focaux. Nous essayons de créer le lien et de rester en contact le plus possible. Cette expérience sera donc renouvelée régulièrement. (Communication personnelle, R5, mai 2019).

Une deuxième édition de cette réunion a eu lieu pendant la COVID-19 en mai 2020. Vingt-trois points focaux se sont joints par internet à la réunion, mais aussi certains formateurs et formatrices SPHÈRE. Les objectifs affichés visaient à :

- créer le lien et le dynamisme avec les points focaux ;
- informer les points focaux des derniers développements de SPHÈRE ;
- échanger sur des questions mises en avant par le réseau grâce à une enquête en ligne envoyée au préalable ;
- identifier des opportunités de collaboration ; et,
- décider de l'échéancier de l'année.

C'est lors de tels événements que les points focaux font le point sur leurs réflexions sur les avancées découlant de l'utilisation des standards et les applications réalisées dans leur propre contexte. Par exemple, lors de la dernière rencontre, le point focal français a partagé une formation gratuite liée à la crise sanitaire mondiale intitulée *STOP COVID-19*.

La production de la quatrième édition du Manuel SPHÈRE (2018a) coordonnée par le secrétariat SPHÈRE, reposait sur une division du travail par chapitres auprès d'experts et de spécialistes du secteur humanitaire (voir tableau 10-3). « *L'équipe de rédaction avait à sa disposition des centaines, des milliers d'années d'expérience humanitaire accumulée. C'est en cela que je parle d'expertise* ». (Communication personnelle, R5, mai 2019).

Des groupes de rédaction et des groupes de référence ont aussi été mis en place. Leur travail consistait à aider les auteurs principaux dans leur travail. La majorité de ces consultations ont eu lieu durant les années 2017 et 2018.

Tableau 10-3 Principaux auteurs des chapitres techniques de l'édition 2018

Chapitre	Provenance des principaux auteurs
Eau, assainissement et promotion de l'hygiène	Oxfam Grande-Bretagne
Nutrition	Save the Children USA
Sécurité alimentaire	World Vision International (Londres)
Abris et habitat	Fédération internationale de la Croix-Rouge (Suisse) et Catholic Relief Services (États-Unis).
Santé	Fédération internationale de la Croix-Rouge (Suisse); Save the Children Australia; Corps médical international et une personne indépendante ayant travaillé à l'OMS.

Source : l'auteur

Les données recueillies lors de notre recherche documentaire et auprès de répondants nous ont permis de dégager trois niveaux de percolation et de résistance aux standards SPHÈRE. Le premier niveau correspond à une percolation minimale où l'on observe un niveau élevé de tensions ou de résistances quant à la pertinence d'utiliser les standards du Manuel SPHÈRE. Le deuxième niveau traduit des situations de résistance modérée où les standards percolent bien et sont moteurs dans les actions sur le terrain. Enfin, le troisième niveau rend compte de situations de faible résistance où les acteurs s'approprient pleinement l'approche SPHÈRE et où ils deviennent mobilisateurs.

La tendance de l'association SPHÈRE est de travailler en priorité avec les niveaux 2 et 3 de percolation en accordant moins d'énergie et de ressources au niveau 1, celui où il y a le moins de percolation et le plus de résistance. Curieusement ce niveau est celui le plus important pour les enjeux de localisation et de décolonisation des interventions. Ne pas y investir de ressources est jusqu'à un certain point paradoxal puisque la majorité des catastrophes naturelles adviennent là où le niveau de percolation de l'approche SPHÈRE est jugé le moins approprié et là où les résistances sont les plus fortes.

Nous avons noté que chaque niveau de percolation génère des critiques constructives, lesquelles permettraient, si l'initiative SPHÈRE y était plus attentive, de transformer les outils et de bonifier les interventions terrain. Évidemment, cela serait possible si la pédagogie et l'écoute étaient

développées adéquatement. La percolation des standards SPHÈRE touche d'abord les personnes, les groupes, les organisations et les institutions qui participent directement au transfert des connaissances ainsi qu'à la construction des outils de transfert. Il touche ensuite un cercle plus large, extérieur à l'initiative SPHÈRE, de personnes, groupes, organisations et institutions qui sont impliqués dans le secteur de l'action humanitaire.

L'approche SPHÈRE compte sur le réseautage générer des espaces favorables à la percolation du contenu de son Manuel. Ainsi, les différentes instances et mécanismes SPHÈRE jouent un rôle central dans l'apprentissage mutuel et le transfert des connaissances.

Penser autrement l'initiative SPHÈRE et son Manuel peut faciliter la prise en compte de la localisation, et, éventuellement de la décolonisation ou de la désoccidentalisation de l'approche par standards. Il est à l'avantage de l'initiative SPHÈRE, nous indiquaient les répondants à l'étude, de mettre en place les conditions favorables à l'accessibilité, l'adaptabilité, la décentralisation, la prise en compte du contexte culturel et des discours postcoloniaux dans la définition en continu des outils et de l'approche SPHÈRE.

Nous avons été en mesure d'observer une distance entre l'association SPHÈRE et les acteurs de l'action humanitaire formant la communauté de pratique de l'initiative SPHÈRE. Cette distance ne favorise pas, selon notre analyse, les objectifs de localisation et de décolonisation.

Dans les milieux humanitaires, les acteurs terrain devant agir en situation d'urgence ont tendance à fonder leurs décisions sur les connaissances et les expertises découlant de leur expérience terrain et de travailler avec les organisations présentes sur place. Il nous a été rapporté un écart entre les normes à respecter ou à appliquer par les acteurs de l'action humanitaire et celles présentées dans le Manuel SPHÈRE. En fait, SPHÈRE est plus souvent utilisé comme référent pour mobiliser des ressources que comme outil facilitateur dans l'action.

Les humanitaires travaillent sur des projets complexes. SPHÈRE intervient dans un processus déjà en place. Parfois c'est lassant cette approche de conseiller quand on est loin. La conséquence c'est que le Manuel SPHÈRE n'est plus utilisé comme une

innovation pour nous, mais comme objet pour valider ou non un projet. Pour faire des projets qui ont plus de chances d'être soutenus financièrement. (Communication personnelle, R10, février 2020)

Pour que SPHÈRE soit capable d'apprendre des expertises locales, il faut déjà avoir conscience de l'écart qui existe entre les méthodes et outils qu'ils créent et les outils et méthodes sur place. (Communication personnelle, R19, janvier 2020)

Cette observation, soulevée par le répondant R19, témoigne d'un écart entre « l'agir abstrait » et « l'agir concret ». Elle rend compte d'une contre performativité au sens où le Manuel est plus utilisé pour développer le bon langage, le bon discours et dans le bon ton —pour obtenir les ressources qui seront utilisées en fonction de principes, de standards et de normes plus en adéquation avec ce qu'il est adéquat de faire face à l'urgence— que pour mettre en action les injonctions proposées dans le Manuel.

Un autre exemple pour mettre en avant la déconnexion de l'approche SPHÈRE de la réalité terrain relève du niveau de méconnaissance des situations locales et d'une compréhension déficiente de la capacité réelle des organisations et des institutions locales, régionales ou nationales à mobiliser. Cette capacité est souvent évaluée déficiente, d'où la volonté de l'approche SPHÈRE d'agir pour renforcer les capacités locales. Le problème est alors externalisé, il s'agit de changer l'autre pour qu'il devienne une représentation miroir de ce que l'on est.

Selon les données recueillies par la recension des écrits, la réalisation des entrevues et lors des observations participantes, les concepts le plus souvent utilisés pour parler de renforcement des capacités locales sont « partenariat », « transferts de pouvoir » et « *do no harm*/ne pas nuire ». Ils sont souvent utilisés de manière interchangeable.

En ce qui concerne la notion de « partenariat », il a été souligné qu'il s'agit d'un concept difficile à définir et difficile à appliquer sur le terrain.

Qu'entendons-nous par partenariats ? J'ai travaillé pour plusieurs organismes. Les définitions varient d'un organisme à l'autre. C'est encore plus compliqué si on passe de l'urgence au développement. Le sens associé aux partenariats est encore plus varié. (Communication personnelle, R3, mars 2019)

En ce qui concerne le « do no harm » qui est revenu fréquemment lors des entrevues (dans plus de 50% des verbatims), le Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est régulièrement cité comme point de départ des réflexions. On retrouve d'ailleurs dans une communication de l'association SPHÈRE le même schéma de pensée (SPHÈRE, octobre 2020). Le renforcement des capacités passe par une action humanitaire qui doit viser à limiter les vulnérabilités futures. Lors de la formation SPHÈRE à Ottawa en 2020, il a été mentionné à de nombreuses reprises l'importance d'envisager les conséquences à plus long terme de tout programme humanitaire.

On se pose souvent les questions : faisons-nous une différence ou est-ce que nous faisons toujours la même chose ? Pire encore, est-ce qu'on n'alimente pas un problème futur ? C'est pour cela qu'on doit modifier notre approche vers la durabilité. (Communication personnelle, R13, 11 mars 2020)

Quand on intervient au niveau des abris dans une situation post-séisme par exemple. Tous ces abris « temporaires » devraient être construits en respectant des normes antisismiques, car il est presque certain que ces abris vont rester plus longtemps que prévu dans certaines zones. On le sait. Si on construit encore moins bien qu'avant, on prépare le terrain à la prochaine catastrophe. Mais ça coûte cher et puis il faut reloger rapidement des familles. (Communication personnelle R25, septembre 2019)

Enfin, il importe de tenir compte de l'enjeu du transfert de pouvoir. Dans le discours de l'association SPHÈRE, on associe le pouvoir aux capacités financières, décisionnelles et techniques disponibles pour concevoir et mettre en œuvre des projets humanitaires. Selon les personnes interrogées, ces capacités sont encore entre les mains de grandes organisations humanitaires internationales et des agences des Nations unies, et ce malgré tous les efforts déployés depuis le *Grand Bargain*. En d'autres mots, on dit vouloir penser/agir local, mais on pense et agit international !

Renforcer la capacité locale, c'est alors la nécessité de passer d'une action gérée et montée « ici » [au niveau mondial] à une action gérée et montée « là-bas » [localement]. C'est encore compliqué de donner le leadership. Il y a des enjeux institutionnels importants. Il y a aussi des enjeux de confiance et de remise en question de sa propre nécessité en tant qu'intervenant international extérieur. Ce n'est pas évident pour les organismes internationaux. Ce n'est pas évident pour SPHÈRE non

plus, à son échelle. Mais c'est comparable. (Communication personnelle, R11, février 2020)

Encore, trop souvent, la réponse internationale arrive comme si elle était seule, en balayant les intervenants locaux et parfois en ajoutant au chaos plutôt que parvenant à l'atténuer. (Communication personnelle, R18, février 2020)

Par ailleurs, lors de la simulation menée à Québec visant à former les futurs-es humanitaires et coopérants-tes internationaux en provenance du Québec, la prise en compte du local n'a malheureusement pas dépassé le stade du débat lors des discussions collectives. En effet, au moment de la simulation, les participants qui prenaient le rôle des humanitaires internationaux sous de grandes bannières, telles que Oxfam ou la Croix-Rouge, ont éprouvé des difficultés à intégrer les normes et habitudes locales dans l'élaboration d'interventions à poser. Et ce, malgré les recommandations mentionnées dans le Manuel SPHÈRE, la mise à disposition de guides supplémentaires d'accompagnement et des recommandations faites par les formateurs.

Le fait de faire participer la communauté fait partie des deux, trois affaires que les étudiants-es [de la simulation] ont complètement manquées, avec la prise en compte du staff national qui a une certaine connaissance des enjeux et du lieu. (Communication personnelle, R8, octobre 2019).

Un autre exemple est la non-prise en compte des savoirs locaux. Ces savoirs sont rarement utilisés dans les programmes humanitaires internationaux et sont difficilement mobilisés dans le Manuel SPHÈRE. Pour l'association SPHÈRE, aller dans cette direction permettrait de reconnaître qu'il existe d'autres connaissances, de pouvoir compter sur des ressources locales pour dispenser des formations ou pour prendre en charge la rédaction de composante du matériel SPHÈRE. Comment expliquer la non-prise en compte des acteurs locaux dans des actions de simulation ou lors de situations d'interventions en temps réel ?

Une des explications qui se dégage rapidement des analyses serait liée au poids des acquis culturels des intervenants du Nord, plus précisément du poids historique des grandes nations de l'intervention humanitaire (principalement occidentales, Europe et Amérique du Nord).

Il est difficile de se détacher de sa culture quand on intervient. J'interviens avec mes connaissances et ma culture acquises au Québec. Il faut en être conscient ! Pour éviter d'intervenir avec notre vision du Nord, nous, acteurs humanitaires, devons créer les conditions nécessaires pour faciliter la résilience des individus et des communautés avec eux. (Communication personnelle, R18, février 2020)

Une deuxième explication relève de la culture de la performance, du rendement et de la réussite de tout projet, laquelle culture vient masquer les enjeux en matière de spécificités territoriales.

Tu es obnubilé par la proposition de projet et de fait tu en oublies une partie humaine. C'est quelque chose dont on parle en classe. Les étudiants sont outrés par ces méthodes et au moment de la simulation... eh bien c'est ça qu'il se passe. Puis, on les met devant le fait accompli, ils n'en reviennent pas d'avoir fait ça. C'est humain. Il y a une mission à accomplir et parfois on manque de trouver le bon interlocuteur. Dans le staff national par exemple. (Communication personnelle, R8, octobre 2019)

Le fait que l'accent soit mis de plus en plus sur la nécessité pour les ONG de s'engager davantage dans des pratiques de bonne gouvernance, cela implique que les ONG utilisent plus d'outils « commerciaux » qui se focalisent sur l'évaluation, la responsabilisation et les résultats.

10.2 Réponse aux questions de recherche

Pour rappel, la question centrale de recherche était la suivante : **Dans quelle mesure les standards minimums SPHÈRE réunissent-ils ou non les conditions requises pour répondre à l'appel lancé en matière de localisation des interventions ?** Dit autrement, à travers le processus de professionnalisation que représentent la normalisation et la standardisation, le système de l'action humanitaire est-il capable de s'adapter et d'évoluer pour répondre aux changements requis par l'augmentation et la complexification des crises humanitaires liées aux catastrophes naturelles ?

À cette question centrale, nous avons associé des questions spécifiques.

Question spécifique 1 : Pourquoi des acteurs clés du système humanitaire en sont-ils arrivés à définir des standards universels d'intervention en matière d'urgence humanitaire ? (chapitre 7, article 1)

Question spécifique 2 : Pourquoi est-il devenu si important que les standards universels, tels ceux de l'initiative SPHÈRE, tiennent adéquatement compte des contextes de localisation, d'une pleine et entière participation des acteurs locaux, et adoptent une posture décoloniale ? (chapitre 8 et 9, article 2 et 3)

Question spécifique 3 : Quelles résistances empêchent une pleine et entière appropriation des standards SPHÈRE à l'échelle locale ? (chapitre 9, article 3)

Question spécifique 4 : Comment concilier deux processus qui semblent à première vue paradoxaux ? (chapitre 9, article 3)

- D'une part, une volonté des bailleurs de fonds d'atteindre une efficacité et une efficience professionnelles par une « standardisation » qui repose sur une modélisation par le haut de l'action à taille unique.
- D'autre part, l'appel de 2016 à l'effet d'accroître le pouvoir d'agir et la responsabilisation des organisations, institutions et populations locales afin d'intégrer des éléments clés pour une modélisation, par le bas, du processus de normalisation et de standardisation de l'action humanitaire.

10.2.1 Les raisons qui ont mené le secteur à créer des standards universels

Concernant les raisons qui ont mené le secteur humanitaire à créer des standards universels (question spécifique 1), tels que mentionnés par la majorité des personnes interrogées lors des entrevues semi-dirigées (sections « rôle et légitimité » et « méthodes de formation et transfert »), des éléments de réponses se trouvent dans le processus de professionnalisation lui-même et dans les activités de formation et de redevabilité encouragées par les organisations du secteur humanitaire du Nord.

D'abord, la professionnalisation humanitaire est la garantie pour beaucoup de bailleurs de fonds qu'une action déployée par des professionnels mobilise les compétences requises par l'urgence de situations catastrophiques. Nous avons été en mesure de démontrer que ce travail de

professionnalisation s'est fait par étapes et que ces dernières sont associables aux besoins rencontrés par les acteurs terrains de l'action humanitaire et à l'énoncé de critiques formulées par une diversité d'acteurs liés ou non à l'action humanitaire. La combinaison d'une recherche de performativité et des critiques énoncées due à des manques en termes de professionnalisme a été à la source de l'énoncé d'outils de standardisation. Ces énoncés, sous la forme de guides, sont advenus une centaine d'années après l'apparition du système international de l'aide humanitaire. C'est dire que cette réponse s'est lentement déployée, suivant le rythme même du processus de mondialisation associé à la modernité avancée.

Travailler avec des professionnels demande que leurs compétences et leurs connaissances soient reconnues. Cela veut dire aussi que le cadre de leur intervention soit clairement établi. La conception de tels cadres se reflète dans la création de guides, tel le Manuel SPHÈRE. Comme pour toute innovation sociale, la standardisation portée par SPHÈRE a été mise à l'épreuve au lendemain de son entrée en fonction. Une mise à l'épreuve qui s'est faite sur une toile de fond où l'on observe une croissance du nombre de catastrophes de grandes ampleurs. Ces dernières ont joué un rôle actif dans la mise à l'épreuve de la méthodologie proposée par le Manuel. Il s'ensuit que le Manuel SPHÈRE peut difficilement être autre chose qu'un livre ouvert, c'est-à-dire une invitation à une démarche d'action innovante ouverte à visées plus inspirante que normative.

Penser en matière de standardisation des actions a eu une incidence sur la formation des professionnels de l'action humanitaire. Il y eut non seulement une élévation des exigences en matière de qualité et de redevabilité, mais aussi une multiplication de l'offre de formations sous la forme de cursus universitaires ou encore de formations courtes à l'interne dans les ONG. Le Manuel SPHÈRE est partie prenante d'un cycle réflexif où il importe à la fois de penser les standards et les performances à réaliser et définir les compétences et les apprentissages requis pour bien performer sur le terrain. Le Manuel Sphère répond aussi aux besoins d'un auditoire privilégié, celui des bailleurs de fonds, pour justifier les interventions à réaliser, les qualités à atteindre, mais aussi pour répondre aux besoins de formation. Le Manuel constitue aussi un cadre d'imputabilité et d'évaluation pour les projets menés sur le terrain. L'évaluation se fait plus facilement lorsque des normes précises ont été établies.

En ce sens, l'initiative SPHÈRE repose sur une pédagogie proche de celle mise en œuvre dans les milieux universitaires et de la recherche : la validation scientifique par la preuve, la création de Manuels et de modules de formations, les formations de formateurs, des exercices de simulations, des quiz pour tester ses connaissances, des bibliothèques de ressources, des colloques de discussion (principalement sous le format de webinaires), des études de cas, des exercices de simulation (SPHÈRE, 2014), etc. Cette pédagogie répond aux attentes d'un public qui souhaite être efficace, efficient et pertinent.

10.2.2 Les résistances qui empêchent l'appropriation des standards SPHÈRE à l'échelle locale

Ceci nous permet d'enchaîner avec la question portant sur les résistances qui font obstacle à une pleine et entière appropriation des standards SPHÈRE à l'échelle locale (question spécifique 3). Nous avons identifié deux obstacles et deux formes de résistances. Le premier obstacle tient à la spécificité socioterritoriale, laquelle est mal intégrée dans la logique d'action du Manuel SPHÈRE. Lever cet obstacle apparaît central si l'on veut élever le niveau de performativité des réponses à une catastrophe naturelle. Le second obstacle relève de l'accès inégal aux informations, lequel laisse libre place à des interprétations plus ou moins correctes ou justifiées des normes et des standards promus par le Manuel SPHÈRE.

Le premier obstacle exige un travail préalable ou en amont d'une catastrophe, de type préventif. Il s'agirait d'avoir accès à une sorte de registre des informations clés à mobiliser avec rapidité à la suite d'une catastrophe pour mieux préparer la stratégie de déploiement des acteurs et des ressources sur le terrain. Le deuxième obstacle est complémentaire au premier; si les données sont une ressource clé pour bien agir, il importe aussi que les organisations mobilisées pour intervenir face à une catastrophe aient la possibilité de moduler leurs actions en fonction des spécificités socioterritoriales en lien avec les caractéristiques de la catastrophe. L'enjeu est alors celui que les organisations locales aient une bonne connaissance du Manuel SPHÈRE, qu'elles soient bien informées afin de ne pas laisser place à des interprétations contre-productives dans la mise en application adaptée des normes et des standards promus par le Manuel SPHÈRE. En effet, si la pédagogie SPHÈRE trouve un écho pour la situation culturelle propre aux populations des pays du Nord, majoritairement occidentaux, elle se frotte cependant à quelques difficultés

d'appropriation dans les pays du Sud, très certainement, mais aussi dans des territoires moins dotés en ressources institutionnelles dans les pays du Nord.

Ces difficultés peuvent générer ou non des résistances. Sur ce point, nous avons été en mesure de dégager deux situations générales advenant dans les suites d'une intervention humanitaire suivant une catastrophe naturelle. Une première situation est celle où les interventions humanitaires se passent bien et où les indicateurs SPHÈRE sont bien appliqués. D'après la majorité de nos interlocuteurs (tout canal confondu), cette situation est dominante. Le Manuel se présente alors comme un excellent outil pour atteindre une bonne qualité dans les interventions effectuées.

Une deuxième situation est observable dans les contextes culturels et dans les territoires où rien n'est simple et où il est difficile, à la suite d'une catastrophe, d'intervenir et encore plus d'appliquer l'approche SPHÈRE en son état premier. Dans ce deuxième cas de figure, comme nous l'avons indiqué pour le premier obstacle, le fait de considérer l'État-nation de façon théorique, sans distinguer les variations observées entre les États à l'échelle de la planète, joue sur la façon dont sont appelés à être déployés les mécanismes de réponse à une catastrophe naturelle. Le fait que SPHÈRE n'intègre pas entièrement une conception réaliste des caractéristiques des territoires affectés par une catastrophe impacte à la négative sur la compréhension des enjeux liés aux réponses à déployer et aux mécanismes à mettre en place pour une sortie appropriée et habilitante de la phase d'urgence.

Dans ces contextes culturels ou territoires faibles, le fait que l'accès aux informations et aux formations n'est pas toujours au rendez-vous, a pour conséquence que, malgré les efforts déployés par l'initiative SPHÈRE, le processus d'intervention, bien qu'il mobilise des professionnels compétents, perd en efficacité.

Nous avons observé que les niveaux de résistance à la démarche SPHÈRE sont fortement liés au manque de proximité, de collaboration, de dialogue, de résonance entre la démarche SPHÈRE dans son ensemble et les organisations locales, régionales ou nationales des territoires affectés

par une catastrophe naturelle. Plus s'inverse cette situation, donc plus il y a de mise en contact directe et soutenue avec la démarche SPHÈRE, moins les résistances sont manifestes. Il importe donc d'élargir le niveau de percolation de la démarche SPHÈRE si l'on veut que les capacités professionnelles des organisations mobilisées puissent atteindre un optimum dans leurs interventions à mener sur le terrain.

Nous avons aussi noté que le réseau SPHÈRE est constitué d'une diversité d'acteurs aux ressources inégales. Certains acteurs humanitaires ont accès à un point focal intermédiaire, d'autres non. Par ailleurs les points focaux sont eux-mêmes variés. Ils peuvent être éloignés ou déconnectés des contraintes opérationnelles de l'initiative SPHÈRE et établir peu de liens avec le terrain, ou l'inverse. Cette hétérogénéité dans le réseau a comme résultat une capacité de contextualisation inadéquate des outils et des standards à appliquer, une appropriation inégale par les utilisateurs et un impact plus ou moins probant au niveau des populations. Le travail de l'initiative SPHÈRE est d'être capable de bien se situer sur cette échelle variable d'actions à entreprendre et d'agir en conséquence. Sans ce travail réflexif et continu, des incompréhensions et des nœuds de tensions se créent et sont plus ou moins hostiles à une bonne performance sur le terrain.

10.2.3 La conciliation des deux processus « universalisme » et « localisme »

Maintenant, concernant la question portant sur la conciliation des deux processus, « universalisme » versus « localisme » (question spécifique 4), notre réponse repose principalement sur une révision à faire des approches, des méthodes et de la posture générale de l'initiative SPHÈRE.

La conciliation de deux processus, apparemment contradictoires dans l'élaboration et la mise en œuvre des standards humanitaires, représente un défi complexe. D'un côté, les standards doivent être suffisamment universels pour garantir des normes éthiques et des lignes directrices communes pour les actions humanitaires à travers différents contextes. Cela permet d'assurer la cohérence, la qualité et l'efficacité des interventions humanitaires, ainsi que le respect des principes éthiques et des droits fondamentaux des personnes touchées par les crises.

D'un autre côté, les standards doivent être adaptés aux réalités locales spécifiques de chaque contexte. Les situations humanitaires varient considérablement d'un lieu à un autre, en termes de culture, de traditions, de pratiques et de besoins. Une approche uniforme et rigide des standards risque de négliger ces spécificités locales et de ne pas tenir compte des connaissances et des ressources disponibles dans chaque contexte.

Il est donc nécessaire de trouver un équilibre entre l'universalité des standards et leur adaptation aux réalités locales. Pour concilier ces deux processus, il est crucial d'adopter une approche proactive, dynamique et inclusive dans l'élaboration et la révision des standards humanitaires. Cela implique de reconnaître et de valoriser la diversité des perspectives, des connaissances et des expériences des acteurs locaux, des communautés affectées et des organisations impliquées. Il est essentiel de favoriser la participation active et la consultation des parties prenantes à toutes les étapes du processus, depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation des standards.

À l'ère de la localisation et en plein changement de paradigme vers la décolonisation, l'initiative SPHÈRE propose une pédagogie participative. Depuis 2008, l'initiative s'est engagée à mettre en place des points focaux géographiques qui ont pour mandat de former les membres des organisations humanitaires à son approche et de s'assurer d'une bonne diffusion et utilisation de son Manuel. Cette approche partenariale met à l'honneur des référents régionaux qui orientent et accompagnent de manière continue les utilisateurs.

L'initiative SPHÈRE a bâti au fil des ans un réseau mondial de partenaires qui a pour mission de faire rayonner les connaissances portées par le Manuel. Le seuil optimal de conciliation entre universalisme et localisme sera atteint au moment où les standards seront produits dans un mouvement allant du haut vers le bas et du bas vers le haut, que l'approche sera parfaitement appropriée, que les normes et les standards auront été soumis à l'épreuve de situations catastrophiques très diversifiées et qu'ils permettront de s'adapter à une pluralité de situations. La situation réflexive sera optimale si elle devient bilatérale, où les acteurs concernés feront preuve d'une plus fine écoute, d'une plus grande flexibilité et d'une plus grande adaptation de la

part de l'association SPHÈRE et où le cadre de gouvernance traduira une intégration décente et respectueuse des acteurs terrain (locaux, régionaux et nationaux) dans la coordination et la gestion des opérations en réponse à une catastrophe naturelle.

10.2.4 La nécessité de prendre en compte adéquatement des contextes de localisation et d'adopter une posture décoloniale

À la question spécifique 2 portant sur l'importance pour l'approche SPHÈRE de tenir compte des contextes de localisation et d'adopter une posture décoloniale, nous proposons la réponse suivante.

La prise en compte de la localisation et des approches décoloniales exige le déploiement de nouvelles façons de faire, de penser, de se comporter. Ce nouveau paradigme percole dans différents milieux et secteurs, dont celui de l'action humanitaire. L'association SPHÈRE n'a pas d'autres choix que de s'y conformer et d'adapter son modèle professionnalisant.

Pour l'initiative SPHÈRE, cette posture s'avère essentielle pour que les standards humanitaires ne soient plus considérés comme des héritiers de l'ère coloniale, comme cela est encore considéré par bien des personnes aujourd'hui. L'approche critique et anti-oppressive permettra de déconstruire des valeurs, des politiques et des pratiques coloniales qui guident ou influencent de façon insidieuse les interventions de réponse à des situations catastrophiques.

10.2.5 Les minimums SPHÈRE ne réunissent pas les conditions requises, mais fournissent des clés pour y parvenir

Enfin, nous sommes en mesure de répondre à notre question générale, à savoir : dans quelle mesure les standards minimums SPHÈRE réunissent-ils ou non les conditions requises pour répondre à l'appel lancé en matière de localisation des interventions ?

Il importe de reconnaître que les standards répondent pertinemment au besoin d'universalité, au même titre que le droit de vivre dans la dignité ou d'avoir accès à de l'eau potable. Le problème réside moins dans les grands principes de base que dans la façon dont ils sont déclinés en indicateurs laissant peu ou pas de place à la relativité. Ils sont présentés de façon telle qu'ils

représentent une injonction à atteindre et non un cadre relatif à mettre en place dans le respect des principes qu'ils sous-entendent. Ce sont les indicateurs clés qui posent problème ou la mauvaise compréhension de la composition du Manuel en sous-entendant la présence d'une rigidité affirmée (injonction à atteindre) qui est décontextualisée des réalités locales où ces indicateurs doivent être appliqués.

Bien que le Manuel fasse preuve d'ethnocentrisme dans sa conception et qu'il présente des difficultés méthodologiques importantes dans l'application des normes et des standards, nous pouvons tout de même souligner que les standards SPHÈRE fournissent une clé importante pour les acteurs humanitaires dans leurs besoins de mieux et bien travailler ensemble. Bien que les défis soient encore très nombreux en matière de localisation et de décolonisation des approches et des épistémologies, le fait de disposer de références communes qui orientent le travail est très bénéfique, quels que soient les approches et les intérêts des parties prenantes en action lors d'une réponse à une catastrophe naturelle.

10.3 Discussion : Prolongements théoriques à partir des résultats de notre recherche doctorale

Dans cette section, nous allons faire un retour sur les paradigmes que nous avons mobilisés pour problématiser et contextualiser notre objet d'étude. En guise de rappel, nous avons réuni, dans un premier temps, des travaux de la sociologie de l'action humanitaire et plus particulièrement de la sociologie des normes et des standards. Dans un deuxième temps, nous avons ciblé, au sein de la sociologie des organisations, les paradigmes centrés sur les théories des échanges, sur l'approche néo-institutionnaliste et sur l'approche de la décolonisation. Enfin, dans un troisième temps, nous avons fait référence à la théorisation de la complexité.

Maintenant, voyons en quoi nos résultats de recherche permettent un retour sur ces paradigmes et théories.

Premièrement, concernant la sociologie de l'action humanitaire, force est de constater l'absence d'une théorisation générale. Majoritairement francophone (France et Suisse), la sociologie de

l'action humanitaire tend progressivement à trouver des ancrages au Québec et partout dans le monde. Nos travaux n'ont certes pas la prétention de théoriser la sociologie de l'action humanitaire, mais de participer à cette démarche relativement récente. Nous avons participé à développer les théories sur les relations de pouvoir dans le domaine humanitaire, en quoi elles sont étroitement liées à la proximité relationnelle entre les acteurs. En d'autres mots, plus les acteurs humanitaires sont proches de SPHÈRE plus ils ont un pouvoir et une influence forte dans toute la chaîne de production des standards de SPHÈRE.

Un autre apport pour la sociologie humanitaire se fait sur la professionnalisation comme troisième source de motivation dans l'humanitaire moderne. Alors que les motivations religieuses ont historiquement joué un rôle central dans l'engagement humanitaire, complété par la science et le juridique, la professionnalisation apporte une dimension supplémentaire. Elle se concentre sur le développement de compétences spécialisées, l'adoption de normes éthiques élevées et la recherche de l'excellence dans la prestation des services humanitaires. La professionnalisation adopte une approche pragmatique et contextuelle qui élargit les perspectives traditionnelles en intégrant des dimensions pratiques, éthiques et collectives. Enfin, nous avons démontré l'importance, pour cette sociologie, de travailler à partir d'une boîte à outils large et diversifiée de théories afin de correspondre au mieux à son objet d'étude varié.

Deuxièmement, concernant la sociologie des normes et des standards. Nous pensons que les normes et les standards humanitaires sont inévitables et essentiels dans le système humanitaire. Il n'est plus question de savoir si ils sont appropriés ou non car ils sont la dernière étape du cycle de professionnalisation humanitaire. Ces normes et standards visent à garantir que les interventions humanitaires sont menées de manière éthique, respectueuse des droits fondamentaux et conformes aux principes humanitaires tels que l'humanité, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance. La problématique réside dans la manière dont ces normes et standards sont élaborés, diffusés et mis en œuvre. Le processus d'élaboration doit être inclusif, en impliquant les différentes parties prenantes, y compris les acteurs humanitaires sur le terrain et les communautés affectées. Il est important d'assurer la participation et la représentation des voix diverses, afin de prendre en compte les besoins spécifiques et les perspectives locales.

La diffusion des normes et standards représente également un défi important. Il est essentiel de s'assurer que des références communes sont largement accessibles et compréhensibles pour tous les acteurs impliqués dans l'humanitaire, qu'il s'agisse des organisations humanitaires, des gouvernements, des partenaires locaux ou des communautés affectées. La formation, la sensibilisation et le partage de bonnes pratiques sont des moyens clés pour diffuser ces normes et promouvoir leur compréhension et leur adoption. La mise en œuvre effective des normes et standards est également essentielle. Il est nécessaire de développer des mécanismes de suivi et d'évaluation pour vérifier si les actions humanitaires sont conformes aux normes établies. Cela implique la collecte de données, la réalisation d'évaluations et la responsabilisation des acteurs en cas de non-respect des normes.

Des mécanismes de redevabilité et de transparence sont nécessaires pour garantir que les normes sont effectivement respectées et que les actions humanitaires sont menées de manière responsable et efficace. Aussi, notre participation théorique comporte un volet important visant à sociologiser la percolation pour étudier les processus et les dynamiques prenant place entre les acteurs du système humanitaire international et surtout Cette théorie a été complétée par un index des niveaux de résistance et une catégorisation des modalités de percolation au sein de l'approche SPHÈRE. Nous n'avons pas pu établir des minima et des maxima de percolation sociale, un autre type de recherche aurait été nécessaire pour ce faire, cependant, nous avons pu établir une échelle de percolation tout en identifiant un ensemble de facteurs favorables ou défavorables.

Par ailleurs, nous ne sommes pas allée loin dans la saturation de l'information recueillie puisque nous ne cherchions pas à théoriser l'impact des échanges d'information (visant à définir le maximum d'information pouvant être diffusé par l'intermédiaire des canaux de communication), mais plutôt de mettre en avant l'importance, pour l'approche SPHÈRE, des modalités quantitatives et qualitatives non orthodoxes appliquées par les acteurs sur le terrain. La sociologie des normes et des standards s'est avérée très utile pour pousser la réflexion sur les différentes phases développementales du système international de l'action humanitaire.

Troisièmement, en ce qui concerne la sociologie des organisations, nos contributions mettent en avant l'importance des marges de manœuvre des acteurs locaux. Pour cette sociologie, nos travaux permettent de confirmer l'importance, pour un acteur social telle l'initiative SPHÈRE, de considérer le fait qu'elle représente un système, et donc, qu'elle a un pouvoir déterminant sur l'action humanitaire – de par ses injonctions en matière de professionnalisation, et plus particulièrement sur le plan de la normalisation et de la standardisation des pratiques.

En corollaire, c'est aussi constater et prendre en considération que l'action humanitaire dépend de l'agir des composantes du système humanitaire pour valider « ses déterminations », qu'elle se doit d'écouter, d'évaluer et d'apprendre des actions de ses composantes pour ne pas perdre sa pertinence et sa légitimité. Prendre acte de l'importance des marges de manœuvre des acteurs locaux, régionaux et nationaux et de l'apprentissage qu'elles rendent possible en vue de bonifier l'approche SPHÈRE s'avère central pour le devenir de cette grande initiative. Dit autrement, l'approche SPHÈRE, qui est issue de dialogues et de mises à l'épreuve depuis les années 1990, a eu tendance à perdre de sa pertinence lors de sa mise à l'échelle.

Le processus d'internationalisation, essentiel pour SPHÈRE, a impacté son contenu et sa vision. C'est un enjeu majeur pour SPHÈRE de redevenir plus inclusif. Nous soutenons que les acteurs locaux possèdent une connaissance approfondie de leur contexte et sont mieux placés pour prendre des décisions adaptées aux besoins spécifiques de leur environnement. En reconnaissant et en valorisant ces marges de manœuvre, une gestion plus décentralisée et participative au sein des organisations humanitaires peut être facilitée par une décentralisation progressive des pouvoirs de SPHÈRE (une réduction des assymétries).

Nous soulignons également l'importance de revaloriser les liens faibles pour deux raisons. D'abord, ils renvoyaient à une circulation unidirectionnelle de l'information, mais aussi dans la perspective de l'écoute et de la valorisation des connaissances des acteurs locaux. Les liens faibles, ne pouvant devenir forts vu l'impossible chantier que cela représente, demandent de développer un modus operandi qui respecte cette nature faible tout en misant sur une grande performativité

dans la quantité et la qualité d'informations à transmettre. Il y a là une première avancée eu égard à la théorisation des liens faibles de Granovetter.

D'autre part, nous avons vu l'importance de pouvoir être à l'écoute des connaissances, expertises et compétences utilisées par les acteurs locaux, régionaux et nationaux dans leurs interventions à la suite d'une catastrophe naturelle. Il y a là une relation moins bien étudiée par la théorie des réseaux, et particulièrement par la sociologie néo-institutionnaliste, laquelle observe les phénomènes d'isomorphisme à partir d'organisations centrales occupant une position hégémonique.

En d'autres mots, est occulté le fait que le mimétisme organisationnel ou institutionnel est potentiellement porteur d'un effet rétroactif qui peut s'avérer positif si les organisations mimées sont capables d'apprendre du pourquoi les organisations mimantes se sont résignées à les mimer. Si elles le font, c'est parce qu'il leur manque quelque chose et ce quelque chose pourrait s'avérer important à comprendre et à débloquer, si blocage il y a, pour renforcer la capacité organisationnelle des organisations mimées. Les relations informelles et les contacts avec des acteurs moins directement impliqués dans l'action humanitaire peuvent apporter des informations précieuses et de nouvelles perspectives.

Enfin, nous soulignons que SPHÈRE est un commun au sens Ostrom avec des modalités collectives et participatives de gouvernance, ce que cela implique. En se penchant sur les modalités de gouvernance, Ostrom nous rappelle fondamentalement l'existence de rapports de pouvoir au sein même du système de l'action humanitaire. Elle introduit l'idée de recourir à des modalités collectives et participatives, donc communautaires, de gouvernance lorsque le « bien » à gouverner ou à réguler est constitué de ressources communes. Notre travail nous a permis de vérifier en quoi l'approche SPHÈRE ou le « système SPHÈRE » relève d'une ressource commune même si l'association SPHÈRE ne se considère pas comme tel. Il en représente une tout en n'étant pas complètement doté d'un mode de gouvernance performant en la matière. Si nos travaux représentent une bonne illustration pour la théorisation des communs, ils ne nous ont pas permis de voir comment la structure actuelle de gouvernance de l'approche SPHÈRE pourrait être

bonifiée. La dimension du commun est tout à fait pertinente, notamment pour renforcer la légitimité de SPHÈRE et mobiliser un financement plus diversifié et plus important.

Enfin, concernant la théorie de la complexité. Pour le secteur humanitaire, il est vital de tenir compte des principes de la pensée complexe. Une forme de pensée mise en lumière par Edgar Morin pour penser des phénomènes complexes. Au cœur de sa théorisation, nous retrouvons le principe de la mise en liaison, soit la nécessité de relier ce qui a été séparé. Pour Edgar Morin (1995) : « il est extrêmement important, toujours dans l'idée de relier, de voir ce qui relie les choses séparées » (p. 110). Des choses, en fait, que nous avons, par la démarche scientifique, séparées pour constituer des unités ou des champs désencastrés les uns des autres. Morin nous rappelle en quoi la reliance est encore plus centrale pour l'étude des phénomènes organisés. Toute organisation, indique-t-il, renvoie à un « système qui lie des éléments différents en un tout, depuis le noyau des atomes jusqu'aux astres, jusqu'aux êtres vivants, jusqu'aux sociétés humaines » (Ibid.). Il nous faut, nous dit-il « réapprendre à relier » (Ibid., p. 111). Ce faisant, nous sommes en présence d'un processus dynamique, proche de la dialectique qu'il nomme dialogique.

Ainsi, la théorie complexe de Morin est une approche qui encourage à considérer l'action humanitaire comme une interface entre divers écosystèmes et acteurs. Selon cette perspective, l'action humanitaire ne peut être comprise de manière isolée, mais doit être envisagée dans sa relation avec les différents acteurs impliqués tels que les ONG, le secteur marchand et le secteur public (locaux et internationaux). Face à une crise humanitaire, tous ces acteurs doivent être pris en compte pour répondre de manière efficace et coordonnée aux besoins d'urgence.

Les ONG apportent souvent une expertise spécifique dans l'intervention humanitaire, le secteur marchand peut contribuer avec des ressources matérielles et financières, tandis que le secteur public joue un rôle de coordination et de soutien. En reconnaissant l'importance de tous ces acteurs et en favorisant leur collaboration, l'action humanitaire devient plus inclusive et en phase avec le paradigme de la décolonisation, lequel vise à dépasser les dynamiques de pouvoir et d'oppression dans les relations internationales. Chaque organisation, quelle que soit sa taille ou son statut, a un rôle à jouer dans la réponse humanitaire. Il ne faut pas négliger les contributions

potentielles, qu'elles proviennent d'organisations locales, nationales ou internationales. En considérant toutes les organisations comme comptant et en favorisant la collaboration entre elles, on peut maximiser les ressources, les connaissances et les compétences disponibles pour répondre aux besoins des populations affectées par une crise.

La lecture proposée par Morin des systèmes organisés et de la pensée complexe s'applique bien à l'écosystème SPHÈRE qui se présente comme un tout organisé comportant des forces, des faiblesses et une dynamique interne lui permettant des ajustements et des adaptations. En fonction de sa nature organisationnelle et systémique, le projet SPHÈRE dispose des éléments requis pour répondre tant aux critiques qui lui sont adressées qu'aux adaptations nécessaires pour faire face à la complexification des crises humanitaires. Cependant, il ne pourra s'agir, pour l'association SPHÈRE, de penser son adaptation sous l'angle d'une réformette, à l'image des modifications qui furent apportées au Manuel SPHÈRE depuis sa première édition. Au contraire, des changements importants sont requis, d'une part, pour inscrire l'association dans une vraie démarche dialogique où toutes les parties prenantes sont mobilisées, impliquées et engagées, ce qui demandera des transformations en matière de localisation et de délocalisation. D'autre part, en réponse à l'appel de sociologues de l'humanitaire, tels Mattei et Troit (2016), le dialogisme à mettre en place devra penser les changements à l'aune d'une transition humanitaire. Cette transition pourrait reposer sur une approche relativisée du concept de dignité humaine et d'universalité de l'action bien pensée par le haut.

L'humanitaire n'est pas épargné et doit renouveler sa pensée. Pour cela, il lui faut compléter les principes de son action, établis par Henri Dunant voici cent-cinquante ans, par des principes éthiques qui permettront de placer les victimes au centre des actions les concernant et de répondre à leurs aspirations. Il s'agit d'une nécessité absolue pour que leur dignité soit pleinement respectée. (Mattéi, 2015, p. 137)

Elle pourrait aussi se doter d'une perspective éthique combinant bienfaisance et non-malfaisance et donc fondamentalement en réalisation d'actions justes (plus équitables, solidaires et altièrès) tout en étant respectueuse de l'autonomie des personnes, des communautés, des territoires et des pays. « Il nous apparaît donc que l'approche éthique est la plus à même de guider l'action humanitaire afin de répondre à la revendication de souveraineté des États comme des

personnes » (Mattei et Troit, 2016, p. 214). Autrement dit, il s'agit de penser l'action humanitaire autrement. Les normes et les standards ne devraient pas être rigides, mais relativistes. Ce faisant, les standards humanitaires tels que ceux de SPHÈRE deviendraient plus habilitants et moins normatifs.

Enfin, sur la théorisation de la décolonisation, il est clair que les avancées de ce paradigme demandent à être prises en considération par la sociologie de l'action humanitaire. Une prise en compte devant s'opérer non seulement vis-à-vis le colonialisme classique, représenté par les rapports historiques de domination/assujettissement entre communautés ou entre sociétés, mais vis-à-vis toute forme de domination reposant implicitement sur une volonté d'aliéner. Sur ce point, nos travaux, via les voies de la localisation et de la décolonisation, fournissent des éléments clés pour une éventuelle théorie générale de l'action humanitaire.

Les enjeux d'universalisme et de localisme sont au cœur des réflexions animant le domaine. La décolonisation des standards SPHÈRE questionne leur prétention à l'universalité. L'initiative SPHÈRE pense l'universalité à partir d'une quête ou d'une finalité à atteindre où à faire respecter : celle de la dignité humaine. Il s'agit donc, dans l'optique d'une décolonisation, de travailler en prenant conscience de la façon occidentale de penser cette dignité, de façon à l'ouvrir à d'autres perspectives. Pour être parfaitement universelle, cette quête demande de prendre en compte la diversité culturelle, socio-économique et politique. Autrement dit, l'universel comporte une part de relativisme.

PARTIE VI

CHAPITRE 11

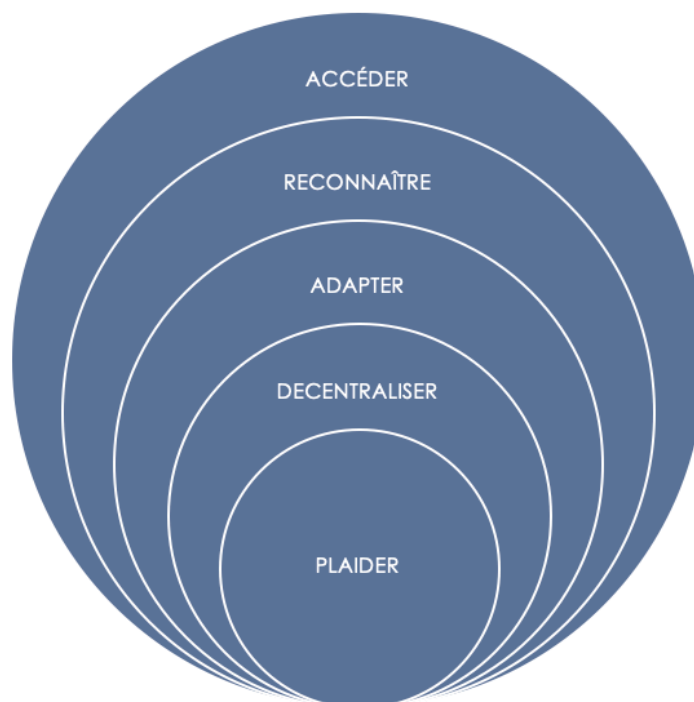
RECOMMANDATIONS

En fonction de la validation de nos hypothèses de travail et des apprentissages qui se dégagent des connaissances que nous avons générées sur l'initiative SPHÈRE, dans le cadre d'analyse du processus de professionnalisation de l'action humanitaire, nous avons jugé opportun de formuler quelques recommandations. Ces dernières visent à opérationnaliser certains des résultats de notre recherche. Dans la perspective dialogique d'Edgard Morin, il s'agit de construire des passerelles, donc de relier deux logiques de développement de la pensée en situation d'analyse de phénomènes complexes : relier la logique inhérente au processus et à la démarche scientifique avec la ou les logiques d'actions développées par les acteurs du système humanitaire international.

Bien que cette section n'aille pas de soi dans la rédaction d'une thèse, l'intégrer est fortement lié au choix méthodologique de faire une thèse par article, articles dont un des publics visés est constitué de professionnels de l'humanitaire.

Les recommandations sont classées en cinq catégories allant du plus évident au plus difficile à mettre en place: les contenus du Manuel et de ses annexes; la prise en compte des réalités culturelles et territoriales; l'adaptabilité des standards aux contextes; la décentralisation de l'association SPHÈRE; enfin, le plaidoyer sur la décolonisation (figure 11-1).

Figure 11-1 : les cinq familles de recommandations pour SPHÈRE



11.1 Recommandations sur l'accessibilité au contenu

Ces recommandations font majoritairement référence aux formats du Manuel et aux informations présentées dans ses annexes.

I. Utiliser les canaux de communication déjà existants

Près d'un tiers des personnes rencontrées (entrevues) et la moitié des retranscriptions d'événements ont mentionné l'importance de l'utilisation d'outils existants localement : à la fois pour mettre en pratique certains standards ou indicateurs du Manuel, mais aussi pour faire connaître le contenu du Manuel en général, à des fins de formation ou de partage des connaissances. Cette approche encourage également l'utilisation de canaux de communication faciles à utiliser et accessibles à l'ensemble de la population. Dès lors, il ne s'agit pas d'imposer un seul et unique format d'apprentissage. SPHÈRE a avantage à utiliser divers canaux de transmission de ses ressources. Par ailleurs, le temps est un élément qui est fondamental dans l'expérience de transfert. Devant ces constats parfois contradictoires (temps long apprécié selon

certain aspects, temps long déprécié sous d'autres aspects), on ne peut que constater qu'un équilibre doit être recherché entre tous ces éléments.

II. Parachever les traductions et traduire plus que le Manuel

L'importance de la traduction du Manuel est un enjeu bien connu de l'initiative SPHÈRE : on est passé de treize traductions en 2011 à quarante en 2018. Cependant, la traduction du Manuel ne suffit pas. Le site web est disponible seulement en quatre langues et toutes les ressources mises en ligne gratuitement ne sont pas toujours disponibles en plusieurs langues. L'enjeu est grand pour les organismes membres et les points focaux de pallier cette lacune. Ces derniers n'ont pas nécessairement les ressources pour traduire toute la documentation disponible. Cependant, ils peuvent travailler avec l'association SPHÈRE, moyennant rémunération, pour traduire les différents contenus. Le point focal japonais a participé à cet exercice de traduction du Manuel.

III. Développer une plateforme dynamique sur les réseaux sociaux

Le fait d'utiliser des réseaux sociaux comme vecteurs pour la diffusion des initiatives et la mise en place de certains outils (comme les systèmes de « retour d'expérience » des communautés, des membres et des points focaux) permet de créer un réseau numérique dynamique par la voie de l'instantanéité. L'accès est universel, gratuit et simple. Certaines plateformes se prêtent facilement au partage d'informations « descendantes » ou « ascendantes ». L'initiative SPHÈRE exploite insuffisamment cette voie de diffusion. Aller plus loin dans cette voie permettrait la création d'autres types de réseaux relationnels, ceux-là basés sur le partage et la coconstruction. L'initiative SPHÈRE pourrait aussi valoriser l'expertise locale, laquelle passe encore majoritairement à huis clos lors des événements des membres du réseau.

We tried not to get overwhelmed by panic. Through our empowerment organization's WhatsApp group, we shared health and hygiene tips and motivated each other. We started thinking about ways to help the community. We decided to take action.
(Webinaire du 25 juin 2020, Fighting COVID-19 in Indonesia, SPHÈRE)

11.2 Recommandation sur la reconnaissance du pluralisme culturel et socioterritorial

Ces recommandations font majoritairement référence au contenu du Manuel et les informations présentées dans ses annexes.

IV. Maintenir une analyse contextuelle des spécificités socioterritoriales

Il apparaît important que le contenu et les discours puissent être adaptés aux réalités des acteurs humanitaires locaux. Pour cela, une analyse contextuelle permettrait de mieux qualifier les interventions et les acteurs partenaires à mobiliser dans les zones centrales, fortement habitées et bien développées, dans les zones périphériques, peu habitées et moins développées, ou encore dans les zones extrapériphériques ne bénéficiant d'aucune attention. Mieux connaître ces réalités est essentiel pour bien accompagner les acteurs, identifier les enjeux clés et allouer les ressources. C'est aussi se donner la possibilité de mieux comprendre comment ces zones font émerger différents types de réponses, ou encore les facteurs qui contribuent à augmenter les capacités des acteurs dans les réponses apportées à court terme et les enjeux de résilience sur le moyen-long terme.

Développer une analyse contextuelle à jour sur tous les territoires où peuvent subvenir des catastrophes naturelles est impossible. Par contre, des analyses par grands types de territoires et par grands types d'événements sont tout à fait envisageables. Le faire permettrait d'être attentif aux liens et aux complémentarités qui peuvent se tisser entre acteurs. Nous avons relevé des personnes interviewées une lecture relativement précise de thèmes intéressants à inclure dans une analyse contextuelle.

- Une analyse de la situation générale : la géographie, la démographie, la situation politique et administrative, les services publics et privés, le secteur communautaire, la situation humanitaire et les enjeux de sécurité.
- Une analyse sociale et culturelle des communautés et des organismes du réseau SPHÈRE : les réalités quotidiennes, les conditions de vie, les religions et croyances, les normes

locales, les relations entre les membres du réseau (points focaux) et les communautés dans lequel ils évoluent.

- Une analyse des ressources et des procédés à deux niveaux : internes au réseau SPHÈRE (organismes membres et points focaux), mais aussi externes au réseau SPHÈRE (secteur communautaire et communauté).

Décider de produire des analyses contextuelles est exigeant au plan des ressources. Il serait donc intéressant que le système ou l'écosystème SPHÈRE se dote de capacités en matière de production de nouveaux savoirs et de valorisation de connaissances existantes. Un observatoire SPHÈRE pourrait être mis sur pied, lequel pourrait opérer à partir d'un nombre limité de chercheurs formés à la recherche-action et de *brookers* de connaissances. Un observatoire auquel pourraient être greffées, à partir de partenariats, des ressources universitaires ou collégiales réparties aux quatre coins de la planète.

11.3 Recommandations en matière d'adaptabilité des standards

Ces recommandations font majoritairement référence au contenu et au contenant du Manuel et aux informations placées dans les annexes du Manuel.

V. L'adaptabilité des ressources aux formats téléphone

Actuellement, le transfert du Manuel au format numérique fonctionne bien pour le format ordinateur, et moins bien pour le format téléphone. Il est fortement recommandé de travailler sur une version téléphone du Manuel et des outils de formation pour les formateurs. À cela pourraient s'ajouter des outils facilitant la recherche d'information, notamment en développant des codes QR à relier à certains des chapitres ou à des sections et non à l'intégralité du Manuel.

VI. Favoriser l'apprentissage par l'exemple

L'initiative SPHÈRE a tout intérêt à capitaliser et à partager des informations sur les défis qui se posent lors d'intervention et les pratiques exemplaires partagées au moment de la contextualisation des standards. L'idée serait de favoriser l'apprentissage par l'exemple : en communiquant plus clairement sur la différence entre l'universalité des standards et la contextualisation des acteurs les accompagnants. Il y a là des indications sur les modalités entourant le respect ou non d'un standard.

VII. Développer des modules selon la pertinence en fonction des corps de métiers

De tels modules seraient utiles pour des ateliers de formation, car ils seraient adaptés et donc pertinents pour différents corps de métier (administrateur, logisticien, coordinateur, etc.). Produire ces modules nécessiterait une concertation avec les acteurs terrain et le rendu serait plus adapté à leurs besoins au quotidien. Ces modules pourraient être déclinés, comme le sont actuellement les compagnons de SPHÈRE, dans le partenariat HSP.

VIII. Alléger le Manuel, quitte à proposer de petits manuels

Le Manuel pourrait être allégé et se limiter aux standards liés à la dignité humaine et uniquement ceux qui ont un caractère universel. Les autres indicateurs, tels que les actions clés, pourraient être contextualisés avec l'aide des points focaux et se présenter sous la forme de petits guides complémentaires.

IX. Assurer un lien plus étroit entre les formateurs et formatrices SPHÈRE

Les formateurs et formatrices des points focaux sont des personnes qui peuvent jouer un rôle de veille, de liaison, d'accompagnement, de synthèse et de rétroaction pour l'initiative SPHÈRE. Actuellement le bassin n'est pas vraiment institutionnalisé. C'est difficile de faire un suivi sur leurs activités, de connaître leurs compétences et évolutions. Toutefois, ces personnes permettraient de donner une dimension locale au transfert de connaissances. Il ne faut pas oublier que dans le transfert de connaissances, il y a un processus d'apprentissage mutuel et d'appropriation à mettre en avant.

X. Assurer un lien étroit avec les agences gouvernementales de gestion des risques

Afin de réduire les attentes des communautés de pratiques avec le contenu du Manuel, une action pourrait être de se rapprocher des agences gouvernementales pour que les standards soient intégrés officiellement et les indicateurs retravaillés en fonction du contexte du terrain. Les avantages seraient nombreux. Pour les gouvernements, disposer d'un cadre clairement défini et localement adapté pour l'intervention humanitaire permettrait de compter sur une base solide. Pour l'initiative SPHÈRE, cela permettrait de raffiner les indicateurs, de gagner en légitimité et de répondre aux nombreuses critiques concernant l'universalisme des standards. Ceci a été fait en Équateur (depuis 2013) et tout récemment au Chili (2021).

11.4 Recommandations concernant la décentralisation de l'association SPHÈRE

XI. Anticiper la sortie de crise

Une solution possible pourrait être que l'association SPHÈRE pense ses normes en introduisant une dimension temporelle. Le grand nombre des urgences qui se transforment en crises prolongées requièrent une lecture durable de la situation. Dans de telles circonstances, les standards et indicateurs SPHÈRE pourraient prendre en considération l'évolution du type d'action humanitaire à fournir au fil du temps.

XII. Procéder à des changements internes

Ensuite, l'association SPHÈRE pourrait également procéder à des changements internes. Cela permettrait de simplifier et d'améliorer le fonctionnement de ses composantes, de décentraliser le pouvoir, d'agir plus comme un partenaire et non pas comme l'organisation occupant le haut d'une échelle hiérarchique. L'association SPHÈRE gagnerait ainsi à intégrer des compétences différentes, voire nouvelles. Cette approche a déjà été entamée au sein de l'équipe salariée. Depuis le début de cette thèse, des embauches ont été effectuées et des emplois ont été redéfinis afin de couvrir plus d'aspects (équipe constituée de cinq personnes au début de cette recherche, et aujourd'hui de sept). L'association SPHÈRE, en soutenant davantage et en facilitant le travail des acteurs locaux au niveau de la création des programmes de gestion des catastrophes, se trouverait à plaider réellement pour le changement.

Pour y parvenir, l'association pourrait instaurer un modèle communicationnel visant à informer du caractère universel de standards débarrassés de jugements de valeur. À la lumière de notre travail, on peut déduire une méconnaissance persistante de la distinction entre standards universels et indicateurs à tous les niveaux du réseaux SPHÈRE et du SIAH. Cela nécessite de poursuivre le travail de communication sur le sujet. Les standards SPHÈRE ont des fondements universels à protéger, mais les indicateurs utilisés pour les appliquer ne font sens que lorsque la catastrophe survient en situation de cadrage institutionnel fort et bien nanti en ressources et en pouvoirs. Lorsque ce n'est pas le cas, les indicateurs demandent à être révisés et adaptés.

XIII. Diversifier les sources de revenus

Dans les faits, 76% des revenus de l'association SPHÈRE proviennent de ministères et agences gouvernementales occidentaux (Danemark, Suisse, Allemagne, États-Unis). Cela questionne la réelle autonomie de l'association et la réelle implication des organisations humanitaires. Seule la fédération internationale de la Croix-Rouge s'est investie financièrement en 2019 (40 000 USD). Étant donné la nature du réseau, l'association SPHÈRE pourrait développer un volet philanthropique afin de collecter des fonds privés ou sociaux.

L'idée d'un tel mécanisme tiendrait à déployer une véritable stratégie de collecte de fonds. À la lumière des travaux menés par le CDP, il pourrait être intéressant de penser à un partenariat avec les regroupements existants de la philanthropie subventionnaire experte dans la réponse aux catastrophes (*disaster philanthropy*). CDP travaille notamment avec les fondations subventionnaires suivantes : the Irene W. and C.B. Pennington Foundation, the Foundation for Rural & Regional Renewal, American Jewish World Service, the Margaret A. Cargill Philanthropies, the Robert Wood Johnson Foundation, the Unitarian Universalist Service Committee.

11.5 Recommandations pour un plaidoyer sur la décolonisation ou la désoccidentalisation des actions humanitaires

XIV. Participer au changement des mentalités – conduire le plaidoyer

De par sa position centrale, mais non juridique, l'initiative SPHÈRE pourrait opérer un changement de posture en faisant siennes les avancées découlant des différentes propositions en matière de

diversité, égalité, inclusion et de décolonisation. Cela pourrait faciliter la mobilisation des parties prenantes et le dialogue entre les acteurs du Nord et du Sud, les Occidentaux et les non-Occidentaux, les internationaux et les locaux. Plusieurs pistes de travail complémentaires sont possibles : d'abord, favoriser les échanges entre les points focaux et l'association SPHÈRE et les organisations et les communautés locales. Ceci permettrait de recueillir une plus grande diversité de voix et vérifier que les projets conduits répondent effectivement aux besoins. En parallèle, il pourrait être envisagé de mener des activités de plaidoyer auprès des bailleurs de fonds afin que les enjeux de décolonisation soient intégrés dans leurs politiques de qualité et de redevabilité.

XV. Poursuivre dans la voie du partenariat équitable, donner plus de pouvoir aux points focaux et reconnaître officiellement leur travail

Même si l'intention est bonne, l'association SPHÈRE pourrait implanter une culture de partenariat plus équitable. Ce travail de partenariat équitable passe par l'embauche de formateurs plus diversifiés aux plans sociologique et professionnel et par la mobilisation des acteurs locaux et nationaux dans la production du contenu, dans la diffusion de nouvelles connaissances coconstruites, de meilleurs outils de diffusion et des formats les plus adaptés à la transmission, à la formation.

Une solution proposée serait de corédiger les indicateurs liés aux standards universels du Manuel ainsi que d'autres documents annexes avec les points focaux. Ce travail permettrait de créer un contenu adapté à la situation et un contenant adéquat. Si une formation sur WhatsApp est plus adaptée qu'une formation en classe, alors il faut s'y résoudre.

Avec le support des points focaux, il y aurait un réel intérêt à sensibiliser les communautés locales sur leurs droits.

XVI. S'interroger sur la violence symbolique des standards sur les partenaires locaux

On ne peut que constater l'extraordinaire contraste entre l'inflation des dispositifs normatifs produits par la bureaucratie humanitaire du Nord pour réguler la violence symbolique associée à l'aide d'urgence sur le terrain. On ne peut aussi que constater l'absence de réflexivité sur la

violence symbolique des normes de gestion et de management imposées par cette même bureaucratie à ses partenaires du Sud. L'initiative SPHÈRE gagnerait à envisager des standards nationaux aux côtés des standards « universels » SPHÈRE lors de la définition d'une « intervention de qualité ». Toutes les parties prenantes – gouvernements, autorités locales, ONG locales et internationales, communautés, secteur privé et bailleur de fonds – pourraient être impliquées dans ce processus.

11.6 Faire percoler les recommandations

Dans la perspective où certaines de nos recommandations sont retenues, il serait approprié d'envisager un modus operandi pour les appliquer. Une majorité de ces recommandations sont directement liées à l'association SPHÈRE. Cependant, rien ne sera possible sans la complicité de la communauté de pratique SPHÈRE.

CONCLUSION

En guise de conclusion générale, nous nous pencherons sur quatre éléments. Dans un premier temps, nous ferons un bref rappel de notre intention de recherche. Dans un deuxième temps, nous présenterons une synthèse des principaux résultats. Dans un troisième temps, nous indiquerons les limites de notre démarche. Enfin, nous terminerons par une ouverture sur de nouvelles questions de recherche.

En prenant pour cas d'étude l'initiative SPHÈRE et son Manuel, la présente thèse par articles entendait mieux saisir le contexte historique dans lequel a émergé le paradigme de la standardisation et de la professionnalisation des pratiques humanitaires. La pertinence de notre démarche tenait au fait de questionner le processus de percolation du Manuel SPHÈRE en montrant comment cette innovation, bien qu'elle ait été le fruit de différentes mises à niveau, continue d'être critiquée. Ces critiques tiennent en partie au fait, tel que démontré dans notre thèse, que la pensée occidentale a dominé le développement des idées, des savoirs, des transferts et des épistémologies entourant les pratiques historiques de l'action humanitaire et, plus récemment, l'élaboration des standards dits « universels » SPHÈRE.

Plusieurs aspects du cadre théorique mis en avant pour cette thèse sont importants à rappeler. Premièrement, la sociologie des normes et des standards nous a fourni des éléments théoriques clés pour comprendre la place et le rôle des normes et des standards dans le secteur de l'aide humanitaire. L'idée était d'examiner la diffusion des normes entre des organisations relevant d'un environnement institutionnel relativement homogène. Pour notre objet d'étude, il s'agissait des membres du réseau SPHÈRE. Cet environnement n'en était pas moins porteur d'une forme de domination qui représente une violence structurelle dans l'esprit de certains acteurs, principalement ceux les moins en proximité par l'initiative SPHÈRE. Le chapitre 6 le démontre, bien que l'association SPHÈRE fournisse un cadre standardisé avec son Manuel, la compréhension de son contenu et de son intentionnalité varie au gré des acteurs.

Deuxièmement, les théories des organisations rappellent l'importance des règles et des marges de manœuvre organisationnelles. Ces règles favorisent le développement de modalités de coordination entre différentes ressources (humaines, financières, matérielles, techniques, etc.). Elles jouent un rôle sur la division du travail entre les organisations et sur leur capacité de générer les impacts recherchés. Elles orientent la concentration et la diffusion de l'information. Enfin, elles sont source de tensions et de conflits.

Ce paradigme nous a permis de situer SPHÈRE comme une ressource commune dont la gouvernance est polycentrique (Ostrom, 2005). Une polycentricité au sens où la communauté d'organisations et les individus gravitant autour de cette initiative parviennent relativement bien à s'auto-organiser pour gérer des ressources communes. Cela étant dit, nous avons aussi relevé une tension organisationnelle du fait que la démarche SPHÈRE repose sur la création de ressources et de leur mise à disposition dans un environnement organisationnel inégalement garni en matière de capital social, économique et culturel. Cette tension plaide pour une nécessaire prise en compte de la diversité institutionnelle, et donc, pour la reconnaissance d'apports provenant des savoirs portés par la diversité des acteurs en présence. Ces éléments ont été particulièrement abordés dans les chapitres 6 et 8 afin de proposer une approche localisée de l'approche SPHÈRE qui réduirait cette tension en proposant une plus grande autonomisation, tant des points focaux que des organisations locales.

Nous avons fait le choix d'une thèse par articles. La production de ces articles reposait sur une méthode de travail à trois volets. Le premier volet relevait d'une analyse documentaire, laquelle fut essentielle pour contextualiser notre objet d'étude – l'utilisation des standards universels SPHÈRE en réponse à une crise humanitaire liée à une catastrophe naturelle – et pour approfondir notre connaissance de l'écosystème SPHÈRE. Le deuxième volet reposait sur une enquête auprès des parties prenantes de cet écosystème. Le troisième volet mobilisait une approche par observation participante.

Cette boîte à outils nous a permis d'extraire des données pertinentes en fonction d'informations mises en relation à partir des documents consultés, des entrevues semi-dirigées réalisées et des

prises de parole relevées lors d'événements liés à l'initiative SPHÈRE, événements auxquels nous avons assistés à titre d'observatrice participante.

Ce travail de collecte et d'analyse de données nous a permis de répondre à une question centrale de recherche : **dans quelle mesure les standards minimums SPHÈRE réunissent-ils ou non les conditions requises pour répondre à l'appel lancé en matière de localisation des interventions ?**

Il nous a permis de conclure que les conditions requises en matière de localisation sont bien connues, mais peu mises en pratique. Différents facteurs facilitent ou font rempart à l'atteinte de cet idéal. Le Manuel SPHÈRE est plus performatif lorsqu'il est appliqué sur le terrain dans un contexte où les normes minimums sont déjà atteintes ou bien dans un contexte où les partenaires (points focaux, membres) sont particulièrement investis et actifs à leur échelle. Dès lors, l'environnement institutionnel et culturel joue des rôles clés dans la capacité de les utiliser. Nos travaux indiquent bien que si des acteurs locaux et régionaux, parfois nationaux, de l'écosystème SPHÈRE doivent être bien préparés – en matière de formation, de ressources disponibles et de pouvoirs délégués ou encadrés – ils doivent aussi être mis à contribution dans le travail continu d'adaptation du Manuel SPHÈRE.

La thèse nous a aussi permis de poser un diagnostic sur les standards SPHÈRE et de proposer des pistes d'amélioration pour l'écosystème SPHÈRE : du Manuel à l'initiative en passant par son réseau.

Nous l'avons indiqué, la thèse mobilise des données sur l'expérience SPHÈRE. Il faut reconnaître que le point de vue global d'analyse du rôle et de l'importance de normes et de standards dits « universels » est teinté par cette expérience. Il importe aussi de rappeler notre condition de chercheuse ayant déjà eu à travailler dans le cadre d'actions de la Croix-Rouge, à titre bénévole, mais n'ayant jamais participé à une opération d'urgence humanitaire à la suite d'une catastrophe naturelle. Il s'agit de la première limite de notre approche en terme de connaissance fine du terrain.

Ensuite, comme deuxième limite, le fait de ne pas avoir été en mesure de suivre, étape par étape et sur le terrain, la mise en place de l'approche SPHÈRE à la suite d'une catastrophe ne nous a pas permis de recueillir des données de première ligne. Ces observations sur le terrain, comme nous entendions initialement le faire, nous auraient permis de questionner l'application de certains standards ou normes. Par exemple, nous aurions pu valider ou invalider la recevabilité de l'indicateur 15 litres d'eau par personne par jour pour boire, cuisiner, faire son hygiène personnelle et l'hygiène domestique en fonction de différentes situations « capacitationnelles » territoriales (capacité forte, moyenne ou faible en matière de capital socioterritorial).

Notre démarche de recherche a consisté à prendre du recul et suivre le processus de vieillissement de SPHÈRE et de ses différentes mises à niveau. Ainsi, nous avons plutôt cherché à mettre en parallèle les normes en général d'un document de standardisation avec ses applications sur le terrain afin de voir où sont situés les irritants qui correspondent à une normalité statuée qui est appelée à se modifier dans le temps.

Une troisième limite à notre recherche tient à son caractère non exhaustif, car elle n'a pas été approfondie à tous les niveaux de l'écosystème SPHÈRE. En raison du roulement du personnel et de la réingénierie liée à la crise sanitaire mondiale générée par la COVID-19, nous n'avons pas été en mesure de rejoindre des personnes clés pour répondre à nos questions : notamment au niveau du financement et du développement philanthropique de SPHÈRE.

Nous sommes convaincues que, malgré les limites observées, nos choix n'ont pas nui à la pertinence de nos résultats de recherche, eu égard aux objectifs et au cadre théorique et conceptuel défini pour atteindre ces derniers. Toutefois, des études complémentaires liées à ces éléments contribueraient certainement à une meilleure compréhension des applications dans différents contextes et continueraient à nourrir un doute sain, et une critique légitime, pour améliorer l'approche proposée par l'initiative SPHÈRE. En ce sens, nous identifions trois axes de travail qui pourraient venir bonifier notre thèse.

Premièrement, nous pensons que notre étude gagnerait à être complétée par des études de cas de l'application de l'approche SPHÈRE en réponse à une catastrophe naturelle. De telles études permettraient de collecter des données en fonction des types de situations que nous avons mises en évidence dans l'index que nous avons conçu.

Deuxièmement, un travail d'enquête serait à faire sur les enjeux concernant la formation et la communication. Comment l'initiative SPHÈRE pourrait développer des formations et une pédagogie de transfert de connaissances relativement lourdes et complexes à des professionnels qui manquent de temps sans pour autant perdre en qualité du contenu à transférer ?

Troisièmement, une étude pourrait explorer les outils de veille à développer sur l'analyse préintervention du contexte socioterritorial des zones affectées par une catastrophe naturelle. Comment l'initiative SPHÈRE pourrait-elle glaner des informations actualisées sur le contexte socioterritorial et sur les organisations avec qui travailler ? Cela demanderait une réflexion autour d'une potentielle cellule d'analyse de crise face à une catastrophe naturelle.

Nous terminons sur le fait que, bien que le Manuel Sphère ne soit pas un instrument juridique contraignant à proprement parler, il possède une valeur normative importante qui peut contribuer au développement progressif du régime juridique régissant l'action humanitaire.

ANNEXE A

LISTE DE POINTS FOCaux SPHÈRE PAR PAYS


Un point focal national est une organisation ou une personne expérimentée qui promeut et défend activement la mise en œuvre des normes Sphère au niveau national. Il y a environ 55 points focaux répartis mondialement. Ce sont les régions de l'Asie et des Amériques qui possèdent le plus de points focaux en 2022.

 **COUNTRY FOCAL POINTS**

[The Sphere network around the globe | Sphere Standards](#)

AFRICA	
DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO	Caritas Congo ASBL
ETHIOPIA	Bureau d'Information, Formations, Echanges et Recherche pour le Développement (BIFERD)
KENYA	The Inter-Agency Accountability Working Group (IAAWG- E)
NIGER	Inter-Agency Working Group (IAWG) on Disaster Preparedness for East and central Africa
SENEGAL	Sphere trainer: Illiassou Adamou
ZIMBABWE	L'office Africain pour le développement et la coopération (OFADEC)
AMERICAS	
ARGENTINA	ADRA Argentina (Adventist Development and Relief Agency)
BOLIVIA	Red ESFERA Bolivia
BRAZIL	Fraternidade-Federação Humanitária Internacional
COLOMBIA	Sphere trainers: Aydée Cecilia Marin Pallares & Hugo Horacio Sánchez Ardila
ECUADOR	Secretaría de Gestión de Riesgos
EL SALVADOR	Grupo Esfera El Salvador
HONDURAS	Grupo Esfera Honduras
PERU	Sphere trainer : Sergio Alex ALVAREZ GUTIERREZ
UNITED STATES OF AMERICA	InterAction
URUGUAY	Agencia Adventista de Desarrollo y Recursos Asistenciales de Uruguay (ADRA)
VENUZUELA	Sphere trainers: Alejandro Castañeda & Luis Ramirez
ASIA	
AFGHANISTAN	Agency Coordinating Body for Afghan Relief (ACBAR)
BANGLADESH	Sphere Community Bangladesh
CHINA	The Benevolence Standards Working Group Oxfam Hong Kong Collaborating Centre for Oxford University and CUHK for Disaster and Medical Humanitarian Response
INDIA	Sphere India
INDONESIA	Indonesian Society for Disaster Management
IRAN	International Consortium for Refugees in Iran
JAPAN	Japan NGO Center for International Cooperation
MYANMAR	Radanan Ayar Association
NEPAL	DPNet-Nepal (Disaster Preparedness Network Nepal)
PAKISTAN	Community World Service Asia (Regional Partner)
PHILIPPINES	Community Research and Development Organisation Alliance of Sphere Advocates in the Philippines (ASAP)

Last update : January 2021

 **COUNTRY FOCAL POINTS**

SOUTH KOREA	Korea NGO Council for Overseas Development Cooperation (KCOC)
SRI LANKA	Centre for Humanitarian Affairs
EUROPE	
BOSNIA AND HERZEGOVINA	Focal Point group: Caritas, Ministry of Security and Red Cross Society Bosne i Hercegovine
CZECH REPUBLIC	People in Need
FRANCE	Institut Bioforce
GERMANY	Aktion Deutschland Hilft e.V. (ADH)
HUNGARY	Hungarian Charity Service of the Order of Malta - International Disaster Relief Department
THE NETHERLANDS	KUNO (Humanitarian Knowledge Exchange)
TURKEY	Turkish Red Crescent Sphere trainer: Zeynep M. Sanduvac
UKRAINE	Ukraine NGO Forum
MIDDLE EAST & NORTH AFRICA	
EGYPT	Egyptian Red Crescent
IRAQ	Barzani Charity Foundation
ISRAEL	Israeli School of Humanitarian Action
LEBANON	The Lebanese Organisation of Studies and Training
LIBYA	Sheikh Taher Azzawi Charity Organisation (STACO)
MENA Region	Sphere trainer: Hamza Hamwie
MOROCCO	Croissant Rouge Marocain
SYRIA	Syrian Arab Red Crescent (SARC)
YEMEN	Yemen Family Care Association (YFCA)
OCEANIA	
AUSTRALIA	RedR Australia

Source : site web de SPHÈRE repéré ici < <https://spherestandards.org/fr/points-focaux/>>

ANNEXE B

LA CHARTE HUMANITAIRE

La Charte humanitaire comporte une série de droits et d'obligations visant à assurer le bien-être des populations affectées par une crise. C'est le document éthique sur lequel sont fondés les standards.

LA CHARTE HUMANITAIRE

La Charte humanitaire

La Charte humanitaire définit le cadre éthique et juridique des Principes de protection, de la Norme humanitaire fondamentale et des standards minimums présentés dans ce manuel. Elle est en partie l'expression des droits et obligations juridiques reconnus; elle est aussi l'expression de nos convictions partagées.

En termes de droits et d'obligations juridiques, la Charte humanitaire résume les principes juridiques essentiels qui influent le plus sur le bien-être des personnes touchées par une catastrophe ou un conflit armé. Pour ce qui est de nos convictions partagées, elle est une tentative d'expression d'un consensus entre les agences humanitaires quant aux principes qui doivent guider les interventions en cas de catastrophe ou de conflit ; elle donne également une description précise des rôles et responsabilités des divers acteurs concernés.

La Charte humanitaire constitue la base de l'engagement des agences humanitaires qui adhèrent à Sphère. Elle est aussi une invitation à adopter les mêmes principes, adressée à toutes celles et tous ceux qui s'engagent dans l'action humanitaire.

Nos convictions

1. La Charte humanitaire exprime notre conviction partagée, en tant qu'agences humanitaires, que toutes les personnes touchées par une catastrophe ou un conflit armé ont droit à une protection et une assistance qui leur garantiront les conditions de base pour vivre avec dignité. Nous sommes convaincus que les principes décrits dans la Charte humanitaire sont universels, qu'ils s'appliquent à toutes ces personnes, où qu'elles soient, et à tous ceux qui cherchent à leur venir en aide et à assurer leur sécurité. Ces principes sont reflétés dans le droit international, mais puisent leur force en fin de compte dans le principe moral fondamental d'**humanité** : tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. En nous fondant sur ce principe, nous affirmons la primauté de l'**impératif humanitaire** : il faut agir pour prévenir ou alléger la souffrance humaine résultant d'une situation de catastrophe ou de conflit armé, et rien ne peut prévaloir sur ce principe.

En tant qu'agences humanitaires aux niveaux local, national et international, nous nous engageons à promouvoir et à respecter les principes de cette Charte, et à appliquer les standards minimums dans les efforts que nous accomplissons pour venir en aide aux personnes touchées par une catastrophe et les protéger. Nous invitons toutes les personnes qui s'engagent dans des activités humanitaires, qu'il s'agisse d'acteurs gouvernementaux ou du secteur privé, à adhérer aux principes communs qui sont présentés ci-après et qui sont l'expression de nos convictions humanitaires partagées.

Notre rôle

2. Nous reconnaissons que les personnes touchées par une catastrophe ou un conflit armé pourvoient à leurs besoins élémentaires en tout premier lieu grâce aux efforts qu'elles consentiront elles-mêmes, mais aussi grâce au soutien des institutions communautaires et locales. Nous reconnaissons la responsabilité et le rôle primordiaux de l'État concerné pour venir en aide aux populations affectées en temps utile, pour assurer leur protection et leur sécurité et leur apporter l'aide dont elles ont besoin pour se relever de la catastrophe qui les a touchées. Nous sommes convaincus qu'il faut absolument combiner les actions des autorités officielles et des volontaires pour prendre des mesures de prévention et organiser des interventions efficaces. À cet égard, les Sociétés nationales du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les autres acteurs de la société civile ont à jouer un rôle capital d'appui aux pouvoirs publics. Lorsque les capacités sont insuffisantes au niveau national, nous affirmons le rôle que peut jouer la communauté internationale au sens large, notamment les donateurs publics et les organisations régionales, pour aider les États à assumer leurs responsabilités. Nous reconnaissons et appuyons le rôle particulier que jouent les organisations sous mandat des Nations Unies et le Comité international de la Croix-Rouge.

3. En tant qu'agences humanitaires, nous définissons notre rôle par rapport aux besoins et aux capacités de la population touchée par une catastrophe, et par rapport aux responsabilités de son gouvernement ou des puissances qui la contrôlent. Notre rôle d'assistance met en évidence une réalité : ceux qui sont investis au premier chef de cette responsabilité ne sont pas toujours totalement en mesure d'assumer ce rôle eux-mêmes, ou ne souhaitent pas l'assumer. Dans la mesure du possible, et dans le droit fil de l'impératif humanitaire et des autres principes énoncés dans la présente Charte, nous appuyons les efforts des autorités compétentes visant à protéger et à aider les personnes touchées par une catastrophe. Nous en appelons à tous les acteurs, qu'ils soient étatiques ou non étatiques, pour qu'ils respectent le rôle impartial, indépendant et non partisan des agences humanitaires et qu'ils facilitent leur travail en levant les obstacles juridiques et pratiques inutiles, en assurant leur sécurité et en leur permettant d'avoir accès de façon suivie et en temps voulu aux populations affectées.

Principes communs, droits et obligations

4. En tant qu'agences humanitaires, nous offrons nos services sur la base du principe d'humanité et de l'impératif humanitaire, en reconnaissant les droits de toute personne touchée par une catastrophe ou un conflit armé, femme ou homme, fille ou garçon. Parmi ces droits figurent le droit à la protection et le droit à l'assistance tels qu'ils apparaissent dans les dispositions du droit international humanitaire,

des droits de l'homme et du droit des réfugiés. Aux fins de la présente Charte, nous résumons ces droits de la manière suivante :

- **le droit de vivre dans la dignité ;**
- **le droit de recevoir une aide humanitaire ; et**
- **le droit à la protection et à la sécurité.**

Bien que ces droits ne soient pas formulés en ces termes dans le droit international, ils sont un condensé de toute une série de droits juridiquement reconnus et donnent corps à l'impératif humanitaire.

5. Le **droit de vivre dans la dignité** est présent dans les dispositions du droit international, et plus particulièrement dans les mesures touchant aux droits de l'homme relatifs au droit à la vie, au droit à des conditions de vie adéquates et au droit de ne pas être exposé à la torture et à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Le droit à la vie entraîne l'obligation de protéger la vie lorsqu'elle est menacée. Implicitement, il commande l'obligation de ne pas refuser ni entraver l'attribution d'une aide visant à sauver des vies. Quant à la dignité, elle signifie davantage que le seul bien-être physique ; elle impose le respect de la personne, notamment des systèmes de valeurs et des croyances des individus et des communautés concernées, et le respect des droits de l'homme qui leur sont dus, dont la liberté au sens général et la liberté de conscience et de pratique religieuse.

6. Le **droit de recevoir une assistance humanitaire** est un élément indispensable du droit de vivre dans la dignité. Il comprend le droit à des conditions de vie adéquates, notamment à une nourriture, de l'eau, des vêtements et un abri adéquats et aux moyens d'être en bonne santé, éléments qui sont expressément garantis dans le droit international. La Norme humanitaire fondamentale et les standards minimums de Sphère relèvent de ces droits en ce qui concerne spécifiquement l'assistance aux personnes touchées par une catastrophe ou un conflit armé. Lorsque l'État ou les acteurs non étatiques n'apportent pas cette assistance eux-mêmes, nous pensons qu'ils doivent permettre à d'autres de le faire. Cette assistance doit être donnée dans le respect du principe d'**impartialité**, qui exige qu'elle ne soit fournie qu'en fonction des besoins et proportionnellement à ceux-ci. Cette attitude exprime le principe plus large de **non-discrimination** : nul ne doit subir de discrimination pour quelque raison que ce soit – âge, sexe, race, couleur, appartenance ethnique, orientation sexuelle, langue, religion, handicap, état de santé, opinions politiques ou autres, origine nationale ou sociale.

7. Le **droit à la protection et à la sécurité** est fondé sur les dispositions du droit international, sur plusieurs résolutions des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, et sur la responsabilité souveraine des États de protéger toute personne se trouvant sous leur juridiction. La sécurité des personnes est au cœur des préoccupations humanitaires, parmi lesquelles la protection des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Comme le droit le reconnaît, certaines personnes sont particulièrement exposées aux abus et à la discrimination en raison de leur âge, de leur sexe ou de

leur race, et peuvent avoir besoin de mesures spéciales de protection et d'assistance. Si un État n'est pas en mesure de protéger les personnes dans ces circonstances, nous pensons qu'il doit faire appel à l'aide internationale pour le faire.

Le droit relatif à la protection des civils et des personnes déplacées demande ici une attention particulière :

i. Au cours d'un **conflit armé** tel qu'il est défini dans le droit international humanitaire, des dispositions juridiques spécifiques sont prises concernant la protection et l'assistance qui doivent être accordées aux personnes qui ne sont pas engagées dans le conflit. En particulier, les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels de 1977 imposent des obligations aux parties prenant part à des conflits armés internationaux et non internationaux. Nous tenons à souligner l'immunité générale contre les attaques et les représailles dont bénéficie la population civile, et en particulier l'importance :

- du principe de **distinction** entre civils et combattants, et entre biens de caractère civil et objectifs militaires ;
- des principes de **proportionnalité** dans l'usage de la force et de **précaution** dans les attaques ;
- de l'obligation de s'abstenir d'utiliser des armes qui frappent sans discrimination, ou des armes qui, par leur nature, causent des blessures superflues ou une souffrance inutile ; et
- de l'obligation de permettre aux intervenants humanitaires de porter secours de manière impartiale.

Bien des souffrances infligées aux civils dans les conflits armés et qui pourraient être évitées découlent du non-respect de ces principes de base.

ii. Le **droit de chercher asile ou refuge** reste vital pour la protection des personnes qui doivent faire face à des persécutions ou à de la violence. Les personnes touchées par une catastrophe ou un conflit armé sont souvent forcées de fuir de chez elles pour se mettre en sécurité et trouver des moyens d'existence. Les dispositions de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés (telle que modifiée) et d'autres traités internationaux et régionaux prévoient des clauses de sauvegarde fondamentales pour les personnes qui ne peuvent obtenir une protection de l'État dont elles ont la nationalité ou dans lequel elles résident, et qui sont forcées de chercher refuge dans un autre pays. La plus importante est le principe de **non-refoulement** : nul ne sera renvoyé vers un pays où sa vie, sa liberté ou sa sécurité physique serait menacée, ni où il risque d'être soumis à la torture et à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Par extension, le même principe s'applique aux déplacés internes, comme le prévoit le droit international des droits humains et comme cela a été développé dans les Principes directeurs de 1998 relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, et dans les législations régionales ou nationales s'y rapportant.

Notre engagement

8. Nous proposons nos services avec l'intime conviction que la population touchée par une catastrophe est au centre de l'action humanitaire, et nous reconnaissons que sa participation active est essentielle pour nous permettre d'apporter notre assistance de la manière qui répondra le mieux à ses besoins, notamment aux besoins des personnes vulnérables et des personnes exclues socialement. Nous nous efforcerons de soutenir les initiatives locales visant à prévenir les catastrophes ou les effets des conflits armés, à s'y préparer et à intervenir en cas de catastrophe ou de conflit armé. Nous nous efforcerons aussi de renforcer les capacités des acteurs locaux à tous les niveaux.

9. Nous sommes conscients que les activités menées pour apporter une aide humanitaire peuvent parfois avoir des effets indésirables imprévus. En collaboration avec les communautés concernées et les autorités, nous cherchons à limiter au minimum les effets négatifs de l'action humanitaire sur les communautés locales ou sur l'environnement. Pour ce qui est des conflits armés, nous reconnaissons que la manière dont l'aide humanitaire est fournie est susceptible de rendre les civils plus vulnérables aux attaques, ou parfois d'avantager sans qu'on le veuille une ou plusieurs parties au conflit. Nous nous engageons à réduire le plus possible ces effets indésirables, dans le respect des principes énumérés ci-dessus.

10. Nous agissons conformément aux principes de l'action humanitaire énoncés dans la présente Charte et aux consignes spécifiques figurant dans le Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les organisations non gouvernementales (ONG) lors des opérations de secours en cas de catastrophe.

11. La Norme humanitaire fondamentale et les standards minimums de Sphère sont l'expression pratique des principes communs de la présente Charte, fondés sur l'interprétation que font les agences humanitaires des besoins élémentaires à satisfaire pour permettre une vie dans la dignité et sur l'expérience qu'elles ont acquise en matière d'assistance. Bien que la réalisation des standards dépende d'une série de facteurs, dont beaucoup peuvent échapper à notre contrôle, nous nous engageons à essayer de les atteindre systématiquement, et c'est dans cet esprit que nous rendrons des comptes. Nous invitons toutes les parties, notamment les gouvernements des zones touchées et les gouvernements donateurs, les organisations internationales, et les acteurs privés et non étatiques à adopter la Norme humanitaire fondamentale et les standards minimums de Sphère en tant que normes reconnues.

12. En adhérant à la Norme humanitaire fondamentale et aux standards minimums, nous nous engageons à faire tout ce qui est en notre pouvoir afin que soient satisfaits au moins les besoins les plus élémentaires de la population touchée par une catastrophe ou un conflit armé pour vivre avec dignité et en toute sécurité, notamment un approvisionnement en eau, des installations d'assainissement, une nourriture, une nutrition, des abris et des soins de santé adéquats. À cette fin, nous

continuerons d'encourager l'État et les autres parties concernés à remplir leurs obligations morales et juridiques envers cette population. Pour notre part, nous ferons en sorte que nos interventions soient plus efficaces, appropriées et responsables, par une saine évaluation et un bon suivi de l'évolution des contextes locaux, par la transparence de l'information et du processus de prise de décisions, et par une coordination et une collaboration plus efficaces avec les autres acteurs concernés à tous les niveaux, comme cela est prévu dans la Norme humanitaire fondamentale et les standards minimums. Surtout, nous nous engageons à travailler en partenariat avec la population touchée par une catastrophe, en mettant l'accent sur sa participation active aux interventions. Nous sommes conscients que c'est fondamentalement envers celles et ceux auxquels nous cherchons à venir en aide que nous sommes responsables.

ANNEXE C

THÈMES DE RECHERCHE DE LA COLLECTE DE DONNÉES

1. Contexte

- Genre du répondant
- Groupe d'âge d'appartenance
- Scolarité terminée / formation.
- Raison de la rencontre
- Boule de neige

2. Rôle et légitimité des acteurs

- Poste actuel et passé
- Nombre d'années d'expérience au sein de l'organisation
- Domaine de spécialisation sur le terrain
- Mission/poste en zones dites « fragiles »
- Employeur / organisation actuel et passé
- Nature des tâches actuelles et passées

3. La standardisation et les outils

- Connaissance des guides de normes et standards
- Connaissance du projet SPHÈRE
- Les outils utilisés sur le terrain
- L'avis sur SPHÈRE
- Compréhension du réseau SPHÈRE / d'autres réseaux de standards humanitaires
- Nouveaux outils développés et innovations
- Forces et faiblesses des outils

4. La standardisation et la résilience

- Définition de la résilience
- Approche territorialisée de la résilience
- Outils favorisant la résilience des populations
- La résilience même des outils de standardisation
- SPHÈRE et la résilience
- Autonomisation des communautés
- Obstacles

5. La standardisation et la localisation

- Coordination et relations entre les acteurs
- Partenariats
- Leadership national
- Gestion des résistances locales / tensions.

6. Les méthodes de formation et de transfert

- Changements de façons de faire
- Leçons apprises
- Préparation à une autre intervention postcatastrophe
- Appropriation / pérennité / durabilité
- Communication et partage d'informations
- Partage de documentations / outils
- Participation à des événements de transfert
- Formation SPHÈRE / formateurs SPHÈRE
- Obstacles

7. Divers

ANNEXE D
GRILLE D'OBSERVATION PARTICIPATIVE

1. Contexte

Nom de l'événement	
Date	
Résumé	
Lieu de l'événement	
Nombre de participants-es	
Description de ma participation	

2. Rôle et légitimité des acteurs

	Description	Remarques
Qui dirige l'événement ?		
Qui sont les participants-es ?		
Des documents partagés en amont de l'événement ?		

3. La standardisation et les outils

	Description	Remarques
Est-ce qu'ils discutent des points forts et faiblesses des outils de standardisation ? De SPHÈRE ?		
Mode et méthodes de prise de décision adoptés pendant les situations postcatastrophe ? Lecture des guides de standardisation ?		
Est-ce qu'ils partagent des bonifications éventuelles du Manuel ?		

4. La standardisation et la résilience

	Description	Remarques
Impressions sur l'habileté à gérer une autre crise potentielle.		
Est-ce qu'ils parlent de nouveaux outils développés ? Quels sont-ils ?		

Est-ce que le terme « résilience » est utilisé dans le discours ?		
Est-ce que la « résilience territoriale » est un concept abordé ?		
Donnent-ils des exemples concrets d'actions ou d'utilisation des standards pour une meilleure résilience ?		

5. La standardisation et la localisation

	Description	Remarques
Est-ce que le concept de « localisation » est abordé ?		
Est-ce que l'événement adopte une posture « décolonisante / désoccidentalisée » ?		
Est-ce qu'ils reviennent sur la gestion des catastrophes passées par tout type d'organismes ?		
Relations et coordination entre les acteurs. Est-ce que les relations sont les mêmes lorsque les partenaires sont internationaux, locaux ?		

6. Les méthodes de formation et de transfert

	Description	Remarques
Communication et partage d'informations		
Est-ce que les leçons sur des catastrophes passées sont discutées ?		
Parlent-ils de l'appropriation de l'action, de la pérennité et de la durabilité des outils ?		
Des documents partagés en aval de l'événement ?		

7. Divers

Observations et remarques

--

Grille inspirée des travaux de Maltais (2019)

ANNEXE E

GRILLES D'ENTRETIENS SEMI-DIRIGÉS.

Le document ci-dessous présente la grille de questions qui ont été posées aux différentes entités lors des entretiens semi-dirigés. Dans tous les cas, toutes les questions n'ont pas été posées. Étant des entretiens semi-dirigés, les questions sont venues en fonction des réponses des participants-es et du temps accordé pour l'entretien. La grille d'entretien a été envoyée aux participants-es en amont de chacune des rencontres et légèrement modifiée et adaptée au fur et à mesure que les entrevues avançaient.

1. Grille pour les employés-es de SPHÈRE

OBJECTIF : Dans le cadre de la réalisation de mon travail de recherche intitulé : *La réponse standardisée de l'aide humanitaire en cas de catastrophe d'origine naturelle dans les États dits « fragiles »*. Le cas SPHÈRE, une série d'entrevues doit être réalisée afin de corroborer ou confronter les pratiques réelles aux attentes théoriques. Il faut pour cela, un avis des experts, des personnes ayant de l'expérience dans le domaine. Est-ce qu'un pays fragile affecté par une catastrophe d'origine naturelle nécessite une intervention humanitaire spécifique d'urgence ? Notre recherche ne cherche pas à remettre en cause le travail des acteurs de l'humanitaire, mais vise plutôt une critique constructive afin d'améliorer l'existant, particulièrement pour des interventions prenant place dans des endroits où les objectifs de sortie de crise sont beaucoup plus difficiles à atteindre.

Quelques informations :

- L'entrevue dure 1h30 à 2h et peut-être complétée par une deuxième entrevue si les deux parties sont d'accord.
- Pour garantir l'anonymat, les répondants-es ne seront renommés avec des codes que seuls l'étudiante-chercheuse ainsi que ses deux codirecteurs auront.
- La même grille d'entrevue sera utilisée pour tous-tes les répondants-es de la catégorie « employés-es SPHÈRE ».

- Un formulaire de consentement est envoyé quelques jours avant l'envoi de la grille d'entretien.
- La discussion se fera librement autour de 7 thèmes (les questions ne sont inscrites que pour guider la réflexion).
- Il n'y a pas de réponses attendues. Vous êtes libre de mener la discussion vers des exemples / sujets que vous jugez pertinents.

Contexte

- Genre du / de la répondant-e
- Provenance du / de la répondant-e
- Nombre d'années d'expérience au sein de l'organisation
- Domaine de spécialisation sur le terrain (le cas échéant)
- Mission / poste en zones dites « fragiles » ?
- Groupe d'âge d'appartenance
 - 25 ans et moins
 - 25-34 ans
 - 35-44 ans
 - 45-54 ans
 - 55 et plus
- Scolarité terminée / formation.

Rôle et légitimité des acteurs

- Poste actuel et passé
- Nombre d'années d'expérience au sein de l'organisation
- Domaine de spécialisation au sein de SPHÈRE
- Employeur / organisation passé
- Nature des tâches actuelles et passées

La standardisation et les outils

- Brève présentation de SPHÈRE
- Les outils supplémentaires utilisés sur le terrain. Des comparatifs ?
- Nouveaux outils développés et innovations
- Forces et faiblesses des outils SPHÈRE
- Comment jugez-vous ce guide en général dans le cadre du terrain ?
- Quelles sont les méthodes de bonification du Manuel ?
- Prenez-vous en considération les critiques faites au Manuel ? Comment y répondez-vous ?
- Une opinion / réaction sur la Norme fondamentale humanitaire ?
- Comment la Norme peut-elle être utilisée à différents niveaux ?
- Historique des 4 catégories d'intervention (WASH, santé, alimentaire et abris) ?

La standardisation et la résilience

- Qu'est-ce que la résilience en quelques mots ?
- Pourquoi les principes de protections dans le Manuel SPHÈRE ?
- Les 4 catégories techniques favorisent-elles la résilience des populations ? Comment ?
- Avez-vous d'autres outils favorisant la résilience des populations ?
- Comment jugez-vous la résilience même des outils de standardisation produits par SPHÈRE ?

La standardisation et la localisation

- Qu'est-ce que la localisation en quelques mots ?
- Coordination et relations entre les acteurs ?
- Le guide SPHÈRE est-il partagé aux organisations locales ? Pourquoi et comment ?
- Les populations locales participent-elles à la compréhension et à l'adaptabilité des standards ?
- Comment ce guide est-il perçu sur place (plusieurs exemples sur différents terrains) ?

- Est-ce que l'approche par standard est adaptée partout et pour tout le monde ? Les 4 catégories techniques comment les utiliser en Haïti comme au Japon ?
- Comment envisagez-vous les partenariats ?
- Quelle place pour le leadership national ?
- Quelle importance prend la gestion des résistances locales / tensions ?
- Quelle compréhension de la décolonisation / désoccidentalisation des pratiques ?

Les méthodes de formation et de transfert

- Changements de façons de faire
- Quelle place accordez-vous aux leçons apprises ?
- Comment et pourquoi devenir formateur-trice SPHÈRE ? Comment se passe la formation ?
- Quelle est votre mission en tant que formateur-trice ?
- Quels sont les enjeux de formation et de transfert des connaissances ?
- Préparation à une autre intervention postcatastrophe
- Appropriation / pérennité/ durabilité de formations, mais aussi des connaissances développées dans le Manuel ?
- Comment communiquez-vous l'information contenue dans le Manuel ?
- Partage de documentations / outils supplémentaires ?
- Quelle est la place des connaissances locales dans le Manuel ?
- Quelle est la place des formateurs-trices locaux-les dans les effectifs de formateurs ?

Divers

- Avez-vous d'autres éléments à ajouter concernant la façon que vous percevez la standardisation des interventions humanitaires dans le cas d'éléments d'origine naturelle ? Si oui, pouvez-vous nous les indiquer ?
- Une anecdote à partager ou un point pertinent ?

2. Grille pour les travailleurs humanitaires (praticiens-nes ou communauté de pratique)

OBJECTIF : Dans le cadre de la réalisation de mon travail de recherche intitulé : *La réponse standardisée de l'aide humanitaire en cas de catastrophe d'origine naturelle dans les États dits « fragiles »*. Le cas *Sphère et les enjeux de résilience*, une série d'entrevues doit être réalisée afin de corroborer ou confronter les pratiques réelles aux attentes théoriques. Il faut pour cela, un avis des experts, des personnes ayant de l'expérience dans le domaine.

Quelques informations :

- L'entrevue dure 1h30 à 2h et peut-être complétée par une deuxième entrevue si les deux parties sont d'accord.
- Pour garantir l'anonymat, les répondants-es ne seront renommés avec des codes que seuls l'étudiante-chercheuse ainsi que ses deux codirecteurs auront.
- La même grille d'entrevue sera utilisée pour tous-tes les répondants-es de la catégorie « praticiens-nes / travailleurs-ses humanitaires »
- Un formulaire de consentement est envoyé quelques jours avant l'envoi de la grille d'entrevue.
- La discussion se fera librement autour de 7 thèmes (les questions ne sont inscrites que pour guider la réflexion).
- Il n'y a pas de réponses préattendues. Vous êtes libre de mener la discussion vers des exemples / sujets que vous jugez pertinents.

Contexte

- Genre du / de la répondant-e
- Provenance du / de la répondant-e
- Nombre d'années d'expérience au sein de la dernière organisation
- Domaine de spécialisation sur le terrain
- Mission / poste en zones dites « fragiles » ?
- Groupe d'âge d'appartenance

- 25 ans et moins
- 25-34 ans
- 35-44 ans
- 45-54 ans
- 55 et plus
- Scolarité terminée / formation

Rôle et légitimité des acteurs

- Poste actuel et passé
- Brève présentation de votre organisme (au moment de votre activité principale en rapport avec le sujet)
- Nombre d'années d'expérience au sein de / des organisation(s).
- Domaine de spécialisation
- Nature des tâches actuelles et passées
- Quel est le rapport de votre organisation avec SPHÈRE ? (réseau, point focal, etc.)
- Votre organisme propose-t-il des formations, mises à jour sur l'utilisation des standards SPHÈRE ?
- Dans quelle activité consacrez-vous plus de temps et de ressources ?
- Quelle est votre utilisation des normes et standards SPHÈRE ?
- Avez-vous une accréditation / formation SPHÈRE ?
- Êtes-vous formateur SPHÈRE ?
- Avez-vous participé à la rédaction du nouveau Manuel (sur la plateforme interactive ou ailleurs) ?

La standardisation et les outils

- Votre avis sur les outils offerts par SPHÈRE
- Quels sont les outils que vous utilisez le plus ? Pourquoi ?

- Qu'allez-vous chercher comme information dans SPHÈRE ?
- Utilisation d'outils supplémentaires utilisés sur le terrain. Des comparatifs ?
- Forces et faiblesses des outils SPHÈRE
- Comment jugez-vous ce guide en général dans le cadre du terrain ?
- Quelles sont les méthodes de bonification du Manuel ?
- Prenez-vous en considération les critiques faites au Manuel ? Quelles sont vos critiques ?
- Une opinion / réaction sur la Norme fondamentale humanitaire ?
- Comment la Norme peut-elle être utilisée à différents niveaux ?
- Quelles sont les rubriques les plus pertinentes du Manuel ? Pourquoi ?
- Avez-vous complété le guide SPHÈRE par d'autres guides sur place pour bonifier votre travail sur place ? Lesquels et pourquoi ?

La standardisation et la résilience

- Qu'est-ce que la résilience en quelques mots ?
- Que pensez-vous des principes de protections du Manuel SPHÈRE ?
- Les 4 catégories techniques favorisent-elles la résilience des populations ? Comment ?
- Avez-vous d'autres outils favorisant la résilience des populations ?
- Comment jugez-vous la résilience même des outils de standardisation produits par SPHÈRE ?
- Des exemples à partager

La standardisation et la localisation

- Qu'est-ce que la localisation en quelques mots ?
- Le guide SPHÈRE est-il adapté aux enjeux de localisation ?
- Le guide SPHÈRE est-il partagé aux organisations locales ?
- Avez-vous observé des réactions de la part des ONG locales ou des populations locales quant à l'adaptabilité des standards ?

- Avez-vous observé des cas où SPHÈRE allait chercher de l'information locale pour proposer une documentation adaptée aux besoins et ressources locales ?
- Comment ce guide est-il perçu sur place (plusieurs exemples sur différents terrains) ?
- Est-ce que l'approche par standard est adaptée partout et pour tout le monde ? Les 4 catégories techniques comment les utiliser en Haïti comme au Japon ? (Répondre selon les lieux de vos mandats)
- Comment envisagez-vous la notion de partenariat dans le réseau SPHÈRE ?
- Quelle place pour le leadership national ?
- Quelle importance prend la gestion des résistances locales / tensions ?
- Quelle compréhension de la décolonisation / désoccidentalisation des pratiques ?

Les méthodes de formation et de transfert

- Est-ce que des pratiques ont changé avec les apprentissages de SPHÈRE ?
- Comment et pourquoi devenir formateur-trice SPHÈRE ? Comment se passe la formation ?
- Si vous êtes dans cette situation : quelle est votre mission en tant que formateur-trice ? si non : souhaitez-vous devenir formateur-trice SPHÈRE ? Pourquoi ?
- Quels sont les enjeux de formation et de transfert des connaissances ?
- Préparation à une autre intervention postcatastrophe
- Appropriation / pérennité / durabilité de formations, mais aussi des connaissances développées dans le Manuel ?
- Est-ce que SPHÈRE communique convenablement le contenu des connaissances recensées dans le Manuel ?
- Quels sont les enjeux / défis pour SPHÈRE ?
- Partage de documentations / outils supplémentaires ?
- Quelle est la place des connaissances locales dans le Manuel ?
- Comment SPHÈRE peut-il prendre en considération les ressources et besoins de connaissances locales ?

- Faut-il maintenir ou changer les pratiques du guide SPHÈRE selon vous dans le contexte actuel ?
- Ressentez-vous un poids des connaissances et des méthodologies occidentales dans le document SPHÈRE ? Comment cela se manifeste-t-il ? Est-ce un frein ?
- Avez-vous été confronté dans votre travail sur place à d'autres standards de provenance différente ?
- S'il y a des choses à changer, quelles sont-elles ?
- Comment faire pour bonifier le Manuel SPHÈRE, selon vous ?
- Comment faire pour prendre en considération l'expérience de terrain dans les processus de standardisation ?

Divers

- Une anecdote à partager ou un point pertinent ?

ANNEXE F

ARTICLES SUPPLÉMENTAIRES EN LIEN AVEC LA THÈSE.

Article supplémentaire 1 : Alalouf-Hall, D. et Audet, F. (2020). [Haïti : mieux comprendre le bilan mitigé de l'action humanitaire internationale](#), *Alternatives Humanitaires*, n°13. (Publié)

Dix ans après le tremblement de terre qui a dévasté « la perle des Antilles », devenue « République des ONG » aux dires de certains, nous avons décidé au travers de cet article de mettre en avant le souvenir. Mais aussi, et peut-être surtout, avoir un regard critique sur l'action internationale qu'il reste à faire. En effet, la phase d'urgence n'ayant en quelque sorte jamais laissé place à la phase de réhabilitation, il est important d'en comprendre les raisons. Une des conclusions de cet article est qu'Haïti ne pourra jamais se reconstruire de l'extérieur.

Article supplémentaire 2 : Alalouf-Hall, D. (2020). [Vers une approche territoriale de la résilience et de la vulnérabilité : Tsunami 2011, Kamaishi](#), *Humanitaires en mouvement*, n°21. (Publié)

Une grande partie des agglomérations de la côte est japonaise a été frappée par la vague mortelle du tsunami de 2011. Kamaishi, l'une des villes situées dans cette zone, a été le lieu d'un « miracle » qui trouve son origine dans le respect de l'expérience locale et dans l'éducation des jeunes. Comme pour le précédent article sur Haïti, l'enseignement de Kamaishi vient nourrir de manière très éclairante les débats sur l'approche territoriale de la résilience et de la vulnérabilité. Cet article démontre que le « miracle de Kamaishi » n'a rien d'un miracle : il dépend du travail de réflexion à mener avant et après une catastrophe. Il nous invite à renouer avec les savoirs locaux, présents et passés, mais aussi à changer « l'esprit du temps » porteur d'un sentiment de dépendance visant l'enrichissement par la croissance économique pour la croissance économique.

Article supplémentaire 3 : Alalouf-Hall, D. (2019). [“Le miracle de Kamaishi” : les enseignements du tsunami de 2011 au Japon](#), *Alternatives humanitaires*, n°10. (Publié)

Comme l'article 3, cet article reprend le travail effectué à partir d'observations au Japon. On y débat que les mesures technologiques sont sans aucun doute cruciales, mais ne dispensent pas de la poursuite des efforts de sensibilisation auprès des plus jeunes et de la recherche de solutions résilientes en harmonie avec l'environnement. En effet, quelle que soit leur taille, les digues et les murs brise-lames peuvent toujours être ravagés par des phénomènes extrêmes.

Article supplémentaire 4 : Alalouf-Hall, D. (2020). [La COVID-19 force à décentraliser l'action humanitaire](#), *The Conversation*, En ligne. (Publié)

Seconde Guerre mondiale, génocide rwandais, séisme en Haïti... chacune de ses tragédies a forcé plusieurs grands organismes d'action humanitaire à revoir la manière dont ils interviennent sur le terrain. La professionnalisation humanitaire a ainsi évolué d'une crise à l'autre, en donnant une plus grande place aux acteurs locaux. L'article identifie la COVID-19 comme un nouveau jalon historique qui aurait un impact sur le processus de professionnalisation humanitaire.

ANNEXE G

ARTICLE 3 – VERSION TRADUITE EN ANGLAIS

**Entre « universalisme » et « localisme », les degrés de percolation des standards SPHÈRE
'Universalism' and 'localism', the degrees of percolation of the SPHERE standards**

Diane Alalouf-Hall, département de sociologie, Université du Québec à Montréal.

Publié au *Canadian Journal of development studies (CJDS)*

Note : Le CJDS nous a donné l'autorisation de traduire notre article en anglais et d'utiliser cette version traduite dans notre communauté. D'où, la décision de déposer la version en anglais dans les annexes de la présente thèse.

Résumé : Alors que la localisation et la décolonisation sont deux paradigmes actuels de l'humanitaire, nous nous interrogeons sur la pertinence des standards universels SPHÈRE. L'objectif de cet article est de proposer une réflexion sur les mises en application de ces standards, sur leur réception par les acteurs humanitaires et sur les tensions associées. Nous avons été en mesure d'identifier trois niveaux de percolation et résistance aux standards SPHÈRE. Ces résultats indiquent des contradictions inhérentes entre standards universels et la localisation, dans le paradigme de la décolonisation de contenu et des intentionnalités sous-jacentes accéléré récemment par la crise de la COVID-19.

Abstract : While localization and decolonization are two current paradigms of humanitarian work, we question the relevance of SPHERE universal standards. The objective of this article is to propose a reflection on the implementation of these standards, on the reception by humanitarian actors and on the associated tensions. We were able to identify three levels of percolation and resistance to SPHERE standards. These results indicate inherent contradictions between universal standards and location, in the paradigm of decolonization of content and the underlying intentionalities accelerated recently by the COVID-19 crisis.

Introduction:

Driven by a wave of criticisms that emerged in the early 1960s, the international humanitarian system mobilized to respond. The response translated into an acceleration of the professionalization process of interventions and an increase in systemic coordination of humanitarian organizations' capacities to act (Dubois 2018). In doing so, the humanitarian system increased its accountability (Hopgood 2011). Among the adjustments made, one in particular caught our attention. It concerns the design and use, over the 1990s, of so-called "universal"

standards to frame humanitarian actions. Among the standards that emerged, we find those associated with the "SPHERE" initiative, which is the subject of this article.

On a complementary front to the emergence of universal standards, the call by the United Nations Secretary-General in 2016 brought the issue of localization to the forefront. According to the Secretary-General, in order to be more effective and relevant in its interventions, humanitarian action should be "as local as possible, as international as necessary" (Singh 2016). This call represents, in our view, a key element of the renewal of the professionalization process in the field of humanitarian action, which has provoked strong reactions while paving the way for a diversity of measures to give more space to local actors. This international objective is now complemented by a call for decolonization or de-westernization of the humanitarian system (Care 2021).

In this article, we will address the following research question: How to reconcile two seemingly paradoxical processes: "demanding more universalism while asking for more localism"? We will answer using the following working hypothesis: to achieve the goal of localization, and eventually that of decolonizing the standards approach, the SPHERE initiative must undergo major organizational and cultural changes.

After presenting the key elements of the Sphere initiative, the subject of this research, we will unfold our analysis in five points. The first will present the theoretical framework supporting our analysis, which will revisit the sociological approach to standards and resistance while introducing the concepts of localization and social percolation. The second will briefly describe our working method. The third point will focus on the analysis of data collected on the process of percolation of Sphere standards. The fourth point will allow us to develop our analysis on key success factors identified to reach an adequate threshold of bilateral social percolation. The final point will present concluding elements, including recommendations.

The SPHERE Initiative

The SPHERE Initiative (figure 11-2) is probably the most emblematic approach to standardizing humanitarian action. This inter-agency initiative was created in 1997 from a collaboration of non-governmental organizations in association with the Red Cross and Red Crescent Movement. Its goal was to define minimum standards of assistance in humanitarian crises in order to improve the quality of humanitarian work in post-disaster situations (SPHERE 2018). With this objective in mind, the founders produced a humanitarian charter and a set of humanitarian standards gathered in a reference document entitled "The Humanitarian Charter and Minimum Standards in Humanitarian Response," also known as the "SPHERE Handbook." Regularly updated, the Handbook is based on human rights and presents a sectoral consensus on best practices in humanitarian intervention (SPHERE 2011).

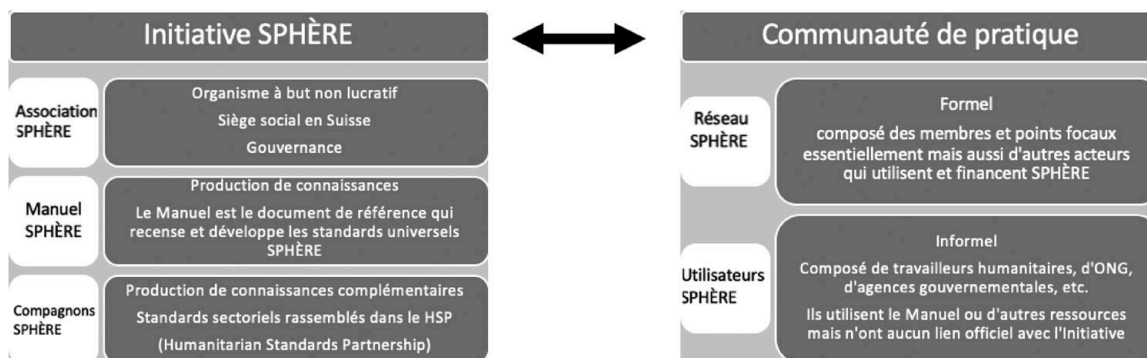


Figure 11-2 SPHERE Ecosystem (our contribution)⁷⁹

Today, SPHERE is a non-profit association constituted under Swiss civil law. Its mission is to "bring together and support individuals, communities, organizations and institutions working towards the voluntary application, promotion and encouragement of adherence to humanitarian

⁷⁹ Document non traduit.

standards and principles" (SPHERE Association 2016). It aims to be politically neutral and non-denominational.

The association has about forty members and numerous partners around the world. In 2019, they supported the initiative by contributing nearly \$300,000 in revenue of the \$1,300,000 total revenue collected (SPHERE 2018). "SPHERE would not be financially viable without the annual contributions of partners" (Personal communication, R6, February 2019). The bulk of its revenues come from donations and grants, notably from the Danish Ministry of Foreign Affairs, the Swiss Federal Department of Foreign Affairs, and the German Ministry of Foreign Affairs.

The SPHERE Handbook

The SPHERE Handbook was designed to be used during humanitarian interventions, guiding all aspects of direct field actions. It provides guidance on interventions to be carried out in three phases:

- before a disaster, in terms of forecasting needs and soliciting resources from donors;
- during, in terms of direct field interventions;
- and after the intervention, in the form of evaluation reports often submitted to donors.

The Handbook provides key information for humanitarian advocacy to finance immediate or future interventions. It serves as a reference document for evaluating and communicating results. The goal is to account for the effectiveness and efficiency of interventions.

The production of the fourth edition of the SPHERE Handbook (2018) is the result of an extensive consultation process that collected more than 4,500 online comments. Some 190 organizations and 1,400 individuals participated in its drafting, with about 60 consultations organized by partners in 40 countries. This revision was based on a division of labor by chapters with experts and specialists in the humanitarian sector.

This latest version is divided into two main sections. The first includes “Principles and Foundations”, the Humanitarian Charter, the Protection Principles, and the Fundamental Humanitarian Standard. The second presents the “Standards”, which are grouped into four sub-sections: Water Supply, Sanitation and Hygiene Promotion (WASH); Food Security and Nutrition; Shelter and Settlement; and Health.

To better understand the differences between the data, we provide two examples from the “WASH” and “Shelter and Settlement” chapters (SPHERE 2018) in table 11-1.

Catégorie	Description	Exemple tiré du standard 2.1 de WASH	Exemple tiré du standard 4 de Abris et habitat
Standards	De nature générale et qualitative, ils indiquent le minimum à atteindre lors de n'importe quelle crise. D'où l'approche « à taille unique »	« Les personnes ont un accès équitable et abordable à de l'eau salubre et en quantité suffisante pour couvrir les besoins d'hydratation et les besoins domestiques. » (SPHERE, 2018, p.122)	« Les articles ménagers: L'aide en matière d'articles ménagers contribue à la restauration et au maintien de la santé et de la dignité, de la sécurité, ainsi qu'à la réalisation des activités domestiques quotidiennes, au sein du domicile et autour de ce dernier. » (SPHERE, 2018, p. 298)
Actions clés	Suggestions qui indiquent les étapes concrètes à suivre pour réaliser un standard minimum	« Repérer les sources d'eau souterraine ou de surface les plus appropriées, en tenant compte de l'incidence éventuelle sur l'environnement. » (SPHERE, 2018, p. 122)	« Évaluer et assurer l'accès aux articles qui permettent aux familles de restaurer et de maintenir leurs activités domestiques essentielles. » (SPHERE, 2018, p. 298)
Indicateurs clés	Ils donnent des informations quantitatives et servent d'échelle de mesure pour vérifier si un standard est atteint	« Distance entre n'importe quel foyer et le point d'eau le plus proche <500 mètres » (SPHERE 2018, 123)	<ul style="list-style-type: none"> « Les personnes disposent de vêtements de qualité et appropriés en quantité suffisante - Au moins deux ensembles de vêtements par personne, de la bonne taille et appropriés par rapport à la culture, à la saison et au climat, et adaptés aux besoins particuliers éventuels. » (SPHERE, 2018, p. 299)
Notes d'orientation.	Informations supplémentaires jugées pertinentes par rapport au standard	« Besoins: Les quantités d'eau nécessaires pour la boisson, l'hygiène et l'usage domestique dépendent du contexte et de la phase de l'intervention. Ces quantités varient selon différents facteurs, tels que les habitudes et usages avant la crise, le type de confinement des excréments et les habitudes culturelles – cf. Standard 1.1 sur l'hygiène et Standard 3.2 sur la gestion des excréments. » (SPHERE, 2018, p. 124)	<ul style="list-style-type: none"> • dormir, assurer le confort thermique et s'habiller, • stocker l'eau, préparer et stocker les aliments, manger et boire; • s'éclairer ; • cuisiner, faire bouillir de l'eau et se chauffer, y compris le carburant ou l'électricité cf. Sécurité alimentaire et nutrition Standard 5: sécurité alimentaire générale, ainsi que les articles d'hygiène, y compris les articles pour l'hygiène menstruelle ou l'incontinence cf. Standards WASH 1.2 et 1.3 • les articles de protection des vecteurs pathogènes, comme, par exemple, les moustiquaires cf. WASH Standard sur la lutte anti vectorielle 4.2; et • les articles pour la sécurité anti-incendie et antifumée. » (SPHERE, 2018, p. 299)

Tableau 11-1 Composition of the technical sections of SPHERE.⁸⁰

⁸⁰ Document available in French only. Please refer to the English version of the Manual.

The challenge lies in the ability to mobilize individuals, organizations, or institutions that can be called upon for support.

The Limitations Of The Sphere Approach

The SPHERE handbook was subject to numerous criticisms in the 2000s, leading to modifications of the handbook with each new edition. Criticisms included the reductionist nature of the approach, the imposition of a dominant perspective from Northern organizations, and the dilution of the “humanitarian spirit” or values (Dufour et al. 2004; Clarke and Ramalingam 2008).

The use of the SPHERE handbook aims to involve a diversity of actors. Humanitarian organizations and agencies, both local and international, use the SPHERE minimum standards to have references for qualitative and quantitative intervention on the ground. This data is used to exert pressure on local government authorities, donors, and other aid organizations to provide better quality assistance in a timely manner. Local communities also use the SPHERE handbook to request explanations from international teams working on location. This action, whether informative or assertive, is relatively recent and still underutilized. It has gained some momentum in the humanitarian community following the #MeToo movement.

As previously indicated, the standards of the SPHERE handbook are deemed to be "applicable" in various humanitarian and socio-economic contexts. However, what happens when standards, due to the territorial characteristics of emergency situations are unattainable or unrealistic? The handbook offers few convincing answers to this question (Brauman and Neuman 2014).

Modifications or adjustments have been made in order to address these concerns both in terms of implementing better communication strategies and developing new partnerships. While acknowledging that progress has been made with the fourth edition of this handbook, SPHERE still needs to address many unanswered questions about its adaptability to unique situations (Patel and Chadhuri 2019). The essential function of SPHERE's quality standards is to reduce

problems of information asymmetry and uncertainty regarding the quality of interventions. In this sense, the quality of an intervention should not be confused with its apparent success.

Theoretical Framework

Key elements of the sociology of standards will be firstly presented. Then, the main concepts used for this study, namely those of localization and percolation, will be contextualized.

Sociological approach to standards and resistance

In recent years, social science researchers have returned to the sociology of normalization and standardization, which examines all aspects of life in society (Ramognino 2007; Niang 2014). This interest stems from a dual need. Firstly, a desire to regulate through political, religious or community registers. In this line of thought, normalization takes the form of behavioral directives that call for sanctions if they are not followed. Secondly, the desire for control which is systematized through the enunciation of rules or regulations aimed at standardizing practices or behaviors. This second mechanism of normalization is manifested, for example, in the development of standards that rely on voluntary adherence and do not involve strict punishment measures. However, they imply positive or negative effects for the organizations or individuals that comply with standards (Brunsson and Jacobsson 2002).

Observing the presence of rules, norms, or standards raises the question of their emergence. Livet (2012) informs us about two distinct modalities in the appearance of a norm. It can appear immanently, like a practice opposing a previous practice. It represents an innovation that allows for dialectical breaches of outdated practices. The norm can also appear deliberately, without disrupting or disassembling existing practices. From the moment a new norm becomes established and dominant, it opens the way for contestations or disruptive innovations.

After 1945, at the international level, the production processes of normative actions accelerated in connection with the creation of the United Nations and its affiliated organizations. This international institutional deployment occurred at a time when an acceleration in the pace of

nation-state creations were observed, mainly in non-Western societies. Furthermore, the rise of this globalizing normalization corresponded with the need to better coordinate actions and optimize their efficiency. Generally, these actions thought from the top and conducted from a distance ignore regional or local realities (Higgins and Larner, 2010).

In the humanitarian sector, the sociological study of norms and standards consist of observing and mapping the interactions taking place between the various organizations and institutions involved following a disaster. Specifically, it is about observing how injunctions or watchwords of standardization elicit adherence, or forms of resistance or even movements of contestation (Ramognino 2007). On these issues, the sociology of norms and standards raises important questions to help analyze the process of normalization achieved by the SPHERE initiative.

The act of standardizing evokes the presence of a form of domination that can be perceived as structural violence. Theorized primarily by Galtung (1969), this structural violence expresses a relationship of domination intrinsically linked to the hierarchy of social relationships. The humanitarian action sector, with the establishment of a system of norms and standards, does not escape this reality. The dominant actors in the humanitarian action system have come to impose a way of conceiving and carrying out humanitarian action (Bouju and Ayimpam 2015).

If standardization processes are deployed in the humanitarian action sector, they consciously or unconsciously shape relations of domination, which do not occur without raising reactions of resistance. Whether declared, involuntary, or discreet, resistance designates a “response [...] to

a situation judged as constituting oppression by those who consider themselves victims” or “the fact of opposing a force to another” (Desmond 2011, 1132).

	Is act intended as resistance by actor?	Is act recognized as resistance by	
		target?	observer?
Overt resistance	Yes	Yes	Yes
Covert resistance	Yes	No	Yes
Unwitting resistance	No	Yes	Yes
Target-defined resistance	No	Yes	No
Externally-defined resistance	No	No	Yes
Missed resistance	Yes	Yes	No
Attempted resistance	Yes	No	No
Not resistance	No	No	No

Tableau 11-2 Typology of resistance according to Hollander and Einwohner (2004), p. 544.

This resistance can take various forms. It can be more or less discreet, more or less organized. In this regard, Hollander and Einwohner (2004) propose a typology of seven forms of resistance based on the intentions of the actors and the level of recognition of the resistance by organizations or institutions (table 11-2). For example, in the first category of “overt resistance”, the authors emphasize the visible and easily recognizable nature of the resistance. This category includes strikes and revolutions as well as individual acts of refusal. In contrast, in the category of “attempted resistance”, the acts are intentional but escape the attention of the targets or observers. We used this typology to study the case of SPHERE.

Professional Injunction Towards Localism And Decolonization

Following criticisms and failures in the field, the humanitarian sector underwent a shift in discourse in the 2000s. A strategic approach based on “localizing interventions” was then promoted. The central idea was to transfer funding and give more control to local actors in establishing relief strategies and their management (Juma and Suhrke 2002). The aim was to establish governance and coordination mechanisms that could meet the necessary conditions to support capacity development.

Four phases can be observed in terms of upgrading the professionalization process. The first phase focused on human rights, and the second aimed to strengthen the legitimacy of humanitarian action. A third phase, known as "resilience and localization," led to the strengthening of professionalization mechanisms without exhausting the need for improvement. The paradigm of localization has recently been complemented by that of "decolonizing interventions" (figure 11-3). Actors in the international system are obliged to bring about internal changes that have been accelerated by the global health crisis caused by Covid-19 (Curion 2020).

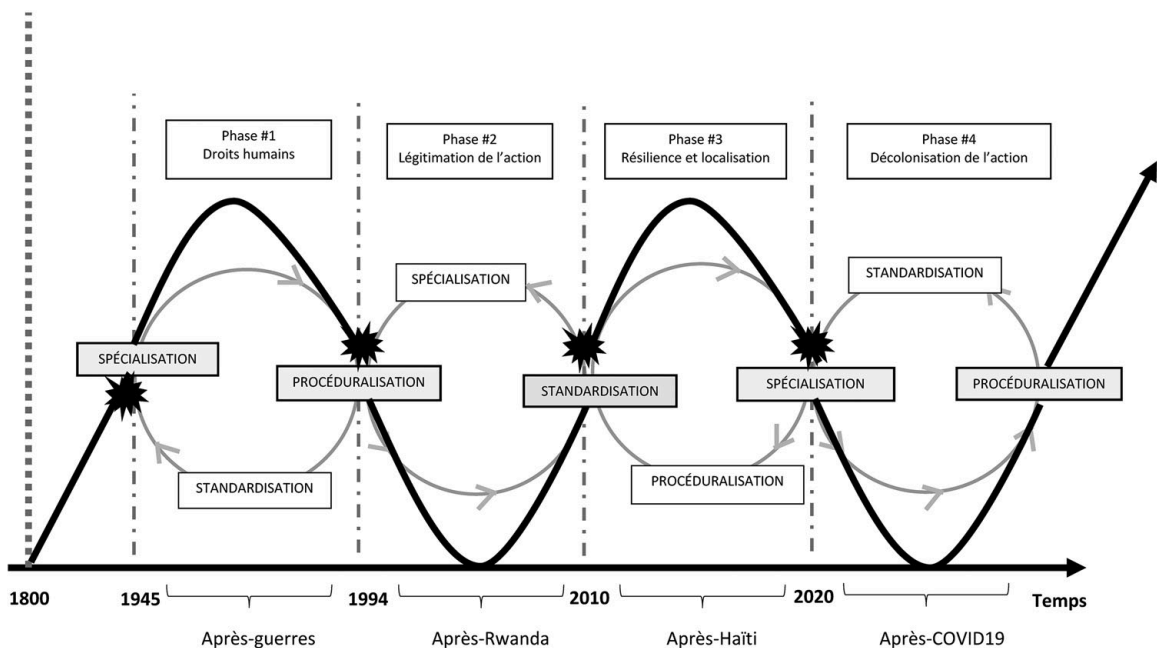


Figure 11-3 Succession of paradigms influencing the professionalization of modern humanitarianism (Alalouf-Hall 2020).⁸¹

For a Sociology of Percolation

The theory of percolation is a relevant paradigm to study complex systems of disordered nature.

⁸¹ Document available in French only.

It was introduced in 1957 by Broadbent and Hammersley, who studied the passage of a fluid through a partially obstructed filter. If we transpose this theory of percolation into social sciences, it provides an interesting contribution to the study of situations encountered in complex social systems, such as those highlighted by Morin (2005).

The components of these systems, like that of the SPHERE initiative, do not represent entities entirely subject to the overall structure but rather entities demonstrating freedom and leeway in relation to the integrating system. They do so by infusing meaning into a context of possible resistance to the effects of domination. Taking into consideration the possibility of resistance allows us to understand how thresholds of functioning in a system are reached, or conversely, how dysfunctions, if not overcome, become counterproductive. Understanding what percolates well or not becomes central to seeing how social systems are capable of achieving greater efficiency, effectiveness, and relevance. The works of Abrahamson and Rosenkopf (1997) indicate that the social percolation of a behavior would correspond to the moment when an individual or social actor would adopt the knowledge proposed by a given institution without resistance and with ease. Thus, the social percolation threshold would be defined based on the fact that a certain proportion of individuals or actors have adopted it. The challenge, therefore, is to identify the conditions required to reach such a threshold.

Applied to SPHERE standards, social percolation would correspond to the degree of appropriation or non-appropriation of standards in a random population: that is, a heterogeneous set of private, public, and social organizations called upon to intervene after a disaster. These actors generally intervene circumstantially and are required to do so urgently or preventively.

We will use the concept of social percolation to study SPHERE, based on a dual reality. We will do so to identify the conditions required for the two percolative phenomena at play: the push (the will and need to present and transmit a professionalized intervention methodology) and the pull (the will and need to use an effective, efficient and relevant method of valuing the norms and standards of the Manual). This percolative duality represents :

- interests and tensions expressed in the form of a downward will to offer a professionalized intervention methodology to achieve the universal objectives of humanitarian aid set by the SPHERE initiative.
- Additionally, it represents an upward need, driven by national, regional, or local organizations, to have their expertise/rationality of action in the context of concrete humanitarian crises recognized.

Methodology

This article is based on a doctoral thesis on the social technology represented by the SPHERE Project. To address our research objective, we used various data sources that were processed using two major working methods: an exhaustive literature review and the collection of new information using qualitative tools based on semi-structured interviews and a participatory observation approach.

The literature review mainly focused on academic texts and grey literature produced by non-governmental organizations (NGOs) and the SPHERE initiative. To carry out this literature review, we followed the systematic review method proposed by Khan et al. (2003), which involves five steps: formulating research questions, identifying relevant publications, evaluating and selecting publications, synthesizing data in tables, and interpreting results.

For the collection of new data, we compared the SPHERE manual standards (2018) with their application in the field. We chose to do this based on testimonies from humanitarian action professionals. Thus, we examined the perspective of those who implemented the standards and brought them to life within the SPHERE framework of reference. Between 2018 and 2020, we conducted 27 semi-structured interviews with actors from 18 organizations involved in the standardization process of humanitarian action and/or in the SPHERE program. Of the 27 interviewees, seven were from southern states (local organizations) or had left their country of origin (northern states) more than 20 years ago. Approximately 70% of the respondents work or have worked within local and national organizations in areas considered fragile. A small but

significant percentage (about 15%) of respondents currently are or have been SPHERE trainers (in addition to their humanitarian work activities). All interviews addressed the issue of the appropriation of SPHERE standards and the question of associated resistances.

Finally, to complement the qualitative data collection, we participated in a SPHERE training session (TOT) as well as a "humanitarian worker" training session, which involved a three-day simulation exercise using observation grids.

Results analysis

In this section, we will present the results of our research approach, which relates to three degrees of percolation and resistance. Our analysis will then allow us to identify the key factors necessary to reach an optimal threshold of percolation.

The degrees of percolation of SPHERE standards and their associated resistances

In this section, we present the results of our research, which reveal the relationship between the degrees of percolation and resistance of SPHERE standards. Our analysis allows us to identify the key factors necessary to achieve an optimal threshold of percolation in order to maximize efficiency, effectiveness, and relevance in the deployment of humanitarian workers in disaster situations.

Our findings indicate that significant obstacles remain to be overcome in order to facilitate productive dialogue between demand and supply of intervention frameworks. Our observations reveal that the processes of appropriation generate different levels of resistance, which can be both positive and negative for SPHERE. Negative resistance occurs when the nature of resistance is rooted in factors that do not recognize the legitimacy of standards or norms, while positive resistance arises when there is a willingness to use the standards, but they are not well adapted. In such cases, a lack of adaptation opens the door to other standards that can only be effective if recognized. The forms of resistance provide essential information for the improvement of the

SPHERE Project. Resistance to the appropriation of the content of the SPHERE Manual constitutes important sources of information for enhancing the SPHERE approach and its Manual.

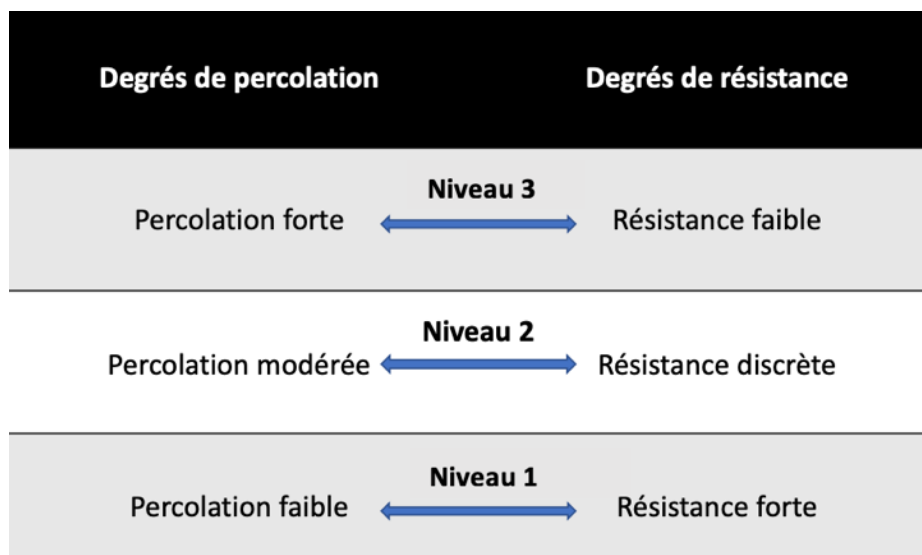


Figure 11-4 Degrees of percolation and resistance to SPHERE standards

Based on interviews with individuals from 18 organizations and participants from a dozen events both in person and online, we have identified three levels of percolation/resistance, which are presented in figure 11-4. At one end of the continuum, we observe minimal percolation, corresponding to a high level of tension or resistance regarding the relevance of using the SPHERE Manual standards. At the other end of the continuum, low resistance to the standards transforms into a high level of appropriation. In this case, actors become part of the SPHERE initiative and become mobilizers of knowledge and resources. The difference between these two situations lies, in our observations, in the quality of the level of proximity between actors in the SPHERE ecosystem. The better integrated humanitarian actors are within the SPHERE approach, the more effectively they can appropriate the approach and offer less resistance to the process of percolation. Conversely, the less well integrated they are, the more the resistances make them passive users, less well-informed and, above all, less well-supported in their emergency humanitarian actions. The level 2 represents moderate resistance situations where the standards

percolate relatively well and drive the definition or even the redefinition of actions on location. The use of the Manual is often supplemented with locally produced data or standards.

According to the interviewed participants, the social percolation strategy of SPHERE focuses its attention on levels 2 and 3, giving much less attention and fewer resources to level 1.

First level: minimal social percolation of standards leading to strong resistance.

In practice, this first level concerns small humanitarian organizations which having limited resources and financial capabilities. They are often located in fragile areas where disasters are frequent. These organizations are very rarely members of SPHERE and/or are rarely in contact with a relay focal point. Their visions, realities, and sensitivities are very different from other interviewed actors. Their testimonies differ from others and highlight a lack of a direct relationship and listening between SPHERE and actors on location.

In this first scenario, actors feel isolated from the discourse as well as the reflections that led to the creation of the standards. They report a total asymmetry in relationships. Local intervention organizations are entirely autonomous in their approach to the SPHERE ecosystem or the international humanitarian aid system. It is up to each individual/organization to document themselves and use the tools that are available to them. The percolation strategy and pedagogy developed by SPHERE are perceived as not very appropriate to their reality and capacity.

More specifically, it is clear that this high degree of autonomy (by default) does not allow for the fulfillment of certain preconceptions dating back to the major standardization phase of the 2000s.

At that time, there were so many norms and standards that it was very difficult, as a humanitarian worker to navigate them! The major flaw was that gradually, the priority and essence of those documents [standardization guides] were lost. The most useful accountability guides were chosen to make funding requests or to gain recognition from major donors. So - accountable yes - but to whom? [...] Humanitarian standardization still suffers from this phenomenon, even though it is a thing of the past. This has impacts on the ground, particularly with local NGOs. (Personal communication, R41, March 2019)

In this scenario, humanitarian actors are often aware of the existence of SPHERE documents. They sometimes use them, but they do not feel invested in the initiative or in the international debate. In the majority of interviews conducted with local and international professionals from small organizations, a certain reluctance to fully follow the standards and indicators was emphasized. Professionals rather choose to use them selectively. Moreover, these humanitarian actors tend to doubt the usefulness of such standards given their lack of flexibility.

Are documents like SPHERE really facilitating tools on the field? In the past, these documents focused on international donors and their pertinence is still doubted today. However, it is an important mission for humanitarian professionalization to propose facilitating tools and not constraints. An additional constraint is not conceivable on the field. [...] That's why some [humanitarian workers] are anti- SPHERE. They must be understood, who would want to have more difficulties in interventions? (Personal communication, R212, November 2020)

Certainly, training tools and additional documents are available for free on the SPHERE initiative's website in English, French, Spanish, and Arabic. There are over 74 diverse documents available, including all editions of the SPHERE handbook (in 39 languages). It is also possible to subscribe to the SPHERE newsletter. The majority of professionals from small local NGOs, or those who have worked with small local NGOs, report feeling excluded from the production and use of the SPHERE handbook and related documents. These individuals highlight numerous entry barriers, such as the overly academic nature, the cost of obtaining hard-copy manuals, the need for sufficient technological, human, and financial resources needed to access training. The SPHERE standards are thus described as an imposition of certain ideological power from the North or at least from the West.

Digital documents, although free, are not always easily accessible everywhere. Printing 300 pages is not always feasible, and I do not have the resources to do so. The hard-copy manual is not free for obvious publishing reasons. This is still a hindrance, especially when you need multiple copies for training in the field. If I want to get [printed manuals], I have to go through indirect means. I ask international aid workers/consultants on temporary mission to bring suitcases filled with manuals purchased from a Northern country. (Personal communication, R19, January 2020)

SPHERE also provides virtual or in-person activities (such as training) for humanitarian actors. However, they are often offered from outside the local context and requirements. This approach once again appears as a framework imposed on the Global South by the North.

There are places where we have to work without Internet or Wi-Fi which is more often than one might think. It's better to download your manual or tools beforehand! Colleagues from the Red Cross, ICRC, are increasingly working with different tools. It's through the phone network. Can I mention the application? WhatsApp, for example. Does SPHERE offer appropriate resources or contact us through this application? Not yet. It seems to me. Is SPHERE aware of these new practices? Probably. (Personal communication, R4, March 2019)

When there are events in Ethiopia around SPHERE standards, for example, why do we bring a London-based trainer to Ethiopia to disseminate the standards? Ethiopia trainers have been training and preparing for a long time, they are competent, and they are waiting to be called upon to make use of their knowledge. There seems to be a lack of communication somewhere. It cannot work there under these conditions! (Personal communication, R19, January 2020)

Such constraints accentuate resistance to the use of the SPHERE manual due to its non-contextualized or very Western-centric approach. This frontal resistance against SPHERE is observed by both local NGOs and a small number of humanitarian actors in the international community.

Actors on the ground indicate that they have to work alone. They do not have to be linked to SPHERE, except from a technical or informational point of view. This default autonomy does not prevent the creation of knowledge and local expertise, which could be shared on a larger scale. However, SPHERE is not able to benefit from these contributions due to a lack of close relationships with these humanitarian actors. Here, we are talking about non-chosen localization in which SPHERE unintentionally creates barriers that do not allow actors to move on to the next levels of percolation.

Second level: Moderate social percolation and discreet resistance

Several actions to promote the SPHERE standards induce a second level of appropriation that we call "moderate social percolation". This level includes the characteristics of the previous level (minimum), with the addition of greater participation of local organizations in key elements and principles in the SPHERE transmission chain, from application to training and dissemination of SPHERE tools through one or more members and several partners.

The population of organizations belonging to this level of percolation includes a diverse range of organizations and individuals. They carry out activities related to quality and accountability in the humanitarian field while promoting SPHERE standards regionally. Thus, in their usual activities, SPHERE promoters at this level seek to build and maintain relationships with regional organizations, as well as national and local organizations, while maintaining the SPHERE advocacy approach at the regional level. Local organizations play an intermediate role, which distinguishes them clearly from the previous level. They are able to search for information and follow sometime SPHERE training sessions in order to adapt the technics to their specific needs. This results in a situation where local humanitarian workers are better informed and trained. Sometimes, their organizations are members of an umbrella partner organization of the SPHERE network or community.

At this level, we have observed that the notion of partnership comes into play. Being a partner in the SPHERE initiative becomes important but is not always uniformly understood. The precise nature of established partnerships is difficult to define depending on the mission of the NGO, but also due to power inequalities (Lewis 1998).

What do we mean by partnerships? I have worked for several organizations. Definitions vary from one organization to another. It's even more complicated if we move from emergency to development. The meaning associated with partnerships is even more varied. (Personal communication, R3, 2019)

Even though, in practice, SPHERE standards are supported locally, other barriers cause tensions such as paid membership issues within a local network managed by a partner organization, which

allows attending in-person training sessions; or political aspects related to the partner organization, which can hinder or break dialogue. The nature of the partnership may or may not play a role in reducing tensions.

To facilitate access to our training, we sometimes offer preferential rates to students who are not members of a partner organization. (Personal communication, R26, February 2020)

A local network, supported by an intermediary independent member of the SPHERE network, can lead to particular relations of structural inequality. The risk is that this may lead to an unbalanced relationship far from the ideals of the SPHERE initiative. Bouju and Ayimpam (2015) define this imbalance in the form of “structural violence”, illustrated by the proverb “the hand that gives is always above the one that receives.” (3)

We are small and not part of the right network to have access to information. My organization is not a member of the HNR for many reasons, mainly financial, let's say. So, yes, I know about SPHERE. I find it interesting, but I don't associate with it more than that. Besides, I have my own medical training that comes into play. Sometimes I browse SPHERE (health) to refresh my memory. It's very well done, it summarizes what I already know, but I can forget. We would do well to train ourselves in our other network on SPHERE standards. It's a process to undertake, maybe one day. (Personal communication, R10, February 2020)

We have observed that these tensions do not lead to frontal resistance but rather discreet resistance. This translates into greater autonomy in adapting the training followed and the knowledge mobilized to the local context or the interests of the organization. For example, it may involve making adjustments based on the local context while promoting the respect of the SPHERE handbook.

The standards [in the SPHERE handbook] are useful as a tool for discussion and reflection. Provided one participates in the discussions, of course. It is in the continuous process of adapting theoretical principles to field practices which is where the advantage of this tool lies. But once the standards are set in stone, they are no longer a tool for reflection but become final goals to be respected. A vision sometimes imposed by an intermediary NGO that also has its own values. (Personal communication, R25, September 2019)

Third level: Strong social percolation and weak tensions

Several actions can be classified in this third category, which we call strong social percolation. This level incorporates the characteristics of moderate social percolation. This includes greater participation of local humanitarian organizations and other actors in key links of decision-making or action. This is reflected in and by participation in the development, implementation, and dissemination of tools and training, as well as conducting evaluations. The main features of this level of percolation are a strong relational proximity, which generates strong ownership by a varied number of actors. These actors are grouped around focal points, and also include humanitarian professionals, local officials, or government members. This diversity is adapted to local contexts.

In recent years, the SPHERE initiative has established a network of 56 national "focal points", which are spread across more than 50 countries worldwide (SPHERE data from May 2020). We have identified particularly active focal points, composed of humanitarian organizations, government agencies, vocational training and guidance centers, and volunteer groups.

Many international and national organizations in the DRC use SPHERE standards, as well as the DRC government. A relatively recent example was the management of the refugee situation in partnership with UNHCR in 2012-2013 (Personal communication, R27, 2019).

There are also smaller focal points composed of experienced individuals, as is the case in Niger, for example. They actively promote and defend the implementation of SPHERE standards at the national level. However, they do not engage in financial commitments to the SPHERE association.

This is partly due to the resources available in the country and how first responders are dispatched after a disaster. For example, during the 2016-2017 floods in Sri Lanka, the fastest humanitarian intervention came from individuals and the private sector, even though coordination between these actors was almost non-existent. In this situation, the Sri Lankan focal point, using the SPHERE standards, prioritized collaboration over the years between individuals and private actors.

Thus, activities can vary from one focal point to another, depending on the characteristics and orientations taken, but also in relation to the needs identified by the people working there. Although anchored in common principles and values, practices and resources diverge within the network of focal points.

Through the development of these focal points, the SPHERE initiative aims to distinguish itself from other organizations working on developing tools and methods in response to emergencies. It does so by developing bilateral collaborations while preserving its original specificity as an operational actor.

In 2017, SPHERE organized the very first international meeting of focal points. We are trying to create and maintain connections as much as possible. This experience will therefore be regularly renewed. (Personal communication, R5, 2019)

A second edition of this videoconference meeting took place during Covid-19 in May 2020. Twenty-three focal points joined the meeting, as well as SPHERE trainers.

Participation of focal point members is the preferred method of sharing information outlined in the SPHERE Handbook. During the pandemic, these members received specific information concerning the standards outlined in the SPHERE Handbook. Focal points do not follow a single model but rather adapt to the needs and resources available of their home country. SPHERE believes that "the proper functioning of the focal points' network is possible thanks to solid foundations based on trust" (Personal communication, R5, 2019). Each focal point greatly facilitates dialogue between humanitarian actors and allows for broad mobilization. As a result, organizations hostile to humanitarian efforts, such as the URD group in France, have returned to the forefront of discussions around focal points.

However, despite this close-knit relationship between SPHERE and these specific focal points, tensions remain present and require further improvement. One point of tension is the concurrence of prioritization of information.

How to select priorities in complex situations? I imagine that this question arises for each individual and their experience. (Personal communication, R14, March 2020)

Another worrying point concerns the lack of improvement in the conditions of people trained or providing SPHERE training. Indeed, one of the criticisms that often arises is that SPHERE does not provide official certification. "Our model can work if everyone puts in the effort. It is therefore a major difficulty. But it is also a great success if it works" (Personal communication, R6, February 2019). In some places where social percolation is strong, but resources are weak, trained individuals believe they can have access to a better future because they have acquired important skills in the field.

People are trained, they spend a lot of time interacting with the SPHERE methodology with the hope of becoming gainfully employed. They sometimes feel that this is synonymous with a university degree, which would allow them to find a job. The communication on this subject is not very clear. There is an imbalance in expectations. (Personal communication, R19, January 2020)

Focal points are even more heterogeneous as they are created on a voluntary basis and are not funded by the SPHERE association. However, simply being a dynamic relay implementing the SPHERE standards allows for better and more successful local appropriation. It has also been observed that resistance to standardization is less present in this group.

Discussion: Key factors for achieving an adequate level of bilateral social percolation

As reported in the interviews we conducted, while the issue of standards is currently at the heart of humanitarian reflection, they are not uniformly applied in the field. They are appropriated and percolate in a movement from top to bottom and from bottom to top, depending on various factors such as:

- the quality of relational proximity staged by the SPHERE governance
- the actor's level of identification with the SPHERE project
- the willingness or unwillingness to appropriate the standards
- the capacity and availability of local resources to implement them
- the relevance of the use of SPHERE standards in various contexts

Furthermore, at another level, North-South power relations also need to be taken into consideration. In fact, these relations reveal the presence of power relations between agents in a situation of domination and dominated agents. These relations *de facto* generate more or less strong tensions that influence the process of appropriation/non-appropriation of SPHERE standards. These standards are essentially produced from a Western-centric epistemic framework.

On the issue of localization, the SPHERE association questions its applicability in interventions in fragile territories. It acknowledges that using norms and standards where the level of poverty is very high represents a challenge. The SPHERE documentation focuses less on localization than on contextualization.

Localization and Contextualization: Supporting national and local adaptation to local circumstances, changing contexts, and major crises, including the development of tailored technical advice. (SPHERE 2021, 2)

From the research conducted, we note the following observations.

Firstly, the development of universal SPHERE guidelines and the desire to transform them into specific applications to account for the local and institutional context can be problematic. When a disaster occurs, it may be theoretically feasible but difficult to apply textually on the ground. We observed the presence of fundamental contradictions where the prescription of universal minimum quantitative values were achieved to comply with the prescribed guidelines. This imposes the achievement of goals or the realization of indicators that were often not in place before the disaster.

In practice, so-called "strong" states by definition live above SPHERE's minimums. On the other hand, in so-called "fragile" states, current living conditions are below the standards promoted by SPHERE. Interviews and observations highlight that the move toward higher standards may seem unattainable, inadequate, and frustrating. However, most of the people interviewed agreed that the standards were indeed universal (i.e. the right to live in dignity or have access to clean water). Nevertheless, these key indicators are problematic. Where these key indicators need to be applied, they imply rigidity (injunction to achieve) and are often decontextualized from the local reality. An example of this is the 500 metre distance between a water point and a household, which is often cited in interviews to show the inadequacy of the indicator in the context.

Secondly, even if SPHERE standards have faced numerous criticisms, they nevertheless accumulate a large amount of positive reviews and successes making these standards relevant. The expert group contacted suggested that SPHERE standards could, with the necessary efforts, provide tools and means to affected populations and local NGOs which would allow them to target humanitarian relief operations after a disaster. Certainly, in doing so, there is a risk of opening the way to balkanization and relativization leading to the production of a great variety/diversity of indicators. In our view, it is not so much the fact that there are standards aimed at respecting human dignity that is lacking, but their operability based on necessary localized appropriation.

Thirdly, the social percolation of SPHERE standards, if it is possible, requires a more granular understanding of local resources and capacities as well as a strong organic relationship between field actors and the SPHERE network. They also require that the benefits and drawbacks of the standardization process be made transparent. Raising the level of understanding on both sides is essential to understand how populations were living and what actions need to be taken to return minimally to the level of quality of life experienced before the disaster. Having reached this stage, other post-disaster and developmental interventions can take over to raise the levels achieved, provided that populations consent and are participants in the modalities of development to be put in place.

Fourthly, despite all the efforts to counter this phenomenon to date, the Western-centric logic is still very present in humanitarian professionalization. In the case of the SPHERE approach, there are still many entry barriers. These include unequal access to the internet to participate in the debates surrounding the creation and dissemination of standards or the lack of local appropriation based on the level of percolation

Fifthly, mobilizing primarily established universally recognized data would require pairing them with existing pre-disaster local standards to provide mobilized NGOs with a working base closer to the objective material conditions that must be respected. This does not mean that the pre-disaster baseline situation should not be improved, but rather that it should be done as a second step, once the situation has stabilized and a more demanding mobilization is possible.

Finally, sixthly, some of the tensions and resistance to the SPHERE approach stem from persistent prejudices towards local knowledge, local traditions, local know-how, and expertise. Good practices are embedded in these local cultural elements, and recognizing their relevance requires initiating a process of progressive decolonization of knowledge and normative frameworks derived from Western ways of thinking and defining normality.

When international doctors arrive and refer to "beliefs" to refer to local knowledge, it can be considered inappropriate. This does not facilitate dialogue. [...] New knowledge content must be accepted. (Personal communication, R10, March 2019)

This decolonial stance appears essential to take into account certain cultural specificities held by local actors and their community organizations. It is by acting in this direction that humanitarian standards will no longer be considered as heirs of colonization. Such a critical and anti-oppressive approach would make it possible to deconstruct colonial values, policies, and practices that tend to repeat themselves during interventions in disaster situations.

This consideration is all the more important as recent work on the impact of Covid-19 reports a worrying situation for the humanitarian sector (Audet et al. 2020). On the one hand, the effectiveness of international humanitarian action is hampered. Indeed, humanitarian professionals who can no longer travel have mostly been repatriated by their employer to their country, leading to a revision of working methods: teleworking and local management of interventions. On the other hand, the health crisis has had an impact on fundraising capacities and thus on the finances of large organizations. As an indication, Oxfam International has seen the layoffs of 1,450 people in 2020 due to financial losses (Tchandem Kamgang 2020).

Conclusion

This article presents a nuanced picture of the reception of SPHERE standards and the tensions associated with localization. Regarding the question of reconciling the two phenomena, "universalism" versus "localism", our study indicates that the answer lies primarily in a revision

of the approaches, methods, and overall posture of the SPHERE initiative by considering and adapting to the three levels of social percolation of SPHERE standards.

In other words, SPHERE standards percolate differently depending on the humanitarian case at hand (location, actors involved, nature of the disaster, etc.). This generates varying degrees of resistance, which act as a barrier to achieving localization and decolonization objectives. These resistances could also be received as useful constructive criticisms if power relations were transformed into collaborative relationships based on active listening. The optimal threshold for reconciling universalism and localism can only be achieved when standards are produced in a bottom-up and top-down movement (respecting the five key success factors), the approach is perfectly appropriate, and the norms and standards have been tested in a variety of catastrophic situations.

To conclude, we present a set of recommendations and action plans aimed at achieving an optimal threshold for reconciling "universalism and localism". Firstly, we found that the lowest level of percolation was linked to the highest level of resistance to the use of SPHERE Manual standards. We also indicated that this low level of percolation was due to organizations that were weakly connected to the SPHERE network. Two courses of action emerge from this first observation.

Firstly, it will be important for SPHERE to gain a better understanding of what hinders the application of SPHERE standards. To achieve this, the level of understanding of the message between users of the Manual and the SPHERE network will need to be elevated. This will require a revision of the pedagogy of the SPHERE Manual, transitioning from passive to active, from closed to open, in a way that respects the natural organizational distance inherent in this level of interaction (organizations are not part of the SPHERE network). In other words, the Manual or training materials will need to be prepared to present a framework for the application of standards that takes into account local realities. This would no longer involve defining standards in a universal way, but rather taking urgent actions based on a modulated idea-standard that varies according to the context of the disaster and the territory concerned (strong or weak state).

For SPHERE, this will require working with universalism through the specific, where the singular will allow for adaptation of the idea-standard.

Secondly, in preparing for this new pedagogical approach, it will be important to undertake a deep work of decolonization and localization of the SPHERE approach and its Manual. This work of deconstructing biases and culturally inappropriate considerations will need to be done in conjunction with the broad cultural frameworks in which the standards will be applied. To achieve this, closer collaboration with key organizations that have applied the standards and have the willingness and capacity to collaborate with SPHERE will be inevitable.

Thirdly, SPHERE is an underfunded organization that is doing extremely important work, the significance of which is only growing. For instance, the simple phenomenon of upcoming natural disasters related solely to rising sea levels should be taken into account. Underfunding should become a key objective of SPHERE's reorganization. Firstly, more money should come from various levels of government, from national to international. Secondly, grant-making foundations could be more solicited to contribute to the cause of natural disasters. Thirdly, the private sector could also be involved. Therefore, there is room for a pluralistic funding strategy.

Finally, our doctoral work has highlighted the centrality of knowledge for an organization like SPHERE. Whether it be knowledge related to the territories where disasters occur, the institutions and organizations specific to these territories, or the course of emergency actions, gathering data is vital to improving and enhancing both the SPHERE approach and its tools (Manual, training, etc.). It will also be important to develop internal reflexivity on the functioning of SPHERE. As we have seen, it is central to have a good understanding of the levels of percolation and resistance in order to make emergency interventions more effective, efficient, and relevant. Based on these various observations, it is clear that an academic focal point should be considered.

Notes

1 - R4: Person from Southern States (local organizations) or person who left their country of origin (Northern State) more than 20 years ago.

2- Same as R4.

3- Same as R4.

Références

Abrahamson, E., et L. Rosenkopf. 1997. « Social Network Effects on the Extent of Innovation Diffusion: A Computer Simulation. » *Organization Science* 8 (3): 289–309.

Alalouf-Hall, D. 2020. « Professionalizing Humanitarian Assistance in disaster response: a complex and reactive process. » [working paper].

Association SPHÈRE. 2016. Statuts et règlements. SPHÈRE Project.

Audet, F., C. Coulombe, M.-P. Leroux, et al. 2020. « Covid-19: Pratiques collaboratives améliorées des interventions en situation complexe, urgente, humanitaire et internationale ancrées dans une approche de duty of care. » OCCAH, Montréal, 1–7.

Bouju, J., et S. Ayimpam. 2015. « Ethnocentrisme et partenariat: la violence symbolique de l'aide humanitaire, » *Les Papiers du Fonds* 1, décembre 2015. Fonds Croix-Rouge française.

Brauman, R., et M. Neuman. 2014. « MSF and the aid system: Choosing not to choose, » *Crash*.

Broadbent, S., et J. Hammersley. 1957. « Percolation Processes I. Crystals and Mazes.» *Proceedings of the Cambridge Philosophical Society* 53: 629–641.

Brunsson, N., et B. Jacobsson. 2002. *A World of Standards*. Oxford: Oxford University Press. Care. 2021. *Localisation et décolonisation: l'avenir de l'aide humanitaire*. Canada.

Clarke, P., et B. Ramalingam. 2008. « Organisational change in the humanitarian sector. » ALNAP 7th Review of Humanitarian Action. London: ALNAP/ODI.

Curion, P. 2020. « Decolonising aid, again. » *The New Humanitarian*, 13 Juillet 2020. <https://www.thenewhumanitarian.org/opinion/2020/07/13/decolonisation-aid-humanitarian-development-racism-black-lives-matter>.

Desmond, E. 2011. « Résistance. » In *Dans Dictionnaire de la Violence*, edited by par Michela Marzano, 1132–1137. Paris: Presses Universitaires de France.

Dubois, M. 2018. « The New Humanitarian Basics. » HPG Working Paper. London: Humanitarian Policy Group/Overseas Development Institute.

Dufour, C., V. de Geoffroy, H. Maury, et F. Grünewald. 2004. « Rights, Standards and Quality in a Complex Humanitarian Space: Is SPHERE the Right Tool? » *Disasters* 28: 124–141.

Galtung, J. 1969. « Violence, Peace and Peace Research. » *Journal of Peace Research* 6 (3): 167–191. Higgins, V., et W. Larner. 2010. « From Standardization to Standardizing Work. » In *Dans Calculating the Social*, edited by par V. Higgins, et W. Larner, 205–218. London: Palgrave Macmillan.

Hollander, J. A., et R. L. Einwohner. 2004. « Conceptualizing Resistance. » *Sociological Forum* 19 (4): 533–554. doi:10.1007/s11206-004-0694-5.

Hopgood, S. 2011. « Saying ‘No’ to WalMart? Money and Morality in Professional Humanitarianism. » In *Dans Humanitarianism in Question: Politics, Power, Ethics*, edited by Michael Barnett, et Thomas Weiss, 98–123. Ithica, NY: Cornell University Press.

Juma, M. K., et A. Suhrke. 2002. *Eroding local capacity: international humanitarian action in Africa*. Uppsala: Nordic Africa Institute.

Khan, K. S., R. Kunz, J. Kleijnen, et G. Antes. 2003. « Five steps to conducting a systematic review. »

Journal of the Royal Society of Medicine 96 (3): 118–121.

Lewis, D. 1998. « Inter-agency partnerships in aid-recipient countries: lessons from an aquaculture project in Bangladesh. » Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly 27 (3): 323–338.

Livet, P. 2012. « Normes sociales, normes morales, et modes de reconnaissance. » Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle 1 (1-2): 51–66.

Morin, E. 2005. Introduction à la pensée complexe. Paris: Editions du Seuil.

Niang, N. 2014. « Normes ISO, droit international et émancipation des pays en développement: éclairages (et impasses) de perspectives d'économie politique internationale. » Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional 2014: 117–145.

Patel, R. B., et J. Chadhuri. 2019. « Revisiting the SPHERE standards: comparing the revised SPHERE standards to living standards in three urban informal settlements in Nairobi, Kenya. » Journal of International Humanitarian Action 4 (6): 1–10.

Ramognino, N. 2007. « Normes sociales, normativités individuelle et collective, normativité de l'action. » Langage et société 119: 13–41.

Singh, S. 2016. « As local as possible, as international as necessary: humanitarian aid international's position on localization. » Charter For Change, 16 Décembre 2016. <https://charter4change.org/2016/12/16/as-local-as-possible-as-international-as-necessary-humanitarian-aid-internationals-position-on-localisation/>.

SPHÈRE. 2011. Humanitarian Charter and Minimum Standards in Disaster Response. SPHÈRE Project.

SPHÈRE 2018. Humanitarian Charter and Minimum Standards in Disaster Response. SPHÈRE Project.

SPHÈRE. 2021. Plan stratégique 2021-2025. Genève.

Tchandem Kamgang, A. 2020. « OXFAM va se retirer de 18 pays et 1450 personnes seront au chômage, » RCI, 21 mai 2021. [https://www.rcinet.ca/fr/2020/05/21/oxfam-retirer-18-pays-1450-personnes-seront-chomage /](https://www.rcinet.ca/fr/2020/05/21/oxfam-retirer-18-pays-1450-personnes-seront-chomage/).

BIBLIOGRAPHIE

Abrahamson, E. et Rosenkopf, L. (1997). Social network effects on the extent of innovation diffusion: a computer simulation. *Organization Science*, 8(3), 289-309.
<https://doi.org/10.1287/orsc.8.3.289>

- Active Learning Network for Accountability and Performance in Humanitarian Action (ALNAP) (2015). *The state of the humanitarian system* [Rapport].
<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/alnap-sohs-2015-web.pdf>
- Active Learning Network for Accountability and Performance in Humanitarian Action (ALNAP) (2018). *L'état du système humanitaire résumé* [Rapport].
https://sohs.alnap.org/system/files/content/resource/files/main/190211%20SOHS%20Summary%202018%20FR%20for%20online%20ook_1.pdf
- Active Learning Network for Accountability and Performance in Humanitarian Action et Groupe urgence, réhabilitation, développement (ALNAP et URD) (2003). *Participation by crisis-affected populations in humanitarian action: a handbook for practitioners*. Londres : ODI. Repéré à <http://www.alnap.org/resource/5271.aspx>
- Adler, P. A. et Adler, P. (1987). *Membership roles in field research*. Newbury Park, CA : Sage.
- Agence française de développement (AFD) (2011). *Étude des interventions post-catastrophe de l'AFD* [Rapport]. Repéré à www.issuu.com/objectif-developpement/docs/38-evaluation-capitalisation
- Aggar, S. (2016). *La responsabilité de protéger : un nouveau concept ?* [Thèse de doctorat]. Université de Bordeaux. Repéré à <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01587742>
- Ahmad, A. (2004). *Disaster Management Through The New Millennium*. New Delhi: Anmol Publications PVT.
- Ahmed, E. et H. A, Abdusalam (2000). On Social Percolation and Small World Network. *European Physical Journal B*, 16(3), 569-571. <https://doi.org/10.1007/s100510070218>
- Alalouf-Hall, D. (2019). « Le miracle de Kamaishi » : les enseignements du tsunami de 2011 au Japon. *Alternatives humanitaires*, (10), 148-161. Repéré à <http://alternatives-humanitaires.org/fr/2019/03/25/le-miracle-de-kamaishi-les-enseignements-du-tsunami-de-2011-au-japon>
- Alalouf-Hall, D. (2020). *Professionalizing Humanitarian Assistance in disaster response: a complex and reactive process* [Working paper].
- Alalouf-Hall, D. et Audet, F. (2020). Haïti : mieux comprendre le bilan mitigé de l'action humanitaire internationale. *Alternatives Humanitaires*, (13), 6-13. Repéré à https://www.alternatives-humanitaires.org/wp-content/uploads/2020/03/AH_N13_2_Perspectives_1_Alalouf_Audet_VFR.pdf
- Alalouf-Hall, D. et Fontan, J.-M. (2020). Gestion des catastrophes naturelles en sol québécois : rendre socialement et écologiquement responsables les processus de développement

- des territoires affligés. *Revue Organisations & Territoires*, 29(2), 127-139.
<https://doi.org/10.1522/revueot.v29n2.1156>
- Alalouf-Hall, D., Fontan, J.-M., Grant-Poitras, D., Conoir, Y. et Maltais, S. (2020). Entre menaces et opportunités : la réponse canadienne face à la COVID-19. *Alternatives Humanitaires*, (15), 94-115. Repéré à <https://www.alternatives-humanitaires.org/fr/2020/11/25/entre-menaces-et-opportunités-la-reponse-canadienne-face-a-la-covid-19/>
- Anderson, M.-B. et Woodrow, P.-J. (1989). *Rising from the Ashes. Development Strategies in Times of Disaster*. Boulder, CO: Westview Press.
- André, J. (2002). *Document numérique* (6^e volume). Éditions Lavoisier et Hermès. Repéré à <https://dn.revuesonline.com/article.jsp?articleId=948>
- Arvisais, O. (2020). *Accès, persévérance scolaire et sentiment de sécurité des élèves du programme d'éducation accélérée du camp de réfugiés de Dadaab au Kenya*. [Thèse de doctorat]. Université du Québec à Montréal. Repéré à <https://archipel.uqam.ca/14106/>
- Arvisais, O. et Alalouf-Hall, D. (2020). COVID-19 dans les camps de réfugiés : vers la catastrophe humanitaire. *The Conversation*. Repéré à <https://theconversation.com/covid-19-dans-les-camps-de-refugies-vers-la-catastrophe-humanitaire-135483>
- Association SPHÈRE (2016). *Statuts au 28 septembre 2016* [Statuts]. Repéré à <https://spherestandards.org/wp-content/uploads/Sphere-statutes-bylaws-2018.pdf>
- Atlani-Duault, L. (2003). Les ONG locales, vecteurs de « bonne gouvernance » dans le Second Monde ?, *Journal des anthropologues*, (94-95), 183-190.
<https://doi.org/10.4000/jda.1930>
- Atlani-Duault, L. (2005). Les ONG à l'heure de la « bonne gouvernance ». *Autrepart*, (35), 3-18.
<https://doi.org/10.3917/autr.035.0003>
- Audet, F. (2014). *Développer les capacités locales ou faire survivre le régime ? L'approche bureaucratique pour comprendre les organisations humanitaires* [Thèse de doctorat]. École Nationale d'Administration publique. Archives ENAP. Repéré à <http://archives.enap.ca/bibliotheques/2014/08/030663815.pdf>
- Audet, F. (2016). *Comprendre les organisations humanitaires développer les capacités ou faire survivre les organisations?* Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Audet, F., Coulombe, C., Leroux, M.-P., Alalouf-Hall, D., Arvisais, O. et Savard, M.-C. (2020). *COVID-19 : Pratiques collaboratives améliorées des interventions en situation complexe, urgente, humanitaire et internationale ancrées dans une approche de duty of care* [Cahier de recherche]. OCCAH. Repéré à <https://occah.uqam.ca/publications/covid-19-pratiques-collaboratives-ameliorees-des-interventions-en-situation-complexe-urgente-humanitaire-et-internationale-ancree-dans-une-approche-de-duty-of-care/>

- Bagla-Gökalp, L. (2003). *Sociologie des organisations* (collection Repères, 249). Paris : La Découverte.
- Ba Gning, S., Poulet, K., Inis Ndiaye, A (2017). Appréhender les ONG comme espace de gouvernance : de l'ethnographie des pratiques à celle des contraintes à l'autonomie. *Les Papiers du Fonds*, (12). Repéré à https://www.fondation-croix-rouge.fr/wp-content/uploads/2018/02/fcrf_pdf12_gning_fevrier2017.pdf
- Baillargeon, S. (2018, 26 février). Le mouvement #MeToo rattrape les ONG humanitaires. *Le Devoir*. Repéré à <https://www.ledevoir.com/monde/521246/oxfam-et-les-crimes-sexuels-des-ong-en-haiti>
- Balibar, É. (2010). *La proposition de l'égaliberté. Essais politiques 1989-2009*. Paris : Presses universitaires de France.
- Ballé, C. (2009). *Sociologie des organisations* (8 éd. mise à jour, collection Que sais-je?, 2499). Paris : Presses universitaires de France.
- Ballé, C. (2021). Tendances contemporaines. Dans Ballé, C. (dir.), *Sociologie des organisations* (p. 105-118). Paris: Presses universitaires de France.
- Barbelet, V., Davies, G., Flint, J. et Davey, E. (2021). *Interroger la base de preuves sur la localisation humanitaire : une étude de la littérature* [Revue documentaire]. HPG. Repéré à https://cdn.odi.org/media/documents/FRENCH_Localisation_lit_review_web.pdf
- Bareil, C. (2004). *Gérer le volet humain du changement* (collection entreprendre). Montréal : Éditions Transcontinental.
- Bazin, M., Fry, A. et Levasseur, P. (2010). L'aide humanitaire internationale non-gouvernementale : un monopole occidental. *Humanitaire* (24). Repéré à <http://humanitaire.revues.org/696>
- Beaudoin, M. (2018). *Analyse des solutions possibles aux inondations dans le centre urbain d'Ottawa et de Gatineau* (Mémoire de maîtrise). Université de Sherbrooke. Repéré à https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/11893/Beaudoin_Michelle_MENv_2018.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- Bélanger, D. et Gosselin, P. (2007). *Changements climatiques au Québec méridional : perceptions de la population générale et suggestions d'adaptations futures*. Montréal, QC : Institut national de santé publique du Québec. Repéré à www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/618-changclimatmeridionalpercep.pdf
- Beck, U. (2006). *Qu'est-ce que le cosmopolitisme?* Paris: Aubier.
- Beffara, V. et Duminil-Copin, H. (2016). Lectures on Schramm–Loewner Evolution. Repéré à <http://www.statslab.cam.ac.uk/~james/Lectures/sle.pdf>

- Belgrana, H. (2014). *Modélisation du phénomène de transport dans un composite à fibres métalliques orientées* [Mémoire de Master]. Université Ibn Khaldoun – Tiaret. Repéré à <http://dspace.univ-tiaret.dz/bitstream/123456789/4129/1/TH.M.PHY.FR.2014.167.pdf>
- Bennett, C. (2015). *The Development Agency of the Future: Fit for Protracted Crises?* [Working Paper]. Overseas Development Institute (ODI). Repéré à <https://cdn.odi.org/media/documents/9612.pdf>
- Bettati, M. (2007). Du droit d'ingérence à la responsabilité de protéger. *Outre-Terre* (20), 381-389. <https://doi.org/10.3917/oute.020.0381>
- Berenstain, N., Dotson, K., Paredes, J. et al. (2022). Epistemic oppression, resistance, and resurgence. *Contemporary Political Theory*, 21, 283–314. <https://doi.org/10.1057/s41296-021-00483-z>
- Blackburn, P. (2018). *Entrer en état d'urgence à l'ère du capitalisme globalisé : retour critique sur quatorze ans avec Médecins Sans Frontières* [Thèse de doctorat]. Université de Montréal. Papyrus. Repéré à https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/21118/Blackburn_Philippe_2018_these.pdf?sequence=4&isAllowed=y
- Block, M., Khvatova, T., Zhukov, D. et Lesko, S. (2015) Studying the Structural Topology of the KnowledgeSharing Network. Dans Dias Rouco, J. C. (dir.), *Proceedings of the 11th European Conference on Management, Leadership and Governance* (p.20-27), Reading, UK : ACPI.
- Boltanski, L. et Thévenot, L. (1991). *De la justification : les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard.
- Boltanski, L. (1993). *La souffrance à distance : morale humanitaire, médias et politique* (collection Leçons de choses). Paris : Métailié.
- Boltanski, L. et Chiapello, E. (2011[1999]). *Le nouvel esprit du capitalisme* (nouvelle éd., collection tel, 380). Paris : Gallimard.
- Bonino, F. et Christoplos, I. (2016). *Evaluating protection in humanitarian action: Decision-making processes, common issues and challenges*. [Rapport ALNAP]. Repéré à https://www.alnap.org/system/files/content/resource/files/main/ALNAP%20Evaluation%20of%20Protection%20guide_1.pdf
- Borton, J. (1996). *Joint evaluation for emergency assistance to Rwanda: Study III main findings and recommendations*. [Rapport]. HPN. Repéré à <https://odihpn.org/publication/joint-evaluation-of-emergency-assistance-to-rwanda-study-iii-main-findings-and-recommendations/>

- Bosher, L., Chmutina, K. et van Niekerk, D. (2021). Stop Going Around in Circles: Towards a Reconceptualisation of Disaster Risk Management Phases. *Disaster Prevention and Management*, 30(4/5), 525-537. <https://doi.org/10.1108/DPM-03-2021-0071>
- Bouju, J. et Ayimpam, S. (2015). Ethnocentrisme et partenariat : la violence symbolique de l'aide humanitaire. *Les Papiers du Fonds* (1). Repéré à <https://www.fondation-croix-rouge.fr/wp-content/uploads/2018/02/ethnocentrisme-et-partenariat-la-violence-symbolique-de-laide-humanitaire.pdf>
- Boutin, G. (2018). *L'entretien de recherche qualitatif : théorie et pratique* (2^e éd.). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Boyle, A. (2012). Soft Law in International Law Making. Dans Evans, M.-D. (dir.), *International Law* (2^e éd.). Oxford : Oxford University Press.
- Bradol, J.-H. et Le Pape, M. (2017). *Génocide et crimes de masse. L'expérience rwandaise de MSF (1982-1997)*. Paris : CNRS Éditions.
- Brauman, R. (2000). *L'action humanitaire*. Paris : Flammarion.
- Brauman, R. (2010). *La médecine humanitaire*. Paris : Presses universitaires de France.
- Brauman, R. et Neuman, M. (2014). MSF et le système de l'aide: Le choix du non-choix. *CRASH*. Repéré à <https://www.msf-crash.org/fr/publications/acteurs-et-pratiques-humanitaires/msf-et-le-systeme-de-laide-le-choix-du-non-choix>
- Bricmont, J., et Houtart, F. (2005). *Impérialisme humanitaire : droits de l'homme, droit d'ingérence, droit du plus fort ?* Bruxelles : Aden.
- Bricmont, J. (2006), *L'impérialisme humanitaire*. Montréal : Lux.
- Brière, S., Conoir, Y. et Poulin, Y. (2016). *Gestion de projets de développement international et d'action humanitaire*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Broadbent, S., et Hammersley, J. (1957). Percolation processes: I. Crystals and mazes. *Mathematical Proceedings of the Cambridge Philosophical Society*, 53(3), 629-641. <https://doi.org/10.1017/S0305004100032680>
- Brown, D. et Donini, A. (2014). *Rhetoric or reality? Putting affected people centre humanitarian action* [Rapport]. ALNAP. Repéré à <https://www.alnap.org/help-library/rhetoric-or-reality-putting-affected-people-at-the-centre-of-humanitarian-action-0>
- Brunsson, N., et Jacobsson, B. (2002). *A world of standards*. Oxford : Oxford University Press.
- Brusset, E. (2011). *Étude des interventions post-catastrophe de l'AFD* [Rapport]. Repéré à <https://www.afd.fr/sites/afd/files/imported-files/38-evaluation-capitalisation.pdf>

- Buchanan-Smith, M. (2002). *Interrelationships Between Humanitarian Organizations* [Rapport]. Repéré à <https://www.icrc.org/data/files/publications/ar/interrelationships.pdf>
- Buchanan-Smith, M. (2003). *How the SPHERE Project Came into Being: A Case Study of Policy Making in the Humanitarian Aid Sector and the Relative Influence of Research* [Working Paper]. Londres : ODI. Repéré à <https://cdn.odi.org/media/documents/176.pdf>
- Busson-Villa, F. et Gallopel-Morvan, K. (2012). La normalisation des associations : quelle efficacité pour rassurer les parties prenantes ? *Management & Avenir*, (54), 168-190. <https://doi.org/10.3917/mav.054.0168>
- Care (2019). *Souffrir en silence. Les dix crises humanitaires les moins médiatisées en 2018*. [Rapport]. Repéré à https://www.carefrance.org/ressources/themes/1/8071dd0-7858-19429_A4_suffer-in-silence-.pdf
- Carrier, M. (2019). Standards – Amis ou ennemis de l’agilité ? *Humanitaire en Mouvement* (20), 10-13. Repéré à https://www.urd.org/fr/revue_humanitaires/standards-amis-ou-ennemis-de-lagilite/
- Cash Learning Partnership (2018). *Minimum Standards for Market Analysis* [Manuel]. Repéré à <https://www.calpnetwork.org/wp-content/uploads/2020/03/calp-misma-en-web-1.pdf>
- Center for disaster Philanthropy (CDP) (2021). *The Disaster Life Cycle*. Repéré à <https://disasterphilanthropy.org/issue-insight/the-disaster-life-cycle/>
- Centre d’expertise hydrique du Québec (CEHQ). (2015). *Atlas hydroclimatique du Québec méridional : impact des changements climatiques sur les régimes de crue, d’étéage et d’hydraulicité à l’horizon 2050*. Montréal, QC : CEHQ. Repéré à www.cehq.gouv.qc.ca/hydrometrie/atlas/atlas_hydroclimatique.pdf
- Chamisa, E. E. (2000). The Relevance and Observance of the IASC Standards in Developing Countries and the Particular Case of Zimbabwe. *The International Journal of Accounting*, 35(2), 267-286. [https://doi.org/10.1016/S0020-7063\(00\)00049-2](https://doi.org/10.1016/S0020-7063(00)00049-2)
- Charbonneau, M. (2012). *Revue de littérature et périodisation de l’histoire moderne des fondations philanthropiques en Europe et aux États-Unis : Les cinq âges d’or de la philanthropie* [Rapport]. Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES). Repéré à https://crises.uqam.ca/wp-content/uploads/2018/10/ET1114_GS.pdf
- Clarke, P. and Ramalingam, B. (2008). Organisational change in the humanitarian sector. Dans ALNAP (dir.), *ALNAP 7th Review of Humanitarian Action* (p. 21-82). Londres : ODI. Repéré à https://www.alnap.org/system/files/content/resource/files/main/7rha-ch2_0.pdf
- Coase, R.(1960). The Problem of Social Cost. *Journal of Law and Economics*, 3(Oct., 1960), 1-44.

- Cohen, S. (2005). ONG et altermondialistes : un même combat ? *L'Économie politique* (25), 91-101. <https://doi.org/10.3917/leco.025.0091>
- Cook, K. S. (1977). Exchange and Power in Networks of Interorganizational Relations. *The Sociological Quarterly*, 18(1), 62–82. Repéré à <http://www.jstor.org/stable/4105564>
- Corbet, A. (2014). Dynamiques d'encampement : comparaison entre un camp formel et un camp informel en Haïti. *Cultures & Conflits*, (93), 87-108. <https://doi.org/10.4000/conflits.18857>
- Corbin, J. et Strauss, A. L. (2008). *Basics of qualitative research* (3^e éd.). Thousand Oaks, CA : Sage.
- Correale, F. (2016). De la résistance : un paradigme démodé ? Dans Dakhli, L. et Lemire, V. (dir.), *Étudier en liberté les mondes méditerranéens. Mélanges offerts à Robert Ilbert* (p. 367-378), Paris : Éditions de la Sorbonne. Repéré à <http://hal.cirad.fr/CITERES-EMAM/hal-01259578>
- Coule, T. M. (2015). Nonprofit Governance and Accountability: Broadening the Theoretical Perspective. *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, 44(1), 75–97. <https://doi.org/10.1177/0899764013503906>
- Couture Ménard, M.-E et Rioux Collin, J. (2019). *Les compétences et les pouvoirs des municipalités pour créer des environnements favorables à la saine alimentation et au mode de vie physiquement actif*. Québec, QC : Institut national de santé publique du Québec. Repéré à https://www.inspq.gc.ca/sites/default/files/publications/2528_pouvoirs_municipalites_environnements_saine_alimentation_mode_vie_actif.pdf
- Cozzolino, A., Rossi, S. et Conforti, A. (2012). Agile and lean principles in the humanitarian supply chain the case of the United Nations world food programme. *Journal of Humanitarian Logistics and Supply Chain Management*, 2(1), 16-33. <https://doi.org/10.1108/20426741211225984>
- Croix-Rouge canadienne (2018). *Guide sur le rétablissement à la suite d'une inondation* [Guide]. Repéré à <https://www.croixrouge.ca/crc/documentsfr/Guideretablissement-a-la-suit-inondation.pdf>
- Crossman, A. (2019). Understanding Diffusion in Sociology. *ThoughtCo*. Repéré à thoughtco.com/cultural-diffusion-definition-3026256
- Crozier, M. et Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système*. Paris : Seuil.
- Cubie, D. (2011). An Analysis of Soft Law Applicable to Humanitarian Assistance: Relative Normativity in Action ? *Journal of International Humanitarian Legal Studies*, (2), 177-215. Repéré à <https://ssrn.com/abstract=1891826>

- Curion, P. (2020, 13 juillet). Decolonising aid, again. *The New Humanitarian*. Repéré à <https://www.thenewhumanitarian.org/opinion/2020/07/13/decolonisation-aid-humanitarian-development-racism-black-lives-matter>
- Dallaire, R., Beardsley, B., Morgan, J.-L. et Beardsley, B. (2004). *J'ai serré la main du diable : la faillite de l'humanité au Rwanda*. Montréal : Libre Expression.
- Darcy, J. et Hofmann, C.-A. (2003). According to Need? Need Assessment and Decision-making in the Humanitarian Sector [Rapport]. Humanitarian Policy Group (HPG). Repéré à https://cdn.odi.org/media/documents/285_hvFlmfd.pdf
- Daun, J. (2020). *Humanitarian accountability: a conceptual analysis* [Working paper]. Refugee Law Initiative. Repéré à https://sas-space.sas.ac.uk/9316/1/RLI_Working_Paper_No.41.pdf
- Dauphiné, A. et Provitolo, D. (2007). La résilience: Un concept pour la gestion des risques. *Annales de Géographie* (654), 115-125. <https://doi.org/10.3917/ag.654.0115>
- Dauphiné, A. et Provitolo, D. (2013). Définir les notions de risque et de catastrophe. Dans Dauphiné, A. et Provitolo, D. (dir.), *Risques et catastrophes: Observer, spatialiser, comprendre, gérer* (p. 14-47). Paris: Armand Colin.
- Dauvin, P. et Siméant, J. (2002). Travailler sur l'humanitaire par entretiens. Retour sur une méthode. *Mots*, (65), 117-133. <https://doi.org/10.3406/mots.2001.2490>
- Dauvin, P. (2004). Être un professionnel de l'humanitaire ou comment composer avec le cadre imposé. *Revue Tiers Monde*, XLV(180), 825-840. <https://doi.org/10.3917/rtm.180.0825>
- David, P. A. et Foray, D. (1994). Percolation Structures, Markov Random Fields and the Economics of EDI Standards Diffusion. Dans Pogorel, G. (dir.), *Global Telecommunications Strategies and Technological Changes* (p. 135-170). Amsterdam : Elsevier.
- David, P. A. (1985). Clio and the Economics of qwerty. *The American economic review*, 75(2), 332-337. Repéré à <https://www.jstor.org/stable/1805621>
- Davis, A. (2007). *Concerning Accountability of Humanitarian Action* [Rapport]. Humanitarian Practice Network. Repéré à <http://cdn-odi-production.s3-website-eu-west-1.amazonaws.com/media/documents/8735.pdf>
- Davis, I. et Alexander, D. (2016). *Recovery from disaster*. New York, NY : Routledge.
- Davis, M. (2007). *Le pire des mondes possibles : de l'explosion urbaine au bidonville global*. Paris : La Découverte.
- Davis, J. et Reilly, L. (2017). *Security to Go: A Risk Management Toolkit for Humanitarian Aid Agencies* (2^e éd.). Londres : EISF publication.

- Desgrandchamps, M. (2018). Du Congo au Biafra. Guerres civiles et actions humanitaires dans les relations internationales postcoloniales. *Relations internationales*, (176), 55-67. <https://doi.org/10.3917/ri.176.0055>
- De Leener, P., Trott., M. et al. (2011). *Penser la Qualité en Solidarité Internationale. Vue d'ensemble sur la qualité. Introduction générale* [Rapport]. Louvain la Neuve : Inter-Monde. Repéré à <https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/1-Cahier.Synth%C3%A8se.pdf>
- De Leener, P. (2013). Le partenariat contre l'altérité ? Comment, sous couvert de partenariat, le déni de ce qui rend autre l'autre se renouvelle dans les impensés de la solidarité internationale. *Mondes en développement*, (161), 79-92. <https://doi.org/10.3917/med.161.0079>
- Deroian, F. (2002). Formation of social networks and diffusion of innovations. *Research policy*, 31(5), 835-846. [https://doi.org/10.1016/S0048-7333\(01\)00147-0](https://doi.org/10.1016/S0048-7333(01)00147-0)
- Derzsi-Horvath, A., Steets, J., et Ruppert, L. (2017). *Independent Grand Bargain Report* [Rapport]. Global Public Policy Institute. Repéré à https://interagencystandingcommittee.org/system/files/nn_-_grand_bargain_report_final.pdf.
- Descombes, V. (1996). *Les institutions de sens*. Paris : Éditions de Minuit.
- Desrosières, A. (2008). *Pour une sociologie historique de la quantification. L'argument statistique I*. Paris : Presses des Mines ParisTech.
- Dessinges, C. (2008). Émotion, collectif et lien social : vers une approche sociologique du don humanitaire. *Revue du MAUSS*, (32), 303-321. <https://doi.org/10.3917/rdm.032.0303>
- De Sousa Santos, B. (2007). Beyond Abyssal Thinking: From Global Lines to Ecologies of Knowledges. *Review*, 30, 45-89. Repéré à <https://www.jstor.org/stable/40241677>
- De Sousa Santos, B. et Meneses, M. P. (dir.) (2009). *Epistemologias do Sul*. Coimbra : Edições Almedina.
- De Sousa Santos, B. (2011). Épistémologies du sud. *Études Rurales*, (187), 21-49. <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.9351>
- Desmond, E. (2011). Résistance. Dans Marzano, M. (dir.), *Dictionnaire de la violence*. p.1132 Paris : Presses universitaires de France.
- Develtere, P., Fonteneau, B. et Pollet, I. (2004). L'évaluation dans les ONG belges, entre volonté et contrainte. *Tiers Monde* (180), 799-823. <https://doi.org/10.3917/rtm.180.0799>

- Development Initiative (2019). *Global Humanitarian Assistance report 2019* [Rapport]. Repéré à <https://devinit.org/documents/8/Global-Humanitarian-Assistance-Report-2019.pdf>
- Dewey, J. (2003). *Le public et ses problèmes* (trad. J. Zask). Pau : Farrago / Léo Scheer. DOI : 10.4267/2042/14546
- Dieleman, R., Heemskerk, A. M. et de Vries, G. (2019). *Internationally Networked NGO's, seizing opportunities and managing risks* [Rapport]. Partos/The Spindle. Repéré à <https://www.partos.nl/wp-content/uploads/2021/05/Internationally-Networked-NGOs.pdf>
- DiMaggio, P.-J. et Powell, W.-W. (1983). The Iron Cage Revisited : Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields. *American Sociological Review*, (48), 147-160. <https://doi.org/10.2307/2095101>
- Directives ISO/CEI (2004). Partie 2 : Règles de structure et de rédaction des Normes internationales (5^e éd.). Repéré à https://www.iec.ch/members_experts/refdocs/iec/isoiecdir-2%7Bed7.0%7Dfr.pdf
- Dubois, M. (2018) *The New Humanitarian Basics*. [Working Paper]. HPG. Repéré à <https://cdn.odi.org/media/documents/12201.pdf>
- Dufour, C., de Geoffroy, V., Maury, H. et Grünwald, F. (2004). Rights, Standards and Quality in a Complex Humanitarian Space: Is SPHERE the Right Tool ? *Disaster*, 28(2), 124-141. <https://doi.org/10.1111/j.0361-3666.2004.00248.x>
- Dufour, M. (2015). *Les processus de coordination des ressources entre organisations non gouvernementales (ONG) pour les opérations d'aide d'urgence humanitaire* [Thèse de doctorat]. École Nationale d'Administration publique. Archives ENAP. Repéré à <https://espace.enap.ca/id/eprint/35/1/030889124.pdf>
- Dunant, H. (1862). *Un souvenir de Solférino*. Genève : CICR.
- Duroch, F. et Noyer, E. (2021). Abus sexuels commis par des acteurs humanitaires : du relativisme moral à la concurrence des victimes. *Alternatives Humanitaires*, (16), 58-70. Repéré à <https://www.alternatives-humanitaires.org/fr/2021/03/24/abus-sexuels-commis-par-des-acteurs-humanitaires-du-relativisme-moral-a-la-concurrence-des-victimes/>
- Eberwein, W.-D. (2005). Le paradoxe humanitaire? normes et pratiques. *Cultures & Conflits*, 60(60), 15–37. <https://doi.org/10.4000/conflits.1916>
- Ebrahim, A. (2010). *The Many Faces of Nonprofit Accountability* [Rapport]. Harvard Business School. Repéré à <https://www.hbs.edu/faculty/Publication%20Files/10-069.pdf>.

- Espeland, W. et Stevens, M. (2008). A Sociology of Quantification. *European Journal of Sociology*, 49(3), 401-436. <https://doi.org/10.1017/S0003975609000150>
- Esping-Andersen, G. (1990). *The three worlds of welfare capitalism*. Princeton, NJ : Princeton University Press.
- Evetts, J. (2003). The sociological analysis of professionalism: occupational change in the modern world. *International Sociology*, 18, 395–416. <https://doi.org/10.1177/0268580903018002005>
- Fanon, F. (1952). *Peau noire, masques blancs*. Paris : Seuil.
- Favreau, L. (2009) Coopération internationale de proximité. Histoire, fondements et enjeux actuels des OCI du Québec. *Globe, Revue Internationale d'Études Québécoises*, 12(1), 17-41. <https://doi.org/10.7202/1000768ar>
- Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) (2011). *Introduction to the Guidelines for the Domestic Facilitation and Regulation of International Disaster Relief and Initial Recovery Assistance* [Manuel]. Repéré à <https://reliefweb.int/report/world/introduction-guidelines-domestic-facilitation-and-regulation-international-disaster>
- Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) (2013) *World Disaster Report 2013. Focus on technology and the future of humanitarian action*. Repéré à <https://www.ifrc.org/sites/default/files/WDR-2013.pdf>
- Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) (2020). *Rapport sur les catastrophes dans le monde 2020* [Rapport]. Repéré à https://www.ifrc.org/sites/default/files/2021-10/2020_WorldDisasters_Full_FR.pdf
- Feinstein International Center (2010). *Humanitarian horizons : A practitioners' guide to the future* [Rapport]. Repéré à <https://fic.tufts.edu/wp-content/uploads/Practitioners-Guide-Future.pdf>
- Flynn, C., Damant, D. et Bernard, J. (2014). Analyser la violence structurelle faite aux femmes à partir d'une perspective féministe intersectionnelle. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 28-43. <https://doi.org/10.7202/1029260ar>
- Fontan, J.-M., Klein, J.-L., et Lévesque B. (2003). *Reconversion économique et développement territorial : le rôle de la société civile* (collection Géographie contemporaine). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Fortin, A., Bi, J. V. B. et Soulimane, A. (2017). Les enseignements de l'épidémie d'Ebola pour une meilleure préparation aux urgences. *Santé Publique*, 29(4), 465-475. *Santé Publique*, 29(4), 465-475. <https://doi.org/10.3917/spub.174.0465>

- Fortin, M. F. (2010). *Fondements et étapes du processus de recherche. Méthodes quantitatives et qualitatives*. Montréal : Chenelière Éducation.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir*. Paris : Gallimard.
- Foucault, M. (1976). *La volonté de savoir*. Paris : Gallimard.
- Foudriat, M. (2011). *Sociologie des organisations : la pratique du raisonnement* (3^e éd.). Londres : Pearson Education.
- Fountain, P. (2013). Le mythe des ONG religieuses : le retour de la religion dans les études du développement. *Revue internationale de politique de développement* (4), 15-40.
<https://doi.org/10.4000/poldev.1302>
- Fund for Peace (2019). *Fragile States Index 2019*. Washington, DC : Fund for Peace. Repéré à <https://fundforpeace.org/2019/04/10/fragile-states-index-2019>
- Fusaschi, M. (2010). Victimes à tout jamais. Les enfants et les femmes d’Afrique : Rhétoriques de la pitié et humanitarisme spectacle. *Cahiers d’études africaines*, (198-199-200), 1033-1053. <https://doi.org/10.4000/etudesaficaines.16464>
- Galchinsky, M. (2011). Jewish Non-governmental Organizations. Dans Cushman, T. (dir.), *Routledge Handbook of Human Rights* (p. 560-569). Londres : Routledge.
- Galtung, J. (1969). Violence, peace and peace research. *Journal of Peace Research*, 6(3), 167-191. Repéré à <https://www.jstor.org/stable/422690>
- Gemenne, F., Cointe, B., Durieux, J.-F. et Boncour, P. (2010). Le rôle des cadres normatifs et des organisations internationales. *Hommes & migrations*, (1284), 128-143.
<https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.1255>
- Geoffroy (de), V., Grünewald, F. et Ní Chéilleachair, R. (2017). *Plus que de l’argent – La localisation en pratique*. Groupe URD et Trócaire. Repéré à <https://charter4change.files.wordpress.com/2017/08/plus-que-de-largent-la-localisation-en-pratique.pdf>
- Ghys, E. (2020, 12 mai). La théorie de la percolation ou l’art de modéliser une pandémie. *Le Monde*. Repéré à https://www.lemonde.fr/sciences/article/2020/05/12/la-theorie-de-la-percolation-ou-l-art-de-modeliser-d-une-pandemie_6039452_1650684.html
- Giard, V. (2003). La normalisation technique. *Revue française de gestion*, (147), 49-65.
<https://doi.org/10.3166/rfg.147.49-65>
- Giles, M., Power, J., Meeuwissen, T. et Okawa, S. (2019). *What makes International Standards interesting for National Disaster Management Authorities?* [Rapport]. London School of

- Economics and Political Science. Repéré à <https://www.spherestandards.org/wp-content/uploads/Engaging-with-NDMAs-LSE-report.pdf>
- Giraudoux, P. et Raoul, F. (2010). *Écologie du paysage et santé*, Montpellier, Écologie, septembre, hal-00610759. Repéré à <https://hal.science/hal-00610759>
- Glaser, B. G., et Strauss, A. L. (1967). *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*. Chicago, IL : Aldine.
- Glaser, B. (1978). *Theoretical sensitivity. Advances in the methodology of grounded theory*. Mill Valley, CA :Sociology Press.
- Glasman, J. (2020). *Humanitarianism and the Quantification of Human Needs. Minimal Humanity*. New York : Routledge.
- Good Humanitarian Donorship (GHD) (2003). *Principes et bonnes pratiques pour l'aide humanitaire* [Rapport]. Repéré à <https://www.ghdinitiative.org/assets/files/GHD%20Principles%20and%20Good%20Practice/GHD---23-Principles-French-Translation.pdf>
- Granovetter, M. (1973). The strength of weak ties. *American Journal of Sociology*, 78(6), 1360-1380. Repéré à <https://www.jstor.org/stable/2776392>
- Gregg, M. (dir.) (1989). *The Public Health Consequences of Disasters*. Atlante : CDC.
- Griekspoor, A. et Collins, S. (2001). Raising standards in emergency relief: how useful are Sphere minimum standards for humanitarian assistance? *BMJ*, 323(7315), 740–742. <https://doi.org/10.1136/bmj.323.7315.740>
- Grosfoguel, R. (2010). Vers une décolonisation des « uni-versalismes » occidentaux: le « pluri-versalisme décolonial », d'Aimé Césaire aux zapatistes. Dans Mbembe, A. *et al.* (dir.), *Ruptures postcoloniales* (p. 119-138). Paris : La Découverte.
- Groupe de travail chargé de la localisation (2021). *Dialogues nationaux sur la localisation. Boîte à outils* [Rapport]. Repéré à https://glocalisation.ifrc.org/wp-content/uploads/2021/03/Resource-Kit_FRENCH.pdf
- Grünewald, F. (2012). L'aide humanitaire : quel bilan deux ans après le séisme ? Dans Rainhorn, J.-D. (dir.), *Haïti, réinventer l'avenir* (p. 171-184). Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Grünewald, F., Binder, A. et George, Y. (2010). *Évaluation en temps réel en Haïti : 3 mois après le tremblement de terre*[Rapport]. Groupe URD. Repéré à http://www.urd.org/wp-content/uploads/2018/09/Haiti_ETR_Rapport_Francais_Final.pdf

- Grünewald, F. et De Geoffroy, V. (2000). Les dangers et incohérences des approches normatives pour l'aide humanitaire : Synthèse des réflexions soulevées. Groupe URD.
http://www.compasqualite.org/docu-ments/0006_fra_les_dangers_et_incoherences.pdf
- Guha-Sapir D. et Below, R. (2006). Collecting data on disasters: easier said than done. *Asian Disaster Management News*, 12(2). Repéré à <https://www.cred.be/node/101>
- Guillemette, F. et Luckerhoff, J. (2009). L'induction en méthodologie de la théorisation enracinée (MTE). *Recherches qualitatives*, 28(2), 4–21.
<https://doi.org/10.7202/1085270ar>
- Guillemette, F. (2006). L'approche de la Grounded Theory; pour innover? *Recherches Qualitatives*, 26(1), 32-50. <https://doi.org/10.7202/1085397ar>
- Guillermard, J. (1994). *Les fondements historiques de la démarche humanitaire – 2e partie*. CICR. Repéré à <https://international-review.icrc.org/sites/default/files/S0035336100042556a.pdf>
- Gustin, L. (2016). La localisation de l'aide humanitaire : Approche des enjeux et des effets potentiels pour les ONG humanitaires [Mémoire de maîtrise]. Université de Liège. Mathéo. Repéré à <http://hdl.handle.net/2268.2/3504>
- Hansel, G. (2006). Travail et justice sociale. Dans Hansel, G. (dir.), *Explorations talmudiques* (p. 153-164). Paris : Odile Jacob.
- Hardin, G. J. (1968). The tragedy of the commons. *Science*, 162(3859), 1243–1248.
<https://doi.org/10.1126/science.162.3859.1243>
- Harvey, P., Baghri, S. et Reed, B. (2002). *Emergency Sanitation – Assessment and programme design*. WEDC. Repéré à [https://wedc-knowledge.lboro.ac.uk/resources/books/Emergency Sanitation - Complete.pdf](https://wedc-knowledge.lboro.ac.uk/resources/books/Emergency_Sanitation_-_Complete.pdf)
- Heemskerk, C. et Lloyd, A. (2010). *Deployment of an Initial Quality and Accountability (Q&A) Support Team in Response to the Haiti Earthquake* [Rapport]. HAP et SPHÈRE. Repéré à <https://reliefweb.int/report/haiti/summary-report-deployment-initial-quality-and-accountability-qa-support-team-response>
- Hémond, Y. (2013). *Concepts et démarche d'évaluation du potentiel de résilience d'une infrastructure essentielle* [Thèse de doctorat]. Polytechnique Montréal. Polypublie. Repéré à <https://publications.polymtl.ca/1109/>
- Hidalgo, S. et Théodate, M. P. (2012). *Inter-agency Real-time Evaluation of the humanitarian response to the Earthquake in Haiti: 20 Months After* [Rapport]. Inter-Agency Standing Committee. Repéré à <https://reliefweb.int/report/haiti/inter-agency-real-time-evaluation-humanitarian-response-earthquake-haiti-20-months>

- Higgins, V. et Larner, W. (2010). From Standardization to Standardizing Work. Dans Higgins V., Larner W. (dir.), *Calculating the Social* (p. 205-208). Londres : Palgrave Macmillan.
- Hilhorst, D. (2005). Dead letter or living document? Ten years of the Code of Conduct for disaster relief. *Disasters*, 29(4), 351–369. <https://doi.org/10.1111/j.0361-3666.2005.00297.x>
- Hilhorst, D. et Jansen, B. J. (2012). Constructing Rights and Wrongs in Humanitarian Action: Contributions from a Sociology of Praxis. *Sociology*, 46(5), 891–905. <https://doi.org/10.1177/0038038512452357>
- Hollander, J. A. et Einwohner, R. L. (2004). Conceptualizing Resistance. *Sociological Forum*, 19(4), 533-554. <https://doi.org/10.1007/s11206-004-0694-5>
- Holly, D. (2011). La tutelle. Dans Martinez, A., Beudet, P. et Baranyi, S. (dir.), *Haïti aujourd'hui, Haïti demain : Regards croisés*. pp. 114-127. Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Hopgood, S. (2011). Saying “No” to Wal-Mart? Money and Morality in Professional Humanitarianism. Dans Barnett, M. et Weiss, T. (dir.), *Humanitarianism in Question: Politics, Power, Ethics* (p. 98-123). Ithaca, Cornell University Press. <https://doi.org/10.7591/9780801461538-006>
- Hours, B. (2002). L'action humanitaire : thérapie et/ou idéologie de la globalisation ? *Sud/Nord*, (17), 9-18. <https://doi.org/10.3917/sn.017.0009>
- Houston-Edwards, K. (2021). La percolation, un outil pour modéliser les réseaux. *Pour la science*, (529). Repéré à <https://www.pourlascience.fr/sd/mathematiques/la-percolation-un-outil-pour-modeliser-les-reseaux-22533.php>
- Howe, K., Munive, J. et Rosenstock, K. (2019) *Views from the ground: perspectives on localization in the Horn of Africa*. Boston : Feinstein International Center, Tufts University et Save the Children Danemark
- Howe, K., et Stites, E. (2019). Partners under pressure: Humanitarian action for the Syria crisis. *Disasters*, 43(1), 3-23. <https://doi.org/10.1111/disa.12298>
- Howitt, A., Leonard, H., VanRooyen, M. et Ronan, L. (2011). *Earthquake Relief in Haiti: Inter-organizational Perspectives and Lessons for the Future*. Cambridge, MA : Harvard University.
- Huault, I. (2017). Paul DiMaggio et Walter W. Powell – Des organisations en quête de légitimité. Dans Charreire Petit, S et . Huault, I. (dir.), *Les Grands Auteurs en Management* (p. 166-181). Caen : EMS Editions. <https://doi.org/10.3917/ems.charr.2017.01.0166>

- Inter-Agency Standing Committee (IASC) (2010). *IASC Strategy. Meeting Humanitarian Challenges in Urban Areas*. [Rapport]. Repéré à https://www.fao.org/fileadmin/templates/FCIT/PDF/IASC_Urban_Humanitarian_Strategy.pdf
- Inter-Agency Standing Committee (IASC) (2011). *Transformative Agenda 2012*. [Rapport]. Repéré à https://interagencystandingcommittee.org/system/files/iasc_transformative_agenda_chapeau_and_compendium.pdf
- Inter-agency Network for Education in Emergencies (INEE) (2010). *Minimum Standards for Education: Preparedness, Response, Recovery*. Repéré à https://inee.org/sites/default/files/resources/INEE_Minimum_Standards_Handbook_2010%28HSP%29_EN.pdf
- Inter-Agency Standing Committee (IASC) (2018). *IASC Fact Sheet 2019-2020* [Rapport]. Repéré à https://interagencystandingcommittee.org/system/files/iasc_fact_sheet_2019.pdf
- International Council of Voluntary Agencies (ICVA) (2016). *Topic Five – Private Funding* [Briefing Paper]. Repéré à <https://www.icvanetwork.org/resource/topic-five-private-funding-briefing-paper/>
- Jahre, M., Jensen, L. et Listou, T. (2009). Theory development in humanitarian logistics: A framework and three cases. *Management Research News*, 32(11), 1008–1023. <https://doi.org/10.1108/01409170910998255>
- Jessop, B. (1990). *State theory : Putting the capitalist state in place*. Cambridge, R.-U. : Polity Press.
- Johnston, B. R. (1999). The struggle for water: politics, rationality, and identity in the american southwest. *American Ethnologist*, 26(3), 776-777. <https://doi.org/10.1525/ae.1999.26.3.776>
- Johnson, B. R., Connolly, E. et Carter, T. S. (2011). Corporate social responsibility: the role of fortune 100 companies in domestic and international natural disasters. *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*, 18(6), 352-369. <https://doi.org/10.1002/csr.253>
- Jozaghi, E. et Dahya, A. (2020). Refugees, asylum seekers and COVID-19 : Canada needs to do more to protect at-risk refugees during the current pandemic. *Can J Public Health*, 111(3), 413–414. <https://doi.org/10.17269%2Fs41997-020-00357-8>
- Juma, M. K. et Suhrke, A. (2002). *Eroding local capacity: international humanitarian action in Africa*. Uppsala: Nordic Africa Institute.
- Kant, E. (1980 [1785]). *Fondements de la métaphysique des mœurs*. Paris : Vrin.

- Kapoor, I. (2002). Capitalism, culture, agency: dependency versus postcolonial theory. *Third World Quarterly*, 23(4), 647-664. <https://doi.org/10.1080/0143659022000005319>
- Karsenti, T. et Demers, S. (2011). L'étude de cas. Dans Karsenti, T. et Savoie-Zajc, L. (dir.), *La recherche en éducation : étapes et approches*. pp. 289-316. Montréal : Éditions du Renouveau Pédagogique Inc. (ERPI).
- Kesten, H. (1982). *Percolation Theory For Mathematicians*. Boston : Birkhiuser.
- Khan, K. S., Kunz, R., Kleijnen, J., et Antes, G. (2003). Five steps to conducting a systematic review. *Journal of the Royal Society of Medicine*, 96(3), 118-121. <https://doi.org/10.1177/014107680309600304>
- Klein, J.-L., Fontan, J.-M., Saucier, C., Tremblay, D.-G., Tremblay, P.-A. et Simard, M. (2010). *Les conditions de réussite des initiatives locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion qui mobilisent des ressources de l'économie sociale* [Rapport]. Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES). Récupéré à <https://crises.uqam.ca/wp-content/uploads/2018/10/ET1002.pdf>
- Klopp, J.-M. et Petretta, D.-L. (2017). The urban sustainable development goal: indicators, complexity and the politics of measuring cities. *Cities* (63), 92–97. <https://doi.org/10.1016/j.cities.2016.12.019>
- Knox Clarke, P. et Darcy, J. (2014). *Insufficient evidence? The quality and use of evidence in humanitarian action* [Rapport]. ALNAP. Repéré à <https://www.alnap.org/help-library/insufficient-evidence-the-quality-and-use-of-evidence-in-humanitarian-action-alnap>
- Koretz, D. (2008). *Measuring Up: What Educational Testing Really Tells Us*. Boston : Harvard University Press.
- Korff, V. P. (2012). *Between Cause and Control: Management in a Humanitarian Organization*. Groningen: ICS Dissertation Series.
- Krieger M. H. (1991). Segmentation and Filtering into Neighborhoods as Processes of Percolation and Diffusion : Stochastic Processes (Randomness) as the Null Hypothesis. *Environment and Planning A*, 23(11), 1609-1626. <https://doi.org/10.1068/a231609>
- Kumar, S. et Sato, G. (2021, 30 novembre). Lessons from 2019 to maximize future disaster giving decisions. *Candid*. Repéré à <https://blog.candid.org/post/lessons-from-2019-to-maximize-future-disaster-giving-decisions/>
- Kuruppu, S. C. et Lodhia, S. (2019). Disruption and transformation: The organisational evolution of an NGO. *The British Accounting Review*, 51(6). <https://doi.org/10.1016/j.bar.2019.03.003>

- Labbé, J. (2018). Le CICR et la localisation de l'aide : vers une véritable complémentarité. *Humanitaires en mouvement*, (19), 32-33. Repéré à https://www.urd.org/fr/revue_humanitaires/le-comite-international-de-la-croix-rouge-et-la-localisation-de-laide-vers-une-veritable-complementarite/
- Lahlou, R. (2007). L'humanitaire en Islam ou les principes du droit des pauvres. *Humanitaire* (17).
- Larrivée, C., Sinclair-Desgagné, N., Da Silva, L., Desjarlais, C. et Revéret, J.-P. (2015). *Évaluation des impacts des changements climatiques et de leurs coûts pour le Québec et l'État québécois* [Rapport]. Montréal, QC : Ouranos. Repéré à www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/evatuation-impacts-cc-couts-qc-etat.pdf
- Lefèvre, S. (2011). *ONG & Cie. Mobiliser les gens, mobiliser l'argent*. Paris : Presses universitaires de France.
- Leitch, M. (2010). ISO 31000:2009-The New International Standard on Risk Management: ISO 31000:2009. *Risk Analysis*, 30(6), 887-892. <https://doi.org/10.1111/j.1539-6924.2010.01397.x>
- Lévesque, B. et Fontan, J.M. (2018). « L'institutionnalisation de l'innovation sociale et de l'économie sociale ». P. 393-415 dans *L'Université du Québec 1968-2018. 50 ans de contribution éducative et scientifique au développement du Québec*, édité par Pierre Doray, Edmond-Louis Dussault, Yvan Rousseau et Lyne Sauvageau. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Lewis, D. (1998). Inter-agency partnerships in aid-recipient countries: lessons from an aquaculture project in Bangladesh. *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, 27(3). <https://doi.org/10.1177/0899764098273004>
- Lie, J. H. S. (2017). From humanitarian action to development aid in northern Uganda and the formation of a humanitarian-development nexus. *Development in Practice*, 27(2), 196-207. <https://doi.org/10.1080/09614524.2017.1275528>
- Livet, P. (2012). Normes sociales, normes morales, et modes de reconnaissance. *Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle*, 45(1-2), 51-66. <https://doi.org/10.3917/lisdle.451.0051>
- Lorange, S.-O. (2019, 10 mai). Une nouvelle digue pour Sainte-Marthe-sur-le-Lac. *La Presse*. Repéré à www.lapresse.ca/actualites/politique/201905/10/01-5225515-une-nouvelle-digue-pour-sainte-marthe-sur-le-lac.php

- Loukil, F. (2005). Normalisation, certification et coordination, un survey. *Revue d'économie industrielle*, (111), 97-122. Repéré à https://www.persee.fr/doc/rei_0154-3229_2005_num_111_1_3084
- Maltais, S. (2019). *La gestion résiliente des crises sanitaires dans les États fragiles : étude de la crise d'Ebola en Guinée* [Thèse de doctorat]. Université d'Ottawa. Repéré à [https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/39855/5/Maltais Stephanie 2019 th%C3%A8se.pdf](https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/39855/5/Maltais%20Stephanie%202019%20th%C3%A8se.pdf)
- Mamou, J. (2002). L'action humanitaire au péril de sa normalisation. *Médecine Tropicale* (62), 425-427. Repéré à <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6477143c/f83.item.r=mamou>
- Marcon, E., Sénéchal, O. et Burlat, P. (2003). Concepts pour la performance des systèmes de production. Dans Tahon, C. (dir.), *Evaluation des performances des systèmes*. (p. 29-47). Cachan : Hermes Lavoisier.
- Martel, A. (2013, 11 janvier). Le gouvernement canadien gèle l'aide en Haïti : bévue ou calcul politique ? *Le blogue géopolitique de la revue L'Actualité*. Repéré à <https://lactualite.com/politique/le-gouvernement-canadien-gele-laide-en-haiti-bevue-ou-calcul-politique/>
- Martel, A. (2014). Coordination humanitaire en Haïti : le rôle des clusters dans l'externalisation de l'aide. *Mondes en développement*, (165), 65-78. <https://doi.org/10.3917/med.165.0065>
- Martel, A. (2015). La participation locale comme conditionnalité de l'aide ? L'expérience des camps de déplacés en Haïti. *Revue Politique et sociétés*, 34(3), 9-36.
- Martin, O. (2016, 11 avril). Chiffrer pour évaluer ? *La Vie des idées*. Repéré à <https://laviedesidees.fr/Chiffrer-pour-evaluer.html>
- Martin, B. et Zaccaria, S. (2020). Les impacts du changement générationnel sur l'humanitaire, *Alternatives Humanitaires* (13), 1-3. Repéré à https://www.alternatives-humanitaires.org/wp-content/uploads/2020/03/AH_N13_1_Edito_Zaccaria_Martin_VFR.pdf
- De Masi, G., Iori G. et Caldarelli, G. (2006). Fitness model for the Italian interbank money market. *Physical Review E*, 76(6). <https://doi.org/10.1103/PhysRevE.74.066112>
- Mattei, J.-F. et Troit, V. (2016). La transition humanitaire. *Médecine/Sciences*, 32(2), 211-215. <https://doi.org/10.1051/medsci/20163202016>
- Mattéi, J.-F. (2015). Renouveler la pensée humanitaire par une approche éthique. *Revue internationale et stratégique*, 98(2), 129-137. <https://doi.org/10.3917/ris.098.0129>

- Mac Ginty, R. et Peterson, J. H. (2015). *The Routledge Companion to Humanitarian Action* (1^{ère} éd.). Londres: Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203753422>
- Mayer-Jouanjean, I. et Bleau, N. (2018). *Historique des sinistres d'inondations et d'étiages et des conditions météorologiques associées* [Rapport]. Montréal, QC : Ouranos. Repéré à <https://www.ouranos.ca/sites/default/files/2022-07/proj-201419-ebati-mayer-rapportfinal.pdf>
- Mbembe, A., Mongin, O., Lempereur, N. et Schlegel, J. L. (2006). Qu'est-ce que la pensée postcoloniale ? *Espri*, (12), 117-133. <https://doi.org/10.3917/espri.0612.0117>
- Mcdougal, L. et Beard, J. (2011). Revisiting sphere: new standards of service delivery for new trends in protracted displacement. *Disasters*, 35(1), 87-101. <https://doi.org/10.1111/j.1467-7717.2010.01194.x>
- McEntire, D. A. (1997). Reflecting on the weaknesses of the International Community during the International Decade for Natural Disaster Reduction: some implications for research and its application. *Disaster Prevention and Management*, 6(4), 221-233. <https://doi.org/10.1108/09653569710179066>
- Mendenhall, M., Dryden-Peterson, S., Bartlett, L., Ndirangu, L., Imonje, R., Gakunga, D. et Tangelder, M. (2015). Quality education for refugees in Kenya: Pedagogy in urban Nairobi and Kakuma refugee camp settings. *Journal on Education in Emergencies*, 1(1), 92-130. <https://doi.org/10.17609/N8D08K>
- Merriam, S. B. (1988). *Case study research in education : a qualitative approach*. Hoboken, NJ : Jossey-Bass.
- Meudec, M. (2017) Résistance. *Anthropen*. <https://doi.org/10.17184/eac.anthropen.063>
- Micheletti, P. (2010). « Désoccidentaliser » n'est pas renoncer. *Humanitaire* (24). Repéré à <http://journals.openedition.org/humanitaire/691>
- Micheletti, P. (2014, 30 avril). Les ONG occidentales sont-elles conduites à la paralysie opérationnelle ? *Grotius*. Repéré à <https://grotius.fr/les-ong-occidentales-sont-elles-conduites-a-la-paralysie-operationnelle/#.Y-Abs62ZOU>
- Ministère de la Sécurité publique du Canada (2007). *Lignes directrices sur les Accords d'aide financière en cas de catastrophe*. Ottawa, ON : Gouvernement du Canada. Repéré à <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/mrgnc-mngmnt/rcvr-dsstrs/gdlns-dsstr-ssstnc/gdlns-dsstr-ssstnc-fra.pdf>
- Ministère de la Sécurité publique du Québec (MSPQ) (2014a). *Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024. Vers une société québécoise plus résiliente aux catastrophes* [Rapport]. Québec, QC : Gouvernement du Québec. Repéré à <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2331833>

- Ministère de la Sécurité publique du Québec (MSPQ) (2014b). *Rôle et responsabilités des principaux intervenants en matière de prévention*. Québec, QC : Gouvernement du Québec. Repéré à www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/surveillance-du-territoire/responsabilites-securite-civile.html#c22193
- Ministère de la Sécurité publique du Québec (MSPQ) (2018a). *Préparer la réponse aux sinistres : guide à l'intention du milieu municipal pour l'établissement d'une préparation générale aux sinistres*. Québec, QC : Gouvernement du Québec. Repéré à www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite_civile/soutien_partenaires/guide_reponse_sinistres_2018-07-19.pdf
- Ministère de la Sécurité publique du Québec (MSPQ) (2018b). *Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations*. Québec, QC : Gouvernement du Québec. Repéré à www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite_civile/inondation/Plan_action_inondations.pdf
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMOT) (2017). *Inondations printanières 2017 : aménagement du territoire*. Québec, QC : Gouvernement du Québec.
- Mizutori, M. (2020, 16 juillet). Time to say goodbye to “natural” disasters. *PreventionWeb*. Repéré à <https://www.preventionweb.net/blog/time-say-goodbye-natural-disasters>
- Morin, E. (1990). *Science avec conscience*. Paris : Seuil-Points.
- Morin, E. (1995). La stratégie de reliance pour l'intelligence de la complexité. *Revue internationale de systémique*, 9(2), 105-112. Repéré à <http://www.res-systemica.org/ris/vol-09/vol09-num-02/ris-vol09-num02-p105-112.pdf>
- Morin, E (2005). *Introduction à la pensée complexe*. Paris : Seuil.
- Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (1994). *Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les Organisations non-gouvernementales (ONG) lors des opérations de secours en cas de catastrophe* [Document institutionnel]. Repéré à www.icrc.org/fr/doc/assets/files/publications/icrc-001-1067.pdf
- Narcisse-Merveille, C.-M. (2010). *La réhabilitation de l'État fragile : entre concept et réalité*. [Rapport de stage]. Archives ENAP. Repéré à <http://archives.enap.ca/bibliotheques/2013/05/030425533.pdf>
- Navarro-Flores, O. (2006). *Les relations de partenariat Nord-Sud: du paradoxe au compromis. Une approche institutionnaliste des relations entre ONG dans le secteur de la coopération internationale* [Thèse de doctorat]. Université du Québec à Montréal. Archipel. Repéré à <https://archipel.uqam.ca/9736/>

- Niang, N. (2014). Normes ISO, droit international et émancipation des pays en développement : éclairages (et impasses) de perspectives d'économie politique internationale. *Revue québécoise de droit international*, (hors-série), 117–145. <https://doi.org/10.7202/1068075ar>
- Normandin, J.-M. (2019). *La sécurité civile en transformation :Analyse comparative de la conception et de la mise en œuvre de la résilience face aux désastres* [Thèse de doctorat]. ENAP. Repéré à <https://core.ac.uk/download/pdf/286659835.pdf>
- Obadia, C. (2009). Entre le même et l'autre, l'Universel. *Le Philosophoire*, (31), 113-120. <https://doi.org/10.3917/phoir.031.0113>
- Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA) (2021). The Global Humanitarian Overview. [Rapport]. Repéré à <https://reliefweb.int/report/world/global-humanitarian-overview-2021-enarfres>
- Oliver, C. (1991). Strategic Responses to Institutional Processes. *The Academy of Management Review*, 16(1), 145-179. <https://doi.org/10.2307/258610>
- Organisation de coopération de développement économique (OCDE) (2007). *Principles for good international engagement in fragile states and situations* [Rapport]. Repéré à <https://www.oecd.org/dac/conflict-fragility-resilience/docs/38368714.pdf>
- Organisation de coopération de développement économique (OCDE) (2010). *La légitimité de l'État dans les situations de fragilité : analyser la complexité* [Rapport]. Repéré à <https://www.oecd.org/fr/cad/lalegitimiteletatdanslessituationsdefragilite.htm>
- Organisation de coopération de développement économique (OCDE) (2011a). *L'engagement international dans les États fragiles : Peut-on mieux faire ?* [Rapport]. Repéré à <https://www.oecd.org/fr/pays/togo/48725070.pdf>
- Organisation de coopération de développement économique (OCDE) (2011b). *Soutenir le renforcement de l'État dans les situations de conflit et de fragilité. Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD* [Document d'orientation]. Repéré à <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/9789264097049-fr.pdf?expires=1675696592&id=id&accname=guest&checksum=D5C1C5C2691D3CB3A1330164F6A7C5C1>
- Organisation de coopération de développement économique (OCDE) (2012). *Vers de meilleures pratiques pour l'aide humanitaire : Douze leçons tirées des examens par les pairs réalisés par le CAD*. [Rapport]. Repéré à <https://www.oecd.org/fr/cad/examens-pairs/50045344.pdf>
- Organisation de coopération de développement économique (OCDE) (2020). *States of Fragility 2020*. Paris : Éditions OCDE. <https://doi.org/10.1787/ba7c22e7-en>

- Organisation des Nations unies (ONU) (2016). *One Humanity : Shared Responsibility, Assemblée générale* [Rapport]. Repéré à <https://reliefweb.int/report/world/one-humanity-shared-responsibility-report-secretary-general-world-humanitarian-summit>
- Organisation des Nations unies (ONU) (2015). *Objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport 2015* [Rapport]. Repéré à https://www.un.org/fr/millenniumgoals/reports/2015/pdf/rapport_2015.pdf
- Organisation des Nations unies (ONU) (2018). *Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies* [Rapport]. Repéré à <https://reliefweb.int/report/world/renforcement-de-la-coordination-de-l-aide-humanitaire-d-urgence-fournie-par-les>
- Organisation internationale de normalisation. (2018). *Risk Management Guidelines (ISO 31000: 2018)*. Repéré à <https://www.iso.org/standard/65694.html>
- Osa, Y. et Hanatani, A. (2018) Addressing the Humanitarian-Development Nexus since the Cold War. Dans Hanatani, A., Gómez, A.-O., et Kawaguchi, C. (dir.), *Crisis Management Beyond the Humanitarian-Development Nexus* (p.3-14). Londres : Routledge.
- Ostrom, E. (1972). Metropolitan Reform: Propositions Derived from Two Traditions. *Social Science Quarterly*, 53(3), 474-493. Repéré à <https://www.jstor.org/stable/42860228>
- Ostrom, E. (1999). Coping with tragedies of the commons. *Annual Review of Political Science*, 2, 493–535. <https://doi.org/10.1146/annurev.polisci.2.1.493>
- Ostrom, E. (2005). *Understanding Institutional Diversity*. Princeton: Princeton University Press.
- Ostrom, E. (2010). *Gouvernance des biens communs: pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. Louvain-la-Neuve : De Boeck.
- Otto, R. et Weingärtner, L. (2013). *Linking Relief and Development: More than old solutions for old problems?* [Rapport]. ALNAP. Repéré à <https://www.alnap.org/help-library/linking-relief-and-development-more-than-old-solutions-for-old-problems>
- Ouranos (2015). *Vers l'adaptation : synthèse des connaissances sur les changements climatiques au Québec*. Montréal, QC : Ouranos. Repéré à <https://ouranos.ca/wp-content/uploads/SynthesePartie2.pdf>
- Ouranos (2018). *Historique des sinistres d'inondations et d'étiages et des conditions météorologiques associées*. Montréal, QC : Ouranos. Repéré à <https://www.ouranos.ca/sites/default/files/2022-07/proj-201419-ebati-mayer-rapportfinal.pdf>
- Paillé, P. (1994). L'analyse par théorisation ancrée. *Cahiers de recherche sociologique* (23), 147-181. <https://doi.org/10.7202/1002253ar>

- Paillé, P. (1996). L'échantillonnage théorique. Induction analytique. Qualitative par théorisation (analyse). Vérification des implications théoriques. Dans Mucchielli, A. (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*. pp 69-95. Paris : Armand Colin.
- Pajot, S. (2001). *Percolation et économie* [Résumé de thèse de doctorat]. Université de Nantes. Repéré à <https://www.theses.fr/2001NANT4007>
- Pajot, S. (2003). Intégration du marché global dans un système composé de marchés locaux: Analyse par la théorie de la percolation. *Revue Économique*, 54(3), 675–686. <https://doi.org/10.2307/3502940>
- Par ici la démocratie (2020). *Qu'est-ce qu'une constitution ?* Repéré à www.paricilademocratie.com/approfondir/territoire-et-constitutions/44-qu-est-ce-qu-une-constitution-
- Patel, R. B., et Chadhuri, J. (2019). Revisiting the sphere standards: comparing the revised sphere standards to living standards in three urban informal settlements in Nairobi, Kenya. *Journal of International Humanitarian Action*, 4(1), 1-10. <https://doi.org/10.1186/s41018-019-0054-y>
- Paxton, P. et Knack, S. (2012). Individual and country-level factors affecting support for foreign aid. *International Political Science Review*, 33(2), 171-92. <https://doi.org/10.1177/0192512111406095>
- Peck, R. (2013). *Assistance mortelle: fatal assistance* [Film documentaire, 100 minutes]. France : Velvet Film.
- People in Aid (2003). *People In Aid Code of Good Practice* [Rapport]. Repéré à <https://cms.emergency.unhcr.org/documents/11982/45255/People+in+Aid%2C+Code+of+good+practice+in+management+and+support+of+aid+personnel%2C+2003/7bfae9ed-1f75-4bbf-92a3-9aebf0f02375>
- Pérouse de Montclos, M.-A. (2011). L'aide humanitaire dans les pays en développement : qui évalue qui ? *Mondes en Développement*, (153), 111-120. <https://doi.org/10.3917/med.153.0111>
- Perras, C. (2019). *La reconstruction et le réaménagement dans la plaine inondable après les inondations du printemps 2017 à Deux-Montagnes : quelles leçons pour l'aménagement résilient du territoire ?* Université de Montréal.
- Perrin, C. (2008). Une explication de la gouvernance des ONG vu à travers le processus de rationalisation de l'aide humanitaire. *Revue française de gouvernance d'entreprise*, (4), 159-180. Repéré à <http://www.ifge-online.org/docftp/rfge4defbchapas.pdf>

- Philippe, R., Jonas, M. et Antoine, M. (2007). *Les limites de l'aide humanitaire*. Lausanne : École Polytechnique fédérale de Lausanne. Repéré à https://infoscience.epfl.ch/record/125461/files/ddns_humanitaire.pdf?
- Pigeon, P. (2005). *Géographie critique des risques*. Paris, France : Economica-Anthropos.
- Pigou, A. C. (1946). *Income: An Introduction to Economics*. Londres : Macmillan.
- Pinera, J.-F. et Bosher, L. (2011). SPHERE and sustainability : a matter of time. *Humanities Assist*. Repéré à https://repository.lboro.ac.uk/articles/journal_contribution/Sphere_and_sustainability_a_matter_of_time/9438602
- Piras, M. (2004). Les fondements sociaux de l'agir normatif chez Durkheim et Weber : le rôle du sacré. *Archives de sciences sociales des religions*, (127), 139-166. <https://doi.org/10.4000/assr.1058>
- Poirier, J.-P. (2006). Réactions à un cataclysme : le séisme de Lisbonne en 1755. *Cahiers de la Villa Kérylos*, (17), 19-32. Repéré à https://www.persee.fr/doc/keryl_1275-6229_2006_act_17_1_1118
- Poupart, J. (1997). L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques. Dans Poupart, J., Deslauriers, J.-P., Groulx, L.-H, Laperrière, A., Mayer, R. et Pires, A.-P. (dir.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal : Gaëtan Morin éditeur.
- Quéinnec, E. (2003). La performance opérationnelle des ONG humanitaires : une analyse en termes d'enjeux institutionnels. *Tiers-Monde*, 44(175), 657-682. <https://doi.org/10.3406/tiers.2003.5413>
- Racine, A. (2020). Décoloniser la recherche en contexte autochtone : progrès et défis d'une collaboration éthique en milieu urbain (Mémoire de maîtrise). Université d'Ottawa. Repéré à https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/40116/3/Racine_Audrey_2020_th%C3%A8se.pdf
- Radio-Canada (avec les informations de Jacaudrey Charbonneau) (2019, 5 mai). La digue de Sainte-Marthe-sur-le-Lac bientôt réparée. *ICI Grand Montréal*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1167995/sainte-marthe-lac-colmatage-digue-naturelle>
- Ramognino, N. (2007). Normes sociales, normativités individuelle et collective, normativité de l'action. *Langage et Société*, (119), 13-41. <https://doi.org/10.3917/l.s.119.0013>
- Rangan, K., Chase, L. et Karim, S. (2015). The truth about CSR. *Harvard Business Review*, 93(1/2), 40-49. Repéré à <https://hbr.org/2015/01/the-truth-about-csr>

- Robillard, J.-P. (2019, 16 janvier). Québec indemniser des victimes des changements climatiques au Bas-Saint-Laurent. *ICI Bas-Saint-Laurent*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1147287/indemnisation-victime-changement-climatique-bas-saint-laurent-sainte-flavie-berge-maree-erosion>
- Robitaille, P. (2009). *L'impact de la couverture médiatique sur le financement institutionnel canadien dans le cas des catastrophes naturelles soudaines de 2004 à 2006 : l'autre effet CNN?* [Mémoire de maîtrise]. Université du Québec à Montréal. Archipel. Repéré à <https://archipel.uqam.ca/1781/>
- Rognon, F. (2008). Les pauvres dans la tradition protestante. *Revue quart-monde*, (208), 20-24. Repéré à <https://www.revue-quartmonde.org/2520?file=1>
- Rohner, D. (2018). Économie des conflits : revue de la littérature et guide à l'intention des acteurs de l'aide extérieure. *Revue d'économie du développement* (26), 5-25. <https://doi.org/10.3917/edd.324.0005>
- Rotberg, R. (2002). The New Nature of Nation-State Failure. *The Washington Quarterly*, 25(3), 83-96. <https://doi.org/10.1162/01636600260046253>
- Rougerie, M. (2015, 6 juin). Quelques secrets au bord du Saint-Laurent. *La Presse+*. Repéré à http://plus.lapresse.ca/screens/c2a191f2-389d-4f7d-b12e-1080bc1a9cb8_7C_0.html
- Rousseau, J.-J. (2012 [1755]). *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*. Paris : Flammarion.
- Rousseno, J. (1992). Percolation. Dans *Encyclopedia Universalis* (p. 838-840), Paris :Encyclopedia Universalis.
- Royer, C., Deschenaux, F. et Baribeau, C. (2021). Quelques principes pour une rédaction de qualité en recherche qualitative. *Recherches qualitatives*, 40(1), 168-176. <https://doi.org/10.7202/1076352ar>
- Ruffin, R. J. (1994). Endogenous Growth and International Trade. *Review of International Economics*, 2(1), 27-39. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9396.1994.tb00025.x>
- Ruwet, C. (2017). Pour en finir avec la confusion entre normes et standards. Quelques repères pour situer la normalisation dans l'espace-temps normatif. Dans Le GoFF, J. (dir.), *Puissances de la norme: Défis juridiques et managériaux des systèmes normatifs contemporains* (p. 53-71). Caen : EMS Editions. <https://doi.org/10.3917/ems.legof.2017.01.0053>
- Ryfman, P. (1999). *La question humanitaire histoire, problématiques, acteurs et enjeux de l'aide humanitaire internationale*. Paris : Ellipses.
- Ryfman, P. (2016). *Une histoire de l'humanitaire*. Paris : Éditions La Découverte.

- Saavedra, L. et Knox-Clarke, P. (2015). *Ensemble pour faire mieux ? Avantages et enjeux de la coordination sur le terrain pour des interventions humanitaires efficaces*[Étude]. ALNAP. Repéré à <https://www.alnap.org/system/files/content/resource/files/main/better-together-study-french.pdf>
- Saïd, E. W. (1980). *L'orientalisme : l'orient créé par l'occident*. Paris : Seuil.
- Saïd, E. W. (1997 [1981]). *Covering Islam: How the Media and the Experts Determine How we See the Rest of the World*. New York : Vintage Books.
- Saillant, F., Richardson, M. et Paumier, M. (2005). L'humanitaire et les identités : un regard anthropologique. *Ethnologies*, 27(2), 159-187. <https://doi.org/10.7202/014045ar>
- Saillant, F. (2008). Enjeux de reconnaissance dans les organisations humanitaires : Identités, redistribution, témoignage. Dans Payet, J.-P. et Battegay, A. (dir.), *La reconnaissance à l'épreuve. Explorations socio-anthropologiques* (p. 151-158). Villeneuve-d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion.
- Salès-Wuillemin, E. (2006). *Méthodologie de l'enquête: De l'entretien au questionnaire*. Paris : Presses universitaires de France.
- Savard, M.-C., Audet, F., Lerroux, M.-P. (2020). La localisation de l'aide au prisme de la COVID-19 : question de choix ou dernier recours ? *Alternatives humanitaires* (15). Repéré à <https://www.alternatives-humanitaires.org/fr/2020/11/22/la-localisation-de-laide-au-prisme-de-la-covid-19-question-de-choix-ou-dernier-recours/>
- Savoie-Zajc, L. (2021). L'entrevue semi-dirigée. Dans Gauthier, B. et Bourgeois, I. (dir.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (7^e éd.). (p.273-294). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Sawalha, I.H. (2020). A contemporary perspective on the disaster management cycle. *Foresight*, 22(4), 469-482. <https://doi.org/10.1108/FS-11-2019-0097>
- Schein, E. H. (1985). *Organizational culture and leadership*. Hoboken, NJ : Jossey-Bass Publishers.
- Scott, N. (2012). *OCHA d'une seule voix : l'approche cluster* [Rapport]. OCHA. Repéré à <https://reliefweb.int/report/world/ocha-d-une-seule-voix-l-approche-cluster>
- Scott, W. (2008). *Institutions and organizations: Ideas and interests*. Thousand Oaks : SAGE.
- Secretary-General for the World Humanitarian Summit (2016). *One humanity: shared responsibility* [Rapport]. Repéré à <https://reliefweb.int/report/world/one-humanity-shared-responsibility-report-secretary-general-world-humanitarian-summit>

- SEEP (2017). *Minimum Economic Recovery Standards* (3^e éd.). Washington, DC/Rugby, UK : the SEEP Network/Practical Action Publishing. <http://dx.doi.org/10.3362/9781780446707>.
- Sellen, C. (2021). Philanthropes sans frontières : la générosité privée au secours du monde ? *Politique étrangère*, 131-145. <https://doi.org/10.3917/pe.211.0131>
- Sen, A. (2004). *L'économie est une science morale*. Paris : Éditions la Découverte.
- Sennesael, F. (2020). Distorted representation of the Other, neglected modernity and truncated partnerships: why Humanitarian Advocacy Must Be Decolonized. *Humanitarian Alternatives*, (15), 128-141. Repéré à <https://www.alternatives-humanitaires.org/en/2020/11/26/distorted-representation-of-the-other-neglected-modernity-and-truncated-partnerships-why-humanitarian-advocacy-must-be-decolonised/>
- Sère, B. (2010). Aristote et le bien commun au Moyen-Âge : une histoire, une historiographie. *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, (32), 277-291. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-francaise-d-histoire-des-idees-politiques1-2010-2-page-277.htm>
- Sharma, V. K. (2001). Gujarat earthquake – some emerging issues. *Disaster Prevention and Management*, 10(5), 349-355. <https://doi.org/10.1108/09653560110416184>
- Siméant-Germanos, J. (2012). Localiser le terrain de l'international. *Politix*, 100(4), 129-147. <https://doi.org/10.3917/pox.100.0129>
- Singer, B. D. (1996). Towards a Sociology of Standards: Problems of a Criterial Society. *The Canadian Journal of Sociology / Cahiers Canadiens de Sociologie*, 21(2), 203-221. <https://doi.org/10.2307/3341977>
- Singh, S. (2016). *As local as possible, as international as necessary: humanitarian aid international's position on localization*. Charter For Change. Repéré à <https://charter4change.org/2016/12/16/as-local-as-possible-as-international-as-necessary-humanitarian-aid-internationals-position-on-localisation/>
- Singh, S. et Thomson, J. (2021, 10 février). Localisation et décolonisation : l'avenir de l'aide humanitaire. *Care Canada*. Repéré à <https://care.ca/fr/2021/02/localisation-et-decolonisation-lavenir-de-laide-humanitaire/>
- Sitko, P. (2017, 11 juillet). Humanitarian response is getting a major urban overhaul. *Le blogue de SPHÈRE*. Repéré à <https://reliefweb.int/report/world/humanitarian-response-getting-major-urban-overhaul>
- Sium, A., Desai, C. et Ritskes, E. (2012). Towards the 'tangible unknown': Decolonization and the Indigenous future. *Decolonization: Indigeneity, Education & Society*, 1(1), I-XIII. Repéré à <https://jps.library.utoronto.ca/index.php/des/article/view/18638>

- Smillie, I., et Minear., L. (2004). *The charity of nations: humanitarian action in a calculating world*. Boulder, CO : Kumarian Press.
- Smith, A. (2014[1759]). *Théorie des sentiments moraux*. Paris : Presses universitaires de France.
- Smith, L. T. (2012). *Decolonizing methodologies: Research and indigenous peoples*. Londres: Zed Books.
- Solomon, S., Weisbuch, G., de Arcangelis, L., Jan, N. et Stauffer, D. (2000). Social percolation models. *Physica A: Statistical Mechanics and Its Applications*, 277(1-2), 239-247.
[https://doi.org/10.1016/S0378-4371\(99\)00543-9](https://doi.org/10.1016/S0378-4371(99)00543-9)
- Sommet humanitaire mondial (2016a). *High-Level Panel on Humanitarian Financing Report to the Secretary-General: Too important to fail - addressing the humanitarian financing gap* [Rapport]. Repéré à <https://reliefweb.int/report/world/high-level-panel-humanitarian-financing-report-secretary-general-too-important-fail>
- Sommet humanitaire mondial (2016b). *Résumé établi par le secrétaire général de l'ONU, président du sommet*. Repéré à [www.agendaforhumanity.org/sites/default/files/resources/2017/Jul/\(OCHA\)%20WHS%20Chair%20summary-1609859F.pdf](http://www.agendaforhumanity.org/sites/default/files/resources/2017/Jul/(OCHA)%20WHS%20Chair%20summary-1609859F.pdf)
- Sous-comité de l'Organisation de la sécurité civile du Québec (2015). *L'intervention d'urgence hors du réseau routier : cadre de référence*. Québec, QC : Gouvernement du Québec. Repéré à www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/publications-et-statistiques/lintervention-durgence-hors-du-reseau-routier-cadre-de-reference/en-ligne.html
- SPHÈRE (2011). *Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire* [Manuel]. Repéré à https://spherestandards.org/wp-content/uploads/2018/06/Manuel_Sphere_2011_Francais.pdf
- SPHÈRE (2014). *Sphère au service des évaluations* [Guide]. Repéré à <https://spherestandards.org/wp-content/uploads/sphere-au-service-des-evaluations-1.pdf>
- SPHÈRE (2015a). *Plan stratégique 2015-2020*. [Rapport]. Repéré à <https://www.spherestandards.org/fr/resources/sphere-2020-plan-strategique-2015-2020/>
- SPHÈRE (2015b). *SPHÈRE pour le suivi et l'évaluation* [Guide]. Repéré à <https://www.spherestandards.org/wp-content/uploads/sphre-pour-le-suivi-et-lvaluation.pdf>

- SPHÈRE (2016a). *Utiliser les standards SPHÈRE en milieu urbain* [Guide]. Repéré à <https://www.spherestandards.org/wp-content/uploads/utiliser-les-standards-sphre-en-milieu-urbain-la-dcouverte-de-sphre.pdf>
- SPHÈRE (2016b). Les standards Sphère dans l'intervention humanitaire à l'échelle nationale. La collaboration avec les autorités nationales de gestion des catastrophes. [Rapport]. Repéré à <https://spherestandards.org/fr/resources/les-standards-sphere-dans-lintervention-humanitaire-a-lechelle-nationale-2/>
- SPHÈRE. (2016c). *Placing global standards in local context*. [Rapport]. Repéré à <https://www.spherestandards.org/wp-content/downloads/files/57dc34f72391c/.pdf>
- SPHÈRE (2018a). *La Charte humanitaire et les Standards minimums de l'intervention humanitaire* [Manuel]. Repéré à <https://spherestandards.org/fr/manuel-2018/>
- SPHÈRE (2018b). *Qu'y a-t-il de nouveau dans le manuel SPHÈRE 2018 ?* [Brochure]. Repéré à <https://spherestandards.org/fr/resources/12171/>
- SPHÈRE (2018c). *SPHERE Membership Package*. [Document institutionnel]. Genève : SPHÈRE. Repéré à <https://www.spherestandards.org/wp-content/uploads/2018/06/Sphere-Membership-Package.pdf>
- SPHÈRE (2019a). *Annual Review 2019* [Rapport]. Repéré à <https://spherestandards.org/wp-content/uploads/Sphere-annual-review-2019.pdf>
- SPHÈRE (2019b, 19 novembre). Are standards the key to working together better? *Site de SPHÈRE*. Repéré à www.spherestandards.org/standards-key-to-working-together-better/
- SPHÈRE (2020, 15 octobre). Mettre les gens au centre de la réduction des risques de catastrophe : nouveau guide de Sphère. *Site de SPHÈRE*. Repéré à <https://spherestandards.org/fr/thematic-sheet-drr/>
- SPHÈRE (2021). *Stratégie 2021-2025. Normes humanitaires mondiales pour l'action locale et la préparation* [Rapport]. Repéré à <https://spherestandards.org/wp-content/uploads/Sphere-strategy-2025-FULL-fr.pdf>
- SPHÈRE (2022, 31 mai). Sphere training for disaster management authorities validated in Ecuador. *Site de SPHÈRE*. Récupéré à <https://www.spherestandards.org/sphere-training-for-disaster-management-authorities-validated-in-ecuador/>
- St-Pierre, G. (2014, 3 avril). Gatineau entame des travaux afin de réduire les inondations. *Le Droit*. Repéré à <https://www.ledroit.com/actualites/gatineau/gatineau-entame-des-travaux-pour-reduire-les-inondations-75a7610f8fb2dd21ebb5cb50de0b2011>.
- Stern, S. (2015). Is the private sector a threat to the humanitarian sector? *Revue internationale et stratégique*, 98(2), 103-111. <https://doi.org/10.3917/ris.098.0103>

- Stevens, M. L. (2008). Culture and Education. *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, (619), 97-113. <https://doi.org/10.1177/0002716208320043>
- Stiglitz, J. (2002). Information and the Change in the Paradigm in Economics . *American Economic Review*, 92(3), 460-501. <https://doi.org/10.1257/00028280260136363>
- Stobbaerts, E. et De Torrenté, N. (2008). MSF and accountability : from global buzzwords to specific solutions. Humanitarian Practice Network. *Humanitarian Exchange*, (41), 46-49. Repéré à <https://odihpn.org/wp-content/uploads/2008/12/humanitarianexchange041.pdf>
- Strauss, A. et Corbin, J.-M. (1997). *Grounded Theory in Practice*. Thousand Oaks : SAGE Publications.
- Sundberg, A. (2019). *Au-delà des chiffres : Comment les approches qualitatives peuvent améliorer le suivi de l'action humanitaire* [Rapport]. ANALP. Repéré à <https://reliefweb.int/report/world/au-del-des-chiffres-comment-les-approches-qualitatives-peuvent-am-liorer-le-suivi-de>
- Sveningsson, S. et Alvesson, M. (2003). Managing managerial identities : Organizational fragmentation, discourse and identity struggle. *Human Relations*, 56(10). <https://doi.org/10.1177/00187267035610001>
- Tadanori, I. (2012). Financement de l'action humanitaire dans le système des Nations Unies. [Rapport]. Corps Commun D'Inspection Des Nations Unies. Repéré à <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G13/003/57/PDF/G1300357.pdf?OpenElement>
- Tchandem Kamgang, A.-C. (2020, 21 mai). OXFAM va se retirer de 18 pays et 1450 personnes seront au chômage. *RCI*. Repéré à <https://www.rcinet.ca/fr/2020/05/21/oxfam-retirer-18-pays-1450-personnes-seront-chomage/>
- Terré, D. (2007). *Les questions morales du droit*. Paris : Presses universitaires de France.
- Terry, F. (2002). *Condemned to repeat? The paradox of humanitarian action*. Ithaca : Cornell university press.
- Therrien, M.-C., Tanguay G. A. et Beauregard-Guérin, I. (2015). Fundamental determinants of urban resilience : A search for indicators applied to public health crisis. *Resilience*, 3(1), 18-39. <https://doi.org/10.1080/21693293.2014.988915>
- Thévenot, L. (1995). Des marchés aux normes. Dans Allaire, G. et Boyer, R. (dir.), *La grande transformation de l'agriculture* (p. 33-53). Paris : Economica.
- Todd, Z. (2016, 17 août). What does it mean to decolonize anthropology in Canada? *Savage Minds*. Repéré à <http://savageminds.org/2016/08/17/what-does-it-mean-to-decolonize-anthropology-in-canada/>

- Tong, J. (2004). Questionable accountability: MSF and SPHERE in 2003. *Disaster*, 24(8), 176-189. <https://doi.org/10.1111/j.0361-3666.2004.00251.x>
- Tošovská, L. (2016). *Cultural Sensitivity in Humanitarian Assistance in Post-Conflict Areas* [Thèse de Master]. Ruhr University Bochum Institute for International Law of Peace and Armed Conflict. <http://dx.doi.org/10.25330/2084>
- Townsend, F. (2006). *The Federal Response to Hurricane Katrina : Lessons Learned* [Rapport]. Repéré à <https://biotech.law.lsu.edu/katrina/govdocs/katrina-lessons-learned.pdf>
- Trottier, L. (2021, 28 février). Impact de la COVID-19 sur l'aide internationale : premières esquisses. *Société québécoise de droit international*. Repéré à <https://blogue.sqdi.org/2021/02/28/impact-de-la-covid-19-sur-laide-internationale-premieres-esquisses/>
- Troubé, C. (2009). *L'Humanitaire, un business comme les autres ?* Paris : Larousse.
- United Nations Children's Fund Canada (UNICEF Canada) (2010). *Comprendre les situations d'urgence humanitaire lorsqu'une catastrophe naturelle se produit* [Rapport]. https://www.unicef.ca/sites/default/files/imce_uploads/UTILITY%20NAV/TEACHERS/DOCS/GC/FR/Guide_secondaire_Lorsqu-une_catastrophe_se_produit.pdf
- United Nations Children's Fund (UNICEF) (2019). *Evaluation of the coverage and quality of the UNICEF humanitarian response in complex humanitarian emergencies* [Rapport]. Repéré à <https://evaluationreports.unicef.org/GetDocument?fileID=11270>
- United Nations Department of Economic and Social Affairs et United Nations Institute for Training and Research (UNDESA et UNITAR) (2020). *Renforcer l'implication des parties prenantes pour le programme 2030* [Guide]. Repéré à https://sdgs.un.org/sites/default/files/publications/2706FINAL_FRENCH_StakeholderEngagement_Practical_Guide_11_Sept.pdf
- United Nations International Strategy for Disaster Reduction (UNISDR) (2008). *Préparation à une réponse efficace en cas de catastrophe : Ensemble de directives et indicateurs pour la mise en œuvre de la priorité 5 du Cadre d'action de Hyogo*. [Rapport]. Repéré à https://www.unisdr.org/files/2909_ochadisasterpreparednesseffectivere.pdf
- United Nations Refugee Agency (UNHCR) (2021). *Le COVID-19 en tête de liste des crises les plus sous-financées du HCR en 2021* [Rapport]. <https://www.unhcr.ca/fr/news/le-covid-19-en-tete-de-liste-des-crisis-les-plus-sous-financees-du-hcr-en-2021/>
- Groupe Urgence, Réhabilitation, Développement (Groupe URD) (2018). *COMPAS Qualité & redevabilité. Version 2018* [Manuel]. Repéré à http://www.urd.org/wp-content/uploads/2018/10/Guide_Compas_FR_V2_mail_091018.pdf

- Van Brabant, K. (2012). Regaining Perspective: The Debate over Quality Assurance and Accountability. *Humanitarian Practice Network*, (17). Repéré à <https://odihpn.org/publication/regaining-perspective-the-debate-over-quality-assurance-and-accountability/>
- Van Wassenhove, L. N. (2006). Humanitarian aid logistics: supply chain management in high gear, *Journal of the Operational Research Society*, 57(5), 475-489. <https://doi.org/10.1057/palgrave.jors.2602125>
- VanRooyen, M. (2019). Effective Aid: Ensuring Accountability in Humanitarian Assistance. *Harvard International Review*, 13. Repéré à <https://hir.harvard.edu/effective-aid/>
- Velasco-Pufleau, L. (2013). Chansons humanitaires, dépolitisation des conflits et moralisation des relations internationales à la fin de la Guerre froide. *Relations internationales*, (156), 109-123. <https://doi.org/10.3917/ri.156.0109>
- Vergès, F. (2019). I. Définir un camp : le féminisme décolonial. Dans F. Vergès (dir.), *Un féminisme décolonial* (p. 11-66). Paris : La Fabrique Éditions.
- Verville, A. (2018, 16 août). Cartographie des zones inondables : 35 ans plus tard. *Le Soleil*. Repéré à www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/cartographie-des-zones-inondables-35-ans-plus-tard-5956730a6163202c55bd791eed5412e3
- Veyret, Y. et Laganier, R. (2017). Risques naturels et technologiques. Dans Pissaloux, J.-L. (dir.), *Dictionnaire. Collectivités territoriales et Développement Durable* (p. 421-426). Cachan : Lavoisier.
- Verlin, J. (2020). Négocier l'espace humanitaire en Haïti. *Négociations*, (34), 127-142. <https://doi.org/10.3917/neg.034.0127>
- Verna, G. (2007). Le comportement des ONG engagées dans l'aide humanitaire : selon leur culture d'origine et les pressions politiques subies. *Anthropologie et Sociétés*, 31(2), 25-44. <https://doi.org/10.7202/018681ar>
- Vila Sanjuan, R. (2003). *MSF Position vis a vis the SPHERE project*, MSF [Lettre]. Repéré à <https://www.msf.fr/sites/www.msf.fr/files/2003-03-25-VilaSanJuan.pdf>
- Walker, P. et Russ, R. (2010). *Professionalising the Humanitarian Sector: A Scoping Study* [Rapport]. ELRHA (Enhanced Learning & Research for Humanitarian Assistance). Repéré à https://www.elrha.org/wp-content/uploads/2015/01/Professionalising_the_humanitarian_sector.pdf
- Weichselgartner, J., et Kelman, I. (2015). Geographies of Resilience: Challenges and Opportunities of a Descriptive Concept. *Progress in Human Geography*, 39(3), 249-67. <https://doi.org/10.1177/0309132513518834>

- White, H. C. (1963). An Anatomy of Kinship, Mathematical Models for Structures of Cumulated Roles. Dans Coleman, J. et March, J. (dir.), *Prentice-Hall Series in Mathematical Analysis of Social Behavior*. Englewood Cliffs, NJ : Prentice-hall.
- Whitmore, J. et Pineau, P.-O. (2017). *État de l'énergie au Québec 2018*. Montréal, QC : Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal. Repéré à https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2017/12/EEQ2018_WEB-FINAL.pdf
- Woods, N. (2011). *Rethinking Aid Coordination* [Working Paper]. Global Economic Governance Programme. Repéré à https://www.geg.ox.ac.uk/sites/default/files/Woods_GEG%20WP%202011_66_0.pdf
- Zhukov, D., Khvatova, T., Lesko, S. et Zaltzman, A. (2018). Managing social networks: applying the percolation theory methodology to understand individuals' attitudes and moods. *Technological Forecasting & Social Change*, 129, 297–307. <https://doi.org/10.1016/j.techfore.2017.09.039>